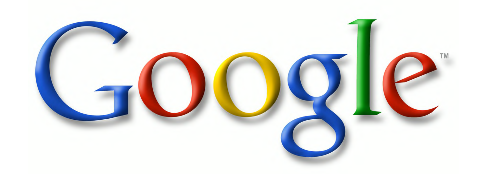
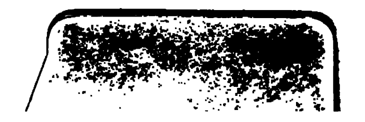






SOCIÉTÉ HAVRAISE

D'ÉTUDES DIVERSES.

HUITIÈME ANNÉE.

SOCIÉTÉ HAVRAISE
D'ÉTUDES DIVERSES.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE LA HUITIÈME ANNÉE,

PAR M. EDOUARD PARAVEY,
Secrétaire de la Société.



HAVRE
IMPRIMERIE DE J. LENORMAND DE L'OSIER, RUE DE L'HOPITAL.

1842.


BIBLIOTHECA·BODLEIANA

SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

DES

Travaux de la Huitième Année.

MESSIEURS,

Appelé par vos suffrages à l'honorable mission de vous rendre compte des travaux qui ont rempli notre huitième année, je vous dois d'abord l'expression de ma reconnaissance pour une marque si flatteuse de votre estime. Mais en même temps, lorsque je considère les difficultés de la tâche que vous m'avez imposée, surtout après les habiles collègues qui m'ont précédé dans les mêmes fonctions, je ne puis m'empêcher de vous exprimer ma crainte de ne pas justifier votre confiance. A défaut d'autre mérite, je ferai preuve de zèle et de bonne volonté; j'espère aussi que vous ferez preuve d'indulgence. J'ose la réclamer; c'est de vos propres impressions, de vos propres études que j'ai à vous entretenir; l'intérêt qui s'attache aux sujets en eux-mêmes parlera chez vous

en faveur de la forme sous laquelle je les reproduirai. Si j'avais su mettre dans mon travail autant de talent que j'y ai moi-même trouvé de charme et d'instruction, vous n'auriez pas à regretter de m'avoir choisi pour historien de vos séances. La mission de rapporteur m'offrait, dans la lecture attentive que j'ai dû faire de vos divers travaux, une compensation qui soutenait mes efforts. Cette lecture me rappelait l'intérêt de nos réunions; c'était un plaisir du moment, augmenté par les souvenirs; c'était une conversation que je retrouvais avec l'un ou l'autre de nos collègues, qui avait médité le sujet dont il parlait, l'avait étudié en conscience, l'avait souvent éclairé d'une expérience toute spéciale, et me forçait ainsi à réfléchir utilement pour moi-même.

Votre huitième année a été assez bien remplie; vos études ont offert de la variété. Qu'il me soit permis cependant de regretter la trop fréquente absence de quelques uns de nos collègues, et le silence de quelques autres. Convaincu, comme je le suis, que les occupations littéraires et scientifiques sont loin d'être incompatibles avec les diverses positions que chacun de nous occupe, j'espère que notre Société reprendra bientôt toute l'activité qui avait signalé ses premières années. La véritable science et les études solides qui y conduisent, seront toujours estimées; et malgré l'importance et l'étendue des affaires qui remplissent les journées de chacun de nous, je pense, avec un de nos collègues, rapporteur de vos travaux dans une des années précédentes, « que les heures de repos » consacrées préférablement à des études utiles et agréa- » bles, ne peuvent qu'accroître la facilité au travail et » la lucidité du jugement. » Il n'y a personne qui ne fasse cas d'un homme qui, tout en s'occupant du soin de ses intérêts, peut donner de bons conseils et répandre d'utiles lumières sur des affaires qui ne sont pas les siennes. Soyez convaincus, Messieurs, que cette solidité de jugement, et cette variété de connaissances sont le fruit d'études sérieuses; l'homme instruit est celui qui a su travailler par lui-même, et profiter en même tems du travail des autres hommes. Soyez convaincus que c'est un temps bien employé que celui pendant lequel on apprend à compter

avec soi-même et avec les autres. En étudiant ce que les autres ont fait, on s'exerce à faire comme eux ou autrement qu'eux; on se donne la facilité d'imiter ce qu'ils font bien et d'éviter ce qu'ils font mal; on finit par entreprendre soi-même des recherches qui deviennent utiles et instructives. Les collègues, qui ont résumé vos travaux avant moi, vous ont prouvé que plusieurs des idées qui avaient germé dans vos réunions se sont répandues au dehors, et ont attiré l'attention générale.

Ne croyez pas que je veuille prolonger cette digression; mon but était seulement de répéter que vos séances ne sont pas stériles, et que nous devons tous chercher à en augmenter le charme et l'utilité par un redoublement de zèle qui portera ses fruits.

Vos travaux ont embrassé diverses questions de sciences commerciales et économiques, d'histoire, de statistique, de philosophie, de chimie, de physique, de littérature et de poésie. Il serait facile de les classer par analogie de matières, pour permettre d'en saisir l'ensemble d'un seul coup d'œil. Mais quoique les deux derniers rapporteurs de vos séances aient adopté cette méthode si claire et si simple, vous me permettrez d'imiter, de préférence, la marche qui avait été suivie avant eux. Le difficile n'était pas, pour moi, de réunir et de coordonner tous les mémoires qui vous ont été communiqués; l'essentiel consistait à donner l'âme et la vie au résumé que j'en devais faire; et, sans prétendre y avoir réussi, je sens que la forme insouciante adoptée par vos premiers rapporteurs, qui s'affranchissaient de tout ordre méthodique, et ne consultaient que l'à-propos et leur convenance dans le choix des sujets, m'a singulièrement aidé à remplir ma tâche. Libre dans ses allures, le résumé que je vous présente sera comme une étude sur vos études. Vous remarquerez que j'ai, autant que possible, multiplié les citations de vos mémoires, dans le double dessein de vous rendre, à vous-mêmes, mon travail plus agréable, et de le rendre plus intéressant pour les personnes qui le liront, et qui préféreront, tout naturellement, vos idées aux miennes. Comme la mission que vous m'avez confiée était de résumer vos propres ouvrages,

pouvais-je mieux faire que de m'effacer pour vous mettre en scène?

A l'époque où commencèrent les séances de votre huitième année, le magnétisme était le sujet de toutes les conversations; la présence d'un magnétiseur, qui opérait en public, avait renouvelé les discussions et les querelles sur les merveilleux phénomènes produits par le somnambulisme; tours de passe-passe suivant les uns; suivant les autres, science réelle, féconde, et digne d'occuper les méditations des savans et des philosophes. Il était impossible que cette question échappât à votre attention. Dès votre première séance, vous reçûtes une lettre de l'auteur du petit opuscule intitulé: *Réflexions d'un croyant au magnétisme animal, à l'occasion des expériences faites par M. le docteur Laurent.*

M. *Gerdret* pensait que, lorsqu'une question est arrivée au point où se trouve le magnétisme, on peut en occuper une réunion d'hommes qui se rassemblent dans le but d'étudier pour approfondir; et il a dédié, en conséquence, son ouvrage à votre société. M. Baltazard vous en a donné lecture, et vous n'avez pas oublié l'intérêt et le plaisir que cette lecture vous a fait éprouver.

M. Gerdret constate que le magnétisme est une des sciences, ou, si vous l'aimez mieux, une des facultés les plus anciennes qui se soient révélées à l'homme; il trace l'historique très sommaire du magnétisme. Négligé, abandonné, quand l'homme, déjà largement pourvu du nécessaire, peut se livrer à la recherche du superflu, et sent son intelligence dominée par l'attrait irrésistible du luxe; conservé, cultivé chez les peuples moins avancés, où la civilisation de l'esprit n'a pas détruit encore le sentiment des facultés naturelles, le magnétisme va, vient, brille, disparaît; a ses phases irrégulières, comme ces astres errans qui semblent se jouer de toutes les lois de la gravitation. S'il fut oublié ou méconnu pendant une longue période, on le voit retrouvé par Mesmer, et rendu plus positif que jamais, par les expériences de M. de Puységur et de M. Deleuse. L'existence du magnétisme ne peut plus être niée, ni l'existence plus extraordinaire du somnambulisme; il y a seulement une grande

divergence d'opinions, et sur les résultats probables et sur le plus ou moins de facultés que l'on accorde aux magnétisés.

Pour amener la conviction sur une question soumise à une controverse active, l'auteur vous démontre qu'il ne suffit pas de citer des faits et de s'appuyer sur des autorités qu'on pourrait invoquer même comme supérieures. Il faut savoir soulever soi-même les objections les plus sérieuses pour s'exercer à les combattre; il faut savoir identifier sa pensée avec la pensée de celui qui est dans le doute ou dans l'ignorance. En présence de ceux qui raisonnent pour s'éclairer il faut combiner ses preuves avec confiance, avec cette bonne foi qui n'a pas toujours été l'apanage des expérimentateurs ambulans. La bonne foi peut seule faire pénétrer la persuasion dans l'esprit le plus sceptique, et le forcer, pour ainsi dire, à ne reconnaître pour cause des effets produits que celle que, dans votre conviction, vous leur assignez vous-même. En un mot, il faut prouver le magnétisme par le magnétisme même, et rejeter obstinément toutes les expériences dont la réussite peut être douteuse; une seule expérience manquée pouvant détruire le fruit de vingt expériences bien faites. Du moment que l'on peut agir mentalement sur les somnambules, on doit pouvoir prouver le magnétisme à l'univers entier.

M. Gerdret s'étonne de cet esprit de vertige qui agit si fortement sur l'imagination de l'incrédule; il se demande comment il est possible que l'état seul, si extraordinaire, si inimitable des somnambules ne vienne pas au secours de la science, pour convaincre les esprits les plus prévenus. « Quelle est donc, s'écrie l'auteur, cette
» science d'où émane cet intérêt incompréhensible
» qui nous retient si attentifs et nous ramène pour voir
» se répéter les mêmes mouvemens, les mêmes effets,
» quoiqu'avec le souvenir d'expériences manquées et de
» discussions fatigantes?

» Vous, détracteurs habiles, qui niez le magnétisme,
» avez-vous su découvrir le but où veulent aboutir ces
» hommes qui ont vu, qui ont produit ces étonnans
» phénomènes, et qui se trouvent d'accord; qui, tous

» ont le même langage? Est-ce simplement pour ac-
» coutumer leurs sens à mépriser le ridicule que vous
» vous efforcez de déverser sur eux? Vous vous en tirez
» en disant que ce sont des fous; car je n'accepte pas
» le nom d'enthousiastes ; on ne voit pas des hommes
» de génie enthousiastes d'une sottise, et le magnétisme
» compte plus d'un homme de génie parmi ses adeptes.
» Des fous, soit : Christophe Colomb avait été déclaré fou
» pendant de longues années! combien de gens sont
» morts avec cette croyance, et combien, même parmi
» ses proches, auxquels il n'a pas pu crier, les yeux
» rayonnant de sa gloire : que me direz-vous aujourd'hui? »

En écrivant son opuscule, l'auteur n'a pas prétendu faire de la science; il a voulu essayer de ramener, ou à l'étude de cette science ou à sa conviction, par le simple langage de la vérité. Il signale les faits extraordinaires constatés dans les annales de médecine; il parle des pressentimens, des rapports sympathiques, qui ont amené ces perceptions à distance si incompréhensibles. Il n'est personne qui se refuse à croire à l'existence du somnambulisme naturel, et aux facultés inhérentes à cet état inexplicable; comment donc se refuser à croire qu'il soit possible de le produire?

L'auteur se demande « ce que nous savons, tous tant
» que nous sommes. Nous savons ce que nous avons
» vu, et ce que nous ont appris ceux qui savent. Les
» choses qui nous paraissent les plus ordinaires, parce
» qu'elles frappent nos yeux tous les jours, voudrions-nous
» les croire, si elles nous étaient inconnues? » Puis il engage les incrédules à observer en silence, à attendre que le temps, que les circonstances, qu'un ami leur aient dessillé les yeux; et dit, en terminant, qu'une action si puissante que celle du magnétisme ne peut manquer de devenir une action bienfaisante quand on l'exercera avec une intention bienfaisante.

J'aurais peut-être dû me borner à des citations, sans analyser cet opuscule, puisqu'il existe imprimé entre les mains de plusieurs membres de notre société. Je n'ai pas résisté au plaisir de m'étendre sur un sujet qui a depuis

longtemps toute ma sympathie, et qui occupe une grande place dans mes croyances.

Quand une science est aussi extraordinaire que le magnétisme, il faut apporter à son étude un esprit dégagé de préjugés, et une observation consciencieuse; on ne tarde pas alors à comprendre combien ces merveilleux phénomènes ont d'attrait, et méritent peu les sarcasmes dont ils sont l'objet.

Pour amener la conviction, il faut bien le reconnaître, les expériences faites en famille sont les plus efficaces; vous en étiez persuadés, quand un de vos collègues vous a lu ses *Impressions sur le magnétisme, à l'occasion des séances de M. le docteur Laurent.*

Votre collègue vous a dit, qu'à l'arrivée de ce magnétiseur au Havre, il se trouvait dans une parfaite neutralité, sans prévention, comme sans foi. Il assista à quelques séances publiques, où plusieurs résultats obtenus lui parurent n'avoir pas le charlatanisme pour auxiliaire, quoique l'expérimentateur n'échappât point au reproche de manifester *extérieurement* pour ainsi dire sa volonté. Votre collègue s'étonnait à la vérité de cette manifestation bruyante, et ne savait comment la concilier avec le *laissé-aller* qui faisait souvent que le magnétiseur essayait en public, sur un de ses sujets, des épreuves dont il devait redouter le non-succès.

Fatigué de l'incertitude dans laquelle le laissaient les séances publiques, votre collègue fut assez heureux pour assister par hasard à une séance particulière, en petit comité. Là, sans bruit, sans colloque, les expériences de la sensibilité et de l'insensibilité, de l'attraction et de la répulsion, furent faites avec un plein succès. On vit une sommambule, endormie par un négociant honorable de notre ville, obéir à la volonté de son magnétiseur, marcher en avant ou à reculons, écarter tous les obstacles qui pouvaient la gêner dans l'exécution d'un ordre donné *mentalement;* on la vit enfin imiter parfaitement l'attitude qu'avaient prise successivement plusieurs personnes, placées dans une chambre voisine, dont la porte était restée close. Cette séance particulière, si com-

plète, si concluante, dissipa tous les doutes de votre collègue; et, tout en reconnaissant qu'on peut souvent *manquer*, selon l'expression adoptée, des expériences soumises à tant de chances, puisque leur réussite dépend de la disposition des sujets, et plus encore de l'attention et de la volonté du magnétiseur, votre collègue se demandait pourquoi l'expérimentateur n'obtiendrait pas toujours le même résultat avec les mêmes sujets et les mêmes épreuves, si les moyens employés étaient artificiels, et ne provenaient que du charlatanisme.

Votre collègue terminait le récit de ses impressions en faisant le vœu que la bonne foi vînt présider à l'analyse de ces phénomènes, et que les hommes spéciaux cherchassent à étendre *les effets*, à étudier *les causes*, que l'on parviendra peut-être un jour à expliquer.

Est-il une science en effet qui mérite, plus que le magnétisme, l'intérêt des hommes sérieux? Est-il une étude plus attrayante par la singularité de ses résultats? Et, s'il est vrai, comme le pensent, avec une intime conviction, tous ceux qui ont foi au magnétisme; s'il est vrai que son emploi puisse, dans un grand nombre de cas, contribuer au soulagement de nos souffrances, n'est-ce pas une belle, une noble mission que celle d'approfondir des mystères, dont la connaissance pratique peut devenir une arme si puissante aux mains d'hommes de bien? Au lieu du ridicule qu'on se plaît à répandre sur des facultés si extraordinaires, que le plus souvent on n'a pas étudiées, ne serait-il pas plus sage de chercher à comprendre comment ces facultés peuvent être produites; et si tant de phénomènes qui nous paraissent étranges, ne se rattacheraient pas à quelque loi générale déjà connue, ou à quelque principe nouveau. « La raison » m'a instruict, dit Montaigne, que condemner ainsin » résolument une chose pour faulse et impossible, c'est se » donner l'advantage d'avoir dans la teste les bornes et » limites de la volonté de Dieu, et de la puissance de » nostre mère nature; et qu'il n'y a point de plus notable » folie au monde que de les ramener à la mesure de nostre » capacité et suffisance » (Livre I. chap. XXVI). Le magnétisme est-il donc la seule chose au monde que

nous ne comprenions pas? Savons nous donc si bien expliquer tout les phénomènes de la nature, que nous ayons le droit de traiter avec dédain un phénomène nouveau, par cela seul qu'il nous semble inexplicable?

Votre collègue, M. Maire, n'a pas admis une si singulière prétention; homme de science et de conviction, il a cherché à se rendre compte de la loi primordiale qui, suivant lui, régirait tous les êtres; et qui établirait entr'eux des relations intimes. Dans un mémoire, intitulé : *Philosophie naturelle*, M. Maire vous a dit qu'il existait un principe commun à tous les corps organisés et vivans, principe distinct de ceux déjà étudiés, avec lesquels cependant il semblerait se confondre quelquefois. Cette loi primordiale, répandue avec profusion dans l'univers, ne saurait plus être méconnue; c'est à elle qu'il faudrait attribuer ces relations, ces harmonies longtemps ignorées, ces antipathies inexpliquées, ces prévisions merveilleuses, tous ces phénomènes insolites, en un mot, qu'on a rangés dans la classe des erreurs, des préjugés, des rêveries, des superstitions. M. Maire vous a cité quelques exemples, pour servir de thême à ses réflexions. « Un fluide immatériel, l'électricité, est appliqué à un » corps, à la matière soumise en tout à la gravitation; » celle-ci acquiert, par cette addition, des propriétés nou- » velles; des combinaisons chimiques, impossibles an- » térieurement, s'opèrent alors avec la plus grande » facilité; l'effet est tel que la matière peut changer » d'état, et peut-être même à la longue de forme pri- » mordiale.

» Un fluide immatériel, appelé Magnétisme, est appli- » qué à la matière organisée et vivante, à l'homme en » particulier; celui-ci acquiert des propriétés nouvelles, » des phénomènes moraux, impossibles antérieurement, » s'opèrent alors; l'homme s'enrichit de facultés surna- » turelles et semble approcher d'une forme supérieure » à la sienne. Le corps électrisant ou magnétisant, et » le corps électrisé ou magnétisé semblent en échange » incessant de fluides.

« Quant à l'influence morale de l'âme sur le corps dont » elle fait partie, il n'est pas de médecin qui ignore que

» cette influence seule appaise la douleur : et guérit
» maintes maladies. Une volonté ferme de la part du
« malade suffit pour enrayer des accès de fièvre intermit-
» tente ; mais cette volonté ne doit pas émaner de la
» crainte de la mort ; car elle ne serait pas ferme ; elle
» n'aurait pas l'énergie qu'il lui faut. »

Autre exemple d'influence morale : on fait prendre à un malade imaginaire de prétendus remèdes, décorés d'un nom scientifique, et le malade guérit, avec tous les effets qu'eussent produits des remèdes véritables. « N'y
» a-t-il pas ici, vous disait M. Maire, analogie frappante
» entre cet effet produit par la volonté du malade, et
» ce verre d'eau changé en lait par la volonté d'un ma-
» gnétiseur ? »

Après ces citations et beaucoup d'autres sur lesquelles il basait ses réflexions, M. Maire s'étonnait qu'on n'eût pas songé à les élucider davantage. « A quoi sont dus
» tous ces effets ? car évidemment ils ont une cause,
» et cette cause leur semble commune. Nous sommes bien
» contraints d'admettre un agent de vie, impalpable,
» métaphysique, incoercible, mais appréciable dans ses
» effets seulement. » L'auteur ajoutait que l'étude approfondie de la nature amène la conviction que le sublime architecte, en créant les mondes, avait puisé à deux sources différentes, dont il avait tiré la matière, et l'esprit ou les lois qui gouvernent la matière ; ainsi matière physique, agent métaphysique ; l'union des deux constitue l'univers. La matière affecterait trois formes, suivant M. Maire : la forme inorganisable, la forme organisable et la forme organisée ; l'agent métaphysique serait *un* primitivement, mais plus ou moins modifié par les formes de la matière qu'il pénètre, et à laquelle il communique le mouvement ou la vie. Puis, remontant à une sphère plus vaste encore, nous trouverions l'esprit pur non souillé par la matière, l'âme du monde, l'esprit divin réagissant sur lui-même et présidant à ce grand tout qu'il a créé, et dont lui-même fait partie ; « *In*
» *Deo vivimus, movemur et sumus.* C'est cette fraction
» de l'âme du monde que l'homme possède en propre
» et qui constitue son moral. L'intelligence est la ma-

» tière travaillée; le moral est l'esprit plus pur réagis-
» sant sur la matière. »

Le fluide immatériel pénètre-t-il la première forme de la matière? il prend nom d'électricité physique. La deuxième forme? il se nommera fluide organogénique. La troisième? il s'appelle fluide nerveux; à l'état de pureté, fluide psychique. Agit-il sur des masses, sur des mondes? c'est l'attraction. Sur des molécules? c'est l'affinité, la cohésion.

Parcourant rapidement les mille variations de ce fluide impalpable et mystérieux, M. Maire est amené à conclure que rien n'est complètement isolé dans la nature, et qu'il reste toujours des points d'union, entre chacun des corps que nous nommons isolés, et l'agent commun. Ce sont ces points de contact qui produiraient ces phénomènes métaphysiques inexpliqués; qui établiraient ces relations harmoniques de l'animal à l'homme, des hommes entre eux, et de l'homme au monde. « L'homme est » le nœud qui rattache la terre au ciel, » a dit Virey. La mort n'est qu'un changement de forme; la métempsycose est donc un fait réel en ce sens; car l'âme de l'homme va s'unir à son auteur.

Il resterait donc démontré qu'aucun changement ne peut s'opérer dans la nature, sans que l'homme n'en reçoive l'influence; il existerait donc aussi, hors de nous, un principe de vie, essentiellement organisateur, et susceptible de modifications diverses, en raison des formes diverses de la matière qui en est pénétrée; mais tendant sans cesse à reprendre sa pureté originelle, aux dépens de la matière, dont il modifie sans cesse la forme primitive.

« La puissance morale, qui n'est que la traduction de
» ce principe dans le corps de l'homme, peut donc s'exer-
» cer, non seulement sur l'individu auquel elle appar-
» tient en propre, mais encore sur un individu étranger;
» elle se transmet activement dans la volonté énergique
» du magnétisme; passivement, en raison de certaines
» sympathies inexpliquées, de certaines attractions incon-
» nues, mais qui ne s'observent ordinairement qu'entre

» personnes d'un même sang, ou dont les relations fré-
» quentes ont dû amener des échanges incessans de
» fluides métaphysiques. »

Tout ce qui nous entoure semble tendre sans cesse à 'organisation et à la vie; et cette tendance continuelle dessine une échelle hiérarchique, non interrompue, de perfections; de la pierre à la plante, de celle-ci à l'animal, de l'animal à l'homme. Vous n'avez pas oublié comment votre collègue parcourait avec vous les degrés de cette brillante échelle; il vous démontrait qu'à chacun des degrés, chaque forme de la matière semblait aspirer aux perfections du degré supérieur; puis enfin, que l'homme lui-même, placé à la tête de cette longue pyramide, suivait, dans son évolution utérine, toutes les phases successivement progressives de l'échelle des êtres. Il résulte, d'après M. Maire, de cette suite de réflexions, que, sous les divers noms de gravitation, attraction, cohésion, affinité, force expansive du calorique, électricité physique, l'agent métaphysique régit la matière brute, inorganisable; et les effets visibles produits se réduisent à deux, en dernière analyse, *attraction* et *répulsion;* les effets occultes sont la tendance imprimée à la matière vers une forme supérieure à la sienne.

Arrivé à la forme organisable, le fluide métaphysique prend le nom d'organogénique, et ses effets sont encore traductibles par les mots *attraction* et *répulsion*. C'est sous cette forme intermédiaire que la *vie* prend naissance, par le mélange, plus intime en quelque sorte, de l'agent métaphysique avec l'agent physique. Elle ne se traduit à nous, que par une irritabilité bien douteuse encore; et il est difficile de décider comment elle se reproduit; M. Maire croit que ce pourrait être par génération spontanée.

« Parvenu à la forme organisée, notre fluide prend
» nom de fluide nerveux; mais ne croyez pas qu'il arrive
» là, sans laisser de traces de son passage; il n'en est
» point ainsi. » L'organisation naturelle a plusieurs degrés à parcourir, et il arrive qu'elle stationne sur quelques points, en même temps qu'elle se développe plus rapidement sur d'autres. Aussi, trouvons-nous trace du fluide

métaphysique dans toutes les formes progressives qu'il a traversées; mais il se traduira à nous en signes de moins en moins physiques, à mesure qu'il s'élèvera sur l'échelle hiérarchique des êtres; « ainsi: si la vie est à sa nais-» sance, si l'organisation n'est qu'ébauchée, ce sera » l'irritabilité; si la vie est disséminée, indépendante, » sans centralisation, ce sera l'intinct; si la vie est » centralisée, ce sera l'intelligence; si l'être chez lequel » vous l'étudiez appartient à votre espèce, ce sera l'âme, » principe pur. Mais, de même que le principe dont nous » suivons le mode, ce mode d'expression n'arrive pas à » s'appeler *âme*, sans laisser trace de ses transmutations » successives chez l'homme lui-même. Aussi nous reste-» t-il, et l'intelligence, et l'instinct, et l'irritabilité pre-» mière, en commun avec les êtres placés au-dessous de » nous. »

« Enfin, parvenu à ce haut point de perfection, » ce principe divin semble tendre à se dégager sans cesse » de la matière, pour s'unir à son auteur; il ne se tra-» duit plus à nous que par ces mots: Instinct moral, ou » conscience; puissance morale ou volonté; instinct reli-» gieux, ou tendance de retour à sa pureté primitive. » Donc, en résumé: « l'Etre suprême, en créant les » mondes, ayant puisé à deux sources, l'une physique, » l'autre métaphysique, tous les êtres, en raison de leur » origine commune, ont entr'eux des relations intimes » qui, pour avoir été longtemps méconnues, n'en sont » pas moins réelles, et susceptibles d'analyse. »

Je regrette, Messieurs, en abrégeant le résumé de ce mémoire, d'avoir dû omettre plus d'un détail intéressant, pour me renfermer dans les limites qui me sont prescrites. Pourtant, j'espère avoir conservé les parties les plus saillantes, de manière à permettre de saisir sans peine l'enchaînement des idées. L'analyse d'une étude sur une question si sérieuse est plus difficile que toute autre, parce que l'on risque, à chaque pas, de commettre quelqu'oubli ou quelques erreurs; de négliger, par exemple, une phrase sur laquelle l'auteur comptait peut-être pour compléter sa démonstration, et je sens qu'ici, surtout, j'ai besoin que votre indulgence et vos souvenirs

suppléent à ce que mon travail offre de défectueux.

M. Maire ne s'est pas contenté de vous communiquer ses études spéculatives. Après les recherches précédentes, qui s'adressent particulièrement aux penseurs, il est revenu aux idées plus pratiques, dont il vous avait déjà entretenus l'année dernière, dans son mémoire sur *l'Éducation physique, morale et intellectuelle de l'enfance.* Ce mémoire a grandi peu à peu ; d'une simple étude, destinée à vos réunions, il est devenu un ouvrage important (1); nouvelle preuve que vos séances portent leurs fruits au dehors et méritent votre concours actif. M. Maire s'est décidé à livrer son ouvrage à la publicité ; je n'aurai donc pas à vous en rendre un compte détaillé. Mais vous m'en voudriez de ne pas vous dire, au moins, quelques mots de la division de l'ouvrage, ou plutôt de ne pas vous retracer brièvement la marche suivie par votre collègue pour la partie dont il vous a donné lecture dans deux de vos séances, et qui s'est bornée à une espèce d'introduction :

« Tout plan d'éducation qui n'aura pas pour base » l'organisation et le langage actuel des organes de l'en» fant sera vicieux, » vous a dit M. Maire. Prenant ainsi l'organisation pour point de départ de son travail, il est amené à présenter un court aperçu sur cette organisation, dont il décrit les phases, les progrès, les mutations dans la période de sept ans qu'embrasse son étude. Considéré en lui-même, l'homme est formé de deux élémens opposés, l'un physique, l'autre métaphysique.

M. Maire analyse successivement les fonctions principales qui composent l'élément physique, et dit que la prédomination de quelques unes de ces fonctions constitue les tempéramens. Sous ce point de vue, le travail de votre collègue offre un véritable intérêt ; car, suivant lui, trop souvent on a négligé les élémens matériels des phénomènes de l'organisme, pour se préoccuper des élémens immatériels ; et la spéculation, lancée dans le vaste

(1) Nouveau guide des méres de famille, ou Education physique, morale et intellectuelle de l'enfance, basée sur l'organisation et comprenant depuis la naissance jusqu'à la septième année exclusivement. Au Havre, chez Hue, imprimeur-éditeur.

champ des hypothèses, a trop souvent méconnu les lois de la physique qui devaient empêcher ses écarts. J'interpréterais mal la pensée de l'auteur, cependant, si vous pouviez conclure de ce qui précède, que l'œuvre de votre collègue est celle d'un matérialiste ; loin de là, une large part est faite aux élémens immatériels, que M. Maire a examinés à leur tour avec une consciencieuse attention.

L'auteur a divisé son ouvrage en trois époques ; la première embrasse les huit premiers mois, c'est-à-dire l'intervalle compris entre la naissance et la première dentition ; la deuxième finit avec cette même dentition, vers deux ans et demi ; la troisième s'étend de ce terme à la septième année.

L'auteur étudie d'abord les conditions physiques de l'enfant naissant ; puis il passe à l'examen physiologique de ses fonctions ; et, comme à cet âge, les besoins d'air, de chaleur, de sommeil, d'alimens, etc. sont les seuls qui se manifestent, l'auteur indique, par des préceptes utiles, indispensables, les moyens d'y pourvoir ; il embrasse ainsi toute l'hygiène de l'enfant naissant.

La deuxième époque comprend les élémens de l'éducation morale, en continuant toutefois avec soin l'étude du progrès physique.

A la troisième époque commence l'instruction ; cette époque voit naître un phénomène moral d'un ordre supérieur, la *raison*. L'auteur suit pas à pas le développement organique de l'individu et son développement moral, enregistrant successivement toutes les nouvelles acquisitions que fait l'enfant, avant d'arriver à sa septième année, et traçant, pour chaque nouvelle faculté, des préceptes hygiéniques et médicaux, des conseils et des règles morales.

Tel est le plan de l'ouvrage de M. Maire. Pour être un historien véridique de vos séances, je dois dire que cette lecture a donné lieu à quelques observations dans votre sein ; plusieurs de nos collègues ont craint que M. Maire ne donnât trop le cachet de vérités admises à certaines opinions physiologiques et psychologiques, telles que

celles sur la différence des facultés humaines et sur la division des tempéramens, sujets encore controversés parmi les physiologistes et les philosophes. Pourtant, il faut le reconnaître, la question traitée par M. Maire est des plus importantes. L'éducation des enfans est un devoir impérieux pour les parens; et tant que leur cœur est pur, c'est aussi pour eux un bonheur véritable. Leur inépuisable sollicitude témoigne alors de la vivacité de leur tendresse; mais il est permis de dire à de bons parens: voilà comment il faut aimer vos enfans; car bien souvent la tendresse est aveugle et s'égare. Santé! vertu! science! ce sont des présens inestimables à faire à un enfant; ce sont des trésors si précieux, qu'on peut dire, avec raison, qu'un père a besoin de les amasser pour son fils, même avant de lui avoir donné le jour. Dépositaires de l'avenir, et destinés à remplacer la génération qui occupe la scène du monde, les enfans ont une haute importance sociale.

Généralement on a le tort de ne se pas assez préoccuper du ravage que peuvent occasionner les affections, les passions même, à l'état de germe, chez les petits enfans. Nous devons donc savoir gré à M. Maire d'avoir consacré ses loisirs à des travaux d'une utilité incontestable. A l'appui de ces remarques, permettez-moi une courte digression, à l'occasion d'un enfant mort à l'âge de trois ans du chagrin profond que lui avait causé l'absence de son père qui l'aimait avec idolâtrie; histoire des plus touchantes, racontée par Mme la duchesse d'Abrantès au premier consul. Napoléon, qui paraissait avoir quelques doutes sur l'influence aussi funeste de la mélancolie, dans un âge aussi tendre, fit appeler Corvisart, et lui demanda son opinion sur le fait que l'on venait de lui raconter. « J'ai dans mes cartons, lui répondit le célèbre » médecin, une foule de notes relatives aux affections » de l'âme chez les enfans; si je vous les communiquais, » vous seriez bien étonné de voir que dans ces jeunes » cœurs il y a non seulement des germes de passions; » mais que ces passions sont développées chez quelques » enfans d'une manière effrayante. La jalousie, par » exemple: eh bien! la jalousie tue, comme avec du poison, des enfans de trois ans et même de plus jeunes! »

Ainsi : « Fortifier le corps de l'enfant contre les causes incessantes de destruction qui l'entourent, détruire les penchans dangereux, faire prédominer les bons, en aidant à leur développement, façonner l'intelligence aux études sérieuses par l'attrait du plaisir, » c'est une honorable, mais difficile mission ; aider les parens à atteindre ce triple but, c'est la tâche que M. Maire a entreprise.

A côté de la question dont je viens de vous entretenir, se place naturellement celle de l'éducation et de la moralisation des classes pauvres ; une des plus graves questions de notre époque, et se rattachant immédiatement à l'organisation du travail, dans la société en général. Deux de vos collègues s'en sont occupés, sous des points de vue différens ; mais tendant au même but.

Dans une *Notice sur les élèves des hospices* M. Buys vous a dit comment, le christianisme ayant peu à peu détruit l'esclavage, chaque membre de la société dut pourvoir à ses propres besoins. Cet isolement des individus, mettant à nu leur faiblesse, amena l'établissement des communes, puis des jurandes, lesquelles, après plusieurs vicissitudes, furent détruites à jamais par l'assemblée constituante, qui sanctionna ainsi le principe de la liberté industrielle. « Mais nous sentons aujourd'hui ce qu'a de dangereux, pour la société, l'état isolé où les artisans se trouvent, ne tenant à rien, retenus par rien, éprouvant chaque jour les charges de leur état, sans concevoir que le riche a aussi ses charges quotidiennes, » et privés des lumières qui font l'esprit de conduite et le bon citoyen.

Dans notre siècle, l'amélioration du sort des classes pauvres excite l'attention générale ; nous avons vu la réforme de l'instruction primaire, l'établissement et la propagation des salles d'asile et des comités de bienfaisance, et la fondation de sociétés diversement, mais activement occupées à améliorer la condition des artisans. M. Buys formait le vœu que ces efforts fussent continués avec persévérance, et signalait à la sollicitude des hommes de bien le sort des enfans élevés dans les hospices de province. Les élèves des hospices « sortent de là sans

» moyens d'existence, sans connaître même, comme » ceux qui ont un père manouvrier, la place ou le carre» four où viendra les embaucher le maître, pour les » occuper aux plus grossiers travaux. La charité publique » a su les abriter contre le froid, les soustraire aux » déchiremens de la faim, et, plus tard, elle les aban» donne, lorsqu'elle aurait encore quelque chose à faire » pour eux, leur donner un état. » A Paris, l'administration les met en apprentissage chez des fabricans connus, et continue à les suivre jusqu'à ce qu'ils soient devenus ouvriers. En province, après l'instruction primaire, on les emploiera à détordre des cordes; puis, peut-être, ils entreront dans quelque maison en qualité de domestiques; et, dégoûtés, mécontens, vicieux, ils finiront par se livrer sans frein à leurs passions; ils deviendront des fléaux de la société dont, avec une direction meilleure, ils auraient pu être des mémbres utiles.

Vous vous étiez déjà préoccupés plusieurs fois dans vos réunions, Messieurs, de cette question vitale du sort de la classe ouvrière; plusieurs fois vous en aviez fait le sujet de discussions intéressantes. M. POULAIN vous avait lu une *Notice sur la Société Industrielle de Nantes*, mémoire rédigé avec l'appréciation judicieuse des faits, la précision et la simplicité de style qui caractérisent le talent de votre collègue.

M. Poulain vous signalait d'abord, avec joie, le noble mouvement qui s'est manifesté, depuis quelques années, pour l'amélioration physique et morale des différentes classes de la société. Mais il reste encore beaucoup à faire, beaucoup de maux à guérir; et s'il est vrai que l'instruction soit offerte gratuitement à l'enfant du pauvre, il n'est pas moins vrai que peu d'enfans pauvres retirent un profit durable de leur passage dans les écoles. Pourquoi les ouvriers en général n'éprouvent-ils aucune amélioration réelle dans leur condition? Où l'on produit plus de richesse, pourquoi trouve-t-on en même temps plus de misère et de vices?

Une société, fondée à Nantes vers la fin de 1830, par quelques hommes honorables, s'est préoccupée de ces graves questions qui se rattachent à notre organisation

sociale tout entière. L'état de souffrance où se trouvait alors l'industrie engagea plusieurs personnes à s'associer, pour procurer du travail à une foule de bras inoccupés. On voulut ensuite remonter à la racine des maux qui affligent la classe ouvrière, et de là naquit le plan qui fut mis à exécution dès l'année 1832.

M. Poulain examine les divers besoins des classes ouvrières, pour indiquer en même tems comment la société de Nantes a su y répondre. Tous ceux qui ont observé de près les écoles où se trouvent les enfans pauvres, s'accordent à déplorer qu'ils en soient retirés si promptement, lorsqu'à peine ils savent les choses les plus indispensables pour la carrière qu'ils embrasseront. On sait que le désir ou la nécessité de tirer parti du travail de ces enfans porte les parens à les faire sortir de l'école, à un âge où cette sortie nuit à la fois à leur développement moral et physique. La société industrielle de Nantes s'applique à maintenir les enfans dans les écoles, en aidant les parens à les élever par des secours en nature, par de bons conseils, et plus encore, par la promesse de s'intéresser plus tard au sort de leurs enfans. Grâce à cette sollicitude, les enfans ne quittent l'école qu'à l'âge de 13 ou 14 ans; possédant bien les diverses connaissances qui sont la base de l'instruction primaire. Il s'agit alors de choisir un état. M. Poulain vous a dit que toutes les carrières ne sont pas ouvertes à tous, et qu'il est plus difficile qu'on ne le pense de devenir cordonnier ou menuisier; car un père de famille, chargé d'élever plusieurs enfans avec un salaire de 2 francs 50 à 3 francs par jour, ne pourra pas payer les frais d'apprentissage de son fils, dont il voudra faire un ouvrier cordonnier ou menuisier. La société de Nantes prend ces enfans sous son patronnage, à leur sortie de l'école; elle les place elle-même, signe pour eux le contrat d'apprentissage, et leur donne des secours proportionnés à l'indigence de leurs parens. Ce n'est pas tout: la société a voulu que les jeunes gens, qu'elle patronise, pussent continuer à étudier, pendant leur apprentissage, les sciences utiles à leur état. Elle obtient de leurs maîtres l'engagement de les laisser fréquenter chaque jour, pendant deux heures, une école industrielle, où l'on enseigne l'écriture, la grammaire,

le dessin linéaire, la tenue des livres, l'arithmétique et la géométrie; et les maîtres, qui d'abord avaient éprouvé quelque répugnance à sacrifier ainsi deux heures, sur la journée de leurs apprentis, n'ont pas tardé à reconnaître que l'ouvrage de ceux-ci était supérieur à l'ouvrage exécuté par des apprentis ordinaires.

Une bibliothèque, composée de livres moraux et instructifs, est aussi à la disposition des apprentis et des ouvriers attachés à la société.

Enfin, l'enfant, l'apprenti devient homme et ouvrier. La société continue à veiller sur lui, pour le garantir de la maladie, de la misère et du vice. Dans ce but, elle a établi une association, dont sont membres tous les ouvriers qui s'engagent à payer 25 centimes par semaine ou 13 francs par an. Avec le produit de ces cotisations, augmenté par des dons volontaires, la société a formé une caisse de secours mutuels, au moyen de laquelle on soutient les ouvriers que la vieillesse ou la maladie empêchent de travailler; tout ouvrier sociétaire reçoit un secours de 1 franc par jour de maladie; les remèdes et les soins du médecin sont gratuits.

Les ouvriers de l'association sont divisés par sections, selon l'état qu'ils exercent; chaque section est présidée par un souscripteur bienfaisant qui, tout en payant la cotisation de 13 francs, renonce aux droits qu'elle donne; le vice-président de la section est un ouvrier, élu par les ouvriers eux-mêmes. La section prononce sur l'admission ou l'expulsion des sociétaires; tout ouvrier qui, sans cause valable, néglige de payer sa cotisation pendant trois mois, ou qui se rend coupable d'inconduite, est expulsé de la société. Ainsi, la bonne conduite de chacun est dans l'intérêt de tous, la prospérité de la société en dépend, et il en résulte que les ouvriers exercent les uns sur les autres une influence salutaire.

Au-dessus des sections, il y a un comité administratif, divisé en commissions, chargées chacune d'une surveillance spéciale.

« Il est facile, ajoutait M. Poulain, de saisir au » premier coup d'œil les caractères et les avantages qui

» distinguent la société de Nantes de toutes les associa-
» tions de même nature. Il existe en Angleterre des
» associations d'ouvriers; mais elles sont exclusivement
» composées d'ouvriers. Ceux-ci les ont établies dans le
» but de se soutenir et de se protéger contre les chefs de
» fabrique et d'industrie. L'association est dans leurs
» mains une arme puissante, dont ils sont tentés souvent
» d'abuser, et qui, dans tous les cas, ne peut qu'affermir
» la barrière qui s'élève déjà entre eux et les maîtres;
» c'est une arme avec laquelle ils pourraient, dans cer-
» taines occasions, porter de graves atteintes à l'ordre
» public.

« Rien de semblable n'est à craindre à Nantes. Là, par
» une combinaison aussi généreuse qu'habile, on a su
» réunir, dans une même association, les ouvriers et
» les maîtres, les riches et les pauvres. Dans une même
» section, on voit un ouvrier siéger en qualité de vice-
» président, à côté d'un négociant, d'un médecin, d'un
» magistrat qui remplit les fonctions de président. Il est
» impossible que des rapports de bienveillance ne s'éta-
» blissent pas entre des hommes qui se touchent et se
» voient de si près. Comment l'ouvrier conserverait-il
» des sentimens hostiles envers les hommes qui sont
» placés dans une condition sociale supérieure à la
» sienne? Il voit ces hommes prendre un vif intérêt à
» tout ce qui le concerne, travailler gratuitement à la pros-
» périté d'une association qui a pour unique objet son bien-
» être physique et moral. Il est conduit à voir en eux des
» amis et des protecteurs. Les maîtres à leur tour ap-
» prennent à estimer les ouvriers, à respecter leur
» dignité d'hommes; ils cherchent à les élever jusqu'à
» eux en ennoblissant leurs sentimens, et non à les
» rabaisser, en leur jetant au visage ce mot dédaigneux
» et insultant de barbares!

« Il est presque inutile de dire qu'une association
» dirigée dans un tel esprit, bien loin d'offrir des dan-
» gers pour l'ordre public, présente au contraire les
» plus puissantes garanties d'ordre et de sécurité. »
M Poulain vous a cité des faits récens qui prouvent les
services déjà rendus par la société industrielle de Nantes.

Il vous a parlé de l'appui qu'elle reçoit du conseil municipal, du conseil-général du département, des ministres de l'instruction publique, du commerce et de la marine; il a pu vous annoncer que la prospérité de cette institution est aujourd'hui assurée, et que les avantages qu'elle offre sont incontestables, parce qu'ils ont reçu la sanction de l'expérience; enfin, il a conclu tout naturellement en disant « qu'il serait vraiment à désirer que de pareilles » sociétés fussent fondées dans toutes les villes impor- » tantes, dans une ville comme la nôtre, par exemple.

« Le comité d'administration de la société a introduit » dernièrement l'usage de délivrer des diplômes aux » apprentis qui, pendant trois ans, à partir de leur » sortie de l'école, se distingueraient par leur travail » et leur bonne conduite; ces diplômes seront un titre » de recommandation, et un puissant motif d'encoura- » gement. »

Vous attendez, Messieurs, le rapport que vous avez prié M. Ferrus de faire sur le travail dont je viens de vous présenter l'analyse; vous serez donc saisis de nouveau de cette grave question. Vous vous rappelez que vous avez été frappés des résultats funestes amenés par l'abandon des enfans pauvres, à leur sortie des écoles, surtout pour les jeunes filles qui, privées de tout appui, voient souvent leur vie entière flétrie, dès son début, par des vices qu'elles ne peuvent éviter. L'ignorance est toujours un mal; personne n'est plus facilement trompé que l'homme ignorant; et cependant personne n'est plus difficile à persuader sur ses intérêts véritables. Le but de la société de Nantes est donc doublement louable: d'abord, en surveillant les études des enfans pauvres, elle les prépare à comprendre les devoirs qu'ils auront à remplir; elle les rend plus éclairés sur leurs intérêts; puis, après cette instruction préparatoire, les prenant, pour ainsi dire, par la main, elle les guide dans la carrière à laquelle ils se destinent; elle les empêche de s'égarer, en maintenant chez eux cette conviction: que la première science de toutes est celle de leur état, et que la régularité, la probité, l'amour du travail, sont indispensables pour leur assurer quelque réussite dans la vie. Encore ne faut-il pas méconnaître que la

réunion même de toutes ces qualités est bien souvent insuffisante pour procurer aux ouvriers la part de bien-être à laquelle ils ont droit.

En attendant, Messieurs, que cette importante question du sort des classes pauvres soit résolue par le seul remède efficace, l'organisation du travail, basée sur l'association générale, permettez-moi de me joindre au vœu que vous avez exprimé avec M. Poulain, de voir imiter au Havre l'exemple donné par la société de Nantes. Il est certain qu'au Havre la fondation d'une société de ce genre est possible et serait éminemment utile. Dès que l'ordre et la tranquillité existent dans les détails, l'ordre régnera plus facilement dans l'ensemble; travailler à rendre heureux les individus, c'est travailler au bonheur commun, et faire bénir le règne de la paix.

Je vous signale avec plaisir, Messieurs, cette tendance de plusieurs de vos collègues à s'occuper de questions d'une utilité immédiate, ou d'un intérêt très grand pour notre localité. Vous en jugerez par les travaux dont je vais vous faire l'analyse.

M. Fleury vous a lu une *Note sur les moyens de rendre l'eau de mer potable.* « L'état actuel de la science permet » de prévoir que ce résultat peut être obtenu par trois » procédés différens : par la congélation, par une réac- » tion chimique, par la distillation.

« On sait que l'eau, en passant de l'état de liquide à » l'état de glace, abandonne, du moins en grande » partie, les sels qu'elle tient en dissolution; si l'on pou- » vait donc, un jour, produire facilement et à peu de » frais un grand abaissement de température, il serait » possible de rendre, par ce moyen, l'eau de mer » potable. » L'auteur vous a dit que ce moyen était celui sur lequel on devait le moins compter.

M. Fleury pense que le problème sera probablement résolu par une réaction chimique. « Il ne faudrait en » effet, dit-il, que trouver une substance à bon marché, » et dont une petite quantité suffirait pour précipiter les

» différens sels de l'eau de mer, en ne laissant en disso-
» lution, dans la liqueur, aucune matière capable de lui
» communiquer une saveur désagréable ou quelque
» propriété nuisible à la santé. Le grand nombre de
» corps différens, que renferme l'eau de mer, n'a pas
» encore permis aux chimistes d'arriver à cet important
» résultat; mais la science ne fait que de naître, pour
» ainsi dire, et lorsqu'on jette les yeux sur les prodiges
» qu'elle a opérés depuis un demi-siècle, on peut avoir
» confiance dans son avenir.

« Enfin, le troisième procédé, celui de la distillation,
» est connu depuis fort longtems; il est réalisable
» immédiatement; ses moyens, son action, ses résultats,
» ont été étudiés par des hommes habiles; on peut les
» réduire en chiffres, les soumettre au calcul, et les
» apprécier avec toute la rigueur mathématique. »

M. Fleury vous a décrit la manière dont s'opère la distillation; il posait ainsi le problème à résoudre: « Distiller une quantité d'eau donnée, avec le moins » possible de combustible, et dans l'appareil le plus » petit possible. »

Or, les expériences faites par Rumfort, Dulong, Despretz, Marcus Bull, et autres physiciens, prouvent qu'un kilogramme de houille doit réduire en vapeur 6 kilogrammes d'eau. Dans un appareil bien construit, réunissant toutes les conditions indiquées par la théorie et confirmées par l'expérience, on doit obtenir, par chaque mètre carré de surface de chauffe de la chaudière, et par heure, 25 ou 30 kilogrammes de vapeur, au moyen de 4 ou 5 kilogrammes de houille. M. Fleury examinait ensuite la condensation de la vapeur, et vous expliquait comment « un vase de cuivre rouge ordinaire, de 2 ou
» 3 millimètres d'épaisseur, exposé au simple contact de
» l'air, à une température de 15 ° environ, peut
» condenser par heure 1 kilogramme 40 de vapeur d'eau,
» par chaque mètre carré de surface. Si ce vase était
» entouré d'eau, à une température moyenne de 20 ou
» 25 °, il condenserait dans le même tems à-peu-près
» 107 kilogrammes de vapeur d'eau. »

Notre collègue concluait de toutes ces données qu'une

petite chaudière en cuivre, d'une surface de chauffe de 50 centimètres, exigerait de 2 kilogrammes à 2 kilogrammes 50 de houille par heure pour produire de 12 kilogrammes 50 à 15 kilogrammes de vapeur; le vase réfrigérant, ou serpentin en cuivre, plongeant dans l'eau à 20 ou 25 degrés, devrait avoir une surface capable de condenser cette vapeur dans le même temps, c'est-à-dire environ 13 centimètres carrés. Les dimensions de cet appareil seraient donc très restreintes, la dépense peu considérable, et l'approvisionnement d'eau se trouverait réduit, pour la marine, à un sixième de son poids.

M. Fleury vous a parlé de quelques expériences, qui se faisaient au Havre, lorsqu'il vous a lu son travail, et il lui semblait que les résultats, obtenus par ces expériences, étaient inférieurs à ceux indiqués par lui-même, dans ce qui précède. Beaucoup de personnes paraissaient regarder comme une découverte nouvelle la possibilité d'enlever à l'eau de mer sa saveur âcre et amère; votre collègue a voulu combattre cette idée, et vous a dit que toutes les expériences faites jusqu'à ce jour ne sont pas le dernier mot de la science. Pour vous en convaincre, il vous indiquait lui-même une modification à introduire dans les appareils distillatoires; il vous en a fait une description détaillée; il pensait que, par cette nouvelle disposition, on pourrait doubler presque la quantité d'eau distillée par une quantité donnée de combustible; en d'autres termes, que l'on obtiendrait, avec 1 kilogramme de houille, au moins 10 kilogrammes d'eau distillée. L'emploi d'un appareil de ce genre, réduisant à 1/10e de son poids l'approvisionnement d'eau, à bord d'un navire, offrirait un avantage réel à la navigation.

Au moment où M. Fleury vous communiquait ses observations sur les moyens de rendre l'eau de mer potable, M. Leudet vous a lu son *Essai de minerais de cuivre*, qui provenaient d'une cargaison arrivée de Valparaiso au Havre. Les échantillons analysés par M. Leudet étaient au nombre de cinq, tous très riches, puisque, sur cent parties, ils contiennent 78, 42, 35, 34 et 10 parties de cuivre pur. On trouve donc, qu'en moyenne, cent parties de ces minerais ont fourni

39,85 ; soit bien près de 40 parties de cuivre métallique ; et pour s'assurer de l'exactitude de ce résultat, M. Leudet a réuni un poids égal des divers minerais qui, après un mélange exact, ont donné 41 pour cent de cuivre métallique.

Le traitement de ces minerais, indiqué par M. Leudet, est simple et facile, pourvu qu'il ne s'y trouve pas trop de cuivre sulfuré. Les minerais analysés par M. Leudet sont bien supérieurs à ceux exploités en France, qui ne contiennent que de 5 à 10 pour cent de cuivre, et cela même à l'état sulfuré. Ce dernier est d'un traitement difficile et long ; il ne faut pas moins de seize ou vingt opérations pour l'amener à l'état de cuivre parfait ; aussi les exploitations en sont très restreintes, et nous sommes ainsi tributaires de l'étranger pour la presque totalité du cuivre dont nous avons besoin ; ce tribut s'élève au moins à 12 millions de francs, annuellement, malgré l'emploi borné que l'on fait de ce précieux métal.

M. Leudet regrette que l'usage du cuivre ne soit pas plus répandu ; il indique, entr'autres emplois, les avantages que les chaudières à vapeur en cuivre offriraient sur les chaudières en fer. « Le cuivre, dit-il, » nous est indispensable dans beaucoup de cas ; il serait » très utile dans une foule d'autres ; en diminuer le prix » serait un bienfait. Espérons que la venue de ces mi- » nerais fera quelque chose pour la réalisation de ce » problème ; puisque leur traitement n'est pas difficile, » et si leur prix de revient n'est pas trop élevé, notre » place trouvera là du frêt pour le retour de ses navires, » et des richesses par l'exploitation de ces minerais. »

M. Leudet vous a lu également un travail *Sur les explosions des chaudières à vapeur* ; sujet qui, déjà plusieurs fois, avait occupé votre attention.

M. Leudet commençait par vous citer sommairement quelques exemples d'explosions, empruntés soit à l'Annuaire du bureau des Longitudes, soit aux comptes-rendus des séances de l'académie des sciences. Ces exemples peuvent se classer comme suit : 1° explosions sans cause connue ; 2° explosions par surcharge de la

soupape; 3° explosions précédées d'affaiblissement dans la marche de la machine; 4° explosions arrivées au moment où l'on donnait issue à la vapeur.

Plusieurs ingénieurs et physiciens ont déjà expliqué les causes de ces explosions; mais, avant de les analyser, M. Leudet vous rappelait que les moyens de sûreté, d'un usage général, étaient les soupapes et rondelles fusibles. Il pensait que ces dernières étaient de mauvaises garanties au bout de quelque tems de service; on sait qu'elles sont faites de métaux qui, par leur alliage, forment un composé dont la fusion s'opère à une température toujours faible, et supérieure de quelques degrés seulement à la température à laquelle la chaudière doit fonctionner. Il semblerait donc que ces plaques, si facilement fusibles, dûssent empêcher toute explosion; malheureusement il n'en est pas ainsi; car, il est une imperfection inhérente à la nature même des rondelles; « au bout de peu de » temps, vous a dit M. Leudet, dans l'alliage ramolli » continuellement par une température voisine de son » point de fusion, il s'opère un départ; le métal le plus » dense vient à la partie inférieure, et la rondelle n'est » plus fusible. On a souvent vu de vieilles rondelles, dans » la coupe desquelles on distinguait facilement les divers » métaux séparés.

« Quant aux soupapes, elles sont un moyen de sûreté » infaillible, si on les dispose bien. Pour qu'une soupape » offre toutes les garanties, il faut que ses bords soient » taillés en couteau, de manière à offrir le moins possible » de surface. On construisait autrefois des soupapes, » dont les bords étaient très larges, dans le but de les » faire mieux fermer. Ces soupapes étaient très dange- » reuses. Si la pression venait à augmenter, de manière » à soulever les soupapes et à permettre à la vapeur de » s'échapper, la plaque était attirée, et comme clouée » sur le trou, d'autant plus fortement que la pression » intérieure était plus grande. Ce phénomène est celui » que produit un fluide lancé par le sommet d'un cône » creux; il y a vide dans toutes les parties les plus larges » du cône, et vide d'autant plus grand, que l'écoule- » ment est plus rapide. Cette particularité, découverte

» et étudiée par Clément Désormes, a donné lieu à plu-
» sieurs explosions qui n'ont pas d'autres causes con-
» nues. »

M. Leudet vous a indiqué l'emploi, très utile comme moyen de sûreté, d'un appareil servant à la fois de manomètre et de soupape de sûreté; puis il a abordé son sujet.

L'explosion, par surcharge de la soupape, n'a pas besoin d'explication; mais il n'en est pas de même des explosions arrivées lorsque la vapeur avait issue par les soupapes. M. Perkins admet que si le niveau de l'eau se trouve abaissé dans les chaudières, les parois laissées ainsi à sec s'échauffent, et la vapeur, en contact avec ces parois, prend la même température; qu'on vienne alors à donner issue à la vapeur, la pression intérieure diminue et l'eau se répand en mousse dans la capacité vide de la chaudière, où elle rencontre de la vapeur à une très haute température; l'eau est vaporisée subitement; ce qui produit l'explosion. M. Marestier donne une explication analogue: seulement, suivant lui, l'excès de vapeur proviendrait du contact même de l'eau en ébullition avec les parois très échauffées de la chaudière, et la vapeur serait produite instantanément en si grande abondance que les soupapes ne peuvent lui livrer passage. M. Séguier, dans des réflexions lues à l'académie, en 1838, adopte la théorie de M. Marestier. Il regarde aussi l'emploi des chaudières à basse pression de nos bateaux comme très pernicieux.
« Les parois de ces appareils, dit-il, peuvent devenir
» facilement convexes par une augmentation de pression;
» de là, abaissement de niveau; et si la pression vient à
» diminuer, les parois reprennent leur position; le
» niveau se relève, et l'effet cité peut arriver. »

Notre collègue vous parlait ensuite de l'opinion de M. Dulong, qui regarde l'explication donnée par M. Perkins comme contraire à ce que nous connaissons de la capacité de la vapeur pour le calorique. Un simple calcul démontre que la théorie de M. Séguier n'a pas plus de probabilité, puisqu'une chaudière qui doit fonctionner, par exemple, à 5 atmosphères, est essayée à 20 atmos-

phères ; elle ne peut donc pas rompre, quand même toute issue serait fermée à la vapeur. Suivant M. Leudet, jamais une chaudière ne peut sauter, si elle est munie de soupapes bien faites, et si les soupapes ne sont pas surchargées.

Quant aux explosions arrivées pendant la marche plus lente de la machine, et au moment où l'on donnait issue à la vapeur, l'auteur pensait qu'il fallait admettre que les tuyaux de conduite, et surtout les trous des robinets étaient trop petits ; ce que les mécaniciens font souvent pour avoir des joints plus parfaits. Il résulterait de là un étranglement augmentant la pression, et s'il arrive que le chauffeur n'ouvre pas complètement le robinet déjà trop petit, la mécanique ira moins vite ; le chauffeur, pour l'accélérer, chargera les soupapes et fera grand feu, si bien que l'explosion en pourra résulter.

Messieurs, les observations présentées par M. Leudet ont amené, de la part de quelques uns de nos collègues, juges compétens par la spécialité de leur profession, d'autres observations également intéressantes. On vous a fait remarquer qu'il est très difficile d'apprécier la différence qui existe entre la tenacité du fer rouge et celle du fer froid ; ce qui doit empêcher d'arriver à une solution complète des diverses causes d'explosions de chaudières à vapeur. L'explosion peut avoir lieu encore, quand l'eau manque dans la chaudière ; les parois, laissées sans eau exposées à l'action du foyer, rougissent, et si l'on vient à remplir vivement la chaudière d'eau froide, dès qu'on s'apperçoit du vide, cette eau se vaporise instantanément et la chaudière peut éclater par le choc. Personne n'ignore qu'il y a choc chaque fois que la vapeur ne se forme pas graduellement, mais qu'elle est produite en un instant par une chaleur excessive.

A cette occasion, je ne puis passer sous silence la question dont a été saisie l'académie des Sciences. Il s'agirait d'attribuer les explosions de machines à vapeur aux effets seuls de l'électricité ; quelques récentes expériences ayant pour but de prouver que la force compressive de la vapeur, à quelque degré qu'elle soit poussée, ne

peut occasionner qu'un déchirement de parois, et non les bris en éclats et autres circonstances qui accompagnent les explosions. Cette découverte tend à faire admettre que l'électricité se dégagerait en même temps que la vapeur et qu'elle se dégagerait par la vaporisation des sels formés dans la chaudière. La formation de couches de sels est d'ailleurs une cause active de détérioration pour les machines.

Messieurs, vous devez encore au zèle de M. Leudet la lecture de deux autres mémoires. Le premier, ayant pour titre : *Examen d'une tache sur une chemise*, était une analyse de chimie légale que votre collègue avait été appelé à faire. Il s'agissait de reconnaître la nature de plusieurs taches qui provenaient, d'après toutes les apparences, du contact d'un liquide, renfermant quelque partie gélatineuse; et, comme ce pouvait être du sang, les recherches faites par l'auteur ont eu pour but d'en retrouver les traces. Votre collègue vous a décrit tous les détails de ses expériences qui ont amené la conviction, chez lui, que la principale de ces taches avait été faite par du sang, dont elle offrait tout les caractères chimiques; cependant un caractère auquel les toxicologues attachent une grande importance, n'avait pu être produit; c'était la coagulation, par la chaleur, du liquide résultant de l'eau pure sur les taches. Cette circonstance attira l'attention de votre collègue, qui se livra à quelques recherches sur les causes auxquelles on pouvait attribuer la non coagulation par la chaleur. « Si l'on chauffe, vous a-t-il dit, un » liquide neutre, coloré par le sang, ce liquide se trouble » et devient opalin. C'est le résultat parfaitement con» forme à ce que disent les auteurs. Si le liquide est » alcalin, la coagulation n'a pas lieu. Si l'on acidule la » liqueur, la coagulation ne paraît pas avoir lieu non » plus; bien plus, si l'on coagule une liqueur neutre par » la chaleur, et qu'on y ajoute une goutte d'acide hydro» chlorique, elle s'éclaircit immédiatement. Ceci paraît » contraire à ce que disent tous les auteurs; mais ce n'est » qu'une apparence; car l'albumine reste, dans la » liqueur, à l'état de coagulation. Seulement, pour » l'appercevoir, il faut placer le tube, qui contient le » liquide, entre l'œil et la lumière; on voit alors de

» légers flocons trop peu abondans pour troubler le » liquide. L'action de l'acide paraît être de concréter en » petits filamens l'albumine qui était éparse et rendait le » liquide opalin. »

Le deuxième mémoire de M. Leudet, dont il me reste à vous entretenir, est intitulé : *Analyse d'une eau minérale, trouvée à la Route-Neuve*. Votre collègue dit que la dénomination d'eaux minérales a été donnée à toutes les eaux qui, en sortant de terre, sont chargées de substances propres à guérir quelque maladie. Leur efficacité a été connue de tout temps ; les auteurs les plus anciens en parlent ; les Romains en faisaient un usage habituel. En France, Charlemagne fut le premier roi sous le règne duquel on chercha à tirer parti de ces eaux ; les rois ses successeurs rendirent divers édits, et M. Leudet rappelle la surveillance du gouvernement sur l'exploitation des eaux minérales.

Les savans se sont occupés de leur analyse ; l'auteur passe en revue les travaux des chimistes les plus célèbres du siècle dernier, et ceux des chimistes de notre époque ; il signale la division des eaux minérales en *chaudes* et *froides* ; puis en eaux ferrugineuses, sulfureuses, gazeuses ou acidulées et salines ; il explique les différentes hypothèses sur l'origine des sources thermales ; car celle des eaux minérales froides est à peu près connue ; puis il ajoute qu'aucune incertitude ne peut régner sur l'origine de la source trouvée auprès de la Route-Neuve ; elle est indiquée par la composition même de l'eau. Cette source paraît être le résultat évident de l'égoût des terrains d'alluvion environnans, dans lesquels l'eau se charge de l'acide ulmique qui dissout le fer, de l'acide carbonique qui dissout la chaux, et des autres sels reconnus. La source, que M. Leudet a analysée, se trouble par l'exposition à l'air, et ne tarde pas à perdre sa saveur ferrugineuse.

Pendant que je m'occupe des travaux ayant une relation directe avec notre localité, permettez-moi de vous rappeler, Messieurs, la notice de M. Lecadre *Sur la constitution météorologique des mois de Juin et Juillet*

1841. Après vous avoir présenté un aperçu des observations faites sur l'état du baromètre, du thermomètre et des vents, pendant les deux mois en question, M. Lecadre vous a dit que deux faits découlaient de ces observations : le premier, c'est que les moindres hauteurs barométriques coïncident presque toujours avec des vents de sud, sud-ouest et d'ouest, et les plus grandes avec des vents de nord-est, d'est et de sud-est ; le second fait, c'est que le baromètre n'offre jamais deux jours de suite la même hauteur. M. Lecadre regrettait de n'avoir pu, faute d'instrumens, déterminer la quantité d'eau tombée ; mais il vous signalait l'existence de brouillards épais et froids, dépouillés de l'odeur fétide qui accompagne les brouillards d'automne.

Les mois de juin et juillet, avec tout le caractère des derniers mois d'hiver, ont conservé la constitution médicale qui règne d'ordinaire à cette époque. M. Lecadre vous a indiqué les différentes maladies reconnues pendant ces deux mois ; s'étonnant du petit nombre de phtysies qui se manifestèrent alors, quoique généralement ces terribles maladies apparaissent chaque année vers le mois de juin. D'ailleurs, contrairement à l'opinion reçue par le grand nombre, M. Lecadre vous assurait que la phtysie est plus fréquente à Paris qu'au Havre, puisque l'on a observé que cette maladie cause à Paris un cinquième des décès, tandis qu'elle n'en cause qu'un neuvième au Havre, dans les momens même où elle y est le plus commune. Des fièvres cérébrales, presque toujours fatales, et des miliaires sans gravité sévirent aussi contre les enfans en juin et juillet. Ces miliaires, que votre collègue n'a jamais trouvées dangereuses, depuis qu'il exerce la médecine au Havre, ont pris cette année à Caen, et à Bayeux surtout, un caractère vraiment pernicieux.

M. Lecadre appelait ensuite votre attention sur les maladies morales ; il semblait disposé à admettre que la température constamment froide et humide avait exercé une funeste influence, et craignait que le nombre des suicides ne fût plus considérable que dans d'autres années.

Parmi les animaux, les vétérinaires n'ont eu à constater aucune épizootie; quelques indispositions seulement se sont manifestées chez les animaux paissants; indispositions que les vétérinaires attribuent, avec toute apparence de raison, au refroidissement continu des extrémités, dans les prairies humides, et peut-être à la trop grande quantité d'eau, ingérée avec l'herbe dont ces animaux faisaient leur nourriture.

M. Maire a été prié de vous faire un rapport sur le travail de M. Lecadre.

Vous voyez, Messieurs, que j'avais raison de vous féliciter de la direction d'idées qui se manifestent chez la plupart de vos collègues, et les fait s'occuper de préférence d'études immédiatement et spécialement intéressantes. J'ai à vous parler maintenant d'un travail encore plus spécial, et se rattachant à l'une des plus graves questions industrielles qui puissent attirer notre attention, la question si controversée des colonies et du sucre colonial. Vous n'attendez pas de moi que je vous rappelle combien le sucre colonial profite à notre commerce, à notre navigation, au trésor, à tous les grands intérêts du pays; la question des sucres est trop bien connue sur notre place, et elle est, en ce moment, plus que jamais, trop gravement à l'ordre du jour, pour que je veuille entrer dans des détails, que je préfère abandonner à des plumes plus habiles que la mienne. Je ne puis d'ailleurs sortir des limites qui me sont tracées; permettez-moi seulement de vous rappeler le prodigieux accroissement de la production du sucre dans l'Inde anglaise; accroissement tel, que l'on peut craindre que l'Angleterre ne finisse par obtenir un jour le monopole du sucre, sur tous les marchés de l'Europe. Rappelez-vous encore la question de l'émancipation des esclaves; mesure qui, tout en faisant disparaître une plaie honteuse pour l'humanité, aura d'abord pour premier et immédiat résultat d'enlever un nombre considérable de bras à la culture du sucre, et d'augmenter ainsi inévitablement le malaise qui pèse sur l'industrie sucrière aux colonies : car personne encore ne paraît avoir trouvé ou indiqué des moyens vraiment efficaces pour opérer la transition de

l'esclavage à la liberté pour les travailleurs, et garantir en même temps aux planteurs la possibilité de continuer leur travail. En présence de ces faits qui viennent encore compliquer la question des colonies et du sucre colonial, il serait grandement désirable qu'il y eût du moins amélioration dans les procédés usités par les colons, qui sont bien loin d'extraire de la canne à sucre tous les trésors qu'elle renferme.

M. Touche fut frappé, comme tout le monde, de l'intérêt immense qu'une bonne solution de la question des sucres devait avoir pour le Havre et pour la France; mais, étranger par position aux graves débats qui s'agitent, il dirigea son attention vers leur côté scientifique, et vous lut quelques *Considérations sur l'état actuel de la fabrication du sucre dans les colonies, et sur son avenir prochain.*

M. Touche vous montrait d'abord l'art d'extraire le sucre de la betterave, croissant par le concours actif des hommes les plus éminens dans la science, s'entourant de toutes les données théoriques des connaissances chimiques, et arrivant ainsi promptement aux résultats les plus satisfaisants; puis il s'étonnait que les colons n'eussent pas demandé à la chimie les moyens de combattre avec succès une industrie qui, à la faveur de ses perfectionnemens, s'est posée en rivale dangereuse pour l'industrie coloniale, que la nature semblait pourtant avoir affranchie de toute concurrence.

Suivant M. Touche, c'est à l'absence de procédés d'exploitation convenables qu'il faudrait attribuer l'état précaire de la fabrication du sucre colonial, plus encore qu'aux lois fiscales qui l'entravent. Sans vouloir décrire les procédés anciens de fabrication aux colonies et leurs défauts, ni suivre dans leurs détails les rares et lentes améliorations apportées à ces procédés, M. Touche passait en revue avec vous « le petit nombre d'écrits » scientifiques, publiés sur cette matière, et vous signa- » lait l'influence fâcheuse qu'avaient eue, sur les progrès » futurs de cette exploitation, les idées erronnées des » premiers savans qui s'en sont occupés; idées mal- » heureusement adoptées sans examen, et reproduites

» avec une déplorable persévérance par les auteurs plus » modernes. »

« Ils admettent, dans le jus de canne ou vesou, la » préexistence de la mélasse ou sucre incristallisable et » cela dans une proportion égale à celle du sucre cristal- » lisable; et cette erreur, perpétuée jusqu'en ces derniers » temps, et qu'on retrouve encore chez la plupart des » colons, serait, d'après M. Touche, une des principales » causes de l'imperfection des moyens employés par » eux. Personne ne s'imaginant que la mélasse ne fût » qu'un produit de la manipulation, et d'une application » mal entendue du calorique, aucune modification utile » n'a été apportée à cette partie du travail; et c'était là » cependant le point important, l'avenir de la fabrication, » comme les nouvelles découvertes l'ont révélé depuis. »

« Plusieurs fois on avait tenté d'envoyer en France » du vesou, pour le soumettre à des expériences, qui en » fissent connaître plus exactement les principes, et » pussent mettre sur la voie d'améliorations pratiques; » mais ce vesou n'étant parvenu en France que dans un » état de décomposition complète, il fut impossible d'en » rien tirer. »

Enfin en 1826, M. Plagne, pharmacien en chef de la marine, à Brest, fut chargé d'une mission aux Antilles, ayant principalement pour but d'étudier et d'améliorer la fabrication des sucres dans ces colonies. Rentré en France en 1827, M. Plagne remit son rapport au ministre de la marine, qui nomma une commission pour l'examiner.

Dans la partie de ce travail consacrée à l'analyse du vesou, M. Plagne consignait ces faits importans: « que le suc de cannes lui avait fourni, tant à la » côte de Coromandel qu'ailleurs, plus de 20 pour cent » de sucre cristallisable d'une nuance paille; beaucoup » plus sec que les cassonades ordinaires de la Martinique. » Or les fabricans les plus avancés n'obtiennent que 6 » à 8 pour cent de sucre, et 2 à 3 de mélasse; et, selon » quelques uns, M. de Jabrun par exemple, le rendement » en sucre est beaucoup moindre. M. Plagne établissait

» encore dans ce même travail que la mélasse était la
» conséquence d'une mauvaise fabrication ; et qu'il suf-
» fisait d'évaporer le suc de cannes rapidement, et à une
» température qui ne dépassât pas le degré de l'eau
» bouillante, pour extraire à l'état cristallin tout le sucre
» qu'il renferme. Enfin il avait remarqué, dans son
» analyse, une substance d'une nature particulière,
» qu'il considérait comme faisant fonction de ferment
» et produisant surtout cette altération, cet épais-
» sissement qu'éprouve souvent le vesou, dans les
» premiers momens de son extraction, et qui s'oppose si
» opiniâtrément à la cristallisation du sucre. Il signalait
» et décrivait cette substance, et faisait connaître les
» agens chimiques qui la précipitent et la neutralisent;
» il faisait voir que, dans le travail en grand, il suffisait
» d'une température de 70 à 80° pour lui ôter sa pro-
» priété de ferment. »

« Ainsi, ajoutait M. Touche, la question de la ri-
» chesse de la canne à sucre était résolue dès l'année
» 1827; le fait si important de la non préexistence du
» sucre liquide dans le vesou était bien établi; les agens
» d'altération et de destruction étaient connus et étudiés,
» et les moyens de les neutraliser enseignés. » Ce travail de M. Plagne resta enfoui dans les cartons du ministère; et ce ne fut que douze ans plus tard, lorsque l'exploitation de la betterave, parvenue à son plus haut point de prospérité, faisait au sucre de canne une concurrence désastreuse, que le travail de M. Plagne fut enfin connu. Vers cette même époque, un autre savant, M. Péligot, analysa également du vesou, arrivé cette fois dans un état parfait de conservation; et son analyse présenta les proportions suivantes :

Sucre cristallisable. .	209,0	1,000.
Eau.	771,7	
Sels minéraux. . . .	17,0	
Produits organiques.	2,3	

« Ainsi point de mélasse ou sucre incristallisable, et 19
» millièmes seulement de matières étrangères, sels mi-
» néraux et produits organiques. »

« Il ne s'en suit pas cependant qu'il faille conclure

» de cette analyse, faite sur un seul échantillon, que le
» jus de canne renferme toujours 21 pour cent de sucre.
» La densité du vesou, d'après Dutrône, varie de 8 à 14
» degrés de l'aréomètre de Baumé; et celui qui a servi
» aux expériences de M. Péligot marquait 11° 8 du même
» aréomètre. Aussi admet-il lui-même une moyenne de
» 18 pour cent seulement, et confirme ainsi l'expérience
» de M. Plagne. »

Les auteurs, qui s'étaient occupés de la canne à sucre, avaient beaucoup exagéré l'importance des matières étrangères, et le rôle fâcheux qu'elles jouent dans le travail d'extraction du sucre de canne. M. Péligot analysa en même temps des cannes sèches, qu'il avait reçues avec le vesou; mais elles fournirent toujours du sucre incristallisable; résultat que M. Touche attribue à une altération survenue, lors de la dessication, ou pendant la traversée. « M. Péligot établissait d'une manière exacte
» les proportions des parties solubles, et insolubles de
» la canne, et faisait remarquer que les colons, à l'aide
» des moyens mécaniques qu'ils possèdent, n'extraient
» qu'une partie du suc, et en abandonnent dans les ba-
» gasses de 40 à 45 pour cent. »

Ce même résultat a été constaté par d'autres savans; et tout en reconnaissant que, dans la pratique, il sera toujours impossible d'atteindre à la précision d'expériences faites en petit, il paraîtrait possible d'obtenir 75 pour cent de jus. « On est encore bien loin de ce résultat, dans les
» colonies françaises, où le rendement ordinaire n'est
» que des 5|9es d'après les renseignemens fournis à
» M. Péligot, ou même des 2|5es suivant M. de Jabrun. »

Après ces détails, que je suis forcé malgré moi de réduire le plus possible, M. Touche vous a entretenus des travaux de M. Hervy, jeune et infortuné chimiste, enlevé à la science, au début de sa carrière, et dont les derniers momens ont été consacrés à cette grande question industrielle. Les travaux de M. Péligot, qui avaient déjà fait connaître les recherches de M. Plagne, provoquèrent deux mémoires de M. Hervy.

Le premier traite d'un procédé pour déterminer la

quantité de principe sucré que renferme la canne desséchée. Le procédé est simple et facile, pour une personne exercée à ce genre de travail ; et, à l'appui de la théorie, le mémoire de M. Hervy, contient des analyses de plusieurs échantillons de cannes desséchées et de bagasses ; le fait le plus remarquable de ces analyses, c'est l'énorme quantité de matière sucrée que renfermaient les échantillons de bagasses ; pas moins de 29 à 30 pour cent, c'est-à-dire autant que les colons envoient de sucre en France.

« Le second mémoire de M. Hervy est un examen
» comparatif de la canne à sucre cultivée aux Antilles
» et en France. Il résulterait de cet examen, fait sur
» des cannes à sucre desséchées avec soin, que les
» cannes venues en France, non moins riches en sucre
» que celles des colonies, contiennent une plus grande
» quantité de sels et matières étrangères au sucre.
» M. Hervy étudie ensuite avec soin une matière déli-
» quescente, non sucrée, qui paraît déterminer dans
» le vesou la fermentation visqueuse ; c'est la même
» matière signalée déjà par M. Plagne ; et plus tard par
» M. Péligot. » M. Hervy indique les mêmes moyens que ces chimistes, pour neutraliser l'action de cette matière ; puis il démontre « que les eaux mères ou sirops
» d'égoût, désignés encore parfois sous le nom de
» mélasse, sont loin d'être du sucre liquide ou incristal-
» lisable ; mais sont au contraire une solution saturée de
» sucre cristallisable, d'où l'on extrairait de notables
» quantités, si l'on procédait à la recuite, chaque jour,
» comme dans les raffineries en France.

« De tous ces travaux, vous a dit M. Touche, il résulte,
» d'une manière incontestable, que la canne des colonies
» contient plus de matière sucrée qu'on ne l'avait long-
» temps pensé ; que le vesou est de nature moins complexe
» qu'on ne le croyait ; que le sucre incristallisable n'y
» existe point naturellement, mais se forme sous l'in-
» fluence d'un commencement de fermentation et de
» l'application prolongée du calorique ; qu'une grande
» partie du jus reste perdu dans les bagasses, et qu'une
» grande quantité de sucre est négligée dans les mélasses ;
» enfin, que la dessication bien faite de la canne n'altère
» en rien le sucre cristallisable qu'elle contient, et que son

» extraction est même plus facile et plus simple. » M. Touche ajoutait à ces conclusions, que l'introduction de nouveaux procédés de fabrication devenait, pour nos colonies, une nécessité impérieuse ; bon nombre de colons éclairés ont apprécié et adopté ces enseignemens de la science, et les résultats déjà obtenus sont immenses. M. Touche vous citait des exemples, à Bourbon, de produits presque doublés en trois années, par l'emploi d'appareils évaporatoires perfectionnés, et cela avec une supériorité marquée pour la quantité comme pour la qualité. Il est à désirer que les planteurs comprennent tous et suivent cette voie de salut que la science leur a indiquée.

Au moment où M. Touche vous a fait part de ses recherches, l'ouvrage remarquable de M. Paul Daubrée, sur le même sujet, n'avait pas encore paru; votre collègue y aurait puisé de précieuses données, à l'appui de ses propres considérations, sur lesquelles vous avez prié M. Gallet de vous faire un rapport. Je me bornerai à vous rappeler, en attendant, que vous avez pris à cette lecture un intérêt qui n'était pas dû seulement au mérite de la rédaction de M. Touche, mais qui provenait aussi de l'importance réelle du sujet ; car votre attention ne manque pas d'être excitée, dès qu'un but d'utilité vous apparaît ; comme vous le disait M. Baltazard, en vous soumettant quelques observations sur une question que vous l'aviez vous-mêmes prié d'examiner.

Il s'agissait *De la stipulation sans frais, usitée sur les effets de commerce.* « Vous savez, disait votre collègue,
» que cette clause a été imaginée pour prévenir le protêt
» des effets non timbrés, quand ils ne sont pas payés à
» l'échéance, et pour se garantir ainsi de l'amende que
» prononce la loi du 24 mai 1834, contre le confection-
» naire et le bénéficiaire. »

M. Baltazard vous a fait remarquer d'abord « que les
» mots *sans frais* étant presque toujours écrits à côté,
» ou même au-dessous des signatures, et très souvent
» par une main autre que celle qui a signé, le porteur se
» trouvait, par ce seul fait, livré à la bonne foi des
» endosseurs, qui peuvent reconnaître ou méconnaître

» à leur gré cette importante restriction. » Si elle est méconnue, c'est un procès à soutenir; d'autant plus chanceux, que la preuve d'un endossement ne s'établira point par l'autre, et que, souvent, la clause *sans frais* n'aura été insérée que par quelques endosseurs seulement.

Ensuite l'effet *sans frais* ne comporte, en quelque sorte, pas d'échéance; car le tireur, qui aura fait la provision, ne pourra prouver que l'effet n'a pas été présenté en temps utile, ni par conséquent se libérer envers le porteur retardataire. « S'il s'agit d'ailleurs d'un billet, la ques-
» tion de la provision disparaît, et le premier endosseur
» se voit contraint à rembourser un effet que le confec-
» tionnaire eût peut-être payé, si la présentation, au
» lieu d'être tardive, lui en eût été faite le jour de l'é-
» chéance. » M. Baltazard vous a expliqué comment un porteur pouvait différer la présentation d'un effet *sans frais* par négligence, quelquefois même par intérêt.

Passant à une autre considération, votre collègue vous a dit que la loi et l'équité voulaient que le porteur d'un effet, impayé à son échéance, fût indemnisé par son cédant des frais occasionnés par ce non paiement. Avec la clause du *sans frais*, il devient impossible de faire un compte de retour; et le porteur se verra souvent obligé d'aller au loin chercher son remboursement, en payant à un correspondant intermédiaire une commission qu'il ne pourra pas se faire rendre par l'endosseur, sur lequel il sera revenu. Cette observation s'applique également aux effets timbrés, endossés avec la clause de *simple protêt*. D'autres endosseurs ont imaginé de joindre à leur signature ces mots : *à qui au besoin, sans frais*. « Il serait
» temps, observait M. Baltazard, d'en finir avec toutes
» ces modifications introduites dans des obligations dont
» l'unité et la simplicité doivent être le caractère distinc-
» tif. » Il est permis d'espérer que les chambres de commerce, consultées dernièrement par le gouvernement, auront toutes transmis l'opinion de faire consacrer par la législation, *qu'aucune clause ne peut dispenser du protêt*.

M. Baltazard vous a démontré que les lois antérieures sur le timbre « avaient pour but d'enrichir le trésor par

» l'amende, plutôt que d'assurer la perception d'un droit » régulier; » et il entrait, à cet égard, dans quelques détails qui prouvent l'erreur commise par le gouvernement. Votre collègue basait ses calculs sur les revenus de l'année 1836, et il vous faisait voir que si, en vue de la perception d'un droit régulier, le timbre légal eût été mis sur tous les effets en circulation à cette époque, le revenu du trésor eût été, pendant ladite année, beaucoup plus considérable, même sans amendes, que la somme réellement perçue.

Les limites de ce compte-rendu ne me permettent pas de suivre M. Baltazard dans chacun de ses aperçus; mais, à toutes les considérations de chiffres qu'il vous a soumises, il en a ajouté une toute morale. « Beaucoup de » commerçants usent, depuis assez longtemps, *du mandat non acceptable*. C'est souvent un crédit qu'on s'ouvre » à soi-même; ou, si l'on veut, c'est un billet qui prend » la forme de la lettre de change. Je n'en examinerai » pas ici la convenance ou les inconvéniens; mais je di» rai seulement qu'il est utile que le porteur soit fixé sur » la nature du titre qu'on lui fournit. » Or, un mandat stipulé *non acceptable*, ou qui n'est pas timbré, ne peut être présenté à l'acceptation; son véritable caractère n'est pas connu; on ignore si le tireur a voulu seulement faire l'économie du timbre et de la commission de banque pour l'acceptation, ou s'il se réserve de faire l'économie de la provision même de son mandat, quand viendra l'échéance. Le timbre fait disparaître tous ces inconvéniens.

M. Baltazard ne pense pas qu'il soit utile d'adopter la législation anglaise, qui frappe d'un timbre supérieur les effets ayant plus de deux mois de date, ou soixante jours de vue. « C'est pour tous les effets qui passent par les » banques particulières une aggravation fiscale, qu'on » n'évite qu'en subissant des commissions de banque re» nouvelées. »

M. Baltazard vous a entretenus encore d'une autre stipulation : l'indication des *besoins*, ou des domiciles des intervenants, en cas de non paiement par les tirés. Comme il peut arriver que la stipulation *au besoin* se trouve biffée, sans qu'il soit possible de découvrir si cette annulation

est du fait du tireur, ou d'un des endosseurs, M. Baltazard pense qu'il conviendrait que la mention fût faite au-dessus de la signature du tireur ou de l'endosseur; il vous démontrait les avantages qui devraient en résulter, puisque la radiation de la clause par un tiers acquerrait toute la gravité d'un faux, et que « le porteur saurait » ainsi de suite à quel domicile il devrait s'adresser pour » remplir la prescription de la loi qui accorde la préfé- » rence à celui qui libère le plus d'endosseurs. »

Cette lecture a donné lieu à quelques réflexions parmi vous; on vous a signalé l'inconvénient des endossemens *sans garantie*, qui deviennent heureusement rares; on vous a parlé des funestes conséquences que pouvaient avoir les endossemens en blanc; enfin on a regretté l'abus fait du papier de complaisance que la loi ne peut pas atteindre.

M. Baltazard vous a offert un autre travail sur une question plus importante. Votre correspondant, M. Leplay, ingénieur en chef au corps royal des mines, vous avait fait hommage d'un exemplaire de ses *Vues générales sur la statistique*. M. Baltazard fut chargé de vous faire un rapport sur cette publication, et, convaincu, avec M. Leplay, que cette science peut être un moyen d'éducation et de gouvernement, puisque la connaissance imparfaite de l'état social de la France est la principale source des fautes commises par nos législateurs, M. Baltazard crut vous faire plaisir en consignant, dans un rapport écrit, ses remarques sur les utiles réformes esquissées par votre savant correspondant.

Il commençait par vous indiquer les divisions du travail de M. Leplay, et vous étiez ainsi à même d'apprécier d'un coup d'œil la vaste étendue du plan proposé. Déjà on a exécuté de grands travaux de statistique, pouvant fournir quelques unes des indications que devrait comprendre cet immense ensemble; et leur importance suffit pour donner une idée du nombre de matériaux nécessaires à la construction de l'édifice entier. Cependant, M. Baltazard pensait qu'il n'est pas impossible de trouver un concours éclairé, susceptible de conduire à bonne fin

cette œuvre grandiose, pour laquelle il faudrait avoir recours à la fois aux savans de la capitale et aux recherches persévérantes des différentes localités.

Le bilan social, dont M. Leplay donne le modèle, a paru à votre rapporteur plus difficile à établir, au moins dans toutes ses parties. Il y aurait peut-être impossibilité de remplir les chiffres des deux chapitres comprenant *les billets en circulation souscrits par les classes industrielles*, et ceux *souscrits par les classes non industrielles*. Ces deux chapitres figurent dans les élémens du passif social; votre rapporteur vous a fait observer, en passant, que ces énonciations devraient également figurer à l'actif; « car, » disait-il, par la même raison qu'il n'y a pas de débiteur » sans créancier, il n'y a pas de souscripteur sans bé- » néficiaire. »

Continuant ensuite son examen, M. Baltazard ajoutait : « La liaison qui existe entre les grandes divisions » posées par M. Leplay m'a paru évidente, et faire res- » sortir par cela même l'avantage d'une statistique géné- » rale. En effet, si à la description du territoire, à la » connaissance de sa constitution géologique et hydro- » graphique on unit celle de la constitution physique » et de l'état intellectuel de la population, on pourra se » rendre compte de l'emploi des forces de cette même » population et de la bonne ou mauvaise direction qu'elles » ont reçue. Si l'inventaire du capital social est ensuite » dressé avec intelligence, on jugera de la progression » qu'ont suivie les fortunes particulières, et en même » temps celle du pays; car il est de nombreuses créa- » tions qui, bien qu'elles soient l'œuvre et la propriété » de citoyens isolés, ajoutent dans une grande proportion » à la richesse et à la force d'un état. Le gouvernement » apprécierait ainsi ce que les localités peuvent faire par » elles-mêmes, et tout ce qu'elles pourraient accomplir » avec son aide. »

M. Leplay voudrait ajouter à la statistique de la France une statistique des pays étrangers, considérée dans ses rapports les plus immédiats avec l'activité sociale de la France; œuvre immense, mais que votre rapporteur aussi croyait exécutable, malgré la nature essentielle-

ment variable de plusieurs des élémens qui en font partie. Aura-t-on la persévérance nécessaire pour continuer l'œuvre une fois commencée? Il est permis de l'espérer, à cause des facilités que devra donner un premier cadre bien établi, dans lequel prendront place successivement les modifications amenées par le temps et la marche de la civilisation. Il serait à désirer que, dès à présent, des travaux préparatoires facilitassent le travail général, et que des statistiques locales vinssent activer les progrès, par des détails de comparaison éminemment utiles.

La réunion de documens aussi importants a semblé à M. Baltazard devoir être la meilleure étude pour l'homme d'état, s'il comprend bien les liens qui existent entre le commerce extérieur et le commerce intérieur, et si jamais il n'oublie que, plus l'activité industrielle d'une nation est grande, plus il faut l'éclairer et niveler devant elle la route qu'elle doit parcourir.

La lecture du rapport de M. Baltazard fit naître, chez vous, Messieurs, des doutes sur la possibilité d'arriver jamais à une statistique raisonnée; et pourtant les statistiques appuyées seulement sur des chiffres et non suivies de raisonnemens, expliquant, analysant, commentant ces chiffres, ne sont presque d'aucune utilité.

Les travaux dont je vous ai entretenus jusqu'ici, Messieurs, offrent, malgré leur variété, un point de conformité entre eux dans leur caractère de gravité et dans la manière sérieuse avec laquelle sont traitées les questions que vous avez abordées. Je n'ai pas encore épuisé la liste de ces études consciencieuses et sévères; mais comme, en évitant les divisions de genres, j'ai eu pour but, ainsi que je vous l'ai dit, de conserver dans mon récit quelque chose de la physionomie mobile et diversifiée de vos séances, je vais passer, sans ménager les transitions, à des sujets plus légers, à des productions plus récréatives. Puissé-je par ce moyen captiver plus sûrement votre attention!

M. MEU vous a lu une nouvelle, intitulée: *Invention de la Femme libre, vers la fin du 18e siècle.*

M. Meu supposait que, par une soirée d'hiver, un jeune

étudiant en droit était assis auprès d'un petit feu de cheminée, méditant un vaste plan de réforme sociale; mais, comme le petit feu s'en allait mourant, le philosophe réformateur sentait sa pensée s'éteindre, faute de bois; quand heureusement son vieil ami Stanislas, qui habitait le même hôtel, vint lui proposer de le conduire chez lui, auprès d'un bon feu. Le jeune étudiant, convaincu que les idées gouvernementales, basées sur la liberté des peuples, avaient fait de grands progrès depuis 89, s'étonnait que les philanthropes de cette époque ne se fussent jamais occupés de la femme. L'honneur de proclamer la femme libre, pensait-il, était réservé à notre siècle; et, à propos de femme libre, il demandait à M. Stanislas, pourquoi il ne s'était pas marié. M. Stanislas ne s'était pas marié, parce qu'il avait trouvé la femme libre, avant que les Saint-Simoniens eussent songé à la chercher; et là dessus il racontait son histoire.

Je ne suivrai pas M. Meu dans tous les détails de son récit. Il me suffira de vous rappeler que M. Stanislas était venu fort jeune à Paris, pendant le règne de la Terreur, et avait assisté, malgré lui, à quelques unes de ces scènes révolutionnaires qui caractérisent si étrangement cette époque de notre histoire; il s'était trouvé témoin forcé de ces orgies à l'usage du peuple de 93, dans lesquelles figuraient les déesses de la Raison et de la Liberté, et qui se terminaient d'ordinaire par un désordre épouvantable, où la Raison perdait la tête, et où la Liberté était foulée aux pieds. Vous vous souvenez de la vie et du mouvement qui animaient chacune des scènes que votre collègue faisait passer sous vos yeux; vous vous souvenez avec quelle verve la femme libre, toujours présente dans le récit, se trouvait mêlée au dévergondage de ces hommes exaltés, pour qui les choses les plus sérieuses étaient devenues un jeu. Mais ce qu'un résumé ne pourrait rendre, c'est la vivacité du style, c'est l'esprit des détails. Habitués à l'imagination aventureuse de M. Meu, vous savez avec quelle facilité les épisodes se multiplient sous sa plume; avec quelle abondance de saillies et de traits piquants il sait mettre en scène les acteurs de ses drames; et vous comprendrez qu'il me

soit impossible d'analyser un travail qui doit son principal mérite à des qualités pour la conservation desquelles l'analyse est impuissante.

Permettez-moi cependant, Messieurs, de vous ramener, par la pensée, à cette scène remarquable où la main de la femme libre devait être le prix de la meilleure définition de l'amour. Vous n'avez pas oublié la prodigieuse quantité de définitions que M. Stanislas avait conservées dans un tiroir de son secrétaire; remercions M. Meu d'avoir su les y découvrir. Je pense vous être agréable en reproduisant ici quelques unes de ces définitions, et vous conviendrez avec moi que c'est, sans contredit, la partie la plus originale de l'œuvre de votre collègue.

« Qu'est-ce que l'amour? — Attention et silence:
» Voici les réponses:

« L'amour d'un homme, hélas! n'est qu'un rêve qui fuit,
» Episode d'un jour, sans grave conséquence:
» Un souffle le fit naître, un souffle le détruit!
» L'amour d'une femme est toute son existence...
» L'homme au champ des combats peut courir en vainqueur;
» Il peut franchir les mers, tonner à la tribune;
» Partout la gloire et la fortune,
» L'éclat, l'ambition, peuvent remplir son cœur..
» Quand la soif des grandeurs, comme un feu, le dévore,
» L'homme lève ses yeux jusqu'au sceptre des rois...
» Que peut la femme? aimer, aimer encore,
» Encore et pour se perdre une seconde fois, (1)

(Une victime,)

« C'est un pouvoir magique, qui nous est donné par
» la nature, pour contraindre tous les hommes de notre
» goût à nous rendre hommage.

(Une Coquette.)

« C'est l'art de s'emparer du cœur d'une jolie femme,
» comme on se rend maître d'une place forte, en

---

(1) Cette définition est empruntée à lord Byron.

» employant avec sagacité ses moyens d'attaques ; ses
» lignes parallèles, ses tranchées en zigzag ; au besoin
» la ruse, la surprise, la dissimulation, la finesse, la
» subtilité ; toutes les ressources du génie stratégique.

(Un ancien officier d'artillerie.)

« Substantif des deux sexes ; singulier au genre
» masculin ; pluriel au genre féminin.

(Un grammairien.)

« Désir de plaire, favorable au progrès des arts, dans
» la saison où la nature embellit la beauté.

(Un coiffeur.)

« Dérangement total dans l'ordre des idées.

(Un antiquaire.)

« L'amour est une chose que comprend mon intelli-
» gence, lorsque celle qui en est l'objet appartient à une
» famille des plus honorables par sa fortune ; quand elle
» doit porter en dot de bonnes rentes, reposant sur
» immeubles libres d'hypothèques. Je conçois que l'on
» puisse s'engager dans une cour assidue, lorsqu'on a eu
» soin de s'informer préalablement si la personne est
» fille unique, et si ses parens sont d'un âge avancé.
» Alors c'est une excellente affaire.

(Une vieille paire de besicles.)

« Emotion de l'âme qui désire s'unir à ce qu'elle estime
» bon.

(Un idéologue.)

« Véritable attachement, idolâtrie pour une personne
» d'une autre sexe, avec l'entière abnégation de soi-
» même.

(Une jeune pensionnaire.)

« Sentiment de complaisance et de tendresse, inspiré
» par une personne.

(Une perruque poudrée.)

« Amour du sexe, amour des arts, amour de la
» science, amour de la gloire, amour des chevaux ;
» l'amour, pris dans toutes ses acceptions, n'est que

» le frère puîné de l'amour-propre, qui conserve tou-
» jours la préséance sur lui, par droit d'aînesse.

(*Une cravache à pomme d'or.*)

« Prétexte qu'emploient les deux sexes, pour se dire
» l'un à l'autre toutes les fadaises, toutes les faussetés
» imaginables, jusqu'à ce qu'ils s'avouent rassasiés de
» s'être réciproquement trompés.

(*Un humoriste.*)

« Le meilleur préservatif de l'ennui.

(*Un surnuméraire.*)

« Source empoisonnée d'où découlent les plus grandes
» calamités de la vie.

(*Un jaloux.*)

« Fondations, corps, entablement, charpente, toi-
» ture, sommet de tout édifice dramatique.

(*Un maçon, littérateur classique.*)

« Vase de sensualité.

(*Un bipède*)

« Calice d'amertume. »

(*Un commis.*)

Je ne vous dirai pas combien ces définitions, que je suis loin de vous citer toutes, amusèrent la femme libre de M. Meu ; je ne vous rappelerai pas non plus les amours de M. Stanislas et de la femme libre; je suis contraint d'abréger plus que je ne voudrais.

M. Stanislas avait passé de bons et de mauvais jours avec celle qu'il aimait; il pouvait croire qu'éprouvée par l'adversité, elle saurait apprécier le dévouement, dont il avait tant de fois fait preuve. Un jour il rentrait, joyeux de pouvoir annoncer à la femme libre qu'il avait trouvé un bon emploi : elle était partie dans un brillant équipage, laissant une lettre qui commençait par ces mots :

« Mon cher Stanislas, Dieu m'a créée pour vivre en
» femme libre; ne trouve pas mauvais que j'use de ma
» liberté comme il me plait. Fais de ton côté de la tienne

» tout ce que tu voudras; c'est ton droit comme le
» mien, etc. etc. »

« Et vous ne l'avez plus revue? » demanda l'étudiant en droit.

« Je l'ai revue; mais aujourd'hui j'ai voulu seulement
» vous parler de la femme libre. Vous voyez qu'elle n'a-
» vait pas attendu que le pape Saint-Simonien lui
» octroyât sa liberté, pour agir librement. »

« Fort bien, répliqua le jeune étudiant; mais je
» trouve que votre Célestine est plus homme que
» femme. »

« Eh! mon jeune ami, c'est là justement ce qui
» caractérisera toujours la femme libre. Elle sera plus
» homme que femme, et j'en suis bien fâché pour la
» femme; mais on peut hardiment lui déclarer qu'elle
» ne gagnera pas à la métamorphose. »

« Vous avez raison, M. Stanislas; chacun son sexe. »

« Et maintenant, jeune homme, que vous avez les
» pieds chauds et la tête rafraîchie, allez vous mettre
» au lit. »

Cette année, Messieurs, j'ai peine à trouver la place de la poésie dans vos travaux. Faut-il croire que les affaires agissent si vivement sur vos esprits, qu'elles ne laissent plus aucune chance à l'imagination; ou qu'elles vous empêchent même de trouver du charme aux inspirations accidentelles de quelqu'un de vos collègues? je le regretterais pour ma part, je l'avoue.

Fidèle à sa muse, M. MEU vous a seul lu des vers; comme il avait fait dans les années précédentes.

Le 9 décembre 1840, les cendres de Napoléon passèrent au Havre pour remonter la Seine; M. Meu payait son tribut d'hommages à la mémoire d'un grand homme, par l'improvisation suivante, que vous entendîtes avec une vive émotion, le soir même de cette funèbre solennité:

AUX MANES DE NAPOLÉON.

Le voilà donc celui que notre France
A proclamé son plus sublime enfant!
Par vingt-cinq ans d'exil, par cinq ans de souffrance,
Il expia son règne triomphant.
De ses exploits vous dirai-je le nombre?
De quelques rois vaincus je pourrais faire erreur.
Je ne sais pas si seulement son ombre
N'est pas pour tous un objet de terreur.

Ces vers avaient été inspirés par la circonstance; mais M. Meu vous a lu une plus longue pièce de poésie, intitulée *Les tombeaux*; avec l'épigraphe suivante: *Tristis est anima mea usque ad mortem.*

L'auteur suppose l'existence d'un cimetière sur les bords de la mer; mais séparé de ses vagues par une colline, du haut de laquelle l'œil domine à la fois et la vaste étendue des eaux et le tranquille jardin,

. . . . inviolable asile,
Sol que tout voyageur salue avec respect.

Oui, cet arbre funèbre, ombrageant cette pierre,
Ces fleurs, ces couronnes, ces croix;
Comme la croix du Christ, de simples croix de bois;
La colonne tronquée où serpente le lierre,
Richesse, pauvreté, tout le dit à la fois,
Ce jardin est un cimetière.....

. . . .

Ainsi de ce côté, l'insatiable abîme
Toujours béant, jouant avec ses morts;
De l'autre un lieu sacré pour la pauvre victime,
Qu'il a daigné rejeter sur ses bords.
Ici, de l'ouragan la grande voix qui crie,
Le vent, la foudre, et la fureur des flots:
Là, le champ du repos, où le saint pasteur prie,
Temple en plein air, pavé de matelots.

M. Meu décrit tous les symptômes précurseurs d'une

tempête ; et tout naturellement, à mesure que la tempête grandissait à vos yeux :

Dans ce tableau d'un aussi large espace,
La mer occupe un vaste plan.
Elle paraît tranquille, unie, à sa surface ;
Mais on peut voir ses eaux se balancer en masse,
Aspirer l'air, pour prendre un plus terrible élan.

Puis l'éclair déchire la nue ; les sourds roulemens du tonnerre augmentent peu à peu de violence, le vent seconde la fureur des autres élémens :

Voici l'heure où la mer, secouant son sommeil,
Menace d'envahir la plaine ;
Et le bruit des galets, qu'avec rage elle traîne,
Nous annonce qu'à son réveil
L'esclave révolté cherche à briser sa chaîne.

Après avoir décrit, en vers nombreux, les efforts de la tempête, M. Meu ramène le calme sur ces lieux malheureux ; mais l'ouragan n'a pas respecté l'humble cimetière :

Voyez ! ces peupliers, ces saules renversés !
De ces croix sur le sol les débris dispersés !
Voyez ! jusqu'au tombeau, traqué par la tempête ;
L'homme n'a plus d'asile où reposer sa tête !

Puis, après ces détails, que je ne puis reproduire tous, M. Meu reprend :

Mais qui peut, à cette heure, apparaître en ces lieux ?
Les morts vont-ils aussi se lever sous nos yeux ?

Courbé comme un vieillard sous le poids des années,
Comme, après l'ouragan, vers la terre inclinées
Se courbent, sous le vent, les printanières fleurs ;
Un homme jeune encor, mais flétri par les pleurs,
Cherche, malgré la nuit, à lire sur la pierre
Un nom que dans son sein cache le cimetière.

. . . .

A cette heure de nuit, où tout trompe les yeux,
L'imagination s'égare ;

Tout prend dans la nature une forme bizarre :
Ce cèdre est un géant qui menace les cieux ;
Cette urne en marbre blanc, c'est le corps de Lazare
Sortant de son caveau, pâle et silencieux.
Ainsi voit l'homme en pleurs, penché vers cette tombe ;
Sa main vient de toucher des linceuls en lambeaux ;
La terre a tresailli ; son pied chancelle ; il tombe ;
Autour de lui, les morts sortent tous des tombeaux.
Puis, tous ces morts entr'eux parlent, mais à voix basse,
Murmure dont la tombe a seule le secret,
Et que les vents légers emportent dans l'espace,
Comme un bruissement vague de la forêt.

Cependant ce n'est plus une rumeur lointaine ;
L'oreille a cru saisir le son de quelques voix.
Le bruit de plus en plus approche, et cette fois
On ne peut s'y tromper ; c'est une voix humaine.

L'auteur suppose alors qu'une conversation s'établit entre quelques uns de ces morts et l'infortuné qui cherche la tombe de son fils Albert. Il la demande aux ombres, qui lui racontent ce qu'elles ont éprouvé et souffert ; et chaque ombre termine son récit par cette espèce de refrain :

Hélas ! s'il me fallait recommencer la vie,
Je n'accepterais pas un si pesant fardeau.

Enfin le malheureux père voit paraître l'ombre de son fils, et M. Meu vous peint leur touchante entrevue.

Le fils prie Dieu pour son père, qu'il console en lui parlant de la félicité dont il jouit au ciel.

Oh ! ne pleure pas, mon bon père !
Si tu pouvais savoir quel est ici mon sort !
Mais tu le sauras, je l'espère ;
Suis le saint évangile et ne crains pas la mort.
Ne fais pas comme Albert à son heure dernière ;
Tu sais, je te disais alors :
« J'ai peur, père, j'ai peur d'aller trouver les morts.
» Ne me renferme pas dans une étroite bière ;

» N'écrase pas mon petit corps
» Sous une froide et lourde pierre. »
Eh ! bien ; si tu savais avec quels vifs transports
On m'accueillit au ciel, quand je dis ma prière ;
Celle qu'à mon berceau m'apprit ma tendre mère !
La harpe accompagnait ma voix de doux accords.

Bonne Vierge Marie,
A genoux je te prie
Ecoute mes accents.
Comme aux concerts des anges,
Tu te plais aux louanges
Que chantent les enfans.

Qu'au seuil de ma demeure
L'enfant qui souffre et pleure
N'appelle pas en vain.
Fais que je le soulage ;
Qu'avec lui je partage
Mes habits et mon pain.

Qu'une douce parole
Accompagne l'obole
Que ma main donnera ;
Et ma mère que j'aime,
Et le bon Dieu lui-même,
Alors me sourira.

Oh ! bénis-la, ma mère ;
Bénis ma sœur, mon père,
Ceux que j'aime le plus.
Conduis-nous dans la vie,
Et qu'un jour, ô Marie,
Nous soyons tes élus.

Je regrette de ne pouvoir citer toute l'entrevue; car l'analyser m'est impossible ; mais je vous rappelerai la fin si remarquable de l'ouvrage de M. Meu.

Et Wilsenn accablé retomba sur la pierre,
Prononçant à genoux sa fervente prière :
« O mon Dieu ! prends pitié de moi.
» Sur mon cœur ulcéré, Seigneur, je t'en supplie,
» Répands le baume de la foi ;
» Car la foi, c'est la force, et je l'attends de toi.

» La foi, c'est le courage, et mon âme affaiblie
» Repousse avec horreur, en maudissant ta loi,
» Ce calice qu'il faut boire jusqu'à la lie.
» Donne-moi donc, mon Dieu, la force de souffrir ;
» Le courage que Job m'enseigne en ton saint livre.
» Oh ! donne-moi, Seigneur, le courage de vivre,
» Ou j'aurai celui de mourir. »

M. Millet-Saint-Pierre, chargé de vous faire un rapport sur le travail de M. Meu, vous a dit qu'il gagnait à une seconde lecture; bien des détails ne pouvant être saisis tout d'abord. Vous n'attendez pas de moi que je reproduise ici les critiques, en petit nombre, de votre rapporteur; critiques empreintes de cet esprit de franchise et de bonne amitié qui fait le charme de vos réunions. Les éloges, en revanche, n'ont pas manqué; comme cela devait être; et je me suis attaché, Messieurs, à vous citer moi-même de préférence, les passages si justement signalés par M. Millet-Saint-Pierre.

Il eût été regrettable que, dans une ville comme la nôtre, la marine ne vînt pas aussi vous porter son tribut d'études, et ne figurât point, pour sa part, au nombre des travaux qui vous ont occupés. M. Gallet vous a lu une *Notice sur la corvette le Cygne* qui, disait-il, construite au Havre en 1805, méritait, comme havraise, l'intérêt de votre société. C'est une page d'histoire presque locale et assez intéressante pour que la peinture et la lithographie aient reproduit quelques-uns des engagemens que la corvette a soutenus contre l'ennemi.

M. Gallet vous rappelait que la marine militaire avait été négligée sous l'empire, et qu'alors l'infériorité numérique des forces de la France, sur mer, faisait donner trop souvent l'ordre d'éviter l'ennemi; moyen le plus sûr d'anéantir le courage du matelot. En suivant une marche contraire, le commandant du *Cygne* prouva, s'il était d'ailleurs besoin de preuves, qu'on peut tout attendre de marins français bien dirigés.

Le *Cygne*, parti du Havre en 1806, pour se rendre à Cherbourg, sous le commandement de M. Denis

Trobriant, lieutenant de vaisseau, eut à passer, dès le début de sa carrière, par une série d'épreuves bien cruelles. Accueillie d'abord par le feu roulant de toutes les batteries d'une des îles St-Marcou, sans qu'on ait jamais pu expliquer la cause de ce malheureux événement; avariée ensuite par un coup de vent, et talonnant d'une telle force que son gouvernail fut brisé; la corvette passa une nuit affreuse, que votre collègue vous a décrite avec l'intérêt qui s'attache toujours au récit d'un homme qui a été acteur dans le récit qu'il raconte.

Je ne puis vous retracer tous les détails dans lesquels entrait M. Gallet; ce sont des exercices continuels, des sorties et des combats fréquens; pour les analyser il faudrait les reproduire tous. M. Gallet attribue à M. Denis Trobriant l'honneur d'un changement notable dans le service des caronades: « Jusqu'alors elles avaient été
» installées comme les canons, avec des bragues qui
» permettaient le recul, afin de charger les pièces en
» dedans du navire. M. Trobriant fut le premier qui eut
» l'idée de raccourcir les bragues et de supprimer le
» recul. Il eût beaucoup de peine à introduire cette
» innovation. On objectait que les premiers servans de
» droite et de gauche seraient plus exposés, que les
» bragues ne pourraient pas supporter le choc, etc. etc.
» Cependant il l'emporta, et cette innovation, qui per-
» mettait de tirer trois coups contre deux, fut par la
» suite adoptée par toute la marine militaire. »

Parmi les nombreux faits d'armes de la corvette, je vous en signalerai un, Messieurs, qui m'a paru vous avoir surtout frappés. Le *Cygne*, ayant reçu l'ordre de couper à la côte d'Anglerre, avait rencontré un grand trois-mâts qui venait de l'Inde, était armé en guerre, et chargé de marchandises. L'ordre avait été donné de se préparer à l'abordage, tandis que le *Cygne* continuait à s'approcher; au moment de l'abordage, la mer était si grosse que deux hommes seulement avaient pu sauter à bord de l'ennemi, et les navires s'étaient trouvés séparés à l'instant même.

« Les Anglais, dit M. Gallet, ne s'apperçurent pas
» plutôt qu'ils étaient abordés par un navire français

» que leur premier mouvement fut de se sauver en bas, et
» les deux hommes qui avaient sauté à bord, un aspirant
» nommé Gonthier, et un contre-maître nommé
» Lévêque, furent un instant maîtres du pont. Le
» contre-maître s'empara tout de suite de la barre, et
» Gonthier, après avoir coupé d'un coup de sabre la
» drisse du perroquet de fougue, pour faciliter le rappro-
» chement des deux navires, se plaça au panneau pour
» empêcher l'équipage anglais de remonter. »

« Il parvenait en effet à le maintenir en bas; mais il
» fut obligé de faire face au capitaine anglais qui, sor-
» tant armé de sa chambre, vint l'attaquer par derrière.
» Gonthier vit alors son malheureux camarade Lévêque
» succomber sous les coups de plusieurs anglais sortis de
» la chambre; il échangea plusieurs coups de sabre avec
» le capitaine, auquel il abattit le pouce de la main
» droite; mais blessé d'un coup de pique par un des
» matelots qui commençaient alors à sortir du grand
» panneau, et forcé de céder au nombre, il s'élance sur
» le gaillard d'arrière, saute dans le porte-manteau et
» se jette à la mer. Il nageait comme un poisson; il voit
» notre canot sur lequel il se dirige et qui le reçoit à
» bord. »

Les navires étaient alors presque bord à bord; le capitaine anglais fut sommé de se rendre : « *By and bye J'll speak to you* » fut sa réponse : feu ! cria le commandant Trobriant; pas un boulet ne fut perdu, et le jeu de l'artillerie continua. Mais le jour se faisait et le *Cygne* se trouva au milieu d'un convoi de quatre lettres de marque, accompagnées d'un vaisseau rasé de soixante canons. Une plus longue lutte devint impossible, et la corvette, manœuvrant habilement, parvint, grâce à la supériorité de sa marche, à regagner la côte de France; mais seulement après avoir disputé encore le passage à une frégate anglaise, aux attérissages.

Après plusieurs semblables engagemens, dans lesquels les chances furent très variées, M. Trobriant fut appelé au commandement de l'Amphitrite, pendant l'été de 1807. M. Ménouvrier Defresne, alors lieutenant de vais-

seau, lui succéda dans le commandement du *Cygne;* et les sorties continuèrent, ainsi que les exercices de toute espèce.

Enfin le *Cygne* fut chargé, au mois de novembre 1808, de porter des farines à la Martinique. La traversée n'offrit d'autre incident que la prise d'un brick, auquel on mit le feu; et, le 11 décembre, le *Cygne* vit la terre; mais une frégate anglaise l'en séparait. On parvint à tromper l'ennemi pendant la nuit, et, le lendemain, la frégate était à toute vue derrière le *Cygne*, qui continua sa route en serrant la côte. Mais, en doublant les pointes de Makouba et de Vénus, on apperçut un brick, puis une corvette à trois mâts, puis une frégate. Le *Cygne* vint mouiller dans l'anse du Seron, et s'embossa sous la protection d'une batterie de deux canons, placés dans le morne à 25 ou 30 pieds au dessus du niveau de la mer.

M. Gallet décrivait les dispositions prises des deux côtés, pour une lutte aussi inégale; il vous montrait le *Cygne* commençant fièrement lui-même le feu; puis, ce feu continuant avec acharnement, il vous faisait voir l'ennemi plaçant l'élite de ses équipages dans ses péniches, et environnant le *Cygne* de sept grandes embarcations, dont quelques unes portaient jusqu'à 60 hommes. Je vais laisser parler M. Gallet. « Une fusillade vive s'en-
» gagea de part et d'autre; l'ennemi tenta plusieurs fois
» de sauter à bord; il fut continuellement repoussé; les
» piques, les bayonnettes, les haches et toutes les armes
» d'abordage, furent successivement employées. Un an-
» glais, qui s'était mis à califourchon sur notre câble et
» le coupait avec son couteau, fut tué d'un coup de pis-
» tolet. Enfin chaque homme semblait se multiplier, pour
» se porter où sa présence était nécessaire; mais ce qui
» décida surtout du sort de cette attaque, ce furent les
» boulets placés dans les hunes; dès qu'une embarcation
» passait sous les basses vergues, un gabier s'élançait sur
» ces vergues, armé d'un boulet, et le laissait tomber
» dans l'embarcation qui coulait peu de temps après.
» Tous ceux qui tentèrent de franchir nos bastingages
» payèrent leur audace de leur vie; l'officier qui com-
» mandait l'expédition et qui devait commander le *Cygne*,

» comme nous l'avons su depuis, fut tué par M. Trotel,
» alors lieutenant de vaisseau. Il ténta trois fois de suite
» d'entrer par un sabord d'avant. Il reçut un coup de
» bayonnette à chaque fois, et ne tomba qu'au troisième
» coup. Des sept embarcations qui nous avaient attaqués,
» une seule parvint à s'échapper. Après le combat qui se
» termina à la chute du jour, nous capturâmes 17 hom-
» mes d'une embarcation qui avait coulé à peu de distance
» de nous.

» Je voudrais pouvoir passer sous silence la journée
» qui suivit ce combat; car, semblable au cygne de la
» fable, le *Cygne* avait chanté son trépas. Sa dernière
» heure allait sonner, et, pleins de confiance en notre
» heureuse étoile, nous étions bien loin de nous en dou-
» ter. » En effet, le lendemain, après avoir reçu le pilote que le capitaine de port de St-Pierre avait amené, le *Cygne* appareilla, suivi des trois navires ennemis qui louvoyaient comme pour recommencer le combat, et deux autres bricks barraient le passage. « Dès qu'on fut
» à portée, le feu commença; mais le misérable mulâtre,
» qu'on avait donné pour pilote et qui, jusqu'alors,
» avait manœuvré judicieusement, n'eût pas plutôt en-
» tendu siffler le premier boulet, qu'il se coucha sur le
» pont. On ne put le faire relever qu'à coups de plat de
» sabre, et on ne parvint à le faire rester debout, qu'en
» lui tenant un pistolet armé sur la poitrine. »

Une cordelle avait été envoyée à terre, et on halait le *Cygne* sur le rivage, quand le pilote, qui avait perdu la tête, fit trop serrer la côte, et échoua la corvette sur un lit de roches, à la pointe des Prêcheurs. Force fut de l'abandonner et d'y mettre le feu, après de vains efforts pour la relever. La mission de la corvette fut pourtant remplie en partie; le feu ne s'était pas communiqué au navire, et la farine fut débarquée les jours suivans.

Le commodore anglais, qui avait combattu le *Cygne*, offrit à M. Defresne son baudrier, en témoignage d'estime et d'admiration; et la ville de St-Pierre lui fit hommage d'une épée à poignée d'or massif, avec une inscription commémorative.

Les études historiques, Messieurs, qui vous ont été offertes, ne se sont pas bornées à cette notice de M. Gallet, sur des événemens qui appartiennent à une époque de notre histoire encore si rapprochée ; quelques autres de vos collègues vous ont aussi communiqué leurs recherches ; et vous avez pu remarquer que presque toutes les branches des sciences ou de la littérature ont attiré successivement votre attention, et ont contribué à la variété et au charme de vos séances.

M. Oursel, votre honorable président, vous a lu le commencement d'une *Notice sur les Bohémiens*, dont l'existence nous paraît presqu'incroyable, presque fabuleuse, imbus que nous sommes maintenant du respect pour la loi. Pourtant ces hordes de mendians et de vagabonds étrangers existaient dans toute l'Europe, aux 15e et 16e siècles ; sous divers noms, mais toujours partout avec la même physionomie, on en retrouve encore la trace en Espagne et sur les frontières de France, en Angleterre, en Russie, en Moldavie et chez les diverses nations slaves.

En fouillant dans les annales de l'antiquité, on pourrait, suivant M. Delaborde, assigner une origine très ancienne à cette race singulière, qui ne parut, en Europe, que dans les premières années du 15e siècle. La Grèce et l'Italie furent, en effet, infestées de bandes de mendians, qui, sous le prétexte de propager le culte de Cybèle ou de l'Isis égyptienne, parcouraient les villes et les campagnes, vivant du fruit de leurs rapines, et scandalisant les populations par leurs débauches. Mais il est probable qu'aucune relation n'existe entre l'invasion de ces bandes et celle dont le 15e siècle fut témoin.

Si l'origine des Bohémiens est encore un problême historique, l'époque de leur arrivée en France n'est aucunement incertaine. Pasquier, dans ses recherches de la France, Liv. 4, chap. 19, donne un extrait d'un ancien livre, qui contient la relation de la première apparition des Bohémiens aux environs de Paris, le 17 août 1427. Ils étaient au nombre de cent ou cent vingt, ayant à leur tête deux chefs, dont l'un s'appelait *Duc* et l'autre *Comte*,

On ne leur permit pas d'entrer dans Paris; ils furent logés à la chapelle St-Denis. Ils avaient les oreilles percées et portaient des anneaux d'argent; les hommes étaient noirs; leurs cheveux étaient crêpés; leurs femmes, laides et noires, avaient des cheveux noirs et longs comme la queue d'un cheval. Ils quittèrent les environs de Paris en septembre, et se dirigèrent du côté de Pontoise.

Ce récit de Pasquier est précieux; la description qu'il fait de ces hordes, prouve qu'elles ne pouvaient pas venir d'Afrique; car la race nègre porte de la laine, au lieu de cheveux; et, si les hommes avaient les cheveux crêpés, il est probable que c'était une pratique de toilette. L'Asie était nécessairement la patrie de ces hordes errantes; car c'est là seulement que l'on rencontre des peuples noirs, à cheveux longs et plats.

M. Oursel examine avec vous quelle était alors la situation de l'Asie; il vous montre le fameux Timur ou Tamerlan, prince des Mogols, s'élançant des steppes de la Tartarie, conquérant la Perse, le Turquestan, une partie de la Russie, pendant le temps qui s'écoula de 1370 à 1398; envahissant l'Hindostan en 1399, et poussant le succès de ses armes, en 1400, jusque dans les plaines de la Syrie, où Bajazet, le vainqueur de Nicopolis, fut défait à la bataille d'Angora, en 1402. Il est évident qu'à la suite de ses armées, Timur dut trainer l'écume de toutes les nations qu'il avait conquises. D'un autre côté, il ne laissait aux vaincus que le choix de l'Islamisme ou de la mort; et, quand on sait combien les peuples de l'Hindostan sont attachés à leur antique religion, à leurs habitudes de caste, on demeure convaincu que beaucoup de pauvres familles Indiennes durent quitter leurs foyers, pour éviter l'alternative qui leur était offerte, et se trouvèrent forcées d'embrasser cette vie errante qui les amena jusqu'en Europe.

Telle est probablement l'origine des Bohémiens; et cette idée se trouve confirmée par la langue mystérieuse qu'ils parlent entre eux, et qui est un dialecte hindoustanique dégénéré; de plus, les Bohémiens sont toujours

divisés par castes. C'est un reste de ces traditions du sol natal qui se perpétuent, même lorsque le souvenir de ce sol est effacé. Enfin on trouve encore dans l'Inde une caste appelée *Garodi*, composée de mendians, diseurs de bonne aventure, qui ont les plus grands rapports avec les Bohémiens d'Europe.

En France, la bande qui vint à Paris en 1427, fut suivie d'autres bandes qui pénétrèrent dans toutes les parties du royaume. Longtemps ils purent faire publiquement profession de mendicité et de larçin, sans qu'on songeât à les en empêcher; mais enfin, une ordonnance de Charles IX, de janvier 1560, somma les Bohémiens de quitter le royaume sous peine de galères, et cette ordonnance fut si rigoureusement exécutée que les Bohémiens ont disparu du sol de notre patrie; car ceux qui paraissent encore sur les frontières d'Espagne, ne sont que des Gitanos espagnols.

En Angleterre, ils furent aussi l'objet de la sévérité des lois : un statut de Henry VIII, de 1530, les bannissait du royaume, et leur séjour pendant un mois fut considéré comme un crime, et puni de mort. En dépassant le but, la loi manqua entièrement l'effet qu'on s'était proposé. Les Gypsies anglais avaient des mœurs repoussantes; ils se livraient à tous les désordres, hommes et femmes, et cultivaient peu de talens utiles, quoique beaucoup d'entr'eux fussent bons musiciens. On les accusa de dérober les enfans, comme on en accuse encore les Garodi de l'Inde. Ils se sont perpétués en Angleterre, où ils sont remarquables encore par la couleur de leur teint, leurs cheveux noirs et leurs habitudes d'oisiveté. C'est surtout en Ecosse qu'on les rencontre. Il paraît que les diverses bandes reconnaissent encore un chef commun, nommé roi.

Les Zigeuner, en Moldavie et en Valachie, sont encore au nombre de 70,000 âmes et se divisent en quatre castes : Les *Lingurary* ou fondeurs de cuillers; les *Ursary* ou musiciens; les *Lagasch* ou forgerons; enfin les *Burkasch*, espèce de parias sans feu ni lieu, sans tentes,

» savoir, le législateur ne dut pas hésiter à lui confier
» une mission de conciliation, mission auguste que l'é-
» vangile semblait lui réserver, lorsque son divin auteur
» engageait les plaideurs à se concilier avant d'aller de-
» vant le juge. »

» Une loi de Théodose, confirmée par des lois sembla-
» bles de Justinien, autorisait en toute cause l'arbitrage
» des évêques, pourvu que les deux parties intéressées y
» consentissent. Plus tard, il paraît qu'on supposa un
» décret de Constantin, qui déclarait cet arbitrage obli-
» gatoire, dès qu'une des parties le réclamait, sans l'a-
» veu de l'autre. Cette disposition passa dans les capitu-
» laires de nos premiers rois. Louis-le-Débonnaire ordon-
» na, qu'en tout état de cause il fût libre, à l'une des
» parties, de soumettre le différend au jugement de l'é-
» vêque, arbitre forcé; et que cette loi fût observée par
» tous ses sujets, *tant laïcs que clercs*. Pendant plusieurs
» siècles, cette touchante institution se conserva en
» France, et les évêques regardaient, comme une de
» leurs plus belles prérogatives cette œuvre de paix et de
» concorde. »

M. Toussaint vous a montré ensuite que nos juges de paix différaient grandement de ceux d'Angleterre, et par leurs fonctions, et par le ressort dans lequel s'exerce leur pouvoir. La compétence de ces magistrats anglais est moins étendue que celle de nos juges de paix, quant aux matières civiles; elle l'est beaucoup plus en ce qui concerne la police et l'instruction criminelle, puisqu'elle réunit certaines attributions de nos tribunaux correctionnels et de notre administration municipale.

Sous le règne de St-Louis; il y avait au Châtelet de Paris des juges nommés auditeurs, dont les fonctions furent réglées par une ordonnance de Philippe-le-Bel, de l'an 1313. Ils connaissaient sommairement et sans appel, de toutes causes, jusqu'à 60 sous. On pouvait appeler de leurs jugemens, en adressant une requête au prévôt, au nom duquel les auditeurs jugeaient. Ces auditeurs étaient au nombre de deux, nommés par le roi, M. Toussaint énumérait en détail leurs fonctions et priviléges, vous

citait, sur leur juridiction, des renseignemens curieux qui prouvent que, dès-lors, les progrès de cette institution, quoique lents, étaient réels; et que, chaque jour, elle se rapprochait de l'état où la révolution nous l'a léguée sous le nom de justices de paix.

Mais alors Paris jouissait seul des avantages de cette juridiction économique et prompte; il fallait en étendre les bienfaits à toute la France. Un édit de 1749; plus tard d'autres édits de 1767 et 1769 autorisèrent tous les bailliages et sénéchaussées du royaume à juger en audience particulière, sans procureur, les causes personnelles et n'excédant pas la somme de 40 livres. Quand vint la révolution française, la loi constitutive du 24 août 1790 établit un juge de paix dans chaque canton; il devait être choisi parmi les citoyens éligibles aux fonctions administratives et âgés de 30 ans accomplis. Il était élu pour deux années; il ne pouvait juger seul, et devait être assisté de deux assesseurs La loi du 16 septembre 1792 réduisit l'âge à 25 ans. Les élections des juges de paix furent suspendues ensuite par le décret du 8 nivose an 2. L'élection fut rétablie par la constitution du 5 fructidor an 3. Jusqu'à l'an 9, l'organisation des tribunaux de paix resta telle que l'avait déterminée la loi de 1790. Mais en l'an 9, on supprima les deux assesseurs, qu'on remplaça par deux suppléans; et le juge de paix obtint le droit de juger seul. Le sénatus-consulte du 16 thermidor an 10 apporta de nouvelles modifications au droit d'élection, qui se réduisit à la présentation de deux candidats au premier consul. Les juges de paix étaient nommés pour dix ans, et prêtaient serment entre les mains du sous-préfet. C'est en cet état que se trouvait l'institution des juges de paix, quand intervinrent les lois qui la régissent aujourd'hui.

Ce travail de M. Toussaint avait attiré votre attention, et vous avez paru désirer qu'il pût le compléter. A propos des juridictions du moyen âge, que M. Toussaint vous citait, il n'est pas inutile de dire qu'elles se divisaient en haute, moyenne et basse justices, comme on vous le fit remarquer dans la discussion qui suivit la lecture de ce mémoire, et il convient de signaler la juridiction des sei-

gueuries féodales. Dans les villes où l'on était parvenu graduellement à secouer le joug, les basses juridictions s'étaient introduites, préludant à nos justices de paix; mais, dans les campagnes, les seigneurs conservèrent longtemps encore l'administration de toute espèce de justice; ce qui rendait inutiles les autres institutions plus régulières et plus équitables, d'où est sortie à la longue notre organisation actuelle de la justice.

Le mémoire de M. Toussaint, tout historique par sa forme, touchait cependant de près, par son but, à l'organisation d'une partie de la justice. M. MILLET-St-PIERRE vous a communiqué, sur une grave question, un travail remarquable, où il s'agit aussi de jurisprudence historique; mais que recommandent surtout des aperçus élevés de morale et de philosophie.

Dans un mémoire intitulé: *De l'abolition du Duel*, M. Millet-Saint-Pierre vous disait que personne ne contestait au moraliste la force des raisonnemens qu'il employait contre le duel, au nom de l'humanité; mais il ajoutait que la pratique de ses maximes est bien plus difficile. Il n'est pas rare, en effet, de voir celui qui trouvera les phrases les plus éloquentes, pour foudroyer ce préjugé, accepter ou donner un cartel, en invoquant pour excuse, la nécessité résultant de la publicité de l'offense; quoique le contraire paraisse cependant plus rationnel.

« On attribue généralement cette inconséquence à » l'empire des fausses idées de point-d'honneur, et les » apparences semblent aussi l'indiquer. » Mais, sans nier la part d'influence que ces idées peuvent avoir, M. Millet pense que nos formes sociales contribuent autant que la susceptibilité de l'amour-propre, au maintien du duel, en n'offrant rien pour le remplacer à l'homme qui l'emploie comme sa seule ressource. On en appelle au duel, parce qu'il est des cas où l'on ne peut recourir aux lois, et qu'alors nos mœurs commandent cette extrémité. Etrange anomalie! Le concile de Valence anathématise les duellistes, et l'on voit la *missa pro duello* figurer

dans tous les missels, jusque vers la fin du règne de Louis XIV. On alla jusqu'à faire intervenir le duel dans de pieuses questions.

Néanmoins votre collègue, passant rapidement en revue la marche des *jugemens de Dieu*, aux différentes époques de la monarchie, vous a fait voir partout la loi religieuse devançant de beaucoup les lumières philosophiques, sur l'appréciation de la barbare coutume du duel. La lutte de nos rois, contre l'influence de ce préjugé, prouvait que les mœurs débordaient les lois; et ce fléau ne diminua un peu, que lorsque Philippe-le-Bel, sentant la nécessité de remédier au mal, prit des dispositions qui réglementaient plutôt qu'elles ne défendaient le duel, par une sage concession du souverain à l'opinion publique.

Le but de M. Millet était d'examiner la position nouvelle que vient de donner, à la question du duel, l'interprétation récente du Code Pénal, sanctionnée par la cour de cassation, et que les magistratures locales ont paru vouloir adopter, à très peu d'exceptions près.

« Le plus sage des législateurs qui aient voulu abolir
» le duel, vous a dit votre collègue, est certainement
» Louis XIV; car, à côté de la répression la plus sévère,
» se trouve le moyen de prévention. En instituant le
» tribunal du point-d'honneur, ce roi offrit une voie de
» satisfaction à la susceptibilité et ôta tout prétexte à la
» désobéissance. Il ordonna que les offensés soumet-
» traient leurs griefs aux maréchaux de France ou à leurs
» délégués, et que ces juges prononceraient sur la
» nature des réparations qui seraient dues. La partie
» qui refusait d'obtempérer à leur décision, pouvait y
» être contrainte par emprisonnement, garnison et
» saisie de biens. »

Des peines sévères étaient établies contre l'intention seule du duel; quant au fait lui-même, le duel, il y avait peine de mort et confiscation des biens, et les plus humbles complices se voyaient atteints également par la prévoyance de cette législation.

Contrairement à l'opinion reçue, M. Millet pense que l'intervention des maréchaux de France fut puissante, et qu'à partir de l'époque où leurs tribunaux furent bien organisés et répandus sur tout le pays, jusqu'à leur disparition devant le flot révolutionnaire, ils épargnèrent de grands malheurs. On paraît croire communément que la juridiction du point-d'honneur s'exerçait à l'égard des gentilshommes seulement, et qu'on n'en entendait parler qu'à Paris, siége de la connétablie, ou à Versailles, séjour de la cour. C'est une erreur; cette juridiction s'étendait sur le royaume entier, et connaissait des différends survenus entre bourgeois aussi bien qu'entre nobles.

Une procédure de 1788, que vous cite votre collègue et que je vais reproduire, donne une idée de cette jurisprudence, empreinte d'un caractère particulier.

« Dans une paroisse de la Viguerie de Forcalquier,
» en Provence, il existait quelqu'animosité entre deux
» individus, en conséquence d'un procès civil en ins-
» tance. Un jour, M. du R..., l'un d'eux, étant sur la
» place du village dont il portait le nom, vit venir de
» loin M. V..., son antagoniste, et dit à ceux qui l'en-
» touraient: Nous allons voir si ce malotru ne saluera
» pas son seigneur. Le salut fit défaut en effet, et ne
» fut pas même accordé après une demande impérieuse
» et directe; ce qui porta bientôt le gentilhomme,
» bouillant de colère, à lancer à terre, d'un coup de
» baguette, le chapeau du survenant. M. V..., jeune
» militaire, servant dans les gendarmes de la maison
» du roi, ne se laissa pas faire cet affront sans en
» demander raison, et le cartel ayant été donné et
» accepté publiquement, les champions furent mis en
» surveillance et interrogés par le conseiller-rapporteur
» du point-d'honneur. Les déclaratons des parties, ainsi
» que celles des témoins, concordèrent bien; les faits
» étaient parfaitement établis; mais chacun en tirait des
» conséquences différentes. M. du R... déclarait qu'il
» était en droit d'agir comme il l'avait fait vis-à-vis d'un
» vassal, et que si, poussé par sa bravoure et peut-être
» par considération pour l'éducation reçue et le rang

» tenu par M. V... il avait bien voulu consentir à com-
» battre contre ce dernier, c'était une concession toute
» volontaire; mais qu'en reprenant sa position officielle
» devant le tribunal du point-d'honneur, il ne pouvait être
» condamné à une réparation. M. V... disait que, bien
» qu'il ne fût pas noble, il était cependant roturier
» portant épée; appelé vulgairement bourgeois vivant
» noblement; ce que prouvait son admission dans la
» maison militaire du roi; qu'il n'était pas vassal du
» sieur du R..., bien qu'il fût domicilié en la seigneurie
» dudit sieur et qu'il y possédât des terres grevées de
» redevances; mais qu'il n'était tenu à aucun acte de
» servage personnel, et qu'ainsi, il avait tout motif à
» demander, soit par les armes, soit par la justice de
» messieurs les maréchaux de France, la satisfaction
» due à un homme honorable. Les parties entendues,
» le rapporteur donna ses conclusions; elles établirent
» que le corps dans lequel servait M. V.... était une
» preuve suffisante de la position indépendante de ce
» prévenu; que son adversaire l'avait donc insulté à
» tort; mais néanmoins que M. V.... n'avait pas été
» exempt de blâme en refusant le salut; qu'en consé-
» quence, il fallait que, sur la même place du village,
» où l'altercation avait eu lieu, un dimanche à la sortie
» de la messe, publiquement et en présence de quatre
» témoins, choisis également des deux parts et chargés
» de dresser procès-verbal, M. du R.... se découvrant,
» s'avançât vers M. V.... déjà découvert, et lui dît à
» haute et intelligible voix: Monsieur, abusé par la
» position où je vous croyais, vis-à-vis de moi, de vassal
» à seigneur, j'ai pu m'oublier jusqu'à vous faire une
» insulte que votre caractère personnel aurait dû vous
» éviter; mais c'est l'effet d'une erreur que je vous prie
» de me pardonner, et dont je vous proteste que je suis
» très marri; qu'ensuite M. V.... répondît: Monsieur,
» je déclare que j'ai eu moi-même tort en ne saluant pas
» en vous, si ce n'est mon seigneur, du moins le sei-
» gneur de ce lieu, et soyez certain qu'à l'avenir, toutes
» les fois que j'aurai l'honneur de vous rencontrer, je me
» ferai un plaisir de saluer un homme de votre mérite
» et de votre qualité. Je suppose que ces conclusions

» furent volontairement exécutées ; car je n'ai vu aucune
» trace de leur envoi au lieutenant des maréchaux de
» France, qui aurait prononcé un jugement contre
» lequel il n'y eût eu que la voie d'appel en la conné-
» tablie elle-même. »

« Vous voyez, disait M. Millet, que cette juridiction
» n'était pas seulement à l'usage de la noblesse. J'a-
» jouterai que le conseiller-rapporteur, qui exerça dans
» cette affaire, était lui-même un roturier ; c'était mon
» père. »

A l'époque de la révolution de 1789, aucun des philanthropes qui prétendaient travailler à la régénération sociale ne s'occupa du duel; aucune institution préventive des collisions et préservatrice du point-d'honneur ne remplaça la juridiction des maréchaux de France.

Cependant les choses sont loin d'avoir empiré. Le préjugé sur le duel a pris une autre forme; l'empressement à donner des preuves de bravoure dans une rencontre n'existe plus. On n'accepte plus un duel que pour montrer qu'on est chatouilleux sur ce qui touche à notre honneur; « on avoue que le préjugé dépend d'un moment
» d'oubli, enfanté par la susceptibilité, tandis que le
» préjugé était auparavant déifié, et soutenu par des
» sophismes. »

M. Millet alléguait plusieurs raisons en faveur de ses assertions, et toutes tendaient à faire voir que les duels sont bien plus rares de nos jours. Il vous rappelait, comme scène fidèle de mœurs, la fameuse dispute d'Alceste et d'Oronte, dans le *Misanthrope*, où malgré les termes les plus courtois de part et d'autre, Philinte est tout inquiet des suites que pourra avoir cette affaire. Il est inutile, Messieurs, que j'insiste sur la spirituelle analyse de cette scène; je ne doute pas que vous ne l'ayez encore présente à vos souvenirs, et si vous comparez l'urbanité des formes de cette dispute, où pourtant MM. les maréchaux de France se hâtent d'intervenir; si vous comparez ce langage poli et digne, aux basses invectives des rixes de nos jours qui, cependant, sont

rarement suivies d'un cartel, vous demeurerez convaincus, avec M. Millet, que « c'est par l'action de » l'opinion publique elle-même que le préjugé tend à » s'affaiblir graduellement. »

Dans cet état des esprits et des choses, M. Millet ne trouve pas qu'on ait agi sagement en appliquant au duel la lettre de la loi sur le meurtre, en intentant des poursuites contre les champions et les témoins. Il croit que les jurés ne condamnant jamais les duellistes loyaux, c'est par la crainte des désagrémens qui se rattachent à une mise en prévention, qu'on arrêtera peut-être l'humeur belliqueuse de certaines personnes; « mais remar» quez bien, vous disait-il, que c'est précisément sur la » classe qui ne figure pas ordinairement pour des motifs » futiles, dans un combat singulier, que ce moyen ré» pressif a quelque efficacité; et, quand il s'agira d'une » de ces causes palpitantes qui se rencontrent le plus » communément dans les rares duels modernes, le sys» tème adopté par la magistrature sera tout-à-fait ineffi» cace. » Votre collègue pensait que l'application des peines dictées par le code n'était possible, que si le duel avait été accompagné d'actes odieux. La seule conséquence de la nouvelle doctrine des parquets sera, suivant M. Millet, une opposition constante entre le ministère public qui poursuivra, et les jurys qui acquitteront. Pour que ce système de protestation permanente, au nom de la morale publique contre les préjugés triomphans, pût avoir une influence sérieuse, il faudrait au moins qu'il fût lui-même à l'abri de tout reproche d'iniquité et qu'il ne comprît pas les témoins au nombre des prévenus dont on exige la punition. Les témoins ont pour but d'éviter les malheurs et de concilier les parties, quand la chose est possible; si non, de régler les conditions du combat, de manière à le rendre toujours loyal et fréquemment inoffensif. Traîner, devant une cour d'assises, des hommes qui n'ont été, le plus souvent, que des obstacles au crime, c'est faire révolter le bon sens; et, par cela seul, le système de la cour de cassation est impuissant à réprimer le duel. Si l'on admet que la menace des poursuites produira une impression salutaire, à coup sûr, elle agira plus

vivement sur les témoins qui, alors, récuseront leurs périlleuses fonctions, et les rencontres auront lieu sans garantie aucune contre un perfide assassinat, sous le nom d'une affaire d'honneur.

M. Millet-Saint-Pierre ne plaidait pas la cause du duel; il repoussait une coutume contre laquelle se révolte la raison et qui fait gémir l'humanité; mais il préférait le mal au pire, et il appelle de ses vœux des moyens efficaces.

« L'existence des passions, disait M. Millet, est un
» fait antérieur aux lois sociales; celles-ci n'ont même
» été instituées que pour arrêter l'excès des premières, et
» elles s'en sont acquittées si maladroitement qu'elles
» n'auraient pu subsister, si elles n'avaient cherché aussi
» bien à empêcher les délits qu'à les punir. Ainsi, c'est
» en réglant l'existence, la transmission et la constata-
» tion de la propriété, que celle-ci a plutôt été garantie
» par la loi, qu'au moyen des dispositions pénales contre
» l'usurpation; parce que la loi est plus puissante quand
» elle développe, que quand elle opprime un penchant.
» Pour arriver aujourd'hui à appliquer à la passion de la
» susceptibilité si généralement, quoique diversement
» répandue, le principe essentiellement conservateur,
» *il n'est pas permis de se faire justice soi-même;* ne serait-
» il pas sage d'examiner si on peut aussi achever l'axiome
» en disant : *confiez ce soin à la loi?* Louis XIV avait
» entrevu ce point délicat de la question. Vos tribunaux
» de police correctionnelle se chargent-ils de remplacer
» la juridiction des maréchaux de France?.. Vos tribu-
» naux correctionnels?.. Mais ils ne connaissent que de
» la brutalité en actions et en paroles. Allez donc vous
» plaindre par devant eux d'avoir été livré au ridicule,
» ce quatrième pouvoir de l'état, quoiqu'il ne soit pas pou-
» voir constitutionnel; faites donc citer le calomniateur
» qui ne répand son venin qu'à huis-clos; calomniateur
» bien plus dangereux que celui qui nous diffame publi-
» quement; car on peut se défendre au moins contre ce
» dernier, en faisant connaître la vérité. Faites tout cela,
» et la loi vous refusera son concours; elle est même im-

» puissante pour l'injure, car elle ne reconnaît pour telle
» que l'expression outrageante; et nous savons que les
» injures les plus poignantes peuvent exister dans un
» geste, dans un regard, même dans des paroles polies
» que l'ironie rend hostiles. Il est bien d'autres lacunes
» dans notre jurisprudence. Flétrit-elle celui qui trahit
» la confiance d'un ami, celui qui viole effrontément ses
» sermens? Elle prend soin au contraire, et ce soin a
» quelque chose d'immoral, de mentionner qu'il n'y a
» que ceux que leur profession rend forcément dépo-
» sitaires de secrets, qui soient astreints à ne pas les
» révéler. »

M. Millet vous expliquait que « la mauvaise foi, offi-
» ciellement constatée, n'était même pas réprimée;
» puisque les tribunaux civils établissaient tous les jours,
» dans les considérans de leurs jugemens, que des parties
» ont sciemment voulu s'emparer de ce qui ne leur appar-
» tenait pas, sans que l'organe du ministère public,
» présent au prononcé, puisse s'en occuper; car la loi
» ne voit pas un délit dans la mauvaise foi! »

La civilisation, prétendue protectrice de tous, voudrait bannir le duel, et elle ne présente pas de consolation à l'homme attaqué dans son honneur; il faut donc reconnaître que le duel n'est plus le *jugement de Dieu* du moyen âge, mais qu'il est un gardien de droits et de devoirs; gardien créé par la civilisation même, et cependant méconnu par les lois officielles de notre société civilisée. Il faut tendre à supprimer, à l'aide de la loi, ce gardien dont la garantie est douteuse; il faut que ses fonctions soient remplies par la loi elle-même; il faut que la loi cesse de comprimer une passion dont l'essor, bien entendu, peut développer les plus belles qualités.

Dans ce but, M. Millet croyait que des *prud'hommes de l'honneur*, élus librement dans chaque localité un peu importante, devraient remplir les fonctions des anciens officiers des maréchaux de France; c'est-à-dire, examiner les faits d'un différend, statuer sur les réparations à faire, et, quand l'affaire serait terminée, prononcer que

l'honneur est sauf. Il voudrait qu'on laissât ces nouveaux juges juger sans aucun code spécial, et sans que nulle plaidoirie vînt torturer leur conscience, en prétendant interpréter le législateur.

C'est en reconnaissant le pouvoir des passions, en les dirigeant, et non en les comprimant sans cesse, qu'on moralisera l'espèce humaine. « Les passions, vous disait » en terminant M. Millet, ne sont pas blâmables dans leur » essence; leur emploi subversif est la seule chose à dé- » plorer, et le même principe attractif peut produire un » héros de bienfaisance ou un monstre exécrable.

» Que ceux qui rêvent d'amélioration humaine ne se » bornent donc pas à accentuer de pompeux aphorismes » impuissans et décrépits; que les gouvernans, qui » ont en main la direction sociale, ne fassent pas étalage » de bon vouloir, avec des actes négatifs ou à consé- » quences opposées à leur but; mais que les uns et les » autres étudient les diverses voies par où les passions » peuvent prendre essor, et qu'ils s'attachent à détruire » les effets compressifs que l'ignorance de notre organi- » sation psychologique fait susciter. Les passions sont » des besoins; les interdire, n'est pas les satisfaire. Si » vous leur créez le faible obstacle des beaux préceptes, » elles le franchiront en bouillonnant; si vous leur oppo- » sez la digue de la pénalité, elles la contourneront; si » vous leur donnez cours vers le bien, elles suivront na- » turellement la pente entraînante où vous les aurez » attirées. »

Je n'abandonnerai pas, Messieurs, ce sujet sans vous rappeler que les opinions parurent très partagées parmi vous sur la difficulté et les inconvéniens de l'établissement d'un tribunal spécial de l'honneur. Mais, comme M. Baltazard aura à vous rendre compte du travail de M. Millet-Saint-Pierre, je ne me permettrai aucune réflexion qui me soit personnelle; cette intéressante question se trouvera de nouveau soumise à votre attention.

Vous devez encore à M. Millet-Saint-Pierre une *Notice nécrologique sur le général baron d'Hénin de Cuvillers*,

membre correspondant de la Société Havraise d'Études diverses.

Honoré depuis dix-huit ans des témoignages d'amitié de cet homme respectable, M. Millet venait saluer sa mémoire, au sein de votre société, par le simple récit de ses nombreux travaux.

Etienne Félix d'Hénin de Cuvillers naquit à Balloy, département de Seine et Marne, le 27 avril 1755, d'une famille noble et ancienne. On le destina d'abord à l'église ; mais après la mort de son père, le jeune d'Hénin entra au service en 1779 ; d'abord comme cadet, puis comme sous-lieutenant. Il quitta la carrière militaire pour la diplomatie, fut employé, dans cette partie, en Allemagne, en Angleterre, en Italie ; puis à Constantinople, avec le titre de Résident près la Porte-Ottomane, poste qu'il a occupé jusqu'en 1796.

Il rentra ensuite dans la carrière militaire, se distingua à la bataille d'Arcole où il fut blessé, fut nommé chef d'escadron sur le champ de bataille de la Trebbia, en 1799, et remplit plusieurs fonctions importantes dans les armées.

M. d'Hénin fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, où il fut nommé colonel ; fait prisonnnier par les Anglais, il reçut secrètement ordre du général Rochambeau, prisonnier comme lui, de veiller à la conservation de vingt caisses renfermant les archives de l'armée, et il parvint à remettre intact ce volumineux dépôt au ministère de la marine, en 1804.

Employé tour-à-tour comme chef d'état-major de division, ou comme commandant de places fortes, il fut doté par Napoléon d'un majorat en Westphalie, en 1808, et créé *baron* en 1809. Enfin Louis XVIII l'éleva au grade de maréchal de camp en 1819.

« Peu d'hommes, vous disait M. Millet, ont mené » une vie plus active, couru plus de dangers, et se sont

» livrés à des occupations plus variées que le général
» d'Hénin. Ses travaux diplomatiques et militaires ne
» l'empêchèrent pas de cultiver avec succès les lettres
» et les sciences. Cependant la réputation d'écrivain
» élégant ne fut jamais l'objet de son ambition; mais il
» aspira à être utile, en faisant briller la vérité. On voit
» dans tous ses ouvrages dominer exclusivement cet
» amour du vrai, et une abnégation de tout intérêt per-
» sonnel, bien rare parmi les auteurs de nos jours; aussi
» se montra-t-il l'adversaire ardent de tout ce qui lui
» paraissait jonglerie, en religion, en politique et en
» physiologie, parce que, disait-il, tous les préjugés se
» touchent et se prêtent un mutuel appui. » On le vit combattre à la fois et l'esprit jésuitique et les maximes d'inégalité civile qu'un parti cherchait à faire renaître, et certains principes professés par les magnétiseurs sur les causes de leurs cures. Ses études théologiques lui permirent de foudroyer l'intolérance et la théocratie; tout en conservant les principes d'une morale à la fois chrétienne et philosophique. Il fit aussi de grands progrès dans les sciences physiques, et l'ardeur de tout connaître nuisit à sa gloire, en disséminant trop ses efforts sur diverses branches.

Partisan du magnétisme animal, il prit sa défense contre le *Journal des Débats*, en 1816; « il niait l'exis-
» tence du fluide, vous disait M. Millet, et il attribuait
» tous les effets à l'imagination ébranlée du malade.
» Il admettait une transfusion de facultés morales et une
» atmosphère de sensibilité qui agit réciproquement parmi
» les êtres animés, au moyen des sens, agens physi-
» ques de l'imagination, et expliquait, avec ce système,
» les guérisons et les prodiges du magnétisme animal. »

« On pourra ne voir qu'une dispute de mots dans
» les principes du baron d'Hénin, puisqu'il ne niait pas
» la plupart des phénomènes du magnétisme. Comment,
» en effet, ne serait-il pas convenu de faits qu'il produi-
» sait lui-même? Mais les théories du savant contra-
» riaient la foi pratique du magnétiseur, et il ne diffé-
« rait de la doctrine des successeurs de Mesmer, qu'en

» se refusant à croire à l'existence de ce fluide, qui ne » lui était pas, disait-il, physiquement démontré; bien » que la grande majorité des somnambules le voient, et » qu'ils le dépeignent alors d'une manière uniforme. »

M. d'Hénin avait du goût pour les travaux héraldiques; mais il n'avouait pas ce penchant; il se vantait d'être républicain; mais il se glorifiait de l'ancienneté de sa noblesse, et tenait même à son moderne titre de baron. Sur ces points, on peut dire qu'il y avait contradiction chez lui. Il était très tolérant dans ses opinions, très doux dans ses manières, très bienfaisant dans sa conduite. Quoiqu'il eût une fortune honnête, son appartement était pauvre et tapissé seulement de vieux livres, et, à part l'achat de quelques volumes sur les ponts, tout son argent était employé à faire du bien.

M. Millet terminait sa notice par la récapitulation des ouvrages de cet homme laborieux.

Cette lecture a eu d'autant plus de valeur à vos yeux, qu'elle était un hommage rendu à la mémoire d'un de vos membres correspondans, dont la perte était encore toute récente, et dont les envois avaient plus d'une fois ajouté au charme de vos réunions. Vous avez perdu aussi M. ALLUARD, qui a quitté la résidence du Havre; mais il a pris place parmi vos correspondans, et, sans doute, il ne voudra pas vous priver du résultat de ses études. Votre tableau de membres correspondans s'est de plus trouvé augmenté par l'admission de M. HOMBERG, membre de l'académie de Rouen, et de M. l'abbé COCHET, aumônier du collége royal de Rouen. Au nombre de vos collègues résidans, vous avez admis M. TOUCHE, pharmacien de notre ville; et, par l'analyse que je vous ai présentée de ses Considérations sur la fabrication du sucre aux colonies, vous avez pu juger que ses travaux devront ajouter à l'utilité que présenteront vos séances.

Il me reste encore à vous rendre compte d'un envoi de M. l'abbé COCHET; travail important *Sur les Voies Romaines de l'arrondissement du Havre* qui vous a été dédié, et dont les savantes et consciencieuses recherches

vous prouveront combien nous avons à nous féliciter de voir figurer M. Cochet au nombre de nos collègues.

« De Lillebonne, vous disait M. Cochet, il partait » autrefois bien des chemins; car cette ville, l'ancienne » capitale des Calètes, fut longtemps le centre du pays. » A l'époque romaine toutes les routes du pays de Caux » devaient tendre vers ce point important, comme toutes » les veines du corps humain tendent vers le cœur. » C'est donc une chose intéressante pour le pays, pour » l'histoire, pour la géographie et pour la science, de » rechercher et de rétablir ces anciens canaux, ces » vieux conduits, ces veines primitives de la civilisation, » par lesquelles la vie se répandait jusqu'aux dernières » limites de la contrée. »

Votre correspondant vous montrait que Lillebonne devait avoir sur notre arrondissement l'influence qu'y exerçait Harfleur au moyen-âge, et que possède aujourd'hui le Havre; recevant des pays d'alentour le tribut de leurs hommes, de leurs fruits et de leur industrie, et donnant en retour l'argent, les lettres, les marchandises, les commodités de la vie. Lillebonne, disons-nous, devait donc remplir alors, pour le pays des Calètes, le rôle actuel du Havre, celui d'un grenier d'abondance, qui se remplit et se vide sans cesse; car rien n'y reste, ni les hommes, ni les choses. Au moyen-âge, ce fut Harfleur, et ici je ne puis mieux faire, Messieurs, que de citer textuellement M. Cochet: tel était le rôle d'Harfleur, « lorsque les rois de France le proclamaient » le *souverain port de la Normandie*, et que Charles-le-» Sage faisait construire dans *son havre grand appareil* » *de nefs*, *barges et vaisseaux*. Il fallait voir alors les *nefs* » prêtes à s'élancer armées contre l'Angleterre; se presser » à côté des *Galions* d'Espagne et des *Carraques* de » Gênes, qui apportaient les cuirs, les blés et les vins » de leur patrie. Les hommes d'armes, les marins, les » manœuvres fourmillaient, se heurtaient, se croisaient » dans les rues avec les marchands de Castille, de Lom-» bardie et de Portugal. Le vaste quartier des Mines » recélait les trésors du commerce. Les vignobles de » Graville et d'Orcher fournissaient au pays sa boisson;

» les tanneurs de Montivilliers mégissaient les cuirs
» fournis par la navigation; et les fabriques de draps,
» alimentées par les laines de Castille, rivalisaient, pour
» la finesse des tissus, avec les manufactures les plus
» renommées de Flandre et de Brabant. »

Après cette brillante description de la prospérité d'Harfleur au moyen-âge, M. Cochet revenait à Lillebonne. L'antique *Juliobona* n'exerça pas seulement son influence par ses jeux, ses bains, ses théâtres; elle fut aussi centre de commerce. Strabon nous apprend que les marchandises du midi, transportées par terre de la Saône à la Seine, se dirigeaient vers l'Océan par le pays des Calètes; et de là dans la Grande-Bretagne la traversée se faisait en moins d'un jour. Tout le luxe, toute la puissance de Rome payenne passaient par là; comme plus tard, par cette même voie, Rome devenue chrétienne envoya ses missionnaires briser les faux dieux et rendre aux peuples leur liberté.

Caracotinum devait fournir à *Juliobona* les produits des ports de mer, les marchandises étrangères; Étretat devait être alors, comme il le fut au moyen-âge, le marché au poisson. M. Cochet récapitulait les produits si variés des pays d'alentour, qui devaient tous converger vers l'antique Lillebonne, et ces recherches minutieuses de votre correspondant attestaient à quel point les sources historiques lui sont familières.

Pour dérouler les voies de nos pères, M. Cochet suivait pas à pas les débris qui nous sont restés, soit sur le sol, soit dans les écrits, soit dans la tradition.

La première voie qui partait de Lillebonne est celle qui se rendait à Troyes, et de là dans l'intérieur de la Gaule; elle est tracée dans l'itinéraire d'Antonin, ce monument géographique du quatrième siècle, que l'on a appelé avec raison le livre de poste de l'empire. Cette voie sortait de Lillebonne par Lafrenaye, passait par Auberville-la-Campagne, Caudebec, descendait la côte à Maromme, près de Lavallette, gravissait la côte de Saint-Aignan, traversait Rouen, l'ancien *Rothomagus*,

ville toute remplie de vestiges romains ; puis, par divers autres lieux, que décrivait M. Cochet, la voie romaine arrivait à Pontoise, au midi de la ville actuelle, où, encore aujourd'hui, elle s'appelle la chaussée de Jules César.

« La deuxième voie, qui est une suite de la pre-
» mière, se dirigeait vers la mer, du côté de l'em-
» bouchure de la Seine; c'était la voie de terre, pour
» les marchandises qu'on ne voulait pas confier aux
» caprices du fleuve et aux dangers de la navigation. »
Elle sortait de Lillebonne par la côte de Saint-Jean de Folleville, traversait Mélamarre, « arrivait à la Re-
» muée, dont l'église et le village, disait M. Cochet,
» se sont rangés sur son passage, comme pour lui faire
» honneur. Depuis Lillebonne jusqu'à la Remuée, c'est
» chose curieuse que de suivre cette longue file de
» hameaux, cette double haie de maisons et de cours
» qui bordent la voie antique, transformée en route
» départementale. »

De la Remuée, la voie arrivait à Saint-Romain de Colboc, sans passer par le bourg même; elle en longeait les limites, traversait Saint-Aubin-des-Cercueils, Guesneville ; puis venait à Orcher, où elle descendait la côte au lieu où est aujourd'hui le calvaire d'Harfleur.

C'est sur le versant de cette colline, qui dépend de la commune d'Orcher, dans les champs du Calvaire, dans les landes du Mont-Caber, dans les jardins de Saint-Dignefort, que M. E. Gaillard soupçonnait *Caracotinum*; et c'est là que M. Fallue l'a trouvé il y a un an. M. Cochet, qui avait visité les lieux avec M. Fallue, en décembre 1839, semblait se complaire dans son travail à multiplier les preuves de la découverte de M. Fallue, pour ne laisser aucun doute dans vos esprits. Il vous dépeignait le sol jonché de débris romains, les champs marnés avec des briques rouges et des tuiles à rebords; il vous montrait M. Fallue fouillant la terre et trouvant un double carré de murailles, des pavés rouges et noirs en mosaïque, un Sacellum auquel la chapelle de St-Aubin aurait succédé au moyen-âge ; il vous faisait admirer un petit bouc en bronze, d'une élégance parfaite, découvert

dans les fouilles. Il vous disait que M. Fallue avait trouvé des restes romains jusque dans l'intérieur de la ville ; mais la partie la plus riche en antiquités romaines, c'est le Mont-Caber, c'est-à-dire, cette colline renfermée entre la route royale et le chemin d'Orcher ; là les débris abondent à chaque pas. « Là aussi la voie romaine, ajoutait M. » Cochet, partait de la tour des Galères et montait la » côte d'une manière brusque et raide, sans faire aucun » détour. On voit encore le chemin cavé que les siècles » ont usé avec leurs pieds.

» La 3e voie romaine, qui partait de Lillebonne, est » celle qui se dirigeait vers le nord de la Gaule, passant » par *Gravinum*, que quelques-uns supposent être Grain- » ville-la-Teinturière ; on croit qu'elle allait à Boulogne (*Gessoriacum*). » Cette voie sortait de Lillebonne par la Trinité, traversait Trouville, Foucart, Fauville et bien d'autres hameaux et villages, jusqu'à Grainville-la-Teinturière, bourg très important de nos jours et qui le fut beaucoup dans les temps anciens. « Enfin cette voie, » d'après M. Cochet, devait arriver à la mer, à cette » grande ville de Durdent que les habitans de la côte » racontent avec terreur avoir été ensevelie sous les eaux » de la mer. Ils ajoutent que, dans les grandes marées, » au moment de la basse-mer, on voit parfois, dans le » sable et le galet, des pans de mur, véritables ossemens » de la cité disparue. C'était pour la garder que les Ro- » mains avaient élevé la fameuse butte du Catelier, qui » domine toute la plaine du côté de l'ouest.

» La 4e voie romaine, qui partait de Lillebonne, était » celle qui se rendait à la Seine, et delà dans les villes » du centre de la Gaule. Elle sortait par le Ménil et se » dirigeait sur St-Georges de Gravenchon, » passait à Petitville, où se trouvait un bac ; puis à Aizier, où aboutissaient toutes les voies romaines de la Basse-Normandie. Ici la voie de Lillebonne se partageait en deux directions ; l'une allait à *Mediolanum* (le vieil Evreux) ; l'autre à *Durocassis* (Dreux), par *Breviodurum* (Briouc), *Noviomagus* (Lisieux) et *Condate* (Condé-sur-Iton).

La 5e voie, qui sortait de Lillebonne, pourrait être

appelée, par excellence, la voie romaine de l'arrondissement du Havre; car, de toutes celles qui le traversent, elle est la seule qui naisse et meure dans ses limites; c'est la voie rustique qui unissait Lillebonne à Étretat, la Seine à l'Océan. Le savant géographe Danville avait conjecturé que cette voie se terminait au bord de la mer, entre la pointe nommée *le Chef-de-Caux* et Fécamp; lequel paraît avoir été un port, *Statio*, des Romains. Ce que Danville conjecturait, notre correspondant, M. Cochet, l'a établi d'une manière positive par ses fouilles; il vous citait le magnifique Balnéaire, dont les débris remplissent l'enclos du presbytère; et il ajoutait que les Romains avaient occupé la vallée d'Étretat, puisque le sol, à défaut de l'histoire, proclamait solennellement cette occupation.

« La baie qui est, disait M. Cochet, la plus heureuse » de la côte, n'a pas dû être négligée par les anciens. Sa » position topographique dut attirer l'attention des em» pereurs, des césars, des consuls; comme, plus tard, » elle attira celle de François Ier, de Louis XIV, de » Louis XVI et de Napoléon. Depuis bien des années, » Etretat est connu par ses pêches et par sa marine. Sans » parler du contingent qu'il fournit à la flotte de Phi» lippe de Valois, contingent que François de l'Hospital » nous dit avoir été plus fort que celui de Fécamp, nous » voyons dans une charte de Richard, à l'abbaye de » St-Wandrille en 1024, qu'il donne à Etretat une » barque de pêche, pour prendre toutes sortes de pois» sons et pour naviguer dans tous les ports de la Norman» die. Certes, il est peu de ports de mer sur la côte qui » puissent fournir un monument de leur importance ma» ritime, à une époque aussi reculée. » Malgré moi, je suis obligé d'abréger; je me laisserais aller volontiers au plaisir de citer davantage.

M. Cochet établit par des preuves incontestables l'existence d'une voie romaine de Lillebonne à la mer; il la retrouve dans les chartes et sur les lieux qu'il a visités; il la suit pas à pas, traversant Bolbec, Beuzeville-le-Grenier, Bréauté, Goderville, où se trouvait le tumulus de

Bornambusc, détruit il y a 15 ans ; de Goderville, elle passait à Bretteville, à Gerville par le Marché-aux-Raies, dont le pavage a été mis à découvert en 1835, après un orage épouvantable ; elle traversait la forêt des Loges, au hameau de Reniax ; enfin elle descendait de St-Clair à Étretat par les Fosses et se rendait au rivage par la rue de Mer, où son pavage a été découvert en creusant un puits. Plusieurs anciennes cartes font mention de cette voie ; et la tradition devait être bien forte, bien vivante encore, pour engager les géographes à doter, d'un chemin de 1re classe, deux bourgades qui avaient perdu jusqu'au souvenir de leur ancienne importance.

Tel est, Messieurs, le résumé de ce savant travail de M. l'abbé Cochet ; et, maintenant que nous le comptons parmi nos correspondans, permettez-moi de consigner ici notre désir unanime qu'il nous communique souvent le fruit de ses veilles, le résultat de ses persévérantes recherches archéologiques.

Afin de compléter l'historique de vos séances, je dois dire, avant de terminer, que votre attention a été fréquemment appelée sur les publications des honorables sociétés qui ont bien voulu vous faire part de leurs travaux. Pour chaque publication qui vous est parvenue, vous avez nommé un rapporteur ; j'aurais plaisir à vous entretenir des rapports qui vous ont été faits, si je ne craignais de trop m'étendre au-delà des limites que je me suis assignées ; je me bornerai donc à vous soumettre la liste des ouvrages et les noms de vos rapporteurs ; en les lisant, vous vous rappelerez les discussions instructives auxquelles ces divers comptes-rendus ont donné naissance.

Me voici, Messieurs, parvenu à la fin de la tâche qui m'était confiée ; puissé-je l'avoir remplie de manière à ne pas faire naître en vous le regret de la préférence que vous m'avez accordée ! J'ai pris soin, vous l'avez pu voir, de me mettre à l'abri derrière vos productions ; quand je ne vous citais pas, j'ai cherché à m'identifier tellement avec vos propres idées, que les miennes n'y pussent guère

trouver place. Comme je le devais, je me suis paré de vos dépouilles, et j'espère avoir reproduit et résumé vos travaux sans trop les défigurer. Je désire que leur ensemble vous paraisse encourageant et qu'il vous excite, comme je vous le disais en commençant, à persévérer dans la voie où vous êtes entrés ; bien persuadé que vos études auront à la fois le mérite de vous procurer toujours de nobles délassemens, des jouissances intellectuelles, et de produire souvent au jour des idées dont vos concitoyens sauront apprécier les avantages.

EDOUARD **PARAVEY**.

Octobre 1841.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1840-1841.

Avec les noms des Membres qui ont été chargés d'en faire le rapport.

Bulletin de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts, du département de la Marne, année 1839. . . . . M. Gallet.

Mémoires de la société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise, année 1838, 3e et 4e bulletins. . . . . M. Meu.

Rapport de la société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, année 1838-1839. . . . . M. Fleury.

Mémoire de l'académie royale du Gard, année 1838-1839. . . . . M. Toussaint.

Rapport général sur les travaux du conseil central de salubrité du département de la Seine-Inférieure, à M. le Préfet, année 1838-1839. . M. Maire.

Recueil de la société libre d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure, octobre, novembre et décembre 1839. . . . . M. Lecadre

Bulletin de la société industrielle d'Angers, n° 5, 10ᵉ année.

Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1839, 4ᵉ trimestre.

Bulletin de la société libre d'émulation de Rouen, 1ᵉʳ trimestre, 1840. . . . M. Millet-Saint-Pierre.

Rapport sur les honneurs à rendre à la mémoire du major-général Claude Martin, 1840.

Eloge historique de Marie Antoine J. Artaud, 1839.

Compte-rendu des travaux de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon, 1839.

Bulletin de la société industrielle d'Angers, nᵒˢ 1, 2, 3, 4, 11ᵉ année. . . . . . M. Millet-Saint-Pierre.

Bulletin de la société royale d'agriculture, sciences et arts du Mans, année 1839. M. Millet-St.-Pierre.

Archives du Havre, dernier numéro.

Bulletin de la société industrielle d'Angers, nᵒˢ 1, 2, 3, 4, année 1840. . . . . M. Chevalier.

Bulletin trimestriel de la société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, nᵒˢ 3 et 4, de la 7ᵉ année. . . . . M. Paravey.

Vues générales sur la Statistique, par M. Leplay, membre correspondant de la société. . M. Baltazard.

Recherches statistiques sur la production et l'élaboration de la soie en France. . . . . M. C. Oursel.

Rapport de la société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 2ᵉ volume, n° 13, 1841. . M. Poulain.

Bulletin de la société industrielle d'Angers, nᵒˢ 5 et 6, 11ᵉ année. . . . . M. Poulain.

Séance publique de la société d'agriculture, sciences et arts, du département de la Marne, 1840.
M. Maire.

Bulletin des travaux de la société départementale d'agriculture de la Drôme, n° 11, 1840. . M. Buys.

Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts, d'Angers, 4e volume, 4e livraison. . M. Gallet.

Bulletin de la société royale d'agriculture, sciences et arts, du Mans, 1er et 2e trimestres, 1840.
M. Baltazard.

Compte-rendu des travaux de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon, 1837.
M. Lecadre.

Annales des sciences physiques et naturelles, publiées par la société royale d'agriculture de Lyon, tome IV, 1841. . . . . M. Lecadre.

Notice sur Dom Guillaume Fillastre, par M. l'abbé Cochet, membre correspondant de la société.

Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Graville, par le même. . . . . M. C. Oursel.

Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e trimestre, 1841. . . . . . M. Buys.

Société royale d'agriculture et de commerce de Caen, séance du 21 mai 1841. . . . . M. Paravey.

TABLEAU

DES MEMBRES

A l'ouverture de la neuvième Année.

BUREAU DE L'ANNÉE 1840-1841.

MM. **C. Oursel**, Président.
Baltazard, Vice-Président.
Paravey, Secrétaire et Archiviste.
Millet-Saint-Pierre, Trésorier Secrétaire-Adjoint.

LE MÊME BUREAU A ÉTÉ RÉÉLU POUR LA NOUVELLE ANNÉE.

MEMBRES RÉSIDANS.

MM. **BALTAZARD**, Directeur de la Banque du Havre.
BUYS, Professeur.
CHEVALIER, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées.
FERRUS, Principal du Collége.
FLEURY, Professeur id.
GALLET, ancien Officier de Marine.
A. LACORNE, Avocat.

LECADRE, Docteur Médecin.
LEUDET, Pharmacien.
MAIRE, Docteur Médecin.
MEU, ex-Négociant.
MILLET-SAINT-PIERRE, Courtier d'assurances.
C. OURSEL, Président du Tribunal civil.
PARAVEY, Négociant.
POULAIN, Pasteur protestant.
RENAUD, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées.
TOUCHE, Pharmacien.
V. TOUSSAINT, Avocat.

MEMBRES RÉSIDANS HONORAIRES.

MM. Le comte **DE PARDIEU**, Propriétaire.
DE LAUNAY (J. B.), Négociant.

MEMBRES CORRESPONDANS.

MM. **ALLUARD**, Professeur à l'école normale, *à Paris.*
BALLIN, chef de division de la Seine-Inférieure, *à Rouen.*
BAUMANN, Professeur d'histoire naturelle, *à Lucerne* (*Suisse*).
BUSCHE, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, *à Lille.*
CARRAULT (E.), Docteur Médecin, *à Rouen.*
L'abbé **COCHET**, Aumônier du Collége Royal, *à Rouen.*
COURNAULT, Colonel du génie en retraite, *à Langres.*
DARTTEY (C. J. V.), Sous-Chef de bureau au ministère de l'Intérieur, *à Paris.*
FERRY (Achille), Ingénieur du domaine privé, Professeur à l'école centrale des arts et métiers, *à Paris.*

FRISSARD, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, *à Nevers*.

GAILLON (Benjamin), Receveur des Douanes, *à Boulogne-sur-Somme*.

GARCIN DE TASSY, Membre de l'Institut de France, Professeur d'hindoustany à l'école royale et spéciale des langues orientales, *à Paris*.

GIRARDIN, Professeur de chimie, Membre correspondant de l'Institut de France, *à Rouen*.

HOMBERG, Avocat, Membre de l'Académie de Rouen, *à Rouen*.

LAMBERT (J. L.) Négociant, *à Lyon*.

LEPLAY, Ingénieur en chef, Professeur à l'école des mines, *à Paris*.

MARION DE PROCÉ, Docteur Médecin, *à Nantes*.

PREISSER, Professeur de chimie, *à Rouen*.

SURIRAY, ancien Médecin, *à Paris*.

THOMAS, ancien Ordonnateur à l'Ile-Bourbon, *à Honfleur*.

TOULMOUCHE, Docteur Médecin, *à Rennes*.

VILLEMAIN, Pair de France, Ministre de l'instruction publique, *à Paris*.

WAINS-DESFONTAINES, Professeur.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

SOCIÉTÉ HAVRAISE

D'ÉTUDES DIVERSES.

NEUVIÈME ET DIXIÈME ANNÉES.

SOCIÉTÉ HAVRAISE

D'ÉTUDES DIVERSES.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE LA NEUVIÈME ET DE LA DIXIÈME ANNÉES.

PAR M. EDOUARD PARAVEY,
Secrétaire de la Société.



HAVRE
IMPRIMERIE DE J. LENORMAND DE L'OSIER, RUE DE L'HÔPITAL, 37.

1844.

SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

DES

TRAVAUX DE LA NEUVIÈME ET DE LA DIXIÈME ANNÉES.

MESSIEURS,

Vous m'avez une seconde fois donné vos suffrages pour que je rendisse compte des travaux qui ont rempli votre neuvième et votre dixième années ; vous avez pensé que, mieux qu'un autre, celui qui avait rédigé les procès-verbaux de vos séances pouvait les résumer dans une analyse fidèle ; et la même confiance qui déjà vous avait engagés à me charger des fonctions de secrétaire, m'a valu de nouveau l'honneur de devenir le rapporteur de vos études. Je sens vivement combien cette preuve continuelle de votre bienveillance va rendre ma tâche difficile ; une première fois, mon zèle et ma bonne volonté pouvaient suffire à vos yeux ; mais à présent vous avez peut-être le droit d'attendre de moi des analyses plus complètes, plus approfondies, fruits d'une plus grande expérience. Ce-

pendant votre indulgence m'est nécessaire ; j'ose la réclamer. L'étude que j'ai faite de vos travaux, bien que consciencieuse, peut vous paraître incomplète, et malgré les nombreuses qualités que cette étude m'a fait découvrir dans vos productions, malgré la variété d'idées nouvelles que j'y rencontrais à mon profit, j'ai lieu de craindre que mon résumé ne réponde pas à votre attente. Qu'il me soit donc permis de persister de plus en plus dans la marche que j'avais adoptée précédemment, et de multiplier les citations de vos mémoires. Outre l'avantage que j'y trouve de rendre mon travail plus intéressant pour le public, et plus agréable pour vous-mêmes, je pourrai plus facilement échapper aux critiques. Vos idées, toujours mises en avant, cacheront l'insuffisance des miennes, et le lecteur sera forcé tout naturellement d'oublier le rapporteur pour ne s'occuper que des sujets traités dans le rapport.

Pendant les deux années qui viennent de s'écouler, vos études ont offert une grande variété. Vous avez abordé successivement diverses questions de commerce, d'industrie, d'histoire, de philosophie, de chimie, de physique, d'archéologie, de médecine et d'éducation ; la littérature et la poésie n'ont pas fait défaut à vos réunions. Vous avez compris que les travaux d'une utilité immédiate ne devaient pas être seuls à l'ordre du jour ; et que, si certaines questions, plus importantes en elles-mêmes, avaient pour notre localité un intérêt tout particulier, des études d'une nature différente feraient une heureuse diversion au sérieux de vos séances. Toutes les branches des connaissances humaines se tiennent ; aucune d'elles ne doit être négligée : vous l'avez compris ainsi ; vous n'avez pas oublié le titre de votre société, et chacun de vous suivant la pente naturelle de ses inclinations est venu vous apporter son tribut d'études diverses, dont l'ensemble, je l'espère, vous paraîtra encourageant. Pour ma part, je me félicite de cette grande diversité, qui me facilitera les moyens de donner plus d'intérêt au résumé que je vous présente; et pour remplir le cadre dans lequel je dois me renfermer, ne pouvant, à mon grand regret, reproduire tout entiers les mémoires que j'ai sous les

yeux, j'y puiserai mes citations de manière à rendre, s'il est possible, mon travail aussi animé, aussi varié, que l'ont été vos réunions.

Messieurs, vous regrettez comme moi, je n'en doute point, que des circonstances imprévues vous aient empêchés de faire paraître séparément le résumé des travaux de votre 9e année. Quelques unes des productions dont je dois vous rendre compte se rattachent directement à votre dernière publication; ce sont des rapports sur des mémoires antérieurs. Il eût été désirable qu'un aussi long intervalle que celui de deux années ne vînt pas s'interposer entre les mémoires originaux et les rapports auxquels ils ont donné lieu; il eût été désirable aussi que quelques autres de vos études ne perdissent pas la valeur d'à-propos qu'elles avaient au moment où elles vous ont été offertes. Je me rassure en pensant que le mérite très réel des productions auxquelles je fais allusion les aura gravées dans votre mémoire, et que vos souvenirs m'aideront à remettre en lumière des recherches et des observations auxquelles je serais désolé de ne pas voir rendre la justice qui leur est due.

Dans le résumé que j'ai eu l'honneur de vous faire des travaux de votre huitième année, je vous ai longuement entretenus des *Considérations* de M. Touche *sur l'état actuel de la fabrication du sucre dans les colonies, et sur son avenir prochain.* Vous aviez prié M. Gallet de faire de ce travail l'objet d'un *rapport.*

M. Touche, frappé de l'importance de cette grande question des sucres, si vivement controversée, et dirigeant son attention vers le côté scientifique des débats, avait fait passer sous vos yeux l'analyse des travaux de divers chimistes sur la fabrication du sucre dans les colonies; il vous avait démontré que dans le *vesou* le sucre incristallisable n'existe pas naturellement; qu'il se forme sous l'influence d'un commencement de fermentation, et résulte surtout de l'application prolongée du calorique. Il vous avait signalé le plus grand vice de fabrication dans l'imperfection des moyens employés pour extraire le jus de la canne; imperfection telle que beaucoup de colons

n'en retirent que 25 ou 30 pour cent de son poids de vesou, tandis qu'elle en contient environ 90 pour cent, et que l'on devrait arriver à en extraire 75 pour cent par des moyens pratiques bien entendus.

M. Gallet, en reproduisant ces détails, vous a fait voir qu'il y avait de grandes difficultés à opérer la réforme de cet état de choses. Il vous a cité à ce sujet le désappointement d'un colon qui se disposait à acheter au Havre un moulin horizontal dont il avait apprécié la supériorité sur le moulin vertical en usage aux colonies. Ce colon n'était pas arrêté par le prix demandé; mais il renonça à l'acquisition qu'il voulait faire en apprenant qu'il lui faudrait avoir un homme capable de monter le moulin, d'en ajuster les pièces, et de fabriquer celles qui viendraient à se casser : un tel homme n'existait pas dans le pays. M. Gallet considérait, en outre, que la position actuelle des fortunes aux colonies, et l'état d'incertitude qui résultait pour les colons des questions agitées dans la mère-patrie, empêchaient fatalement l'introduction des perfectionnemens indiqués par M. Touche, et si remarquablement développés dans l'ouvrage de M. Paul Daubrée.

M. Gallet pensait que l'association seule pouvait permettre aux colons d'apporter dans l'exploitation de leur industrie les améliorations dont elle est susceptible; et si des lois convenables, au lieu d'ajourner indéfiniment la solution de cette immense question par de vains palliatifs, venaient enfin mettre un terme à une situation devenue intolérable pour tous les intérêts, M. Gallet était convaincu que les colons ne tarderaient pas à adopter les progrès qu'ils sont les premiers à appeler de tous leurs vœux.

Votre rapporteur du reste n'était pas d'accord avec l'auteur du mémoire sur les avantages que procurerait la recuite du sirop, au fur et à mesure de sa production, pour prévenir la fermentation; M. Touche avait pensé que cette opération, devant encore donner du sucre, serait favorable aux intérêts des colons. M. Gallet n'a point partagé cette opinion; il vous a dit que le sucre

que les colons retireraient de leur sirop ne serait que de la vergeoise ; ayant beaucoup moins de valeur que le sucre de premier jet ; « il y aurait donc, disait-il, peu » d'avantage à transformer en sucre une partie de ce » sirop. De plus, les colons nourrissent leurs bestiaux » avec de la paille hachée, et rendent cette nourriture » plus saine et plus substantielle, en y mêlant un peu » de sirop. Il y a des habitans qui n'ont pas de sirop à » vendre ; ils préfèrent avoir beaucoup de bestiaux qui » leur fournissent des engrais nécessaires à leur » culture. »

Appuyant ensuite par des considérations nouvelles toutes celles que M. Touche vous avait soumises, M. Gallet vous a dit, en terminant son rapport : « De tout » ce qui précède je conclurai, avec M. Touche, que nos » colonies ont beaucoup à faire pour tirer de leur industrie » sucrière tout ce qu'elle est capable de produire ; mais » que, dans l'état actuel des choses, il est presqu'im- » possible au colon d'amener isolément son industrie à » la hauteur où la chimie, la physique et la mécanique » doivent la placer. Nous ne pouvons que faire des » vœux pour que nos législateurs, comprenant enfin les » vrais intérêts de l'agriculture, du commerce, de la » marine, des colonies et de notre puissance natio- » nale, viennent, dans la session actuelle des chambres, » rendre à nos colonies l'espérance et la sécurité dont » elles ont besoin pour améliorer leur industrie. »

Vous savez, Messieurs, comment les vrais intérêts de la France ont été compris par la législature. Aucune des incertitudes qui pèsent sur cette grave question des sucres n'a été dissipée ; la discussion et l'expérience n'ont encore amené qu'une fatale tentative d'équilibre, et la nécessité d'une mesure énergique, si vivement sentie par le commerce maritime, reste la même et semble n'avoir été qu'ajournée. A cet égard, les vœux formés, il y a deux ans par M. Gallet, sont encore parfaitement à l'ordre du jour, et, quant aux améliorations pratiques à introduire dans la fabrication du sucre colonial, le rapport de M. Gallet emprunte un vif intérêt aux évènemens qui se

passent cette année. La terrible catastrophe qui a ruiné en partie la Guadeloupe, a fait naître pour plusieurs colons le besoin de reconstruire leurs sucreries détruites et le désir d'y introduire des procédés perfectionnés. D'autres ont compris les avantages d'usines centrales. Non seulement des entreprises particulières, mais une compagnie, formée à Paris sur une vaste échelle, sont à l'œuvre pour faire jouir nos colonies des Antilles des progrès de la science et de l'économie résultant d'un travail fait en commun.

M. Gallet, vers la même époque où il faisait le *rapport* dont je viens de vous entretenir, vous a communiqué quelques observations livrées depuis à la publicité et ayant pour titre : *Lettre sur l'application du système métrique au cubage des marchandises.*

Votre collègue reconnaissait avec plaisir que la marine marchande, toujours prompte à entrer dans la voie du progrès, avait de suite adopté et mis en usage les nouvelles mesures. Mais les termes d'un contrat qui lie les deux parties contractantes doivent être clairs et précis; et, bien que jusqu'à présent l'expression, si souvent usitée, *d'un mètre quarante quatre centimètres cubes* n'ait donné lieu à aucune contestation, grâce à la loyauté qui préside généralement aux transactions du commerce havrais, M. Gallet croyait utile d'appeler l'attention sur une erreur que renferme cet énoncé, pour représenter le tonneau de mer; car le centimètre cube, qui semblerait être, d'après l'énoncé en question, la centième partie du mètre cube, en est réellement la millionième partie. Pour ne laisser subsister dans vos esprits aucun doute à cet égard, M. Gallet vous parlait d'un capitaine qui aurait signé un connaissement, à raison de 30 fr. du tonneau, de 144 centimètres cubes, pour une caisse mesurant un mètre sur tous sens; et il vous faisait voir comment ce capitaine, calculateur rigoureux, trouvant que la caisse jaugeait 6944 tonneaux de 144 centimètres cubes, réclamait pour son fret 208,320 francs. « Vous contestez » cette somme, disait M. Gallet, mais le capitaine est » fort des termes de son connaissement; car pour

» vous donner raison contre lui, il faudrait admettre
» que le centimètre cube fût un solide d'un mètre de
» long sur un mètre de large, et un centimètre seu-
» lement d'épaisseur.

« Cependant la loi est sage, et le législateur avait
» prévu la difficulté;—mais nous avons mal appliqué la
» loi. Le mètre est une mesure de longueur ; il fallait
» une mesure de capacité. Cette mesure existe : le
» *stère* est le mètre cube; le *décistère*, le *centistère* en
» sont la dixième, la centième partie. Que le tonneau
» de jauge soit à l'avenir exprimé par 144 centistères
» et il ne donnera lieu à aucune équivoque. »

Le changement demandé par votre collègue n'est pas opéré, malgré la justesse incontestable des réflexions que vous venez d'entendre. Pourtant il convient d'observer que l'expression de 144 centimètres cubes, évidemment erronnée, a fait place aux termes plus généralement adoptés et plus vrais de 1 mètre cube 44 centièmes de mètre cube; et que d'un autre côté d'honorables négociants de notre ville ont pris le *mètre cube* pour base de leurs calculs, en supprimant l'énoncé de 44 centièmes, et en réduisant le taux du fret dans la proportion.

Vous devez encore au zèle de M. Gallet d'autres communications qui ne tarderont pas à trouver leur place dans ce résumé; j'ai hâte d'arriver au travail important que vous a lu M. Demondesir sous le titre de *Réponse à un mémoire adressé par un négociant du Havre à la commission de la chambre des députés, nommée pour l'examen du projet de loi sur les chemins de fer, et à M. le ministre des Travaux Publics.*

M Demondesir vous a exposé d'abord les circonstances qui l'avaient conduit à écrire une réponse au mémoire qui avait été publié sur le chemin de fer de Rouen au Havre.

Après avoir passé en revue les nombreuses difficultés qui s'étaient opposées à la création d'un chemin de fer du Havre à Rouen, depuis 1838; après vous avoir montré comment les obstacles avaient été successivement

levés, pour faire jouir enfin notre port des avantages auxquels il a droit de prétendre, votre collègue vous a rappelé l'entrave momentanément apportée à la concession de l'entreprise par un homme dont l'opinion acquérait une sorte d'autorité de sa réputation de capacité, et des fonctions dont il avait été investi plusieurs fois par la confiance de ses concitoyens.

M. Demondésir a pensé que les motifs allégués contre la concession du chemin de fer reposaient sur des calculs erronnés, faciles à réfuter; mais trop accessoires au sujet pour les examiner en détail. « Sans m'arrêter, dit il, » à combattre des hypothèses, j'arrive de suite à la partie » capitale du mémoire auquel je veux répondre, la question des tarifs. Les calculs à la vérité ne s'appuient que » sur un tarif *probable*; mais ce tarif au moins se résume » par des chiffres; il est accessible à la discussion, et si » j'arrive à prouver que ce tarif, base de toute l'économie des propositions que je combats, est non pas probable, mais impossible, alors il n'y a plus de mémoire, » il n'y a plus de projet. C'est ce que je me propose de » démontrer. »

Le mémoire disait que déjà la compagnie de Versailles offrait de réduire à 5 c. 1/2 le taux de péage sur le chemin de Chartres qu'elle se propose d'entreprendre, tandis que la compagnie de la vallée de la Seine avait 11 c.; ce chiffre, pour les marchandises de première classe bien entendu. S'appuyant ensuite d'un chiffre de 7 c. *pour droit de transport*, calculé par déduction de raisonnemens attribués à M. Bineau, le mémoire concluait que *la totalité du péage et des frais de transport s'élèverait au plus, d'après le mode du gouvernement, à 12 c. 1/2 par kilomètre et par tonne, au lieu de 20 c. accordés à la compagnie de la vallée.*

M. Demondesir s'étonnait que « dans cette offre de » réduire de 11 c. à 5 c. 1/2 le péage des marchandises » de première classe (péage qui sur le chemin de Liverpool à Manchester est de 19 c.) on ne vît pas un » signe de détresse de la compagnie de Versailles, qui

» par tous les moyens possibles voudrait créer un ali-
» ment à son tronçon de chemin, en le continuant
» jusqu'à Chartres; qui cherche à éloigner la concur-
» rence par une offre rendant impossible la création
» d'une compagnie sérieuse; et qui, la concession ob-
» tenue, viendrait demander le rétablissement de l'ancien
» tarif, comme l'ont fait précédemment en 1840 les
» compagnies qui avaient obtenu leurs concessions sous
» l'empire des tarifs réduits et inapplicables de 1838. »

Quant à l'autorité de M. Bineau, invoquée par l'auteur du mémoire, votre collègue, après avoir fait l'éloge le plus complet de l'ouvrage de M. Bineau, vous a dit que cet écrivain ne tient pas le langage qu'on lui prête.
» On a confondu avec les *frais de transport les frais de*
» *traction* qui n'en sont qu'une partie, et qui compren-
» nent seulement *le combustible, l'huile et la graisse, les*
» *gages des machinistes et l'entretien des locomotives*. Or
» la réduction de la vitesse sur les chemins de fer, dans
» les limites que lui assigne le mémoire, de 20 à 16 et
» à 12 kilomètres par heure, n'exerce pas sur l'écono-
» mie de la dépense l'influence qu'on lui attribue, par
» rapport aux frais de traction.

« Il résulte en effet des observations recueillies sur le
» chemin de Liverpool à Manchester par M. de Pam-
» bour, qui les a consignées dans la 1re édition de
» son traité sur les *locomotives* (observations citées avec
» éloge par tous les ingénieurs, et qui, comme résultats
» pratiques, font loi sur la matière), que *la production de*
» *la vapeur et conséquemment la dépense du combustible*
» reste sensiblement constante dans un même espace de
» tems et dans les limites ordinaires des vitesses usitées
» sur les chemins de fer.

« Ainsi la locomotive *Atlas*, dans deux voyages sur
» le chemin de Liverpool à Manchester, dont le parcours
» est de 49,500 mètres, » a donné pour résultat, en passant de la vitesse de 16 kilomètres à celle de 25, à l'heure, que la dépense du combustible n'a augmenté que d'un *dixième*.

« Ceci explique, ajoutait M. Demondesir, pourquoi

« sur le chemin de Liverpool à Manchester, les marchandises sont transportées à la vitesse de 20 à 25 « kilomètres à l'heure.

« Si donc sur plusieurs chemins anglais, destinés » spécialement au transport de la houille, du lieu d'extraction au port d'embarquement, on maintient une » vitesse qui ne dépasse pas 12 à 20 kilomètres ; ce n'est » pas dans le but d'économiser du combustible qui, pris » sur le carreau de la mine, coûte à peine 5 à 6 fr. la » tonne (2240 livres ou 1015 kilogrammes), mais bien » pour éviter la prompte détérioration des rails et des locomotives, occasionnée par la vitesse de 30 à 40 kilomètres, habituelle pour le transport des voyageurs. L'expérience a même fait reconnaître que la vitesse de 4 » mètres par seconde (14,400 mètres à l'heure) qui se » rapproche beaucoup de 16 kilomètres par heure, était » celle qui permettait d'obtenir la plus grande économie » dans les frais d'exploitation. (Remarques de MM. V. » Chevalier et Kermaingant.)

« Mais, outre que la réduction de 16 kilomètres à 12 » serait sans résultat sous le rapport de l'économie, au » point de vue de l'entretien du chemin et de la dépense » du combustible, je ne présume pas que l'application » pourrait en être faite sur les chemins de Paris à Rouen » et au Havre ; car il ne faut pas envisager seulement le » service des points extrêmes de la ligne, mais bien celui » de tous les points intermédiaires pour lesquels il y aura » nécessité d'organiser des départs rapprochés, si on » veut remplacer les voitures qui les desservent actuellement. On a également reconnu la convenance pour » les lignes servant simultanément au transport des » voyageurs et des marchandises, de régler la vitesse » pour les convois de marchandises à la moitié au moins » de la vitesse admise pour ceux de voyageurs. Ainsi, » sur le chemin de Liverpool à Manchester, la vitesse » pour le transport des voyageurs étant de 30 à 40 kilomètres, celle pour le transport des marchandises est » de 20 à 25.

« Il faudrait donc, pour obtenir ce minimum de vitesse

» de 12 kilomètres, avantageux en *théorie*, transporter
» les marchandises de nuit; mais alors la dépense ré-
» sultant de l'augmentation obligée du personnel, dé-
» passerait de beaucoup l'économie qu'on pourrait ob-
» tenir de la réduction de vitesse.

« C'est ici le cas de parler d'une augmentation de dé-
» pense, sur la plupart des chemins de fer français, mis
» en parallèle avec les chemins de fer anglais, le prix du
» combustible beaucoup plus élevé en France. »

M. Demondesir examinait avec soin les élémens de cette comparaison, que je ne puis reproduire à cause des limites où vous m'avez forcé de me renfermer; il vous montrait le Havre s'approvisionnant de charbon anglais, et la nécessité de tirer également d'Angleterre le combustible qui se dépensera sur le chemin de fer de Rouen au Havre, puisque les charbons anglais remontent jusqu'à Rouen. Enfin, des calculs de M. Demondesir il ressortait que « tout en restant au-dessous de la vérité, on
» pouvait dire que la dépense du combustible serait sur
» le chemin de fer de Paris au Havre triple de la dépense
» analogue sur les divers chemins anglais qui lui ont
» servi de comparaison.

« M. Bineau établit (Chemins de fer de l'Angl. 1840.
» pages 336, 337, 338) que la dépense en combustible
» pour le transport d'un tonneau de marchandises à la
» vitesse de 1/3 à 1/2 moindre que celle des voya-
» geurs, équivaut à peu près, en raison de l'inégalité
» de charge des convois de voyageurs et de l'accélération
» de vitesse, à celle de 2 voyageurs. Ces bases sont gé-
» néralement admises; ainsi dans les tarifs les droits
» de péage et transport par kilomètre pour les voyageurs
» de 2e classe, sont la moitié des mêmes droits perçus
» pour les marchandises de première classe (10 c. et 20 c.
» par kilomètre). »

M. Demondesir continuait avec un soin extrême ses minutieuses recherches, particulièrement sur les *frais de traction*; et s'appuyant toujours sur l'autorité *invoquée* de M. Bineau, dont il ne manquait pas de vous citer les

calculs les plus importants, avec l'indication précise des pages qui servaient de base à ses raisonnemens, votre collègue mettait sous vos yeux le tableau résumé des frais d'exploitation des chemins de fer anglais, comprenant entretien de la voie, frais de traction, transport, police, frais généraux, à la vitesse de 30 à 40 kilomètres à l'heure; et enfin il arrivait à conclure que « sur les grandes lignes anglaises, les frais à la charge » des compagnies ressortent à 6 c. 1/2 par voyageur et » par kilomètre. Ce chiffre peut être adopté pour les » chemins français, et en particulier pour celui du Havre; » car si d'un côté on peut diminuer en France les frais » généraux, considérables en Angleterre, réduire la » proportion des frais d'exploitation, (ce qui même pa- » raît douteux sur un chemin de 225 kilomètres, à cause » de l'inégalité de charge des convois de voyageurs,) la » différence en serait promptement couverte par l'aug- » mentation du prix du combustible. »

Opérant avec le même soin, d'après les données de M. Bineau et des autres auteurs le plus en réputation, sur le transport des marchandises, M. Demondesir concluait que les frais de la compagnie du chemin du Havre seraient de 15 c. par tonneau de 1000 k^{es} par kilomètre, à la vitesse de 16 kilomètres à l'heure; comme il venait de vous faire voir que ces frais devaient être de 6 c. 1/2 par voyageur par kilomètre, à la vitesse de 32 kilom., et cela indépendamment de l'intérêt du capital engagé dans l'établissement du chemin et dans le matériel. — « Ces calculs, » disait M. Demondesir, reçoivent une nouvelle sanction » du rapport de la commission des tarifs des chemins de » fer Belges, inséré dans le Moniteur Belge du 11 mars » 1842. »

Examinant ensuite le rapport qui existe entre ces chiffres et le maximum du tarif, et par conséquent le bénéfice probable de la compagnie, et faisant confusion des deux lignes de Paris à Rouen et de Rouen au Havre, hypothèse la plus favorable, on arrive à ce résultat que pour balancer dans une proportion avantageuse les dépenses et les recettes sur ces deux lignes, « la circulation des *voyageurs*

» devra être de moitié à un quart plus élevée qu'elle ne
» l'est sur les chemins les plus fréquentés de l'Angleterre
» et de la Belgique, et presque triple de la circulation
» admise par M. Bineau pour les chemins français. »
Et quant aux marchandises « pour que la dépense n'excè-
» de pas 15 c. par tonneau et par kilomètre, il faut qu'il y
» ait équilibre dans le mouvement des marchandises à la
» descente et à la remonte, et si cet équilibre n'existe pas
» il y aura accroissement progressif des frais, et diminu-
» tion du produit net. »

M. Demondesir s'étonne qu'en présence de pareils faits on vienne réclamer un nouveau maximum de tarif de 12 c. 1/2 et que, pour soustraire notre commerce au tarif élevé de la compagnie de la Vallée, pour le transport des marchandises, on provoque une mesure qui consommerait la ruine de cette compagnie. A cette occasion, M. Demondesir cite l'opinion exprimée par Sir Robert Peel : « Il ne faut pas trouver mauvais que l'intérêt per-
» sonnel soit le principal objet de ceux qui organisent
» une entreprise; car c'est seulement par le bénéfice
» personnel qu'on arrive à réaliser le bien général; pour
» qu'une affaire ait du succès comme mesure générale,
» il faut en effet qu'elle soit démontrée profitable à ses
» auteurs. »

Le nouveau tarif anglais sur l'exportation des charbons de terre est une autre éventualité qui vient peser sur la compagnie, et votre collégue vous a montré, d'après les calculs de M. Bineau, combien cette éventualité rend encore plus difficile l'adoption du maximum de tarif de 12 c. 1/2. Enfin combattant successivement, et pied à pied, les diverses propositions mises en avant par l'auteur du mémoire auquel il répond, M. Demondesir vous a dit qu'en exécutant la ligne de Rouen au Havre, d'après le mode du gouvernement, comme on le demande, le tarif de 12 c. 1/2 serait insuffisant pour que la compagnie exploitante pût servir un intérêt annuel à ses actionnaires.

Quant à la nouvelle ligne proposée de Paris au Havre par Beauvais, pour éviter le tarif de la compa-

2

gnie de la Vallée, d'après les études faites antérieurement à 1838, les dépenses de ce chemin de fer dépasseraient beaucoup les calculs faits; et l'expérience ne démontre que trop que les frais d'exécution ont été constamment au-dessus des estimations.

M. Demondesir n'hésitait pas à se prononcer contre une ligne qui, même avec les chances d'économie les plus favorables, aurait encore le grave inconvénient d'offrir un parcours de 20 à 25 kilomètres plus long que la route directe de Rouen, et frapperait d'improduction les sept douzièmes du capital dépensé.

M. Demondesir n'a eu garde de passer sous silence la question du transit, pour lequel seul il semblerait que la ligne dût être exécutée, et pour la conservation duquel il n'est pas de sacrifices que nous ne devions nous imposer; comme d'accorder aux marchandises en transit un tarif privilégié. M. Arago, rapporteur de la commission nommée pour examiner le projet de loi proposé par le ministère en 1838, accusait le transit d'exercer parmi nous une influence dont la légitimité n'a jamais été démontrée. Plus tard, dans son rapport sur le projet de loi relatif au chemin de fer dont la concession était demandée par MM. Chouquet et Lebobe, M. Vitet s'élevait avec force contre l'exagération donnée à la question du transit; et *concluait à ce que les marchandises en transit fussent tarifées aux mêmes prix que les marchandises nationales, ce qui n'empêcherait pas le transit d'augmenter probablement dans une forte proportion; parce que la facilité et la rapidité du transport sont des primes suffisantes, et les seules dont il soit besoin, pour appeler les produits étrangers à traverser notre territoire.* Après avoir cité ces rapporteurs, M. Demondesir a analysé avec soin les tableaux généraux du commerce, publiés par l'administration des douanes; desquels il résulte clairement que le Havre participe, pour une proportion d'environ un tiers, au mouvement général du transit en France; et que, notamment entre Strasbourg et le Havre, ce mouvement est presque nul puisqu'en 1840 par exemple il a été de 459 tonneaux.

Puis votre collègue est revenu une dernière fois à l'opinion de M. Bineau, qui voudrait voir (page 427) les tarifs pour les marchandises encore relevés au lieu d'être abaissés. Enfin, après avoir démontré l'impossibilité d'un tarif de 12 c 1/2 pour le transport des marchandises de 1re classe, M. Demondesir n'est d'accord, avec l'auteur du mémoire qu'il combat, que sur un point: l'importance du chemin de fer à établir de Paris au Havre.

Des notes supplémentaires complétaient le travail que je viens de vous rappeler, je n'ose pas dire analyser. J'eusse trompé votre attente, en me bornant à un résumé de quelques lignes; et d'un autre côté je craignais de me laisser entraîner au delà des limites qui me sont prescrites. Car des raisonnemens basés sur des calculs ne souffrent pas de demi-développemens, et suivant moi, il eût fallu les reproduire en entier pour leur conserver toute leur valeur. A cela venait se joindre pour moi une autre difficulté; partisan du système qui attribuerait à l'Etat l'exécution des chemins de fer, seul système capable de réaliser une complète économie dans les tarifs, j'ai dû naturellement me défier de cette direction de mes idées, en résumant le travail de M. Demondesir.

Je ne chercherai pas à vous rappeler le plaisir que vous a procuré cette lecture; ce plaisir s'expliquait par l'importance du sujet et par la forme qu'il avait prise sous la plume de votre collègue. Maintenant que la concession de la ligne de Rouen au Havre a été sanctionnée par le vote des chambres, que les travaux commencent et que la ligne de Paris à Rouen est en pleine prospérité, toute polémique disparaît devant les faits qui s'accomplissent. Bientôt la distance de Paris au Havre ne sera plus que de quelques heures; une circulation considérable de marchandises et de voyageurs viendra contribuer à la prospérité croissante que le Havre doit à sa merveilleuse position. Bientôt la présence d'une gare et les travaux du chemin de fer dans la plaine de l'Heure appelleront de nouvelles constructions, des établissemens industriels et de nombreux habitans dans la commune de Graville,

qui verra se développer les élémens de prospérité qu'elle aussi possède. La santé publique trouvera, dans tous ces changemens, des avantages inappréciables ; car depuis trop long-temps la maladie et la misère pèsent sur les habitans de cette vaste plaine de l'Heure, dont l'assainissement ne cesse d'être une question à l'ordre du jour.

Sur une invitation de M. le Sous-Préfet du Havre, M. Lecadre s'est occupé de rechercher les principaux symptômes des maladies qui règnent à Graville. M. Lecadre en vous lisant sa *Lettre sur l'état sanitaire de Graville* vous a rappelé qu'il était admis généralement, parmi les anciens habitans du Havre, que la commune de Graville était moins salubre que les communes d'Ingouville et du Havre. « Une nouvelle ville est venue s'élever, » vous a-t-il dit, depuis quelques années, dans cette com- » mune, malgré les germes pestilentiels qu'elle renfer- » mait encore. Dès l'année 1840, une dyssenterie » épidémique occasionna une mortalité considérable ; en » 1842 une chaleur et une sécheresse inusitées sont » venues agir sur cette plaine, couverte en hiver d'eaux » croupissantes. Les miasmes se développant dans la » plaine, arrêtés par la côte qui la borne au Nord, se » condensent sur les habitations situées le long de cette » côte, et principalement sur celles qui s'élèvent au » foyer même du mal.

« C'est donc surtout dans la situation de Graville qu'il » faut chercher la cause du mal qui existe dans cette » commune. Pour en diminuer l'intensité, il faut que » des constructions nombreuses couvrent la plaine, que » des écoulemens convenables y soient ménagés aux eaux » stagnantes, que des mesures actives parviennent, s'il » est possible, à diminuer la misère de la population ; » car la misère et la malpropreté contribuent puissam- » ment à l'action des épidémies. » M. Lecadre signalait encore la mauvaise qualité des eaux que boivent les habitans de plusieurs sections de la commune. Enfin votre collègue voudrait que les indigens surpris par la maladie fissent de suite appeler un médecin ; le plus souvent le médecin arrive quand il est déjà trop tard, et voit encore

ses secours devenir inutiles par la crainte que les classes pauvres conservent de l'hôpital.

Les maladies de Graville sont surtout des fièvres intermittentes, simples ou pernicieuses; des fièvres continues, muqueuses, typhoïdes etc. qui avaient en 1842 une intensité remarquable.

Cet aperçu de M. Lecadre appelait votre attention sur la question d'assainissement dont je vous parlais tout-à-l'heure. Sans aucun doute le chemin de fer, par les travaux qu'il nécessitera, et par la vie et le mouvement qu'il répandra dans les quartiers les plus exposés aux maladies, contribuera puissamment à l'assainissement de la commune; des mesures efficaces proposées par l'autorité municipale de Graville, d'accord avec M. l'ingénieur en chef du port du Havre, pour l'écoulement des eaux, satisferont encore un des vœux exprimés par M. Lecadre; enfin de bonnes eaux potables vont être mises à la portée des habitans des sections les plus populeuses, par le vote de quelques centimes additionnels et grâce au généreux concours de plusieurs habitans de la commune.

Fidèle à ses habitudes, M. Lecadre vous a de nouveau communiqué le *Rapport sur les travaux du comité de salubrité de l'arrondissement du Havre pour les années* 1840 *et* 1841. Ces communications ont à vos yeux le double mérite de vous tenir au courant de la statistique hygiénique de l'arrondissement, et de prouver au public qu'aucune des questions qui intéressent le Havre n'est étrangère à vos études; vous en aurez encore plus d'une preuve avant que j'aie achevé mon compte-rendu.

Votre collègue exprimait l'opinion qu'un comité de salubrité, établi pour protéger les citoyens contre les dangers de l'insalubrité et de l'incendie, devait user de la plus grande prudence, et voir tout par lui même, pour ne pas entraver d'un autre côté les progrès de l'industrie; car s'il importe que des fabriques nouvelles ne soient pas, dans certains cas, des causes permanentes de maladies ou de périls pour une population agglomérée, il importe également que des craintes exagérées ne viennent pas priver

cette même population de nombreux établissemens utiles, qui peuvent être pour elle des sources de richesses et de bien-être.

« Le comité du Havre, vous a dit M. Lecadre, n'a pas
» de reproche à se faire à cet égard; jamais il n'a donné
» son avis, sans avoir visité les lieux, vu fonctionner les
» ateliers, et apprécié toutes les circonstances *de visu*. »

Je ne suivrai pas M. Lecadre dans l'énumération qu'il vous a faite des divers établissemens, dont la fondation, depuis deux ans, a été approuvée et autorisée; ou dans le détail des demandes rejetées; je me bornerai à dire que votre collègue vous a expliqué longuement les motifs qui ont déterminé le comité de salubrité, dans chacune des opinions qu'il a été appelé à émettre. Il vous a dit encore, en terminant la lecture de son rapport, qu'il regrettait de voir trop souvent les conditions imposées aux créateurs d'établissemens industriels, négligées ou dénaturées dans la pratique; et il exprimait le vœu que l'autorité municipale exerçât partout une surveillance plus sévère.

Je vous rappelerai, Messieurs, que cette question soulevée par M. Lecadre a amené dans votre sein une discussion, qui a fait signaler les inconvénients de certaines fabriques. On vous a cité, comme exemple, les effets délétères des fabriques de produits chimiques sur la végétation des terrains environnants, même à une certaine distance. — Vous avez été unanimes à approuver les conclusions de votre collègue; vous avez compris que l'exécution des conditions imposées à la création d'une industrie nouvelle devait être d'autant plus rigoureuse, que la santé publique y était plus intéressée; surtout quand un esprit de conciliation et dégagé de préjugés aurait présidé à l'examen des inconvénients auxquels un pareil établissement pouvait donner naissance.

M. Lecadre n'est pas le seul de vos collègues qui vous ait soumis des études d'hygiène. M. Langevin vous a lu *Quelques remarques sur l'emploi du café au lait, considéré comme cause productrice de diverses affections morbides.*

« Parmi les alimens, vous a-t-il dit, dont l'usage est le
» plus répandu en France, le café au lait peut être placé
» au premier rang. Dans les grandes villes et dans les ports
» de mer, la consommation de ce breuvage est excessive,
» et devient presque une passion pour les personnes qui
» en font emploi depuis un certain temps. Pour ne par-
» ler, par exemple, que de la ville que nous habitons,
» il est très ordinaire de voir la plupart des femmes,
» surtout dans la classe ouvrière, en prendre chaque
» jour 3 ou 4 bols énormes. Dans les classes plus élevées
» il fait le plus ordinairement la base du déjeûner des
» femmes et des enfans.

» Les conséquences de cette alimentation m'ont paru
» tellement nuisibles à la santé publique que, dès les
» débuts de ma carrière médicale, je me suis appliqué
» à étudier l'influence funeste qu'elle a sur certains tem-
» péramens.

« L'action nuisible et anti-hygiénique du café au lait
» a souvent été signalée par plusieurs auteurs. Depuis
» Barthez jusqu'à M. Lisfranc, nombre de fois on s'est
» élevé contre l'emploi de cette nourriture insalubre.
» Mais malgré ces improbations la plupart des médecins
» en tolèrent l'usage et n'attachent pas assez d'impor-
» tance à son action nuisible sur l'économie; en sorte
» que l'on va souvent chercher ailleurs la cause d'une
» foule d'affections, dont l'origine est évidemment due
» à cette nourriture indigeste. »

Examinant ses effets physiologiques, M. Langevin vous a signalé les symptômes nombreux qui se manifestent chez les personnes qui en font usage; sentiment de satiété, de langueur, d'abattement; pesanteur dans la région épigastrique; borborygmes, coliques plus ou moins vives, état de malaise dans l'estomac, qui se traduit à la longue par des pituites, des nausées fréquentes, et provoque des palpitations nerveuses et des étouffemens spasmodiques.

« Quoique jusqu'ici, ajoutait votre collégue, la chi-
» mie n'ait pas donné d'explication satisfaisante sur l'es-

» pèce de modification qui s'opère, lorsqu'on a mélangé
» le lait et le café ensemble, on peut cependant se ren-
» dre compte de la difficile digestion de cet aliment, et
» par suite de son action si nuisible.

» Lorsque le café au lait arrive dans l'estomac, il s'y
» divise en deux portions, dont l'une est solidifiée par
» les sucs gastriques et précipitée sous forme de *caseum*.
» Comme cette matière insoluble ne peut être attaquée
» que par certains acides contenus dans ce viscère, il
» arrive que la digestion est longue, pénible; et qu'il
» ne reste en compensation de ce travail presque pas
» d'élémens réparateurs, puisque la partie fluide s'é-
» chappe par le tube digestif presque immédiatement.
» Lors de cette décomposition le principe actif du café
» est dégagé, et agissant à la manière des stimulans
» diffusibles, il produit par son expansion vers les cen-
» tres nerveux une sensation de bien-être, une excitation
» cérébrale fugace, portée même quelquefois jusqu'à une
» exaltation légère qui n'est pas sans charmes, surtout
» pour les femmes délicates et nerveuses, et à ce dernier
» effet l'on doit, je pense, attribuer l'attrait qu'a pour
» elles cette boisson et la difficulté que l'on éprouve à
» la leur faire abandonner, lorsque des raisons hygiéni-
» ques le commandent. »

La faveur dont jouit le café au lait peut donc s'expliquer par ses qualités légèrement excitantes d'abord; ensuite par sa facile et prompte préparation. Son usage serait agréable en somme, s'il ne fallait pas acheter le bien-être qu'il procure en apparence au prix d'affections fatales, parmi lesquelles M. Langevin signalait surtout une des maladies les plus désagréables pour les femmes, la *Leucorrhée*. Suivant M. Lagneau il suffit souvent de supprimer l'usage du café au lait pour voir disparaître cette triste maladie; et votre collègue ajoutait « que M.
» Lisfranc, après avoir émis la même opinion que M.
» Lagneau, relativement à l'influence du breuvage qui
» nous occupe, dans le cas dont il s'agit, a fait remar-
» quer que le café à l'eau et le lait pur, pris séparément
» à certains intervalles de la journée, ne produisent

» aucun inconvénient. Le mélange de ces deux liquides
» paraît seul avoir la triste propriété d'augmenter la
» sécrétion *utérovaginale*. Il est à remarquer que cette
» affection n'atteint presque jamais les femmes de la
» campagne, parce que le plus souvent elles se servent
» comme aliment de lait pur, et non du mélange indi-
» geste et malsain que nous combattons. »

C'est encore à cet aliment que votre collègue attribue en partie, chez beaucoup d'enfans, plusieurs affections graves, telles que le carreau, le rachitisme, les scrofules; en un mot tous les inconvénients d'un tempérament lymphatique exagéré. Enfin, M. Langevin était convaincu que l'emploi de ce breuvage débilitant devait disparaître d'une hygiène alimentaire, rationnelle et bien entendue.

Rien de plus puissant que l'habitude, en toutes choses; les coutumes que nous trouvons autour de nous, admises et en crédit, nous semblent toutes naturelles; la raison s'étonne quelquefois comment certains usages peuvent se maintenir; mais ces usages, plus forts que la raison, triomphent des plus justes critiques et se perpétuent. A en juger par ce qui m'arrive à moi-même, je crains bien que notre collègue n'ait pas réussi à vous faire abandonner l'habitude du café au lait, malgré les funestes conséquences qu'elle semble devoir entraîner à sa suite.

Cependant M. Maire, que vous aviez prié de faire un *rapport* sur le travail de son confrère, applaudissait au zèle qui lui avait dicté ses remarques. Comme M. Langevin, M. Marie pensait que le café au lait n'est véritablement pas un breuvage nourrissant et qu'il doit entrer pour quelque chose dans la durée de la *Leucorrhée*. Il est vrai que votre rapporteur ne croyait pas que le café au lait fût la cause productrice de cette funeste affection; et je l'ai entendu avec plaisir vous rassurer, quand il vous a dit que peut-être M. Langevin avait un peu dépassé le but qu'il s'était proposé. M. Maire est porté à penser que le climat est une cause productrice plus directe de la *Leucorrhée;* car cette maladie est rare dans les pays montagneux du midi, où l'air est vif et pur; tandis qu'elle est fréquente dans notre climat humide, où votre rapporteur

vous a dit aussi que, suivant lui, l'emploi si commun des chaufferettes pouvait contribuer à la produire, en maintenant une incessante fluxion dans les jambes.

Maintenant, Messieurs, j'arrive à une question bien autrement intéressante, que M. Maire a traitée devant vous avec la science et la franchise de conviction que vous lui connaissez. Il s'agissait d'une *Cure magnétique* opérée par M. le docteur Desbois de Rouen. Vous savez tous le profond intérêt que je porte aux études sur le magnétisme, et quoique vous ne soyez pas tous convaincus, comme je le suis, de la puissance de cette merveilleuse faculté, vous aimez à voir se produire au milieu de vous des opinions sincères sur tout ce qui se rattache aux connaissances humaines.

Une jeune fille de Rouen était affligée d'épilepsie, et d'une rétraction permanente des muscles fléchisseurs de la jambe et de la cuisse, qui la forçait à se servir de béquilles. Ces infirmités l'avaient même déjà portée à une tentative de suicide. Le traitement de M. le docteur Desbois, qui amena la guérison, présenta dans son cours presque tous les effets les plus surprenans obtenus par le magnétisme : Somnambulisme lucide, oubli au réveil, insensibilité cataleptique, même pendant une opération douloureuse, indication instinctive des remèdes, prévision de l'époque de la guérison et des divers accidents qui l'ont précédée. — Le récit de cette cure, fait par M. le docteur Desbois, commence par de sages réflexions sur l'état des esprits à l'égard de la question du magnétisme, sur le tort qu'ont beaucoup de ses partisans d'expérimenter dans des réunions peu disposées à la gravité, dans le but de convaincre des contempteurs ; tandis qu'il est à parier que l'on n'obtiendra aucun effet ou des effets peu concluens pour les adversaires. L'auteur dit qu'il n'accepte comme contradicteurs ni ceux qui ne se sont pas spécialement occupés de magnétisme, ni ceux qui ne l'ont étudié que dans les livres, car on ne peut s'éclairer sur ce sujet qu'en commençant par le doute, et par la recherche de la conviction dans des expériences où l'on pratique soi-même.

M. Maire vous avouait qu'il avait toujours eu peu de foi dans les faits merveilleux du magnétisme ; mais connaissant depuis long-temps le Dr Desbois, et le sachant incapable d'en imposer, il avait dû être ébranlé en lisant son mémoire, et n'avait pu conséquemment admettre tout au plus que l'hypothèse d'une tromperie dont le magnétiseur aurait été dupe. Or les explications qu'il a demandées à M. Desbois ayant détruit toute possibilité de faire une telle supposition, votre collègue admettait ces phénomènes comme constans, et il s'est appliqué à en rechercher les causes ; il vous a communiqué verbalement ses réflexions sur cette question si difficile et qui restera long-temps encore incomprise.

Suivant M. Maire, le magnétisme n'est pas une science, comme on l'a quelquefois improprement appelé ; car une science procède par solution et déduction. Ici au contraire, dès les premiers pas on se trouve dans l'inconnu, et les données scientifiques sont en contradiction avec les faits. Il ne faut voir dans le magnétisme qu'une des preuves de l'existence d'une essence *immatérielle* dans le milieu *matériel*. Or voici le résumé du système exposé et développé par votre collègue.

« L'univers est composé de l'incréé et du créé ; soit » de Dieu et de la matière. Dans celle-ci il y a des êtres » inorganisables, tels que les minéraux, et des êtres or- » ganisés parmi lesquels sont les animaux ; mais les êtres » organisés sont composés de fragmens et de l'essence » immatérielle, et de la substance matérielle. Ces deux » principes existent surtout collectivement dans l'hom- » me, lequel présente poids, espace etc. comme toute » matière ; et instinct, affection, intelligence, qualités » immatérielles. L'âme, émanation divine, met l'homme » en relation psychologique avec Dieu, soi et les autres ; » avec Dieu, par le sentiment religieux ; avec soi par le » *sentir*, le *connaître* et le *vouloir ;* avec les autres par » des sympathies provoquées ou non provoquées. Le » magnétisme moderne, dont l'attention fixe et la vo- » lonté ferme de celui qui agit font la base principale, » dérive, selon M. Maire, de cet attribut de notre âme ;

» il est la transfusion des facultés d'une âme dans l'autre.
» Cette fusion produit la prédominance du sens intellec-
» tuel sur la partie matérielle dans le magnétisé ; et de
» là naissent les lumineuses révélations dont nous ne
» serions pas capables dans notre état ordinaire. »

M. Maire appuyait son raisonnement des exemples prodigieux que l'histoire et la science ont recueillis, de ces effets de l'exaltation de l'âme chez les prophètes, les martyrs, les extatiques, les cataleptiques. « Bien que
» les souffrances du corps affaissent souvent le pouvoir
» intellectuel, la partie mentale de notre être, on peut
» citer aux matérialistes des faits de vigueur morale ex-
» traordinaire, et d'activité de l'intelligence, en progrès
» graduel, à mesure que s'affaiblit l'être physique. Ce
» que le développement d'une volonté forte peut en-
» fanter, est produit avec plus d'énergie avec l'auxiliaire
» de la volonté émanant d'un autre individu ; par suite
» d'une pareille émanation, la puissance d'une âme est
» comme doublée et se rapproche bien plus de Dieu dont
» elle procède. »

Je dois le résumé qui précède de l'improvisation de M. Maire à notre collègue *M. Millet-St-Pierre*, qui s'était chargé, en mon absence, de rédiger le procès-verbal de la séance où vous avez eu le plaisir d'entendre M. Maire ; et en parcourant ce même procès-verbal, je trouve que, dans le cours de sa dissertation, M. Maire avait combattu l'axiome si connu : *Mens agitat molem.* Il avait prétendu que les *passes*, ainsi que tout ce qui est physique, dans les procédés des magnétiseurs, sont étrangères aux effets obtenus ; que ce n'étaient que des moyens de frapper l'imagination, parce que des actes matériels ne sauraient avoir de puissance sur l'élément immatériel. Cependant les observations des praticiens sont en contradiction avec cette opinion ; car, bien qu'on magnétise souvent sans faire des passes, surtout quand des rapports ont été déjà établis antérieurement, néanmoins on n'a pas trouvé encore de meilleurs modes de communication entre le magnétiseur et le patient. Dans la discussion qui avait suivi l'exposé

du système de M. Maire, on lui a fait remarquer en outre que plusieurs corps physiques, l'eau entr'autres, sont souvent employés avec succès comme auxiliaires et intermédiaires de l'influence magnétique.

Je vous ai parlé de M. Millet-St-Pierre, il n'y a qu'un instant; *suum cuique*; je n'ai pas voulu lui enlever le mérite de sa rédaction; surtout parce que le sujet traité verbalement par M. Maire demandait à être reproduit par une plume plus habile que la mienne.

M. Millet-St-Pierre aura plus tard d'autres titres à faire valoir; en ce moment, puisque je l'ai nommé, je vous rappellerai qu'il vous avait lu une notice sur l'*Abolition du Duel*, dont je vous ai entretenus dans le dernier résumé, et qui nous a valu un *Rapport* intéressant de M. Baltazard.

Votre digne président vous a dit que les questions soulevées dans ce mémoire offraient des problèmes difficiles à résoudre; que leur examen avait tour-à-tour occupé les Moralistes, les Philosophes et les Légistes, et que les diverses solutions présentées s'étaient naturellement ressenties du point de vue auquel chacun d'eux s'était placé.

Les uns ont prêché le pardon, d'autres le mépris des injures; les légistes ont cherché les moyens de prévenir cette malheureuse tentation de se faire justice à soi-même.

M. Millet-St-Pierre avait d'abord parlé de ces combats singuliers, en usage dans les premiers temps de la monarchie française, et qui se pratiquaient avec autorisation des rois, des nobles et des évêques. Il vous avait fait à cette occasion une spirituelle critique des interminables débats oratoires auxquels donnent lieu les disputes de nos jours; débats que M. Baltazard préfère, à tout prendre, au parti de trancher par l'épée les questions que la parole est parvenue à rendre confuses.

M. Baltazard ne pense pas avec M. Millet-St-Pierre qu'il faille voir l'origine du duel dans l'ancien combat

judiciaire, dans le *jugement de Dieu.* « Il semble en » effet, disait-il, résulter des recherches faites par » Montesquieu et par d'autres auteurs, que l'abus du » serment admis par le clergé, et qu'on prêtait à l'oc- » casion d'intérêts qui n'étaient que pécuniaires, fut » un des principaux motifs qui portèrent en 962 la no- » blesse d'Italie à réclamer de l'empereur Othon I[er] et » du pape Jean XII que cette preuve fût remplacée » par celle des armes. L'auteur de l'Esprit des Lois » paraît lui-même être convaincu que c'est l'établisse- » ment des preuves négatives qui a conduit à la juris- » prudence du combat.

« Ainsi, à Orléans, le combat judiciaire était appliqué » à toutes les demandes de dettes; ce qui, soit dit en » passant, ne devait pas être un grand encouragement » pour les prêteurs. Sous Saint-Louis, on était admis » à se battre pour toutes réclamations excédant douze » deniers, et le point d'honneur entrait pour si peu » dans cette coutume qu'on louait un remplaçant, » un champion, comme on prend de nos jours un avocat » pour défendre sa cause. »

Dans une nation comme la nôtre, cette forme de procéder ne dut pas tarder à passer dans les questions de galanterie, aussi bien que pour la défense du faible, ou de l'opprimé. Plus tard , « la jeune noblesse se fit » un jeu de ces défis, et l'on vit adversaires et témoins » prodiguer en champ clos un sang qui appartenait à » la défense du pays. Alors, l'amour-propre était le » principal mobile de ces combats; la cause en était » bien puérile, il est vrai, mais du moins elle parti- » cipait encore de ce mépris de la vie qui porte , » jusque dans les fausses applications qu'on en fait, » un certain cachet de grandeur. »

De nos jours, les duels ont souvent des causes moins nobles; ils émanent fréquemment des plus mauvaises passions, ce qui, par une heureuse compensation, en a peut-être arrêté la fréquence, suivant votre rapporteur, en rendant très suspect en maintes occasions le prétendu point d'honneur qui motivait ces rencontres.

M. Baltazard admettait qu'il pût y avoir de rares circonstances où un homme était peut-être excusable de recourir au moyen extrême du duel ; « mais ce n'est plus » alors une satisfaction que cet homme demande ; c'est » une vengeance à laquelle il aspire ; c'est un défi qu'il » jette à l'opinion publique, dans la personne de celui » qui l'a trompée ; c'est encore une espèce de jugement » de Dieu qu'il réclame pour l'aider à réformer le juge- » ment des hommes. »

Votre rapporteur n'ignorait pas les raisonnemens produits si souvent contre le duel ; mais après avoir enseigné à l'homme à tenir grand compte de l'opinion publique, est-on bien en droit d'attendre de lui cette abnégation qui lui interdirait jusqu'à la plainte ?

En présence de ces contradictions ; en trouvant des mobiles généreux à côté d'autres qui participent des plus mauvaises passions, que faire ? quel remède employer ?

M. Baltazard ne croit pas que la création de *Prud'hommes d'honneur*, que M. Millet regardait comme préférable aux moyens de répression de nos tribunaux, puisse avoir l'heureuse influence qu'on en espère. Il craint les développemens de paradoxes qu'occasionneraient ces débats, où, pour se justifier du fait d'avoir attenté à l'honneur d'autrui, on mettrait en question jusqu'aux principes mêmes sur lesquels l'honneur est basé ; tandis que les poursuites judiciaires actuelles sont des avertissemens pour les duellistes de profession et pour ceux qui veulent ajouter du sang à un outrage gratuit. Reconnaissant avec M. Millet que le duel était devenu plus rare de nos jours; vous faisant en même temps observer que les corps militaires donnent aujourd'hui les premiers l'exemple, en réservant leur courage pour les luttes qui intéressent le pays, M. Baltazard avait confiance dans les progrès que le temps et les principes de morale et de religion finiraient par amener.

Votre rapporteur regrettait de ne pouvoir pas non plus se trouver d'accord avec M. Millet sur l'appréciation de la part qu'on fait aux témoins devant les cours d'assi-

ses. Loin de regarder comme une monstruosité de les placer sous le coup de la même prévention que les principaux accusés, M. Baltazard croyait que les témoins ne remplissant pas toujours le rôle de charité que M. Millet leur avait attribué, il était utile qu'ils fussent forcés de venir justifier devant la loi leur intervention; et suivant lui cette intervention méritait les châtimens les plus sévères s'il était reconnu que ces témoins n'avaient pas rempli une mission toute désintéressée; ne s'étaient pas montrés des apôtres de paix et de conciliation.

« Quant à ces mille nuances d'attaques contre les-
» quelles les tribunaux sont impuissants, il faut, disait
» M. Baltazard, en prendre son parti; car il serait dif-
» ficile que la loi pût avoir des pénalités pour un sourire
» ironique, pour un mot susceptible d'une double in-
» terprétation, pour certaines expressions du visage.
» Que de fois ces prétendues offenses du regard existent
» seulement dans l'imagination d'hommes trop suscep-
» tibles! Qui n'a, dans le cours de sa vie, été très
» surpris d'apprendre qu'il avait fait un mécontent, ou
» qu'il s'était donné un ennemi pour un mot prononcé
» sans mauvaise intention? Ne vous servez que de lieux
» communs, et vous ne pourrez empêcher que certaines
» gens ne les regardent comme des allusions blessantes
» pour eux ou pour les autres. Si par hazard l'intention
» malveillante est évidente, le noble coloris de la pudeur
» chez les femmes, la froide dignité dans un homme,
» seront presque toujours des armes puissantes contre
» ce genre de provocation, qui n'attend ses succès que
» de la faiblesse ou de la surprise de ceux à qui elle
» s'adresse.

« Je n'ai pu, en dépit de mes sympathies habi-
» tuelles, partager cette fois toutes les idées de notre
» collègue; mais loin de moi la prétention de croire
» avoir résolu les questions qu'il a soulevées. Vienne
» un troisième athlète dans cette lutte toute inoffensive
» et il est bien probable qu'il n'acceptera pas davan-
» tage nos opinions comme infaillibles. Et cependant
» j'espère que M. Millet-St-Pierre n'est pas plus que

» moi disposé à demander au jugement de Dieu la preuve
» qui pourrait encore manquer à celui que nous avons
» porté. »

Vous le voyez, Messieurs, les rapports qui vous sont soumis deviennent souvent de véritables études; la critique y prend sa part, avec cette franchise et cette urbanité qui contribuent au charme de vos réunions. M. Millet-St-Pierre n'a pas laissé sans réplique les observations de son rapporteur; il vous a dit que si les témoins d'un duel étaient coupables, il convenait de les poursuivre; mais que, dans la manière actuelle de procéder, ceux qui ont agi avec la plus grande philanthropie ne trouvent point grâce devant les chambres d'accusation et comparaissent néanmoins en cour d'assises, pour le seul fait d'avoir servi de témoins dans le duel. Quant aux *champions*, il a fait valoir, en faveur du moyen proposé, les bons effets qu'eurent dans leur temps les tribunaux du *Point-d'honneur* institués par Louis XIV.

M. Baltazard est entré alors dans de nouveaux développemens; il a cherché à démontrer combien serait vaine la satisfaction qu'on pourrait attendre d'une juridiction spéciale, quand il s'agirait des outrages au lien conjugal pour lesquels l'opinion est si indulgente jusqu'au moment où le sang coule. Cette observation n'a pas été contestée, mais on a répliqué que dans ce cas, comme dans bien d'autres aussi graves, où l'intervention des prud'hommes serait impuissante, on ne peut pas dire que celle du jury soit plus efficace; tandisqu'elle est entièrement nulle dans les circonstances ordinaires, car on sait que les duellistes sont presque toujours acquittés.

M. Millet-St-Pierre n'a pas tardé à rencontrer parmi vous une vive et unanime sympathie, en vous lisant sa notice intitulée : *L'Hydrostat,* livrée depuis à la publicité.

« Depuis l'œuf de Christophe-Colomb, tant de fois
» cité, vous a-t-il dit, on a souvent constaté combien
» les idées les plus simples sont difficiles à être recueil-

» lies, et surtout à être utilement appliquées. Un de
» nos compatriotes, M. *Viau* d'Harfleur, a fourni un
» nouvel exemple de cette vérité. Il remarqua, un
» jour, que des grains de raisin plongés dans un verre
» de vin de Champagne, remontaient rapidement à la
» surface du liquide. Certes bien d'autres, avant lui,
» avaient déjà fait cette observation, mais aucun ne
» s'y était arrêté, tandis que M. Viau, homme habitué
» aux spéculations scientifiques, comprit quel parti on
» pouvait tirer de ces procédés de la nature : et nous
» fûmes dotés d'un nouvel appareil de sauvetage.

« Rien n'est moins compliqué que l'hydrostat. Un
» ponton, bien hermétiquement clos et rendu imper-
» méable, est coulé à volonté au moyen de deux sou-
» papes, l'une supérieure, laissant échapper l'air,
» l'autre inférieure faisant introduire l'eau. On amarre
» cet appareil sur l'objet submergé; on ferme la pre-
» mière soupape et on ouvre un robinet de communi-
» cation entre deux réservoirs superposés qui existent
» dans l'intérieur du ponton, et dont l'un contient
» de l'acide chlorhydrique ou muriatique, l'autre de
» la chaux carbonatée. Ce générateur laisse aussitôt
» échapper une quantité de gaz acide carbonique qui
» déplace l'eau en la faisant sortir par la soupape in-
» férieure; et l'appareil remonte bientôt au-dessus des
» flots avec la proie qu'il leur arrache. Or, on peut juger
» de la puissance de ce sauveteur, puisqu'il effectue
» dans l'eau une force de 1024 kilogrammes par mètre
» cube ; on appréciera les avantages offerts par sa
» promptitude, en remarquant que cette quantité peut
» être produite en cinq minutes ; et il est facile de
» comprendre que la question de la dépense ne vient
» apporter aucun obstacle, le coût de cette somme de
» force n'étant que de 2 fr. 76 cent. même à dix mètres
» de profondeur, où la pression est déjà doublée.

« Sur ce dernier point, si je ne craignais de mêler
» des considérations d'un genre trop élevé à un examen
» purement physique, je dirais que le doigt de la pro-
» vidence a semblé indiquer à l'habitant du littoral ma-
» ritime la matière que son intelligence devait mettre

» en œuvre pour aller chercher les richesses tombées » au fond des eaux ; car les débris de calcaires provenant des falaises des côtes, ou des détritus de coquillages, d'animaux marins, de coraux, etc., sont » des carbonates qui, avec le sel fourni par la mer » elle-même, produisent les élémens de notre opération. C'est une richesse naturelle méconnue jus» qu'ici, parce qu'on n'avait pas encore entrevu tout » le parti qu'on pouvait en tirer. »

Le nom d'*hydrostat*, choisi par l'inventeur, fait de suite apercevoir l'analogie qui existe entre son appareil et l'aérostat. Mais « l'aérostat, dont l'invention fut » saluée par tant d'espérances, est resté jusqu'ici dans » le domaine des récréations scientifiques ; il est 979 » fois moins puissant que l'hydrostat. Quelle différence » de point de départ pour l'application à l'utile ! »

M. Millet vous a parlé du moyen de sauvetage appliqué en Angleterre au *steamer le Phénix*, et des rapports que ce moyen semblait présenter avec l'hydrostat. Mais il vous a dit que l'hydrostat était à la fois plus puissant, soumis à moins d'inconvéniens et antérieur en date, puisqu'on sait fort bien dans notre pays que M. Viau a fait ses premiers essais dans la rivière d'Harfleur, en janvier 1838.

Après quatre ans et demi de patientes et coûteuses études, M. Viau s'est fait donner un brevet, et a présenté un mémoire descriptif à l'Académie des Sciences qui a demandé un rapport à une commission sur ce procédé de sauvetage. Au Havre, les travaux de M. Viau ont été efficacement encouragés dans l'origine ; on ne pouvait manquer d'apprécier d'une manière convenable une invention aussi utile. « Le cercle des » capitaines, vous a dit M. Millet, cette réunion renfermant dans son sein de remarquables capacités, « et examinant, avec une perspicacité et une sagesse » qui n'est pas sans effet en haut lieu, les questions » relatives à la science maritime, ce cercle a apporté » le plus vif intérêt à l'hydrostat.

« L'accueil favorable du corps des capitaines a cer-
» tainement contribué à celui que la chambre de com-
» merce du Havre a fait à l'invention de M. Viau. »
Après s'être éclairée du rapport d'une commission de trois membres, elle a voté une somme de 1,000 fr. qui, jointe à la libéralité des principales compagnies d'assurances maritimes, jalouses d'encourager un procédé si utile, a permis à l'inventeur de tenter un essai en grand. « Les espérances que la théorie avait fait
» concevoir se sont amplement réalisées; un ponton,
» construit par M. *Normand*, a été conduit sur la rade
» du Havre, en présence des représentans de la cham-
» bre de commerce, de ceux du cercle des capitaines,
» de plusieurs assureurs et de quelques notabilités lo-
» cales; et un poids de 3000 kilogrammes a été ramené
» à la surface de l'eau par le ponton qu'avaient couvert
» sept mètres d'eau. » — L'exactitude des calculs de M. Viau s'est trouvée pleinement confirmée; et il n'est plus permis de douter de l'efficacité de son appareil de sauvetage.

M. Millet-St-Pierre a fait ressortir tous les avantages que présente l'hydrostat sur les moyens employés jusqu'à ce jour; il vous a expliqué comment les perfectionnemens, qui s'introduisent chaque jour dans les travaux sous-marins, rendaient facile l'opération de l'amarrage de l'hydrostat sur l'objet coulé; M. Viau a tout prévu et disposé dans ce but. Enfin, votre collègue a applaudi de toutes manières au succès de M. Viau, parce que c'est une nouvelle conquête scientifique, un nouveau progrès industriel à enregistrer parmi tant d'autres dont se glorifie notre époque.

M. Gallet, chargé d'un *rapport* sur le travail de M. Millet-St-Pierre, après un juste tribut d'éloges à l'inventeur de l'hydrostat, a remercié M. Millet d'avoir soumis à votre attention la description d'un appareil qui promet des résultats importants.

Votre rapporteur vous a expliqué comment le grain de raisin, jeté dans un verre de vin de Champagne, remontait à la surface du liquide, non pas par une réac-

tion chimique, mais par un effet purement physique; « les bulles de gaz qui s'échappent rapidement du fond » du verre rencontrent la surface du raisin, se logent » dans les anfractuosités de la peau et forment autant » de petits hydrostats qui ne tardent pas à enlever le » grain de raisin à la surface. Si vous chavirez le raisin, » les bulles crèvent, il coule de nouveau, pour remon- » ter encore, et encore, tant que le vin lui fournira » du gaz. »

La plus grande difficulté de l'emploi de l'hydrostat paraissait à M. Gallet de lier solidement l'objet coulé au ponton. « Le plongeur, vous a-t-il dit, doit travailler au » fond de l'eau à peu près isolément; car pour agir en- » semble il faut pouvoir se communiquer ses idées, et » c'est ce qui doit être fort difficile à des hommes dans » cette position. Le plongeur isolé me paraît un être » bien faible; car l'homme qui exerce un travail manuel » doit une partie de sa force à sa pesanteur, et dans l'eau » il perd ce puissant auxiliaire; de plus l'effort conti- » nuel qu'il doit faire pour respirer (je le suppose muni » de l'appareil Guillaumet) doit consumer une partie du » peu de forces qui lui restent. Et pourtant il faut, non » seulement qu'il fasse des amarrages solides, mais en- » core qu'ils soient combinés de manière à haler tous » ensemble, sans quoi ils risqueraient de se rompre au » moment décisif. — On évitera ce danger toutes les fois » qu'on pourra réduire à trois le nombre des amarrages » qui fixent au ponton l'objet naufragé, parce que trois » points déterminent la position d'un plan. »

M. Gallet vous a fait la description de l'appareil Guillaumet, jusqu'à présent le plus complet que l'on connaisse pour les travaux sous-marins; puis après en avoir constaté les imperfections, il vous a dit que M. Viau avait imaginé un appareil plus simple; mais qui manquait encore de la sanction de l'expérience. « Le plongeur » porterait une boîte en cuivre, dans laquelle on aurait » refoulé dix à douze volumes d'air atmosphérique, et » qui communiquerait avec sa bouche par un tuyau » flexible, au moyen d'une soupape qui déboucherait

» successivement plusieurs très petites ouvertures, pour
» donner issue à volonté à plus ou moins de l'air con-
» tenu dans la boîte. On conçoit de suite que, si cet
» appareil répond à l'espoir qu'il fait naître, il est pré-
» férable à celui du docteur Guillaumet. »

M. Gallet vous a communiqué le plan, que lui-même avait conçu dans sa jeunesse, d'un appareil pour permettre à un plongeur de rester longtemps sous l'eau.
« C'était un tuyau flexible, soit un boyau de bœuf, tenu
» ouvert par une spirale métallique, dont un bout était
» fixé à une plaque de liège qu'il surmontait de 15 à 20
» centimètres, et dont l'autre extrémité, garnie d'une
» anche, communiquait avec la bouche du plongeur,
» qui devait aspirer l'air par le tuyau, et l'expirer par
» les narines; une soupape placée dans l'anche devait
» permettre à l'air de descendre et l'empêcher de remon-
» ter; des poids placés le long du tuyau devaient servir
» à le faire couler; enfin si l'expiration par les narines
» était gênante, un second tuyau, joint au premier,
» avec une soupape en sens contraire, devait servir à
» cette expiration. »

Votre collègue terminait en émettant le vœu qu'une société pût être formée pour exploiter le brevet de M. Viau dans notre localité; ce n'est qu'après quelques réussites que l'inventeur pourra offrir son procédé dans les ports du midi, où il est plus essentiel que partout ailleurs, à cause du niveau constant de la mer.

On vous a parlé de l'œuf de Christophe-Colomb, de la pomme de Newton, des aérostats de Mongolfier, des grains de raisin de M. Viau; combien de grandes ou d'utiles découvertes ont été dues au hasard, et à un concours tout naturel de circonstances qui étaient restées un mystère pour tout le monde, jusqu'à ce que le regard de l'homme de génie, ou la sagacité du savant aient su en découvrir le sens caché!

Votre correspondant, M. Alluard, vous a envoyé une notice du plus haut intérêt intitulée : *Développement d'électricité dans le jet de vapeur d'une chaudière*, qui

fournit une nouvelle preuve du parti qu'un observateur habile sait tirer des données les plus simples, les plus vulgaires en apparence. La notice de M. Alluard était extraite du *Philosophical Magazine* : années 1840 à 1843.

« A sept milles de New-Castle-sur-Tyne dans la pa-
» roisse de Seghill, il y a une machine à vapeur à haute
» pression, de la force de 28 chevaux, pour le service
» de la houillière de Cramlington. Chaque chaudière a
» une soupape de sûreté placée au-dessus d'un court
» cylindre, terminé à chaque extrémité par un anneau
» plat; l'anneau inférieur est boulonné sur la chaudière,
» et pour en rendre le contact étanche, on y a interposé
» un enduit étoupé, formé de litharge et d'huile de
» graine de lin. Sur l'anneau supérieur repose la sou-
» pape de sûreté qui pèse 35 livres par pouce carré. Un
» jour il se fit une fissure dans l'épaisseur de l'enduit,
» au travers de laquelle la vapeur s'échappa. Le méca-
» nicien, W. Patterson, touchait d'une main le levier
» de la soupape, au moment où la vapeur projetée at-
» teignait l'autre; il sentit des picotemens tout particu-
» liers dont il ne se rendit pas compte. Quelques jours
» après, le même effet s'étant reproduit avec plus de force,
» il y porta son attention et voulut en connaître la cause.
» Observant tout ce qui se passait à chacun de ses mou-
» vemens, il vit que lorsqu'il approchait doucement le
» doigt du levier de la soupape, pendant que l'autre
» main recevait le jet de vapeur, il en sortait une étin-
» celle. Cette observation fut constatée vingt fois de
» suite; et elle le fut par tous les témoins qui voulurent
» tirer l'étincelle eux-mêmes. Cet effet se reproduisait
» quelque fût le point de la chaudière qu'on touchât du
» doigt, si en même temps on recevait le jet de vapeur
» sur une autre partie du corps. »

La nouvelle de ce fait s'étant répandue, des expériences nombreuses furent faites par plusieurs personnes, parmi lesquelles il faut citer au premier rang M. Armstrong, qui est parvenu à obtenir des résultats fort curieux. C'est une analyse de ses travaux que M. Alluard vous a communiquée.

Il vous a dit que « M. Armstrong pensa d'abord que
» le développement d'électricité provenait de la nature
» de l'eau qu'on employait, parce qu'avec de l'eau de
» pluie il n'avait obtenu aucun signe d'électricité. Alors
» il visita un grand nombre de machines à vapeur ali-
» mentées par des eaux très différentes, et où la vapeur
» se produisait à des pressions très variées. » Il réussit
toujours à obtenir des étincelles.

« Il entreprit ensuite une série d'expériences sur une
» des locomotives du chemin de fer de New-Castle et de
» North-Shields. Quelle quantité d'électricité se trouve
» dégagée dans un jet de vapeur? quelle est la cause
» de ce développement d'électricité? C'est ce qu'il cher-
» cha d'abord à éclaircir.

« En se plaçant sur un tabouret isolé, et tenant d'une
» main une petite tige de fer audessus de la soupape de
» sûreté, quand la vapeur s'échappait librement et qu'on
» avançait l'autre main vers un corps bon conducteur, on
» obtenait des étincelles d'un pouce de longueur ; on
» remarqua bientôt qu'en élevant la tige métallique dans
» la vapeur, l'électricité augmentait et que l'effet *maxi-*
» *mum* ne se produisait qu'à la distance de 5 ou 6 pieds
» de la soupape ; alors les étincelles avaient deux pouces
» de longueur ; on obtenait même de petites étincelles
» en plaçant la tige à la distance de 2 ou 3 pieds du
» jet de vapeur, et l'électricité retirée ainsi de l'air fut
» positive comme celle de la vapeur. » — Au moyen
d'un faisceau de fils métalliques terminés en pointes et
attachés à la tige de fer, on obtint des étincelles de 4
pouces, aussi rapidement qu'on put les compter.

» Dans toutes ces expériences, l'effet parut propor-
» tionné à la quantité de vapeur s'échappant de la
» soupape, toutes les autres circonstances restant les
» mêmes ; et toute trace d'électricité disparut quand
» le jet de vapeur fut très faible.

« Quelle est la cause de ce développement d'élec-
» tricité? La vapeur est-elle électrique dans la chau-
» dière, ou bien le devient-elle en passant à travers

» l'orifice, ou seulement lorsqu'elle arrive dans l'air? » M. Armstrong employa, pour décider la question, un appareil fort ingénieux, dont votre correspondant vous a fait la description avec une attention toute-particulière. Vous comprenez qu'il me soit impossible de suivre l'auteur dans tous les détails qu'il vous a donnés, et qui vous ont vivement intéressés. Les expériences faites par M. Armstrong conduisirent aux résultats suivans : que l'on ne put constater dans aucune partie de l'appareil la présence de l'électricité négative ; qu'il fallut bien renoncer à l'hypothèse que l'électricité reconnue positive était produite par l'expansion de la vapeur dans l'air ; qu'il n'y avait pas d'électricité libre dans la chaudière, et que le développement de l'électricité ne dépendait pas de la force avec laquelle la vapeur se précipite dans l'atmosphère.

« L'absence complète d'électricité négative ne per-
» mettant pas d'attribuer le phénomène à l'expansion
» de la vapeur, il ne restait plus qu'à supposer que la
» condensation qui se faisait dans le jet mettait en
» liberté l'électricité que la vapeur avait absorbée pen-
» dant l'évaporation de l'eau. Ce qui rendait cette
» hypothèse probable, c'est qu'on avait observé que la
» partie opaque du jet abandonnait le plus d'électricité,
» et on l'attribuait à ce que l'humidité de la vapeur
» donnait à cette portion du jet un pouvoir conducteur
» plus considérable, ce qui la rendait propre à aban-
» donner plus promptement son électricité. Alors des
» expériences furent faites dans le but d'isoler la chau-
» dière et de condenser entièrement la vapeur. »

On n'obtint aucune trace d'électricité tant qu'on ne donna pas à la vapeur une issue. Mais le moindre jet suffit pour charger la chaudière d'électricité négative, dont la quantité devint considérable lorsqu'on laissa échapper librement la vapeur ; les étincelles, très brillantes, produisirent les mêmes effets qu'une batterie électrique.

« On prit le plus grand soin de s'assurer si la quantité
» d'électricité dégagée dépendait de la *densité* de la

» vapeur dans la chaudière ; on trouva que l'électricité
» négative de la chaudière augmentait *un peu* avec la
» pression, tandis que l'électricité positive recueillie par
» le conducteur plongé dans le jet de vapeur augmentait
» *énormément* lorsque la densité de la vapeur s'accrois-
» sait. »

De toutes les expériences il sembla résulter « qu'un
» jet de vapeur n'est réellement pas plus électrique quand
» la vapeur est sous une forte pression que lorsqu'elle est
» sous une faible pression, mais que l'électricité est plus
» condensée dans un jet à haute pression.

« L'isolement de la chaudière avait diminué la quan-
» tité d'électricité positive de la vapeur ; mais moins
» qu'on s'y était attendu. »

M. Armstrong a beaucoup varié ses expériences ; il s'est livré à une foule d'hypothèses qui acquéraient plus ou moins de probabilité par les résultats successifs auxquels il était amené. En recherchant si un jet d'air comprimé présenterait les mêmes effets électriques qu'un jet de vapeur, il obtint toujours des effets sensibles d'électricité ; mais il était nécessaire que le jet fût rapide ; les effets les plus intenses ont été produits en maintenant complètement ouvert le robinet d'où l'air s'échappait.

Un appareil de petites dimensions construit par M. Armstrong, et que M. Alluard vous a soigneusement décrit, permit de varier facilement les circonstances des expériences. « On ne tarda pas à remarquer que le jet
» de vapeur et la chaudière ne restaient pas chargés l'un
» d'électricité positive, l'autre d'électricité négative ;
» mais que leur état électrique changeait. Dans quelles
» circonstances s'opérait ce changement ? En produisant
» une augmentation de température dans la partie su-
» périeure de la chaudière où se trouve la vapeur, l'élec-
» tricité *négative* de la chaudière, et l'électricité *positive*
» de la vapeur commençaient à s'affaiblir ; puis dispa-
» raissaient ; et l'électricité *positive* apparaissait peu à
» peu dans la chaudière, et l'électricité *négative* dans
» la vapeur. Lorsque la quantité d'eau diminuait dans la

» chaudière, ce qui favorisait l'élévation de température
» de sa partie supérieure, ce changement d'état électri-
» que se produisait encore. »

De l'examen des effets de la pression, il résulta que, lorsque la vapeur était *positive* l'électricité dégagée augmentait à mesure que la pression devenait plus forte; lorsque la vapeur était *négative* les effets produits furent très variables; et la circonstance la plus remarquable à noter, ce fut « qu'en augmentant beaucoup la pression,
» la chaudière reprenait de l'électricité négative pendant
» quelques minutes, et redevenait enfin positive.

« On sait que la vapeur est plus électrique quand elle
» est soumise à une haute pression qu'à une basse pres-
» sion, et que la partie du jet qui renferme la plus
» grande quantité d'électricité est celle où la vapeur
» est le moins condensée. Ces faits tendant à faire at-
» tribuer le développement de l'électricité à la *dilatation*
» de la vapeur, M. Armstrong tenta une nouvelle ex-
» périence afin de lever tous les doutes, » et reconnut que l'*expansion* de la vapeur n'était pas la cause du dégagement de l'électricité.

Enfin après avoir multiplié considérablement ses expériences, sans être encore parvenu à demêler la vérité, M. Armstrong réfléchit aux divers procédés qu'il avait employés; « il vint à penser que peut-être les
» précautions qu'il avait prises pour isoler de la chau-
» dière le robinet de l'orifice n'avaient pas été assez
» grandes; en rendant l'isolement plus complet, il arriva
» en effet à constater que l'électricité est développée à
» *l'endroit* où la vapeur éprouve du *frottement*. » M. Alluard vous a expliqué les modifications qu'eut à subir l'appareil de M. Armstrong pour assurer le succès des nouvelles expériences; et il devint évident que « l'élec-
» tricité se produisait à l'endroit du robinet, où s'exer-
» çait surtout la force du courant, à cause du rétrécis-
» sement du conduit. »

M. Armstrong chercha ensuite à réaliser lui-même le projet d'employer une chaudière à vapeur comme ma-

chine électrique, « et réussit bientôt à construire un
» petit appareil qui donne bien plus d'électricité qu'une
» excellente machine électrique d'un plateau de trois
» pieds de diamètre. En comparant, au moyen d'un
» électromètre, les quantités d'électricité fournies par son
» appareil, et par cette machine dont le plateau faisait
» 70 tours en une minute, il trouva que la chaudière
» donnait au moins sept fois plus d'électricité que la
» machine. »

M. Alluard s'est demandé, en terminant sa notice,
« si le frottement seul de la vapeur, dans les conduits
» qu'elle traverse, suffisait pour produire des quantités
» si considérables d'électricité? C'est ce qu'il est difficile
» d'admettre, ainsi que le remarque lui-même M.
» Armstrong; assurément si le frottement est une des
» causes principales de ce dégagement d'électricité, il
» ne doit pas être la seule. »

L'obligation de me renfermer dans certaines limites m'a été d'autant plus pénible ici, que la notice de M. Alluard avait pour moi un attrait particulier. Tout récemment j'ai eu l'occasion d'être témoin, à l'Institution polytechnique de Londres, de curieuses expériences faites au moyen d'une chaudière à vapeur électrique. Les détails et les renseignemens fournis par M. Alluard m'avaient bien préparé à comprendre les expériences, auxquelles j'assistais, et qui toutes confirmaient les résultats obtenus par M. Armstrong; car, le principe une fois admis du dégagement de l'électricité par le frottement, on avait eu l'heureuse idée de donner issue à la vapeur par une série de 46 jets, habilement disposés sur une même ligne dans toute la longueur de la chaudière; et ces nombreux orifices, à travers lesquels la va peur était poussée avec force, offraient nécessairement une plus grande prise au frottement.

J'ai à vous entretenir maintenant d'un travail de chimie que vous devez au zèle de M. Leudet, et qui peut avoir des résultats utiles pour le commerce de notre place. Il s'agissait d'un *Examen d'échantillons de suifs.* « Dans
» le courant de l'année dernière, vous a dit votre col-

» lègue, le commerce du Havre reçut plusieurs parties
» de suif, expédiées et vendues comme suif de Buenos-
» Ayres. Ces suifs étaient d'une très mauvaise qualité
» et paraissaient, aux yeux des acheteurs, altérés par
» de l'huile de baleine. Quelques échantillons mis à ma
» disposition m'ont fait supposer que ces prétendus suifs
» n'étaient pas du suif: et j'ai pensé qu'il serait bon
» de reconnaître la nature de ces marchandises, et de
» trouver un moyen de les distinguer du suif ordinaire. »

Après avoir précisé les signes distinctifs, apparents, de ce produit, M. Leudet crut y voir tous les caractères du dépôt formé dans les huiles de baleine; et ne pouvant découvrir aucun auteur qui se fût occupé de la partie solide des huiles de poisson, il se procura du dépôt recueilli dans les fûts contenant l'huile de baleine, pour chercher comment on pourrait le distinguer du suif ordinaire.

« Le microscope m'a offert un indice, vous disait M.
» Leudet; on sait en effet que chez les animaux la
» graisse est contenue dans de petits sacs d'une extrême
» ténuité, et que l'extraction de cette graisse se fait au
» moyen de la rupture de ces petits sacs, soit par un
» moyen mécanique, soit par la chaleur. La réunion de
» ces membranes forme le *creton*

« Quelque soit le soin apporté à la fusion des graisses,
» il échappe beaucoup d'alvéoles intactes ou déchirées;
» lesquelles se retrouvent dans la masse fondue, et sont
» visibles à l'aide d'un fort grossissement. Tous les suifs
» et graisses que j'ai examinés m'ont offert de ces mem-
» branes rompues ou entières. Le suif de baleine n'en
» contient pas. C'est un indice et non un caractère ab-
» solu; car les flambarts des charcutiers n'en contien-
» nent pas; et peut-être du suif obtenu par l'ébullition
» des parties animales dans l'eau n'en offrirait pas
» non plus. »

Poursuivant ses recherches, et vous expliquant comment il avait réduit comparativement les deux espèces de graisses à leurs élémens solide et liquide, votre col-

légue avait obtenu des produits dont la densité était très différente, ainsi que le point de fusion, puisque le suif de baleine fond à 40° centigrades, tandis que le suif ordinaire ne fond qu'à 54 degrés. « Mais la densité » et le point de fusion sont deux caractères assez délicats » à constater; il en est un autre plus simple et d'un effet » encore plus certain : c'est la solubilité dans l'éther. » Si l'on met ensemble une partie de suif de baleine » fondu et 3 parties d'éther, le mélange ne se trouble » pas par le refroidissement.

» Si, d'un autre côté, on met ensemble une partie de » suif ordinaire fondu et 3 parties d'éther, le mélange » se prend en masse par le refroidissement.

» Si on mêle au suif de baleine un dixième de son » poids de suif ordinaire, le mélange avec l'éther laisse » déposer presque tout le suif ordinaire et l'autre reste » en solution. »

Enfin, toutes les opérations faites par M. Leudet, tous les procédés qu'il a suivis dans ses essais ont concouru à établir la certitude « que ces prétendus suifs de Buenos-» Ayres n'étaient que le sédiment formé dans les bar-» riques où l'on renferme l'huile de baleine, et encore » le sédiment mal égoutté, car les échantillons analysés » contenaient plus de 60 p °/₀ d'huile. »

De pareilles recherches, faites par un homme consciencieux et dont vous connaissez tous le talent modeste, offrent une application de la science d'autant plus utile et méritent d'autant plus vos remerciemens que la fraude devient de jour en jour plus fréquente, et s'étend successivement à toutes les branches du commerce et de l'industrie. Il est bon que les sociétés, comme les individus, poursuivent la fraude sous toutes ses formes et la signalent, quand l'occasion s'en présente, à l'indignation publique.

Vous devez aussi, Messieurs, des remerciemens au zèle et à l'activité des membres correspondants de votre société. Leurs envois ont puissamment contribué à l'agrément de vos réunions ; vous avez pu déjà vous le

rappeler par le résumé que je vous ai présenté de la notice de M. Alluard ; vous en jugerez encore par les mémoires qui me restent à analyser.

M. Millet-St-Pierre vous a offert, de la part de l'auteur, deux volumes ayant pour titre : *Quinze ans de voyages autour du monde, par le Capitaine* Lafond de Lurcy. M. Millet a accompagné d'un rapport cet hommage d'un de vos correspondants.

Le rapporteur commençait par faire une spirituelle critique de ces touristes-littérateurs industriels qui, donnant de leur style à tant la colonne, ne se croient pas tenus d'y ajouter des histoires de leur invention ; cette invention serait donnée pour rien et ils ne veulent la livrer que lorsqu'elle a été l'objet d'un marché spécial avec un éditeur ; « c'est un voyage qu'il vous faut ; » c'est-à-dire de la mise en œuvre, du remaniement de » ce qui a déjà été publié ; pour cela il importe, non » d'être utile, mais d'être amusant. Le feuilletoniste » s'empare donc des chroniques locales bien connues » et les raconte avec quelques broderies sceptiquement » railleuses, ou rehaussées de ce ton dramatiquement » crédule qu'on a mis à la mode. » C'est par dédain, ou paresse, et non par conscience que les modernes écrivains de voyages n'inventent plus de contes pour leurs lecteurs ; et l'ancien proverbe qui accuse les voyageurs de mensonges serait rarement applicable de nos jours. Mais en revanche, si les voyageurs du feuilleton n'inventent plus, et se contentent de rapporter quelques lectures et quelques ouï-dire ; ils n'en faussent pas moins la vérité, dans leurs récits ; « car pour être un narrateur utile, il faut non seulement avoir tout et bien » vu, tout et bien retenu ; mais encore posséder ce ju» gement rare qui fait voir le côté profitable des cir» constances les plus fugitives en apparence, qui prend » soin de rechercher les causes des situations morales » ou industrielles des peuples, et qui indique tout le » parti que les lumières de la société européenne peu» vent tirer des lieux et des individus tels qu'ils se trou» vent.

« Au nombre de ces voyageurs si éminemment utiles,
» et il faut bien l'avouer si rares parmi les français, je
» n'hésite pas, vous a dit M. Millet, à placer M. G.
» Lafond de Lurcy. Homme entreprenant et instruit,
» esprit aventureux et pourtant positif, il a commencé,
» dès sa plus tendre jeunesse, une série d'excursions
» dans lesquelles, tout en se livrant aux sensations
» vierges de son âge, il a su recueillir tout ce qui pou-
» vait intéresser la navigation, le commerce, la diplo-
» matie et la science. En livrant au public le résumé de
» ses notes et de ses souvenirs coordonnés avec sagacité,
» l'auteur était sûr d'obtenir le suffrage des gens éclai-
» rés. » Deux volumes de son ouvrage ont paru; ils font vivement désirer la suite de cette publication. Les deux volumes publiés qui parlent de la Malaisie, de la Chine, mais surtout de Manille, et des îles Philippines, méritent particulièrement de fixer l'attention en ce moment, où notre gouvernement, ayant compris les besoins actuels, s'empresse d'ouvrir les voies à de nouvelles relations commerciales.

« On a beaucoup écrit sur toutes les contrées, vous
» disait M. Millet-St-Pierre, mais on n'avait rien fait
» de plus complet au sujet de ce pays; aucun détail n'est
» épargné; typographie, mœurs, productions, com-
» merce, administration, enfin toutes les analyses sta-
» tistiques, de quelle que branche que ce soit, se trou-
» vent dans cet ouvrage, qui dans les circonstances
» actuelles est indispensable aux navigateurs et aux
» négociants exportateurs.

« C'est de plus un livre entraînant par le charme des
» récits, par un style clair et coulant, par un ton de
» franchise et d'élégante bonhomie. »

M. Millet-St-Pierre vous signalait, comme une des parties les plus pittoresques de l'ouvrage de M. Lafond de Lurcy, les détails qu'il donne sur les petits noirs,
« race des premiers habitans des Iles Philippines; car
» les Indiens *tagals* ou *bisaias*, indigènes actuels que
» les Espagnols ont soumis, ne sont point aborigènes
» de ce pays qu'ils avaient envahi eux-mêmes dans des

» temps reculés. Mais ces sauvages-là ne sont pas de » redoutables guerriers comme les naturels de l'Amé» rique du Nord; les petits noirs sont inoffensifs, » malgré leurs flèches empoisonnées, malgré leur pen» chant au vol, et leur caractère vindicatif. Misérables » êtres, espèce de lapons basanés, de taille exiguë comme » eux, ils sont moins policés que bien d'autres tribus no» mades; ils fuient à la fois devant la complète civilisa» tion de l'Européen et la demi civilisation de l'Indien. » Enfoncés dans les montagnes où ils vivent de chasse, » le besoin seul les rapproche quelquefois, pendant la » nuit, des habitations isolées, afin de dérober quelque » nourriture et du tabac qu'ils aiment beaucoup. » Votre rapporteur vous montrait le zèle pieux de quelques missionnaires obtenant un commencement de succès auprès des petits noirs; une quarantaine de familles avaient paru comprendre la puissance civilisatrice du Christianisme; elles avaient formé un hameau environné de plantations. « Malheureusement leur goût pour le tabac » ne leur fit pas omettre la culture de cette plante; or » il se trouve que l'Espagne avait voulu gratifier la co» lonie d'un des bonheurs dont la France jouit, le mo» nopole du tabac. Les nouveaux défrichemens subirent » l'irruption des agens du fisc qui vinrent détruire leurs » récoltes. » Dès le lendemain le nouveau hameau fut complètement évacué; les petits noirs avaient compris les procédés de la civilisation européenne. C'est à la suite de cet évènement que l'auteur put jouir de la faveur de visiter une peuplade de ces sauvages, avec le bon moine qui avait obtenu leur trop courte conversion, dont il ne leur restait déjà plus aucune trace.

Enfin, vous vous rappelez les principaux aperçus et le but que s'est proposé l'auteur de *Quinze ans de voyages*. M. Millet vous dit en terminant que M. Lafond est loin de *fabriquer des impressions* sans une scrupuleuse étude des sujets dont il s'occupe; « au bout de quelques pages » on s'aperçoit bien vite qu'on a affaire à un narrateur » consciencieux, et que son livre doit tenir une place » distinguée dans les collections les mieux choisies. »

Après ces récits de lointains voyages, permettez-moi,

Messieurs, de placer ici l'analyse d'un envoi que vous a fait un autre de vos correspondans, M. Thomas. Il vous a adressé le récit d'un épisode des guerres de l'Empire, auquel il a donné pour titre : *La flotte en jupons*.

« Le 25 mars 1808, un des bâtimens de guerre an-
» glais, qui croisaient dans la baie du Calvados, enleva
» d'un coup de filet 24 bateaux de pêche dont 21 de
» Honfleur, 2 de Trouville, 1 du Havre. Cent vingt
» marins qui les montaient furent conduits dans les
» prisons d'Angleterre. Ce fut une désolation dans la
» ville, privée tout-à-coup d'une si grande portion de ses
» moyens de subsistance. On sait que tous les marins
» valides étaient embarqués sur les bâtimens de guerre ;
» il n'y avait sur les bateaux de pêche que des vieillards,
» des invalides et de très jeunes gens qui faisaient leur
» apprentissage de la navigation. Les premiers moments
» furent les plus douloureux ; mais le temps, ce remède
» à tous les maux, ce consolateur de toutes les infor-
» tunes, avait amené ces pauvres familles à se résigner
» à leur malheur.

« Plus de trois mois s'étaient passés et l'on n'entendait
» point parler des prisonniers.

« Le 9 juillet, une frégate anglaise, revenue depuis
» peu sur la rade du Havre, expédia un parlementaire
» au commandant de cette place. Il ne fut point admis ;
» les ordres les plus sévères étaient partout donnés pour
» empêcher toute communication avec l'ennemi. Que
» voulait cette frégate ? On ne s'en préoccupait point. »
M. Thomas vous faisait voir une des embarcations de la frégate se dirigeant vers Hennequeville, à deux lieues dans l'ouest d'Honfleur ; mais il vous racontait en même temps comment cette manœuvre suspecte attira l'attention des canonniers et douaniers qui gardaient la côte avec vigilance, et qui ne surent plus que penser, quand ils virent deux hommes se jeter à la mer et nager vers le rivage pendant que le canot regagnait la frégate. Ces hommes étaient deux des maîtres des bateaux de pêche pris au mois de mars précédent ; ils furent saisis, conduits

au poste, de là devant le maire, et enfin devant le commissaire de la marine.

Cependant un cultivateur, témoin de toute cette scène, se hâta de courir prévenir les familles du retour des deux maîtres; la nouvelle se répandit bientôt. Mais que faire? Il y avait bien quelques bateaux dans le port, mais pas d'hommes en nombre suffisant pour les monter; le peu d'hommes qui se trouvaient là étaient intimidés par la sévérité des défenses.

Mais les femmes n'ont pas cette timidité; celles de ce pays sont habituées à la manœuvre d'un bateau. « Dès » que quelques mots échangés entr'elles et les deux » hommes que l'on amenait, leur ont appris ce dont » il s'agit, elles ne perdent pas le temps en délibéra- » tions; vingt-cinq à trente d'entr'elles se jettent dans » neuf de ces petites embarcations que l'on nomme » *plates*, sortent du port et s'abandonnent au courant. » Cette flotte en jupons porte droit à la frégate anglaise, » qui avait mis en panne, dès qu'elle avait vu les neuf » plates se diriger vers elle. »

Les deux pêcheurs revenus avaient, pendant ce temps, remis au commissaire de la marine une lettre du commandant anglais « qui proposait de renvoyer sans échange » 150 français dont l'amirauté n'avait point approuvé » la capture. Le commissaire délibéra avec les autorités » civiles et militaires de la ville sur ce qu'il était con- » venable de faire dans une circonstance si imprévue. » On envoya au Havre consulter les supérieurs; mais » surcroît d'embarras! Pendant que l'on se concertait » ainsi, les marins femelles avaient appareillé et arri- » vaient à bord de la frégate anglaise. »

M. Thomas vous faisait assister à la scène attendrissante qui se passait à l'entrevue de ces femmes et de leurs parens retrouvés; le flux allait commencer; il fallait revenir à terre avec ce nombreux supplément d'équipage. Malheureusement les pataches de la douane et des péniches armées, sorties du Havre, attendirent au retour les plates qui ramenaient triomphalement les prisonniers

délivrés ; elles s'emparèrent de tous ces malheureux qui s'apprêtaient à rentrer dans leurs foyers dont ils étaient absens depuis si longtemps, et les conduisirent au Havre, sans qu'un seul essayât de résister ou de proférer la moindre plainte. Les pêcheurs ne furent que trois jours absents, vous a dit M. Thomas, grâce à la soumission de ces pauvres gens et grâce à la bienveillance du commissaire de la marine et du maire d'Honfleur.

Votre correspondant n'hésitait pas à attribuer le renvoi de ces 150 prisonniers à l'intervention de l'amiral Sidney Smith, et rattachait cet épisode de *la flotte en jupons* à un autre récit qu'il vous avait communiqué, l'*Evasion d'un prisonnier d'Etat*, dont il vous a été rendu compte dans une année antérieure.

M. Thomas vous a encore fait part d'un *Calendrier des corporations*, *indication des fêtes patronales de divers corps de métier*.

Il vous a dit qu'Eusèbe Salverte avait écrit deux volumes pour exposer l'origine des noms d'hommes, de peuples, de lieux ; chapitre intéressant de l'histoire de la civilisation. « L'homme, dit-il dans le commencement » de cet ouvrage, qui rarement se contient dans de » justes bornes, s'est bientôt exagéré l'importance du » sens des mots. — Lamothe Levayer s'est amusé à citer » quelques saints à qui le vulgaire, prenant pour base » de sa foi leurs noms, souvent même défigurés, suppo- » sait le pouvoir de guérir une maladie, ou d'opérer » un prodige analogue au sens de chaque nom. » Longue serait la liste des saints guérisseurs, tels que St-Mammart que l'on invoquait contre les maux de sein, St-Etanche contre les hémorrhagies ; St-Marcou contre les écrouelles. « C'est encore cette sorte d'analogie, » vous disait M. Thomas, qui fait croire dans les cam- » pagnes, qu'il ne faut point semer de grains le jour de » St-Léger, parce que les épis seraient vides et consé- » quemment légers. »

Il y aurait un volume à faire si l'on voulait recueillir toutes ces craintes et ces espérances, fondées sur des su-

perstitions ; tel n'était pas le but de votre correspondant qui voulait seulement « indiquer les saints révérés par » certaines corporations, ou certaines professions, qui » pour n'être point formées en corporation, se réunis- » saient toutefois sous un même patronage. Quelques » explications feront connaître comment et pourquoi ces » patrons ont été choisis ; c'est le plus souvent à cause » de la profession que les saints avaient exercée ; ou à » cause de leur caractère connu ou conventionnel ; ou » par quelque analogie de nom ; ou par un jeu de mots » comme ceux rapportés plus haut. » Il me serait impossible de suivre l'auteur dans tous les détails qu'il vous a fournis ; je préfère lui emprunter quelques citations, qui donneront une idée de sa manière de présenter le sujet qu'il traite ; sujet qui peut devenir ample matière à réflexions.

« Le 16 février. — St-Julien l'hospitalier, patron des » voyageurs et marchands de poisson ; son surnom distinc- » tif indique assez pourquoi les voyageurs invoquaient » sa protection. Ce surnom vint de ce que Julien, devenu » passeur de rivière, s'était consacré à la sûreté des » voyageurs et des pélerins et leur prodiguait ses soins » compatissans dans un hospice qu'il avait élevé.

» 30 mai. — St-Hubert, patron des chasseurs. L'apô- » tre des Ardennes, évêque de Maestricht en 708, est » invoqué pour être préservé ou guéri de l'hydrophobie. » Est-ce à cause de cela que les chasseurs se sont mis » sous son patronage ? Ils ne célèbrent au surplus sa » fête qu'en novembre, époque de la chasse et des réu- » nions de chasseurs.

» L'Ascension. — Fête des couvreurs, maçons etc. C'est » parce qu'ils font de continuelles ascensions, que ceux » qui exercent ces professions ont choisi ce jour pour fête » patronale ; fête mobile au surplus, comme leurs écha- » faudages.

» 25 août. — St-Louis, patron des perruquiers ; ce » fut sous Louis XIV, je crois, que les maîtres perru- » quiers, appelés auparavant baigneurs-étuvistes, fu- » rent mis dans le ressort du 1er chirurgien du roi, qui

» eut la vente de leurs *charges* dans ses émolumens.
» Ce fut alors qu'ils prirent St-Louis, roi, pour patron.
» Adulation plutôt que reconnaissance ; à moins que
» ce ne fût par souvenir que Pierre de la Brosse, assez
» puissant sous Louis IX, était barbier du saint roi. »

Ces recherches ne sont pas aussi peu importantes que M. Thomas semblait le croire, dans la lettre qui accompagna son envoi ; son opinion n'était que l'expression de sa modestie, et vous n'accepterez pas comme de simples amusemens ces travaux de patience et de savante investigation qui remettent en lumière les mœurs et les coutumes d'un autre âge. A ces mêmes titres, j'ai maintenant à recommander à votre sympathie une communication que vous a faite un autre de vos correspondans, M. Darttey. Je ne pourrai pas, à mon grand regret, vous en faire des citations ; l'auteur nous a redemandé son manuscrit, qui était le commencement d'un Roman historique ayant pour titre : *Jean-sans-nom*. Cependant, pour ne pas m'écarter de la mission que vous m'avez confiée, je vous rappellerai en peu de mots les premiers chapitres de ce travail.

Le récit de M. Dartteу commence au moment où Edouard III, roi d'Angleterre, ayant élevé une ville autour de l'enceinte de Calais, cherchait à s'en rendre maître par un blocus rigoureux. Le roi de France, Philippe-de-Valois, à la tête d'une armée de 60,000 hommes, s'efforçait en vain d'attirer les Anglais hors de leurs retranchemens pour les combattre et secourir la ville assiégée. Rien ne pouvait détourner le roi anglais de son dessein de s'emparer de Calais, sans risquer les chances d'une bataille générale.

Un conseil de guerre, convoqué par le roi de France, reconnaît que la position prise par les Anglais est inexpugnable. M. Darttey vous fait assister aux délibérations de ce conseil, où Philippe-de-Valois, ne voulant pas se retirer sans combattre, s'étonne qu'aucun de ses capitaines ne puisse forcer Edouard à sortir de ses retranchemens.

Jean-sans-nom, le héros du roman, entreprendra

ce que les capitaines n'ont pas su faire ; il donne ses ordres à la troupe qu'il commande et quand la nuit a mis fin aux mouvemens des deux camps, il sort à la tête de ses hommes d'armes et parvient à mettre le feu à quelques-unes des maisons de bois de la ville d'Edouard. L'incendie réveille les troupes anglaises ; un détachement sort pour repousser l'audacieux ennemi ; un instant on peut croire que le stratagème de Jean-sans-nom aura le succès désiré, mais la présence d'Edouard retient encore ses guerriers et, quand vient le matin, tout a repris l'apparence du calme le plus parfait.

Un plus long séjour devenant inutile, l'armée française se retire.

Jean-sans-nom, dont la cour et lui-même ignorent la naissance, avait obtenu la faveur de Philippe-de-Valois, qui le fait venir, au moment où l'armée se dispose à la retraite, et le charge de se rendre à Avignon, porteur en apparence d'un message pour le pape Clément VI ; mais en réalité pour remettre une missive secrète au sire de Beaumont.

Jean était heureux de retourner dans le pays où s'étaient écoulées ses premières années, où tout souriait à son imagination, la jeunesse, l'amour et l'ambition.

Vous comprenez maintenant, Messieurs, sans qu'il soit nécessaire de pousser plus loin mon analyse, combien l'époque choisie par M. Darttey lui offre un riche trésor de recherches savantes et de descriptions pittoresques à faire. Ce n'est pas une petite tâche que celle de ressusciter cet âge célèbre de chevalerie qui, depuis quelques années surtout, a le privilége d'exciter toutes les imaginations ; époque de combats et de galanterie, de violence et de piété, qui a vu naître des hommes remarquables pour faire de grandes actions, et d'illustres écrivains pour nous en transmettre le récit. Le mérite très réel, qui distingue ce que votre correspondant vous a communiqué de son ouvrage, vous a fait désirer vivement que l'auteur consentît à vous en adresser la suite.

L'envoi de M. Dartley, historique et littéraire, m'amène à vous parler d'un essai communiqué par M. Gallet; il vous a soumis *Quelques réflexions sur Bernardin de St-Pierre.*

Ce n'est pas une dissertation sur notre célèbre compatriote que votre laborieux collègue a voulu vous présenter; son but est seulement de vous faire part de quelques unes des réflexions que lui a suggérées la lecture des Etudes de la nature. « Ce fut à l'âge où nos sensa-
» tions sont si vives, et où nous nous y livrons avec tant
» de confiance, vous a dit M. Gallet, que je fis pour la
» première fois connaissance avec cet ouvrage, et je
» dois dire qu'il opéra une révolution complète dans mes
» idées. J'en dévorai la lecture, que je recommençai plu-
» sieurs fois, et sauf le système des marées par la fusion
» des glaces polaires, que comme marin je ne pouvais
» pas adopter, erreurs, vérités, j'admis tout, et je devins
» un des plus zélés partisans de Bernardin. » Plus tard diverses circonstances contribuèrent à refroidir cet enthousiasme de votre collègue; quelques lectures sérieuses ébranlèrent ses convictions; enfin l'étude de la botanique, en lui montrant le vide des conceptions de Bernardin de St-Pierre en histoire naturelle, acheva sa conversion; et comme il est habituel aux jeunes gens d'aller toujours à l'extrême, de fanatique, votre collègue devint détracteur. Il relut les Etudes de la nature; il commença un cahier de notes, perdu depuis; mais dont le souvenir a fait naître les réflexions qu'il vous a soumises.

Vous n'avez pas oublié l'intérêt que vous avez pris à cette lecture, dont il m'est impossible de suivre tous les détails. M. Gallet me pardonnera si, au lieu d'analyser minutieusement son travail, j'en extrais quelques passages qui auront plus de valeur à vos yeux et feront apprécier la justesse de ses aperçus.

« Les savants, dit Bernardin, n'étudient que leurs
» systèmes, sources éternelles d'erreurs; étudions la
» nature, source éternelle de vérité. C'est en recherchant
» ses lois, et non en lui appliquant les nôtres qu'on peut

» se promettre d'être utile aux hommes et agréable à
» Dieu.

» Voyons un peu comment Bernardin veut nous faire
» étudier la nature sans employer de systèmes; s'il ne
» sera pas obligé d'en proposer pour remplacer ceux qu'il
» veut détruire, et, dans ce cas, si ses systèmes valent
» mieux que ceux qu'il combat.

» Je ne m'arrêterai pas à son système des marées par
» la fusion des glaces polaires. Ce système n'a séduit
» personne; une seule réflexion suffisait pour l'abattre,
» et je suis surpris qu'elle ne se soit pas présentée à son
» esprit. Il attribue le flux et le reflux aux fontes plus
» fortes de jour que de nuit, mais outre que les marées
» ne devraient pas retarder et surtout retarder régulière-
» ment, c'est qu'aux pôles les jours sont de six mois et
» non de 24 heures.

» Nos livres sur la nature, dit-il, n'en sont que le
» roman, et nos cabinets le tombeau. Combien nos spé-
» culations et nos coutumes ne l'ont elles pas dégradée!
» Nos traités d'agriculture ne nous montrent plus dans
» les champs de Cérès que des sacs de blé; dans les
» prairies aimées des Nymphes que des bottes de foin,
» dans les majestueuses forêts que des cordes de bois et
» des fagots.

» Tout cela est vrai; mais pourquoi s'en plaindre?
» A qui sont destinés les traités d'agriculture, si ce n'est
» aux cultivateurs qui ne connaisent ni les Nymphes,
» ni Cérès; mais qui font le plus grand cas des sacs
» de blé, des bottes de foin, des cordes de bois et même
» des fagots.

» Qui est-ce qui peut reconnaître, dit Bernardin, dans
» une rose sèche la reine des fleurs? Pour qu'elle soit
» à la fois un objet de l'amour et de la philosophie,
» il faut la voir lorsque, sortant des fentes d'un rocher
» humide, elle brille sur sa propre verdure, que le
» zéphyr la balance sur sa tige hérissée d'épines, que
» l'aurore l'a couverte de ses pleurs, et qu'elle ap-
» pelle par son éclat et ses parfums la main des amants.

» Quelquefois une cantharide, nichée dans sa corolle,
» en relève le carmin par son vert d'émeraude; c'est
» alors que cette fleur semble nous dire que, semblable
» au plaisir par ses charmes et sa rapidité, elle porte
» comme lui le danger autour d'elle et le repentir dans
» son sein.

» Certes on ne peut rien imaginer de plus frais, de
» plus suave que cette description de la rose. Mettez la
» dans un poème, ou si vous voulez dans Paul et Vir-
» ginie, elle sera à sa place ; mais dans les Etudes de
» la nature la poésie doit faire place à la vérité. Or la
« rose dont il parle n'est pas la reine des fleurs ; ce n'est
» pas la petite rose inodore, à cinq pétales blanchâtres,
» qui a pu inspirer la gracieuse description que vous
» venez d'entendre. Et cette cantharide qui en rehausse
» le carmin par son vert d'émeraude ! La cantharide ne
» niche pas dans la rose ; elle vole en troupe sur les
» frênes et autres arbres dont elle dévore les feuilles en ré-
» pandant au loin une odeur désagréable ; elle est tou-
» jours en mouvement. L'insecte qui niche dans la rose,
» et dont il a fait une cantharide, est le *cétoine*, le plus
» innocent des coléoptères. Voilà donc une belle des-
» cription, mais qui porte à faux d'un bout à l'autre,
» et malheureusement on en rencontre souvent dans
» les Etudes de la nature. Emporté par une imagination
» vive et par la facilité d'exprimer élégamment ses
» idées, Bernardin n'approfondit pas assez les sujets
» qu'il traite. Il dit pourtant lui-même : La fiction
» n'embellit que l'histoire de l'homme ; elle dégrade
» celle de la nature. »

M. Gallet parcourait avec vous d'autres pages encore de Bernardin de St-Pierre ; il trouvait ample matière à critique dans le système imaginé par cet auteur, pour la division des familles dans le règne végétal, qu'il veut partager d'abord en trois grandes classes : plantes *terrestres*, *aquatiques* et *saxatiles*, subdivisées ensuite d'après les animaux qui s'en nourrissent avec le plus de plaisir, et les lieux où elles croissent avec le plus d'abondance. Nous aurions, pour les genres des *gramen*

bovinum, *equinum* etc. ; pour les espèces on aurait les épithètes de *fluviale*, *saxatile*, *arenosum* etc. ; M. Gallet reconnait que la botanique méritait sous bien des rapports, au temps de Bernardin de St-Pierre, les critiques que cet auteur en a faites; mais il s'étonne qu'il ait écrit sur la botanique sans se mettre à la hauteur où la science était déjà arrivée ; et qu'il n'ait pas rendu justice à l'admirable système de Linnée qu'il connaissait, puisqu'il le nomme. Votre collègue vous a fait voir ensuite que Bernardin n'est pas plus fort en entomologie qu'en botanique ; tout ce qu'il dit des insectes prouve qu'il les a observés en curieux plus qu'en connaisseur, et les reproches qu'il se contente d'énoncer contre les entomologistes sont certainement dénués de fondement.

M. Gallet se demande s'il faut conclure de tout ce qu'il vous a dit que les Etudes de la nature sont un livre capable de fausser l'esprit et le jugement. Cette conséquence est loin de sa pensée. — « Les quelques erreurs » que j'ai signalées, dit-il, ne sont que des ombres » légères, qui ne sauraient obscurcir les mille et une » beautés semées avec profusion dans cet ouvrage. Je » dirais volontiers à celui qui n'a pas lu Bernardin de » St-Pierre : Lisez-le, car autrement vous vous privez » d'un grand plaisir ; lisez-le, sans adopter aveuglement » toutes ses opinions; lisez-le sans prévention, et vous » reconnaîtrez l'œuvre d'un homme bon, sensible, reli- » gieux, probe, aimant Dieu et les hommes. » M. Gallet vous rappelait que M. Bernardin de St-Pierre avait signalé, comme besoins de la société, la plupart des réformes que nous avons dues plus tard à la révolution ; qu'il avait le premier observé que le soleil reste tous les ans 6 à 7 jours de plus dans notre hémisphère que dans l'hémisphère austral. M. Gallet vous citait cette admirable phrase où Bernardin, après avoir montré l'homme comme le seul être de la création qui naisse sans vêtemens, ajoute : « L'homme est appelé par ses besoins » à toutes les jouissances ; par sa faiblesse à l'union ; » par l'union à l'empire de l'univers. »

Enfin votre collègue terminait ainsi sa notice : « Lors-

» qu'après un long laps de temps j'ai repris la lecture de
» son livre, c'était dans un but hostile; je fais ici amende
» honorable, et je déclare que ce sentiment d'hostilité
» n'a pu tenir contre cette philosophie douce et attrayante
» qui répand un charme inexprimable sur toutes ses
» œuvres. Je crois aussi que tous mes reproches doivent
» tomber devant cette considération, qu'il ne faut pas
» lire les Etudes de la nature comme un traité de sciences
» naturelles, ainsi que le titre et le plan de l'ouvrage
» semblent l'annoncer; mais comme un traité de mo-
» rale, de sagesse, de philosophie chrétienne; comme
» un poëme; comme un beau cantique à l'éternel, enfin
» comme un livre qui n'avait pas eu de modèle et n'aura
» probablement jamais d'imitateur. »

M. LECADRE, que vous aviez chargé de vous faire un *Rapport* sur les *Réflexions* qui précèdent, partageait toutes les opinions que M. Gallet avait émises; comme lui, il trouvait que l'immortel auteur de Paul et Virginie, en voulant traiter des sujets scientifiques, avait presque toujours mis les richesses de son imagination à la place des faits; mais certaines qualités resteront toujours admirables dans ses ouvrages; c'est la beauté de son style, le coloris de ses tableaux, la finesse de ses observations, la droiture de son cœur qui feront à jamais de notre compatriote un des plus grands écrivains de la langue française.

Puisque le nom de Bernardin de St-Pierre me ramène tout naturellement à la ville du Havre, je vous rappellerai que M. LACORNE a traité devant vous une question toujours sûre d'attirer votre attention. Il s'agissait de l'*Ecole primaire supérieure* dont la ville a été dotée.

Après une courte exposition de la nature et de la constitution des écoles primaires supérieures, M. Lacorne vous disait que la loi, qui a institué ces écoles avait comblé une lacune qui existait dans l'ancien système d'éducation publique. En effet on n'avait pensé d'abord qu'à bien élever les classes aisées de la société; plus tard, on comprit la nécessité de s'occuper aussi de l'éducation que réclamaient les classes pauvres, et

nous devons à ce sentiment la fondation des écoles primaires. Mais il est beaucoup de professions qui exigent des connaissances spéciales, supérieures à l'enseignement des écoles primaires; et pourtant les parens, qui ne peuvent se contenter de ces écoles pour leurs enfans, n'ont pas les moyens de payer les frais de l'éducation que les colléges et pensions offrent aux personnes aisées. La création des écoles intermédiaires, connues sous le nom de primaires supérieures, a donc eu pour but de pourvoir aux besoins intellectuels de ces classes intermédiaires de la société.

Votre collègue se demandait pourquoi l'école du Havre, dont l'utilité est évidente, et dont la création avait été accueillie avec joie, avait longtemps compté si peu d'élèves? M. Lacorne croyait bien que la question d'argent pouvait avoir quelque influence sur le peu de succès des écoles primaires supérieures dans diverses localités; mais il lui semblait aussi que deux causes plus puissantes s'opposaient souvent au développement de ces écoles : D'une part, l'extension donnée aux études dans les écoles primaires, et d'autre part, l'opposition secrète des maîtres de pensions.

La fondation des écoles primaires supérieures est un bienfait incontestable pour cette nombreuse classe de citoyens, qui se voyaient précédemment obligés de recourir aux écoles primaires gratuites, où leur enfants ne trouvaient qu'une éducation insuffisante. C'était un grave inconvénient; mais en outre, il arrivait souvent, et malheureusement il arrive quelquefois encore que dans les écoles primaires gratuites, les places étant ainsi occupées par les enfans de personnes aisées, les enfans pauvres se voient exclus d'une école qui leur était spécialement destinée.

Pour remédier à cet abus au Havre, M. Lacorne avait pensé que l'on pourrait fixer le prix d'admission dans l'école supérieure à un taux raisonnable, qui fût à la portée des fortunes moyennes; et comme au conseil municipal appartient le droit de déterminer le nombre des places gratuites dans cette même école, il convien-

drait peut-être de donner ces places à des élèves qui seraient examinés à cet effet dans l'école primaire. La prospérité de l'école supérieure serait ainsi assurée, et les places gratuites deviendraient, par le fait seul d'un concours, une véritable récompense pour les mieux méritants.

Les enfans sortent des écoles primaires à 13 et 14 ans; âge auquel les parents ne savent pas comment les occuper; tandis qu'en les faisant entrer à l'école supérieure, ils en sortiraient à 16 ou 17 ans, plus capables d'entreprendre un métier utile; et à l'appui de son raisonnement, M. Lacorne, pour ne citer qu'une seule profession, vous demandait si l'école supérieure n'offrait pas une utile instruction préparatoire aux jeunes gens appelés à devenir des ouvriers mécaniciens?

Vous avez applaudi, Messieurs, aux judicieuses observations de votre collègue; vous avez surtout apprécié la chaleureuse sollicitude avec laquelle il développait son sujet.

L'intérêt que vous prenez toujours à toutes les questions concernant l'éducation vous a engagés à consacrer deux de vos séances à l'examen et à la discussion des moyens proposés par votre collègue; si vous avez différé avec lui sur quelques points de détail, vous avez adopté l'ensemble de ses vues, et vous l'avez vivement encouragé dans le dessein, qu'il vous exprimait, de faire à ce sujet une proposition au conseil municipal du Havre, seul apte à prendre une résolution efficace.

M. Lacorne vous ayant parlé des succès obtenus dans d'autres localités, et récemment au Havre par M. Perrot, dans son enseignement de la musique aux masses, vous l'avez prié de faire une visite à l'établissement de ce professeur pour vous en rendre compte.

M. Lacorne, accompagné de M. Meu, s'est rendu à l'école de chant, fondée par M. Perrot. Dans le rapport qu'il vous a lu à la suite de cette visite, il vous a dit que ce professeur comptait 116 élèves de différens âges, depuis l'enfance jusqu'à trente ans; le jour où vos deux

collégues assistaient à la leçon, ils ont compté environ 80 élèves qui appartenaient à toutes les classes de la société. Le cours était gratuit, sauf quelques légers frais d'éclairage supportés par les élèves.

Les élèves sont divisés en catégories, suivant la nature de leur voix, et chaque catégorie reçoit une dénomination militaire; organisation excellente pour l'ordre et la discipline. La division des voix est très convenable; de plus, l'habile professeur a restreint au *minimum* l'échelle que chaque espèce de voix doit parcourir; ce qui assure la pureté et la facilité d'émission de tous les sons. La méthode de M. Perrot est celle de Wilhem, connue par sa fréquente application; et une grande expérience pratique a permis à M. Perrot de compter au Havre sur les mêmes succès qu'il avait déjà obtenus à Bordeaux.

Son enseignement est simultané; il est basé sur un système de gradation parfaitement conçu. M. Perrot a lui-même tracé, sur des toiles d'une grande dimension, les tableaux qui offrent aux élèves les élémens de la lecture musicale. L'exposition de ces tableaux est accompagnée d'explications claires et précises. Aucun instrument de musique ne vient en aide aux élèves; le professeur ne se sert que d'un bâton de mesure et d'un diapason. Les succès obtenus par M. Perrot sont dûs à sa bonne méthode et à l'ardeur qu'il sait inspirer à ses élèves.

M. Lacorne raconte ce dont il a été témoin. Après avoir récapitulé les principaux élémens de lecture et de grammaire musicales, expliqués dans les leçons antérieures, M. Perrot a fait exécuter des gammes à l'unisson. Puis il a fait voir pour la première fois à ses élèves un morceau à deux voix, tracé sur un tableau en gros caractères; il a commencé par faire appeler toutes les notes du morceau en mesure, sans chanter: les *ténors* seuls ont attaqué ensuite le chant de la première partie; puis les *basses* seules ont chanté la seconde partie; enfin les deux parties ont été mises ensemble, et ont très bien marché. Les autres exercices ont également obtenu un plein succès; et les résultats sont d'autant plus extraor-

dinaires, que pas un des élèves ne connaissait une note de musique deux mois auparavant. M. Lacorne, en terminant son rapport, exprimait le vœu que l'école de M. Perrot obtînt au Havre les encouragemens qu'elle mérite. Il pensait qu'une classe payante pourrait être organisée pour dédommager M. Perrot et lui permettre de continuer son cours gratuit.

Vous avez demandé à M. Lacorne de consentir à l'impression de son rapport, qui a paru en effet dans un des journaux de notre ville, et qui portait à la connaissance de tout le monde les résultats obtenus; c'était la meilleure recommandation que vous pussiez donner aux efforts de M. Perrot. Et cependant il n'a pu réussir à se fixer avantageusement dans notre ville; une commune voisine a su lui offrir une plus heureuse hospitalité.

Peu de temps après le rapport de M. Lacorne, M. Meu vous a communiqué une *Notice sur l'histoire de la musique vocale au Havre depuis quinze ans*. Vous savez tous que M. Meu a fait de la musique l'objet d'études suivies; il lui appartenait de traiter ce sujet dans une de vos réunions.

L'auteur fait précéder son travail d'une introduction en vers, imitant une charmante allégorie du poète allemand *Jean-Paul Richter*.

Le génie éloquent, que l'Olympe plaçait
Ici bas pour calmer les misères humaines,
A Jupiter, un jour, adressa ce placet :
Maître absolu des célestes domaines,
L'homme s'agite et tu le mènes;
Tu le mènes, non pas toujours parmi les fleurs,
Car le sol où la foule en tourbillons s'agite
Pour chercher sa pâture ou pour se faire un gîte,
Ce sol fut bien souvent arrosé de ses pleurs.
J'ai souvent essayé d'adoucir ses douleurs;
Mais la force du mal est toujours progressive;
L'humanité gémit, et moi seul je l'entends.
Donne, ô père divin, à tes pauvres enfants,
Une langue plus expressive
Afin que jusqu'à toi montent ses cris touchants.
— Pourquoi, dit Jupiter, ces nouvelles alarmes?
Ne leur ai-je donc pas, mon fils, donné les larmes!

Si les larmes du riche expriment le bonheur,
Elle peuvent du pauvre exprimer la souffrance.
— Hélas! dit le génie, en tremblant de terreur,
Je n'accuserai pas l'Olympe d'ignorance,
Mais.....
— Achève, mon fils, parle avec assurance.
— Pour bien des dieux ceci donne prise à l'erreur;
Des yeux mouillés de pleurs ont la même apparence.
As-tu condamné l'homme à des pleurs éternels?
L'homme à son premier né tend ses bras paternels,
Et l'on peut dans ses yeux voir briller une larme;
Il pleure à sa naissance, il pleure à son trépas.
Pour la douleur qui tue, ou le plaisir qui charme,
Des pleurs, toujours des pleurs! Ils ne suffisent pas.
Donc une langue plus puissante
Est nécessaire à l'homme en ces graves moments,
Où le cœur a besoin de doux épanchements,
Où la passion trouble une âme languissante.
Que ce nouveau langage et noble et douloureux
Exprime les désirs ou vifs ou langoureux;
Et puisse rappeler à l'homme en sa vieillesse
Les doux rêves de la jeunesse.
Oui, pour que l'homme arrive à combattre en vainqueur
Les étreintes de la souffrance,
Et place en ta bonté sa plus douce espérance,
Oh! donne-lui, mon père, un langage du cœur.
Ainsi parlait pour nous le bienfaisant Génie.
Lors, en ce moment solennel,
Jupiter attendri, d'un signe paternel
Appela près de lui la divine Harmonie:
Muse, dit-il, tu sais si je suis, pour ma part,
Sensible aux doux accords où ta puissance brille,
Descends vers la terre, ma fille,
Enseigne à mes enfans les secrets de ton art.
Et la muse du chant vint remplir son message,
Et, depuis lors, le cœur de l'homme eut son langage.

M. Meu entrait ensuite en matière, en établissant que la musique est réellement une langue universelle que tout le monde n'est pas en état de parler, mais que tout le monde peut comprendre. La musique est en outre pour les masses un puissant élément de civilisation; à ce titre elle mérite les encouragemens des véritables amis de l'humanité. — Il y a quinze ans environ que le goût de cet art commença à se développer au Havre. Des soirées musicales furent organisées par des amateurs, avec un certain éclat d'exécution, dans les

salons de *Mme Bertrand*.—En 1831 fut fondé un *Cercle philharmonique*, et c'est à sa fondation que remonte l'exécution première des messes en musique à grand orchestre, dans l'Eglise de Notre-Dame. *La messe impériale de Haydn en ré mineur*, exécutée en 1833, produisit un immense effet. Je ne puis parcourir avec vous la brillante description que votre collègue vous a faite de cette œuvre admirable ; la poésie de son style vous faisait assister par la pensée à cette magnificence, à ce luxe d'harmonie qui élève véritablement l'âme, et lui fait sentir l'enthousiasme d'une foi vive et reconnaissante. Rappelez-vous ce que M. Meu vous disait du *Credo :*

« Pour le bien comprendre, si vous voulez y entendre » autre chose que le bruit des voix humaines luttant de » force et d'éclat avec toute la puissance de l'orchestre, » il faut vous figurer un peuple de chrétiens faisant » profession de foi catholique et apostolique à la face » des autels, et prenant l'engagement sacré de com- » battre et de mourir pour la défense de l'église. Alors » la marche guerrière des basses procédant par groupes » ascendant de la tonique à la dominante ; le cliquetis » des violons descendant ou remontant l'échelle diato- » nique par intervalles de tierces aiguës, en sens in- » verse de chaque coup si rudement frappé par la » masse instrumentale et vocale des basses ; ce feu » croisé de voix tonnantes et de cris d'enthousiasme ; » ce pêle-mêle de sons aigus et graves qui se heurtent, » s'unissent, se séparent ; tout ce désordre d'instru- » mentation fougueuse aura du retentissement dans » votre cœur ; vous croirez assister à une prise d'ar- » mes dans les jours de convulsions politiques et vous » admirerez cette belle composition d'Haydn, pleine » de poésie, tableau vrai et d'une conception chaleu- » reuse, hardie, puisant toute sa force au foyer de » l'amour divin. »

A cette occasion M. Meu faisait remarquer avec raison que si l'on s'appliquait à perfectionner la musique de nos églises, qui est si défectueuse et si mal exécutée,

on aurait beaucoup fait pour détruire l'indifférence religieuse dont on se plaint. Quoi de plus propre à élever l'âme, à y réveiller des sentimens d'amour, de foi et de reconnaissance envers Dieu, que les sublimes accords de Haydn ou de Mozart!

Dans une ville où les intérêts matériels tiennent tant de place, le goût des arts doit être exposé à des vicissitudes. Le cercle philharmonique, après avoir brillé d'un vif éclat s'éteignit complètement; mais en 1837, une société, fondée par M. André Guillot, révéla son existence en exécutant, avec l'assistance de l'orchestre du théâtre du Havre, la célèbre messe de *Chérubini*, composée pour le sacre de Charles X. Depuis lors des réunions chantantes ont continué à avoir lieu sous la direction de MM. Chevalier et Guillot. Aujourd'hui le goût de la musique a pris, dans notre ville, un développement qui promet d'heureux résultats. Il s'est formé une société de symphonistes, la plupart jeunes et pleins de zèle, qui se réunissent régulièrement, et qui déjà ont donné en public des preuves de leur habileté et de leur ensemble. Enfin, M. Perrot, dont vous a parlé M. Lacorne, a établi un cours de chant dont le succès a été un sujet d'étonnement pour tous ceux qui y ont assisté.

Pour compléter la notice de M Meu, permettez-moi d'ajouter que la société de chant, fondée par MM. Guillot et Chevalier, s'est trouvée désorganisée par un cruel malheur qui est venu frapper M. Guillot en le privant de la vue, et en le forçant de quitter le Havre; ses nombreux amis lui ont témoigné leur vive sympathie par un grand concert d'adieu; tous espèrent que l'œuvre qu'il avait entreprise ne sera pas perdue, et que la société de chant se reformera sous l'habile direction de M. Chevalier.

Maintenant, Messieurs, l'enchaînement naturel des sujets m'amène à vous parler d'un travail sur la musique, devant lequel j'ai reculé le plus possible; mais que je suis forcé, néanmoins, de faire entrer dans le cadre qui m'est tracé, si je veux remplir fidèlement mon rôle d'historien. Vous me saurez gré, je l'espère, d'abréger

autant que je le pourrai, le résumé de cette très longue étude.

M. Paravey vous a lu des *Aperçus sur la musique, considérée comme une véritable langue du sentiment*. C'est un sujet bien abstrait, et qui ne doit pas être du goût de tout le monde, je le reconnais; heureusement que ces aperçus sont presqu'entièrement tirés d'un célèbre ouvrage allemand, dont j'avais commencé la traduction, il y a quelques années, et qui a pour titre : *Histoire universelle de la musique*, vaste recueil en 2 vol. in-4° de 800 pages chacun, par *Jean-Nicolas Forkel;* véritable travail d'érudition allemande, appuyé d'un nombre prodigieux de citations. Singulière destinée que celle de ces savants allemands, qui consacrent vingt, trente années de leur existence à des recherches d'histoire, patientes, consciencieuses, profondes; qui tracent leur route de manière à laisser après eux peu de chose à découvrir dans la carrière qu'ils ont parcourue, et qui meurent, léguant au monde des connaissances positives sur des sujets bien obscurs avant qu'ils les aient remis en lumière, sans que personne songe à eux, sans qu'eux-mêmes souvent puissent jouir de la consolante pensée que leur nom du moins survivra avec leur œuvre !

Forkel a entrepris de réunir tout ce qui nous reste de documens sur la musique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque où fut inventée la notation actuelle. Vous comprenez à quelles vastes recherches il a dû se livrer; la connaissance des principales langues anciennes et modernes facilitait ses travaux et l'a mis à même de faire précéder son ouvrage d'une introduction, dont la conception est abstraite, mais où brille parfois une véritable éloquence. Professeur de philosophie et maître de chapelle à Göttingue, réunion de titres qui témoigne de l'estime des Allemands pour la musique, Forkel est remarquable par des qualités qui rappellent ses doubles fonctions de musicien et de philosophe. N'oubliez pas, Messieurs, qu'il ne s'agit pas ici d'une traduction, mais de l'analyse d'une étude.

« Les formes différentes, sous lesquelles la *musique*

» nous apparaît, chez les peuples anciens et modernes, » ne sauraient être embrassées d'un coup d'œil sûr, ni » bien jugées, sans une conception nette et précise » des élémens qui la constituent. Les sciences et les » arts, comme toutes les œuvres de la nature, n'arri- » vent à la perfection que par degrés; la distance entre » le point de départ et la perfection est remplie par un » nombre infini de points intermédiaires; les climats, » l'organisation de la société, les mœurs, sont autant » de causes qui déterminent des différences dans la » musique. Pour apprécier ces différences, pour savoir » quand et comment la musique, chez tel ou tel peu- » ple, peut avoir eu un véritable mérite; il faut con- » naître la nature intime de cet art, et s'être rendu » compte de la marche progressive que suit l'esprit hu- » main, dans le développement de ses facultés en général.

» Ainsi, pour comprendre la forme véritable de la » musique ancienne, il ne faut point s'en rapporter aux » détails que nous ont transmis les écrivains de l'anti- » quité, même les plus dignes de foi; il faut appuyer » ses recherches sur les mœurs, l'état politique, les con- » naissances du peuple, dont on étudie la musique, et » avant toutes choses sur la nature même de cet art.

» Pour arriver à la connaissance intime de l'art et de » sa marche progressive, la ressemblance de la parole » humaine et de la musique nous servira de guide. La » musique, comme la parole, n'est à sa naissance que » l'expression passionnée d'une sensation par le *son*. » Toutes deux viennent d'une source commune, le *sen-* » *timent;* et si plus tard elles se sont séparées, elles » ont pourtant conservé toutes deux tant de marques » de leur commune origine, que même dans leur plus » grand éloignement, elles parlent encore d'une ma- » nière analogue au cœur et à la raison. Les expressions » naissant des premiers sons de la sensibilité; puis leur » accroissement, leur construction, leur combinaison » pour éveiller des sentimens et des idées, et les com- » muniquer nettement; bref, toutes les qualités, qui font

» de l'une la langue complète de la raison, font pareillement de l'autre la langue complète du cœur.

» Quoique le *son* ne soit que le moyen par lequel la musique se fait entendre, des peuples rudes et grossiers le regardent le plus souvent comme la chose même; on prend déjà chaque son isolé pour de la musique. Quand on réfléchit seulement aux différentes modifications du *son*, qui peut être *fort, faible, aigu, doux, voilé*, etc.; lorsqu'ensuite on considère qu'au moyen de ces différentes modifications, le son se trouve à même d'agir sur l'ouïe, et conséquemment sur la sensibilité de l'homme, on ne saurait s'étonner que le plaisir qu'il fait naître déjà soit pris pour un plaisir produit véritablement par de la musique. L'homme n'est qu'un être passif, dans son premier état; des impressions sur les sens sont les seules qu'il puisse recevoir; il ne sait point comparer et juger, observer un rapport ou une symétrie. Même ces impressions par les sens doivent être d'autant plus vives et plus émouvantes que l'esprit est moins cultivé. Il est donc facile de s'expliquer pourquoi toutes les nations sauvages prennent tant de plaisir au bruit d'intrumens bruyants, ou à des cris forts et incohérents. La nature a établi entre le cœur et l'ouïe une liaison toute immédiate; toutes les passions s'expriment par des *tons* qui éveillent, dans le cœur de celui qui les entend, le même sentiment passionné dans lequel ils ont pris naissance. Cette sympathie entre le ton, l'ouïe et le cœur est la même chez tous les peuples, aussi bien les plus sauvages que les plus cultivés, avec cette seule différence que plus un peuple est grossier, et éprouve par les sens seuls, pauvre qu'il est en images intellectuelles, plus il a de force et de vivacité dans sa façon de sentir. Le ton seul, considéré en lui même, comme expression de la passion, doit donc être alors rude, fort, proportionné à la violence comme à la rudesse du sentiment qui l'a fait naître.

» La progression est facile à saisir; des sensations d'abord, par lesquelles l'homme comprend qu'un ton

» est *élevé et fort*. Puis une image ou une idée vient se » joindre à la sensation ; l'homme commence à compren- » dre que ce même ton est *doux* ou *rude*. Enfin son » attention se prolonge, il distingue la nature et la cause » de la sensation; il sait qu'un ton est *fort*, *rude*, ou » *doux*, et pourquoi il est l'un ou l'autre.

» Mais avant qu'un peuple en soit venu au point d'u- » nir des images et des idées à son sentiment des tons, » il s'est passé bien des siècles; l'histoire l'atteste, et il » est hors de doute que des peuples entiers ont pu aimer » et cultiver la musique pendant des siècles, sans avoir » porté leur attention sur les plus simples différences qui » se remarquent dans les *tons*. La toute première mu- » sique n'a pas été autre chose que *son*, *bruit*, sans » aucun égard aux modifications infinies dont ce bruit » était susceptible.

» Si rien n'était venu rendre ce *bruit* plus intéressant » et sa durée même agréable, on ne concevrait pas » qu'il eût pu plaire à des nations même grossières; » mais tout d'abord l'homme remarqua que les tons » simples devenaient plus intéressans par une cer- » taine manière régulière de les répéter; cette répé- » tition régulière, on l'appelle en musique *rhythme*, » *mesure*. Le son est en lui-même l'expression d'un » sentiment; le sentiment obéit aux lois du mouve- » ment, car il est lui-même un mouvement; par con- » séquent le sentiment produit par un son simple, » doit, pour devenir agréable, être renouvelé d'après » un certain ordre par le mouvement, ou la répétition » mesurée du son simple. Le plaisir que cette répétition » de sons simples peut causer, se conçoit à merveille » par l'emploi que, dans les temps modernes encore, » nous savons faire de nos tambours.

» Pour éviter tout malentendu, il convient de re- » marquer que la simplicité, l'unité de ton, dont il » s'agit ici, ne doivent pas être prises dans l'acception » stricte de ces mots; il ne s'agit d'unité de ton, qu'en » tant que le petit nombre de tons de cette musique

» primitive n'ont pas eu de liaison entr'eux. Aussi
» longtemps que trois ou quatre tons au moins ne sont
» pas disposés de façon à avoir dans leur combinaison
» une signification différente ; que chaque ton, sans
» connexion et relation aucune, doit être considéré en
» lui-même; on peut dire qu'une pareille musique n'a
» qu'un ton, quel que soit d'ailleurs le nombre de sons
» isolés, bas ou élevés, qui la composent. Aucune na-
» tion non civilisée n'a possédé une série régulière de
» tons ; nous en avons la preuve dans les morceaux de
» musique que nous connaissons de peuples de cette
» espèce. Ces morceaux sont tous rhythmiques; ils ont
» si peu de liaison, dans le véritable sens musical, que
» l'on peut les comparer à des phrases, dans la parole,
» composées uniquement de substantifs.

» La ressemblance entre les *sentimens* et les *idées*
» devait engager l'homme, à mesure que son esprit
» grandissait, à augmenter les expressions de ses sen-
» timens comme celles de ses pensées. Jusque là les
» moyens de parole de l'homme n'étaient que des in-
» terjections, des mots simples, par lesquels il dési-
» gnait les objets extérieurs qui l'entouraient immé-
» diatement. Une observation plus soutenue lui montra
» ces objets sous de nouvelles faces ; il y remarqua des
» caractères particuliers qui les faisaient différer d'au-
» tres objets analogues, et dès lors les interjections
» devinrent insuffisantes.

» En musique, il en fut de même; les moyens que
» possédait l'homme pour exprimer ses sensations étaient
» tout aussi simples, des sons sans liaison. Plus le même
» sentiment se reproduisait souvent, plus l'homme se
» familiarisait avec lui; et nécessairement il finit par
» remarquer qu'entre les sentimens il y a des différences;
» et que, pour exprimer, peindre, imiter ces différen-
» ces, les sons isolés qu'il avait employés jusqu'alors
» étaient tout aussi insuffisans, que les sons simples de la
» parole avaient été insuffisans pour désigner les diver-
» ses circonstances d'un objet. Ces premiers essais, ces
» premiers pas ont conduit l'homme à la formation d'une

» véritable langue des tons, ou du sentiment, en jetant ainsi les fondemens des suites de tons régulières, » des *gammes*; leur complet perfectionnement, a coûté » à l'esprit humain des milliers d'années de peines et » d'efforts.

» Les élémens de nos gammes étaient dans l'origine » très peu et très mal compris; leur base était chancelante et incertaine. Il est parfaitement connu que » beaucoup de langues anciennes n'ont eu pendant longtemps que trois parties du discours, le substantif, le » verbe, et l'adjectif. Que s'il a été si difficile à l'homme » de saisir et désigner les diverses relations et différences des objets extérieurs que, par leur nature même, » il pouvait toucher, sentir, examiner à loisir; combien » plus difficile il dut être pour lui de suivre la trace des » nuances tout aussi nombreuses, mais plus obscures » des sentimens? Les premières gammes ne pouvaient » contenir que trois, au plus quatre tons. La lyre du » Mercure égyptien n'avait que trois cordes; le *tetrachorde* des Grecs avait un ton de plus; il pouvait » déjà désigner une nuance de plus dans un sentiment. » C'est à dater de l'époque, où l'on a cherché à former des gammes régulières, que la musique mérite » le nom d'art, de véritable langue du sentiment; tant » qu'elle n'avait consisté qu'en sons isolés, elle n'était » pas digne de ce nom.

» Les sentimens suivent les lois du mouvement; aucun » sentiment n'est le même, du commencement à la fin » de sa durée; il gagne ou perd insensiblement en » force ou en faiblesse, par des nuances infinies; on dit » alors que le sentiment se modifie, c'est ce qui s'appelle » *modulation* en musique. Mais quelque variée que soit » une passion dans son expression, il est aisé de remarquer qu'en un point seul elle est précisément le sentiment qui la distingue de tous les autres. Les nuances » qui la modifient la rapprochent plus ou moins d'un autre » sentiment, qui emploiera, lui aussi, les mêmes nuances pour se modifier à son tour. C'est sur cette relation » intime des sentimens entr'eux qu'il faut baser la nature

» et la liaison des expressions destinées à les éveiller et
» représenter.

» Avec les sons simples de la parole, on compose des
» syllabes et des mots, pour désigner des objets, leurs
» qualités et rapports; avec des tons isolés, en musique
» on combine ce qui désignera un sentiment et ses rela-
» tions. Parfois un seul ton suffira pour former un pareil
» *mot* musical, si l'on peut employer ce terme; parfois
» il faudra plusieurs tons; comme dans la parole, plu-
» sieurs syllabes sont souvent nécessaires pour former un
» mot. Ce mot de la langue parlée ne désigne qu'un seul
» objet, en lui-même, sans ses qualités, différences ou
» rapports; de même un *mot* musical, composé d'un ou de
» plusieurs tons, ne peut désigner qu'un seul sentiment.
» Et tout comme dans la parole on a recours, pour com-
» pléter la description d'un objet, à plusieurs mots de
» signification différente qui puissent faire connaître les
» qualités et rapports particuliers de l'objet; de même
» on a besoin, pour compléter l'expression d'un senti-
» ment, de plusieurs tons d'une signification intime dif-
» férente.

» C'est sur ce principe que sont basées nos gammes;
» mais comme les sentimens sont divers, et susceptibles
» de modifications infinies, il faut qu'il y ait plusieurs
» gammes, et qu'elles puissent être modifiées à l'infini.
» Ces changemens multipliés, fournis par la réunion
» des tons simples, ou gammes, font naître la masse
» des expressions musicales. Ainsi des gammes de petite
» étendue ne nous mettent en état que de former des
» mélodies de petite étendue, dont la modulation ne
» peut également exprimer qu'imparfaitement la *modula-*
» *tion* analogue du sentiment.

» Dès qu'une nation en fut venue à posséder une courte
» suite de tons, et qu'elle eût varié et perfectionné l'em-
» ploi du rhythme, elle dut sentir bientôt que les inter-
» valles de ses gammes avaient besoin d'être déterminés
» exactement. C'est à la découverte de l'harmonie qu'est
» due la possibilité de toujours pouvoir déterminer d'une
» manière rigoureuse tous les rapports des tons; c'est

» une œuvre des temps modernes ; elle seule permit
» à la musique de devenir ce qu'elle est aujourd'hui,
» une véritable langue du sentiment. Je ne vous dirai
» pas par quels procédés l'harmonie parvint à préciser
» la valeur exacte de chaque ton, en musique ; ces dé-
» tails me conduiraient trop loin. Il me suffira de cons-
» tater, en peu de mots, que tous les tons en musique
» peuvent être confondus, sans un moyen rigoureux
» d'appréciation ; qu'ils appartiennent tantôt à une gam-
» me, tantôt à une autre ; que chacune de ces gammes,
» quoique formée des mêmes élémens modifiés, a une
» signification très différente ; et qu'il a été donné à
» l'harmonie de mettre hors de doute les rapports des
» tons entr'eux, par conséquent de préciser la valeur
» propre momentanée de chaque ton.

» L'harmonie complète donc et augmente les expres-
» sions de la musique ; elle est aussi nécessaire que la
» mélodie ; parce que, sans elle, une mélodie ne peut
» être ni déterminée, ni variée ; elle seule a conduit l'art
» au point le plus haut de perfection, et n'a pu par con-
» séquent être découverte que très tard.

» L'harmonie et la mélodie sont du reste aussi insé-
» parables dans une bonne combinaison musicale que la
» vérité des pensées et la justesse de l'expression, dans
» la parole. On peut considérer l'harmonie comme la
» logique de la musique ; elle justifie et détermine une
» phrase mélodique ; l'harmonie et la mélodie se déve-
» loppent tour à tour l'une par l'autre, et personne n'est
» en état de donner des préceptes pour la formation
» d'une mélodie bonne et bien combinée sans les puiser
» dans l'harmonie ; tout aussi peu qu'un maître de lan-
» gues peut donner des préceptes pour un choix convo-
» nable d'expressions, sans les tirer de l'art de penser
» juste.

» L'harmonie et la mélodie forment donc les élémens
» premiers de la combinaison des tons ; le troisième élé-
» ment, c'est le rhythme. Aussi quoique le rhythme ne
» soit qu'un moyen *extérieur* de venir en aide à l'expres-
» sion musicale, comme la mesure des syllabes en poésie,

» il n'en est pas moins nécessaire pour aider à former des
» phrases mélodiques et harmoniques bien combinées ;
» tout aussi nécessaire que la facture des vers dans un
» poème. Le rhythme ne peut, de sa propre autorité,
» rendre un ton plus long ou plus court; il divise les
» tons; il constate leur valeur; il ne la fait point. Il est
» important en musique comme en poésie; dans les deux
» arts, il sert au même but; à une liaison intime des
» pensées, il ajoute une sorte de liaison extérieure.
» Mais il n'est pas la chose principale, quoiqu'il soit
» la plus facile à comprendre. Combien de personnes
» croient avoir fait de la poésie, quand elles ont cousu
» ensemble les douze syllabes d'un vers alexandrin !

» De tout ce qui précède, vous pouvez, Messieurs,
» tirer la conséquence que l'on doit entendre par le mot
» *musique* une langue universelle des *sentimens*, et que
» son étendue est aussi grande que celle d'une langue
» complète des *idées*. Et de même que, dans la *parole*,
» les indices de la plus grande perfection d'une langue,
» sont la richesse dans les expressions de toutes les pen-
» sées possibles avec leurs rapports, la justesse et l'ordre
» dans la liaison de ces expressions, et la possibilité de
» faire servir toutes les expressions aux buts qu'un hom-
» me qui parle se puisse proposer ; de même, dans la
» langue *des tons*, richesse de combinaison des tons,
» justesse et ordre dans leur liaison, et but déterminé,
» sont les trois marques principales auxquelles on recon-
» naisse une musique véritable. »

J'ai cherché, Messieurs, à abréger autant que je l'ai pu l'analyse que je viens de faire, au risque de la rendre incomplète ; il est des sujets qui exigent de certains développemens. Je devrais peut-être, pour achever l'histoire de la musique, vous dire quelques mots sur la notation, dont la marche progressive a suivi celle de la musique elle-même; plusieurs pages étaient consacrées à cette étude dans le manuscrit qui nous occupe en ce moment; mais je crains d'abuser de votre patience, et je me hâte d'arriver à d'autres travaux qui vous offrent plus d'attrait.

M. Lacorne a bien voulu se charger d'examiner le long mémoire de son collègue, qui du moins aura eu le mérite de vous procurer un bon rapport.

Puis-je mieux faire à présent que de vous parler des pièces de vers qui vous ont été dédiées? Quelle meilleure et plus agréable compensation puis-je vous offrir, que la lecture des poésies dont vous avez conservé le souvenir, mais que vous reconnaîtrez ici avec le plaisir qu'on éprouve à revoir d'anciens amis. Dans l'impossibilité où je me vois d'analyser ces productions, j'espère que leurs auteurs me pardonneront de suivre mon humeur du moment, mes impressions peut-être capricieuses, en rendant compte de leurs communications poétiques; car c'est une méchante œuvre que celle d'analyser de la poésie; on cite, on ne dissèque pas des vers quand on veut leur conserver leur mérite.

M. Meu vous a adressé plusieurs morceaux qui se recommandaient à vous par la facilité, l'esprit, peut-être aussi le trop grand laisser-aller, que vous connaissez à votre collègue. Sous le titre de *La baleinière*, il vous a fait hommage de six strophes, mises depuis en musique et chantées au concert d'adieu donné au bénéfice de M. A. Guillot. M. Meu dépeint les efforts tentés par quelques marins montant une pirogue, par un temps d'orage, pour aller secourir un navire incendié, à bord duquel on voit un enfant appeler à son aide. Tous succombent, et le patron de la baleinière, au dernier instant, reconnaît son fils dans la victime qu'il voulait sauver. Le malheureux père devient ensuite lui-même victime de son dévouement.

Le Petit Marquis est un poëme satirique, où votre collègue se trouvait à son aise; vous savez avec quelle verve il manie les traits de l'épigramme.

Je voudrais bien vous parler du marquis.
Quoi? du marquis, dira-t-on! quelle idée!
Depuis longtemps son affaire est vidée;
Respect aux morts; ce droit leur est acquis.
Vous vous trompez; le marquis vit encore;
Il traversa même quatre-vingt-neuf;
Il a porté le plumet tricolore,

Et son habit vient d'être mis à neuf ;
Habit sans fleurs, ni festons, ni paillettes ;
Car le marquis déposa sur l'autel
De la Patrie, en un jour solennel,
Les fleurons d'or, l'épée et les manchettes,
Le catogan, tout, jusqu'aux aiguillettes.
Mais il garda son fond spirituel,
Son air de tête, et sa langue indiscrète ;
Tout le trésor que Molière lui prête.

L'auteur suppose que ce dévouement réduisit le pauvre marquis à la nécessité de se faire *sans-culotte ;* et la race des marquis, que l'on croyait éteinte, dut à ce beau trait de refleurir sur le sol de la France. Aussi le marquis, sautillant, n'aimant que soi, girouette en politique, singe des allures et des modes de chaque époque, M. Meu vous le montre, dans toutes ses épreuves révolutionnaires tout en criant : « Saute, marquis ! Vive la république ! » traverser habilement les tempêtes qui grondent autour de lui.

Viennent ensuite le Directoire et l'Empire ; notre marquis, lequel avait pris part aux exploits de la grande armée, ne s'oublie pas : « Petit marquis, dit-il, deviendra grand ; » et bien qu'il eût l'air de faire fi de ses vieux parchemins,

On lui prouva qu'il était dans l'erreur ;
Napoléon le fit marquis en titre.
Saute, marquis ! et vive l'Empereur !

Après l'avoir enfin vu redevenir grand, sous la restauration, l'auteur continue :

Mais laissons là l'histoire politique
De ce marquis qu'on croyait au tombeau ;
Il est prouvé désormais sans réplique
Que, sous l'empire et sous la république,
Petit marquis revint toujours sur l'eau.
Disons un mot du marquis littéraire ;
Nous en pouvons tracer l'itinéraire.
Il a passé par le genre musqué ;
Puis il s'est fait tragique à l'eau de rose.
Flasque poète, il tomba dans la prose,
D'où le grand drame, un jour, l'a débusqué.
On reconnaît le marquis à son style,
Content de lui, pédant, prétentieux.

Le vrai génie entre au temple des dieux,
Mais le marquis s'arrête au péristyle.

Musicien, peintre, le marquis reste le même ;

.....Il lui faut des sujets élégants ;
Elégamment il travaille à sa gloire,
Petit marquis ne peint qu'avec des gants.
. . . .
Mais des marquis bien vaste est le domaine;
Car il comprend toute l'espèce humaine.
Oui, par malheur, la sotte vanité
Tient sous ses lois toute l'humanité.
Citons en preuve un seul fait historique ;
Trois jeunes gens, bourrés de rhétorique,
L'esprit farci de grec et de latin,
L'estomac creux, devisaient un matin
Sur l'avenir.... Il leur parut bien sombre ;
De l'espérance ils n'en voyait pas l'ombre.
Et dans quel sens se frayer un chemin ?
Quel homme heureux est sûr du lendemain ?
La tombe, hélas, seule est digne d'envie...
Ils en étaient au dégoût de la vie !
Survient alors un des graves penseurs
Qu'il faut compter parmi les défenseurs
D'un beau génie et de sa cause sainte ;
Notre penseur voit la tristesse empreinte
Sur ces trois fronts pâles et soucieux :
— Amis, dit-il, vous accusez les cieux
Quand le bonheur peut être sur la terre.
— Connu, dit l'un ! Prenez mon phalanstère.
— Ah ! vous aussi ! reprit avec bonté
L'homme penseur, l'homme de volonté,
Vous nous jugez d'un coup sans nous entendre !

L'auteur vous fait assister à une plaisante discussion, où les paroles du phalanstérien sont interrompues par de continuelles railleries; discussiou, où les petits marquis distraits et persiffleurs, s'attachant au moindre défaut de l'écorce de l'arbre, sans vouloir s'occuper des fruits qu'il peut produire, semblent craindre d'entendre un argument sérieux qui les forcerait à réfléchir ; discussion enfin qui se termine ainsi :

Voici du monde en deux mots le croquis :
La belle part tient à ses droits acquis ;
L'autre se plaint de sa misère extrême ;
Un homme vient qui résout le problême.
On le persiffle ! Et le monde requis

D'examiner, répond : Tarte à la crême !
Il le dirait à Molière lui-même !
Que prouve donc cet argument exquis ?
C'est que le monde est peuplé de marquis.

Le petit marquis est le type des beaux esprits français; heureusement, la vérité se fait jour, peu à peu; et nous pouvons espérer que le petit marquis, après s'être si prestement plié aux exigences de toutes les époques, finira par comprendre les besoins et les tendances de la nôtre.

Une autre production de M. Meu, l'*Hydraulique-épopée*, a été déjà livrée à la publicité. Dans un prologue intitulé : *Les Emberlucoqués*, il justifie sa muse et de l'essor qu'elle prend, et de l'emploi de cette épithète que l'académie française a légalement enregistrée dans son dictionnaire.

Ce mot trop précieux pour être négligé,
L'illustre corps l'applique au pauvre homme affligé
De cette infirmité qu'on nomme la berlue;
Je prends l'expression pour ce que je l'ai lue.
— Elle a vieilli, Monsieur. — Vieilli ! bien obligé.
Son âge respectable apprend à notre époque
Que ce n'est pas d'hier que l'on s'emberlucoque.
Or donc vous admettrez que les petits neveux
Puissent faire en ceci comme leurs bons aïeux.
Tel bien, que nous légua le monde au premier âge,
Un jour à nos enfans doit écheoir en partage;
Et bien qu'elle ait perdu sa fraicheur de printemps,
La vieille expression peut vivre encore longtemps.
On me permettra donc, comme chose sensée,
L'emploi de ce vieux mot exprimant ma pensée.
Ceci dit, commençons :

Le chant premier qui n'est suivi d'aucun autre, quant à présent du moins, porte pour titre : *Les hydrophiles et les hydrophobes*. C'est une scène de plaidoirie burlesque, au tribunal de l'opinion publique, à propos de la question tant débattue sur le choix d'une nouvelle entrée du port. Les partisans de la passe au Nord sont désignés par l'auteur comme demandant de l'eau, et ceux de la passe au Sud comme demandant de l'air.

Un passage remarquable, et du plus haut comique, est celui où M. Meu fait observer que, de part et d'autre, on se plaît à s'époumoner, pour interpréter, chacun à sa manière, le travail tout récent de deux membres de

la commission envoyée au Havre par le gouvernement; quand il serait si facile de connaître leur opinion véritable, en s'adressant à eux directement, puisqu'ils n'ont pas quitté la France. Mais on a préféré disputer, en les commentant à tort et à travers, comme s'il s'agissait de quelque livre chinois, ou d'un précieux papyrus retrouvé à Herculanum.

. . . . Et d'abord
Ce que l'un traduit *sud*, l'autre le traduit *nord*.
Une simple jetée, et le fait est notoire,
Chez quelques traducteurs s'appelle promontoire;
Je vous laisse à penser si le texte est ancien.
Le Havre avait alors un autre méridien.
Depuis, tout est changé, Messieurs, sur notre globe.
. . . .
Je soutiens que le texte est vieux, intraduisible,
Que ceux qui l'ont écrit, ces illustres flambeaux,
Dès longtemps sont éteints dans la nuit des tombeaux.
Dans l'hydrodynamique, admirable science,
Nous n'avons vous et moi que peu d'expérience.
Surgit un long débat, où tout vient s'obscurcir;
A quelques pas de nous, tout pourrait s'éclaircir,
Dites-vous, et chacun ici reste à son poste!
Que conclure du fait?
(Voix nombreuses :)
Prenez la malle-poste.
— Oui, ceci pourrait être une conclusion;
Mais alors que devient notre discussion?

M. Meu vous a lu encore, sous ce titre : *Le journaliste*, une boutade contre les hauts barons de la Presse, ces prétendus organes de l'opinion publique, dont les moindres élucubrations sont accueillies comme des oracles, par la seule raison qu'elles sont imprimées. Je ne puis mieux faire que de vous soumettre quelques citations qui, de toutes manières, vaudront mieux que ma prose.

Savez-vous ce que c'est qu'un journaliste? En somme,
Si ce n'est pas un Dieu, c'est toujours plus qu'un homme.
Le rédacteur en chef du plus obscur journal
Eclaire l'univers comme un brillant fanal;
La lumière jaillit du tuyau de sa plume,
Comme l'éclair jaillit du fer mis sur l'enclume.
Le jour où d'une feuille il est proclamé roi,
Tout rédacteur se dit : *L'univers est à moi!*

Arrière, Renommée; et ceux que tu nous prônes;
Ceux que tu couronnas verront briser leurs trônes,
Si sa puissante main ne leur prête un appui.
Le journaliste règne et gouverne aujourd'hui.
Il règne sur les arts; il gouverne le monde;
Toute science éclôt sous sa plume féconde.
De ce don créateur ne soyez pas surpris;
Il enseigne, au besoin, ce qu'il n'a pas appris.

. . . .

Lorsqu'à ce grand Pacha vous serez présenté,
Ne lui demandez pas : Comment va la santé?
Demandez lui plutôt : Comment va la patrie?
Ceci n'est à vos yeux que basse flatterie;
Mais pour celui qui tient les rênes de l'état,
Pour le grand écrivain qui siège en potentat,
La chose est toute simple; il n'y voit qu'un hommage
De vassal à seigneur. C'est beau! c'est moyen âge!
Le haut baron répond à ce coup d'encensoir:
« La patrie! Elle était assez bien hier au soir,
» Mais mon attention s'est un peu détournée,
» Je ne réponds de rien, Monsieur, pour la journée!

. . . .

Oh! je sais qu'il en est d'une noble nature,
Dont l'âme généreuse a toujours été pure.
Peut-être qu'à Paris, dans toutes nos cités,
Il en est plus de trois dignes d'être cités;
On peut encore en voir qu'un zèle aveugle égare,
Qui sont de bonne foi dans leur thèse bizarre;
Il est des gens de cœur, et dans tous les partis,
A qui de beaux talents ont été départis.
Mais combien en est-il, faut-il que je le dise,
Qui font de leur esprit métier et marchandise;
Que l'on voit battre en brèche un pouvoir ennemi,
Attaquer le corsaire en corsaire et demi;
Masquer leur vil dessein sous de belles maximes,
Le tout pour s'enrichir des dépouilles opimes.
C'est cette caste-là qui fait majorité;
Qui prétend tout soumettre à son autorité.
Vous la reconnaîtrez à ses airs de jactance;
Tous ses adeptes sont des hommes d'importance.

. . . .

Et vous nommez cela le pouvoir de la presse!
Couronnez-le de fleurs! hâtez vous, le temps presse,
Car ce pouvoir inique, absurde, en vérité
Ne sera pas compris de la postérité.

. . . .

Mais ces dieux s'en iront comme oiseaux de passage.
Le jour où pour le peuple, enfin rendu plus sage,
Un journal ne sera qu'un simple individu,

De ce jour, le pouvoir de la presse est perdu.
Je dis qu'il est perdu pour le mal qu'il peut faire;
Car pour le bien réel, oh! c'est une autre affaire.
Ecrivains généreux, amis du genre humain;
Puissiez-vous vous entendre et vous donner la main!
Purgez la presse enfin de ces vaines disputes
Qui poussent les partis à de terribles luttes;
Tâchez de découvrir dans le code éternel
Les lois que fit pour nous un Dieu tout paternel;
Étudiez ces lois, non pas pour faire secte,
Non pour vous écraser comme on fait d'un insecte;
Mais pour mieux diriger vos pas vers le seul but
Qui de vos beaux talents mérite le tribut.
Cherchez si le bonhenr des enfans de la terre
Est dans l'incohérence, ou dans le phalanstère;
On dit que ce problême est enfin résolu
Par un homme de cœur que vous n'avez pas lu.
. . . .
Mais que me sert ici de prêcher œuvre pie?
Parler d'ordre et de paix! cela sent l'utopie.
Messeigneurs de la presse enflés de vanité
N'ont pas de temps à perdre avec l'humanité.

Enfin vous devez à la féconde imagination de M. Meu une autre pièce intitulée : *Le Fils maudit*. Ce sont des couplets destinés à être mis en musique. Un fils exprime dans des vers, remplis d'une sombre tristesse, les effets de la malédiction qui le poursuit; il a vu mourir son père, sa femme et sa fille. A chacun de ces souvenirs l'auteur consacre un couplet, terminé par ces mots :

Si le glas du beffroi
Sonne ma dernière heure;
Fais, mon Dieu! que je pleure,
Et meure sans effroi.

Cette dernière pièce de vers m'a rappelé une étude que vous a lue M. Leuillier, sous le titre : *Dieu prouvé par la Poésie*. « Il m'a paru utile, vous disait-il, de re-
» chercher ce que deviendrait la poésie, si l'idée d'un
» être suprême, placé en dehors de la chaîne des autres
» êtres, venait tout-à-coup à disparaître, et à être effa-
» cée du monde entier. Je crois cette recherche impor-
» tante, et digne de profondes méditations; je la soumets
» à votre examen.

» Jusqu'au 19e siècle la France avait donné le jour

» à plusieurs poëtes, dont les ouvrages immortels sou-
» tiennent la concurrence avec ce que l'antiquité et les
» autres nations modernes ont produit de plus parfait.
» L'ode nous manquait encore ; M. de Lamartine nous
» l'a donnée, et le jeune poëte, à peine entré dans le
» sanctuaire des muses, alla s'asseoir au milieu des
» écrivains les plus distingués. Quelle empreinte parti-
» culière portent donc ses poésies, pour qu'elles aient
» pu mériter tant de gloire à leur auteur? » Votre collègue analysait ces poésies de M. de Lamartine ; il n'attribuait leur supériorité ni au style, quelquefois un peu négligé; ni à la variété, puisque le poëte fait trop souvent peut-être vibrer la même corde ; ni à la richesse des rimes, ou à la coupe des vers ; ni même à l'originalité. « Pourquoi donc ses *Méditations* et ses *Harmonies*
» eurent-elles un si grand succès? Pourquoi les relit-on
» toujours avec un nouveau plaisir? C'est, selon moi,
» parce qu'avant d'écrire le poëte a étudié à fond le cœur
» de l'homme, et après avoir compris quels étaient ses
» besoins, après avoir sondé l'étendue et la profondeur
» de ses désirs, après avoir vu que le sentiment poétique
» se compose de trois principaux élémens : *la prière*,
» *l'espérance et l'amour*, il a voulu que la prière, l'es-
» pérance et l'amour devinssent aussi les élémens de
» ses poésies ; voilà ce qui les distingue de la plupart
» des autres ; voilà par quel charme elles nous séduisent.
» Or je me demande, si Dieu n'existait point, que de-
» viendrait chacun de ces trois élémens? »

M. Leuillier vous disait que de tous les êtres de la création, le plus faible c'est l'homme ; que la prière est le langage de la faiblesse ; aussi prions-nous continuellement. Il vous faisait voir que l'homme priait à toutes les époques de sa vie ; les besoins du corps, les rêves de gloire, d'ambition ou d'amour, les soins de la famille, le soulagement des infirmités, sont autant de causes qui poussent l'homme à former sans cesse des vœux ; la vie n'est qu'une prière continuelle. « Les hom-
» mes peuvent s'entr'aider, ils le doivent, ajoutait M.
» Leuillier, mais prenons garde ; c'est un roseau qui
» s'appuie sur un autre roseau. Sans doute, par un temps

» calme et serein, réunissant leurs efforts, et se prêtant
» un mutuel secours, ils résistent au souffle du zéphyr;
» mais si le vent de la tempête vient à s'élever, il brisera
» facilement leur frêle tige, et tous deux tomberont
» flétris dans la poussière. En effet n'éprouvons-nous
» pas des peines au-dessus de toute consolation humai-
» ne? » Analysant avec un soin extrême tant de besoins
que nous ne pouvons satisfaire, tant de maux que nous
ne pouvons guérir, votre collègue vous montrait la nécessité de recourir à l'idée d'un être suprême. Sans cette
croyance l'homme doit trouver ici bas tout ce qui lui est
nécessaire; ne pouvant se réfugier dans la prière sans la
foi, le néant seul « attend sa proie pour la dévorer. Tel
» n'est pas le sort du vrai croyant; quand la terre man-
» que sous ses pas, il s'élève vers de plus hautes régions;
» sa prière monte avec son encens au trône de l'éternel »
- . . . . « et une céleste rosée l'inonde; c'est l'espé-
» rance.

» Les peuples de tous les temps et de tous les lieux
» ont regardé l'espérance comme le plus grand bien.
» Vous connaissez ce mythe des Grecs, le plus ingénieux
» peut-être qu'ils nous aient laissé; l'espérance était au
» fond de la boîte de Pandore. C'est elle en effet qui sert
» de contrepoids à tous les maux : elle est le baume le
» plus salutaire, souvent même le seul qu'on puisse ap-
» pliquer aux blessures de l'âme et du corps; aussi tous
» les hommes, tous les âges espèrent; à quelque heure
» du jour que vous descendiez au fond de vous-mêmes
» vous y trouverez une espérance. Voyez cette mère,
» assise en pleurs au chevet de son fils agonisant. L'in-
» fortuné est attaqué d'un mal qui ne pardonne jamais;
» elle le sait; si elle pouvait l'oublier, mille exemples se
» présenteraient à son esprit pour le lui rappeler. D'ail-
» leurs elle a lu sa sentence dans les yeux du médecin;
» son œil inquiet a suivi les progrès de la maladie; un
» fil, voilà le seul lien qui attache encore son fils à
» l'existence; mais la mort a le bras levé. Interrogez
» cependant cette mère, et alors encore vous trouverez
» en elle de l'espérance. »

. . . . « Le malade meurt; si la mère est athée, elle

» pourra se frapper la poitrine, déchirer ses vêtemens,
» s'arracher les cheveux; mais pour elle tout est perdu.
» Si elle croit, au contraire, une nouvelle source de con-
» solation va couler, car son fils n'est pas mort tout
» entier; il habite un autre séjour où elle pourra le
» retrouver. Cette pensée ne la rend pas insensible,
» seulement elle calme sa souffrance et lui donne la
» force de la supporter. Son fils vit encore; il voit du
» haut du ciel sa douleur et sa tendresse. Alors elle
» élèvera le signe du salut sur ces restes inanimés;
» elle plantera sur sa tombe quelques fleurs, emblême
» de son deuil; elle se plaira à venir les arroser de ses
» larmes, et à répandre son âme dans un indicible
» entretien avec celui qu'elle croit exister encore. Car
» sans l'espérance, je ne comprends pas les pompes
» funéraires, ni ces monumens que l'on érige aux
» morts. Poussière, ils sont redevenus poussière. »

M. Leuillier vous montrait que l'athéisme, en détruisant l'espérance, prêchait le suicide; qui de nous, ne croyant pas en Dieu, oserait blâmer cet acte terrible? Il vous disait encore: « que l'amour ne peut exister
» pour l'homme qui ne croit pas; mais que ce sentiment
» emprunte de la foi un nouveau charme et une nou-
» velle force; car il semble que l'on aime mieux, alors
» que l'on prie, que l'on espère ensemble; alors que
» l'on pense que la mort sera impuissante pour briser
» les nœuds sacrés que l'Eternel a bénis. »

Votre collègue concluait de tout ce qui précède que sans Dieu le sentiment poétique serait bien faible, et sans la poésie la vie serait bien triste.

Vous avez tous applaudi aux généreuses inspirations qui ont dicté les pages dont je viens de vous entretenir. Mais je dois à la vérité de dire que, tout en reconnaissant, avec M. Leuillier, combien est puissante en poésie l'influence du sentiment religieux, plusieurs de nos collègues ont cru que les opinions de M. Leuillier étaient peut-être trop absolues, quand il n'admettait pas de poésie sans la foi, et qu'il attribuait le grand mérite des

œuvres de M. de Lamartine aux seules inspirations religieuses. Il semble en effet que le travail de M. Leuillier soit une éloquente défense de la foi, de l'espérance et de la charité; mais quant à la poésie, elle vous a paru pouvoir exister par elle-même et indépendamment de la croyance religieuse, qui donne au sentiment poétique, en s'unissant à lui, une plus haute valeur, une puissance plus grande, mais qui pourtant ne constitue pas seule la poésie.

M. Victor Fleury, dont les mélancoliques et gracieuses compositions, empruntent un grand charme au sentiment religieux, s'est chargé de vous faire un *rapport* sur le travail de M. Leuillier; vous l'attendez avec impatience.

M. Fleury vous a lu plusieurs pièces de vers, qui ont donné à vos réunions un agrément tout nouveau; mais ici, je me sens plus embarrassé que jamais. Quelques-unes de ces poésies, délicates créations, demanderaient à être reproduites tout entières, pour être jugées comme elles le méritent. Comment les analyser? comment vous en citer même des fragmens, quand le choix est si difficile, et que chacune de mes citations va vous faire regretter davantage tout ce qu'il m'aura fallu omettre?

Le *Voyage* est un petit poème en six strophes, dont je vous rappellerai la première :

Voici l'heure où le ciel échange
Contre la pourpre son azur,
Où le nuage est un mélange
De nacre et de rayons d'or pur;
L'heure où la nature est vermeille,
Où l'on s'extasie en rêvant....
Nous faisons voile pour Marseille,
Chargés des trésors du Levant.

Les autres strophes sont la description de ces riches trésors; le refrain justifie le titre, et vous comprenez qu'une analyse soit chose impossible.

M. Fleury vous a fait hommage de *douze sonnets*; dans chacun desquels vous avez retrouvé l'élégance de style, l'inspiration gracieuse et facile, l'empreinte de

douce mélancolie, toutes les qualités qui distinguent, je le répète, les productions de votre collégue. Sans même essayer de faire l'analyse de ces sonnets, ou d'en indiquer les sujets, je me bornerai à vous en lire deux; nous y gagnerons tous.

A UN AMI.

Tous les jours de l'été ne sont pas purs et beaux.
Il en est de bien doux, où toute chose frêle
Se ranime au soleil; où grillon, sauterelle
Mêlent leur voix joyeuse aux chansons des oiseaux.

Mais il en est aussi, qui, comme des fléaux,
A la saison des blés apportant sur leur aile
Et la pluie à torrens, et la foudre, et la grêle,
Sèment le désespoir, l'effroi dans les hameaux.

Parmi les jours d'hiver, il en est en revanche
Où luit quelque rayon sur de tardives fleurs;
Marguerites des prés montrant leur tête blanche.

A l'heure où je naissais au monde des douleurs,
Ami, vous effeuilliez déjà votre couronne,
Pourquoi désespérer d'un beau jour à l'automne?

LA CHAPELLE.

C'est un rude chemin dont le regard s'effraie;
A vos pieds l'Océan brise sur un écueil;
A pic sur votre front sont de grands blocs de craie,
Où les lierres grimpans jettent l'ombre et le deuil.

A peine aux buissons brille une fleur, une baie;
Les pins seuls ont grandi, pleins d'un sauvage orgueil,
S'il s'en élève un cri, c'est la voix de l'orfraie,
Non le chant du verdier ni celui du bouvreuil.

Après une heure au moins de courageuse marche,
Sous un roc gigantesque, arrondi comme une arche,
On trouve, à mi falaise, accotée humblement

Une sainte chapelle, où la lueur d'un cierge
Eclaire le marin qui vient, dévotement,
Accomplir au retour un vœu fait à la Vierge.

Vous devez encore à M. Fleury une autre communication : *La ballade de Loïse, souvenir de Tancarville.*

De tous les vieux châteaux qui tombent en ruines,
Nids d'aigles suspendus aux versans des collines,

Avec leurs murs noircis, croulans et crevassés,
Et leurs beffrois muets, et leurs tourelles grises,
Et leurs longs corridors où se plaignent les brises,
Et leurs nobles blasons par le temps effacés;

Celui que je préfère, et qui, d'aspect sauvage,
S'élève comme un roi dominant le rivage,
C'est Tancarville. Aussi j'y viens souvent, le soir;
Il me semble que là mon âme est plus à l'aise;
Tantôt je vais rêver au pied de la falaise,
Et tantôt je m'égare aux détours du manoir.

Et j'étudie ainsi rochers, voûtes, murailles,
Le style du portique à travers les broussailles;
Je mesure de l'œil les noirs machicoulis,
Et la hauteur des tours qui tombent pierre à pierre,
Les cintres délicats dessinés par le lierre,
Qui s'attache en festons aux créneaux ennoblis.

Alors, foulant du pied, dans les cours féodales,
L'herbe humide qui croît entre leurs larges dalles,
La mousse qui les couvre ainsi que du velours,
Je songe à ces grandeurs jadis épanouies,
Lesquelles, jour par jour, se sont évanouies,
Car les siècles passaient, et les siècles sont lourds!

jour d'été que le poète, triste et souffrant, con-ait son spectacle favori, un bruit de voix vint l'ar-r à ses rêveries;

Son regard s'arrêta sur un groupe folâtre
De jeunes moissonneurs entourant un vieux pâtre;

le vieillard leur chanta le drame dont M. Fleury fait le récit; ce drame, c'est une vieille chanson de adour,

C'est la ballade de Loïse,
De Loïse morte d'amour.

se était belle, et jeune; le seigneur de Tancarville, y, voulant la forcer à lui donner sa main, la tenait e dans une sombre tourelle.

Mais elle aimait; son cœur, rebelle
Aux aveux du fier chevalier,
Brûlait d'une flamme fidèle
Pour Arthur, un pauvre écuyer.
Son âme à lui s'était promise,
Arthur la payait de retour;
C'est la ballade de Loïse,
De Loïse morte d'amour.

Déguisé en trouvère, Arthur habitait le château. Un jour le secret des amants fut trahi. Dans sa fureur, Alfroy, ne pouvant se venger sur Arthur qui déjà avait pris la fuite, enferma Loïse;

La tour de l'Aigle où le flot brise
De l'amante fut le séjour;
C'est la ballade de Loïse,
De Loïse morte d'amour.

Un soir que Loïse attentive
Tout bas disait un nom bien doux,
Un frêle esquif toucha la rive,
Arthur était à ses genoux.
Il jouissait de sa surprise,
De ses aveux faits sans détour;
C'est la ballade de Loïse,
De Loïse morte d'amour.

Mais ce bonheur fut court; la nuit suivante, Alfroy parut, un poignard à la main :

— Quittez cette obscure tourelle,
Venez m'engager votre foi.
— Arthur! Arthur! murmura-t-elle.
— Il est mort! vous êtes à moi :
Le chapelain est à l'église,
Venez, déjà brille le jour...
C'est la ballade de Loïse,
De Loïse morte d'amour.

La pauvre enfant tomba brisée;
Tous les soins furent superflus;
La douleur l'avait épuisée;
Le ciel eut un ange de plus....
Depuis, la nuit, une ombre assise
Gémit au sommet de la tour....
C'est le fantôme de Loïse,
De Loïse morte d'amour!

Je m'étais approché de l'épaisse charmille
Où s'étaient réunis, ainsi qu'une famille,
Les jeunes moissonneurs assis au bord de l'eau;
Et comme eux je retins cette histoire touchante
Qui m'avait tant ému; mais la voix qui la chante,
Mais l'heure, mais le lieu, tout manque à mon tableau.

Quand le pâtre se tut, les pensives faneuses
Regagnèrent la plaine, où de pauvres glaneuses
Suivaient chaque sillon, pour y trouver encor
Quelques épis dorés, oubliés dans les herbes,
Ou perdus par hasard en secouant les gerbes,
Comme des diamants échappés d'un trésor.

Pour compléter l'historique des vers qui vous ont été communiqués, je dois mentionner ici, Messieurs, que M. Bourlet de la Vallée vous a lu trois morceaux : *Stances contre les Calomniateurs*, imitées du psaume 57 ; *Le Triomphe du Christ*, tiré du psaume 2, et *Pour un Convalescent*, imitation d'Ezéchiel, chap[e] 38. — Ces poésies n'ont pas été déposées aux archives de votre société, parce qu'elles devaient faire partie d'un ouvrage que l'auteur se proposait de publier incessamment ; et je regrette d'autant plus de ne pouvoir vous en faire quelques citations, que la perte récente de votre collègue vous les eût rendues plus intéressantes.

Ce souvenir me conduit à vous entretenir d'un mémoire que M. Lecadre vous avait lu, avant la mort de M. Bourlet de la Vallée, mais auquel cette mort donne un intérêt tout particulier. C'était une *Dissertation sur le suicide.*

Votre collègue vous a dit que la plupart des actes de l'homme tendaient à sa conservation et qu'il fallait que son âme fût profondément altérée, son cœur cruellement blessé, pour qu'il pût parfois perdre cet instinct naturel et trancher de lui-même le fil de ses jours.
« Le suicide a été connu dans tous les temps et chez » tous les peuples, vous disait M. Lecadre. Presque » tous les philosophes et moralistes anciens s'en sont » occupés ; les uns pour le blâmer fortement, et la plus » faible partie pour le louer. Les stoïciens en ont fait » une action vertueuse ; Pythagore et Socrate l'ont con- » damné ; l'opinion de Platon et de Cicéron est moins » explicite ; ils l'excusent en certaines circonstances.... » Les gouvernemens l'ont condamné le plus souvent ; » quelques-uns même l'ont qualifié de crime ; d'autres » l'ont admis quelquefois. Athènes exigeait que celui » qui avait conçu le projet de se tuer, fît part de ses » motifs à l'autorité ; on lui laissait la permission de » disposer de sa vie à son gré, si elle ne paraissait » pas profitable à l'état. Dans les premiers temps de » la république de Marseille, on fournissait même du » poison à celui qu'on avait jugé pouvoir se tuer, sans

» préjudice pour l'état. Certaines sectes religieuses l'au-
» torisent, dans les Grandes Indes, au Japon, à Siam.
» En Europe, toutes les lois civiles et religieuses, même
» le Coran, le flétrissent..... »

Le dictionnaire de l'académie définit le suicide, l'action de celui qui se tue lui-même. Cependant, suivant M. Lecadre, on ne peut appeler suicide l'action de ceux qui, par dévouement et pour la réalisation d'une grande idée, d'un principe élevé, courent à une mort certaine. Il vous citait les exemples de Codrus, de Curtius, de Socrate, de Regulus et de nombreux martyrs, victimes de leur exaltation, de leurs principes, de leur dévouement, et se demandait si c'était bien là des suicides? « Peut-on » regarder encore comme un suicide l'action de cette » veuve du Malabar qui, pour obéir à la loi de son pays, » monte sur le bûcher qui va consumer les derniers restes » de son mari? » Le malade, atteint de délire, commet-il un suicide en se précipitant par une croisée? Votre collègue pensait qu'il fallait, pour qu'il y eût suicide, le concours d'une volonté susceptible de réflexions, et guidée par le sentiment seul de perdre la vie. Il était ainsi conduit à examiner le suicide sous deux faces; lorsque le malheureux jouissait de la plénitude de sa santé, ou lorsqu'il était entraîné par les souffrances d'une maladie aiguë. Dans le premier cas, M. Lecadre dit que le suicide est primitif, *idéopathique;* dans le second cas, il est secondaire *symptomatique*.

Le suicide idéopathique présente deux grandes variétés; il peut être instantané, produit par une détermination brusque, subite, pour ainsi dire *aigu*; ou bien il est réfléchi, prémédité depuis long-temps, produit par des chagrins successifs et continuels; il provient d'un dégoût de la vie, d'un ennui prolongé, (tædium vitæ); il est pour ainsi dire *chronique*.

Dans le premier cas, c'est la violence des passions qui est cause de l'acte; l'exaltation du cerveau exclut toute réflexion; la conscience du moi n'est plus libre; les exemples de ce genre de suicide sont fréquents; M. Lecadre vous en a indiqué plusieurs qui étaient à sa connaissance

personnelle. Un amour trompé, une ambition complètement déçue, un déshonneur imminent, un outrage public; voilà des motifs qui déterminent souvent le suicide. Lucrèce outragée par Sextus se poignarde; des généraux romains se tuent pour ne pas survivre à une défaite. « Il » y a, vous a dit votre collègue, ceci de remarquable » dans le suicide *aigu*, c'est que, déterminé par une im- » pression subite, instantanée, il ne se renouvelle pas, » si la tentative manque. Il n'en est pas toujours de » même du suicide *chronique*, du suicide amené par l'en- » nui, le dégoût de la vie; une tentative manquée n'em- » pêche pas son auteur de recommencer plus tard.

» Le suicide *aigu* se montre principalement chez les » constitutions sanguines ou nerveuses, dont les impres- » sions sont très fortes; chez l'homme à prédominance » lymphatique, ou abdominale, la manière de sentir est » moins vive, mais plus profonde; et ces impressions » enracinées déterminent souvent la même gravité de » résultats. » .... « Chez de jeunes sujets, des » déceptions hâtives, une vanité souvent non satisfaite » confondent toutes les dispositions que l'âme peut avoir » vers l'espoir, et les précipitent vers une mort préma- » turée. » ..... La mort de certains jeunes gens, à peine entrés dans la vie, conduisait M. Lecadre à parler d'une autre cause fréquente de suicide : l'amour de faire parler de soi, poussé jusqu'à la folie. Quelquefois au contraire c'est l'abus de toutes les jouissances, la satiété, qui amène ce déplorable résultat.

Mais les maladies, certaines maladies plus que d'autres, prédisposent davantage au suicide; elles en sont les causes les plus actives. Votre docte collègue vous a cité de nombreux exemples à l'appui de ses assertions. Suivant lui, « il existe donc une disposition au suicide dé- » terminée par cet ennui de la vie qu'occasionnent des » peines morales ou physiques incessantes; c'est là le » suicide qu'il appelle *chronique;* et qu'il est souvent » très difficile de distinguer du suicide *morbide*, parce » qu'ils sont fréquemment la conséquence l'un de l'autre.»

Il me serait impossible de suivre M. Lecadre dans les

minutieuses recherches auxquelles il se livrait; vous avez tous admiré avec quelle sagacité d'analyse, avec quelle richesse de preuves, il déroulait à vos yeux les nuances infinies qui se présentent dans les motifs déterminants du suicide morbide, et dans les actes, souvent bizarres auxquels il entraîne. « Ainsi, vous disait-il, certains individus cherchent l'obscurité pour accomplir » leur dessein, d'autres veulent le grand jour; ainsi » encore d'autres tentent de se détruire, et indiquent » eux-mêmes les moyens de les sauver. Quelques-uns » qui n'ont pas le courage de se donner la mort conçoi- » vent l'horrible pensée de la donner à un autre, afin » d'être après dans la nécessité de se tuer eux-mêmes, ou » afin qu'on les fasse mourir, ou même afin d'avoir le temps » de se préparer à la mort. D'autres, mus par des senti- » mens de haine ou de jalousie, veulent sacrifier l'objet » de leurs passions, avant de se sacrifier eux-mêmes!

» Le suicide réciproque est des plus ordinaires; nos » journaux sont presque tous les jours remplis de faits » de ce genre. »

Souvent au reste on n'arrive à cette terrible résolution du suicide qu'après une lutte violente contre le sentiment qui vous y pousse. Souvent encore cette lutte se prolonge pendant des mois, des années entières, et le moindre motif est quelquefois suffisant pour empêcher l'exécution de ce dessein, si péniblement prémédité. La crainte de souffrir a arrêté plus d'un suicide; ou bien elle a fait naître mille combinaisons ingénieuses pour que la mort fût prompte et certaine. M. Lecadre vous a parlé d'une foule de cas où le choix du genre de mort a été déterminé par les habitudes du genre de vie; et ce sont toujours de laborieuses réflexions qui ont déterminé le moyen de destruction.

Examinant ensuite la question de savoir si le nombre des suicides est plus considérable aujourd'hui qu'il ne l'était autrefois; M. Lecadre croit, avec M. le docteur Esquirol, que les développemens de notre civilisation ont contribué à multiplier les causes de suicide. Une analyse rapide des faits fournis par l'histoire sert de base au

raisonnement de votre collègue; les instincts naturels ont disparu peu à peu, et lorsqu'à ce fatal changement vient se joindre l'oubli des principes religieux et moraux, l'homme ne connaît plus de frein, et le suicide ne tarde pas à lui paraître le seul remède à bien des misères, à bien des déceptions; les tables de mortalité confirment cet accroissement du nombre des suicides.

L'imitation est une autre cause très fréquente de suicide; et M. Lecadre voit avec peine que les journaux remplissent comme à plaisir leurs colonnes des détails les plus intimes de différents suicides; et que d'un autre côté les théâtres et les livres abondent de faits de ce genre, qui s'y trouvent reproduits avec un certain vernis de gloire ou d'honneur, qui ne peut manquer d'exalter un cerveau faible ou malade. « Madame de Staël assure » que la lecture du Werther, de Goëthe, a produit plus » d'un suicide en Allemagne; les faits sont-là, dans » l'histoire, pour prouver que l'exemple du suicide de- » vient souvent contagieux, » et en disant cela, votre collègue vous a cité de ces faits, en grand nombre, qui viennent à l'appui de son opinion.

L'influence d'un climat triste et sombre lui paraît être incontestable sur les tempéramens mélancoliques; Montesquieu attribuait les suicides si fréquents en Angleterre à cette influence du climat. D'un autre côté, on a vu souvent des chaleurs excessives déterminer aussi une grande quantité de suicides. — Dans les villes, surtout dans les grandes villes, le suicide se montre plus souvent que dans les campagnes. — Aucun âge n'est à l'abri de cette terrible tentation; mais elle est plus fréquente dans la jeunesse et vers la fin de l'âge mûr.

« Les femmes, vous a dit M. Lecadre, sont plus » exposées que les hommes aux maladies mentales; » néanmoins, comme elles sont douées généralement » d'une résignation plus grande, plus soutenue, d'un » esprit de piété plus profond, on compte trois ou » quatre fois moins de suicides parmi elles que parmi » les hommes. La passion qui les porte le plus habi- » tuellement au suicide, est l'amour, toujours chez

» elles si vif, si réfléchi, si concentré, si constant.

» Les nombreux travaux statistiques exécutés con-
» duisent à ces faits principaux : que les suicides abon-
» dent dans les populations lettrées et sont beaucoup
» plus rares dans celles qui occupent l'échelle inférieure
» de l'éducation ; et que ces différences sont moins sen-
» sibles entre les éducations générales moins dissembla-
» bles. » Ainsi en France, les départemens les plus distingués par la culture de l'esprit occupent aussi le premier rang sur la liste des suicides. Les résultats sont les mêmes dans les autres pays où de pareils travaux statistiques ont été faits. « Il faut cependant reconnaître,
» ajoutait M. Lecadre, à l'avantage du travail, que l'état
» d'homme oisif, qui souffre du besoin sans avoir le cou-
» rage de se procurer les choses nécessaires à la vie, ou
» de s'imposer des privations, est le plus commun en
» suicides, et que le plus souvent l'inconduite, jointe à
» la paresse, est la cause du meurtre de soi-même. »

Les recherches des médecins n'offrent rien de certain au sujet du siège du suicide ; et les opinions des observateurs sont très diverses. M. Lecadre énumère rapidement les principaux avis contradictoires, qui ne permettent pas encore d'en tirer une induction positive pour la science.

Quant aux vengeances exercées par la loi humaine sur les corps des suicidés, M. Lecadre vous a dit que « les
» moyens à employer contre le nombre croissant des
» suicides sont bien plus dans le perfectionnement et le
» bien-être à apporter à la société, que dans tout cet
» attirail de lois ridicules, ou injustes, ou inutiles »
qu'il vous a citées.

« Le suicide n'étant pas toujours une maladie ; devenu
» maladie, n'ayant pas un siège fixe et bien déterminé,
» on conçoit qu'il n'y ait pas non plus, pour la manie du
» suicide, une thérapeutique constante. Quelquefois le
» suicide guérit de lui-même, ou par l'influence d'une
» cause physique ou morale vive...... Quelquefois il
» cède à l'influence des remèdes.... Mais disons que

» la disposition au suicide étant presque toujours une
» maladie mentale, le traitement qui réussira le mieux
» sera celui qu'on emploie contre ces maladies. Une
» surveillance douce et non apparente, des distractions
» calmes, le séjour à la campagne, l'entourage d'une
» famille aimée, la conversation, la lecture d'ouvrages
» gais et moraux, un exercice modéré; voilà les moyens,
» bons dans tous les temps, de ramener certaines têtes
» égarées. »

M. Lecadre terminait son travail en indiquant les voies qui lui paraissaient les meilleures pour empêcher l'extension du suicide. Il pensait que les enfans devraient suivre plus souvent la carrière de leurs pères, et que ces déplacemens de conditions, ces luttes ambitieuses pour atteindre une position au-dessus des forces des individus, étaient les causes les plus déterminantes du suicide. C'est aux pères de famille, aux instituteurs, aux membres du clergé, que votre collègue attribuait la plus utile influence pour empêcher ou diminuer cette fatale maladie de l'âme.

M. Baltazard, prié par M. Lecadre de vous faire un *rapport* sur la dissertation, dont vous venez d'entendre l'analyse, vous a dit qu'elle se recommandait à votre attention à plus d'un titre; car votre collègue ne s'était pas borné à établir les différens caractères du suicide, et à rechercher les causes qui le produisent; il avait rappelé à vos souvenirs un grand nombre de cas, tous accompagnés de circonstances particulières, à l'appui de ses assertions.

« En m'invitant, disait le rapporteur, à examiner
» son travail, M. Lecadre a paru s'attendre à ce que
» cet examen fût fait par moi surtout sous le rapport
» philosophique. J'accepte d'autant plus volontiers la
» question ainsi posée, que je crois, sauf quelques
» exceptions, que le moral agit beaucoup plus que le
» physique comme cause déterminante du suicide.

» Je commence donc par déclarer que j'admets trois
» catégories principales pour le suicide, autre que celui

» ayant une cause morbide : suicide *par faiblesse*, *par*
» *courage* ou *par amour-propre*.

« Cette division suffit déjà pour établir que je ne suis
» pas disposé à adopter l'opinion exclusive de ceux qui
» pensent que le suicide est toujours un acte coura-
» geux, ni celle des personnes qui ne veulent y voir
» qu'un acte de lâcheté, ou tout au moins digne de
» réprobation.

» En finir avec la vie, quand notre existence est
» nécessaire à notre famille ou à notre pays; se créer,
» pour justifier ce parti extrême, des peines imagi-
» naires ou s'en exagérer de réelles ; voilà ce que
» j'appelle le suicide par faiblesse. » L'exaltation qui
accompagne cet acte n'agit point, suivant M. Baltazard,
comme cause primitive, mais comme effet; un cerveau
faible qui s'exalte, ressemble à un estomac fatigué qui
ne peut plus supporter les alimens qu'il reçoit; l'exal-
tation est presqu'une preuve de faiblesse du cerveau.

Quant au suicide courageux, « supposez, avec votre
» rapporteur, un homme à forte organisation, sous
» l'influence de passions énergiques, entraîné sur une
» pente rapide, avec la honte et le déshonneur en
» perspective, honte et déshonneur non seulement pour
» lui, mais pour sa femme, ses enfans, son vieux
» père; car, quoi qu'on ait dit ou écrit à ce sujet,
» il est certaines solidarités que la société persiste à
» maintenir. Au moment de succomber, il adopte une
» résolution violente ; il se soustrait à l'infamie par
» la mort ! Dira-t-on que, puisqu'il a le courage de se
» tuer, il pouvait avoir celui de résister? . . . . .et ne
» serait-il pas bien rigoureux de refuser à un homme
» placé dans de telles conditions, je ne dirai pas seu-
» lement quelque pitié, mais encore quelqu'estime ?
» Et ce père qui, déjà chargé d'années, sent qu'il ne
» peut plus suffire au travail qui soutient sa famille;
» qui va se voir enlever, pour le service militaire, le
» fils dont les forces peuvent seules remplacer celles
» que l'âge lui ôte chaque jour; ce père qui pense

» que la liberté de son fils sera le prix du suicide qu'il
» médite, cet homme est-il un lâche?

» Le suicide par amour-propre, le plus contagieux
» de tous, est assurément celui qui est le moins ex-
» cusable. » M. Baltazard pense que ce suicide prend souvent sa source dans des lectures dangereuses; puis il vous montre combien de gens, au milieu de la société, se créent un monde idéal; ne visent plus au bonheur de la vie de famille, et renonçant à de pareils goûts, qu'ils considèrent comme le partage des niais, « rêvent des plaisirs imaginaires, et quand ils
» croient avoir, par hasard, rencontré ces plaisirs,
» ils accusent leur nature d'être incomplète ou faible,
» parce que Dieu a proportionné les forces de l'homme
» à ses besoins et non à ses désirs. » La conclusion naturelle, c'est que la vie ne vaut pas la peine d'être conservée.

M. Lecadre, en faisant remarquer que les suicides sont plus fréquents parmi les gens qui ont fait quelques études, « était sans doute convaincu, vous a dit
» M. Baltazard, qu'il ne faut pas inférer de là que
» l'étude prédispose au suicide. L'homme sans instruc-
» tion a certainement des idées simples et naturelles
» qui l'éloignent de la folle prétention de vouloir ré-
» former l'œuvre du créateur; mais il reste par cela
» même accessible aux influences que de faux esprits
» chercheront à exercer sur lui; il possède les élémens
» de la foi, mais il n'a pas ce qu'il faut pour distinguer
» la vérité de l'erreur, quand celle-ci s'attaque à ses
» convictions. » Ceux qui, d'après votre rapporteur, propagent surtout le suicide par amour-propre, ce sont ces malheureux rêveurs qui, jeunes et bien portants, dédaignent de s'ouvrir la carrière qu'ils doivent parcourir, tournent contre les hommes en général le mépris que seuls ils méritaient, lâchent la bride à leurs passions, et sans énergie pour pratiquer le bien, n'en ont trouvé que pour détruire l'œuvre qu'ils avaient pour mission de perfectionner.

M. Baltazard adoptait pleinement les idées de M. Le-

cadre sur les moyens de rendre plus rares les funestes exemples du suicide; comme M. Lecadre, il appelait à son aide trois puissants auxiliaires : les ministres de la religion, les chefs de famille et les instituteurs. « C'est « en effet, disait-il, dans la sage direction qu'ils donne» ront aux idées de la jeunesse, que l'on trouvera le » remède le plus efficace contre les funestes utopies qui » tendent à l'égarer. Mais la société a, elle aussi, un rôle » important à remplir dans cette réforme salutaire ; c'est » celui de n'avoir d'éloges que pour ce qui est véritable» ment beau et bon; c'est celui de ne point applaudir » aux doctrines pernicieuses.... A la société le langage » sévère; à la religion celui de la charité et de la persua» sion; aux pères de famille celui d'une volonté persé» vérante, tempérée par la douceur, et de la part de tous » le bon exemple. Un pareil concours empêchera les » germes du mal de se développer, et l'on n'aura plus à » regretter que ces catastrophes exceptionnelles que la » société déplore, mais qu'elle n'aura pas du moins à se » reprocher. »

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, combien les chaleureuses idées, exprimées par votre honorable président ont vivement attiré vos sympathies; et si les quelques grains d'utopie que vous me connaissez me font croire que la société aurait un rôle plus important, des devoirs plus efficaces à remplir pour amener la réforme salutaire que souhaite M. Baltazard, je me garderai bien pour cela de m'élever contre les remèdes qu'il propose, et je me hâte de poursuivre mon travail d'analyse.

Le moyen âge, cette grande source d'inspirations poétiques, cette glorieuse époque, où, par suite d'une organisation sociale fortement accidentée, la nature semble avoir pris plaisir à prodiguer ses richesses, n'a pas seulement excité les élans créateurs des artistes; il a provoqué également les recherches des savants, et les précieuses découvertes des antiquaires. Vous savez, Messieurs, quel vif intérêt s'attache aux travaux qui nous représentent les siècles passés rajeunis et vivants pour ainsi dire. Vous avez déjà trouvé plus d'un éloge à donne

aux études de ce genre qui ont pris place dans mon résumé, et je n'en ai pas épuisé la liste.

M. L'ABBÉ COCHET vous a envoyé plusieurs mémoires, dans lesquels vous avez retrouvé avec plaisir la clarté de style, l'érudition et l'imagination poétique qui font le mérite des productions de votre collègue.

Croisade monumentale en Normandie au 12e siècle; tel est le titre d'une des communications de M. Cochet.

Dans l'année 1145 la Normandie présentait un spectacle bien extraordinaire; de tous côtés on rencontrait, sur les routes, des chariots chargés de pierres, que des hommes, des femmes et des enfans traînaient aux églises; les chemins étaient si mauvais, la charge si pesante qu'il fallait un nombre considérable de personnes de tout âge et de tout sexe pour traîner le même char.

« Cette difficulté de la marche, vous disait M. Cochet, » ce mode pénible de transport, expliquent jusqu'à un » certain point le peu de volume qu'obtiennent cons- » tamment les pierres de taille dans les édifices du 12e » siècle. Joignez à cela le besoin de les élever bien haut » dans les constructions nouvelles, et vous aurez gran- » dement la raison de cet appareil carré qui règne » uniformément dans les monumens de cet âge.

» Qu'on ne s'imagine pas que toutes ces opérations » se fissent avec bruit, avec fracas, avec clameur, en » un mot avec tous les désordres qui accompagnent » ordinairement l'action des masses. Loin delà, les » choses se passaient dans le calme, dans la piété, » dans le recueillement de la méditation, et si quelque » bruit venait interrompre cette marche silencieuse, » c'était celui des larmes, des gémissemens et de la » prière. Des prêtres dirigeaient le mouvement qu'ils » avaient provoqué eux-mêmes par leurs ferventes pré- » dications; ils marchaient en tête de la procession, » chantant des hymnes et des cantiques, et déployant » devant le peuple les images des saints, et les bannières » des paroisses. » ......

« Arrivés à l'église de la destination, les chariots

» étaient dressés autour d'elle, comme les tentes d'un
» camp; on eût dit une armée rangée en bataille. La
» nuit suivante on les éclairait avec des cierges et des
» lampes, comme on illumine sa maison un jour de
» fête; on veillait autour d'eux en chantant des psaumes
» et des cantiques. Pendant ce temps les prêtres ver-
» saient des larmes, embrassaient la terre, et poussaient
» des gémissemens. Le peuple leur répondait par des
» pleurs et des cris de miséricorde, et il fallait entendre
» jusqu'aux plus petits enfans crier du fond du cœur le
» nom de la vierge Marie.

» Le jour venu on déposait en pleurant son fardeau;
» on présentait à Dieu son offrande dans toute l'humilité
» de son âme. »

Est-il étonnant, avec une foi aussi vive, que tant de merveilles aient signalé la marche de ces nouveaux croisés?

Bientôt ces opérations devinrent plus régulières; elles furent subordonnées à la volonté d'un chef choisi par la Compagnie, et qui dirigeait à son gré les travaux et la marche de ses frères. Pour faire partie de l'association, il fallait faire vœu de charité, de pénitence et d'obéissance. Celui qui manquait à quelqu'une de ses obligations, était chassé de la confrérie et son offrande rejetée. De cette manière on conçoit que ces confréries chrétiennes aient étendu fort loin leur influence et leur action.

C'est ainsi, par de pareilles croisades monumentales, que furent élevées les belles cathédrales de Chartres et d'Amiens; « l'enthousiasme, vous disait votre collègue,
» ne resta pas circonscrit dans la terre de France. Il tra-
» versa la mer, pénétra jusque dans la Grande-Bretagne,
» avec les lettres de nos abbés. L'étincelle électrique se
» communiqua bientôt d'un bout du royaume à l'autre,
» et la Normandie fit une seconde fois la conquête de
» l'Angleterre.

» Assurément ce dut être un magnifique spectacle
» que celui que présenta le monde au moment où il fut
» saisi de cet enthousiasme religieux; la matière alors

» devint soumise à l'esprit et les hommes vécurent moins
» dans le temps que dans l'éternité. Alors on mit de côté
» les guerres et les affaires de ce monde ; on transforma
» ses armes en des haches et des marteaux » .... « Une
» foi, capable de transporter les montagnes, déplaça
» en réalité des montagnes de pierre que le doigt de Dieu
» avait assises, pour les transformer en des montagnes
» d'intelligence, qui furent assises par la main de l'hom-
» me ; c'était vraiment le triomphe de l'évangile. »

Non seulement les hommes du peuple, les serfs des campagnes, mais de nobles barons, de fiers gentilshommes se livraient à ces grands et pénibles travaux.

« Faut-il s'étonner maintenant, s'écriait M. Cochet,
» si ce grand mouvement, qui avait si fortement ébranlé
» le monde, a laissé sur le sol que nous habitons des
» traces profondes de son passage. Parcourez nos vallées
» qui aboutissent à la mer ; interrogez le flanc des col-
» lines qui côtoient nos fleuves, et vous verrez partout
» d'innombrables carrières rebouchées par la main du
» temps, des latomies mystérieuses, des cavernes que
» le peuple entoure de traditions et de légendes. Nos
» moindres vallons renferment des traces d'exploitations
» antiques, fort importantes, et inexplicables si nos
» églises n'étaient pas là pour en révéler l'énigme. »

Et cependant la lutte se continuait entre la féodalité seigneuriale et la liberté populaire ; l'affranchissement communal poursuivait sa route glorieuse. Ce fut alors que toutes nos communes de Normandie se constituèrent à l'instar des communes de Picardie ; ce fut alors aussi que se formèrent ces innombrables armées de Croisés qui se répandirent sur l'Orient, avec des succès si douteux, mais avec une gloire si brillante.

Vous avez chargé M. Millet St-Pierre de vous faire un rapport sur le travail qui précède ; et le sujet traité par M. Cochet acquerra ainsi de nouveaux développemens. Car M. Millet St-Pierre aime l'étude des temps passés ; il vous en a donné maintes preuves ; et récemment encore, la lecture qu'il vous a faite de sa *Notice sur une*

médaille, *découverte à Harfleur* vous a vivement intéressés.

« L'époque des guerres religieuses, vous a-t-il dit,
» occupe une large et répugnante page dans l'histoire du
» pays que nous habitons. Tristes annales en effet que
» celles, où le sentiment de la justice ne se trouve dans
» aucun des partis, tour à tour oppresseurs et opprimés,
» et dont les évènemens ne fournissent aucun aliment à
» ces sympathies que le lecteur aime tant à éprouver
» graduellement pour les individus ou les idées dont il
» suit la carrière! concurrence en mauvaise foi et en
» cruauté; tel semble être le pivot de tous les faits de
» cette période désastreuse. Et, chose étrange! ce sont
» ces crimes plus politiques que religieux, ce sont
» ces crimes seuls que notre histoire locale a pu enregis-
» trer. Les documens ont manqué pour nous représenter
» l'introduction et les progrès de l'église réformée dans
» le pays de Caux; rien ne nous dit quels furent les
» apôtres du protestantisme dans ces contrées, les moyens
» qu'ils employèrent, les obstacles moraux qu'ils rencon-
» trèrent. » .... « Existence des prêches, persécutions,
» réactions, voilà tout ce qu'on peut apprendre dans les
» archives et les traditions du pays. Cependant il serait
» intéressant de savoir pourquoi, dans nos campagnes,
» des localités possèdent d'assez nombreuses aggrégations
» de calvinistes, quand d'autres communes qui les tou-
» chent, qui sont enclavées au milieu de ces premières,
» n'ont aucune maison protestante. Il ne serait pas indif-
» férent de connaître pourquoi le Havre, où les hugue-
» nots régnèrent en maîtres en 1562, a cependant si peu
» d'aborigènes, si peu de vieilles familles, parmi les
» nombreux habitans qui y professent le calvinisme. »

Ces réflexions, et d'autres que je ne puis reproduire, avaient été suggérées à l'auteur du mémoire par l'examen d'une médaille trouvée le 20 mars 1843, dans des fouilles du territoire d'Harfleur, laquelle lui avait été présentée par M. *Viau*, pour vous en faire la description. M. Viau, toujours attentif à recueillir ce qui peut intéresser les hommes d'étude, et n'étant pas propriétaire

lui-même de cette médaille, s'est empressé d'en couler en soufre le *fac simile* dont il vous a fait hommage.

« Cette médaille, de 3 centimètres et demi de diamètre, vous disait M. Millet, paraît être une sanglante » satire contre le catholicisme ou plutôt contre la cour » de Rome; car elle attaque les individus et non le dogme. » Sur une des faces est une figure coiffée de la thiare papale, mais qui présente, en la renversant, une autre » figure dont le menton est formé par le nez de la première, et *vice versa*. Vous connaissez, Messieurs, ce » genre de caricature, assez usité sur les anciennes tabatières. Cette seconde figure offre une hideuse physionomie humaine, ayant les oreilles et les cornes d'un » bouc. La légende présente les mots suivans : *Ecclesia perversa tenet faciem duplicem*...... Au revers est » aussi une double figure formant, sur un sens, une » tête ornée d'un chapeau de cardinal, et sur l'autre un » visage grimaçant le rire sous le bonnet à grelots d'un » fou. Cette face de la médaille a pour inscription : *stulti aliquando sapientes*, qui devient, dans la direction de » la marotte, *sapientes stulti aliquando* » et l'intention est évidente; car, même sans retourner la pièce, le traducteur est libre dans son esprit de construire ainsi la phrase : *sapientes aliquando stulti*.

Bien qu'Harfleur ait été jadis une puissante cité, active et commerçante, aucun indice ne pouvant faire penser que l'on ait battu monnaie dans ses murs, M. Millet ne supposait pas que la médaille en question fût une production indigène. Il croyait au contraire qu'elle avait dû être importée, soit par les premiers sectaires de la réformation qui parurent dans le pays, soit plus tard par les bandes étrangères que les huguenots français entretinrent à leur solde. Présumant que cette médaille doit être déjà connue ailleurs, il pensait « qu'on pourrait savoir » alors s'il n'y aurait pas des portraits parmi ces figures; » si sa confection ne fut qu'une simple saillie, ou si elle » eut lieu à l'occasion d'un évènement, d'une trahison » dont on aurait voulu perpétuer le souvenir. » ..... » C'est, ajoutait votre collègue, dans l'espoir d'en ac-

» quérir la certitude, et de connaître la valeur et l'âge
» de ce témoin historique que j'appelle sur lui votre at-
» tention. »

En attendant que des lumières plus complètes vous viennent de vos sociétés correspondantes, je dois vous rappeler que M. Paravey attribuait simplement cette médaille aux saturnales ecclésiastiques de nos aïeux. Je vous ai dit en effet que les devises et calembourgs, du genre des deux légendes de la médaille trouvée à Harfleur, caractérisaient les monnaies et médailles des *fous* ou des *innocents*; je vous ai lu un article remarquable de la Revue numismatique (1er n° de 1842), de M. le Dr Rigollot, sur une *monnaie d'un Pape des fous*, où vous avez pu voir de quelles facéties on s'amusait en Picardie aux *XVe et XVIe* siècles. Depuis la lecture de sa notice M. Millet vous a fait connaître cette circonstance, qu'une confrérie portant le titre d'Infanterie Dijonaise avait pris cette même devise : *Stulti aliquando sapientes*. Les mots *stulti*, *stultorum* etc., se retrouvent presqu'invariablement sur les pièces des *fous*, et quand on réfléchit que la légende *Ecclesia perversa tenet faciem duplicem*, outre le sens épigrammatique qu'elle renferme, sans aucun doute, peut encore s'interpréter ainsi : *nos folies offrent aussi un côté sérieux*, on pensera qu'il y a quelques présomptions en faveur de l'attribution que j'ai donnée à la médaille trouvée à Harfleur.

Revenons aux recherches historiques et archéologiques de M. l'Abbé Cochet, qui s'occupe d'un ouvrage intéressant ayant pour titre : *Anciennes industries de la Seine-Inférieure; salines, vignobles, pescheries*, et qui vous a communiqué la partie de ses études concernant les *Salines*.

M. Cochet vous a donné la description d'une saline qu'il a récemment visitée en Bretagne, à Quaterwourg, près de Kergoet; il vous a expliqué en quelques mots les procédés si simples de la fabrication du sel; puis il a ajouté :

« Cette opération, qui est maintenant une curiosité

» pour un Normand, était autrefois une chose très com-
» mune et très familière à son pays ; car, dans les siècles
» passés, notre département a possédé des salines ; et
» parmi les points de fabrication les plus fameux, j'en
» distingue deux principaux : L'embouchure de la Seine
» et l'embouchure de la Dieppe.

» A l'entrée de la Seine, nous trouvons des salines
» établies aux XIe et XIIe siècles, sur tout le plateau
» enfermé entre le cap de la Hève et la falaise d'Orcher ;
» notamment à l'Heure, à Graville, à Harfleur et même
» à Montivilliers. Il y a eu des salines jusqu'au XVIIe
» siècle dans les marais du Havre de Grâce, là où sont
» aujourd'hui les fossés et les fortifications. Dans la val-
» lée d'Harfleur la trace n'en est pas tellement effacée
» que M. Fallue ne l'ait reconnue en 1840, sur le chemin
» de Rouelle, vers la ferme d'Arquebosc. »

D'après des documens authentiques, « l'abbaye de
» Fécamp fut la première à posséder des salines à Har-
» fleur. En 1027, Richard II lui donna dans cette ville
» six maisons et 60 pesées de sel. Il y ajouta de plus le
» dixième des salines d'Oudale ; ce qui prouve que l'on
» faisait du sel assez avant dans la Seine et que la mer
» ceignait les pieds du fameux camp de Sandoville, puis-
» que nous trouvons à droite les salines d'Oudale, et à
» gauche le vallon de Mortemer..... Le même Richard
» paraît avoir donné ou confirmé à l'abbaye de Jumièges
» quatre salines à Harfleur. »

L'exportation des produits de ces salines d'Harfleur et lè l'Heure se faisait à d'assez grandes distances, comme e prouvent de nombreux documens, cités par M. Cochet, ui vous a fait remarquer que les habitans de l'Heure ont encore connus sous le nom de *Paludiers* ou de *Marê-hins*. L'abbaye du Vallasse eut à différentes reprises des onations de sel, ou même de salines à l'Heure et à raville. Quant à Montivilliers, une charte de Robert, onfirmée par Philippe Ier en 1035, prouve que cette ville ossédait jusqu'à seize salines. Mais l'exploitation la plus mportante de notre département a été celle de Bouteilles, ux bords de la Dieppe. « Nous la voyons apparaître,

» vous a dit votre collègue, dès le VII[e] siècle, dans une
» charte de Childéric, donnée à St-Lautberg, en 672....
» Voilà une origine presque gallo-romaine, si l'on songe
» que les barbares ont fondé peu d'établissemens, se
» contentant de ceux que la civilisation romaine avait
» laissés sur le sol. »

Aux XI[e] et XII[e] siècles, les salines de Bouteilles furent recherchées par de puissantes abbayes, celles de Fécamp, du Vallasse et de Jumièges. M. Cochet vous a cité ensuite en entier le plus curieux monument que cette industrie offre au XIV[e] siècle, tel qu'il a été relevé, en 1396, par Messire Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, seigneur de Bouteilles.

En vous signalant cette pièce, qui prouve l'existence d'un commerce florissant, votre collègue s'étonnait du parfait oubli où il est tombé; « car aujourd'hui, disait-
» il, à Dieppe, et même à Bouteilles, vous ne trouverez
» pas un homme qui ait gardé le souvenir de cette mer-
» veilleuse prospérité passée. Pourtant une exploitation
» semblable serait bien placée à la porte de Dieppe, qui
» approvisionne de sel chaque année cinquante terre-
» neuviers, et qui en consomme des masses pour les sa-
» laisons du hareng et du maquereau. » Bouteilles est effacé du registre des communes et des paroisses; il s'y trouve à peine cent habitans.

A l'aide d'un grand nombre de documens historiques, M. Cochet vous a fait voir que la mer s'est retirée, aussi bien de Fécamp, de la vallée d'Etretat, et de Bouteilles jusqu'où les navires ne remontent plus, que d'Harfleur, port fréquenté encore aux XIV[e] et XV[e] siècles. La mer entrait fort avant dans les terres, comme le prouve au besoin le nom de *morte-mer* donné au village du *Bec-Crespin*, appelé alors le *Bec de morte-mer*, et situé à la source de la Lézarde, à plus de 15 kilomètres de la mer. Enfin votre collègue vous a montré que s'il est une vallée, où la trace et le souvenir des invasions de la mer se soient conservés, c'est à coup sûr la vallée d'Arques dans toute l'étendue de laquelle on pêchait au XI[e] siècle; et c'est au port d'Arques qu'a succédé celui de Dieppe. Une

charte de 1217 parle même du port d'Archelles, et une autre charte de Henry II recule les *pescheries* jusqu'à Martigny. — Dans la vallée de Bray, c'est une tradition que les eaux en occupèrent autrefois le fond et que la reine Blanche s'est promenée en *barquette* de Forges à Gournay.

Je ne suivrai pas plus loin M. Cochet dans les détails curieux qu'il vous donnait à l'appui de ses recherches, sur lesquelles vous avez prié M. Poulain de vous faire un rapport; ce sujet sera donc soumis de nouveau à votre attention.

Un troisième envoi de M. l'ABBÉ COCHET avait pour titre : *Compte rendu des fouilles exécutées à Etretat, en* 1842. — N'admirez-vous pas, Messieurs, l'activité infatigable de notre correspondant?

D'après lui, le sol d'Etretat couvre une ancienne cité romaine; et si le projet de construire un port à Etretat, projet conçu par l'ingénieur Lamblardie en 1781, et décrété depuis par Napoléon en 1806, était mis à exécution, on assisterait à l'exhumation d'une ville entière, nouvelle *Herculanum*, ensevelie à très peu de profondeur; car à toutes les époques, à peine remuait-on la terre à cinq ou six mètres, qu'on trouvait aussitôt de nombreux et irrécusables vestiges romains; des vases, des médailles, des tuiles à rebord. Les fouilles pratiquées en 1835 et en 1842, dans l'enclos du presbytère, ont mis à découvert les restes de deux grandes salles, dont l'une renfermait un baptistère ou bain froid très bien conservé.

La première salle est longue de 9 mètres 15 centimètres, et haute d'un mètre 12 centimètres. Sa largeur est peu appréciable à cause de l'absence totale du mur de clôture du côté du sud-ouest. M. Cochet décrit les dimensions et les matériaux des murs et du pavé de cette salle, où il a remarqué des traces d'incendie; il fait observer que la taille des moellons employés à cette construction présente une ressemblance frappante avec ceux du Balnéaire de Lillebonne. Au nord-est, et comme enchassé dans le mur, est ce qu'il appelle le Baptistère ou la Baignoire.

C'est une espèce de petite salle souterraine, inférieure de 66 cent. environ au pavé de la salle principale, longue de 3 mètres, large de 1 mètre 90 cent. Les traces du magnifique dallage qui tapissait ses murs, offrent encore des rapports avec la salle lambrissée retrouvée dans le Balnéaire de Lillebonne; et, le canal pratiqué pour l'écoulement des eaux étant en parfait état de conservation, il a été facile de le faire fonctionner comme aux jours de sa prospérité, de manière à mettre hors de doute la destination que l'auteur assigne à ce lieu.

Mais si l'on reconnaît parfaitement comment l'eau sortait de la baignoire, on n'est pas aussi bien renseigné sur la manière dont elle y entrait, et à cet égard M. Cochet ne peut hasarder que des conjectures.

Ensuite, après vous avoir parlé du seuil qui séparait la salle du Baptistère, ainsi que des marches en maçonnerie pour descendre dans la baignoire, votre correspondant vous a expliqué que pour pénétrer de la salle dans la baignoire « il fallait franchir, outre le seuil en briques, un » charmant petit pas carré, enclavé dans le pavé de la » grande salle, et abaissé au-dessous du pavé de l'aire » d'environ 8 centimètres, comme un trictrac dans une » table de jeu. » Des pierres disposées avec coquetterie figuraient une délicieuse rosace; et M. Cochet, faisant allusion aux obstacles qu'il rencontra pour la continuation de ses fouilles en 1835, et aux ordres qui l'avaient forcé à remblayer ce qu'il avait découvert, vous a dit que du moins il avait enlevé et déposé à Etretat et au musée départemental les morceaux qui composaient ce curieux monument; de plus, avant de le faire disparaître pour toujours, il avait eu soin d'en faire dresser un plan très exact.

« Maintenant, ajoutait M. Cochet, nous demanderons aux antiquaires, nos maîtres dans la science, à » quoi pouvait servir ce parquet de pierres, placé immédiatement avant le bain froid. Etait-ce là qu'on s'habillait et se déshabillait? Etait-ce là que les esclaves » vous essuyaient et vous frottaient d'huile? Ou bien » enfin était-ce là que l'on jouait des instrumens pendant

» l'exercice du bain? Nous laissons libre le champ des
» conjectures.

» Dans cette baignoire on a trouvé un petit morceau
» de fer imitant une scie, dont les deux côtés seraient
» munis de dents, espèce d'étrille qui pouvait servir à
» racler doucement la peau des baigneurs; un instrument
» pareil avait été trouvé à Lillebonne. Dans cette même
» baignoire apparaissaient beaucoup de coquilles bival-
» ves, telles que huîtres et moules, et univalves, telles que
» lampottes et vignots, et quelques cailloux roulés de la
» mer. C'est une chose bien étonnante que les moules et
» les huîtres soient les campagnes inséparables de tous
» les établissemens romains dans nos contrées. »

Un mur de refend en moellons, ayant une porte de communication, sépare la première salle d'une autre salle non pavée, qui n'avait pas moins de seize mètres de longueur. Bien que le pavage en ait été enlevé depuis longtemps, des débris de petits pavés d'une forme particulière font supposer que le sol avait été autrefois orné de mosaïques. C'est dans cette seconde salle qu'ont été assis, dans les premiers siècles chrétiens, les fondemens de la chapelle de St-Vallery; un sondage, pratiqué dans son enceinte en 1835, a fait découvrir une maçonnerie en briques romaines, que recouvrait le pavé en cailloux de la chapelle et qui n'ont pas permis de douter que l'antique *villa* ne se prolongeât jusque-là.

D'après votre correspondant, cette chapelle de St.-Vallery serait le plus ancien monument religieux qui soit resté au-dessus du sol, dans toute l'étendue du diocèse de Rouen. Les chapitaux romans qui couronnent deux colonnes de pierre, les ornemens qui y sont incrustés, comme aussi la nature des matériaux employés pour les murs, provenus évidemment des débris de la *villa* payenne, indiquent que cet édifice fut, après la crypte souterraine de St-Gervais de Rouen, le plus vieux monument catholique du pays. L'auteur ajoute à ces indices matériels plusieurs preuves morales, parmi lesquelles la multiplicité du vocable de St-Vallery, qui se retrouve sans cesse sur tout le littoral de la mer, depuis

la Somme jusqu'à la Seine. « Ne voyez-vous pas ici, » vous disait-il, les traces d'une mission faite au VII° » siècle sur les côtes de l'Océan par cet apôtre du Pon- » thieu. L'histoire de l'établissement du christianisme » dans nos contrées est tellement obscure, tellement » inconnue, tellement dénuée de preuves écrites, que » nous sommes obligés d'en rechercher la trace dans » les traditions, dans les monumens, jusque dans l'em- » preinte, non encore effacée, des pas de nos premiers » missionnaires. » Ces traces de pieux souvenirs et la conservation dans l'esprit des peuples de diverses autres légendes chrétiennes que citait M. Cochet, comparées au profond oubli local où sont tombés les conquérans, offraient à votre collègue l'occasion de quelques réflexions éloquentes sur la différence qui existe entre « les » conquérans qui ont semé partout la mort, et les saints » qui ont semé partout la vie ; les uns ont passé en fai- » sant le mal, les autres ont passé en faisant le bien ; » *pertransiit benefaciendo et sanando omnes.* »

Dans la couche de décombres qui recouvrait les appartemens déblayés, on a trouvé, outre les matériaux grossiers provenant de la chute des murailles, des fragmens de dallages brisés et des étuves dont quelques-unes étaient percées d'un ou de deux trous, et dont l'extérieur était rayé. Les peintures des parois figuraient des lignes ondulées et horizontales, avec quelques lignes noires verticales ; et quelques fragmens recueillis avec soin, sur l'un desquels se voyait la moitié d'un œil humain, réveillaient naturellement l'idée de peintures à fresque.

Une particularité curieuse des résultats de ces fouilles est la découverte de plusieurs squelettes ensevelis dans l'enceinte même des salles et un peu au-dessous du pavage. Ces ossemens montraient un grand désordre ; cependant dans la grande salle un cadavre était complet, et avait entre ses jambes un vase funéraire, de couleur rouge à l'intérieur et grise à l'extérieur. Ce vase présente bien tous les caractères de la poterie romaine ; mais son existence et sa place dans une sépulture suffisent-elles pour établir que ces cadavres appartiennent aux temps du

paganisme? Ne sait-on pas que, dans les premiers siècles de la religion chrétienne, les formes en usage précédemment dans les inhumations étaient restées dans les mœurs des convertis, qui les faisaient seulement sanctifier par les pratiques du nouveau culte, substituant l'encens et l'eau bénite au vin, au lait, à l'huile, à l'eau lustrale des urnes lacrymatoires, des lampes sépulcrales et des autres appareils funéraires de leurs ancêtres? M. Cochet vous citait de nombreuses autorités en faveur de cette assertion, et se décidait à conclure que l'âge de cette *villa* remontait au haut Empire, comme les médailles trouvées le prouvent; mais qu'elle aura été bouleversée, lors de la première invasion saxonne, à la fin du IIIe siècle; et que, payennes ou chrétiennes, ces sépultures ont dû être effectuées lorsque l'édifice était déjà en état de ruine.

Ces restes humains ne sont pas les seuls que les dernières fouilles aient mis à découvert; il en est d'autres dont la rencontre a été moins inattendue, parce qu'elle a eu lieu dans les parties extérieures de la *villa*, et que l'opinion générale du pays signalait cet endroit comme étant un ancien cimetière, tant par tradition, que par de fréquentes exhumations qu'avaient toujours amenées les moindres travaux accidentels.

« Mais jusqu'ici, vous a dit votre collègue, on n'avait » pas trouvé dans cet ossuaire de sarcophages; du moins » la tradition n'en avait conservé aucun souvenir. Dans » cette dernière fouille, nous en avons trouvé un le long » du mur extérieur de la *villa*. C'était le cercueil d'un » enfant; il renfermait avec un peu de terre de frêles os- » semens qui y sont restés...... Le couvercle, en forme » de toit, était de deux morceaux; mais le tombeau était » d'une seule pièce, d'une roche coquillière prise à ce » fameux *banc à cuves*, qui sert de base à la falaise » d'amont. Toutes les auges et toutes les dalles de pier- » re du village proviennent de ce banc qui en a tiré son » nom; c'est du moins ce que prétend une vieille tradi- » tion. La même tradition assure aussi que c'est de là » que furent tirées les pierres qui composent l'église » d'Etretat. »

M. Cochet a trouvé encore, le long du même mur de la *villa*, plusieurs autres cadavres dont la sépulture ne paraissait pas avoir été violée. Trois des plus grands de ces squelettes n'avaient pas la tête adhérente au tronc; chez deux d'entr'eux elle était aux pieds, et le troisième l'avait placée sur la poitrine. Ces têtes étaient fort petites, bien qu'elles appartinssent à des individus de taille gigantesque ; les deux squelettes qui ont été mesurés avaient 6 pieds deux pouces. Du reste, les vases placés entre leurs jambes, les gros silex mis à leurs pieds et toutes les autres circonstances révélées par les fouilles, confirment qu'ils ont été ensevelis avec des soins pieux, sans qu'il soit possible d'expliquer les violences qui ont dû causer leur décès, et la même obscurité règne sur leur nationalité et leur religion.

La lecture de ce mémoire vous avait fait vivement désirer que M. l'Abbé Cochet continuât à vous communiquer le fruit de ses travaux. Il n'a pas tardé à vous donner connaissance de ses *Fouilles du château Gaillard, près d'Etretat.*

Le château Gaillard, ou plutôt l'emplacement qu'il occupait, est situé dans le bois des Loges, sur les confins de cette dernière commune et de celle de Bordeaux-St-Clair. Trois pointes de coteaux semblent avoir été amenées exprès pour former sa redoutable assise. On voit encore les terrassemens, fossés et coupures qui entraient dans le système de défense de la forteresse. Sur le sommet de la colline, à l'orient, on remarque une motte énorme, couverte de bruyères, et isolée par une coupure profonde; ce *tumulus* servait de vigie, destinée à avertir le château des mouvemens qui s'opéraient à l'entour.

C'est au pied de cette colline que les fouilles ont été pratiquées. On avait déjà trouvé à cet endroit des tuiles à rebords, des fragmens de poterie et des meules à broyer en poudingue. Des traditions populaires prétendaient aussi que de grands trésors étaient cachés dans les souterrains du château Gaillard; et ces traditions accompagnent toujours et indiquent des antiquités romaines.

Les fouilles furent faites en août 1842, et ne tardèrent

pas à mettre à découvert une maison romaine d'environ 11 mètres de long, sur 8 de large, avec un retour d'équerre d'environ 5 mètres.

« Le premier appartement, et le plus beau incontestablement, vous a dit M. Cochet, était la salle de l'hypocauste, chauffée par le procédé inventé par Sergius Orata; procédé qui fut adopté dans tout l'empire romain, puisque, parti de Rome, nous le trouvons dans cette partie reculée de la Gaule que nous habitons, »…. non seulement au château Gaillard, mais à Lillebonne, au vieil Evreux, à Ste-Marguerite. « Cet appartement, long de 7 mètres et large de 3, est formé avec des murs et moellons taillés en petit appareil. L'épaisseur des murs est de 70 à 80 centimètres, et leur hauteur conservée est de 2 à 3 mètres. Le fond de l'appartement est cimenté et recouvert avec de larges briques rayées. C'est sur le pavage inférieur que sont posés les piliers de briques, dits piliers de chaleur, qui soutiennent le pavé de la salle. On en compte 26 de conservés, et les plus hauts ont encore 80 centimètres. Ils sont disposés sur 3 rangs, à distances à peu près égales, quoique la position de chaque pile en particulier ne soit pas parfaitement régulière. Le pavage qui recouvrait les piliers était formé avec des dalles de pierre de liais, dont une seule entière. Les murs furent tapissés jusqu'à hauteur d'appui avec des étuves ou tuyaux de chaleur, la plupart cassés et en morceaux. Ces étuves étaient attachées solidement aux murs avec de longs clous de de fer ou fiches pattes, dont le pied est encore resté entre deux moellons.... La tourelle, qui se voit dans le mur de l'ouest, devait être la cheminée ou le conduit par où s'échappait la fumée de l'hypocauste. »

L'appartement qui forme l'éperon devait être la cuisine; elle n'était point pavée; seulement sur le sol on trouva deux grosses pierres calcaires semblables à deux dalles informes et mal dégrossies.

Votre correspondant décrivait successivement les autres découvertes amenées par les fouilles; il signalait de nombreuses traces de luxe. De plus, l'absence de peintures

obscènes, et une apparence de croix feraient présumer que cette habitation a pu être celle d'un chrétien. A cette occasion, l'auteur citait une curieuse description que Sidoine Apollinaire a faite de sa maison.

Quinze médailles, grand et moyen bronze, ont été retrouvées au château Gaillard; toutes du haut empire; la plupart très-frustes, permettant cependant de lire les noms d'Adrien, de Trajan, d'Antonin et de reconnaître les figures des impératrices Faustine et Julia Domna.

« En résumé, disait votre collègue en terminant, ces » fouilles du château Gaillard, dans notre bois des Loges, » ont l'avantage de nous montrer au fond de cette petite » forêt, fille de la grande forêt de Fécamp, défrichée par » les moines, les traces de la civilisation Gallo-Romaine. » De plus, si cette demeure était complète, et l'habitation d'un simple particulier, elle offrirait un vif intérêt; « car » il faudrait y voir alors la demeure d'un homme de con- » dition médiocre; cette catégorie est parfaitement in- » connue. On connaît les somptueuses maisons des riches; » les *villas* de la Gaule et de la Grande-Bretagne ont été » le sujet des explorations et des études des savants. Mais » personne, que nous sachions, ne s'est occupé des mai- » sons du peuple; et c'est sous ce rapport que notre dé- » couverte pourrait avoir quelqu'importance. »

Vous le voyez, Messieurs, le zèle et le talent de M. l'abbé Cochet ne se ralentissent pas; dans le courant de ma lecture vous avez déjà remarqué combien vous deviez de remercîmens à plusieurs autres de vos membres correspondans qui se sont empressés de vous communiquer les fruits de quelques-unes de leurs études. D'autres envois vous ont été faits encore; vous en trouverez le détail dans la liste des rapports, annexée à mon résumé, et si les usages de votre société, comme aussi les limites qui me sont assignées, ne me permettent pas de m'arrêter plus longuement sur des communications qui n'étaient pas manuscrites, je pense devoir au moins constater ici que chaque envoi d'un de vos correspondans a donné lieu à un examen sérieux et approfondi, et n'a jamais manqué

d'exciter votre sincère sympathie. Je me fais donc l'interprète de vos sentimens en rendant grâce aux bienveillantes dispositions de MM. Ballin, Garcin de Tassy, Girardin, Homberg, Lacoudrais et Preisser, qui vous ont envoyé divers opuscules, auxquels j'ai le vif regret de ne pouvoir donner dans mon compte-rendu la place qu'ils méritent.

J'en dirai autant pour les publications qui vous ont été adressées par les sociétés avec lesquelles vous êtes en relations suivies; pour chaque envoi vous avez nommé un rapporteur, qui mettait sous vos yeux tout ce que ces publications pouvaient offrir de saillant; et je crois exprimer votre pensée en disant que cet échange de travaux, qui amène un échange continuel d'idées entre les différentes localités de notre commune patrie, est à vos yeux une chose des plus désirables, une de celles auxquelles vous attachez une véritable importance.

Aussi voyez-vous avec plaisir augmenter le nombre de vos correspondans, parmi lesquels vous avez inscrit, depuis mon dernier résumé, Messieurs Lacoudrais et Lafond de Lurcy, qui tous deux vous ont prouvé, par des ouvrages remarquables, combien vous aviez à vous féliciter de l'accueil que vous leur avez fait.

Parmi les membres résidans de votre société, il s'est opéré quelques mutations. Vous avez eu le regret de perdre Messieurs Chevallier, Renaud et Toussaint que des occupations trop nombreuses ont forcés de vous priver de leur coopération; mais vous avez ouvert vos rangs à Messieurs Demondesir, Dufaitelle, Victor Fleury, Langevin, Leuillier et Marcel. Plusieurs de ces nouveaux membres ont déjà contribué par d'intéressans travaux à l'agrément comme à l'utilité de vos réunions; vous l'avez pu voir dans les analyses que je viens de vous lire; et si quelques uns de vos collègues ne m'ont pas mis à même de vous rappeler le fruit de leurs études et de rendre justice à leur mérite, c'est le temps seul qui leur a fait défaut; vous en avez, comme moi, la ferme conviction. Enfin, Messieurs, votre liste de membres résidans s'était augmentée du nom de M. Bourlet de la Vallée, qu'une mort cruelle est venue enlever à ses amis. Sa trop courte pré-

sence dans la société vous a rendu sa perte plus sensible; une notice nécrologique, que M. Gallet se propose de lire dans une de vos prochaines séances, témoignera de vos regrets et rendra hommage à la mémoire de votre collègue.

En terminant ici, Messieurs, la mission que vous m'avez confiée, je désire que vous la trouviez convenablement remplie. Si mon résumé vous a paru trop long, non pour le fond qui est vôtre, mais pour la forme que j'ai donnée à vos œuvres, j'espère du moins que vous aurez apprécié la conscience et le soin que j'ai apportés à mon travail; et vous m'en récompenserez en excusant les fautes qui ont pu m'échapper.

Edouard PARAVEY.

Octobre 1843.

Pendant que M. Paravey préparait la publication qui précède, un malheureux évènement a jeté le deuil dans le monde littéraire. La mort de Casimir Delavigne, en privant la France d'un de ses plus illustres écrivains, a produit au Havre une sensation profonde. Notre ville se glorifie d'avoir donné le jour à Casimir Delavigne; et la Société havraise d'Etudes diverses ne pouvait rester étrangère aux manifestations de douloureux regrets qui ont retenti de toutes parts, à la mort de ce célèbre compatriote. Elle a consacré plusieurs séances au désir de rendre un pieux hommage à la mémoire du poète. Quelques-uns des ouvrages communiqués à la société ont été livrés depuis à la publicité. Mais l'impression du présent résumé ayant été retardée, la Société a pensé qu'il convenait de donner place dans son recueil aux vers inédits qui suivent, bien qu'ils appartinssent de droit à l'année 1843-1844 dont le résumé paraîtra plus tard. Cette exception est justifiée par la circonstance malheureuse qui a inspiré notre collègue M. Meu.

DERNIERS ADIEUX
A CASIMIR DELAVIGNE
LE 21 DÉCEMBRE 1843.

Quand, pour se relever aux cieux,
C'est un de ses enfants qui tombe,
Le Havre seul sur cette tombe
Restera-t-il silencieux!.......

I.

C'était aux jours brumeux de l'année expirante;
Jours où toute douleur a la voix déchirante;
Où le soleil voilé, comme un pâle flambeau,
Semble par sa lueur mourante
La lampe sépulcrale et la terre un tombeau.

C'était un de ces jours de tristesse profonde,
Jours où des éléments rien ne trouble la paix;
Où l'haleine des vents effleure à peine l'onde,
Où des brouillards le voile épais
Comme d'un grand linceul enveloppe le monde.

Le soir d'un de ces jours réservés par le sort
Aux plus funestes coups de l'implacable mort;
Au fond d'un cimetière, à travers un bois sombre
De cyprès, de tuyas, de pins majestueux,
On put voir aux détours de sentiers tortueux,
Se glisser comme un spectre, une âme en peine, une ombre,
Qui parmi des tombeaux sans nombre
Perdait en longs circuits ses pas infructueux.

Cette apparition nocturne, ce fantôme,
Guidé par un rayon de douteuse clarté,
A mesure qu'il est du fond plus écarté,
D'arbre en arbre avançant, prend l'aspect d'un jeune homme.....
C'est un jeune marin à l'air audacieux:
Mais on peut voir qu'ici sa fierté s'humilie.
Dans ce champ de douleur, calme, silencieux,
De cette âme de fer la trempe est ramollie,
Et sur ce noble front élevé vers les cieux
L'énergie a fait place à la mélancolie.

Des sanglots étouffés, un sourd gémissement
Ont attiré ses pas vers un point solitaire,
Où deux hommes plongés dans le recueillement,
Paraissent méditer à genoux sur la terre.

L'un est déjà dans l'âge où la maturité,
Voit les illusions si riches d'espérance
Passer, s'évanouir comme un songe, en présence
De l'affreuse réalité.

L'autre est un vieux soldat, débris de notre gloire
Qui jeune s'illustra dans les plaines d'Eylau,
Vit l'ouragan de Waterloo
Et brisa son épée aux rives de la Loire.

On les dirait tous deux sans vie et sans chaleur,
Comme ces marbres froids emblêmes du malheur......
Mais autour du tombeau la terre piétinée,
Ce tertre couronné de l'Immortelle fleur,
Tout annonce qu'ici la triste matinée
Vit la foule apporter son tribut de douleur.

— Je reconnais enfin cette tombe à ce signe,
Dit le jeune marin en leur tendant la main;
Les pleurs ont égaré mes pas de leur chemin :
Ici repose en paix Casimir-Delavigne......

— Vous l'avez dit, jeune homme, et voici son tombeau.
Si votre cœur comprend notre douleur immense,
Venez auprès de nous et priez en silence.

— Le port du Havre fut notre commun berceau.
Je suis marin; j'arrive et ne veux à personne
Céder l'honneur d'offrir ma modeste couronne.

— Havrais !... Qui que tu sois, viens; serrons-nous la main !
Sa bouche, au lit de mort, par la douleur flétrie,
A murmuré le nom si doux de la patrie......
Viens ! L'offrande au tombeau n'a pas de lendemain.

Et voilà trois amis qui confondent leurs larmes,
Trois cœurs qui pour gémir n'ont qu'une même voix....
Et comme si la tombe eût ses magiques charmes;
En présence d'un nom crayonné sur la croix,

Trois générations, la gloire de nos armes,
Qui se prosternent à la fois......

L'heure approche où tout va tomber dans les ténèbres.
Mais de l'astre des nuits le lugubre flambeau,
Du voile nébuleux écartant un lambeau,
Vient éclairer ces lieux de ses teintes funèbres.

Alors on entendit comme un bruissement......
Une rumeur lointaine,..... un sourd chuchotement.
On eût dit qu'assemblé tout un faubourg en masse
Dans quelque souterrain conspirait à voix basse......
Plus on prête l'oreille et plus on est surpris.....
Quel peut être ce bruit?.... Il grandit, il s'avance;
On ne peut s'y tromper; c'est une foule immense;
Ce sont les ouvriers, les enfants de Paris!.....
C'est le peuple qui vient faire acte de présence :
Il vient redire en chœur au digne enfant de France
Les chants de liberté qu'il nous avait appris.
Dans son hommage pur de toute flatterie,
Il vient dire au Poëte, au nom de la Patrie :
« De la vertu civique à toi revient le prix. »

Et comme électrisé le vieux soldat se lève.
Et son air de grandeur, son vénérable aspect,
Au peuple qu'il regarde imprime le respect.
Son geste est prompt, sévère, et sa parole est brève.

— Mes amis, point d'éclat : c'est de trop aujourd'hui.
Soyez les bienvenus et prions Dieu pour lui.

— Oui, paix à son tombeau!... Que tout le monde prie.
Mais parlez-nous de lui, dit la foule attendrie.....

Et le vieillard, des yeux consulte le marin.
Mais déjà tout ce peuple impatient murmure.
D'abord un peu troublé le marin se rassure,
Et comme aux flots émus, oppose un front serein.
— Je n'ai pas, leur dit-il, l'accent de l'élégie :
Par sa voix la douleur est souvent allégie....
La fermeté convient à nos regrets amers.
Si ma parole rude ou vous choque, ou vous blesse,
Pardonnez : Un cœur pur s'exprime sans faiblesse,
Mon langage est celui qu'on parle sur les mers.

— Parlez, dit le vieillard, ce peuple vous en prie,
Dites-nous les regrets qu'éprouve sa patrie.

II.

Un silence profond règne au champ du repos ;
Et le marin s'incline et s'exprime en ces mots :

» D'où vient que d'un crêpe funèbre
Se couvre la patrie en deuil ?
C'est qu'à genoux, près d'un cercueil
Elle pleure une mort célèbre.
Quand, pour se relever aux cieux,
C'est un de ses enfants qui tombe,
Le Havre seul sur cette tombe
Restera-t-il silencieux !

Oh ! lorsqu'un hymne funéraire
Part de tous les cœurs à la fois,
Pourrait-on accuser ma voix
De prendre un essor téméraire !
Non. De grands efforts superflus
Trahiraient sa faiblesse insigne ;
Mais à Casimir Delavigne
J'offre nos pleurs et rien de plus.

Oui, c'est un spectacle sublime
Aussi consolant qu'il est beau,
Que de voir autour d'un tombeau
Ce concours immense, unanime,
Elevant ses regrets vers Dieu ;
Et dans une sainte harmonie
Brûlant sur l'autel du génie
L'encens d'un fraternel adieu.

Des Alpes gravissant la cime,
On voit le hardi voyageur
Saisi d'une morne stupeur,
Quand sous ses pieds s'ouvre un abîme !.....
Ainsi d'un cruel coup du sort
Tressaillit sa ville natale,
Quand vint la nouvelle fatale :
CASIMIR DELAVIGNE EST MORT !!....

Il est mort celui que la France
Adopta dès ses jeunes ans.....
Comme arrachée à ses enfans
La mère accueille une espérance.
C'est qu'il avait dit dans ses vers,
Chantant nos malheurs, nos victoires :
« J'ai des chants pour toutes nos gloires,
« Des larmes pour tous nos revers. »

En effet, quand notre patrie
Eut subi le joug étranger,
Delavigne avec Béranger
Releva sa gloire flétrie.
S'il peint par de sombres couleurs
De WATERLOO le grand carnage,
Il sait rendre un sublime hommage
A la VIERGE DE VAUCOULEURS.

A ses premières Messéniennes
Succède un chef-d'œuvre nouveau;
Le peintre a trempé son pinceau
Au sang des VÊPRES SICILIENNES.....
O scrupule prodigieux!
Des coulisses une Vestale
Au mot Vêpres voit un scandale
Fait pour blesser ses chastes yeux.

Thalie a soufflé ce scrupule
Au cœur de ses anges gardiens.
Le poëte des COMÉDIENS
Va flageller le ridicule.
A vous rois grecs, princes romains,
De son fouet rien ne vous préserve :
A Molière il a pris sa verve;
Il tient sa férule en ses mains.

L'aigle poursuivant sa carrière
S'élance au drame oriental,
Puisant ses forces dans Raynal
Et dans Bernardin de St-Pierre.
Car jamais il ne varia
Dans son essor en droite ligne;

Et la gloire de Delavigne,
Grandit de tout le PARIA.

Dirai-je le succès immense
De son ÉCOLE DES VIEILLARDS !
Qui captive ainsi nos regards ?
Le jeu de Danville ou d'Hortense ?
Oh !... Oui, nos mains applaudiront
Le grand acteur, la grande actrice.....
Mais une muse protectrice
De l'auteur couronna le front.

Mais de l'éclat qui l'environne
Déjà mes yeux sont éblouis....
Voici l'astucieux LOUIS
Qui vient ressaisir sa couronne.
Voici les beaux ENFANS D'EDOUARD
Dont le malheur nous électrise.
Voici le DOGE DE VENISE
Jeune dans son cœur de vieillard.

Comment dans un étroit espace
Parcourir un vaste trajet ?
Comment épuiser son sujet
Quand on faiblit à la préface ?
Honte à qui par un fol orgueil
Croyant honorer sa mémoire,
Voudrait faire à sa propre gloire
Un piedestal de son cercueil.

L'hommage pur est le seul digne
De celui que nous pleurons tous.
Adieu, toi qui fus noble et doux !
Adieu Casimir Delavigne !.....
Nous pleurons un des grands malheurs,
Et ton âme en peut être fière ;
Car tout grand homme en sa carrière
Souffrit de secrètes douleurs.

Sur cette tombe où tu reposes
Après tant de jours soucieux,
Qu'un autre transforme à nos yeux

Ta couronne d'épine en roses...
Que Paris te jette ses fleurs ;
Mais que ta ville désolée,
Aux pieds de ton grand mausolée
Te fasse hommage de ses pleurs. »

Et d'une seule voix cette masse s'écrie :
Honneur à qui nous parle au nom de sa patrie !
Honneur à lui ! Son cœur vient de parler pour nous !
Et tout ce peuple pleure et se met à genoux....

III.

On eut dit réunie une famille immense.
Et le vieillard, après un solennel silence,
Dit à ses ouvriers :
Relevez-vous amis !
orsque percée au cœur, on vit tomber la France,
ieu pour la relever envoya l'espérance.....
e baume sur sa plaie un poëte l'a mis !....
nge consolateur, il fut le bon génie
ont la main flagella du fouet de l'ironie
e troupeau de vingt rois, nos insolents vainqueurs.
n eût dit quand sa voix pénétra dans nos cœurs
ue sur nous descendait la céleste harmonie.

h ! bénissons sa tombe ou nous serions ingrats.

e nos fiers bataillons quand l'audace guerrière
ut affronté du Nord les rigoureux frimats,
'ai vu sur le Kremlin flotter notre bannière.....
t tomber embrasée aux pieds de nos soldats !
Waterloo j'ai vu la victoire infidèle
ar de traitresses mains briser nos étendards.
oble France ! J'ai vu ta couronne immortelle
rrachée à ton front du haut de nos remparts !
'ai vu des rois cracher sur ta face si belle,
t leur char triomphal souiller nos boulevards !
'ai vu l'aigle abattu, mais dont l'œil étincelle,
eté par l'infamie aux dents des Léopards !
souvenirs empreints de honte et de tristesse !
ui vous effacera du cœur du vieux soldat !

Pourra-t-il oublier l'insulte à sa détresse,
L'outrage à son drapeau, même au sein de l'État!....

Quand le soldat flétri se révolte, s'indigne,
Il n'a plus qu'un seul vœu, c'est le repos des morts.....
Quelle puissante voix calmera ses transports?
Un homme l'a tenté, son âme en était digne;
Et cet homme, il a vu couronner ses efforts;
La patrie a nommé Casimir Delavigne!

Il parle et le soldat au front cicatrisé
Tressaille à cette voix qui vibre aux cœurs des braves.
Quand le poëte a dit : De ce trône brisé
L'aigle est tombé.... Mais nous!... Sommes-nous des esclaves?
Avec lui le soldat avait fraternisé....
Et nouveau Spartacus pour rompre ses entraves
Au foyer de cette âme il s'est électrisé!

Oui, tu nous as rendu la force et l'espérance.
Oui, ta main releva le courage abattu.
Ta gloire de poëte appartient à la France :
Le vieux soldat doit rendre hommage à ta vertu!

Et le peuple applaudit à ce touchant langage.

Honneur à toi, soldat! Honneur à ton courage,
Honneur à toi! Ton cœur vient de parler pour nous.

Et sur la terre sainte, il retombe à genoux.

IV.

Celui dont la tristesse absorbait les pensées,
Qui jusque là parut étranger, comme acteur,
A ce drame nocturne et son seul spectateur;
Tout-à-coup se redresse aux clameurs insensées
Qui troublent sa raison dans un rêve trompeur.
Par son morne silence et sa froide torpeur,
Il croit voir d'un ami les mânes offensées....
Il sent à ce reproche un reste de chaleur
Réchauffer sa pauvre âme.... Et sa main fait un signe.
Il parle...... Et l'on crut voir à sa grande pâleur,
A sa voix sépulcrale, à son front noble et digne,
Sortir de son tombeau Casimir Delavigne!

» Vous l'entendez, d'énergiques douleurs,
Comme un concert des célestes phalanges,
Ont exalté sur le trône des anges
Ce lit funèbre arrosé de nos pleurs.
Ma voix aussi voulait lui rendre hommage;
Et les sanglots étouffaient mes accens.
Ah ! pardonnez au trouble de mes sens;
L'amitié seule a compris ce langage.
Je dirai mal ce qu'en mon cœur je sens;
Et la parole est mon plus faible encens.

Vous le savez, son accent poétique,
Sa voix puissante a trouvé des échos.
Vous l'avez vu dans cet élan magique
Qui fit de vous un peuple de héros.
Car dans son cœur, dès ses jeunes années,
Ce chant divin, chant d'amour exalté
Pour la patrie et pour la liberté,
Fut le prélude au chant des Trois Journées.

Mais ce que fut depuis ses premiers pas
Dans la carrière où s'illustra sa vie,
Son ame pure et si digne d'envie;
Mais ce qu'il fut jusqu'au jour du trépas;
Mais sa noblesse au foyer domestique,
Dans la vertu sa constance énergique,
Oh ! j'en suis sûr; vous ne le savez pas.

Qui vous l'eût dit?.... Sa tendre bienfaisance
En s'épanchant sur les amis nombreux
Qu'elle a comblés de ses soins généreux,
Sourde à la voix de la reconnaissance,
Comme attentive aux vœux des malheureux,
Leur imposait un sévère silence.
Ils ont rempli ce devoir rigoureux.
Vous l'ignorez : et cela je l'admire !
Mais je le sais, moi, je veux vous le dire;
Parce qu'alors dans des transports d'amour,
En même temps qu'on chantera sa gloire,
On bénira dans l'hymne à sa mémoire
Et son génie et son cœur tour à tour.

Oh ! celui-là fut grand de renommée,
Qui releva la patrie à ses yeux,
Qui lui dit : Lève un regard vers les cieux...
Quand elle était vaincue et désarmée !...

Celui-là fut un ange radieux,
Qui consola notre France opprimée,
Qui lui prédit des jours plus glorieux....
Quand du malheur l'œuvre était consommée !...

Son nom partout retentit à la fois.
On se disait : La sagesse infinie
A fait sur nous descendre l'harmonie ;
Elle a soumis les partis à ses lois..
Pour le louer, quand son puissant génie
De JEANNE-D'ARC nous redit les exploits,
Et des tourmens de sa sainte agonie
A ses bourreaux jeta l'ignominie ;
Tous les partis n'avaient eu qu'une voix.

Reportez-vous à ce succès immense....
Eh bien ! Ce dieu que le pays encense,
Vous le croyez debout sur son autel
Et s'enivrant jusques à la démence
Du doux parfum qui fait l'homme immortel....
Vous vous trompez ; ce Dieu se manifeste
A ses amis, dans la simplicité
D'un cœur candide et plein d'humanité ;
Et dans son temple il est le plus modeste.

Mais voulez-vous sonder ses sentimens
Et pénétrer jusqu'au fond de son âme ?
Voyez-le à l'âge où les ressentimens
Font du génie un volcan qui s'enflamme.

Encouragé par le plus beau succès ;
Il fait une œuvre en laquelle il espère
Comme en son fils met son espoir un père ;
Il se présente au Théâtre Français,
Il porte là, pour se faire connaître,
Un coup d'essai qui vaut un coup de maître.....
Accueil très froid. — Il s'en étonne un peu.

Puis contre lui la coulisse manœuvre.
Il sent au cœur la dent de la couleuvre....
Que devient-il ? — Il maîtrise son feu.
Et sa colère ? — Il s'en est fait un jeu.
Et sa vengeance ? — Elle enfante un chef-d'œuvre !

Œuvre d'esprit, satirique et sans fiel,
Voilà comment un grand homme se venge !
Il a compris qu'un poëte est un ange
Sur notre terre envoyé par le ciel.
Comme l'abeille il évite la fange,
Et sur les fleurs il butine le miel.

Vous connaîtrez le poëte à ce signe
Que sombre hier, il rayonne aujourd'hui.
L'astre jamais de plus d'éclat n'a lui
Que quand il eut de quelque outrage insigne
Laissé passer le nuage sur lui.
Ainsi brilla Casimir Delavigne !

O jour néfaste !.... Un caprice royal
Vient renverser sa fortune fragile....
Mais foudroyé sous ce coup déloyal,
Celui qu'un roi de son palais exile
Trouve un abri dans un royal asile.

Ne croyez pas qu'il ait dû cet appui
Au fade encens de quelque dédicace
Imprégnant l'air d'un lourd parfum d'ennui.
A ce métier toute verve se glace,
Tout cœur mollit, toute grandeur s'efface.
Non ! Sur sa tombe écrivons aujourd'hui :
« Il n'a jamais sollicité pour lui. »
Si quelquefois en épiant ses traces
On l'eût pu voir, humble avec dignité,
Courber le front devant l'autorité
Des hauts pouvoirs dispensateurs des grâces ;
C'est qu'il plaidait la cause du malheur,
C'est qu'il parlait avec force et chaleur,
Pour quelque ami, quelque existence chère
Qu'il soutenait comme soutient un frère.

Ah ! Dois-je ici le suivre pas à pas
Dans sa carrière à toute heure embellie,
Pure en tous points, si noblement remplie !
Les faits nombreux ne nous manqueraient pas.
Si vous voulez apprécier son âme,
Interrogez tous ceux qui l'ont connu.
Le feu sacré dont son regard s'enflamme,
Pour l'amitié son sourire ingénu,
Sa voix, son geste, enfin tout le proclame
Homme de bien montrant son cœur à nu.

Tout fut en lui digne de nos hommages.
Il faudrait donc dans nos ovations,
Pour son esprit citer tous ses ouvrages,
Et pour son cœur toutes ses actions.

Aussi la France et son brillant cortège,
La France illustre honora son tombeau.

— Contre vos vœux..... Des rigueurs, le dirai-je,
Vous éloignaient d'un spectacle si beau.
Car pour remplir votre humble destinée,
Car pour gagner le pain de la journée,
Pour vos devoirs, votre place, ouvriers,
Au temps prescrit est dans les ateliers.
C'est à travers le voile épais qui tombe
Que vous pouvez arriver jusqu'à nous,
Joindre vos mains et fléchir les genoux....
Et cet hommage est digne de sa tombe.
Il vous bénit dans l'immortalité !

Faut-il troubler l'asile mortuaire
Et dévoiler la sainte intimité
D'une famille arrosant un suaire
Des pleurs qu'elle offre à la divinité....
Son malheur fut une calamité.
Respectons tous le seuil du sanctuaire
Où le cœur lutte avec l'adversité.

— Le jour fatal où sur cette famille
Le bras de Dieu pesait de tout son poids....
— Au lit de mort, ses membres déjà froids

Vont se roidir. — Pourtant son œil scintille.
Sur son front pâle une auréole brille....
Il veut écrire...., Et sa mourante voix
A murmuré le nom de MÉLUSINE.....
Il veut écrire..... Et sa tête s'incline,
Et son crayon s'échappe de ses doigts,

Il meurt !.... Ainsi le dernier chant du cygne
Ne peut sortir du corps qu'il a brisé,
Et ce secret d'un cœur martyrisé
Suit au tombeau CASIMIR DELAVIGNE !....

A ces mots l'orateur chancelle ; car sa voix
S'est éteinte et trahit les efforts de son âme....
Vers lui ses deux amis accourent à la fois.
Et pour que rien ne manque à ce funèbre drame,
On entend de Paris le lugubre beffroi
Sonnant ce glas des morts qui jette aux cœurs l'effroi.
De ce grand jour de deuil c'était l'heure dernière
Qu'à Paris renvoyait l'écho du cimetière.
Aux branches des cyprès quelques oiseaux de nuit
De leurs gémissements font entendre le bruit.
Puis enfin tout se tait....... Et cette foule immense
Fait le tour de la tombe et s'écoule en silence.

J. B. FORT-MEU.

Havre, le 12 janvier 1844.

LISTE DES OUVRAGES

ERTS A LA SOCIÉTÉ PENDANT LES ANNÉES 1841-1843.

Avec les noms des Membres qui ont été chargés d'en faire le rapport.

cours de labourage ; — compte-rendu de la société royale d'agriculture et de commerce de Caen.

ice sur la nouvelle institution des Sourds-Muets, à Rouen, par M. Ballin, membre correspondant de la société. . . . . M. Lecadre.

oire du régime dotal chez les Romains, par M. Homberg, membre correspondant de la société. M. Oursel.

iété d'agriculture, sciences et arts de Meaux, années 1839-1840 . . . . M. Gallet.

noires de l'académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, 1841. . . . . M. Maire.

fumiers considérés comme engrais, par M. Girardin, membre correspondant de la société. M. Gallet.

Recueil de la société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 2e série, tome 1er. M. Poulain.

Mémoires de l'académie royale de Metz, 22e année, 1840-1841 . . . . M. Millet St-Pierre.

Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 3e et 4e trimestres 1840, 1er et 2e trimestres 1841. . . . . M. Buys.

Bulletin de la société départementale d'agriculture de la Drôme, nos 12 et 13, 1841. . . M. Gallet.

Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 4e volume, 6e livraison. . . M. Gallet.

Travaux du comice horticole de Maine-et-Loire (même société d'Angers) 2e volume n° 15. M. Gallet.

Annales de la société d'agriculture et d'industrie du département d'Ille-et-Vilaine, 1840. . M. Gallet.

Bulletin de la société des sciences, belles-lettres et arts du Var, nos 1 et 2 de la 9e année. M. Paravey.

Séances de la société royale d'agriculture et de commerce de Caen. . . . . . Divers rapporteurs.

Extrait du rapport fait le 2 août 1841 à la société des courses du Calvados, et récit des courses gymnastiques qui ont eu lieu à Caen, le 31 juillet 1841.

Revue de Rouen et de la Normandie, nos 5, 6, 7 et 8, 1841. . . . . . . MM. Millet St-Pierre et Meu.

Rapport sur l'importation du bétail étranger, lu à la société royale d'agriculture de Rochefort.

Bulletin de la société industrielle d'Angers, 12e année, nos 1, 2 et 5 . . . . M. Paravey.

Discours prononcé à la séance publique de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen; et notice historique sur l'académie de peinture et de dessin de Rouen, par M. Girardin, membre correspondant de la société.

Observations sur le Madia Oléifère, par M. Girardin, membre correspondant de la société. M. Oursel.

Observations sur la pomme de terre, par MM. Girardin, membre correspondant de la société, et Dubreuil fils. . . . . M. Gallet.

Observations sur l'épuration et la désinfection des huiles de poisson par MM. Girardin et Preisser, membres correspondans de la société . . . M. Gallet.

Bulletins de la société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort, n°s 8 à 24. . . M. Gallet.

Les derniers jours de l'empire, Paris, 1842, par M. Ch. Massas, ancien membre de la société.
M. Millet St-Pierre.

Notice historique sur l'ancien hôtel-de-ville du Havre par M. V. Toussaint, ancien membre de la société.

Du budget et du contrôle des dépenses du ministère de la marine et des colonies, par M. Lacoudrais, membre correspondant de la société. M. Gallet.

Annales de la société royale académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1841.
M. Bourlet de la Vallée.

Réglement de l'association Normande, et programme de la session de 1842.

Annuaire de Normandie, année 1841. . M. Poulain.

Un chapitre inconnu du Coran, et deux lettres sur un ouvrage inédit, attribué à l'historien Jbn-Khaldoun, etc. par M. Garcin de Tassy, membre correspondant de la société. . . M. Poulain.

Bulletin général de Thérapeutique médicale et chirurgicale, tome 23, 1re et 2e livraisons. M. Lecadre.

Mémoires de la société royale d'émulation d'Abbeville, 1838 à 1843. . . . . M. V. Fleury.

Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e et 3e trimestres 1842. M. Paravey.

Discours de réception à l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, par M. l'abbé Cochet, membre correspondant de la société. M. Millet St-Pierre.

Bulletin de l'académie royale de Bruxelles, n°s 10, 11 et 12. Tome 9 . . . . M. Millet St-Pierre.

Sur la dilatation des huiles et sur le chayaver, par M. Preisser, membre correspondant de la Société. M. Gallet.

Notice sur la confection des fromages Parmesans, par M. Ballin, membre correspondant de la société. M. Gallet.

Rapport confidentiel sur le magnétisme animal, par Ch. B. D. M. P. . . . . M. Maire.

Offrande au Dieu de l'univers, par A. Fabius. M. Poulain.

Nouveaux mémoires de la société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin. M. Paravey.

Recueil de la société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, 1841. M. Lacorne.

Rapport de la société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, année 1840-1841. . . . . M. Lacorne.

Séance publique de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, 1841. M. Lacorne.

Mémoire sur le Madia, par M. David, (société royale d'agriculture et de commerce de Caen); et rapport sur le Madia fait au nom d'une commission composée de Messieurs Delaunay, David et Lecerf. M. Oursel.

Extraits des séances de la société royale d'agriculture et de commerce de Caen, par M. Lair, secrétaire, 1841. M. Oursel.

Annales de la société d'agriculture et d'industrie, du département d'Ille-et-Vilaine, 1841. M. Touche.

Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 3e et 4e trimestres, 1841; 1er trimestre 1842. . . . . M. Leudet.

Bulletin de la société libre d'émulation de Rouen, 2me sémestre 1841 et 1er sémestre 1842. M. Baltazard.

Bulletin de la société des sciences, belles-lettres et arts du Var, nos 3 et 4 de la 9e année. M. Millet St-Pierre.

Bulletin de la société industrielle de l'arrondissement de St-Etienne, 5e et 6e livraisons, 1841.
M. Demondesir.

Chemin de fer de St-Etienne à la Grand-Croix, par la vallée des Sorbiers. . . . . . . M. Demondesir.

Des chemins de fer et des houillères de la Loire. 1840.
M. Demondesir.

Annuaire de l'arrondissement de Falaise, 7e année. .
M. Leudet.

Mémoires de la société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise, année 1840. . . . . M. Leudet.

Mémoires de la société académique de St-Quentin, 1837-1838-1839. . . . . , . M. Buys.

Notice biographique sur M. de Stabenrath, juge d'instruction à Rouen, par M. Ballin, membre correspondant de la société. . . . . . . M. Dufaitelle.

Essai sur les brevets d'invention obtenus par les industriels de la Normandie, par Messieurs Girardin et Ballin, membres correspondans de la société.
M. Dufaitelle.

Notice sur un manuscrit de Farin, par M. de Stabenrath.
M. Dufaitelle.

Travaux du comice horticole de Maine-et-Loire, 2e volume, no 16. . . . . M. Maire.

Bulletin de la société industrielle d'Angers, nos 4, 5 et 6 de la 12e année. . . . . M. Maire.

Rapport fait par M. Dreuille à la société libre des beaux-arts de Paris, sur le traité de peinture de M. de Montabert. . . . . M. Millet St-Pierre.

Rapport fait à l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen par M. Homberg, membre correspondant de la société, sur l'ouvrage intitulé : de quelques modifications à introduire dans le régime hypothécaire, par M. Hébert. . . . . . M. Oursel.

Question des sucres, brochure offerte à la société par M. Laisné, ancien membre résidant . . . M. Gallet.

Pétition présentée aux chambres par la société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, sur la suppression du sucre indigène.
M. Gallet.

Bulletin de l'académie royale de Bruxelles, n°s 1, 2, 3, 4 et 5. Tome 10. . . . . M. Touche.

Mémoires de l'académie royale de Metz, 23e année, 1841-1842. . . . . M. Buys.

Essai historique sur les Monts-de-Piété, par M. Ballin, membre correspondant de la société. M. Baltazard.

Jurisprudence du tribunal de commerce du Havre, par M. V. Toussaint, ancien membre de la société, quatre livraisons. . . . . M. Lacorne.

Notice sur la Seine, compagnie financière de la mobilisation. . . . . M. Marcel.

Note sur le mouvement de la population à Rochefort, en 1842, (société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort). . . . . M. Ferrus.

Sur les puits artésiens forés dans le département de la Seine-Inférieure par M. Girardin, membre correspondant de la société. . . . . M. Gallet.

Précis analytique des travaux de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1842.
M. Leuillier.

Bulletin de la société industrielle d'Angers, n[os] 1 à 6 de la 13[e] année, n° 1[er] de la 14[e] année. M. Dufaitelle.

Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 4[e] trimestre 1842; 1[er] trimestre 1843. M. Gallet.

Rapports à la société académique de Falaise. M. Gallet.

Saadi, auteur des premières poésies hindoustani; —La légende de Krischna;—Et histoire de la littérature hindoui et hindoustani, par M. Garcin de Tassy, membre correspondant de la société. M. Millet St-Pierre.

Mémoires de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1840; et rapport sur les travaux de la même académie en 1843. . . . M. Poulain.

TABLEAU

DES MEMBRES

A l'ouverture de la onzième Année.

BUREAU DE L'ANNÉE 1840-1841.

MM. **Oursel**, Président.
Baltazard, Vice-Président.
Paravey, Secrétaire et Archiviste.
Millet-Saint-Pierre, Trésorier Secrétaire-Adjoint.

BUREAU DE L'ANNÉE 1842-1843.

MM. **Baltazard**, Président.
Oursel, Vice-Président.
Paravey, Secrétaire et Archiviste.
Poulain, Trésorier Secrétaire-Adjoint.

BUREAU DE L'ANNÉE 1843-1844.

MM. **Baltazard**, Président.
Poulain, Vice-Président.
Millet-Saint-Pierre, Secrétaire et Archiviste.
Paravey, Trésorier Secrétaire-Adjoint.

MEMBRES RÉSIDANS.

MM. **BALTAZARD**, Directeur de la Banque du Havre.
BUYS, Professeur.
DEMONDESIR, Négociant.
DUFAITELLE, Négociant.
FERRUS, Principal du Collége.
V. FLEURY, Secrétaire de la Mairie d'Ingouville.
GALLET, ancien Officier de Marine.
LACORNE, Avocat.
LANGEVIN, Docteur Médecin.
LECADRE, Docteur Médecin.
LEUDET, Pharmacien.
LEUILLIER, Professeur au Collége.
MAIRE, Docteur Médecin.
MARCEL, Notaire.
MARCHESSAUX, Docteur Médecin.
MEU, Propriétaire.
MILLET-SAINT-PIERRE, Courtier d'assurances.
C. OURSEL, Président du Tribunal civil.
PARAVEY, Négociant.
POULAIN, Pasteur protestant.
TOUCHE, Pharmacien.

MEMBRES RÉSIDANS HONORAIRES.

MM. Le comte **DE PARDIEU**, Propriétaire.
DE LAUNAY (J. B.), Négociant.

MEMBRES CORRESPONDANS.

MM. **ALLUARD**, Professeur à l'école normale, *à Paris.*
BALLIN, Directeur du Mont-de-piété, *à Rouen.*
BAUMANN, Professeur d'histoire naturelle, *à Lucerne (Suisse).*

BUSCHE, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, *à Lille*.

CARRAULT (E.), Docteur Médecin, *à Rouen*.

L'abbé **COCHET**, Aumônier du Collége Royal, *à Rouen*.

COURNAULT, Colonel du génie en retraite, *à Langres*.

DARTTEY (C. J. V.), Sous-Chef de bureau au ministère de l'Intérieur, *à Paris*.

FERRY (Achille), Ingénieur du domaine privé, Professeur à l'école centrale des arts et manufactures, *à Paris*.

FRISSARD, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, *à Paris*.

GAILLON (Benjamin), Receveur des Douanes, *à Boulogne-sur-Somme*.

GARCIN DE TASSY, Membre de l'Institut, Professeur d'hindoustani à l'école royale et spéciale des langues orientales, *à Paris*.

GIRARDIN, Professeur de chimie, Membre correspondant de l'Institut, *à Rouen*.

HOMBERG, Avocat, *à Rouen*.

LACOUDRAIS, Conseiller d'Etat, Directeur des fonds et Invalides au ministère de la Marine, *à Paris*.

LAFOND DE LURCY (Gabriel), Directeur de la compagnie d'Assurances l'Union des Ports, *à Paris*.

LAIR, Conseiller de Préfecture, *à Caen*.

LAMBERT (J. L.), Négociant, *à Lyon*.

LEPLAY, Ingénieur en chef, Professeur à l'école des mines, *à Paris*.

MARCHAND (Eug.), Pharmacien de l'hospice civil, *à Fécamp*.

MARION DE PROCÉ, Docteur Médecin, *à Nantes*.

PREISSER, Professeur de chimie, *à Rouen*.

SURIRAY, ancien Médecin, *à Paris*.

THOMAS, ancien Ordonnateur à l'Ile-Bourbon, *à Honfleur*.

TOULMOUCHE, Docteur-Médecin, *à Rennes*.

VILLEMAIN, Membre de l'Institut, Pair de France, Ministre de l'instruction publique, *à Paris*.

WAINS-DESFONTAINES (Th.), Professeur de Rhétorique au Collége de Tulle (*Corrèze*).

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

SOCIÉTÉ HAVRAISE

D'ÉTUDES DIVERSES.

ONZIÈME ET DOUZIÈME ANNÉES.

SOCIÉTÉ HAVRAISE

D'ÉTUDES DIVERSES.

UMÉ ANALYTIQUE

TRAVAUX DE LA ONZIÈME ET DE LA DOUZIÈME ANNÉE,

PAR M. J. B. MILLET-SAINT-PIERRE,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.



HAVRE

IMERIE DE CARPENTIER ET Cie.,

RUE DE LA HALLE, 29, ET RUE BEAUVERGER, 2.

M DCCC XLVI.




BIBLIOTHECA · BODLEIANA

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

DES

TRAVAUX DE LA ONZIÈME ET DE LA DOUZIÈME ANNÉE.

MESSIEURS,

En me chargeant de vous retracer, dans un cadre limité, les ıjets sur lesquels vous vous êtes exercés pendant ces deux derières années, vous avez été fidèles à l'habitude de confier tou-ıurs ce travail à votre secrétaire; bien qu'une sage disposition ı règlement vous laisse toute latitude dans le choix d'un rédac-ur. Je ne pourrais donc, sans affecter une fausse modestie, re que j'ai été surpris en recevant cette mission et il m'est ermis d'espérer votre suffrage pour ce que je vais mettre sous ɔs yeux, puisque, en me désignant, vous donniez de nouveau ɔtre approbation aux procès-verbaux qui servent d'élément à ; compte-rendu.

Lorsque j'eus deux fois l'honneur d'être ainsi votre rappor-ɪur, il y a neuf et huit ans, j'exprimai mes regrets d'avoir à éflorer, par une sèche analyse, des œuvres dont le mérite prin-

cipal est souvent dans les détails que donne l'auteur ; surtout quand ces détails même sont le résultat que celui-ci avait en vue en étudiant, en approfondissant un sujet. Les honorables collègues qui me succédèrent dans cette tâche ont fait les mêmes plaintes et la presse locale, organe bien fidèle, en cette circonstance, des sentimens du public, nous a reproché notre huis-clos, si imparfaitement interrompu par notre compte-rendu. Je ne m'étendrai donc pas de nouveau sur la pénible position où me place cet état de choses et, me bornant à demander pardon à ceux d'entre vous que je vais me voir forcé de rapetisser, j'essaierai de faire l'acquit de ma conscience au moyen de fréquentes citations. Cette marche, favorable pour moi, avantageuse pour vous, et qui est encore plus profitable pour le lecteur, fut adoptée par M. Paravey, rédacteur du compte-rendu qui a précédé celui-ci. Vous regretterez, messieurs, que je n'aie pu lui emprunter que cela, et si l'esprit de corps ne donnait pas à chacun de nous, sa part au succès de nos publications, je serais fâché de prendre la parole immédiatement après un rapporteur qui a recueilli de si unanimes et si légitimes suffrages.

Je conserve à mon travail le nom de *Résumé analytique*, malgré l'accusation de pléonasme dont ce titre a été l'objet. Les observations faites à ce sujet ne m'ont pas paru fondées. Il n'est pas exact de dire qu'un résumé ne peut être qu'analytique, car il y a des résumés statistiques, des résumés critiques, des résumés lexicologiques : on peut faire de l'histoire d'un peuple le résumé philosophique, ou le résumé chronologique, ou le résumé synoptique et même le résumé géographique ; il y a enfin des résumés de toutes sortes, ainsi l'épithète que vous avez accolée depuis bien des années aux résumés de vos travaux ne présente aucune redondance.

Jusqu'à ce jour deux systèmes ont divisé les membres chargés d'analyser annuellement vos travaux. Les uns classant les productions par genres, isolaient chaque œuvre dans la section qui lui appartenait ; d'autres, discourant sans s'astreindre à un ordre de matières, abordaient les sujets selon que l'occasion ou

le nom de l'auteur les amenaient sous leur plume. Ce dernier mode, vous l'avez pu voir déjà, s'est attiré mes sympathies; cependant je me suis promis de faire une concession à l'autre façon de procéder. Je veux tâcher de grouper les productions de même genre, sans former des divisions et tout en faisant un récit non interrompu des études auxquelles vous vous êtes livrés. Puissiez-vous trouver, messieurs, que cette prétention a été justifiée par la mise en œuvre et que la variété des questions sur lesquelles vous avez porté vos regards ne m'a pas rendu cette double tâche trop difficile. Quels que soient les obstacles que le grand nombre de sujets me suscite, je suis trop partisan de la diversité de vos études pour m'en plaindre jamais. Je comprends cependant le reproche qui nous est fait par de bons esprits de ne pas réunir nos efforts pour certains travaux d'intérêt actuel ou local, au lieu de laisser disséminer çà et là la verve de chacun; mais on peut répondre d'abord, que, dans la période dont je rends compte, nous avons accepté de semblables tâches, quand nous avons pu nous en saisir ou en être saisis; ensuite, que nulle circonstance ne nous permet encore de reculer les humbles limites que se posa notre institution.

A cet égard, permettez-moi de vous parler d'un petit travail, fait au nom et par ordre de votre bureau, pendant nos dernières vacances.

Il s'agissait de renseignements demandés par M. le Ministre de l'instruction publique. Voici ce que disait votre Secrétaire, dans une *Notice abrégée sur l'origine, les ressources et les travaux de la Société havraise d'études diverses:*

« En 1833, quelques-unes de ces personnes qui trouvent « que les plaisirs de l'étude offrent les plus agréables distractions « pour les instants de repos des gens d'affaires, se réunirent « dans le but de fonder, au Havre, une société où chacun se « communiquerait le résultat de ses travaux intellectuels. Nulle « spécialité ne fut indiquée de préférence aux efforts des mem- « bres de la Société; on évita aussi de paraitre se poser en juge

« officiel des productions d'autrui, en distribuant des prix; tout
« ce qui sentait la prétention académique fut soigneusement
« écarté de la constitution de cette Compagnie, et un titre ex-
« ceptionnel fut même choisi pour montrer cette attitude modeste.
« Cependant l'indulgence du public, et surtout celle de la plu-
« part des Sociétés savantes du royaume, forcèrent, pour ainsi
« dire, la réunion havraise à se considérer un peu comme une
« Académie. Beaucoup d'ouvrages furent soumis à son exa-
« men, on sollicita souvent son suffrage, et elle fut comprise
« dans les envois que les corps scientifiques et littéraires se
« font réciproquement.

« La Société havraise d'études diverses a fait ses efforts pou
« se rendre digne de la considération qu'on lui a montrée. La
« composition de ses membres a toujours été bien choisie; se
« travaux n'ont été interrompus que pendant quelques mois d
« 1839, et, bien qu'elle n'ait jamais fait textuellement imprime
« les lectures qui ont eu lieu dans son sein, elle ne s'est pas re
« fusée à rendre compte au public des questions qui sont trai
« tées par ses membres, et elle publie périodiquement un résu-
« mé analytique de ses travaux. »

Après cet exposé, dont le mérite est dans l'exactitude, M. Millet-St-Pierre, suivant le désir du Ministre, entrait dan quelques détails sur nos ressources financières, bornées aux co tisations des membres, ressources dont l'insuffisance s'oppose des publications volumineuses. Il faisait remarquer que beau coup de communes moins importantes que le Havre, subvention nent largement leur académie locale, et que la Société havrais n'a jamais figuré sur le budget municipal. Il est vrai de dire, a joutait-il, qu'elle n'a jamais rien demandé. Enfin, appuyant su le besoin d'un local et de moyens de publication étendue, votr Secrétaire faisait remarquer qu'avec un peu d'appui, la Sociét pourrait donner une direction plus *utilitaire* à ses études. « S
« les progrès agricoles, disait-il, sont le but de beaucoup d
« Sociétés savantes des départements qui s'en occupent ave

« succès, il est peu de ces Compagnies qui pensent à traiter
« les questions se rattachant, de près ou de loin, au commerce
« maritime, aux relations extérieures; il n'en est pas du moins
« qui soient aussi bien placées que la Société havraise pour ap-
« peler l'attention des hommes studieux sur ce genre de tra-
« vaux. »

Nous devons présumer que la sollicitude qui a porté M. le Ministre de l'instruction publique à s'enquérir de notre situation et de nos besoins, ne restera pas stérile à l'égard des modestes désirs que votre bureau lui a fait connaître.

Les changements survenus dans le personnel de la Société pendant les deux années qui viennent de s'écouler se résument en un accroissement de deux membres résidants et de quatre membres correspondants. Nous n'avons plus, parmi les premiers, MM. Ferrus et Langevin, l'un pour cause de départ du Havre, l'autre par démission, et nous avons acquis successivement MM. Marchessaux, Délié, Desnouettes et Borély. A l'exception de M. Desnouettes, retenu par des motifs impérieux, et n'ayant pu commencer à prendre part à vos travaux que dans l'année actuelle, ces nouveaux collègues ont déjà embelli nos séances de lectures remarquables qui ont amplement justifié votre choix. Nous avons aussi perdu la collaboration permanente de M. Leuillier, sans être privé totalement de ses productions, puisqu'en partant pour Beauvais, il nous a demandé à rester sur notre tableau en prenant rang parmi les Correspondants. Il en a été de même de M. Williams que vous veniez à peine d'admettre au nombre des résidants, lorsqu'il a été appelé à la direction de l'usine à gaz de Caen, d'où nous recevrons ses communications. Notre correspondance s'est en outre enrichie du concours de M. Eug. Marchand, pharmacien à Fécamp, qui a donné de fréquentes preuves de ses habitudes laborieuses; de M. Pouchet, professeur d'histoire naturelle à Rouen, très avantageusement connu dans le monde scientifique, et de M. Viau d'Harfleur, archéologue actif et patient, écrivain incisif qui nous avait souvent favorisés de ses in-

téressantes observations. Il m'est douloureux d'avoir à terminer cette récapitulation en mentionnant que la mort nous a enlevé M. Wains-Desfontaines, professeur de rhétorique au collège de Tulle (Corrèze) et dont M. Baltazard vous vantait naguère les beaux vers sur *La statue de Pierre-Corneille* ainsi que le *Dithyrambe sur Boïeldieu.*

C'est aussi au sujet du décès d'un de vos collègues que les lectures de notre onzième exercice ont commencé. M. Gallet nous a donné la *Notice nécrologique sur M. Pierre-Michel-Etienne* Bourlet de la Vallée. Ce membre résidant, suicidé en septembre 1843, était né au Havre en 1810. Un penchant irrésistible le porta de bonne heure au culte de la poésie, qui fut l'occupation de toute sa vie, et auquel une position de fortune indépendante lui permit de se consacrer. Ses manières sombres et bizarres, si bien en harmonie avec sa mort funeste, cachaient cependant une âme sympathique au malheur. « Dès son enfance, dit « la notice, on avait pu reconnaître en lui une disposition pro- « noncée à la mélancolie; les joyeux ébats de ses camarades de « collège n'avaient aucun attrait pour lui; déjà il fuyait le « bruit et recherchait la solitude; cette disposition mélancoli- « que a grandi avec lui; elle a fini par dominer toutes ses fa- « cultés.

« Cependant il n'était pas misanthrope, et si, après avoir « abandonné l'étude du droit et renoncé au barreau, il revint au « Havre, se logea seul et parut mettre tous ses soins à fuir « le commerce des hommes; il n'en mettait pas moins à re- « chercher les malheureux, et à leur offrir des secours, des « conseils et des consolations. Jamais, comme propriétaire, il « n'usa des voies légales envers des locataires devenus ou fei- « gnant d'être insolvables, préférant s'en rapporter à leurs « promesses plutôt que d'empirer leur position. »

M. Gallet exposait les divers indices de perturbation mentale qu'on avait remarqués depuis quelque temps chez Bourlet de la Vallée, et qui ne permettent aucun doute sur les causes de l'acte déplorable qui a mis fin à ses jours.

Ce poète a laissé deux volumes de ses œuvres qui avaient obtenu du succès, la scène lyrique de *Stella*, représentée deux fois au Havre et diverses pièces détachées. L'auteur de l'éloge, en rendant hommage à la pureté de style, à l'harmonie poétique et à la beauté des pensées dont ces productions sont empreintes, appuyait ses louanges de quelques citations, et vous fûtes douloureusement frappés de la teinte mélancolique répandue dans ces vers. La mort s'était chargée de démontrer qu'il n'y avait aucune fiction poétique dans ces élans d'une âme souffrante et les paroles par lesquelles Bourlet répond au reproche de misanthropie semblaient sortir de la tombe récente où l'avait conduit une excentricité qui ne fut pas tempérée par la vie de famille, laquelle a quelquefois pour mission de briser le cours trop rapide de l'exaltation.

Les souvenirs de M. Gallet ne sont pas toujours d'une nature aussi triste; notre collègue, sous ce simple titre, de *Souvenirs* nous a raconté ses aventures de l'époque où il était prisonnier en Angleterre.

Le dépôt ou cautionnement dont il faisait partie était situé à Wincanton dans le Sommerset, pays des plus agréables d'après la description qui en est donnée. L'interdiction de s'écarter de la ligne des grandes routes et de s'éloigner à plus d'un mille de distance, sous peine de payer une guinée au profit des capteurs, avait excité d'abord l'avidité des paysans ; mais le commandant anglais s'étant contenté de réprimander les défaillans ramenés, les indigènes ne firent plus la chasse aux Français, si ce n'est pour les injurier ou leur jeter des pierres, à quoi ces derniers répondaient avec ardeur. Plusieurs d'entre eux eurent même des succès dans les combats singuliers à la mode anglaise, c'est-à-dire à coups de poing suivant les règles de la boxe.

Le général Rochambeau eut l'excellente idée d'inspirer le goût de l'étude aux prisonniers pour dissiper l'ennui de la captivité et utiliser leurs perpétuels loisirs. Des cours de sciences et d'arts de toutes sortes eurent lieu dans sa maison ; ils furent suivis avec

empressement et, bien qu'au départ du général, cette direction louable fut abandonnée par plusieurs, néanmoins l'impulsion ne resta pas sans effets et le cautionnement de Wincanton fut un de ceux où le travail régna le plus.

L'auteur décrit la manière de vivre des prisonniers, l'ordinaire de leurs repas, les efforts qu'ils fesaient pour se distraire de la mélancolie que leur inspirait la perspective d'une longue captivité. Un théâtre s'était monté avec son orchestre, ses décors, sa troupe, et les prisonniers jouaient avec succès toutes sortes de pièces. Comme on le pense bien, les rôles de femmes étaient remplis par des jeunes gens. Cela donna lieu à une plaisante méprise de la part d'un Anglais des environs qui devint amoureux d'un aspirant chargé de l'emploi des soubrettes, méprise qu'on eut soin d'entretenir pendant une quinzaine de jours, remplie par des entrevues, des rendez-vous, des billets doux, etc.

Après avoir dépeint l'enthousiasme avec lequel on célébrait la fête de l'Empereur et avoir cité des couplets d'une pièce composée, en cette circonstance, par M. Pelcat d'Honfleur, M. Gallet rapporte quelques usages assez singuliers du pays. Ce sont les correspondances diaphanement anonymes de la St-Valentin, les feux de l'anniversaire de la prétendue conspiration des poudres et le jeu du bâton, spectacle cruel, recherché cependant des dames anglaises, bien qu'il n'ait d'autre dénouement que du sang humain, et qu'il en résulte souvent la mort d'un champion.

Les tentatives d'évasion, tantôt heureuses et tantôt avortées, de plusieurs prisonniers, sont ensuite racontées dans le plus grand détail. Celle qu'accomplirent, avec une témérité et une imprévoyance extraordinaires, MM. Bourdon et Farcy, jeunes gens à peine sortis de l'enfance, est palpitante d'intérêt. Les circonstances d'un de ces récits, dont la fin n'est pas heureuse, furent pourtant mises en complainte badine par son propre acteur. Ce stoïque chansonnier est M. Andréa de Mertia, aujourd'hui capitaine de vaisseau en activité. D'autres noms connus se trouvent

parmi les évadés : M. Trottel, l'ancien lieutenant du *Cygne*, devenu depuis capitaine de vaisseau, M. Cocherel capitaine de frégate qui a été longtemps chef militaire au Havre, M. Armand d'Houdetot qu'on a vu chez nous colonel d'un régiment, et bien d'autres personnes.

Mais la fréquence de ces tentatives occasionna une nouvelle mesure de la part du gouvernement anglais : ordre fut donné de conduire à la prison de Stappleton tous les aspirans du cautionnement de Wincanton sous prétexte de représailles ; des aspirants anglais se trouvant traités en France avec trop de rigueur.

Lorsqu'il exposait, quelques pages plus haut, la question du droit d'évasion aux yeux de l'honneur, pour des prisonniers qu'on mettait en cautionnement, en leur déclarant qu'ils s'y trouvaient sur parole, M. Gallet s'était abstenu de donner une conclusion. On voit cependant ici, que son opinion était négative de ce droit, car, au moment de la mise à exécution de la nouvelle mesure, il se dit avec joie qu'il n'est plus prisonnier sur parole et fait ses dispositions pour échapper à ses geôliers. Laissons M. Gallet faire, lui-même, le récit de cette évasion.

« Il était 4 heures ; plusieurs prisonnniers avaient demandé à aller faire leur malle et mettre ordre à leurs affaires ; on leur donnait un soldat pour les conduire et les ramener ; je n'avais pas été des derniers à faire la même demande, mon tour vint à 8 heures ; ce fut le sergent qui m'accompagna.

« Arrivé chez moi, je fais ma malle ; je prends sur moi ce qui pouvait m'être nécessaire pour la route, je fais quelques cadeaux à ceux de mes compagnons qui restaient, et nous sortons. A la porte, le sergent me dit : — « Vous avez mis deux ou trois paires de souliers dans votre malle, vous me rendriez un grand service en m'en donnant une des moins bonnes. »

— « Rentrons, lui dis-je, et je lui donnai une bonne paire de souliers, tout en réfléchissant que j'aurais bon marché de cet homme. En sortant, la nuit était noire, j'avais un bras passé sous le sien, je l'arrête et lui offre une guinée pour me laisser

« aller. « Impossible, dit-il, je serais cassé. » Non, donnez-moi « quatre pas, vous allez courir après moi en criant, et tout le « monde rendra témoignage que ce n'est pas votre faute. Il re- « fuse opiniatrément, même de prendre la guinée que je lui of- « frais toujours.

« J'avais vu dernièrement représenter sur notre Théâtre, par « une troupe ambulante anglaise, le drame de *Pizarre;* je me « rappelais une scène analogue à ma situation ; Pizarre, gardé « par un soldat anglais, après avoir vainement essayé de le sé- « duire par de l'or, lui parle de sa mère, de la liberté si précieu « se pour tout Anglais, et le soldat le laisse aller.— J'essaie les « mêmes arguments; pour toute réponse, le sergent appelle un « soldat qui allait passer, lui dit de marcher de l'autre côté du « prisonnier, et nous continuons notre route.

« Nous n'étions plus qu'à une demi-portée de fusil de la mai- « son commune, nous passions devant l'auberge du Cygne. Voi- « ci, dis-je au sergent, la demeure du prisonnier qui est sorti « en même temps que moi, voyons s'il a fini; et sans lui donner « le temps de la réflexion, je l'entraîne dans l'auberge; nous « montons au second, à la chambre du prisonnier, que nous « trouvons terminant sa malle avec l'aide de son guide; le sol- « dat nous avait quitté, et s'était dirigé vers la cuisine.

« On entrait dans l'auberge du Cygne par une porte cochère; « la cour, étroite et longue, se terminait par une petite issue « qui donnait sur la campagne ; à gauche, en entrant, étaient « les cuisines et l'escalier ; cet escalier qui était étroit, montait « droit jusqu'au premier, puis tournait en spirale jusqu'au se- « cond. Là se trouvaient plusieurs chambres qui se comman- « daient; Maze l'aspirant, sorti en même temps que moi, occu- « pait la troisième.

« Après quelques mots échangés en français avec celui-ci: je « vois, dis-je au sergent, qu'il n'est pas encore prêt, mais il ne « tardera pas, partons, car les autres nous attendent pour sor- « tir à leur tour.

« J'ai eu plusieurs fois occasion de remarquer que l'or, qui dans ce temps-là était fort rare, car on ne voyait que du papier, exerçait une puissance presque magique sur le peuple anglais. Cet homme devait se défier de moi, il connaissait mes intentions; mais je lui avais montré de l'or, et j'avais acquis sur lui une espèce de puissance magnétique. Il semblait qu'il n'osât me contredire, je m'en apercevais et je voulais en profiter; j'espérais d'ailleurs que le soldat que j'avais vu se diriger vers les cuisines, y était entré, et je me voyais déjà arrivant au bas de l'escalier, 5 à 6 pas en avant du sergent; puis à la grâce de Dieu.

« Partons, dis-je, en m'efforçant de prendre un ton calme et passant devant. Partons, répond-il, en me suivant et en m'engageant à l'attendre. Les chambres intermédiaires n'étaient pas éclairées, ni l'escalier non plus ; je faisais de grandes enjambées pour gagner du chemin, sans avoir l'air de me presser, et je parlais au sergent que j'entendais se heurter tantôt contre un meuble, tantôt contre un autre, et qui appelait pour avoir de la lumière.

« Une servante qui passait au premier, pose une chandelle qu'elle tenait, au haut du premier escalier qui, comme je l'ai dit, était droit; et la clarté me fait apercevoir au bas de cet escalier le soldat tranquillement appuyé sur son fusil; adieu donc toutes mes espérances.

« Cependant, par une inspiration soudaine que je dus bien plus à la Providence qui me guidait qu'à ma présence d'esprit, car mon cœur battait avec violence, je descends avec calme et je dis au soldat : rentrez cette lumière dans la cuisine ; le soldat monte, je le croise dans l'escalier, je m'élance et en trois bonds je suis au fond de la cour.

« Mais, ô douleur! l'issue sur laquelle je comptais, était fermée par une porte dont je ne soupçonnais pas même l'existence. Un froid glacial parcourt mes veines, je sens que je vais tomber; cependant je tâte machinalement, ma main rencontre un loquet, la porte cède, je suis libre.

« A peine ai-je refermé la porte sur moi que j'entends le ser-
« gent tomber en grand sur cette porte ; mais j'avais surmonté
« toute espèce d'émotion, et j'aurais défié tout le détachement
« à la course. Je pars comme un éclair, me dirigeant vers le
« bas du village, et je ne ralentis ma course qu'après m'être
« assuré que je n'étais plus poursuivi.

« Je passai cette première nuit dans une cabane de lapins
« avec lesquels je partageai le morceau de pain que m'avait ap-
« porté le Français qui m'avait caché; j'en sortis à 3 heures et je
« rentrai chez moi, où j'appris qu'un constable était revenu avec
« le sergent et avait enlevé ma malle; j'en sortis avant le jour et
« me rendis chez un ami où je restai 3 jours, après lesquels il
« me mit en rapport avec un ou deux Français qui attendaient
« un smuggler. »

Pendant trois semaines, M. Gallet se tint caché à Wincanton mais en changeant souvent de retraite, car on avait publié la promesse de trois guinées de récompense à qui l'arrêterait : son boulanger le découvre par hasard, et loin de le dénoncer le traite en ami; mais le surlendemain de son départ, qui avait eu lieu en compagnie de deux autres évadés, il se trouve en présence d'un habitant de Wincanton, bien connu pour être l'ennemi des Français. Heureusement cet homme était franc-maçon, et malgré l'exagération du préjugé national de cet Anglais, M. Gallet n'invoqua pas en vain auprès de lui les lois de la fraternité qui règnent impérieusement dans l'ordre cosmopolite dont l'un et l'autre étaient membres.

Le trajet que faisait alors notre compatriote avait pour but de s'aboucher avec d'autres Français, afin de faire la somme que des smugglers demandaient pour le transporter en France avec ses compagnons. Il échoua dans sa négociation, et fut obligé de reprendre le chemin qu'il avait parcouru et de s'exposer aux mêmes dangers. Pour ne pas traverser de jour les lieux habités il se fit donner l'hospitalité chez un agriculteur en assurant qu'il appartenait à une colonne de prisonniers qui avait récemment passé par-là et en feignant de n'avoir pu les suivre à cause d'une en-

torse. Enfin il rejoignit ses camarades ; un guide les conduisit à Weymouth à travers les landes, et ils arrivèrent dans leur patrie au moyen de l'embarcation d'un contrebandier dont la traversée fut favorisée par un temps épouvantable.

Un autre épisode des prisons d'Angleterre, raconté par M. Thomas, membre-correspondant, et rappelé dans le dernier résumé de vos travaux, a été l'objet d'une réclamation dont la justesse est incontestable. Il n'est pas vrai que sir Sydned-Smith ait fait relaxer des pêcheurs du quartier d'Honfleur capturés par une frégate anglaise ; cette délivrance est due à *M. Haguelon*, leur compatriote, devenu depuis habitant du Havre. M. Haguelon, aussi prisonnier en Angleterre, ayant gagné la confiance des chefs du dépôt de Porstmouth, fut employé dans leurs bureaux et son intervention auprès des autorités anglaises procura souvent aux détenus le redressement de divers griefs et des adoucissements à leur position. Or ce fut par son initiative seule et ses nombreuses démarches que la liberté de nos voisins d'outre-Seine fut obtenue, après leur avoir donné les soins et les secours nécessités par leur état de dénuement. M. Thomas, lui-même, nous a écrit pour réparer l'erreur involontaire qu'il avait commise et nous faire connaître que M. le maire d'Honfleur, sur d'unanimes témoignages, s'est rendu l'interprète de la reconnaissance publique envers M. Haguelon. C'est avec empressement que nous mentionnons ces circonstances. L'honorable citoyen qui avait mérité par ses bienfaits, le surnom de père des prisonniers, a sans doute sa récompense dans son cœur ; mais il importe que la gratitude de ses compatriotes ne se porte pas sur des étrangers qui n'y ont aucun droit.

M. Thomas n'a pas borné ses rectifications à cet objet ; il nous a aussi adressé des *Observations et remarques sur les volumes : Arrondissement du Havre, de la Normandie pittoresque*, manuscrit confié au rapport de M. Baltazard. Beaucoup de ces critiques sont de peu d'importance, à part celle qui fait remarquer que ce ne fut pas le duc de Villars qui rendit le Havre à

Henri IV, en 1594 ; mais bien André de Brancas, auquel succéda au gouvernement de la ville, son frère George, chevalier [illegible] d'Oise, lequel fut, le premier, titré duc de Villars en 1626 plus de 30 ans après la reddition dont parle l'ouvrage. Les autres reproches sont un peu minutieux, tel que celui d'avoir passé sous silence les revers de velours violet de la garde nationale du Havre à l'époque de la première fédération. Ces revers, empruntés au régiment de Provence, sont chers à M. Thomas ; il nous en a parlé plusieurs fois. Du reste, le rapporteur a trouvé que les souvenirs de l'auteur, ancien havrais, ne sont pas sans intérêt, quoique de peu d'importance. Il parle d'une promenade que le roi Louis XV fit, le soir, incognito, pendant son séjour dans notre ville ; il décrit les quatre drapeaux de quartiers de la garde bourgeoise qui était organisée militairement depuis l'an 1530 ; il assure qu'il n'y a jamais eu ni cloche, ni horloge sur le prétoire et il discourt sur divers châteaux des environs qui n'existent plus et dont on est heureux de retrouver les traces dans la mémoire archéologique de notre collègue.

Nous ne dirons rien d'*Un épisode de l'histoire du Havre* envoyé par le même auteur, parce que la Société avait déjà été favorisée de cette communication, sous un autre titre, pendant sa troisième année ; mais il faut mentionner ses *Documens pour l'histoire du Havre* qui ont fourni plusieurs articles aux Annales maritimes et Coloniales. Ce sont des détails curieux, extraits de divers anciens manuscrits, se trouvant à la bibliothèque royale et chez un amateur, sur l'armement de trois galéasses en 1537, sur d'autres dépenses maritimes de l'an 1522 et sur les œuvres d'un pilote du Havre, Jacques Devaulx, en 1583. Le lieutenant-général commandant la flotille dont il est parlé recevait cent livres tournois d'appointements mensuels ; chaque capitaine de galéasse n'avait que soixante livres et l'on voit qu'un matelot servait alors l'État pour dix sols par mois.

A propos des temps passés de notre localité, M. Dufaitelle avait exprimé des doutes sur le retrait de la mer de la plaine de

l'Eure, laquelle aurait été autrefois couverte par les flots, suivant une tradition populaire et comme on assure que l'indiquaient des anneaux en fer fixés dans les murs du château de Graville, anneaux destinés à l'amarrage des navires. Aux raisons que présentait ce membre on a ajouté qu'une assertion de M. l'abbé COCHET contredisait cette croyance dont il était pourtant lui-même partisan : l'auteur des *Églises de l'arrondissement du Havre* donnant la date du XIII[e] siècle à la chapelle de l'Eure, située à peu de distance de la rive actuelle et qui aurait donc été construite au milieu des eaux. Mais ce membre-correspondant, que nous ayons eu l'avantage de posséder dans une de nos séances s'est justifié alors, pour cette petite censure. M. Cochet a fait observer qu'il rapportait seulement la tradition des boucles d'amarrage sans y ajouter foi et qu'il est persuadé au contraire que la mer n'a jamais battu au pied du château. Il pense qu'on a fait confusion avec les souvenirs de certaines circonstances extraordinaires, telles que la mâle-marée où, par une crue subite, les eaux portèrent les galères jusqu'en cet endroit, et encore faut-il admettre qu'il existait de profondes criques pouvant remplir l'office de canaux.

Le penchant de M. l'abbé COCHET pour les légendes locales se fait surtout remarquer dans la terminaison de son mémoire, intitulé : *Culture de la vigne en Normandie*. Il rapporte, en ces termes, l'explication que donne le peuple de nos campagnes sur la disparition des vignes.

« Au seizième siècle, un fléau, véritable plaie d'Egypte, « s'abattit sur les vignobles de Normandie. D'innombrables volées de dadins, épaisses comme des nuées de sauterelles, venaient chaque année vers l'automne tomber à l'improviste sur « les ceps chargés de raisins. Ils dévoraient les fruits et ne laissaient aux arbres que le bois et les feuilles. Cette plaie se renouvela pendant plusieurs années. Les peuples réduits au désespoir se précipitèrent dans les églises, firent des prières, des « pélerinages, des processions, chantèrent des psaumes, des litanies comme dans les anciennes rogations. Le fléau cessa,

« et ces innombrables volées de dadins, poussées par la main de
« Dieu, furent transportées au delà des mers, et reléguées sur
« le banc de Terre-Neuve, où Dieu les garde en réserve dans
« le trésor de sa colère, pour les précipiter de nouveau sur
« quelque peuple qu'il voudrait punir. Demandez aux marins
« qui ont été à la pêche sur le grand banc, ils vous diront que
« les dadins s'y trouvent encore par milliers qui obscurcissent l'air;
« qu'ils viennent se reposer sur les mâts et sur le pont des na-
« vires, qu'on les abat à coup de bâtons, enfin qu'on en est
« importuné comme on l'est par les moucherons le soir d'un
« beau jour.

« Ainsi délivrés du fléau qui les affligeait d'une manière si
« cruelle, nos pères ne manquèrent pas d'en témoigner leur re-
« connaissance au Dieu qui les avait sauvés. Ils sentirent le be-
« soin d'exprimer leur reconnaissance autrement que par des
« paroles. Ce fut surtout, aux contre-tables des autels qu'ils
« suspendirent leurs ex-voto, en exprimant le fait, dont ils
« avaient à rendre grâce. Voilà pourquoi dans les contre-tables
« de la renaissance, nous trouvons toujours, sur les colonnes
« torses chargées de raisins, de nombreux pigeons sauvages qui
« s'attachent aux branches et qui dévorent les fruits.

Par de nombreuses citations empruntées aux chroniques de notre pays, depuis l'an 1052 jusqu'en 1790, ainsi qu'aux rituels liturgiques et même dans les historiens des premiers temps du Bas-empire, enfin par les noms des divers quartiers qui sont aussi des preuves traditionnelles, ce mémoire établit d'une manière incontestable qu'il y avait autrefois des vignobles en Normandie et que cette province fournissait à la consommation et au commerce des vins abondants. Cependant cette culture, si bien naturalisée parmi nous a disparu complètement depuis le dernier siècle. M. Cochet expose les causes auxquelles on attribue ce changement. La plus généralement répandue, dans l'opinion publique est le refroidissement du sol, indiqué par le peu de réussite actuelle des treilles les mieux exposées, et confirmé par l'autorité de M. Arago qui assure que la chaleur de la terre a diminué

et qui croit que les déboisements ont occasionné cette altération. Notre collègue est porté à supposer que les longs et vigoureux hivers de la fin du XVII[e] siècle et du commencement du XVIII[e] détruisirent les vignes qu'on ne put remplacer aussi facilement que le blé. Il cite à ce sujet plusieurs chroniques qui parlent de ces désastres : enfin le développement de la fabrication du cidre et la facilité des communications avec les pays viticoles, achevent d'expliquer le non-rétablissement des vignobles.

Plusieurs d'entre vous, messieurs, n'ont pas partagé le sentiment de l'auteur sur les causes de l'absence des vignes dans nos champs. Ils pensent que le vin qu'on récoltait autrefois, en Normandie était de mauvaise qualité, peu abondant, et que les importations par mer ont amené une concurrence victorieuse sur cette culture, remplacée d'ailleurs avantageusement par le colza et d'autres productions précieuses. En même temps la brasserie du cidre se perfectionnait et offrait à ceux qui ne pouvaient acheter de bon vin, une boisson plus saine et plus agréable que le liquide âcre et sûr produit par les raisins normands. Ce sont ces motifs que M. Cochet ne méconnaît pas ; mais sur lesquels il glisse épisodiquement, qui paraissent au contraire les principaux. Le système du refroidissement de la terre, ajoute-t-on, est une hypothèse très-contestable, contre laquelle on a objecté le maintien des dimensions du globe depuis des époques fort reculées. Il serait toujours étonnant, même en admettant cette raison, que le refroidissement eût eu des effets aussi sensibles dans un si court intervalle, car M. Cochet cite des vendanges de 1790 ; tandis qu'on voit les auteurs romains affirmer que le raisin de leur temps mûrissait difficilement en Normandie : il n'y aurait donc eu qu'un changement bien léger, si ce n'est nul, de l'état de température de notre sol.

L'auteur du mémoire a repliqué à ces objections qu'il n'avait fait qu'exposer les divers systèmes allégués à ce sujet, sans en défendre aucun. Il n'ignore pas ce que plusieurs savants et entre autres M. de Gasparin ont opposé à cette théorie du refroidissement de la terre : cependant, faisait-il observer, les documents

traditionnels sembleraient l'appuyer. A Dijon, les bancs des vendanges, depuis le XIII[e] siècle, ont toujours été en reculant graduellement depuis août jusqu'en octobre, ce qui prouve le retard progressif de la maturité du raisin. On a même calculé que cette marche amènera l'absence totale de récolte en 2500. Notre collègue a rappelé, à cette occasion, le passage de son mémoire qui parle de la messe de la transfiguration citée par le rituel de Beth, dans le cérémonial de laquelle il fallait, par un motif mystique, se servir de vin nouveau ; circonstance qui démontre qu'autrefois en France, on avait déjà fait fermenter du jus de la vigne à l'époque du 6 août.

La discussion soulevée, à propos de cette production, semblerait nous conduire sur le terrain de la science, mais je n'ai pas épuisé vos études archéologiques et j'y demeure en vous rappelant ce que M. Délié et M. Buys, en qualité de rapporteurs des publications de 1844 et de 1845 vous ont dit, successivement, sur la *Société archéologique de Béziers* et en particulier sur les travaux lexicologiques de M. Azaïs son président. Le premier rapporteur s'exprimait ainsi :

« Il serait à désirer que des études semblables fussent faites
« sur tous les points de la France, où notre langue moderne n'a
« point encore succédé complètement aux anciens dialectes. Dans
« quelques années, ce travail sera moins facile, et dans un siè-
« cle, il sera impossible. Que de points historiques, aujourd'hui
« obscurs, pourraient être éclaircis. Car vous le savez, messieurs,
« l'histoire d'un peuple est écrite dans ses monuments, ses cou-
« tumes, ses mœurs, sa langue, enfin dans tout ce qui le cons-
« titue comme société. »

Occupé à étudier ainsi les annales de nos contrées dans les divers vestiges du passé, M. Viau nous a signalé l'existence d'un document qui jette du jour, selon lui, sur un point important de l'histoire d'Harfleur: c'est la comptabilité de Loys Raoulin, receveur des deniers communaux pour les années 1484 à 1491.

« Ce document est d'autant plus précieux, fait observer notre correspondant, dans la notice intitulée : *Le premier siège d'Har-*

« *fleur= La Tour de la Trahison =Rectification historique*, qu'il
« explique la version de Juvénal des Ursins, en ce qu'elle a
« d'obscur, la confirme en ce qu'elle a de vague, et redresse les
« erreurs dont fourmillent, dans les chroniqueurs, les récits du
« mémorable siége de 1415. La difficulté des correspondances
« pendant la domination étrangère, la terreur qu'inspiraient les
« Anglais, expliquent ces dissidences, ces erreurs et ces men-
« songes dictés aussi par l'intérêt qu'avaient les enfans d'Albion
« à obscurcir la vérité, soit pour se faire une meilleure part
« d'honneur, soit pour justifier les excès dont ils souillèrent in-
« dignement leurs armes. »

On trouve dans ces comptes, des articles de dépenses faites pour la réparation de *la Tour de la Trahison*. Cette épithète, subsistant 70 ans, plus tard, serait, d'après M, Viau, la confirmation de ce que Juvénal ne rapporte que comme une simple rumeur publique, en racontant les circonstances du siége et de la prise de la ville par Henri V, roi d'Angleterre. On affirmait, assure ce chroniqueur, que pendant une escarmouche sanglante survenue à une des portes, les ennemis avaient été frauduleusement introduits d'un autre côté, à la grande surprise et au déplaisir des habitants qui défendaient vaillamment la place.

Dans la relation détaillée que donne la notice de ce siége mémorable, où les assaillans étaient seize contre un, on fait remarquer comment tout coïncide à confirmer cette version, et, malgré les récits tronqués et calomnieux des Anglais, à couvrir de honte le gendre d'Isabeau, qui abusa si cruellement de sa victoire, et fit même empoisonner les prisonniers dans leur trajet vers Calais. Ce fait odieux, qu'aucune histoire n'a révélé, est attesté, dit notre collègue, par une charte de Charles VIII, de février 1492, existant à la mairie d'Harfleur.

M. Borély, chargé de l'examen de cette notice, n'a partagé aucune des conjectures de l'auteur.

Ce rapporteur ne voit dans le texte de Juvénal des Ursins, cité par M. Viau, qu'un de ces vagues bruits populaires qu'admettait si facilement le chroniqueur, et, s'appuyant sur le

récit de plusieurs témoins oculaires, tels que Lefebvre de St-Rémy, Jean de Vaurin, et sur l'excellente chronique de Monstrelet, etc., le rapporteur pense qu'aucune des circonstances du siège d'Harfleur ne permet d'admettre l'opinion nouvelle de notre honorable correspondant. Après avoir exposé en peu de mots cette intéressante page de notre histoire, la capitulation qui fut la suite de la misérable situation de la place, et le refus, six jours après, de quelques hommes de la garnison, de tenir la capitulation jurée; M. Borély ajoute. « Ce » simple exposé de faits, prouve qu'il était matériellement impos- » sible à Harfleur de résister plus longtemps, et que Henri V n'a- » vait pas besoin de la trahison pour occuper une place qui n'a- » vait plus ni remparts, ni munitions, ni vivres, ni défenseurs » et qu'il pressait si vivement de tous côtés, par terre et par » mer, avec une armée et avec une flotte également formidables. » Certes, la longue résistance de cette poignée de braves gens fut » glorieuse; mais on peut, ce nous semble, on doit blâmer, ceux » qui en présence du traité conclu, des ôtages déjà livrés, de la » certitude de ne pas être secourus et de l'impossibilité matérielle » de sauver la place, furent follement s'enfermer dans une ou » deux tours pour opposer au roi d'Angleterre une résistance » aussi insensée qu'inutile. Et quand on songe, combien la » parole donnée et la foi chevaleresque étaient sacrées au moyen- » âge, il ne serait peut-être pas trop hasardeux d'avancer que cette » flétrissure de *Tour de la Trahison* fut donnée à cette tour par » cela même qu'elle fut témoin du parjure et de la folle bravoure » de quelques hommes aveuglés par le désespoir. Les Anglais » dûrent baptiser ainsi cette tour. Ils restèrent maîtres d'Harfleur » qu'ils habitèrent seuls pendant plusieurs années; ils perdirent » cette ville quelque temps après, puis ils s'y établirent de nou- » veau en 1440 et la conservèrent encore neuf ans; au milieu » de ces vicissitudes, les souvenirs du premier siége dûrent s'ef- » facer, le nom seul de *Tour de la Trahison* resta et, pour la nou- » velle population établie dans Harfleur par Dunois et Charles » VII, en 1449, ce nom ne signifiait peut-être plus rien. »

Quant à la révélation de l'empoisonnement des habitants prison-

ers, le rapporteur en conteste l'exactitude. D'après ses remar-
ıes, cette malheureuse population fut dirigée non sur Calais,
mme le pense M. Viau, mais sur Lillebonne. Le maréchal de
ıucicaut qui se trouvait dans cette ville les y fit loger et le len-
main il les fit amener à Rouen par eau. Un empoisonnement en
asse de ces malheureux, exécuté sur la route de Calais par les
dres de Henri V, paraît impossible. M. Borély se demande
abord si l'exécution matérielle de ce crime était facile à réaliser,
ur un prince en campagne dans un pays ennemi ; mais un fait
i parait suffisant pour combattre l'opinion de notre correspon-
nt. Henri V se voyant fermer la route de Paris, avait déclaré
ı'il irait d'Harfleur à Calais, à travers champs, et, pour éviter
soulèvement en masse des populations qu'il devait traverser,
fit exécuter à la lettre les ordonnances de Richard II sur la dis-
ıline et proclamer qu'aucun désordre ne serait commis sur la
ute. Or, quelle irritation, quelles craintes n'eût pas engendré
rmi les habitants des campagnes cet empoisonnement général
une population malheureuse et désormais inoffensive, sur la
ute même que le roi d'Angleterre allait parcourir à la tête d'une
mée !

Une autre opinion de l'auteur du mémoire ne paraît pas au
ıpporteur mieux fondée que les précédentes. C'est le reproche
rulent que fait M. Viau au connétable de France de s'être op-
ısé à ce que ses troupes en vinssent aux mains, dans une
ncontre avec un corps d'Anglais. M. Borély pense que la con-
ıite du connétable en cette circonstance fut l'effet d'une tactique
ıdente dont la suite montra la sagesse.

M. Borély termine en disant : « qu'un travail du genre de ce-
lui de M. Viau mérite toutefois des éloges, par cette pensée
qu'il est beau et honorable de se préoccuper ainsi du passé
de son pays, mais pour que de tels travaux soient réellement
profitables, on ne saurait trop apporter de soins et de sagesse
dans ses recherches ; car si l'on admettait avec tant de facilité
tous les indices qui, de première vue, semblent contredire ce
qui a été déjà admis, on arriverait bientôt de *rectification* en

» *rectification*, à démolir le corps entier de l'histoire et il ne res-
» terait pas pierre sur pierre du gigantesque et majestueux édi-
» fice.

M. Viau terminait son travail en se plaignant du vandalisme des fonctionnaires publics d'Harfleur qui démolissent les vieilles ruines, témoignages d'une antique splendeur, pour réparer les chemins avec les pierres qui en proviennent et il se félicite de ce que la Tour de la Trahison ne se trouve pas sur un terrain communal. D'autres membres vous ont parlé, d'après certains rapports, des obstacles que cette municipalité éleverait sans cesse à ceux qui veulent faire des recherches historiques et l'on a rapporté qu'à la suite de déblais exécutés dans l'intérieur d'un fragment de tourelle par les soins et aux frais d'une institution archéologique, pour rechercher des médailles et autres vestiges, l'administration locale aurait fait recouvrir avec les terres enlevées, les antiques débris que ces travaux avaient mis à découvert. De pareils actes sont déplorables, s'ils ont en effet existé; ils sembleraient appartenir à des époques d'ignorance et l'autorité supérieure, dans ce cas, devrait s'attacher à éclairer le zèle des gouvernans municipaux à cet égard.

Du reste, notre collégue revient souvent et avec amertume sur ces griefs et nous aimons à croire qu'il les exagère. Voici un passage de sa lettre accompagnant l'envoi de piéces numismatiques extraites des fouilles faites à Harfleur pour l'amélioration du port.

» On a constamment découvert des monnaies dans tous les
» curages de la Lézarde à l'endroit qui sert de port aujourd'hui
» et n'en servait pas autrefois. Ces pièces sont d'époques bien
» éloignées les unes des autres; on ne les trouve que disséminées
» et à 33 centimètres de profondeur environ. J'ajouterai qu'on
» rencontre abondamment dans cette région des pièces nurem-
» bergeoises. A quelle époque la ville de Nuremberg laissait-
» elle de son argent à Harfleur et qu'y achetait-elle?

» Voilà des élémens d'histoire locale encore inexplorés: peut-
» être parviendrait-on à éclaircir ces points intéressants avec les

» *précieuses* archives de la mairie d'Harfleur, mais ceux qui les » gardent ne savent pas les lire et ne permettent pas qu'on les » lise. »

Ce studieux amateur, que nous n'avions pas alors l'avantage de compter parmi nos membres, assurait qu'un grand nombre de monnaies du moyen-âge et de la renaissance, trouvées dans ces travaux, ont été fatalement dispersées, parce que personne ne prenait soin de les recueillir et qu'on lui a suscité des obstacles quand il a voulu s'en occuper. M. Viau se récusant pour apprécier la valeur scientifique des pièces qu'il envoyait, priait la Société de les examiner, M. Edouard Paravey, dont vous connaissez le goût pour la numismatique en fut chargé.

Malheureusement ce collègue trouva que ces pièces sont d'un intérêt nul. Dans un rapport fort piquant, quoique improvisé, il exposa qu'aucune d'elles ne paraît avoir servi de monnaie; ce sont des jetons dont on faisait grand usage autrefois surtout dans les chambres des comptes. Chaque conseiller y était nanti d'un certain nombre de jetons, appelés aussi *méreaux,* bien que les méreaux dont le nom vient de *mes réaulx* fussent antérieurement des monnaies de billon locale, et servissent plus particulièrement aux chanoines, auxquels on les distribuait pour constater leur présence aux offices. L'auditeur suivait tous les articles des comptes lus en sa présence en jetant devant lui sur la table le nombre de jetons nécessaires pour exprimer la somme énoncée et en observant de les placer, comme nos chiffres, par ordre d'unités, dizaines et centaines. Quand on avait avait ainsi *jeté* ce qu'on avait en main, on *déjetait*, c'est-à-dire qu'on formait une somme totale avec les jetons de chaque ordre, reportant le dixième à l'ordre supérieur et reprenant les autres. On arrivait ainsi au résultat définitif du compte qui devait se trouver le même en jetons sur la table et en chiffres sur le papier. M. Paravey nous a donné note de plusieurs légendes de jetons qui rappellent les conseillers à leurs devoirs : On en voit portant ces mots :

Getés et entendés au compte, et vous gardés de mécompte.

Un jeton de la chambre de Bretagne, présente cette inscription :

Pour bien jeter et desgister faut bien entendre et po. parl.

Deux des pièces de M. Viau avaient évidemment cette destination : sur l'une on peut lire : *Gardés-vous de mes. . . .* , On doit présumer que la partie effacée était le complément du mot *mescompter*. L'inscription de l'autre, où les croissants indiquent bien le règne de Henri II, comme le signalait M. Viau, porte : *Camera computorum etc.* ce qui ne laisse aucun doute sur son emploi en chambre des comptes.

Souvent le type de ces jetons était l'imitation des monnaies courantes, surtout de la monnaie d'or, et l'on prenait parfois la précaution de l'indiquer. On connaît des méreaux portant le mouton de St-Jean avec cette légende à la face : *Je ne s. pas vrai aignel d'or* et au revers, *Je ne svi pas d'argent.* Une pièce de M. Viau, frappée à l'agnel, a quelque analogie avec celle-ci On y voit bien visiblement : *Movton svi : de B.* ce qui doit signifier de billon.

A propos de ce type, le rapporteur a relevé une erreur de M. Viau qui, dans sa note, avait avancé que St-Louis et Charles V ont seuls donné cette effigie à leur monnaie. M. Paravey fit remarquer que tous les rois depuis Louis IX jusqu'à Charles VII firent des agnels d'or, à l'exception de Philippe-de-Valois et justement de ce Charles V, cité au contraire comme ayant seul imité St-Louis sur ce point. Le rapporteur appuyait son observation de la description des agnels d'or de ce monarque, de la citation de diverses ordonnances rendues sur cette monnaie et de l'existence du florin ou fleur de lys, *seule monnaie frappée sous le règne de Charles V*, laquelle valant vingt sols, fit donner le nom de *franc* à cette unité monétaire, parce que les Français furent les premiers à compter de cette manière.

A cette communication verbale succéda, bientôt après, un travail écrit de M. Paravey. Il fit une *Notice sur les moutons d'or* à propos de l'article d'un des compléments du dictionnaire de l'Académie qui avait induit M. Viau en erreur, en qualifiant le

petit mouton d'or de monnaie de 1357 valant 12 sous 6 deniers d'argent.

La notice rappelait que le mouton d'or, dont l'origine remonte à St-Louis et qui alors valait 10 sols parisis ou 12 sols, 6 deniers tournois, changea souvent de valeur, sous les règnes suivants, au point que les demi-moutons du roi Jean valurent 12 sols 6 deniers tournois, précisément ce qu'avait valu le mouton de St-Louis. Ecoutons M. Paravey.

« Les guerres continuelles qui accablaient la France ame-
» naient les plus grands désordres et les plus funestes variations
» dans les monnaies. Ce peuple donnait cours à toutes sortes
» de monnaies, et prenait les espèces pour tel prix qu'il lui plai-
» sait. De tems à autre, le Roi faisait un effort pour remédier
» à ce mal, plus dangereux peut-être, que n'eût été l'affaiblisse-
» ment réel de la monnaie.

» Pour ce que, par clameur de nos peuples et de nos sujets, il est venu
» à notre cognoissance qu'ils ont été grevez et travaillez plus que nous voul-
» sissions; pour la grande compassion et pitié que nous avons des griefs
» qu'ils ont sonffert à cause de nos guerres, leur avons promis et accordé
» promettons de notre libéralité, authorité et puissance royaux les choses
» qui ensuivent : Que nous et nos successeurs feront dorénavant perpé-
» tuellement bonne monnoye et stable en notre royaume, c'est à savoir.,
» etc. »

(Ordonnance du roi Jean, du 28 décembre 1355.)

« Mais cette bonne monnaie, qui devait être perpétuelle, ne
» durait guère; les nécessités du temps faisaient revenir à l'af-
» faiblissement, jusqu'à ce qu'il convînt de faire solennellement
» de nouvelles promesses qui ne devaient pas être mieux te-
» nues. »

Pour vous donner un exemple de ces excessives fluctuations dans la valeur de l'argent, sous le seul règne du Roi Jean, M. Paravey vous a dit que le marc d'argent valait, au mois de février 1351 (1352), 4 livres 5 sols, et tomba, au 21 mars 1359, à 102 livres!

« Mais, ajoutait-t-il, revenons à nos moutons. Je crois que,

» dans le complément du dictionnaire de l'Académie, la défini-
» tion qui m'occupe eût été remplacée avec avantage par la sui-
» vante. » *Demi*-mouton d'or, monnaie du Roi Jean, émise le
» 24 novembre 1354, et valant, à son émission, 12 s. 6 d.
» d'argent fin.

» Une pareille rédaction, bien incomplète sans doute, avait
» au moins le mérite d'être vraie, et de ne tromper personne.
» Notre honorable correspondant, M. Viau, ayant lu la dé-
» finition de son dictionnaire, en a dû conclure tout naturelle-
» ment que, puisque le roi Jean avait été fait prisonnier en
» septembre 1356 (et non 1355), et conduit en Angleterre,
» où il resta jusqu'en 1360, les demi-moutons ayant été frappés
» en 1357, ils l'avaient bien été pendant la régence du roi
» Charles V, et pouvaient lui être attribués. »

Le rapporteur, s'appuyant toujours sur Froissard, Leblanc, Nicolle Gilles, prouvait que les demi-moutons avaient été émis en novembre 1354; qu'ils n'appartenaient donc pas à la régence de Charles V. « En supposant même qu'ils aient continué à être
» frappés pendant que le roi Jean était prisonnier des Anglais et
» son fils régent, on ne pourrait pas dire pour cela que Charles V
» fit des moutons; car bien que ce prince eût pris en main le
» le gouvernement du royaume, les monnaies se fabriquèrent
» toujours sous le nom et avec les coins du roi Jean (Voir Le-
» blanc, page 265.). Mais voici qui est plus fort : non-seule-
» ment le petit mouton d'or n'est pas une monnaie de 1357,
» puisqu'elle était en circulation dès 1354; mais il ne valait
» pas 12 s. 6 d. en 1357 : il valait 15 sols.

» Enfin, le 31 août 1358, on discontinua de fabriquer les
» moutons d'or, quoique, pour les pièces en circulation, le cours
» fût maintenu à 30 sols tournois. Admirez le malheur de la
» définition qui m'occupe : L'émission du demi-mouton est de
» 1354 et non de 1357; la valeur, en 1357, est de 15 sols
» tournois et non de 12 s. 6 d., et contrairement à ce que la
» date de 1357, mise en avant par le dictionnaire, ferait sup-
» poser, loin d'être le prince auquel on doive attribuer l'émis-

» sion des demi-moutons-d'or, ce fut précisément Charles V
» qui, pendant sa régence, en discontinua la fabrication. »

S'il est facile de se fourvoyer en numismatique quand cette science ne vous est pas familière, l'accès d'autres branches de l'étude des temps anciens est fermé à beaucoup de monde. Il n'est personne parmi nous qui ait les connaissances nécessaires pour pouvoir apprécier convenablement les travaux de notre savant collègue, M. Garcin de Tassy. Ce célèbre orientaliste nous avait fait deux envois que vous aviez confiés au rapport de M. Millet-St-Pierre. Celui-ci a été à même de vous dire seulement que la brochure intitulée : *Saadi, auteur des premières poésies hindoustani*, fait part, au monde savant, de la découverte de quelques vers composés en cette dernière langue par ce moraliste persan, et que M. Garcin de Tassy a ajouté à cette annonce et aux citations du texte, la biographie de Saadi, où l'on remarque avec surprise quelques traits d'intolérance religieuse.

La légende de Krischna est une dissertation sur un des mythes indiens dans laquelle M. Garcin découvre la tradition de Jésus-Christ. Il est vrai que la version indienne porte l'existence de Krischna à 1300 ans environ avant l'ère chrétienne ; mais l'auteur résout la difficulté en disant qu'il y aurait eu deux personnages de ce nom, ou du moins deux manières de l'envisager, l'une historique et l'autre allégorique.

J'ai à vous entretenir maintenant d'une production qui, sans nous faire remonter à des myriades d'années, comme avec ces bons hindous, nous conduit depuis le berceau de notre nationalité jusqu'aux temps actuels. *L'Essai historique sur l'art en France* par M. Borély, dont la lecture à rempli plusieurs de vos séances est, de sa nature, un ouvrage difficile à analyser d'une manière satisfaisante. L'intérêt avec lequel vous l'avez écouté me fait supposer que vos souvenirs pourront suppléer à mon insuffisance.

L'auteur débute par exposer que les sociétés éprouvent, par périodes, les phases morales de la vie *passionnelle* de l'homme en particulier : elles créent d'abord avec ardeur, puis l'enthousiasme

fait place à une froide philosophie critique et analytique qui détruit l'esprit d'invention. Les opinions diverses se succèdent, mais les monuments restent, et l'étude de leurs caractères particuliers n'est pas étrangère à celle de l'histoire des peuples, malgré la discordance qui paraît devoir exister au premier abord entre la poésie des beaux-arts et le positif de l'histoire. Les œuvres artistiques des générations sont des témoignages des idées sociales de leur époque.

Les trois modes de l'activité humaine : Art, Science, Industrie répondent aux trois facultés : Sentiment, Raisonnement, Action. L'enseignement moral de la société appartient aux arts, comme son instruction aux sciences et son genre d'existence à l'industrie qui n'est que l'application de ses goûts et de son savoir. Tout ce qui parle à l'âme, l'exalte, l'émeut est du domaine de l'art; aussi l'artiste a-t-il une mission d'amélioration. La première œuvre d'art fut un effet du besoin moral, comme le premier lien social fut le résultat des besoins physiques. M. Borély démontre comment les arts naquirent du premier sentiment de la divinité et établit la liaison qui existe entre eux et la religion.

A l'époque de la destruction de la vieille société romaine, époque de transition et de pêle-mêle, le christianisme dirigea seul le corps social, grâce à sa tendance à la fusion et au nivellement. Alors l'unité de l'église se fut trouvée en péril par le démembrement de l'empire et les nombreuses hérésies qui surgissaient de toutes parts, si elle n'eût pas conquis des hommes nouveaux. C'est ce principe d'unité, que la conversion des Francs répandit dans la Gaule, qui jeta les fondemens de notre nationalité et la maintint malgré bien des ébranlements. C'est donc à partir de Clovis que commence l'histoire de l'art en France. L'auteur divise cette histoire en trois époques : Dans la première qui finit au XVI[e] siècle l'art est entièrement consacré aux idées religieuses ; dans la seconde phase, l'art abandonne cette destination exclusive pour les palais des rois : la dernière période subsiste depuis la révolution de 89, c'est celle où l'art seconde les idées de patriotisme et d'égalité, c'est aussi celle où l'artiste est libre et marche de lui-même sans se rattacher comme auparavant à un centre commun.

Après tant de révolutions et de bouleversements, nous ne pouvons nous faire une idée de la physionomie sociale des siècles loin de nous qu'en interrogeant les monuments qu'ils ont laissés. A l'époque où la Gaule devint chrétienne, le clergé se servit des arts comme de la plus puissante des prédications, pour répandre la foi, qu'il fallait populariser; mais l'empire romain avait laissé dans les provinces d'Occident des idées pleines de force, d'impérissables monuments, et les poétiques traces de la mythologie paienne ne disparurent pas tout d'un coup devant la religion du Christ. L'art dut offrir d'abord l'exemple du mélange des inspirations anciennes qui régnait alors dans les esprits. Dans l'architecture, l'art roman n'a été qu'une combinaison de l'école romaine avec les idées chrétiennes. On ne fit même d'abord que réparer et approprier au nouveau culte les temples et les prétoires des précédents dominateurs; le clergé s'y logea, et leurs maisons de plaisance devinrent des abbayes. Où il fallut bâtir à neuf, on construisit d'après ce qu'on avait sous les yeux; on emprunta aux Barbares les édifices en bois, qui furent ornés des débris en marbre de constructions romaines. C'était l'image de la fusion qui s'opérait au sein de la société.

Tel fut le caractère complexe de l'architecture mérovingienne, comme on le voit dans la cathédrale d'Aix; les églises de St-Jean, à Poitiers; de Basse-OEuvre, à Beauvais, etc. Dans le peu de monuments qui nous restent de ce temps, on remarque des attributs paiens décorant les lieux saints, et les figures des divinités mythologiques revêtues de noms de bienheureux.

M. Borély entre dans quelques développements pour faire remarquer que les tentatives de rétablissement des idées romaines avec le titre d'empereur n'eurent jamais de succès durables malgré les traces de ces idées et l'espèce de respect qu'elles imprimaient; les institutions de Charlemagne lui-même n'ont été qu'éphémères. Dans ce règne, placé comme un point lumineux entre deux âges de ténèbres épaisses, l'art produisit plusieurs monuments remarquables. Le christianisme avait formulé sa pensée architecturale en Orient, et le clergé gaulois l'avait re-

produite en sa partie mystique. Quand le temple grec ou romain, représentant la divinité divisée en autant de facultés humaines, n'offre que des abris élevés avec goût, la cathédrale du moyen-âge exprime l'idée de l'universalité et chacun de ses détails qui est un symbole, aussi bien que son ensemble, révèle les grands enseignemens de la foi catholique.

L'auteur fait observer que les types traditionnels et les règles de l'art furent longtemps conservés dans le sein du clergé exclusivement; aussi pendant plusieurs siècles, les talens artistiques furent-ils considérés comme des vertus cléricales.

Sous Charlemagne, des architectes venus de Constantinople firent connaître l'art Bysantin. On leur doit les églises et les palais d'Aix-la-Chapelle, d'Ingelheim, de Cologne etc. Cette époque a produit la cathédrale d'Avignon, les églises de St-Martin, à Angers; de St-Pierre et de St-André-les-Bas, à Vienne; de St-Médard, à Soissons; de St-Front, à Périgueux. La sculpture, la ciselure et la peinture fleurirent également; enfin, la musique fut introduite par l'adoption du chant grégorien, aidé du premier orgue connu en France et par le soin que Charlemagne prenait lui-même de diriger les chantres dans les cérémonies religieuses.

A cette époque brillante succèda la plus grossière ignorance, causée par de nombreuses invasions et surtout par l'irruption des Francs illettrés dans les dignités éclésiastiques. Les pestes et les famines qui régnèrent pendant longtemps et la démoralisation, fruit de tant de maux, achevèrent de répandre la barbarie. Puis vint, à la suite, cette croyance d'une fin du monde imminente qui frappa de terreur la génération du dixième siècle et qui arrêta non seulement les projets de construction d'édifices, mais qui s'opposa même à leur conservation dont le soin semblait inutile.

Cependant lorsque le moment, annoncé comme fatal, fut expiré, les basiliques des églises furent renouvelées, les peuples semblèrent rivaliser de zèle pieux, une foule de pélerins parcoururent l'Italie et l'Orient et rapportèrent au retour les souvenirs de l'architecture pisane, bysantine et mauresque. Beaucoup

d'églises s'élevèrent en exécution de vœux formés et portèrent l'empreinte du nouveau goût ; cette tendance fut secondée par le clergé . Dès-lors une nouvelle ère commence pour l'architecture : le roman de la première époque est remplacé par un genre délicat et gracieux. Ce ne sont plus de lourdes arcades, de monstrueux piliers ; mais le plein-cintre oriental, de fines colonnettes, des rotondes aériennes.

On peut citer de cette époque, Notre-Dame-du-Port, à Clermont ; St-Saturnin, à Toulouse ; St-Etienne, à Boscherville ; St-Etienne, à Caen ; l'église d'Issoire ; Notre-Dame-du-Puy ; la cathédrale d'Angoulême ; Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers ; St-Trophime, à Arles ; St-Germain-des-Prés et Ste-Geneviève, à Paris ; la cathédrale de St-Denis ; St-Gilles-du-Gard, etc.

La sculpture ne suivit pas l'architecture dans ses progrès ; les statues de cette époque sont constamment raides et d'une froide uniformité. L'auteur cite une exception à ce mauvais goût : elle est offerte par le Christ placé sur le grand portail de St-Denis, et il fait observer, en passant, que les figures grotesques qu'on voit sur les façades de beaucoup d'édifices du 11e siècle et du 12e sont loin de présenter cette sécheresse de conception. M. Borély attribue cette différence dans les deux genres à la transformation que subissait alors la vie sociale ; tandis que tout ce qui se rattachait au culte ne devait pas souffrir de changement.

En l'an 1000, il y a recrudescence de foi. Le sentiment national commence à se répandre dans la société ; les immigrations des races nouvelles avaient cessé, et l'hérédité, usurpée par les feudataires, avait, dans chacune des parties de la France morcelée, introduit l'ordre et la régularité plus facilement que n'avait pu le faire le pouvoir central, même sous Charlemagne. La hiérarchie écclésiastique en avait acquis plus de force, et c'est du 11e au 13e siècle qne les idées d'indépendance commencèrent à germer pour amener l'affranchissement des communes, lequel devait engendrer, à la longue, tous les affran-

chissements. En effet, les rapports établis avec les pays étrangers, à la suite des Croisades, avaient répandu parmi les peuplades de l'ancienne Gaule la connaissance des nationalités républicaines d'Italie. Les monuments laissés par les peuples libres de l'antiquité enseignaient aussi de grandes choses. Les malheurs, les privations supportées en commun dans la Palestine, en rapprochant les distances entre le serf et son seigneur, avaient eu pour conséquence de montrer qu'ils n'étaient pas de nature différente, et la religion, fondée par celui qui prêcha l'égalité, favorisait cette tendance, surtout quand les puissants étaient eux-mêmes censurés et excommuniés par le chef de la chrétienté; tandis que, d'un autre côté, le pouvoir du clergé ne paraissait pas à l'abri de controverse, en présence des longues luttes qui avaient eu lieu avec le St-Siége en Allemagne, et d'ailleurs la corruption des hommes d'église, dans les siècles précédents, avait déjà affaibli le prestige.

Dans cette situation progressive de l'esprit public ; législation, administration, lettres, sciences, tout apparaît et se perfectionne en même temps. L'art ne reste pas non plus stationnaire ; car vers le 12ᵉ siècle, l'architecture romane prend un essor plus spiritualiste et se transforme en gothique. Ce genre tire l'église des catacombes où semblait encore l'ensevelir la lourde arcade romane ou le plein-cintre bysantin, qui se transforme en ogives. Une force surnaturelle semble lancer vers le ciel toutes les parties de la basilique. L'art devient libre, non-seulement dans ses œuvres, mais aussi dans ses ouvriers ; car il cesse d'être monopolisé par le clergé. Celui-ci avait appelé les laïques à l'instruction qu'il donnait. On ouvrit, dans la partie extérieure des établissements religieux, des écoles publiques où était enseigné tout ce que les novices et les profés apprenaient dans l'intérieur, et l'on vit même des fils de rois y venir prendre comme de nos jours, leur part à l'enseignement commun. De cette diffusion de lumières, il résulte des associations séculières d'artistes succédant aux anciennes confréries cléricales. Les corporations cultivaient chacune la spécialité d'une branche d'art avec des réglements et des principes traditionnels, et elles pro-

duisirent bientôt exclusivement, parce que le clergé avait perdu son ardeur pour le travail, amolli qu'il était par d'immenses richesses.

M. Borély décrit avec le plus grand détail les dispositions générales et invariables auxquelles étaient soumises toutes les constructions religieuses, à cause du sens mystique qui était attaché à chacune de leurs parties; obligation dont les confréries laïques ne s'affranchirent pas. Il fait observer, à cette occasion, que l'inégalité qu'on remarque dans les deux tours des cathédrales résulte de cet esprit emblématique. La tour septentrionale, représentant le pouvoir spirituel, était toujours la plus belle et surtout la plus haute; celle du Sud, au contraire, qui figurait le pouvoir temporel, était moins élevée et tellement négligée, qu'elle est restée inachevée dans beaucoup d'édifices. Mais on voit dans les églises bâties avec les deniers et par les ordres des rois que cette inégalité en beauté et en hauteur n'existe pas.

Il y avait donc unité de vues et de but, mais liberté artistique, car chaque monument a son cachet particulier, et il est impossible de classer ces constructions comme celles de l'antiquité, qui ne sortent jamais des trois ordres architectoniques.

Après avoir cité un beau passage de l'Histoire de France de M. Michelet, sur l'influence qu'avait la religion dans les sociétés du moyen-âge, l'auteur du mémoire appuie sur la puissance de cette foi, qui portait des populations entières à concourir à ces travaux de plusieurs siècles de durée, sans qu'aucun travailleur cherchât à attacher son nom à l'œuvre qu'il léguait aux générations futures.

Ici, les types traditionnels dans lesquels les arts se renfermèrent successivement pendant le moyen-âge, sont décrits par M. Borély. Il parle entre autres de l'Eternel, qui, n'étant d'abord représenté que par un signe allégorique et sans forme humaine, est ensuite offert aux regards sous l'aspect d'un beau jeune homme, puis sous les dehors d'un vieillard plein de majesté et de bonté; de la Vierge, d'abord représentée constamment en *Mater dolorosa*, et à laquelle on ne met que beaucoup

l'opinion qui attribue à l'influence des artistes italiens, la ruine de l'architecture gothique. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

» Cette révolution dans l'art et dans les esprits du XVIe siècle, » était déjà sensible avant les guerres d'Italie, et c'est elle, peut- » être, qui produisit les guerres d'Italie elles-mêmes ; mais ces » guerres contribuèrent beaucoup à faire connaître à l'Occident » l'art et la littérature des anciens, ce qui fut à la fois un bien et » un mal.

» Quant au moyen-âge, il ne pouvait plus rien pour l'huma- » nité, et la tendance générale des esprits vers les idées philoso- » phiques, activée par l'étude des Grecs et par d'autres causes » encore qu'il serait trop long d'énumérer, détermina cette grande » impulsion qui aboutit à la réforme, laquelle tua au moins l'art » chrétien.

» C'est aussi cette incertitude des esprits, dont nous avons » parlé plus haut, qui, à notre avis, détermina plus que toute » autre cause, l'enivrement singulier dont on se prit alors pour » les œuvres de l'antiquité.

» Ce grand besoin d'activité qui, au commencement du XVe » siècle, poussait les esprits en tant de sens divers, les jeta au » commencement du XVIe siècle, les uns, dans la réforme, les » autres dans le culte idolâtre de l'antiquité. Ainsi deux par- » tis, pour ainsi dire, se formèrent. D'un côté *Luther*, le type de » l'incertitude qui tourmentait les esprits de ce temps; ses disci- » ples, ce sombre cortège de hardis réformateurs, si puissants par » la parole et par le travail, voulant élever une religion nouvelle » et créer un monde nouveau sur les ruines amoncelées par » des siècles d'abus et par un siècle de scepticisme, et marchant » les premiers dans cette voie de libre investigation et de libre » arbitre qui devait aboutir à la révolution française. Ces hom- » mes sévères, se laissent peu séduire par les œuvres de l'antiquité » qu'ils regardent comme impies et sacrilèges; et c'est à peine » si quelques-uns d'entre eux font exception pour les philoso- » phes grecs qui fournissent tant d'éléments à leur contempla- » tion ardente des grands mystères de l'existence humaine.

» De l'autre côté, nous voyons se ranger des populations, dont » l'esprit vif et léger répugnait à ces doctrines austères des réfor- » mateurs allemands, et qui trouvèrent dans les arts et la litté- » rature de l'antiquité un aliment plus conforme à leur génie. » Les peuples qui passèrent de ce côté reçurent pourtant une » grande impulsion de la réforme ; mais comme ils n'en adoptè- » rent que quelques principes philosophiques et qu'ils en repous- » sèrent la doctrine religieuse, cette influence ne fit que con- » tribuer encore à relâcher chez eux, les biens qui les rattachaient » au passé.

» Du reste, les deux partis poussèrent trop loin l'un et l'au- » tre, leurs doctrines et leurs préférences. Par l'abus du libre » arbitre, les réformés rendirent toute unité impossible parmi » eux, et de là le nombre effrayant de sectes qui les divisent en- » core. Les peuples au contraire qui restèrent fidèles à l'ancien » principe d'unité de l'église chétienne, en se jetant aveuglément » dans le mouvement de la renaissance, perdirent non-seulement » la tradition vénérable de l'art religieux ; mais il y eut pis encore; » cet enthousiasme si exagéré pour l'antiquité, énerva les âmes » et dénatura d'une manière déplorable le sentiment religieux. » Lors même que le scepticisme discréditait le moyen-âge, ses » fêtes naïvement pieuses, ses ingénieuses allégories, conservè- » rent, il est vrai, quelque temps encore une partie de leur séduc- » tion. Le peuple resta longtemps encore attaché à ses traditions ; » mais dans les classes élevées, l'influence philosophique, le » charme de ces fables païennes qui flattent si doucement l'ima- » gination et dont les palais des grands furent comme les nou- » veaux temples destinés à les abriter; ce mélange d'idées d'in- » dépendance et d'idées païennes, porta le coup le plus funeste au » catholicisme. Aussi serait-il difficile de citer une époque où le » sentiment chrétien ait été plus dénaturé , plus méconnu qu'à » cette époque de la renaissance et sous cette période si triste et » si sanglante des derniers Valois.

» La révolution s'opéra presque en même temps et sous l'in- » fluence des mêmes causes, dans tous les états de l'Occident et,

» selon que ces états participèrent trop ou trop peu à ce grand
» mouvement philosophique, il en résulta pour leur puissance ou
» pour leur décadence des effets immenses. La grande unité du
» moyen-âge, le catholicisme, fut partout brisée, morcelée ou
» dénaturée, et l'art religieux, l'art qui s'adresse aux peuples et
» à toutes les générations, ce grand art des cathédrales du XIIIe
» siècle disparut entièrement.

» Que produisit en France l'imitation de l'antiquité, sous
« l'impulsion de la royauté devenue toute puissante? C'est la
» période de l'art monarchique ou des académies.

» Nos musées comme nos églises devinrent des chapelles homériques
» et des alcôves appuléennes. (Maguin).

» Ces dieux de l'antiquité, tirés de leur tombeau, cet Olympe
» ressuscité, offrirent sans doute de nouveaux types aux artistes;
» mais ces types ne se rattachaient à aucune de nos croyances, à
» aucun de nos souvenirs nationaux. Quand on songe au culte
» bizarre et exclusif que quelques adeptes vouèrent alors à l'an-
» tiquité, l'on ne sait si on doit être plus rempli d'admiration pour
» la puissance de cette mythologie païenne depuis si longtemps
» condamnée, que de douleur en présence de cet enthousiasme
» sans mesure, qui fit renier pour ainsi dire les pieuses croyances
» des siècles précédents, et perdre à nos arts et à notre littéra-
» ture leur caractère original. Pour que l'art des anciens fût le
» dernier mot du beau, il faudrait reconnaître que l'art n'a
» qu'un type qui doit être traditionnel; il faudrait pouvoir nier
» le progrès de la civilisation et croire que l'humanité est éter-
» nellement enfermée dans un cercle qu'elle ne peut étendre et
» d'où elle ne saurait sortir. »

L'auteur dépeint le caractère de cette période, dans laquelle rien n'est produit que pour le roi et sa cour, période où l'art se fait antiquaire, artisan et aristocratique. Cet art jeta un assez vif éclat sous François Ier et Louis XIV. Le règne du premier vit accourir en France un grand nombre d'artistes de l'école florentine dont l'influence ne peut être niée; cependant beaucoup d'artistes français, dont les talents ont acquis une célébrité méritée

existaient déjà à cette époque. M. Borély en donne la nomenclature.

Pour les productions de ce temps qui n'étaient guère consacrées qu'aux grands de la terre, le matérialisme payen représentant les vices sous la forme humaine, trouvait son emploi, et les académies, petites sociétés vaniteuses, remplies d'égoïsme et de rivalités, remplaçaient rationnellement ces grandes corporations du moyen-âge qui provoquaient et dirigeaient le concours des masses. Le petit nombre d'œuvres religieuses, qui apparaissent alors par fois, sont elles-mêmes empreintes de ce goût payen, et signalent la victoire de la chair sur l'esprit ; Dieu et les Saints sont représentés avec des vêtements, des formes et des poses empruntés à la mythologie.

L'égarement était tel que les trois Grâces de Germain Pilon sont indifféremment désignées sous le nom des trois Vertus théologales. Le peintre de St Bruno, Lesueur, fait seul exception au milieu de ce débordement général, et se montre rempli d'inspirations chrétiennes.

Cependant l'époque de la renaissance a vu fleurir l'art de la gravure. Bien qu'on assigne une origine lointaine à la gravure sur bois et qu'avant l'imprimerie, St Anscharius, évêque de Brême eût publié au IXe siècle, la bible des pauvres, ornée de figures burinées sur des tablettes de bois, la gravure sur métal n'a vu le jour qu'en 1452, et l'usage de ces dessins par impression n'a pris l'essor qu'au temps dont nous parlons.

Les satires auxquelle l'esprit de parti donna naissance pendant les guerres de religion, enfantèrent la caricature, si répandue de nos jours. Dans ce cas-là du moins l'art se rendit populaire. Il le fut encore dans les constructions sous Henri IV dont le ministre Sully avait l'esprit trop positif pour sympathiser avec ce qui n'était pas d'une utilité réelle. On lui doit l'aqueduc d'Arcueil, l'hôtel de Ville de Paris, le canal de Briare, le Pont-Neuf, la salle des pas perdus du palais de justice, etc. Il faut reconnaître enfin les progrès de la gravure en médailles qui fut, il est vrai, le fruit du retour aux modèles de l'antiquité.

Arrivé au siècle suivant, notre collègue fait le plus bel éloge de l'administration du cardinal de Richelieu, ce grand génie si méconnu de son temps, dont Louis XIV n'eut qu'à recueillir l'héritage politique en s'en appropriant le mérite comme il s'attribua aussi la gloire de ses généraux, et des illustrations de tout genre qui l'entouraient et lui rendaient un culte idolâtre. Les arts à cette époque, réfléchissent bien par leur exagération flagorneuse, la lourde et égoïste grandeur de ce prince, qui survécut à la partie brillante de son règne, et traina languissamment ses derniers jours sous le joug d'une femme impérieuse et dévote.

La régence et Louis XV enfantent d'une part la secte philosophique qui raille et sape la vieille société, de l'autre un gouvernement dirigé par les courtisannes. C'est le règne des boudoirs, du faux goût, des madrigaux et des colifichets; tous les arts sont comme la société, rapetissés, efféminés, pomponnés, poudrés, frisés; l'esprit caustique de Voltaire déchire et flatte à la fois ce qu'il cherche à détruire, tandis que le tiers-état s'élève déjà ayant aussi ses philosophes, ses politiques et ses artistes.

Avec la révolution de 89 parut l'art démocratique, l'art individuel qui marche libre et sans entraves. On avait hâte de sortir de la mauvaise voie où l'on était tombé et l'enthousiasme qui régnait pour les républiques et l'antiquité ramena les esprits à cette source, mais du moins avec un goût plus sûr et plus mesuré qu'à l'époque de la renaissance.

Les établissemens fondés par le gouvernement républicain furent toujours inspirés par une pensée nationale et exécutés suivant les règles du grec classique. Ce genre subsista sous l'empire, mais avec moins d'élan, moins de liberté et plus au profit de la gloire militaire. La restauration vit la décadence de l'art, elle fit paraître l'art dévot qui aurait pu être fécond et qui produisit peu d'œuvres estimables. Depuis la révolution de Juillet l'art tend à se révolutionner aussi. On peut le diviser en deux classes. L'une n'est que la tradition de la restauration, elle donne une foule de tableaux prétendus religieux où malgré le mérite de l'exécution on découvre rarement l'inspiration; elle élève de coquettes cons-

tructions surchargées d'or, de marbre, de fresques, mais dépourvues de symbolisme, quoiqu'on les décore du nom d'églises.

Je ne puis résister au plaisir de vous citer la peinture que fait l'auteur de la période actuelle.

« L'art national de notre époque s'inspire de la liberté et nous avons déjà dit que l'art dans son essence, c'est la liberté. Tous les peuples ont eu leurs grands artistes en même temps que leurs grands citoyens. L'Europe entière a reconnu l'école française intronisée par David, et si cette école est encore la première école du monde, c'est que la France est aussi la première dans la liberté.

» Dans ces époques où l'art est libre, où chacun marche seul sans entraves, comme sans appui, chaque jour est témoin de nouvelles innovations, de nouveaux essais; tous ces essais souvent téméraires, toutes ces folies dont quelques imaginations un peu trop faciles s'emparent avec enthousiasme, finissent néanmoins par amener de bons résultats, des découvertes nouvelles.

» On peut, on doit même blâmer cet amour effréné du nouveau qui s'empara il y a une quinzaine d'années de certains littérateurs et de quelques artistes qui aspiraient tous à devenir des chefs d'école. Eh bien! le temps a déjà fait justice de ce que ces doctrines avaient de trop aventureux, et ce qu'elles renfermaient de bon est resté. Une impulsion immense a été communiquée à toutes les branches de l'esprit humain, et si quelques-uns de ces novateurs restent encore obstinément attachés à des erreurs déjà condamnées, le public tout en faisant justice de leur aveuglement ou de leur obstination, n'admire pas moins dans leurs œuvres ce qu'il y a de réellement estimable.

» Ainsi l'intelligence marche plus vite et qui sait tout-à-coup si elle ne franchira pas des espaces inespérés. Il y a en effet aujourd'hui parmi les jeunes artistes une émulation de travail, une foi ardente dans le beau et dans l'histoire de notre pays, peut-être sans exemple. Jamais les procédés de l'art n'ont été

» aussi bien étudiés que de nos jours ; jamais tant d'efforts n'ont
» été faits pour perfectionner la partie matérielle de l'art. Au mi-
» lieu de cette effervescence, les arts particuliers s'enrichissent
» chaque jour de nouveaux essais ; les méthodes, les procédés se
» perfectionnent ; les panoramas, les lithographies, le daguer-
» réotype, une foule d'instruments de musique d'une puissance
» pas même soupçonnée jusqu'à ce jour, voilà quelques-uns
» des résultats obtenus déjà par cette noble fraternité des sciences
» et des arts, c'est-à-dire par l'application au travail, comme
» prélude de l'inspiration. Si l'originalité manque quelquefois
» dans les arts comme dans la littérature, si l'inspiration trop
» souvent se fait désirer, c'est que nous sommes dans une
» époque de transition ; c'est qu'il semble qu'après toutes les se-
» cousses qui ont agité notre société, si jeune encore et si forte,
» il est nécessaire de s'arrêter un instant, pour mieux nourrir,
» pour mesurer sagement ses forces, pour préparer le grand
» avenir que la providence réserve à notre pays et à l'humanité.

» L'humanité en effet n'est point destinée à flotter ainsi in-
» certaine entre l'espérance qui la ranime et le scepticisme
» qui la glace. De ce monde d'idées élaborées si péniblement de
» nos jours, il nous semble qu'il doit sortir un monde nouveau.
» Tout, ne s'agite-t-il pas autour de nous, comme à toutes les
» époques de l'histoire où le monde allait enfanter un nouvel
» ordre de choses.

» L'Afrique, tout le vieil Orient qui s'ouvrent tout-à-coup à
» la civilisation de l'Europe et aux grands principes du chris-
» tianisme proclamés par la révolution française ; les progrès
» des sciences qui mettent tous les jours entre les mains de
» l'homme des instruments qui étendent si merveilleusement ses
» forces et sa puissance. De ce grand sentiment de fraternité uni-
» verselle qui est dans tous les cœurs, et qui gagne de plus en
» plus le monde, ne doit-il pas naître une ère nouvelle pour la
» société et pour les arts, plus glorieuse et plus féconde que
» toutes celles qui ont précédé ? Et comme le disait dernièrement
dans une occasion solennelle, un grand poète qui est aussi un

» grand orateur, en faisant l'éloge d'un autre poète qui sera long-
» temps la plus brillante gloire de cette ville : *Si nous ne sommes*
» *plus au temps de ces grands dévouements à une pensée purement*
» *religieuse, n'y a-t-il pas encore place dans nos âmes pour des*
» *croyances efficaces; la flamme généreuse n'est point éteinte en*
» *nous. Le penseur peut avoir aussi sa foi sainte, sa foi utile, et croire*
» *à la patrie, à l'intelligence, à la poésie, à la liberté! Le sentiment*
» *national... n'est-il pas à lui seul toute une religion?* Et, si *une*
heure a sonné où la foi au pays a donné tout-à-coup à la parole d'un adolescent la puissance d'émouvoir tout un peuple, les siècles ouverts devant nous, entraînés sur cette nouvelle voie où l'industrie, les sciences, les arts et l'étude de l'histoire les condamnent désormais à marcher, l'avenir ne doit-il pas aussi entendre sonner bien de ces heures inspiratrices où les forces recueillies de nos jours dans le travail, dans la méditation et dans une sage confiance en Dieu, trouveront leur application et enfanteront de nouveaux prodiges ?

» Et déjà, cette impulsion n'a-t-elle pas produit de précieux résultats? Sans parler de toutes ces grandes constructions nationales, de tous ces travaux d'utilité publique et de philanthropie, qui sont un des traits les plus saillants du caractère de notre temps. Je veux citer seulement deux exemples qui me semblent propres à faire bien augurer de l'avenir de l'art inspiré par le sentiment national.

» Au moment où Casimir Delavigne, méditait peut-être son hymne national, un jeune artiste, un sculpteur, créait cette belle statue de Spartacus dont l'expression frappe tous les jours les promeneurs dans le jardin des Tuileries. L'esclave thrace vient de briser ses fers; les bras croisés sur la poitrine, il tient d'une main son épée, il se recueille un moment avant de voler à la vengeance, et il semble dans sa méditation profonde et menaçante, préparer les coups, qu'il va porter à ses tyrans. Jamais plus grande pensée ne fut rendue d'une manière plus vraie et plus dramatique, et en contemplant ce chef-d'œuvre, il est impossible de ne pas se sentir ému, de ne pas s'intéresser à la

» sainte cause pour laquelle va combattre ce noble enfant de la
» barbarie. Eh bien ! savez-vous quel jour, cette statue fut pla-
» cée, en face des Tuileries, en face de ce palais des rois et de
» cette dynastie que de si redoutables influences entraînaient à sa
» perte ? *La veille de la révolution de juillet* ! Quelle coïncidence
» frappante entre la pensée de l'artiste et les idées qui agitaient
» alors les esprits !

» Le musée de Versailles n'est-il pas aussi l'une des plus gran-
» des conceptions de nos jours ; n'est-ce pas une œuvre tout-à-
» fait nationale ? Ce Versailles qui vit la cour brillante du grand
» roi, qui tant de fois retentit des basses flatteries des courtisans,
» d'où partirent tant de lettres de cachet, tant d'ordres iniques,
» ces petits appartements qui furent les témoins silencieux de tant
» d'amours scandaleux ; tout ce palais abrite aujourd'hui sous ses
» lambris dorés, avec les souvenirs de l'ancienne monarchie, les
» souvenirs plus glorieux encore de nos deux révolutions. Les
» généreux enfants du peuple qui ont porté si haut la gloire des
» armes françaises, figurent à côté des grands seigneurs dont ils
» déchirèrent les priviléges ; à côté des exploits des âges passés,
» les exploits des âges récents ; quelle leçon dans ce palais con-
» sacré à servir d'abri aux plus belles pages de notre histoire ;
» quelle leçon dans ce rapprochement du régime passé et des
» siècles nouveaux ! »

M. Borély fait remarquer que chaque ville cherche aujourd'hui avec avidité, dans ses archives, ses anciens titres de gloire, que l'on voit s'élever, dans les plus petites localités, les statues des hommes célèbres qui y ont pris naissance et qu'il n'y aura pas de plus magnifique spectacle que l'aspect de ces monuments élevés dans chaque commune, par la reconnaissance publique, à ceux dont le pays doit s'énorgueillir. Puis notre collègue termine en s'écriant :

» Voilà le progrès du temps, voilà aussi la voie sur laquelle
» marchera désormais l'humanité et celle que nous montre d'une
» manière si sensible cet essai sur l'histoire de l'art en France.

» L'étude de toute grande question historique conduit au même

» résultat. C'est là un des plus grands bienfaits de l'histoire de
» nous apprendre à avoir foi dans tout ce qui se fait de nos
» jours, dans ce qui doit se faire après nous. On s'élève ainsi peu-
» à-peu, par degrés, au-dessus des faits, on les domine; on sent
» combien une génération est peu de chose dans ce grand mou-
» vement de tous les âges et combien il faut d'années et d'efforts
» individuels pour que l'humanité avance de quelques pas; on
» devient moins fier de sa faible individualité, on supporte mieux
» la bonne, la mauvaise fortune, les plaisirs et les contrariétés de
» la vie; toutes sortes de lumières et de pensées consolantes des-
» cendent de ces hauteurs de la philosophie de l'histoire, et l'on
» sent qu'après l'accomplissement du devoir, le parti le plus sage
» est de se confier à l'avenir et aux progrès que la providence a
» fixés à l'humanité.

» L'image du progrès de l'humanité, a dit M. Michelet, c'est
» *ce vase de la mythologie scandinave où bout et d'où déborde sans*
» *cesse la vie.* Les générations des hommes passent toutes auprès
» de la source sacrée et intarissable, et chacune y dépose les quel-
» ques gouttes d'eau qu'elle a pu recueillir sur sa route à travers
» le monde. Heureux les hommes qui, quand vient le moment de
» la mort, peuvent s'accorder le consolant témoignage qu'ils n'ont
» pas été inutiles, et qui, riches ou pauvres, sur le théâtre péril-
» leux de la gloire ou dans l'asile sacré de l'honnête médiocrité,
» se trouvent avoir semé assez pendant leur vie, pour recueillir
» à ce moment suprême et contribuer, ne serait-ce que pour la
» plus faible part, à cette grande dette de l'homme envers l'homme
» et de l'humanité envers Dieu. »

Il nous sera reparlé de ce mémoire par M. Buys qui a été prié d'en faire le rapport.

Votre attention s'est portée sur la question de l'art, d'une manière plus spéciale que sous l'aspect général et historique, au sujet de l'invention musicale de M. A. Lacorne. Ce collègue vous a rendu compte de sa conception dans la *Notice sur le Baryton nouvel instrument à archet,* ainsi appelé parce qu'il forme le dessus de la basse.

Dans l'échelle de gradation des instruments à archet, le violon qui exécute la partie principale et supérieure se trouve sans basse propre, c'est-à-dire sans corrélatif à l'octave inférieure ; car le violoncelle est à l'octave de l'alto et la contre-basse à celle du violoncelle. Le violon représente le *soprano*, la voix féminine ou enfantine la plus aiguë ; l'alto représente le *contralto*, la voix de cette nature la plus grave. On sait que ces voix sont exactement à l'octave supérieure des voix masculines correspondantes : le *ténor* et la *basse* ; or, la voix de basse est représentée par le violoncelle, mais la voix haute dite *haute-contre* ou *ténor* n'a pas d'analogue spécial dans les instruments à archet, qui, dans l'état actuel des choses ne peuvent compléter un quatuor composé de quatre voix différentes. Il y a donc lacune. D'un autre côté l'alto manque un peu de sonorité, ce qui provient de ce que ses proportions géométriques ont été trop réduites pour le rendre jouable à la longueur du bras : l'intervalle d'une octave entière qui le sépare du violoncelle est d'ailleurs trop considérable. Enfin le violoncelle même dont la voix est si large et si expressive, perd ses belles qualités quand on excède ses limites naturelles dans les solos et qu'on forme, avec le pouce, un sillet mobile afin d'atteindre les notes aiguës. M. Lacorne a pensé qu'il fallait recourir à une nouvelle combinaison pour combler la lacune existante et il a imaginé une espèce de petit violoncelle, ayant les quatre cordes du violon à l'octave inférieure et se trouvant être par conséquent à la quarte au-dessous de l'alto, à la quinte au-dessus du violoncelle.

Notre collègue va vous dire comment il a été assez heureux pour vaincre ces premiers obstacles que rencontrent tous ceux qui créent une amélioration quelconque dans notre belle patrie.

» Après beaucoup d'études, beaucoup d'essais, je suis enfin
» parvenu à réaliser cette idée, bien simple dans son principe,
» si simple qu'on doit s'étonner que d'autres n'y aient pas songé
» avant moi.

» Mais, si ce principe était facile à trouver, il n'en était pas

» de même de l'exécution. Il serait trop long et fastidieux de
» narrer tous les obstacles que j'ai eus à vaincre et qui m'au-
» raient sans doute arrêté, si je n'avais eu le bonheur de ren-
» contrer un facteur aussi habile que consciencieux, M. Bernar-
» del, luthier de Paris, qui a bien voulu se charger de la con-
fection de mon instrument d'après mes données et qui a réussi à ma complète satisfaction.

» Il ne me suffisait pas, ajoute plus loin M. Lacorne, d'avoir résolu matériellement le problème que je m'étais proposé : il fallait en faire apprécier les résultats, et pour que cette appréciation fut avantageuse à l'instrument, il fallait le faire jouer par un virtuose habile qui sût le faire valoir et en faire ressortir les qualités. Or, comme il se joue exactement de la même manière que le violoncelle, ce soin ne pouvait-être confié qu'à un violoncelliste.

» J'ai été assez heureux pour trouver, au Havre même, et dans un compatriote, un artiste de talent qui a bien voulu se charger de se soin, *M. Félix Sautreuil*, jeune lauréat du conservatoire, premier violoncelle de notre théâtre, où il s'est fait applaudir, aussi bien que dans les concerts, par la brillante exécution de ses solos, m'a offert avec un généreux empressement l'application de ses études au baryton, et m'a promis de le faire entendre prochainement en public. On pourra le juger en connaissance de cause et se rendre compte de sa valeur. »

Nous pouvons ajouter, à ce que dit l'auteur, que cette exhibition publique a eu lieu dans deux concerts donnés, l'un par la *Société musicale* de notre ville, l'autre par M. Sautreuil, et qu'elle a été toute favorable au nouvel instrument. Ainsi qu'on l'a annoncé, le son en est vibrant et caractérisé ; il a le timbre, l'étendue et les qualités du violon descendu à l'octave inférieure, et l'on conçoit facilement qu'ayant produit cet effet dans le solo, il offrira nécessairement de grandes ressources aux compositeurs qui voudront l'utiliser dans la musique d'ensemble. Il pourra, d'ailleurs, comme le violon, l'alto et le violoncelle, être employé

dans toute espèce de musique. Nous pensons avec M. Lacorne que le baryton pourrait être introduit dès à présent, dans les orchestres pour doubler et renforcer la partie d'alto, qui est en général trop faible, et peut-être, avec plus de facilité dans les quatuors et quintetti.

Quant à la musique nouvelle qui pourra être écrite spécialement pour cet instrument, les compositeurs sauront bien tirer parti et des qualités qui lui sont propres et des avantages que lui assure sa position intermédiaire entre l'alto et le violoncelle. L'auteur leur recommande surtout la musique religieuse qui, au moyen du baryton, trouvera un quatuor complet de basses, composé de premier et deuxième barytons, remplaçant le premier et le deuxième violons, du violoncelle, remplaçant l'alto et de la contre-basse, remplaçant le violoncelle.

M. Lacorne indique aussi les moyens d'approprier, dès à présent, sans difficulté sérieuse, à son instrument, une grande partie de la musique écrite soit pour le violon, soit pour l'alto et le violoncelle, et il termine en faisant remarquer que son étude aura d'autant plus d'attraits pour les violoncellistes qui voudront s'y livrer qu'elle leur présentera beaucoup moins d'obstacles à vaincre, en la comparant avec celle du violoncelle; car, d'une part les intervalles du doigté sont beaucoup moindres et par conséquent plus aisés à exécuter et, d'un autre côté, les cordes étant beaucoup plus fines présenteront moins de résistance et exigeront moins de force pour être mises en vibration.

M. Meu aura à examiner plus amplement cette notice. Les connaissances musicales de ce membre y ajouteront de nouvelles lumières.

Recommandable par son importance, puisqu'il s'est agi d'une invention nouvelle, la place que les beaux-arts occupent dans nos travaux n'est pas très vaste. Je n'ai plus à relater, à cette occasion, que la sympathie montrée avec empressement par la société, en souscrivant au projet d'érection d'une statue de Casimir Delavigne que le ciseau de David nous prépare.

Le décès de l'illustre Havrais n'a pas trouvé, dans sa patrie,

des inspirations inactives : nous avons eu, cinq fois, à écouter leur résultat, en y comprenant la narration *d'une bonne action de Casimir Delavigne* par M. Thomas. Lorsqu'il vous adressait ce récit, notre correspondant se plaignait qu'il eût été « raccourci étrangement » dans la brochure publiée, au Havre, par *M. Morlent.* Je me vois malheureusement forcé, par les bornes de ce résumé, d'encourir le même reproche, tout en m'empressant de raconter un fait qui met au jour la bonté de caractère du grand poète que la France a perdu.

Casimir Delavigne reçut un jour la visite d'un vieillard dont le fils, par une erreur déplorable, avait été levé pour le service militaire, bien que l'âge du père eût dû l'exempter de la conscription. Il avait obtenu comme réparation, par l'intervention du maire de sa commune, un congé d'un an pour son fils avec la promesse de faire renouveler ce congé chaque année : mais comme le jeune homme avait employé sa liberté à fonder un établissement industriel qui s'était trouvé en concurrence avec une entreprise semblable appartenant au maire, ce dernier avait usé de son influence auprès du ministre pour faire rappeler le conscrit sous les drapeaux. Delavigne, ému par ce récit, consola le vieillard et lui promit de s'employer en sa faveur.

En effet, peu de jours après le jeune homme fut rendu à sa famille et le grand poète, en ayant soin de prévenir le père du résultat de ses premières démarches, avait eu la délicate attention d'envoyer à la mère, qui se trouvait sur un autre point, la copie de sa lettre d'avis.

Au surplus je n'aurai pas à me répéter en rendant compte des productions dont Casimir Delavigne a été le sujet, car il n'y a qu'une simple mention à faire de trois d'entre elles.

M. Toussaint, auteur de l'*Eloge de Casimir Delavigne*, a cessé depuis longtemps d'être membre de la société et son discours, qui n'a fait qu'une apparition rapide, n'ayant pu être l'objet d'un rapport, je ne puis que rendre témoignage du plaisir que vous a causé sa lecture. Cet opuscule a, depuis, enrichi les pages de la *Revue de Rouen.*

M. Leuillier ne nous a communiqué que la première partie de sa *Notice sur Casimir Delavigne,* dans laquelle il s'étend d'abord sur les qualités personnelles et le mérite littéraire de ce poète, sous le point de vue général de son style pur et facile et de sa constance à se maintenir dans la ligne du bon goût. Notre collègue, commençant ensuite l'examen des ouvrages de votre compatriote, vous a donné lieu de regretter que cette notice soit restée incomplète.

Enfin, M. MEU a célébré ce grand génie dans un poëme que vous avez fait imprimer à la suite de votre dernier compte-rendu. Cette publication d'une pièce entière dérogeait à vos habitudes, mais elle était motivée par le désir de manifester les sentiments que vous éprouviez envers l'illustre mort : cette circonstance néanmoins rend superflue l'analyse de l'œuvre dont il s'agit, intitulée : *Derniers adieux à Casimir Delavigne.*

Je dois me hâter de dire qu'un autre collègue nous avait lu des *Adieux à Casimir Delavigne* et que si ses stances n'ont pas pris place à l'impression, à côté des vers de M. Meu, il ne faut pas l'attribuer à une préférence accordée à ces derniers. Vous aviez unanimement applaudi la poésie limpide et fraîche de M. V. FLEURY, mais le public venant d'être mis en possession de son opuscule, par une autre voie, nous n'avions plus à prendre ce soin.

La citation d'une strophe suffira pour montrer les qualités dont j'ai parlé :

» Adieu, toi que la mort jalouse
» Emporte d'un bras triomphant,
» Malgré les larmes d'une épouse,
» Malgré les baisers d'un enfant !
» Adieu, toi dont la sainte lyre
» Toujours fidèle à ton délire,
» Soumise toujours à tes lois,
» A l'heure où tu chantais encore
» Vient de rendre un écho sonore
» En se brisant entre tes doigts !

Cette célébrité havraise n'est pas la seule qui ait été chantée

dans cette enceinte pendant la période dont je vous entretiens. Une de nos productions poétiques commençait ainsi :

» Non loin de la falaise où le phare domine,
» Et fièrement assise aux pieds d'une colline
» Que baignent à sa droite, au nord, les flots amers
» Et vers le sud, un fleuve immense qui s'incline,
» Pour dégorger ses eaux dans l'abîme des mers ;
» Une jeune cité de modeste origine,
» Assiste en souveraine à la scène marine
» Qu'animent ses vaisseaux, sa flotte de steamers.
» Cette jeune cité c'est le Havre-de-Grâce,
» Port de salut, aimé du courageux pêcheur,
» Du peuple loup de mer, forte et féconde race
» Dont le type est encore dans toute sa fraîcheur.
....
» Comme cet astre errant dont le cours radieux
» En gerbe étincelante illumine les cieux,
» Appelée à fournir une vaste carrière,
» Elle projette au loin ses rayons de lumière ;
» Elle brille non point par ses nobles aïeux.
» Elle n'a, dans son sein, rien d'antique — Elle a mieux ;
» Par ses enfans, sa gloire est toujours rajeunie.
» Elle a déjà produit ses hommes de génie.
» Parmi d'illustres noms il en est un si doux
» Qu'il semble appartenir à la sainte phalange.
» Celui qui l'a porté, ce nom chéri de tous,
» A travers une époque et de sang et de fange,
» Sut, au milieu d'un peuple horrible en son courroux,
» Conserver dans son cœur la pureté d'un ange.

Tout le monde, à ce passage, nommera *Bernardin de St-Pierre*. M. Meu avait compris que le plus bel éloge qui puisse être fait de l'homme de mérite est de le montrer tel qu'il est, de le suivre dans sa vie, au milieu même de ses erreurs, dans ces illusions d'un cœur trop plein de l'amour de l'humanité. Ce poëme fait la biographie des premiers temps de l'auteur des *Études de la Nature* jusqu'au moment de l'apparition de *Paul et Virginie*. Les réflexions que notre collègue mêle à ce récit sont tantôt en style épique, mais plus souvent sur le ton satirique qui est celui où la muse de

M. Meu est particulièrement à l'aise. On en jugera par les v
suivants qui renferment de grandes vérités :

» Qu'importe à notre siècle, implacable censeur
» Pour qui tout noble élan n'est qu'une maladie ;
» Il rit du pauvre fou qui rêva l'Arcadie
» Comme il rit de Fourier son plus profond penseur,
» Mais l'un et l'autre auront, aux jours de l'harmonie,
» Le genre humain pour défenseur.

» Oui, tu seras un jour, béni sur cette terre.
» Comme dans la cité qu'illustre ton berceau...
» Et nos petits neveux, enfans du Phalanstère,
» Par groupes réunis, symbolique faisceau,
» Honoreront en chœurs, dans ton beau caractère
» L'ami de Jean-Jacques Rousseau.

» En attendant voici l'innombrable famille.
» Des écrivains du jour, compacte peloton,
» Faisant feu sur tout front où trop de gloire brille.
» Car détrôner la gloire est l'extrême bon ton
» D'un siècle ingrat qui met Meyerbeer en quadrille
» Et Lamartine en feuilleton.

Le vrai poète s'abandonne aux inspirations du moment ; le surprennent, je ne dis pas malgré lui, mais à son insu, le sa sent, l'emportent, lui présentent d'une facon séduisante les i ges sur lesquelles il doit étendre son brillant coloris et il pro Tandis que le rhéteur, le logicien, se défiant des élans passion sonde à froid la profondeur du sujet qu'il veut traiter, le c encore, en consolide les parois et s'occupe sans cesse de rendr ouvrage capable de résister aux coups de la controverse. M. possède au plus haut point ce laisser-aller qualité ou défau adeptes de la poésie, D'autres circonstances que les piédes de la facade du musée (1) l'ont trouvé en verve ; il nous a d connaissance de deux morceaux enfantés en des occasions dissemblables. L'un est le *Dithyrambe sur l'immortalité de l'* adressé à M. l'abbé Pintaud, chanoine d'Angoulême, en mi

(1) A l'entrée de l'édifice qu'on vient de construire au Havre, pour les n d'histoire naturelle et de beaux-arts et pour la bibliothèque publique, o placer les statues de Casimir Delavigne et de Bernardin de Saint-Pierre.

dans notre ville, dont les prédications attirèrent une grande affluence d'auditeurs ; l'autre est l'*Inauguration de la salle de spectacle du Havre,* scène lyrique en deux tableaux, destinée à célébrer la réédification de notre théâtre incendié.

Le premier, éclos dans un de ces élans dont je viens de vous parler est trop peu didactique pour pouvoir être analysé ici, mais je dois vous rappeler qu'on y rencontre des beautés, bien qu'il plaise à l'auteur de dire:

» Je sens faiblir ma voix, l'âge assombrit mes vers,
» O sainte poésie, autrefois ma compagne,
» Charme de nos printemps, regret de nos hivers,
» De la vie avec toi j'ai gravi la montagne,
» En descendrai-je seul le rapide revers !
» Seul suivrai-je de l'œil l'avalanche qui tombe,
» Le vieux chêne roulant jusqu'au pied du coteau ?
» Comme avec toi jadis couché près d'un ruisseau
» J'aimais à contempler la courbe d'une bombe
» Qu'en son vol décrivait quelque farouche oiseau ;
» Comme j'aimais à voir la pudique colombe
» Voilant son lit d'amour des feuilles de l'ormeau !...

Je vais prendre au hasard, d'autres passages de cette œuvre bien empreinte de la mélodie religieuse.

» Le grain seul, tombé sur la pierre,
» Séchera sans avoir germé.
» Sur la pécheresse en prière
» Le ciel ne sera pas fermé :
» Il lui sera fait grâce entière
» Parce qu'elle a beaucoup aimé.

» Injustice ! crîra l'envie,
» Qui mal vécut doit mal mourir.
» — Eh quoi, faut-il que du martyr
» La couronne lui soit ravie ?
» Beaucoup aimer dans cette vie.
» N'est-ce donc pas beaucoup souffrir ?

» Mais malheur à l'homme en démence
» Qui du ciel sondant la clémence,
» Compte le temps qu'il peut donner
» Au vice, à sa folle imprudence :

» Quitte à se faire pardonner
» Par quelques jours de pénitence.
» Oh ! celui-là court le danger
» D'éteindre en lui, la foi qui sauve.
» On ne voit point la bête fauve
» En timide oiseau se changer ;
» Ni le vieux bouc à tête chauve,
» Parmi les brebis se ranger,
. . . .
. . . .
» Et l'audacieux qui blasphême
» Demande au Dieu de vérité
» Compte de sa sévérité !...
» Quand sur lui tombe l'anathême,
» Il ose accuser Dieu lui-même
» D'une implacable cruauté !
» Cruel, le Dieu que Zacharie
» Bénit en son sublime chant !
» Oh ! cruel, le fils de Marie
» Sur le calvaire triomphant !
» Cruel, celui qui veut qu'on prie
» Avec la candeur d'un enfant !...

Nous lisons un peu plus loin :

» Et lorsque la femme adultère
» Vint se jeter à ses genoux,
» Jésus la voyant en prière
» Dit à tout ce peuple en courroux :
» Que le plus chaste d'entre vous
» Lui jette la première pierre.
» Et ce peuple égaré ne revient pas à lui !
» Il se montre toujours cruel, inexorable.
» Il veut dans son délire, à jamais déplorable,
» Rester sous le boisseau, quand la lumière a lui.
» Et lorsque ses clameurs et ses cris de vengeance
» Auprès du Christ arrivent impuissants :
» Il ne voit pas d'où vient, où va cette indulgence,
» Des paroles du Christ il cherche en vain le sens.
» — Seigneur, la loi condamne à mort cette adultè
» Et le Seigneur s'incline, écrivant sur la terre,
» Contre toi-même, ici, c'est toi que je défends.

. l'appui de sa thése, le poète décrit plus loin, une pratique ieuse en usage parmi les Juifs dits portugais.

» Quand la mort met le deuil au sein d'une famille,
» Quand elle frappe un père, une mère, un enfant,
» Un grand devoir s'impose au plus proche parent:
» C'est le frère à la sœur, c'est le père à sa fille
» Qui creuse un dernier lit qu'il bénit en pleurant.
» Mais là n'est pas encor fini le sacrifice;
» Jusqu'à la lie il faut qu'il boive le calice.
» Sur ce funèbre lit de ses pleurs arrosé
» Il faut que le cercueil soit par lui déposé,
» Il faut que, surmontant la douleur qui le navre,
» Il faut que sur son cœur il presse le cadavre;
» Etreigne dans ses bras ce terrible fardeau,
» Pour descendre avec lui jusqu'au fond du tombeau...

» Infortuné vieillard, qui dira tes angoisses!
» Ce corps froid de sa main ne peut sécher tes pleurs.
» Comme ce linceul que tu froisses,
» Ton fils est insensible à tes grandes douleurs...

» Oh! non, il ne l'est pas, son âme le contemple,
» Elle donne au vieillard la force avec la foi,
» Et quand de ses ayeux il accomplit la loi,
» Son fils est là pour lui comme Dieu dans le temple.

ıus concevez que la scène lyrique est d'un tout autre carac- J'en dirai peu de mots, sachant que l'auteur attache peu ıortance à cette pièce restée inédite. Ce n'est pas, comme on ·ait le croire, une œuvre dramatique; il n'y a ni personna- ni action; c'est une cantate en deux parties destinée à être ée en chœur sur le théâtre représentant d'abord l'intérieur salle après l'incendie, puis la façade de l'édifice restauré. ıérite de cette cantate est d'être bien rhythmée pour la musi- ɔt d'offrir un contraste entre les deux tableaux, dont un com- ɔur aurait tiré bon parti. M. Meu avait travaillé à la par- qu'un savant harmoniste, de ses amis, M. Eugène Walkiers as eu le temps d'achever avant l'ouverture du théâtre.

s piéces fugitives de M. V^or^ Fleury, ces vers faciles dont ıte mélancolique vous a procuré de si doux, mais trop courts

instants de repos, au milieu de vos études sérieuses, se composent seulement de quatre morceaux.

Celui qui est intitulé : *Lettre*, est une description délicatement tracée d'une liaison, platonique en fait, mais qui n'était pas exempte d'une brûlante ardeur, et qui développa graduellement des désirs d'abord vagues, puis assez dessinés pour que la voix de la prudence ait impitoyablement dicté une séparation. Des sentiments nobles, l'aspect de l'influence en bien que peut avoir la femme, recommandent cette production.

» Vous avez eu pour moi mille bontés, Madame ;
» Vous avez fait mon cœur ce qu'il est. Dans mon âme,
» Harpe longtemps muette, où sommeillaient les sons,
» Vous avez, chaque jour, par de nobles leçons,
» Fait vibrer les accents d'une langue divine
» Où, comme un doux parfum, mon respect se devine :
» Vous avez agrandi mes rêves ; vous avez
» Raffermi mon esprit dans les jours éprouvés :
» Vous avez, comme on fait pour un enfant qu'on aime,
» Veillé, pleuré sur moi, vous oubliant vous-même !
. . . .
. . . .
» Quand, près de vous, mon cœur jeune et novice encor,
» Palpitant de désirs, en moi parlait trop fort,
« J'ai su le comprimer : j'ai su forcer ma lèvre
» A ne pas révéler ce transport, cette fièvre
» Dont s'enivraient mes sens dès que vous paraissiez.

Voici le dénouement :

... » Un mot de vous, Madame, a détruit toute chose,
» Et du bonheur la route en un moment s'est close.
» Partez !. m'avez-vous dit ; et votre voix tremblait,
» Et, tout voilé de pleurs, votre regard brillait....
» J'ai dû vous obéir et, sur votre prière,
» Mettre entre vous et moi l'océan pour barrière,
» M'exiler, malheureux !.. sans but, sans avenir,
» N'emportant qu'une larme. Orgueilleux souvenir !....
» Ainsi, de mon passé, plein d'ivresses furtives,
» De notre chaste amour, de nos heures pensives,
» C'est tout ce qui me reste ! et je fuis à jamais !
» Oh ! Madame, jugez combien je vous aimais !!

Novembre est une petite épître exprimant des regrets sur l'arrivée de la mauvaise saison, dont elle dépeint l'aspect triste et décourageant.

Dans *Lointains*, l'auteur s'adresse à un voyageur :

» Que vous êtes heureux, ami !.. Ces côtes bleues
» D'où l'œil ravi découvre à l'horizon vingt lieues ;
» Hier, vous les gravissiez, vous pouviez, de la main,
» Cueillir la poésie et les fleurs en chemin !
» Au loin, l'or et l'azur dans la pourpre profonde
» Nuançaient le couchant et se miraient dans l'onde ;
» L'océan vous parlait d'un air tranquille et doux,
» Rêveur vous l'écoutiez...
Ami, que pensiez-vous
» En face des splendeurs à vos yeux étalées,
» Et des tons chauds du ciel, et des vagues perlées,
» Des sentiers tortueux qui serpentent aux flancs
» De ces monts de verdure et de ces rochers blancs ?
» Devant ces lointains bruns qu'à peine l'on devine
» Et que, seule, pourrait peindre une main divine :
» Devant tant d'harmonie et de grâce au tableau,
» Dites, que pensiez-vous au murmure de l'eau.

Le poète voudrait prendre son essor vers les mêmes lieux, mais la raison le retient et lui fait envisager, pour consolation, que la nature n'est ni moins riche, ni moins belle aux lieux où le destin l'enchaîne.

Les stances élégiaques ayant pour titre : *Quand je vous quitte* expriment les plaintes d'un amant qui implore un simple regard de merci pour ce qu'il appelle sa folie. Je vais vous en lire quelques strophes.

» Quand je ne suis plus là, madame,
» Près de vous, dites, quelquefois
» Pensez-vous au regard de flamme
» Qui cherchait à lire en votre âme,
» Au cœur qu'agitait votre voix ?

» Pensez-vous à moi qui vous aime ?
» A moi, pauvre fou ! qui voudrais
» Vous composer un diadème
» De ces joyaux que le soir même
» Dans le bleu du ciel j'admirais !...

» Ce serait, ô ma souveraine,
» Un riche écrin que celui-ci !
» Posé sur vos cheveux d'ébène,
» Ce serait à rendre une reine
» Jalouse de vous voir ainsi.

» Car, que sont le satin, la gaze,
» L'or, la perle et le diamant :
» Que sont le zaphir, la topaze
» Pour vous que j'admire en extase.
» Etoile de mon firmament !

Les grands hommes, les catastrophes, les beautés de la nature et les mille sinuosités de la passion amoureuse ont toujours servi et serviront toujours d'aliment aux travaux des versificateurs ; un de vos collègues néanmoins veut agrandir considérablement ce cercle, il vous a assuré que tout a sa poésie y compris la comptabilité commerciale. A l'appui de cette assertion, qui vous paraissait paradoxale, il vous disait que si la tenue des livres en partie-double n'a pas encore donné naissance à un poème-épique, l'idée en avait été pourtant conçue par un jeune homme, il y a nombre d'années. On trouvait dans l'ébauche de ce chef-d'œuvre avorté, des passages en style d'axiôme.

» Le compte qui reçoit est toujours débiteur
» Et celui qui lui donne est porté créditeur.

Distique un peu lâche de poésie peut-être, mais qui est d'une vérité incontestable. Dans les préceptes généraux on lisait :

» Ayez soin de créer, si vous voulez bien faire,
» Un compte-général pour chaque auxiliaire.

Le passage relatif à la recherche de la balance, désespoir des teneurs de livres, vous a paru plus piquant.

» Quand un tigre affamé découvre un faon timide ;
» Quand l'arabe affaibli par le soleil brûlant,
» Atteint une oasis où gît une eau limpide ;
» Quand l'enfant égaré, pleurant, se désolant
» Fatiguant les échos de sa douleur amère,
» Entend les doux accens de la voix de sa mère :
» Leur bonheur est moins grand que la félicité
» Dont jouit le comptable, en trouvant au passage,

» Les centimes maudits, échappés au pointage
» Et qui de son bilan faussaient la vérité.

Je bornerai là, et pour cause, le rappel de ces citations; mais je ne dois pas omettre de vous rendre compte de la discussion occasionnée par l'une d'entre elles, parce que la partie double brille du plus vif éclat dans notre ville. Ces vers indiquaient la manière de corriger l'erreur consistant à avoir interverti l'ordre des comptes dans un article au journal, à avoir indiqué débiteur le compte créditeur, *et vice versâ.* D'après le fragment du poëme, il faudrait, dans un nouvel article, mentionner les comptes à leur place régulière, mais doubler la somme, pour qu'à la fois l'erreur fût annulée en balance et l'affaire passée. Un de vous a trouvé que ce mode est vicieux, qu'il introduit de la confusion, et qu'un comptable doit, dans ce cas, faire deux articles distincts, l'un pour détruire ce qui a été mal énoncé et l'autre pour que les choses soient portées telles qu'elles auraient dû l'être. Cette observation n'a pas passé sans réplique. On s'est fondé sur ce qu'une somme de 1,000 francs, portée au débit au lieu d'être au crédit, n'est pas une erreur de 1,000 francs seulement, mais occasionnera bien un mécompte de 2,000 francs qu'il faut redresser, d'après le vœu de la loi, par un article indiquant cette dernière somme.

L'essentiel, pensons-nous en définitive, est que le *lapsus* soit corrigé, et il n'y aura pas grand dommage commercial à ce qu'on adopte l'une ou l'autre manière de rectification.

Tout cela s'est passé lors de la lecture du *Rapport sur le Cours de Commerce* de M. Chandelier. Le rapporteur, M. Millet-St-Pierre, vous a fait l'éloge de l'ouvrage, qu'il a examiné; il déclare que la multiplicité et la variété des exemples exposés par l'auteur habituent l'élève au travail des comptoirs. Les seules critiques à faire portent sur quelques défauts de coordination, sur l'absence d'une table des matières et sur l'inexactitude du modèle de la police d'assurances des navires baleiniers.

M. Chandelier produit le compte simulé d'un réglement d'avaries grosses qui aurait été déposé, comme type, au greffe

de la cour de Cassation, lors de la confection du code de Commerce. Le rapporteur pense qu'il n'y a pas à féliciter la cour suprême de posséder dans ses archives un pareil document ; car il présente une grave erreur choquant les principes et rendant inexacts tous les résultats des calculs suivants. Dans ce modèle, après avoir, pour concourir à établir le montant de la masse qui contribue, pris la moitié de la valeur du navire, on ajoute à cette valeur le montant total des pertes qu'il a éprouvées, au lieu de n'en porter que la moitié, puisque c'est le complément de l'importance du navire.

Disons, en passant, puisque nous parlons des éléments de l'instruction commerciale, qu'à l'occasion d'une notice insérée dans les bulletins de la *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, séant à Toulon*, M. BALTAZARD nous donna quelques détails sur l'*Ecole primaire supérieure de Nantes*, où l'on s'occupe beaucoup de l'éducation industrielle. Dans le local de cet établissement se trouvent des échantillons des produits manufacturiers des environs; c'est une quasi exposition départementale dont l'aspect ne peut qu'être utile aux élèves. Il serait à désirer que l'Ecole primaire supérieure du Havre eût aussi les types des marchandises qui occupent le plus le commerce de la place, et qu'on imprimât à cet établissement une direction plus spécialement commerciale.

Votre attention, en ce qui touche les intérêts des négociants, a été portée de nouveau sur la cour de Cassation. C'était plus grave ; il ne s'agissait plus d'un modèle de compte dont on pourrait toujours, à la rigueur, démontrer l'irrégularité, il était question de la jurisprudence adoptée le 10 juillet 1843, et qui est suivie par plusieurs cours royales, y compris celle de Rouen. Vous avez déploré avec M. LACORNE que cette jurisprudence annule la clause compromissoire par laquelle les parties s'engagent d'avance à soumettre à des arbitres les différends à venir, au lieu de les faire décider par les tribunaux. Notre collègue estime que cette interprétation trop étroite de l'article 1006 du Code de procédure est une atteinte portée à

a liberté des conventions et peut avoir de fâcheuses conséquences, attendu le grand nombre de contrats qui mentionnent a condition frappée d'interdit. Cependant il avouait que les gens doués d'expérience ne peuvent considérer la voie arbitrale comme le moyen le plus prompt et le moins coûteux de terminer les procès.

Dans la séance suivante, M. LACORNE a bien voulu nous entretenir d'une question de droit individuel relatif à la législation commerciale, lorsqu'on vous a remis : *Les courtiers sont-ils commerçants?* mémoire publié par la Chambre syndicale des courtiers de Paris.

Tous les arguments de ce travail, disait ce rapporteur dans son improvisation, reposent sur ce que l'article 632 du code de Commerce qualifiant le courtage d'acte de commerce, ceux qui en font leur profession seraient dans la catégorie mentionnée en l'article 1er du même code ; mais, affirmait notre collègue, cette disposition doit être appliquée seulement au négociant qui donne l'ordre, qui fait faire le courtage, et non au courtier qui l'exerce en exécutant l'ordre reçu. Le rapporteur s'étendait longuement sur la différence qui existe entre le commerçant, même simple commissionnaire, mais du moins responsable vis-à-vis de ceux qui traitent avec lui, et l'intermédiaire revêtu d'un caractère ministériel qui lui interdit de garantir autrui. Quant au fait de la position de ces titulaires d'office, en leur qualité de justiciables des tribunaux de commerce, M. Lacorne soutenait qu'on l'a établi ainsi, comme pour les facteurs et autres agents, afin de faciliter l'action de la justice seulement ; mais qu'il faut remarquer qu'on ne peut les déclarer en état de faillite, mais bien de banqueroute frauduleuse, tandis que toute obligation de négociant est présumée commerciale jusqu'à preuve contraire.

Un membre a répliqué au rapporteur que sa définition du commerçant est parfaitement juste dans l'acception qu'il donne à ce mot, et qu'on lui donne même assez généralement dans le monde ; mais la définition que fait la loi indique un autre

sens à cette expression en jurisprudence. En conséquence, le courtage étant, d'après le code, une opération de commerce, c'est bien celui qui commet l'acte qui se trouve dans le cas prévu, et non celui qui en donne l'ordre. Le motif qui a rendu les courtiers justiciables des tribunaux de commerce est peu important dans l'espèce, ajoutait-on ; car il ne détruit pas le fait de leur situation à cet égard ; et comme la juridiction commerciale est éligible et consulaire, comme on s'y présente devant ses pairs, on ne peut admettre, en l'absence d'un texte formel, que la loi ait voulu faire des exceptions pour le droit d'élection et d'éligibilité qu'elle a établi. D'ailleurs, si les courtiers ne peuvent faire faillite, c'est parce qu'on les déclare banqueroutiers *ex abrupto*, et cette sévérité de la loi, déployée par un motif d'ordre public, n'empêche pas qu'une obligation de courtier, non payée, quelle qu'en soit la cause, sera dénoncée d'abord au tribunal de commerce, tout comme celle d'un négociant, sauf à y donner preuve que le motif était étranger au commerce.

Le gouvernement a depuis donné une solution favorable à ce dernier avis, à la suite de la controverse qui eut lieu à ce sujet à la Chambre des Pairs dans la discussion sur la loi des patentes, et les listes officielles de notables commerçants des principales places renferment maintenant des noms de courtiers.

M. Dufaitelle nous a lu un *Parère sur la garantie des capitaines de navires, relativement au contenu des colis qu'ils embarquent.* Ses réflexions portent sur les deux questions suivantes :

1° Un capitaine est-il tenu d'ouvrir les colis avant de les mettre dans la cale de son navire, afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas de matières dangereuses ? En d'autres termes, un capitaine, qui n'a pas fait cette vérification, est-il responsable des dommages causés par des substances spontanément inflammables, renfermées dans des colis dont le contenu a été déclaré inoffensif ?

2° Doit-il prendre connaissance des factures des chargeurs pour contrôler les déclarations de leurs connaissements ?

L'examen de ces questions a eu lieu à propos d'une difficulté soulevée par quelques assureurs de Paris, au sujet d'un navire incendié en pareilles circonstances. Remarquons que les assureurs du Havre, également intéressés dans cette affaire, n'eurent pas un instant la pensée de s'associer à cette prétention ; car, ainsi que le faisait observer l'auteur du parère, les personnes qui connaissent le commerce maritime apprirent avec stupéfaction qu'on prétendait imposer aux capitaines la visite des colis de leur chargement. Jamais cela ne s'est fait chez aucune nation. Cette obligation serait incompatible avec l'intérêt du commerce, contraire aux lois de douane et matériellement impossible dans son exécution.

Le succès des expéditions de marchandises dépend principalement de la connaissance des espèces et qualités qui conviennent au marché sur lequel on opère. Cette connaissance, fruit d'une longue expérience, est une véritable propriété à laquelle la visite des colis porterait atteinte. Si cette visite devenait obligatoire, ou les exportateurs français renonceraient à leur commerce, ou ils délaisseraient la navigation nationale pour recourir aux pavillons étrangers.

M. Dufaitelle dit ensuite que la marchandise envoyée au loin est toujours très soigneusement emballée. « Et l'on voudrait, » s'écrie-t-il, que tous ces emballages si soignés, si chers, le » capitaine eût le droit de les défaire, de les déchirer, de les » briser, loin des emballeurs capables de les remettre en bon » état ! Ce serait toujours une augmentation de frais considé» rables, ce serait souvent la perte de la marchandise ; car, » qu'on le remarque bien, pour que la visite du capitaine fût » efficace, il faudrait qu'il ne se bornât pas à l'ouverture des » caisses, il faudrait qu'il les déballât entièrement, qu'il en re» tirât tous les paquets et les ouvrît tous ; il faudrait qu'il dé» pliât jusqu'au bout chaque pièce d'étoffe, qu'il ouvrît et vi» dât chaque carton, qu'il déroulât même chaque pièce de ruban » pour s'assurer si le morceau de bois qui en forme le noyau » n'est pas une boîte qui contienne des matières dangereuses.

» Que deviendrait alors la fraicheur de la marchandise, si pré-
» cieuse dans tous les cas, mais bien plus particulièrement pour
» les articles de notre commerce, qui sont presque tous des
» objets de luxe? Le capitaine aurait-il le droit, pour vérifier
» la nature des liquides, de déboucher les bouteilles et de dé-
» bonder les barriques? Et les conserves alimentaires contenues
» dans des boîtes en fer blanc soudées, et d'où l'on a extrait
» l'air, les ouvrirait-on aussi? en exposerait-on le contenu au
» contact de l'air, qui le détériorerait? Le commerce de ces
» produits, dont la France approvisionne une grande partie du
» monde, se trouverait interdit de fait. »

L'auteur remarque aussi que la mauvaise foi pourrait, dans cette opération, à des marchandises de qualité supérieure, en substituer d'autres de qualité inférieure.

Certains colis naviguent souvent sous le plomb de la douane, que chacun doit respecter, et, bien que la plus grande partie des colis ne soit pas soumise à cet empêchement, qui ne voit qu'une visite partielle, ne prouverait rien. Un seul colis échappé à la visite la rendrait inutile.

Enfin, l'exécution de la mesure est impossible; car, pour être efficace, la visite devrait être faite à bord ou sur le quai, devant le navire, et alors, outre l'énorme perte de temps et les inconvénients qui résulteraient d'un espace trop restreint, la visite exposerait les marchandises aux intempéries des saisons.

En conséquence, le capitaine, loin d'être obligé de visiter les colis qui lui sont confiés, en doit au contraire respecter le secret; il ne peut donc être responsable des accidents occasionnés par des substances dont il ignore l'existence. Enfin, les mêmes motifs font qu'il n'est pas apte à exiger la communication des factures, et qu'il est même de son devoir de ne pas chercher à les connaître.

Il convient de parler ici d'un travail qui, d'un côté, envisage avec sollicitude notre commerce maritime et colonial, et, de l'autre, aborde une cause sociale qui se plaide depuis trente ans. M. G[el] LAFOND DE LURCY, membre correspondant,

nous a gratifiés, en 1844, de l'envoi d'un manuscrit portant pour titre : *Réflexions sur le commerce des esclaves et leur émancipation. — L'émancipation des noirs, considérée sous le double point de vue politique et commercial. — Projet d'émancipation.* Bien qu'une loi récente ait paru donner une solution aux questions agitées dans ce mémoire, il n'est pas sans intérêt d'examiner les idées de notre collègue, ne fût-ce que pour voir si elles concordent avec l'opinion de ceux qui prétendent qu'on sera obligé de revenir sur ces dispositions législatives.

L'auteur combat d'abord les raisonnements de certains adversaires de l'émancipation, qui soutiennent qu'on doit maintenir l'esclavage dans l'intérêt même de l'humanité, parce que d'abord le sort des noirs, dans nos colonies, est plus heureux que celui des travailleurs libres, et attendu, d'autre part, que ces premiers sont là dans un état de transition entre la sauvagerie et la civilisation à laquelle ils ne peuvent pas appartenir; qu'en outre, la servitude est un instrument providentiel employé par la société européenne, qui les accueille, puisque les noirs enlevés par la traite étaient déjà esclaves en Afrique, et que d'ailleurs leur existence était bien plus malheureuse dans leur pays qu'elle ne l'est chez un maître colon. M. Lafond, tout en réfutant ces arguments, ne méconnait pas que l'esclavage est un fait acquis, et par cela même un état légal, quelle qu'en soit l'origine; mais comme il a été enfanté par la violence, il est de droit et de devoir de l'abolir, quand la chose est exécutable. L'exemple des désordres qui ont marqué l'insurrection de St-Domingue n'est pas à citer à ce sujet, car ces crimes furent ceux de cette époque et de l'influence britannique. On peut opposer victorieusement à cette objection l'exemple de la manière dont s'est effectuée l'émancipation dans les colonies anglaises. Huit cent mille esclaves ont été appelés à la liberté, le même jour et à la même heure, sans secousses, sans réactions, et, dans les huit ans qui se sont écoulés depuis cet instant, on n'a pas vu la dixième partie des troubles auxquels la moindre question politique donne lieu dans la contrée la plus civilisée de

l'Europe. Cependant l'auteur reconnaît que cette émancipation amènera la ruine de ces colonies, malgré l'énorme indemnité payée par la métropole.

En dehors de la question morale, qui domine cependant ici, notre collègue affirme qu'une politique prudente doit s'occuper immédiatement de préparer les voies à un affranchissement, qui aura inévitablement lieu un jour. Il importe à la France de conserver ses colonies pour la prospérité de sa marine, et de les tenir en état d'être, pendant la guerre, des points militaires et des lieux de relâche à l'abri de tout danger : or, le premier coup de canon serait le signal d'un soulèvement que le petit nombre de blancs ne pourrait étouffer, en présence des embarras d'une défense contre l'agression extérieure.

« Mais, en laissant de côté l'hypothèse d'une guerre avec » l'Angleterre, poursuit M. Lafond, et en ne considérant les » colonies françaises exclusivement, qu'à titre d'établissements » commerciaux, il s'agit de s'assurer si elles jouissent de la sé- » curité qui est leur premier élément de succès.

» Jusqu'ici les dispositions des noirs n'ont rien de très alar- » mant. Ils ne se montrent ni trop impatients, ni trop exigeants; » ils sont encore faciles à contenir et à contenter. Le témoignage » des magistrats, les proclamations des gouverneurs nous prouvent » qu'il y a dans les colonies, comme partout et plus que partout » ailleurs, des instigateurs de désordre, des hommes toujours prêts » à exploiter, au profit de leurs intérêts ou de leurs passions, les » dangers d'une situation critique et précaire. Mais ce n'est pas » là que se trouve le plus grand danger; il est dans la facilité de » pousser les noirs, sinon à la révolte, du moins à cette résis- » tance passive, à cette fainéantise qui tarit la production dans » sa source, et qui devient de plus en plus difficile à maîtri- » ser. Un danger d'une autre espèce menace encore nos colonies » des Antilles, je veux parler de la facilité des évasions ; car les » noirs sont en position de se soustraire d'un moment à l'autre à » l'obligation d'un travail gratuit. Il suffit, pour s'en convaincre, » de jeter les yeux sur une carte des Antilles. La Martinique.

» en effet, n'est qu'à huit lieues de Sainte-Lucie, et à douze de
» la Dominique. Onze lieues seulement séparent cette dernière
» de la Guadeloupe qui n'est qu'à huit lieues d'Antigoa. Pour
» Bourbon, qui est à trente-cinq lieues de Maurice, les évasions
» sont beaucoup moins à craindre ; car cette île ne possède au-
» cun port, aucune crique où les noirs puissent cacher leurs
» embarcations. Les vents aussi s'opposent aux évasions qui ne
» pourraient s'effectuer que dans des embarcations pontées et
» non dans de simples pirogues. »

L'auteur énumère, d'après M. de Warren, les avantages que des hommes laborieux peuvent trouver dans les pays qui subissent la nouvelle législation britannique, grâce aux énormes sacrifices auxquels le nombre de bras force à recourir pour vaincre la paresse naturelle du nègre dont le travail y est maintenant libre ; mais il n'en est pas moins vrai que cet état de choses amènera la ruine des propriétaires de ces contrées, et qu'en attendant, c'est dans les colonies des autres nations qu'ils cherchent des travailleurs et qu'ainsi, si les Anglais ne font pas la traite, les habitants de leurs colonies ont tout intérêt à ce que les autres s'y livrent.

Pour montrer, sous toutes ses faces, la position critique de nos colonies, M. Lafond expose l'état de la production et du commerce du sucre sur tous les points, situation qui est loin d'être favorable à nos compatriotes d'outre-mer. Or, maintenir l'esclavage tel qu'il est, c'est perpétuer la routine et consolider l'inertie au détriment du progrès, il faut nécessairement se préparer de longue main, à une révolution qui sera mortelle si les principaux coups n'en sont pas atténués par des mesures de prévoyance. Néanmoins il y aura toujours une atteinte funeste portée à la prospérité des colonies et l'on ne peut se dissimuler que les abolitionistes ne soient dans l'exagération et dans l'erreur quand ils veulent démontrer que les établissements des colons seront tout aussi florissants au moment où les noirs vendront le travail qu'ils exécutent aujourd'hui par force. C'est connaître bien peu le caractère indolent de cette espèce d'hommes pour qui le sommeil est le bonheur suprême.

L'auteur examine la manière dont cette question avait été traitée à la Chambre des Pairs, et il n'approuve ni les théories de M. le duc de Broglie, ni ce que M. Petit de Bazoncourt lui a opposé. Le système de la commission dont M. Merilhou était rapporteur, lui paraît plus rationnel et il cite la partie de ce travail qui s'explique sur le pécule et le rachat, parce qu'elle a pour but d'amener un affranchissement graduel et progressif. Notre collègue adopte, de ce projet, le droit au pécule qui existe déjà, mais qui n'est qu'un usage, et la faculté de se racheter de gré à gré ou à un taux fixé par un jury analogue à celui qui prononce, en France, sur les expropriations pour cause d'utilité publique ; mais il réduit à deux ans le temps de l'apprentissage, espèce de minorité sous la curatelle de l'ancien maître, avant de jouir de la liberté dans toute sa plénitude et il voudrait aussi que l'esclave eût le droit de se faire racheter par un tiers, également à un prix d'estimation, quand ce premier désirerait changer de maître. En outre, M. Lafond propose de rendre libres, à l'âge de 5 ans, tous les enfants à naître, sauf, dans le cas où les parents ne pourraient les nourrir, à devoir le travail au maître jusqu'à l'âge de 15 ans, mais avec salaire dès l'âge de 10 ans pour former un pécule. Il ajoute que le gouvernement consacrerait une somme pour des rachats annuels de noirs dont la bonne conduite aurait mérité cette faveur; que l'esclave aurait deux jours de travail libre afin de se créer un pécule que des caisses d'épargne feraient fructifier. Enfin, la surveillance de l'autorité s'exercerait toujours sur l'affranchi et celui-ci se trouverait forcé de travailler dans un intérêt d'ordre public quand il ne se procurerait pas par lui-même des moyens d'existence.

Le mémoire de notre correspondant après avoir dit quelques mots sur la difficulté que présente l'éducation des négres et avoir cité, d'après M. Granier de Cassagnac, une anecdote plaisante sur leur goût pour l'état de nudité, expose que les négrophiles ont eu tort de prétendre, que la traite enlève des bras nécessaires à la culture en Afrique, quand presque toutes les tribus n'y vivent que de pêche et de chasse. Il démontre combien le mode

actuellement suivi par l'Angleterre en transportant dans ses colonies des hommes libres salariés, n'est qu'une déception et devient une traite et une servitude déguisées, puisque les *engagés* sont forcés de rembourser par leur travail le prix de leur transport et toutes les autres dettes qu'on leur fait contracter.

Je transcris, maintenant les propres paroles de M. G^{el}. Lafond :

» Le peuple anglais a, du reste, parfaitement compris l'intérêt commercial de la question de l'émancipation. Il sait que l'appel des esclaves à la liberté anéantissant le travail dans nos colonies, et surtout au Brésil, ainsi que dans l'île de Cuba, forcerait l'Europe à aller chercher ses denrées tropicales dans l'Inde qui dépérit aujourd'hui par suite du système oppressif de la compagnie. L'Inde ne peut plus produire d'objets manufacturés ; elle en est inondée par la métropole, et elle a besoin de trouver un autre aliment pour ses travailleurs. C'est donc par la culture de la canne à sucre, du café, du coton, de l'indigo et des autres denrées tropicales, qu'elle veut remplacer le commerce extérieur qui se trouve annihilé par les innombrables produits des machines anglaises.

» L'Angleterre veut un déplacement de travail à son profit; peu lui importe que la Jamaïque et les autres petits ilots qu'elle possède de différens côtés deviennent des terres incultes. Elle saura toujours y conserver assez de bras pour en faire des points militaires où ses escadres viendront se ravitailler, et d'où elle pourra surveiller les autres nations maritimes. Mais en rendant ses colonies de l'ouest improductives par l'affranchissement des esclaves qui tendent sans cesse à retomber dans leur ancienne barbarie, elle force et veut forcer les pays étrangers à esclaves à l'imiter. Dans un temps plus ou moins éloigné, les bras venant à y manquer, toute la culture coloniale se trouvera naturellement portée dans l'Inde, et l'Angleterre seule restera chargée des approvisionnements de l'Europe entière. »

Plus loin, cependant, et après avoir fait suivre cette dernière

assertion de réflexions sur les causes de l'infériorité de notre commerce extérieur, l'auteur trace le tableau des efforts persévérants du parti religieux dans la Grande-Bretagne, de sa puissante influence dans la question de l'esclavage, et c'est alors à cette influence seule qu'il attribue la grande mesure que l'on a prise, il y a neuf ans, mesure dont les conséquences nous seront très funestes, il en convient; mais qu'il nous faut bien accepter, si nous voulons en adoucir les effets, puisqu'on ne peut les éviter.

La lecture de ce mémoire, Messieurs, n'a rencontré parmi vous aucun défenseur de l'esclavage, disons-le d'abord; mais le respect des droits de la propriété, mais l'intérêt du peu de colonies intertropicales que nous possédons et auquel le sort de notre marine se trouve si intimement lié, préoccupaient plusieurs membres dans l'appréciation qu'ils ont faite des divers projets d'émancipation. Il est un de ces projets, enfin, auquel la législature a donné depuis naissance ou baptême. Sa promulgation a eu lieu; on ne tardera pas à savoir si l'expérience confirmera les vices d'exécution qu'on a signalés d'avance. Ce point, le seul important à ce qu'il me semble, puisque l'hypothèse n'est plus à l'ordre du jour, appellera ultérieurement votre attention, lorsque M. Poulain, en qualité de rapporteur, vous reparlera de l'ouvrage de M. Lafond. Peut-être même vous fournira-t-on un autre champ à exploiter, car des rapports de M. Poulain surgissent souvent des sujets d'études nouveaux. Il y a quelques années, ce membre nous fit un travail fort important sur les cosmogonies, à l'occasion d'un vers glissé dans le léger opuscule d'un de ses collègues, et plus récemment, il a conduit sur le terrain de la philosophie, une dissertation qui n'était qu'archéologique. C'est ce qui m'a engagé à ne vous parler qu'ici du *Rapport sur le mémoire de M. l'abbé Cochet, intitulé : Anciennes industries de la Seine-Inférieure — Salines.*

Après avoir rendu hommage aux qualités qui distinguent l'auteur, et surtout à ce tact qui lui fait saisir, grouper et analyser avec lucidité, au profit de la science, des détails futiles en apparence, le rapporteur entre en matière par les considérations suivantes sur les études archéologiques.

« Elles ne sont pas comme quelques-uns seraient tentés de le « croire, une occupation stérile, sans application et sans but, un « simple passe-temps d'oisifs. Elles ont des rapports intimes « avec plusieurs sciences du premier ordre, et en particulier avec « l'histoire. L'archéologie est aujourd'hui l'un des plus précieux « auxiliaires de l'histoire; elle lui fournit des documents qui « avaient été oubliés, elle éclaircit des points qui étaient demeu- « rés obscurs; elle comble de graves lacunes. Qui ne sait tout le « parti qu'on a tiré, pour la connaissance des usages et des mœurs « des anciens Romains, de l'examen de ces maisons et de ces pa- « lais que le Vésuve avait ensevelis sous des flots de lave. Pour « des temps plus modernes, l'archéologie ne rend pas des ser- « vices moins signalés; elle nous fait l'histoire d'un pays, des « hommes qui l'habitaient, de l'industrie à laquelle ils se livraient « ce à quoi les historiens n'avaient nullement songé. Qu'était « l'histoire il y a quelques siècles? C'était le récit des guerres « que les rois soutenaient contre les étrangers ou contre les « princes et les seigneurs révoltés de leur empire; c'était le ré- « cit des déchirements, des querelles engendrées entre quelques « grands personnages par un mariage ou une alliance.

« Quant au peuple qui payait les frais de toutes ces guerres, on « n'en parle pas. On ne dit rien de ses misères, de ses souffrances, « de ses travaux; il ne comptait pas. Tout ce qu'on sait, c'est « qu'il était taillable et corvéable à merci, que c'était à qui « des moines, des seigneurs ou des princes le pressurerait le « mieux. »

M. Poulain appuie l'assertion de M. Cochet sur l'existence de nombreuses salines depuis le Havre jusqu'à Harfleur, au commencement du XIe siècle, et complète le travail de notre correspondant en recueillant des indications sur les causes qui ont fait disparaître de notre contrée des établissements aussi utiles. Ces causes ne doivent être attribuées ni à la concurrence avec des salines placées dans des conditions physiques plus favorables, ni à l'accroissement du mélange d'eau douce à l'eau de mer sur ces points là : c'est à la fiscalité que l'auteur du rapport attribue l'a-

bandon de la fabrication du sel, à cette fiscalité si acerbe du moyen-âge dans laquelle s'exerçait impitoyablement la rapacité des hommes d'armes et d'église.

M. Poulain cite à l'appui de son opinion un passage des *Essais archéologiques, historiques et physiques des environs du Havre* par M. Pinel et se livre ensuite à quelques réflexions sur la tyrannie des puissans de l'époque féodale, et en particulier, sur les effets désastreux de la Gabelle depuis sa fondation. Aussi l'enthousiasme de M. l'abbé Cochet sur l'organisation des salines de *Bouteilles* appartenant à l'archevêque de Rouen est loin d'être partagée par le rapporteur qui trouve que des barrières, des péages, des amendes et des punitions corporelles avec les accessoires de préposés et de formalités, sont loin de présenter *un réglement des plus sages et un commerce des plus florissans.* Il fait observer que le législateur de Bouteilles n'eut pas même le mérite de l'invention dans cette déplorable organisation du monopole, puisque les anciennes ordonnances de divers rois de France organisaient de la même manière, les régies et les impôts. Il en cite des exemples; puis se récrie sur la monstruosité d'un système fiscal qui ôte au malheureux le droit de prendre un peu d'eau dans l'Océan.

Le rapport était terminé par quelques considérations sur l'exhaussement du sol de plusieurs parties du territoire de notre localité par suite des dépôts d'alluvion et M. Poulain signalait l'existence d'une couche de coquillages bivalves, à cinq mètres au-dessous du sol de Sanvic, au sujet desquels il n'est pas sans intérêt de remarquer que notre rivage ne présente plus aujourd'hui de coquilles pareilles, tandis qu'on les rencontre en abondance du côté de Trouville, sur la rive opposée.

M. l'abbé Cochet, ayant pris connaissance de ce rapport, s'empressa d'écrire pour protester contre l'opinion où l'on pourrait être de son admiration pour les mesures fiscales, à propos de sa citation de la coutume de Bouteilles. Il affirmait qu'il n'avait considéré ce document que sous le point de vue historique. « En » trouvant un document aussi complet, disait-il, je fus enchanté

» de la force qu'il donnait aux petites preuves que j'avais recueil-
» lies si patiemment et en détail. J'ai donc dû, dans cette ques-
» tion, en faire ma principale pièce de conviction vis-à-vis du
» lecteur. Plus cette coutume était détaillée, plus elle épluchait
» la matière, mieux elle prouvait, pour moi, l'existence et la
» prospérité de l'industrie qu'elle pressurait ainsi. On ne mois-
» sonne pas dans un champ stérile, on ne tond pas une brebis qui
» n'a pas de laine. »

Je devrais vous rendre compte ici d'une production concernant une autre question relative à la liberté individuelle. M. Maire vous a lu le commencement d'un mémoire sur *La réclusion considérée au point de vue physiologique;* mais le retard que ses occupations l'ont forcé d'apporter à la suite de cette œuvre, a fait désirer à notre collègue, qu'il n'en fut parlé qu'après la connaissance de l'ensemble.

Je passe à un travail qui s'occupe du bien de l'humanité d'une manière plus générale. Les *Etudes sociales* de M. Délié représentent d'abord que si nous sommes arrivés à posséder des institutions politiques qui garantissent le droit naturel de l'individu, il n'en est pas de même des intérêts commerciaux, industriels et agricoles par rapport aux hommes entre eux ; intérêts que rien ne protège, abus qui a enfanté une position sans cesse empirante dont on ne peut envisager l'issue sans inquiétude. Le sentiment de l'ordre domine encore les masses, il faut le reconnaître, mais quand les intérêts matériels sont en lutte continuelle, l'intérêt privé devient l'ennemi le plus acharné de l'intérêt général.

Sous l'empire de la fatale maxime économique : *laissez faire, laissez passer*, l'ardeur de la concurrence n'a plus connu de limites, elle a détruit la bonne foi, elle a fait naître la fraude ; le règne de l'égoïsme est proclamé avec cynisme et loin d'avoir servi la liberté industrielle, on a mis les plus riches en mesure d'écraser les plus habiles, au détriment de la société toute entière. Après la destruction de l'ancien ordre de choses, lorsqu'en se débarrassant des institutions féodales on eut proclamé l'égalité devant la loi, on se crut affranchi de toute aristocratie, exclusive

et dominatrice ; mais on ne tarda pas à voir surgir l'aristocratie financière ; nouvelle féodalité qui, non seulement exploite directement le prolétaire, mais encore le rend victime de la lutte qu'elle se fait à elle-même, puisque la concurrence amène forcément l'abaissement des salaires et la prolongation du temps du travail de l'ouvrier.

La position de celui-ci, opprimé d'abord par l'avidité, puis par la rivalité des maîtres est aggravée encore et par son propre dénuement qui diminue l'importance de la consommation générale et par l'introduction des machines qui, en ôtant le travail à beaucoup de bras, a fait offrir la main d'œuvre au rabais. Ainsi le progrès, les perfectionnements dans les procédés industriels qui devraient améliorer le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, est précisément ce qui augmente sa misère.

La puissance de l'aristocratie des capitaux est immense. Celle-ci absorbe les bénéfices des producteurs par de lourds intérêts, tout en se mettant à l'abri des chances au moyen des hypothèques et de gages suffisans, et elle se rend propriétaire à vil prix, en cas de perte, des établissements péniblement créés par de longs labeurs. Ainsi cette féodalité nouvelle accapare tout ; elle impose aussi sa volonté aux gouvernans eux-mêmes qui sont obligés de la ménager dans les traités diplomatiques et dans les dispositions législatives.

Pour être général, pour se faire sentir plus vivement en d'autres pays que le nôtre, cet état vicieux n'en est pas moins dangereux, au contraire, et les palliatifs auxquels on a recours, tels que les caisses d'épargnes, les sociétés de bienfaisance, ne font que témoigner de l'inquiétude que cette situation commence à faire naître et n'y portent pas un remède efficace. Des idées de réforme cependant descendent dans les classes inférieures ; un esprit de propagande agitatrice s'insinue parmi elles et les flatte avec le mot de communisme. Voilà le fruit du découragement ; car il est bien impossible à l'ouvrier qui trouve à peine des moyens d'existence dans un travail opiniâtre, de se former un capital pour four-

nir à ses besoins lorsqu'il sera accablé par les années et les fatigues. Que l'on considère maintenant si cela ne conduit pas à l'abrutissement moral des travailleurs et si les sentimens d'ordre et de religion auront longtemps de l'empire sur eux. N'est-il pas à craindre que le respect de la propriété et des autres droits acquis ne disparaisse dans quelque cataclisme populaire produit par l'excès des souffrances?

Ces craintes ne sont pas chimériques; ne faisons pas comme la noblesse qui dormait tranquillement à l'abri de ses prérogatives, la veille de la prise de la Bastille; mais cherchons à prévenir le mal avant qu'il ne fasse éruption. Il faut une réforme sociale.

M. Délié cherche comment cette réforme économique pourrait s'opérer. La communauté des biens est un moyen impraticable et injuste, parce que le droit de propriété a pris son origine dans le travail, l'ordre et la moralité. Ce moyen est une idée révolutionnaire à laquelle on ne peut s'arrêter; mais qui, malheureusement, se répand et se propage aujourd'hui parmi les ouvriers des nations manufacturières. L'auteur du mémoire pense qu'il faut recourir à l'association volontaire, principe pacificateur, car l'homme est né pour vivre en société; nier ce principe c'est protester contre les lois naturelles. Il appuie son opinion des raisons suivantes que nous rapportons textuellement.

« Associer entre eux les intérêts privés ou particuliers, c'est
» frapper au cœur l'égoïsme, qui ronge la société, et créer l'a-
» mour de l'intérêt général, sentiment qui n'existe plus. Asso-
» cier, entre eux, tous les intérêts hostiles, c'est faire cesser la
» lutte, c'est signer un traité de paix, c'est enfin nous préparer
» un avenir de bonheur.

» Le principe d'association n'est pas neuf; il existe depuis
» longtemps. Nous connaissons les beaux résultats qu'il a donnés
» partout où il a été appliqué. Les sociétés primitives en ont joui
» avec tout le succès possible; ce principe, d'abord appliqué à la
» vie patriarcale, s'est ensuite éteint dans le gouvernement poli-

» tique des états pour reparaître périodiquement à de courts in-
» tervalles.

» Notre époque a vu ce qu'on pouvait obtenir en associant les
» capitaux. Les fortunes particulières n'auraient pu doter le
» monde de ces grandes entreprises gigantesques que nous voyons
» prospérer sous nos yeux, telles que canaux, chemins de fer,
» banques, assurances, établissements industriels, maritimes et
» commerciaux.

» Pourquoi ne pas appliquer au talent et au travail ce qui a
» été employé avec succès pour les capitaux?

» Nous ne craindrons pas de le proclamer, c'est dans l'asso-
» ciation qu'on devra trouver une solution satisfaisante aux
» luttes qui divisent la société.

» Les trois éléments de production que nous avons voulu si-
» gnaler sont le capital, le travail et le talent. Voyons un instant
» ces trois fractions de la puissance humaine réunies et savam-
» ment combinées? Qu'en résultera-t-il? L'harmonie et le bon-
» heur général. Car à la lutte barbare des capitaux, du travail
» et du talent entre eux, au désordre général, à la centralisation
» de toutes les forces hostiles, dans mille mouvements contraires,
» aux résultats ruineux de la libre concurrence sans organisa-
» tion, succèdent l'ordre, l'unité de toutes les forces, la multipli-
» cation de la fortune et le bonheur des masses; la richesse vien-
» dra s'offrir au travail et au talent, comme aux capitaux, dans
» la proportion de leur puissance. Ainsi toutes les classes au-
» jourd'hui misérables, connaîtront le bien-être, pourront parti-
» per activement à la marche progressive et civilisatrice de la so-
» ciété, et ouvrir à la production des débouchés que la misère et
» le dénuement lui avaient fermés. »

L'exposé de ces idées de réforme industrielle a rencontré, parmi vous, les divergences qu'elles font naître en France depuis une douzaine d'années qu'on a commencé à les proclamer. Les uns ont nié la nécessité d'un changement social à cet égard ; d'autres ont admis qu'il y a quelque chose à faire, sans trouver que le moyen indiqué soit praticable ; tandis qu'une troisième partie

applaudissait entièrement aux principes qui venaient d'être exposés. Un des premiers a pris la plume pour montrer que ceux qui soutiennent une pareille opinion ne caressent que des utopies. M. Gallet, dans ses *Observations sur le mémoire de M. Délié*, présentait à vos regards l'hypothèse d'une petite raffinerie de sucre, composée de douze personnes : l'industriel, le commanditaire, le commis-comptable, le contre-maître, sept ouvriers et un homme de peine ; usine qui aurait été établie d'après le système de l'association. Les droits proportionnels de chacun auraient été fixés, les limites des levées seraient prévues; l'auteur suppose enfin que tout est bien calculé, et il ajoute que le maître peut renvoyer ses ouvriers et en introduire de nouveaux. Comment fera-t-on, demande-t-il, lorsque l'ivrognerie d'un d'entre eux aura fait sentir la nécessité de son renvoi? Il faudra donc, pour opérer son décompte, effectuer l'inventaire de la fabrique, et dresser le bilan de ses écritures ? M. Gallet dépeint la difficulté et la longueur de ces opérations consistant à peser le sucre fabriqué, le sucre dans ses formes, à évaluer le sirop contenu dans ces dernières, les quantités des diverses qualités de sirop fait ; puis il y aurait à compter, examiner, apprécier tous les ustensiles; il faudrait s'occuper de l'arrêté des dettes actives et passives, du relevé des valeurs plus ou moins réalisables, calculer les chances qu'offraient des affaires litigieuses en instance, etc., etc., enfin, l'auteur représente l'embarras que donnerait, en outre, une contestation élevée par l'ouvrier congédié, sur le chiffre qui résulterait de tout cela et dont la vérification, ne serait plus possible parce que les divers éléments auraient changé. Or, il ne s'agit que du renvoi d'un ivrogne; ne doit-on pas frémir en pensant aux établissements dont le personnel est nombreux et qui, par conséquent, offrent la probabilité de mutations plus fréquentes?

Ce n'est pas tout, quand les fluctuations de hausse et de baisse auront mis l'entreprise en une position prospère, parce que ses approvisionnements se trouveront importants en des circonstances favorables, que d'ouvriers jugeront avantageux de demander leur congé, afin d'emporter la forte part à laquelle ils ont droit et que les événements commerciaux peuvent compro-

mettre de ce moment à la fin de l'année! Cette mesure de prudence est dans leur droit; mais il n'en est pas moins vrai que la brusque désertion des principaux ouvriers peut compromettre sérieusement le sort de l'entreprise.

Enfin si les cours commerciaux peuvent leur donner des bénéfices, ne sont-ils pas capables aussi de leur donner des pertes? et avec quoi des ouvriers qui ne vivent que de leur labeur, pourront-ils vous payer leur part au désastre? L'industriel lui-même ne peut-il profiter de ces variations de cotes en renvoyant et réglant ses ouvriers, au moment de la baisse, pour les reprendre quand il y a hausse? Le fabricant peut aussi chosir son moment pour effectuer le renouvellement d'une machine coûteuse.

En vertu de ces objections, M. Gallet concluait à l'impossibilité d'application du mode d'exploitation industrielle à la part, Il terminait son plaidoyer en ces termes :

« Si l'on recherchait l'origine de l'association du travail, il est « probable que l'on arriverait à une bande de voleurs, et il est « assez singulier que les industries qui pratiquent l'association, « sont celles qui ont le plus de rapport avec cette industrie pri- « mitive; ainsi la course n'est qu'un vol à main armée, autorisé « par la loi, et la pêche, une association de gens qui ne possèdent « pas, et se réunissent pour partager le résultat de leurs cap- « tures.

« Donc ces associations ne peuvent être considérées réellement « comme l'association du travail, et ne corroborent en aucune « manière le principe développé par notre collègue. Je crois la « triple association à peu près impossible, et je pense qu'il est « dangereux d'en proclamer le principe. »

Cette question qui féconde tant de cerveaux à notre époque, aurait dû vous être soumise de nouveau, car vous aviez désigné M. Millet-St-Pierre pour vous entretenir de ces deux productions si contradictoires. La non-communication d'un des manuscrits que l'auteur avait à revoir, n'a pu permettre au rapporteur de s'acquitter encore de cette mission. Vous aurez donc de nouveau à examiner, dans l'année courante, les opinions écono-

miques qui se rattachent au sort de la classe ouvrière : vous aurez à voir si tout est pour le mieux dans l'état actuel, si des améliorations sont possibles, et si les difficultés de la comptabilité sont en effet assez invincibles, pour être rangées parmi les obstacles que présente notre état social aux projets de réforme industrielle.

M. Délié nous a communiqué d'autres idées de changement, dont la possibilité d'exécution et l'utilité seront moins contestées. C'était en nous faisant un rapport sur le système général d'immatriculation des immeubles et des titres, par M. *Hébert.* Notre collègue trouve beaucoup de difficultés pratiques dans le mode proposé par cet auteur, pour remédier aux *Inconvénients du régime hypothécaire actuel;* mais en n'approuvant pas ce que propose M. Hébert, M. Délié pense qu'il faut chercher d'autres modes d'inscription, car il est déplorable d'avoir à reconnaître que toute la prudence possible est impuissante pour garantir contre les vices de la législation actuelle. Ainsi, afin d'empêcher qu'on ne puisse vendre deux fois le même immeuble, la loi devrait formuler qu'une vente n'est régulière qu'après la transcription du contrat chez le conservateur des hypothèques, et, d'un autre côté, il faudrait qu'elle exigeât, dans l'acte civil du mariage, la déclaration des époux s'il y a ou s'il n'y a pas eu de contrat entre eux ; ce qui ne permettrait plus à des femmes, lorsque leurs maris empruntent sur immeubles, de venir alléguer faussement la non-existence de ce contrat, pour que le prêteur ne se mette pas en garde contre l'hypothèque légale. Le rapporteur émettait aussi le vœu que les titres de ces sortes d'emprunts pussent être fractionnés en plusieurs obligations négociables par endossement, et ayant même privilège que le contrat dont elles émaneraient.

La plupart des observations intéressantes qui ont surgi à propos de rapports faits par vos membres, ont été improvisées comme celle dont je viens de vous parler. Il m'est donc difficile de vous les rappeler avec tous les détails que leur sujet

comporte, et je me vois forçé de me renfermer dans une mention rapide des opinions suivantes.

M. Baltazard a combattu le *nouveau système financier* d'un membre de la Société scientifique de Toulon, qui s'étonnait d'abord de ce que l'Etat ne délivre pas directement des coupons aux rentiers par petites portions, quand il est obligé d'emprunter, au lieu de s'adresser aux banquiers, ne prêtant pas à un taux aussi avantageux, puisqu'ils ne prennent les rentes que pour les transmettre avec un bénéfice, et qui se récriait aussi sur ce que le Gouvernement aura, en cas de remboursement, à payer plus qu'il n'a reçu. Ce dernier inconvénient, disait le rapporteur, est l'histoire de tous les emprunteurs possibles; ils ont toujours à supporter des commissions, des frais de toute espèce, et, quant à l'autre point, c'est s'abandonner à une fausse confiance de croire les rentiers disposés à accourir en foule pour participer aux emprunts qu'émet le Gouvernement; leurs besoins de placement ne répondent pas toujours en masses suffisantes au moment précis, il faut l'intervention de la spéculation, qui se lance à la suite des banquiers connus et puissants, et de cette seconde main, les rentes s'écoulent et se casent peu à peu dans celles des rentiers.

Dans l'analyse d'un *Essai sur les Caisses d'épargne*, par M. Ballin, membre correspondant, M. Baltazard applaudissait à plusieurs remarques judicieuses, mais il ne partageait pas les idées de l'auteur, sur la destination à donner aux fonds déposés. Le dévouement d'administrateurs éclairés qu'exigerait l'opération si délicate d'employer cet argent à escompter des effets de commerce, paraît au rapporteur un obstacle insurmontable, sans parler des chances qu'il faudrait courir en des instants de crise. Le système d'avances aux Monts-de-Piété, quoique paraissant, au premier abord, offrir des avantages, est également à rejeter, parce que ces établissements de prêts ne consentiraient pas à garder des fonds inactifs, et que, dans les fluctuations de compte-courant qui résulteraient des levées et versements, la Caisse d'épargne pourrait se trouver à dé-

couvert d'intérêts, puisqu'elle doit servir constamment ceux qui reviennent à ses déposants. Enfin, en achetant des biens-fonds, en prêtant sur hypothèques, on immobilise des capitaux qui doivent être constamment mobiles et disponibles. M. Baltazard représentait à cette occasion les inconvénients d'une trop grande centralisation, résultant du versement fait au Trésor des fonds des caisses d'épargnes pour des sommes trop considérables. Il craignait la perturbation que causerait peut-être dans toute la France un simple retard dans le remboursement de ces dépôts au moment d'une crise politique. Il y a, disait-il, une grande différence entre les conséquences d'un pareil retard et celui qui pourrait intéresser par exemple les porteurs de rentes; cette dernière valeur ne comptant dans les départements qu'un nombre limité de titulaires.

Au sujet de ces questions de centralisation, M. Baltazard a parlé de certains avantages qu'offraient au commerce les rapports organisés entre la banque de France et ses comptoirs, à la participation desquels les banques départementales n'ont pas été admises, ni par conséquent le commerce, qui est dans le rayon de ces banques. Ainsi, les comptoirs de la banque de France peuvent tirer sur ces établissements des mandats *à ordre*, tandis que les banques départementales ne pourraient disposer des capitaux qu'elles auraient à la banque de France que par des reçus au porteur ou des virements; deux modes qui donnent lieu à des inconvénients ou à des restrictions.

Il ajoute que, si le paiement des billets au porteur de toutes les banques à la caisse de chacun de ces établissements est chose peu praticable comme question de principes, et parce que, pour ces établissements, les réserves en numéraires ne sont calculées que sur la circulation de leurs propres billets, il pourrait être du moins fait quelque chose dans l'intérêt du commerce.

Une banque pourrait peut-être, par exemple, fournir sur une autre banque des billets à ordre à une échéance limitée, et dont on donnerait avis et fournirait couverture en temps utile.

Le droit pour chaque banque d'escompter les effets de com-

merce payables sur toutes les places de France où il y a une banque départementale ou un comptoir de la banque de France, favoriserait encore à la fois les relations de banques à banques, et surtout les transactions du commerce qui y trouverait de grands avantages.

Une autre remarque sur des institutions financières a été faite à propos d'une publication du même membre correspondant. M. Millet-St-Pierre, en examinant les *Réflexions concernant les avantages que présentent les compagnies d'Assurances mutuelles sur la vie*, de M. Ballin, a signalé un vice dans les statuts de ces sortes d'association, si éminemment utiles d'ailleurs. Pour les séries formées d'individus qui versent une somme annuelle, afin de partager entre les survivants au bout de vingt ans, soit le capital et les intérêts, soit les intérêts seulement, il est nécessairement avantageux à la masse que la série se maintienne aussi nombreuse que possible, avec exactitude dans les paiements; or, l'usage de faire payer, dès la première année, le montant cumulé de la commission de 5 pour cent des 20 années au profit de l'Administration de la compagnie, au lieu de ne percevoir cette allocation qu'au fur et à mesure des encaissements d'annuités, tend à empêcher ce résultat. La première année étant expirée, l'administration se trouve exercée gratuitement pour cette série; et comme, dans l'espace de vingt ans, il est probable que des changements d'individus s'effectueront, il est à parier qu'avant l'échéance il y aura totalité ou majorité d'hommes nouveaux, soit parmi les agents départementaux, soit dans l'administration centrale, lesquels n'auront intérêt qu'à faire de nouvelles polices, à organiser de nouvelles séries, mais non à faire rentrer les annuités des anciennes, dont la commission aura profité à leurs prédécesseurs exclusivement. On ne prendra donc aucun soin pour chercher les souscripteurs qui auront changé de domicile, ni pour engager à verser ceux qui ne s'y trouveraient plus disposés. Enfin, le travail de répartition que nécessitera l'extinction de la série, travail assez compliqué à cause des inégalités d'âges et de mises, sera effectué

avec légèreté, puisqu'il n'y aura aucune rétribution pour ceux qui devront s'en occuper. Le rapporteur s'étonnait que ces inconvénients n'eussent pas éveillé l'attention du Conseil d'Etat, quand ce corps a eu à examiner les statuts de ces compagnies.

Je dois dire encore que, dans les questions économiques soulevées par l'examen des travaux des diverses sociétés correspondantes, vous avez partagé l'opinion favorable au consommateur au sujet du tarif des bestiaux, et pensé qu'il devrait être modifié, pour rendre le prix de la viande à la portée des classes peu aisées; que vous avez trouvé enfin peu convenable de sacrifier le sort du plus grand nombre aux intérêts de quelques éleveurs, envers lesquels on peut d'ailleurs atténuer les conséquences d'une plus libre introduction, en n'admettant que les animaux qui auraient besoin de séjourner encore dans les herbages.

A l'occasion de la *Pétition de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure à la Chambre des Députés, au sujet des droits sur le cidre*, vous avez déploré que les lois fiscales favorisassent les fâcheux résultats hygiéniques et moraux de l'usage de l'eau-de-vie, puisque l'homme sobre, qui ne consomme quotidiennement que deux litres de cidre, paie un impôt de 36 fr. 93 c. par an, et l'ouvrier qui boit trois petits verres d'eau-de-vie par jour, au détriment de sa santé et de sa raison, ne contribue aux charges publiques que pour 6 fr. 93 c. chaque année!

Au sein de la société dont émane cette pétition (1), on avait émis le vœu que l'instruction primaire, dans les campagnes, tendît à développer les connaissances agricoles. Plusieurs d'entre vous ont appuyé cette opinion, mais en trouvant aussi qu'il n'est pas toujours facultatif d'enseigner autre chose que la lecture, l'écriture et les premiers éléments de l'arithmétique dans les écoles des communes rurales, parce que les enfants de ces localités, aussitôt qu'ils ont atteint le développement physique

(1) Séance publique du 23 novembre 1843.

suffisant, sont livrés aux travaux des champs au moment où leur intelligence leur permettrait de recevoir une éducation un peu plus élevée. On pourrait suppléer, ajoutait-on, à ce défaut d'instruction par la publication de petits ouvrages élémentaires, et en favorisant les fermes-modèles.

Vous avez applaudi au moyen ingénieux qu'emploie la *Société d'agriculture et d'industrie du département d'Ille-et-Vilaine* pour introduire, parmi les paysans, des instruments aratoires perfectionnés. Il consiste à les leur vendre à moitié prix. L'agriculteur qui a fait un débours veut utiliser la dépense en se servant de l'objet acquis ; au lieu que si on lui fait don du nouvel ustensile, il le laisse souvent sans emploi, par amour pour la routine.

Beaucoup de procédés agricoles, signalés dans les publications de diverses sociétés, ont été cités et préconisés par les rapporteurs. Quelques assertions y ont été combattues, telles que celle d'employer le sulfate de soude comme engrais ; idée qui vous a paru avoir quelque analogie avec celle d'appliquer la gélatine isolée à l'alimentation ; mais, en général, il faut l'avouer, l'agriculture a pris peu de place dans vos travaux, quoique vous habitiez une des contrées les plus fécondes de la France, quoique votre arrondissement possède une *Société d'agriculture* très recommandable, quoique plusieurs d'entre vous ne soient pas dépourvus des connaissances spéciales à cet égard.

Le rapport sur la brochure de M. J. Girardin, notre membre correspondant, intitulée : *Des fumiers considérés comme engrais*, se rattache pourtant à cette branche. L'analyse verbale et rapide de M. Gallet est peu susceptible d'être remise sous vos yeux ; je vous rappellerai seulement que cette question de chimie agricole est traitée par l'auteur avec des détails très minutieux, et qu'en appuyant beaucoup sur l'excellence des excréments d'oiseaux, ce savant professeur semblait prédire les succès du guano ; je dis prédire, car sa brochure est de 1840, et il était peu question alors de cet engrais exotique.

Un autre membre correspondant, M. EUG. MARCHAND, de Fécamp, vous avait envoyé une petite Notice imprimée : *Du Guano et de sa valeur comme engrais*, dans laquelle il cherchait à démontrer que l'emploi de ce produit est peu avantageux et occasionne au cultivateur une dépense double de celle qu'il supporterait avec le fumier ordinaire. Mais, faisait observer M. LEUDET, rapporteur, cette conclusion provient de ce que d'abord M. Marchand n'a analysé probablement que du mauvais guano, car il n'a trouvé que 9 75/100es 0/0 d'azote, là où MM. J. Girardin et Bédart rencontrent 16 86/100es 0/0; puis il cote seulement à 12 fr. la voiture de fumier, dans sa comparaison, ce qui est beaucoup trop bas; enfin, l'essai pratique cité par notre correspondant n'est pas d'un résultat convainquant, puisque la terre de blé, dont on a fumé la moitié avec du guano, était déjà convenablement grasse avant l'ensemencement ; M. Marchand a soin de le dire. Or, ce n'est pas en agissant par superfétation qu'on opère rationnellement. M. Leudet oppose à cet exemple unique, effectué sur huit ares, celui de cinq cultivateurs de Basse-Normandie, qui ont obtenu des résultats vraiment prodigieux du nouvel engrais.

Aucune objection ne s'est élevée contre M. E. MARCHAND, au sujet de son manuscrit : *Note sur un caractère de sel de chaux et de magnésie*, commençant ainsi :

« Il arrive souvent aux hommes qui s'occupent de chimie ex-
» périmentale, d'être embarrassés dans leurs recherches, par
» suite des résultats imprévus qu'ils obtiennent et qui diffèrent
» complètement de ceux qu'ils auraient dû obtenir, d'après les
» traités de chimie *ex-professo* qu'ils consultent. C'est qu'il ar-
» rive en effet très fréquemment que les propriétés caractéristiques
» des corps ont été mal observées, et que par suite elles sont
» mal décrites dans ces livres, auxquels les jeunes chimistes
» surtout, accordent le plus communément une confiance trop
» illimitée. »

Notre collègue expose que d'après tous les traités de chimie, les sels de chaux et de magnésie ne sont pas précipités par le

cyanoferrure de potassium ; et en effet le caractère de non-solubilité dans l'eau des cyanoferrures de calcium et de magnésium venait à l'appui de cet axiome. Cependant M. Marchand a trouvé qu'il n'en est pas ainsi et que lorsque dans la solution d'un sel calcique ou magnésique on verse du cyanoferrure de potassium, si les liqueurs sont parfaitement neutres, il se forme un dépôt abondant de précipité blanc, légèrement jaunâtre, adhérant fortement aux parois du vase. Cette précipitation est instantanément accomplie quand on opére sous l'influence de la chaleur.

Pour analyser du sel précipité, l'auteur en a pris cinq grammes, les a fait bouillir dans l'acide azotique pur à 40° jusqu'à ce qu'il ne restât plus trace de bleu, et le résultat de l'état de siccité après l'évaporation, a donné :

1 gramme 114 — d'oxide ferrique.
1 idem 225 — d'oxide potassique.
1 idem 734 — d'oxide calcique.

M. Marchand expose ensuite le résultat qu'ont présenté ces corps ramenés, par le calcul, à l'état de cyanure et la composition des nombres de ces derniers en poids atomique.

Notre collègue conclut que ce sel peut être considéré comme un double *ferro-cyanhydrate* de potassium et de calcium, ou comme un triple cyanure de fer, de calcium et de potassium hydraté, sel remarquable, ajoute-t-il, en ce que le cyanogène s'y trouve combiné en proportions égales et à des quantités équivalentes de potassium, de calcium de fer et en présence d'une quantité d'eau suffisante pour transformer ces cyanures en hydrocyanates.

M. Touche chargé de l'examen de cette note, a vérifié qu'en effet le cyano-ferrure de potassium peut précipiter les sels calciques ou magnésiques, contrairement à l'opinion reçue jusqu'ici et, sans avoir répété l'opération analytique du précipité obtenu, il a déclaré ne pas douter que notre correspondant ne l'ait effectuée avec exactitude.

M. Eugène Marchand nous avait auparavant envoyé une

petite notice intitulée : *Observations sur la présence du fer dans les eaux des rivières.*

L'auteur, après quelques réflexions sur l'importance hygiénique et industrielle de la connaissance des principes qui se trouvent en solution dans les eaux de source, de rivière et de pluie, rend compte des analyses qu'il a faites de l'eau des rivières de Valmont et de Ganzeville, qui se jettent dans la mer à Fécamp, après un parcours de 12 à 13 kilomètres ; analyses qui démontrent la présence du fer.

M. Marchand croit que toutes les rivières qui prennent leur source dans la marne crayeuse retiennent en dissolution des sels ferreux, bien que peu de chimistes, à sa connaissance, aient signalé des élémens ferrugineux parmi les principes qu'on peut rencontrer dans les eaux de rivières. Le meilleur moyen pour parvenir à en constater l'existence consiste, d'après ce chimiste, » à additionner d'un excès d'ammoniaque et de quelques cen- » tigrammes de sulfhydrate de soude, 2 à 3 litres de l'eau bien » pure que l'on veut examiner. Après 24 heures de contact, » on trouvera au fond du vase une poudre blanche qui, étant » séparée du liquide qui la surnage, reprise par de l'acide » chlorhydrique faible, bouillant et bien exempt de fer, et ad- » ditionné d'une très petite quantité d'acide azotique pur, (2 » à 3 gouttes seulement, pour cette quantité d'eau) fournira » une liqueur qui, étant légèrement acide et concentrée, jouira » de la propriété de se colorer en rouge plus ou moins foncé, » par son mélange avec le sulfo-cyanure de potassium, et d'ac- » quérir une couleur noire sous l'influence de la teinture de » noix de galles, lorsque l'eau soumise à l'expérience con- » tiendra seulement un demi-millionnième de son poids d'oxide » de fer, comme cela a lieu par exemple pour les deux eaux » dont je viens de faire connaître la constitution. »

Le rapport de M. Leudet sur ce travail approuvait complètement ce procédé, d'une application facile, pour parvenir à constater la présence du fer dans les eaux, avant de leur donner un emploi industriel.

Une eau d'une autre nature a été analysée par M. LEUDET dans une opération judiciaire, à la suite de laquelle il nous a lu *Quelques observations sur l'expertise de l'eau d'un puits situé à Ingouville.*

Des résidus de fabrique, contenant du chromate de chaux ayant été déposés dans le voisinage, furent lessivés par la pluie, qui pénétra ensuite dans ce puits en assez grande abondance pour en altérer les eaux et leur donner une teinte jaune très prononcée. M. Leudet fait remarquer qu'un tel évènement peut se renouveler fréquemment dans notre localité, où le terrain est très perméable, et il signale les nombreux dangers qui peuvent en résulter. En l'espèce même, comme les résidus dont il est question sont, dit-on, employés aux remblais à Graville, il ne serait pas étonnant que l'eau du Pont-Rouge éprouvât un sort pareil à celui du puits expertisé, et que l'on vît un jour les bornes-fontaines du Havre jeter des flots jaunes dorés.

L'industrie fait un tel usage de produits chimiques, que les résidus de fabrique renferment souvent des composés arsenicaux ou plombeux ou cuivreux. Le dépôt de ces résidus sur le sol peut empoisonner les eaux souterraines et causer de déplorables accidents, qui, outre leurs malheureuses conséquences, seraient aussi susceptibles de faire condamner des innocents, quand on aurait constaté la présence du poison dans le corps des victimes, sans se douter du hasard qui l'y aurait introduit.

Notre collègue pense que l'autorité devrait exiger le jet à la mer de ces sortes de résidus. Il n'est pas douteux que beaucoup de mesures salutaires seraient prises, si l'institution des Conseils de salubrité attribuait à ces derniers un droit d'initiative; mais ils ne sont appelés qu'à donner des avis sur les seuls points dont on les saisit. Dans cette limite restreinte, celui de notre arrondissement a montré de la vigilance et de la sagacité; vous avez pu en juger par la communication que vous a faite M. A. A. LECADRE du *Rapport sur les travaux du Conseil de Salubrité, années* 1842 *et* 1843.

Je ne récapitulerai pas ici les usines dont l'établissement a été autorisé ou ajourné, et dont le nombre témoigne autant des progrès industriels de notre localité que de la sollicitude du Conseil; parlons seulement de ce qui a occupé son attention, au sujet des briqueteries. D'une part, la propagation de cette industrie est particulièrement nécessaire à notre localité, où le prix de la brique est très haut; d'autre part, ces ateliers ont des fourneaux peu élevés, à découvert, laissant s'échapper de toutes parts une fumée âcre, nauséabonde et corrosive, qui pénètre partout, et nuit à la végétation. Le Conseil désirerait que cette fumée fût recueillie et conduite dans un corps de cheminée qui la porterait à une grande hauteur; mais les réclamations les plus vives se sont toujours élevées contre cette exigence : les intéressés ont prétendu que son exécution était impossible, et les hommes spéciaux, consultés à cet effet, n'ont jamais osé se prononcer.

Nous avons déjà vu M. Leudet occupé d'une question de salubrité publique, mais il a traité ce sujet d'une manière plus spéciale dans sa Notice : *Quelques falsifications des substances alimentaires.* Je vais vous citer succinctement les dangers divers qu'il signale.

D'abord le chromate de plomb, employé par les pâtissiers pour donner la nuance jaune aux gâteaux de Savoie, brioches, etc. Les matières minérales avec lesquelles on colore les bonbons, ainsi que les inconvénients de leurs enveloppes; car les papiers blancs glacés contiennent du plomb, les jaunes du chromate de plomb, les bleus du carbonate de cuivre, les verts de l'arsenite de cuivre. Dans une fabrique de vinaigre de poiré, dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque, dont les produits sont consommés au Havre, on donne de la force à ce liquide avec des acides minéraux et du poivre de Guinée. D'un autre côté, l'eau ajoutée en trop grande quantité dans l'alcool pour faire l'eau-de-vie, est montée en degrés par l'adjonction au mélange de l'acétate de plomb et des substances âcres, telles que la résine de gaïac. L'extrait de Saturne est aussi mélangé à la liqueur

d'absinthe verte, afin que celle-ci blanchisse mieux dans l'eau. Le lait lui-même contient des substances nuisibles ; les vases de zinc dans lesquels on le met quelquefois ont occasionné de graves accidents. L'usage, assez répandu, de faire rougir le fond de la chaudière de cuivre, pour chauffer le vinaigre destiné aux cornichons, offre des dangers, aussi bien que celui de laisser un sou au fond du bocal, pour donner une belle couleur verte à ce condiment. Lorsqu'un navire s'est perdu à l'Eure, en janvier dernier, on ramassait la vase qui l'entourait pour y recueillir des grains de café entièrement noirs, mais qu'on blanchissait à l'aide de l'acide sulfurique. Ce fait n'a été connu qu'après la mise en circulation d'environ 15,000 kil. de ce café, traité de cette manière. Enfin, je transcris ici M. Leudet : « Il » est une dernière fraude qui menace de devenir fort dange- » reuse. Quelques cultivateurs mal conseillés ont employé de la » céruse pour clarifier leur cidre. Le fait m'a été révélé par une » barrique de ce liquide, dont l'usage avait occasionné d'assez » graves accidents. J'ai pris quelques informations, et j'ai ap- » pris qu'il se trouve dans l'arrondissement de Pont-l'Evêque » des pharmaciens pour vendre ce poison et en conseiller l'usage. » Quelques cultivateurs, de ma connaissance l'ont déjà employé. » Je les ai assez effrayés pour qu'ils ne recommencent pas. J'ai » en outre signalé le fait à des personnes influentes dans ce » pays ; il est présumable que cette addition si dangereuse ne » se reproduira pas. L'emploi en est restreint à une petite lo- » calité, et je crois que l'affaire fera assez de bruit pour que » tout le monde soit prévenu. »

L'auteur ajoute qu'il existe bien d'autres tromperies dont il n'a pas parlé, et il pense que les recommandations de l'autorité seraient plus efficaces, si la police opérait quelquefois des visites domiciliaires chez les débitants, avec un membre du Conseil de Salubrité. Ce moyen est employé à Paris, et les nombreuses saisies qui en résultent montrent combien il est utile.

En vous faisant le rapport sur ces remarques, M. Marchessaux s'exprimait ainsi :

« Vous avez été émus, l'autre jour, par la réflexion que vous
» ou quelqu'un des vôtres pourrait être victime de l'une de ces
» falsifications d'un usage malheureusement si commun; mais
» là, messieurs, n'est pas tout le danger : le mauvais choix des
» matières premières destinées à la confection des substances ali-
» mentaires et des boissons usuelles, un mode vicieux ou mal-
» honnête de préparation, des moyens de conservation insuffi-
» sants vous exposent tout autant que ces contrefaçons effrontées,
» ces fabrications de toutes pièces. Sans doute l'usage de subs-
» tances ainsi altérées ne produirait pas d'emblée les accidents
» caractéristiques des empoisonnements proprement dits, mais il
» peut donner naissance à des troubles fonctionnels, à des indis-
» positions mal caractérisées, il peut, en altérant à la longue soit
» les fonctions digestives, soit la constitution, préparer des acci-
» dents plus graves. »

Or, ce rapporteur faisait observer que la voie de la publicité pour porter remède aux fraudes dangereuses produirait un effet tout opposé, car ce serait enseigner aux marchands comment ils doivent s'y prendre pour tromper le public; le vœu émis par M. Leudet lui paraît plus rationnel. Les vérifications, les visites périodiques que fait effectuer le préfet de police à Paris, et le code administratif presque complet qui résulte des ordonnances et réglements rendus par les titulaires successifs de cette fonction sont des modèles à suivre, et M. Marchessaux concluait qu'une démarche fût faite, à ce sujet, par la Société, auprès du pouvoir municipal.

La réserve digne et modeste que vous avez apportée jusqu'ici à ne rien faire qui parût forcer les autorités locales à s'occuper de votre existence, n'éprouverait pas une dérogation en cette circonstance, puis qu'il ne s'agit pas de vous, mais de l'intérêt de la population. Un exemple de pareille communication a même eu lieu, il y a neuf ans dans un cas à peu près semblable et cette ouverture fut accueillie gracieusement. Vous n'avez donc pas balancé à adopter la proposition de M. Marchessaux, et à le charger de rédiger une lettre à M. le maire du Havre, à cet effet.

Ce membre ne tardera pas, je le pense, à vous soumettre son travail.

Nous n'avons pas été cependant sans communication de la part d'administrations publiques, outre les renseignements demandés par M. le ministre de l'instruction publique, et dont je vous ai parlé en commençant. M. le sous-intendant militaire au Havre, ayant été invité par M. le ministre de la guerre, à lui faire connaître les diverses qualités de charbons de terre dont on fait usage dans notre localité, afin d'être fixé sur le parti qu'on pourrait en tirer pour remplacer l'usage du bois dans la cuisson du pain destiné à la garnison, demande à la société son avis sur cette question. Vous vous êtes empressés de nommer MM. Gallet, Leudet et Paravey pour préparer à ce sujet, un prompt travail que votre président a transmis à M. le sous-intendant, après votre approbation.

Ce *Rapport sur les espèces de houilles qui arrivent au Havre*, dit que cette place est exclusivement alimentée par les charbons anglais qui donnent beaucoup de flamme et de chaleur. Newcastle nous en expédie de deux espèces : l'une vaut de 2 fr. 40 c. à 2 fr. 50 c. l'hectolitre; elle est gailleteuse, inflammable et bitumineuse, bien qu'elle ne se forme pas en masse compacte pendant la combustion : ce charbon donne du machefer qu'il faut avoir soin de retirer en attisant. L'autre qualité, au prix de 2 fr. est fine, grasse, propre à la forge seulement et le coke qu'elle produit est plus ou moins collant. La houille de Sunderland s'allume plus difficilement que celle de Newcastle, elle est plus schisteuse, donne moins de flamme et se consume moins promptement; son coke développe beaucoup de calorique; elle se vend 2 fr. 30 c. Il vient depuis quelques années de Northumberland un charbon assez semblable au premier, dont il a été parlé, et qu'on tient plus cher sous prétexte d'une supériorité qui n'est pas bien prouvée.

Nous avions autrefois du charbon de Fresne, qui ne produit pas de fumée comme les charbons anglais, mais qui est d'un prix

plus élevé et de qualité bien inférieure; aussi n'en arrive-t-il plus.

Il existe aussi un charbon de luxe, le cannel-coal ou candle-coal, houille compacte, à cassure couchoïde et brillante, brûlant aussi facilement que le bois sec, mais qu'on n'expédie que sur demande.

Enfin le coke qui résulte de l'extraction du gaz et qui est l'aliment obligé du four aérotherme de l'invention de Lemare, ne se vend chez nous que de 1 fr. 50 c. à 2 fr. l'hectolitre.

On a pu voir déjà, par les sujets de travaux cités jusqu'ici, que vous ne méritez pas le reproche de négliger ce qui est utile à la localité. Votre sollicitude à cet égard s'est montrée de nouveau, lorsque M. C. Oursel, après avoir exposé l'usage fréquent que l'on fait de nos jours de la *chaux hydraulique* et avoir rappelé qu'on ne l'a jusqu'à présent extraite que de la Hève, où cette extraction offre de grands inconvénients, communiquait à la Société que, suivant plusieurs rapports, la marne tirée des terrains situés à Graville, en face de la ferme de Soquence, présenterait les qualités de la chaux hydraulique. Notre président pensait qu'il importait de vérifier le fait et de s'assurer de la quantité de silex contenue dans cette marne, puisque, si elle peut donner une bonne chaux hydraulique, notre localité en obtiendrait de grands avantages. MM. Gallet et Leudet ont été désignés pour effectuer cette vérification; nous attendons leur rapport.

C'est encore dans les choses utiles et même d'utilité locale que doit être rangée la Notice où l'auteur débute par ces paroles :

« J'ai hésité longtemps avant de me décider à vous entre-
» tenir d'un appareil de mon invention, tant il me semblait
» difficile de vous parler de choses qu'on n'oserait nommer en
» bonne société. Cependant, en considérant que la Société d'en-
» couragement pour l'industrie nationale a fait de cette ques-
» tion une de celles à laquelle elle attache le plus d'importance,

» si l'on en juge par le prix qu'elle promet ; que notre ville, » le vieux Havre surtout, est une de celles qui ont le plus » besoin des perfectionnements provoqués par la Société d'en- » couragement ; qu'enfin, mon appareil a maintenant la sanction » de l'expérience ; j'ai cru devoir me permettre d'en faire l'objet » d'une communication à notre Société. »

L'appareil de M. Gallet *pour les fosses d'aisance* a pour but d'obtenir la séparation des liquides et des solides, seul moyen de rendre les fosses vraiment inodores, parce que les moyens employés jusqu'à ce jour, qui consistent en ressorts, charnières et accessoires, promptement oxidés par l'ammoniaque, ne sont pas satisfaisants. Notre collègue ayant remarqué que les liquides versés dans un vase ont tendance à ne pas en abandonner les parois, tandis que les matières solides tombent toujours verticalement, a établi des gouttières vers des angles de tuyaux de descente, par où le liquide s'écoule dans un réservoir particulier. M. Gallet entre dans les détails descriptifs de son appareil (1), qui a obtenu la sanction de l'expérience, puisqu'il est en activité depuis plus de six ans dans plusieurs établissements publics et maisons de notre localité, où l'on avait à se plaindre de l'odeur des fosses, et où cette odeur a complètement disparu.

M. Baltazard vous fera un rapport sur cette invention.

L'observation des lois physiques a conduit un ex-habitant du Havre, M. *Boutigny*, à créer un nouveau système, développé dans un Mémoire sur la *caléfaction*. M. Lecadre, qui vous en a entretenus, en rendant compte du *Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles lettres de l'Eure,* n'a pas trouvé que ce nom fût heureux, et vous a expliqué qu'il s'agit de plusieurs observations sur l'état sphéroïdal que prennent divers liquides quand on les verse sur du métal en état d'incandescence ; observations où l'auteur voit l'explication des cause des explosions de chaudières à vapeur. Il était naturel que notre

(1) Voyez la figure.

A B tuyau de descente, rétréci en B.

D D Calotte sphérique terminée en gouttière.

C C Gouttière inclinée afin que rien n'y séjourne.

O ouverture fermée par un couvercle pour nétoyer la gouttière si elle venait à s'engager.

E. Continuation du tuyau de descente; il est soudé à la gouttière, et les bords supérieurs en sont évasés pour le recouvrir jusqu'à un centimètre de la paroi intérieure et arrêter les corps légers qui pourraient y être entrainés par l'eau.

F Tuyau portant les liquides, soit dans une fosse separée, soit à la rue: cette dernière disposition ne doit être tolérée que lorsqu'un courant d'eau les emporte de suite, comme à la salle de spectacle du havre ou quatre appareils portent continuellemt. les matières liquides à la rue sans qu'il en resulte le moindre inconvénient

Dans le cas de fosses separées, on peut faire plonger le tuyau F dans un petit vase en plomb P qui se vide en débordant et forme une fermeture hydraulique

On sait que les matieres solides isolées se dessèchent dans la fosse sans dégager d'odeur

Cet appareil, dans une construction neuve, n'augmente pas la dépense de plus de 15 à 20 francs.

rapporteur s'arrêtât avec complaisance sur les travaux d'une personne que la plupart d'entre vous ont connue. Nous devons ajouter cependant que le système de M. Boutigny rencontre de nombreux adversaires dans le monde scientifique, bien que cet homme studieux ait reçu récemment un encouragement de l'Académie des sciences.

Un travail du même genre est celui de M. ALLUARD, notre membre correspondant. Il nous a envoyé imprimée sa *Traduction d'un article des Philosophical-Transactions of the royal Society of London sur un Mémoire de M. Faraday, au sujet de l'électricité développée par le frottement de l'eau et de la vapeur contre d'autres corps.* Cette communication n'étant pas inédite, je me borne à vous dire que M. Faraday ayant fait de très nombreuses et très minutieuses expériences pour étudier les effets de l'électricité que M. Armstrong avait observée dans les chaudières à vapeur, rend compte de ses résultats et de ses conclusions en 70 articles. Tout en citant diverses particularités curieuses de ces opérations, entre autres ses remarques sur l'ivoire, il affirme que l'évaporation n'est pas la cause du dégagement de l'électricité, lorsqu'on laisse échapper un courant de vapeur, mais qu'il faut attribuer cet effet au frottement.

M. MARCHESSAUX, dans une de vos séances, a produit et fait considérer au microscope des *acarus* trouvés dans l'urine d'une femme atteinte d'un diabétès sucré. Il pense que ces parasites ont évidemment été attirés du dehors par la nature de cette sécrétion. Notre collègue est porté à admettre que ces individus appartenaient à l'espèce d'acarus, dits domestiques (*acarus domesticus*); car ils sont identiques par leur forme avec les insectes de la même espèce qu'il a recueillis dans la vieille farine, le lait en putréfaction, le noir animal, sur les pièces de charcuterie, etc. Cependant il est à observer que les acarus de ce sujet, quoique vivant également bien dans l'urine froide ou la chaude et même dans l'eau, expiraient aussitôt qu'ils étaient exposés à l'air; circonstance qu'on ne remarque pas pour les acarus ordinaires.

Puisqu'il s'agit d'observations micrographiques ; nous pouvons parler des remarques communiquées par M. Suriray, membre correspondant, au sujet de l'annonce d'un microscope présenté à l'institution polytechnique de Londres, et dont le grossissement est de 74 millions de fois la grandeur de l'objet observé. Cette découverte, selon M. Suriray, est faite pour exciter autant de curiosité que de doute, car jusqu'à présent les plus forts microscopes composés, tels que le microscope hydro-oxigéné, grossissaient les objets 500,000 fois seulement. Avec l'appareil anglais, un cheveu devra être reproduit avec 16 pouces de diamètre ! Notre correspondant craint qu'il n'y ait exagération dans cette annonce : il ajoute qu'il est probable que cet instrument ne donne que des ombres, ce qui ne le rendrait pas d'un grand secours pour la science.

A cette lecture, un membre, qui avait vu, à Londres, le microscope dont il s'agit, nous a dit que, sans garantir le chiffre de 74 millions de fois auquel arriverait le grossissement des objets, il peut affirmer que, sur une toile de 15 pieds, qui servait à recevoir l'image des objets examinés, une puce ne pouvait se voir dans toute sa longueur. Du reste, la reproduction donnait bien des ombres, comme le craint M. Suriray, mais des ombres vives et bien dessinées, mettant en évidence les couleurs, quoique d'une manière terne et quasi effacées. Espérons donc en un progrès, tout en faisant la part de l'espri d'exagération dont sont animés nos voisins d'outre-mer dans le annonces de leurs produits.

Revenons à M. Marchessaux pour un autre travail de c genre, qui nous conduit à la série des sciences médicales. C collègue nous a exposé verbalement les résultats d'une *Note* qu'i venait de terminer, *sur la présence de la cholestérine dans certain liquides pathologiques.*

Ces résultats sont curieux en ce sens qu'ils démontrent pou la première fois l'existence de la cholestérine, non plus en dissolution, mais bien libre et cristallisée dans le liquide obten par la ponction de certaines tumeurs enkystées anciennes ; dan

ce cas, la présence de la cholestérine se reconnaît immédiatement, parce que cette substance nage à la surface du liquide sous la forme de paillettes brillantes. Pour la première fois, M. Marchessaux a signalé ce fait en 1839, dans un travail dont il a fait hommage à la Société (*De quelques tumeurs enkystées du cou, etc. Paris*, 1839). L'observation qui est l'objet de son dernier travail a été faite après une opération pratiquée en 1844. La cholestérine cristallisée qui surnageait a été recueillie sur le filtre, et un autre de nos confrères, M. Leudet, chargé de l'analyse du coagulum obtenu par l'évaporation de ce liquide, a précisé le poids total de la cholestérine recueillie (0, 16, pour 7, 80). Ce résultat est d'autant plus singulier, que l'analyse comparative de liquides de même origine, contenant des quantités assez notables de sang, n'a rien offert d'analogue.

Nous devons à M. Marchessaux une production qui ne se recommande pas seulement par son étendue. Le Mémoire intitulé : *De l'ovulation et de la fécondation chez les femelles des mammifères et chez la femme*, est une de ces œuvres consciencieuses qui traitent leur sujet avec toute la profondeur possible. Vous allez entendre l'auteur exposer lui-même le but qu'il s'est proposé.

» On peut dire, et il est facile de prouver que jusqu'à ces der-
» nières années les physiologistes n'ont connu l'embryon des
» mammifères et de l'homme, qu'à partir d'une certaine époque
» de son développement dans l'utérus. Quoique reculée, cette
» époque n'est pas à beaucoup près celle de son évolution pre-
» mière; une lacune importante reste à combler. Il s'agit de bien
» apprécier les phénomènes qui président à la formation et à l'ap-
» parition première de l'œuf, encore non imprégné et non fécon-
» dé; ceux qui se manifestent depuis cette époque jusqu'à l'ar-
» rivée et l'implantation de l'ovule dans la matrice après l'impré-
» gnation. »

Après cet exposé, le mémoire jette un coup-d'œil rapide sur l'ensemble des théories qui ont eu cours jusqu'à nos jours. Il fait remarquer que chez les insectes, les mollusques, les reptiles et

les oiseaux, les ovules apparaissent dans l'ovaire, avant d'être fécondés par le mâle; cette fécondation n'a même lieu, dans certains sujets, qu'après l'expulsion de l'œuf du corps de la mère. Cependant, malgré la connaissance de cet état de choses, on était persuadé autrefois, que chez les mammifères et l'homme, c'était le coït et la fécondation qui développaient subitement, dans l'organe producteur, des vésicules donnant naissance à l'ovule, lequel brisait alors son enveloppe et suivait un parcours qui le conduisait dans l'utérus. Dans cette opération, selon un de ces anciens systèmes, le sperme du mâle déposé dans le vagin, était absorbé par les vaisseaux sanguins et transporté sur l'ovaire par la voie de la circulation. Une autre théorie supposait une vapeur subtile *aura seminalis*, qui rendait l'ovaire fécond. Enfin, plusieurs croyaient que les zoospermes parcouraient toutes les parties de l'appareil génital jusqu'à l'ovaire et que le contact de ces animalcules opérait une excitation qui produisait l'ovule.

Les observations ont démontré aujourd'hui ce qu'on n'avait fait que pressentir autrefois. Il est prouvé que le phénomène fondamental de la génération consiste chez les mammifères aussi bien que parmi les ovipares, dans la production des ovules au moyen de l'ovaire. Graaf, Prevost et Dumas l'avaient deviné, de Baër le premier appuya cette opinion d'une démonstration précise en 1829. M. Marchessaux fait la description minutieuse des ovaires à tous les âges du sujet et cite des vésicules de 8 à 10 millimètres de diamètre qui y existent en nombre indéterminé, assure-t-il, contre l'assertion des physiologistes et particulièrement de Burdach qui fixe cette quantité à trente pour un ovaire. Chez tous les adultes, on trouve l'ovule bien formé dans ces vésicules intactes, ou bien, répandu dans les voies génitales pour quelques vésicules rompues, soit récemment, soit anciennement.

L'auteur décrit ici l'aspect de l'ovule à un fort grossissement; il démontre que ce corps présente toutes les parties essentielles de l'œuf animal en général, et il donne les dimensions pour les ovules de la chauve-souris, de la brebis, de la truie, de la vache

de la chatte et de la femme. L'ovule de cette dernière se trouve être le plus petit.

L'ovule existe avant tout rapport sexuel, c'est un point incontestable aujourd'hui parmi les physiologistes ; et l'acte par lequel il rompt sa vésicule et fait son évolution ultérieure ne doit pas être non plus attribué à l'influence d'un coït fécondant. Par les simples règles de l'analogie, beaucoup de naturalistes avaient élevé des doutes contre l'assertion contraire ; leurs travaux les ont confirmés dans l'idée que cette évolution est spontanée, et à un autre membre de notre société, M. le professeur Pouchet de Rouen, revient la gloire de l'avoir démontré le premier d'une manière incontestable. M. Marchessaux fait remarquer que les observations micrographiques n'ont pas constaté la présence des animaux spermatiques aux environs des ovaires, que si même ces spermatozoaires y arrivaient, on n'expliquerait pas comment s'opèrerait leur influence sur cette émission des ovules. Il démontre qu'on a tiré de fausses conséquences des expériences de Graaf et d'autres, qu'en un mot la doctrine qu'il combat n'a pas pour elle la sanction de l'expérimentation, ni de la rationnalité.

L'auteur de ce mémoire relève ensuite l'erreur de ceux qui ont cru à deux espèces de cicatrices ovariques, et qui ont pensé que les corps jaunes qui ne sont que les traces d'émissions anciennes, étaient des stigmates de conception, bien que le nombre dépasse de beaucoup celui de ces dernières chez les femelles mères, et qu'on les rencontre aussi dans les femelles infécondes et même dans les femelles vierges. D'un autre côté, des vésicules prêtes à se rompre ont été observées également sur des femelles non fécondées et sur des femelles mortes en couche. Enfin, l'on a vu des vésicules rompues à l'époque du rut chez des femelles séquestrées, sans coït.

« J'ai montré, dit alors notre collègue, l'existence des ovules,
» leur préexistence à l'imprégnation, à l'union des sexes même,
» leur chute indépendante de l'accomplissement de ces fonctions ;
» il me reste, non plus à détruire, mais à édifier, je vais essayer

» d'exposer leur mode de progression dans les organes génitaux, » leur marche vers l'utérus, lieu de leur contact avec le fluide » fécondant, leurs transformations et leur fécondation, enfin les » phénomènes physiologiques qui accompagnent leur apparition » et leur émission chez les femelles des animaux et chez la » femme. »

Arrivé à cette partie de son travail, M. Marchessaux expose que divers physiologistes ayant soupçonné qu'il devait exister des rapports entre les phénomènes apparents du rut ou de la chaleur et les phénomènes cachés de la chute des ovules, vérifièrent qu'en-dehors de l'époque du rut, quelques-unes des vésicules de l'ovaire sont développées, mais n'offrent jamais les apparences de congestions sanguines, d'épanchement central, de rupture des parois, tandis qu'en sacrifiant une femelle en chaleur, son auptosie, suivant l'époque de l'excitation, présente des vésicules, ou congestionnées et renfermant l'ovule en un état d'hypertrophie, ou affaissées et abandonnées par l'ovule, qui se retrouvera sur l'ovaire ou dans les trompes. Or l'auteur, partant de cette règle constante, attendu que l'évolution et la chute des ovules se font périodiquement, qu'elles correspondent aux époques de chaleur et qu'elles déterminent chez les femelles, une congestion des organes génitaux extérieurs laquelle, chez quelques espèces, est même accompagnée d'évacuations sanguines, en conclut que c'est cette évacuation périodique qui constitue les menstrues chez les femmes.

M. Marchessaux se demande, en terminant, où se fait l'imprégnation fécondante, puisqu'elle n'a pas été nécessaire pour le détachement des ovules et pour leur parcours dans la trompe, et de quelle manière s'effectue ce contact spermatique? La rencontre des zoospermes avec l'ovule peut avoir lieu sur plusieurs points et à divers instants ; ces points, ces instants sont-ils indifférents, ou n'en est-il qu'un seul qui donne ouverture à l'action fécondante?.... Nos connaissances s'arrêtent là et nous n'avons que des hypothèses sur ces questions.

Il n'est pas inutile, après une esquisse, aussi imparfaite, d'un

travail aussi important, de vous donner le texte fidèle des conclusions de l'auteur.

« Je me résume.

» J'ai voulu dans cette exposition, rendue peut être un peu
» rapide, par la crainte d'abuser de votre indulgence, vous re-
» produire l'ensemble de nos connaissances et de nos doutes au
» sujet des premières époques de la vie de l'ovule chez les mam-
» mifères et chez l'homme. Il y a bien des lacunes encore, mais
» ces opinions nouvelles gagnent tous les jours de nouveaux par-
» tisans, l'impulsion est donnée, et sans aucun doute de nou-
» velles découvertes ne se feront pas attendre.

» Ainsi donc j'ai essayé de démontrer :

» 1° Que l'ovule existe dans tout l'ordre des mammifères et
» chez l'homme.

» 2° Qu'il préexiste à la fécondation, à l'union des sexes, par
» conséquent que son évolution est spontanée.

» 3° Que cette évolution est analogue à la ponte des animaux
» ovipares.

» 4° Que le travail anatomique de la ponte est annoncé chez
» les femelles des mammifères et de l'homme, par des phéno-
» mènes physiologiques constants, répondant chez les mammi-
» fères à l'époque dite *du rut*, et chez la femme à l'époque *mens-
» truelle.*

» 5° Que chez la femme, ce phénomène, comme la plupart de
» tous les autres qui tient seulement au privilège de notre déve-
» loppement plus avancé, que ce phénomène, dis-je, est plus
» complet, plus remarquable, mais qu'il ne sort en rien de l'ad-
» mirable harmonie des lois générales, auxquelles aucun être
» n'est soustrait. »

Cette lecture a donné lieu à quelques observations. On a paru trouver un peu hasardée la doctrine qui s'applique aux menstrues de la femme, et qui confond l'époque de cet écoulement avec celle du rut chez les animaux moins parfaits.

Plus tard M. Maire, en nous communiquant le résultat de

l'examen qu'il avait à faire de cette production, a dit que depuis quinze ans environ plusieurs auteurs avaient parlé de cette similitude entre l'état menstruel et le rut; Buffon avait déjà signalé l'existence de taches jaunes chez les sujets vierges; mais c'est beaucoup plus tard qu'on a corroboré ces observations par des remarques résultant d'études attentives et spéciales. Les connaissances sur cette branche sont donc toutes modernes et laissent un vaste champ aux travaux des savans de nos jours qui paraissent s'en occuper beaucoup. Le rapporteur disait aussi quelques mots du mémoire de M. Deschamps, de Melun, qui venait d'être lu à l'Académie des sciences. Dans le système de ce médecin, c'est la fécondation qui opère ce qu'il appelle l'accouchement ovarique, c'est-à-dire qui fait sortir l'œuf de l'ovaire et chaque époque de menstruation correspond à une ovulation.

« L'organogénie est venue apporter une éclatante vérification, » à la plus haute conclusion posée en commun par la géogénie » et l'anatomie comparée. On sait que ces deux dernières avaient » conclu au progrès dans l'ordre de la création, en nous mon- » trant le développement de l'animalité, germe placé à la surface » du globe, fécondé par une série d'actes créateurs, et à chacun » de ces actes imprimé par la main de Dieu, s'élevant à une » puissance nouvelle, et ajoutant à chaque espèce une espèce » supérieure pour aboutir à l'homme, dernier terme actuel du » progrès.

» Eh bien! chose admirable! l'étude de l'organogénie, nous » montre l'embryon humain parcourant tous les dégrés infé- » rieurs; représentant successivement les caractères de toutes les » classes, à travers lesquelles il ne fait que passer, en résumant » dans son développement l'œuvre entière de la création animale. » L'organogénie, l'anatomie comparée et la géogénie, trinité » magnifique qui a soulevé aux regards de l'homme un coin du » voile qui couvre l'œuvre de Dieu, et qui en donnant la dé- » monstration de la loi du progrès, est venue apporter à la phi- » losophie une base positive, celle des sciences d'observation.

Ces paroles, messieurs, sont extraites du rapport que nous

lu M. LANGEVIN, sur le *Manuel de l'histologie et de l'organogénie,* 1844, ouvrage que l'auteur, M. MARCHESSAUX, avait offert à notre bibliothèque en prenant place parmi nos membres. Le rapporteur nous présentait la difficulté du but que s'était proposé notre collègue, en adressant son livre aux élèves et aux praticiens pour les mettre au courant des découvertes de chaque jour avec des limites de rédaction aussi restreintes, et reconnaissait que ce livre présente dans son exposé autant de clarté que peut en comporter une telle concentration des matériaux. M. le docteur Langevin félicitait aussi son confrère de n'avoir accepté que les doctrines probables, que les observations à l'abri de tous les doutes et concluait que cet ouvrage peut être un répertoire fort bon à consulter, même pour ceux dont les études sont très approfondies.

Ajoutons que depuis cette présentation, l'ouvrage de M. Marchessaux a été traduit en espagnol, puis en arabe par les professeurs de l'école de médecine du Caire et qu'on en prépare une édition en anglais, ce qui prouve qu'il est généralement jugé d'une grande utilité.

Un rapport improvisé de M. MAIRE, nous a fait connaître la question médicale soulevée par M. Tanchou, dans sa brochure : *Discussion qui vient d'avoir lieu à l'Académie de médecine sur les tumeurs au sein.*

Cette question avait été agitée sur la proposition émise par M. Cruveilhier que ce qu'on prend pour un cancer n'est souvent que le résultat de tumeurs fibreuses qui n'étant pas susceptibles de dégénérescence cancéreuse ne doivent pas être opérées. Les partisans du système de la prompte opération ont soutenu au contraire que ces prétendues tumeurs fibreuses sont une désorganisation de la fibrine, ou du sang ou de toute autre matière extravasée dans la mamelle à l'occasion d'un coup. En présence de ces débats, M. Tanchou se prononce pour que l'opération soit retardée le plus possible, parce qu'il la croit inutile et funeste dans bien des cas; il cite plusieurs faits de tumeurs dites cancéreuses avec lesquelles des sujets ont vécu près de 30 ans, sans souffrances. Cependant

l'auteur de la brochure ne partage pas plus, sur les causes de cette maladie, l'opinion de M. Cruveilhier, comme lui anti-opérationiste, que celle des chirurgiens opérateurs. Il croit que des granulations, plus ou moins volumineuses, parfois très dures, se formant dans le sein, s'y fixent mais ne s'y généralisent pas toujours et tendent au contraire à se localiser; qu'il faut donc par un traitement, dont le genre dépend de l'état du sujet, s'attacher à modifier la situation, si on ne peut la guérir d'abord ainsi, et ne recourir à l'opération que lorsque les squirres ou les cancers, dont le traitement a favorisé la localisation, ont perdu de leur influence sur l'économie.

M. Maire paraît approuver le principe de la circonspection sans prendre formellement parti dans cette discussion, dont il trouve que l'objet mérite d'être étudié avec soin.

Une *Dissertation sur la rigidité des articulations à la suite des fractures et de certaines plaies*, lue par M. A. A. Lecadre termine la série de vos études médicales. Elle représente que la médecine considère, en général, comme une légère complication, comme un accident secondaire et de peu d'importance, l'extrême raideur articulaire qui résulte de la non-activité d'un membre qu'il a fallu traiter pour plaie grave ou fracture. C'est un tort. Dans la demi-ankylose qui en résulte, les ligamens deviennent extrêmement douloureux, les articulations n'ont plus ou presque plus leur jeu, il survient du gonflement, de la rougeur et cet état, quoique sans danger pour la vie, prend une certaine gravité dans cet excès de gêne, de souffrance et surtout dans sa longue durée. On se trouve enfin en présence d'une véritable maladie qu'il faut traiter comme telle, au lieu de se borner aux palliatifs, aux anodins indiqués dans les ouvrages thérapeutiques.

Sans voir la cause dans l'immobilité forcée du membre, la plupart des malades attribuent cette situation à la maladresse du chirurgien qui aurait trop serré les bandages ou qui aurait offensé les nerfs ou les tendons en effectuant les incisions. Cette opinion prend de la consistance quand la souffrance, comme cela

a lieu bien souvent, se fait sentir sur un autre point que celui de la fracture ou de la plaie.

Les hommes de l'art ont fait de vains efforts pour prévenir ces inconvéniens en évitant l'immobilité forcée au moyen de bandages construits sur un nouveau système ; mais ces bandages sont d'un emploi difficile quand il faut faire de fréquens pansemens, ainsi que dans bien d'autres circonstances et en permettant le mouvement aux surfaces fracturées, ils nuisent à leur coaptation ; d'ailleurs, indépendamment de l'inaction, il y a aussi l'effet de l'inflammation qui se communique aux parties voisines et à tout le système fibreux de l'extrémité malade. Irritation phlegmatique salutaire sans doute puisqu'elle contribue à la formation du cal, mais occasionnant aussi l'état douloureux et quasi-ankylosique dont il est question, état qui se prolonge souvent bien après la guérison du mal principal, qui dure plus longtemps et auquel M. Lecadre recommande de porter une attention très sérieuse. A cet effet, il indique, en ces termes, le traitement à suivre.

« Cette raideur dépend positivement d'une phlegmasie dans » le système fibreux d'une articulation, c'est donc le régime an- » tiphlogistique dans toute sa force qu'il faut employer. D'abord » les sangsues au début et à plusieurs reprises même si les dou- » leurs persistent, les applications émollientes comme cata- » plasmes de son, de farine de lin ou de feuilles de mauve con- » tinuées jour et nuit. Quand les douleurs sont vives, les appli- » cations de feuilles de belladone, de jusquiame ou de morelle, » en amoindrissant la douleur rendent un grand service. Les » bains généraux prolongés soit simples, soit dans une dissolu- » tion d'amidon ou de gélatine, en détendant toute l'économie, » les bains locaux à l'eau de son, à l'eau de mauve, à l'eau de » tripes, encore plus prolongés, en relâchant les parties sont d'un » bienfait immense. Plus tard, lorsque les articulations seront » moins douloureuses qu'il ne restera que la raideur, il faudra » rendre les bains sulfureux au moyen de l'eau de Barèges artifi- » cielle ou du sulfate de potasse seulement en solution.

Enfin, l'auteur du mémoire complète ses conseils en recommandant au médecin, d'examiner lui-même et souvent l'articulation souffrante et de lui imprimer de temps en temps, avec les précautions convenables, un mouvement circulaire et gradué.

C'est M. MARCHESSAUX qui fera le rapport sur ce mémoire.

Enfin M. LECADRE nous avait en outre parlé de zoologie, dans une *Notice sur une môle pêchée récemment dans les eaux de la rade du Havre.*

Des pêcheurs de Trouville ayant pris ce poisson, le montraient au public, moyennant une légère rétribution, comme un être phénoménal. C'était, disaient-ils, un monstre marin ayant un bec de perroquet et une queue de phoque. M. Lecadre a reconnu que c'était une *môle* que Cuvier range dans l'ordre des plectognates et dans la famille des gymnodontes et que M. Blainville classe dans l'ordre des hétérodermes et dans la famille des petraptères, Ces deux naturalistes, donnent place à ce poisson dans la grande série primitive des osseux ou gualhodontes.

L'auteur du mémoire indique les divers caractères de cette espèce et les différences qu'elle présente avec d'autres branchiostèges vulgairement appelés boursoufflus, lesquels se gonflent d'air et font entendre un son rauque quand on les saisit ; propriété dont la môle n'est pas pourvue, non plus que des piquans qui défendent le diodon et le tétrodon. Cependant M. Lecadre cite plus loin une espèce de môle très petite et ayant quelques épines.

Après avoir décrit les particularités de ce poisson, notre collègue dit qu'il ne faut pas le confondre avec un autre qui a quelque ressemblance avec la môle. Ce similaire qui se vend sur nos marchés et dont la chair est délicate, est la dorée ou zec, de la tribu des vomers, de la septième famille des achanthoptérygiens selon Cuvier. M. Lecadre poursuit ainsi :

« La zec porte différents noms, et plusieurs légendes sont
» attachées à ce nom. Ainsi, elle est appelée poisson de saint
» Pierre, parce que, suivant la légende, c'est ce poisson qui

» fut saisi par le prince des apôtres, d'après l'ordre de J. C.,
» pour tirer de sa bouche une pièce de monnaie destinée à
» payer le tribut. Les taches noires que porte le poisson de
» chaque côté sont l'impression des doigts du saint apôtre,
» transmise à tous les poissons de la même espèce. Les Grecs
» la nomment poisson de saint Christophe, parce que, suivant
» eux, saint Christophe traversant la mer, ayant Jésus-Christ
» sur son dos, saisit ce poisson et laissa sur son dos l'im-
» pression de ses doigts.

» Son nom de dorée ou de zec forgeron provient de ce que
» la couleur brillante et dorée de son dos est ternie par un
» aspect enfumé.

» En certaines localités, on l'appelle *rondelle*, parce qu'elle
» ressemble un peu à un disque. En d'autres, truie, parce que
» ce poisson a la faculté de comprimer ses organes intérieurs
» assez violemment pour que des gaz fortement pressés fassent
» irruption par les ouvertures des bronchies, les spésicules, et
» donnent lieu à un bruissement assez semblable au grognement
» du porc. »

Je crois avoir, Messieurs, rappelé avec vérité et exactitude, si ce n'est avec talent et succès, les travaux qui ont occupé vos séances pendant ces deux années. C'est en voyant ainsi groupées ensemble ces questions si intéressantes, mais si diverses, qu'on peut se faire une idée de la variété, ainsi que de la profondeur de vos connaissances. En effet, mes efforts ayant tendu à maintenir un ordre méthodique dans la marche de ce résumé, on trouvera d'abord ensemble les genres dont s'occupent l'Académie française, celle des inscriptions et belles-lettres, et même celle des beaux-arts : littérature sérieuse et légère, histoire, archéologie, numismatique, antiquités, musique et poésie; puis ce qui appartient à l'Académie des sciences morales et politiques, savoir : Commerce, jurisprudence, philosophie, socialisme, économie, instruction publique, et enfin nous arrivons au do-

maine de l'Académie des sciences par l'agriculture, la chimie, la physique, la mécrographie, la physiologie et autres branches médicales, et la zoologie.

On ne peut donc que vous engager à persévérer dans la voie que vous suivez. L'exactitude aux séances, qui a particulièrement signalé la dernière partie de la douzième année, est une garantie du progrès qu'il est permis d'espérer pour la période qui va commencer, et les nouveaux membres que vous avez eu le bon esprit de vous adjoindre, à l'ouverture de cette treizième année, donneront, par leur concours, une plus grande impulsion vers le but d'utilité et d'agrément que votre institution se propose.

MILLET-St-PIERRE.

Octobre 1845.

LISTE DES OUVRAGES

IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ,

r REÇUS PENDANT LA ONZIÈME ET LA DOUZIÈME ANNÉE,

avec les noms des Membres qui ont été chargés d'en faire le rapport.

›théose de Molière, par M. Ch. Malo. . . . rapp^r, M. MEU.

mandie agricole, tome 1er, 1re et 5e livraisons, et Journal d'agriculture pratique, d'économie rurale et d'horticulture. M. GALLET.

›port sur le concours ouvert en 1843 par l'Académie royale du Gard, touchant la question de l'influence du christianisme sur l'esprit de famille, par M. Léonce Maurin. M. LEUILLIER.

npte-rendu des travaux de l'Académie royale du Gard, par M. Nicot . . . . M. LEUILLIER.

moires de l'Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme. M. MEU.

letin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon. . . M. TOUCHE.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube . . . . . M. GALLET.

Divers Procès-Verbaux de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen . . . . M. GALLET.

Les Drapeaux de la Smalah, le 13 juillet, ou l'anniversaire de la mort du duc d'Orléans, par M. Th. Wains-Desfontaines . . . . M. V. FLEURY.

Le Journaliste (*poésie*), par M. Meu.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation de Rouen. M. BALTAZARD.

Mémoires de l'Académie royale de Metz . . . . M. PARAVEY.

Notes sur un nouveau caractère spécifique de la Strychnine et sur un procédé pour préparer l'azote pur, suivies d'un Mémoire sur les altérations éprouvées par quelques alcalis organiques, au contact et sous l'influence de l'oxigène à l'état naissant, par M. Eug^e Marchand. M. LECADRE.

Bulletins de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. . . . . M. MARCHESSAUX.

Essai sur les Caisses d'épargne, par M. Ballin. M. BALTAZARD.

Consultations sur cette question : Les courtiers sont-ils commerçants? par MM. Paul Fabre, Marie et Durand-St-Amand . . . . M. LACORNE.

Sur quelques tumeurs enkystées du cou, par M. Marchessaux.

Sur l'étranglement dans les hernies abdominales, par le même.

Nouveau Manuel d'anatomie générale, histologie et organogénie de l'homme en 1844, par le même. . . M. LANGEVIN.

Bulletins de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans. M. PARAVEY.

Deuxième suite à la Notice historique sur l'Académie des Palinods, par M. Ballin . . . . M. PARAVEY.

Traduction d'un article des philosophical-transactions of the royal-society of London, sur un Mémoire de M. Faraday.

au sujet de l'électricité développée par le frottement de l'eau et de la vapeur contre d'autres corps, par M. Alluard.

Mouvement de la population à Rochefort, par M. Viaud.
M. MARCHESSAUX.

Publications de mai 1841 à mai 1842 de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux. . . . . M. GALLET.

Journal d'éducation populaire, 3ᵉ série, Nᵒ 27 . M. POULAIN.

De la discussion qui vient d'avoir lieu à l'Académie de médecine, sur les tumeurs au sein, par M. S. Tanchou. M. MAIRE.

Bulletins de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. . . . . M. MEU.

Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. . . M. V. FLEURY.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine. M. PARAVEY.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'exercice 1841-1842 . . . . M. GALLET.

Même publication pour l'année 1843.. . . M. MARCHESSAUX.

Réceptions faites à l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'exercice 1841-1842, par M. Des-Alleurs. . . . . M. GALLET.

Société archéologique de Béziers, séance publique du 16 mai 1844. . . . . M. DÉLIÉ.

Extrait des séances de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen . . . . M. GALLET.

Mémoire sur le Madia, par M. David, et rapport fait sur ce Mémoire à la Société ci-dessus. . . . . M. GALLET.

Rapport fait à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, par M. Homberg, sur l'ouvrage de M. Hébert, intitulé : *De quelques modifications importantes à introduire dans le régime hypothécaire* . . . . . . M. DÉLIÉ.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure. M. POULAIN.

Annales de la Société royale académique de Nantes. M. LECADRE.

Bulletins des travaux de la Société départementale d'agriculture de la Drôme. . . . . M. GALLET.

Séance publique de la Société d'agriculture, de commerce, sciences et arts du département de la Marne. M. LACORNE.

Annuaire de l'arrondissement de Falaise, publié par la Société académique, agricole, industrielle, etc., de cet arrondissement . . . . M. TOUCHE.

Annales de la Société d'agriculture et d'industrie du département d'Ille-et-Vilaine. . . . . M. GALLET.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. M. DUFAITELLE.

Travaux du Comice horticole de Maine-et-Loire. M. DUFAITELLE.

Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie, publiées par la Société royale d'agriculture, etc., de Lyon. . . . . M. MARCHESSAUX.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. . . . . . . M. BUYS.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux. . . . . M. MEU.

Bulletins de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon. . . M. BALTAZARD.

Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy . . . . M. DEMONDÉSIR.

De l'utilité d'un système général d'immatriculation des hommes, des immeubles et des titres, et de quelques points se rattachant au notariat, par M. Hébert . . . . . M. DÉLIÉ.

Introduction aux Annales médico-psychologiques, Journal du système nerveux, par MM. Baillarger, Cerise et Longuette. M. MAIRE.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. . . . . M. DUFAITELLE.

Mémoires de la Société royale des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de St-Quentin. . . . . M. BUYS.

Procès-verbal de séance extraordinaire tenue par la Société de médecine de Caen, le 21 octobre 1844. M. MARCHESSAUX.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle. . . . . M. MARCHESSAUX.

Mémoires de l'Académie royale de Metz . . . . M. BUYS.

Caveaux de la chapelle du collége royal de Rouen, par M. l'abbé Cochet. . . . . M. LACORNE.

Du Guano et de sa valeur comme engrais, par M. Eugène Marchand. . . . . M. LEUDET.

Cours de Commerce, par M. A. Chandelier.
M. MILLET-ST-PIERRE.

Notes sur les obélisques de Rome, particulièrement ceux de la Villa-Torlonia, sur le Luxor et autres, par M. A. G. Ballin. . . . . M. MARCHESSAUX.

Technologie de la garance, par M. J. Girardin.
M. MARCHESSAUX.

Sur l'ancienneté de l'usage du cidre en Normandie, par le même.
M. GALLET.

Discours d'ouverture de la séance publique de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, par le même. M. TOUCHE.

Notices biographiques sur MM. de Morel-Vindé, Darcet et Mathieu de Dombasle, par le même. . . . . M. TOUCHE.

Extrait de deux Mémoires sur les plantes sarclées à racines alimentaires, par MM. J. Girardin et Dubreuil fils.
M. GALLET.

Lettres sur les cartes agronomiques et sur l'influence exercée par la nature du sol sur les produits agricoles, par M. de Caumont. . . . . M. GALLET.

Pétition de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure à la Chambre des Députés.
M. GALLET.

Réflexions concernant les avantages que présentent les Compagnies d'assurances sur la vie, par M. A. G. Ballin.
M. MILLET-ST-PIERRE.

Des prêts gratuits, par le même. . . . M. MILLET-ST-PIERRE.

Société archéologique de Béziers, séance publique du 1er mai 1845. . . . . M. BUYS.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1844.
M. MARCHESSAUX.

De la poudre à canon et de son introduction en France, par M. Léon Lacabane . . . . M. E. PARAVEY.

TABLEAU

DES MEMBRES

A l'ouverture de la treizième Année.

Bureau de la onzième année (1843-1844.)

M. **BALTAZARD**, Président.
POULAIN, Vice-Président.
MILLET-ST-PIERRE, Secrétaire et Archiviste.
PARAVEY, Trésorier et Secrétaire-Adjoint.

Bureau de la douzième année (1844-1845.)

M. **C. OURSEL**, Président.
POULAIN, Vice-Président.
MILLET-ST-PIERRE, Secrétaire et Archiviste.
PARAVEY, Trésorier et Secrétaire-Adjoint.

ıreau nouvellement élu pour la treizième année (1845-1846.)

M. **C. OURSEL**, Président.
BALTAZARD, Vice-Président.
BORÉLY, Secrétaire et Archiviste.
MILLET-ST-PIERRE, Trésorier et Secrétaire-Adjoint.

Membres résidants.

MM. **BALTAZARD**, Directeur de la Banque du Havre.
BORÉLY, Professeur au collége.
BUYS, Professeur au collége.
DÉLIÉ, Notaire.
DEMONDÉSIR, Négociant.
DÉNOUETTE, Docteur Médecin.
DUFAITELLE, Négociant, Capitaine au long-cours.
V. FLEURY, Secrétaire de la mairie d'Ingouville.
GALLET, Négociant, ancien Officier de marine.
A. LACORNE, Avocat, Juge-Suppléant.
A. A. LECADRE, Docteur-Médecin.
LEUDET, Pharmacien.
MAIRE, Docteur-Médecin.
MARCEL, Notaire.
MARCHESSAUX, Docteur Médecin.
J.-B.-F. MEU, ancien Négociant.
MILLET-SAINT-PIERRE, Courtier d'assurances.
C. OURSEL, Président du Tribunal de première instance.
E. PARAVEY, Négociant.
POULAIN, Pasteur protestant.
TOUCHE, Pharmacien.

Admis au commencement de la treizième année

MM. **DEROME**, Docteur Médecin.
J. DOREY, Receveur municipal.
FALIZE, Docteur-Médecin.
LAHURE, Négociant.
MICHAUD, Professeur au collége.

Membres résidants honoraires.

MM. Le comte de **PARDIEU**, Propriétaire.
DE LAUNAY (J.-B.), Négociant.

Membres correspondants.

MM. **ALLUARD**, Professeur à l'École normale, *à Paris.*
BALLIN, Directeur du Mont-de-Piété, *à Rouen.*
BAUMANN, Professeur d'histoire naturelle, *à Lucerne* (Suisse).

I. **BUSCHE**, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, *à Lille.*

E. **CARRAULT**, Docteur-Médecin, *à Rouen.*

L'abbé **COCHET**, *à Rouen*,

COURNAULT, Colonel du génie, en retraite, *à Langres.*

DARTTEY, ex-Sous-Chef au ministère de l'intérieur, *à Paris.*

FERRY, Ingénieur du domaine privé, Professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures, *à Paris.*

FRISSARD, Inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées, *à Paris.*

GAILLON, Receveur des Douanes, *à Boulogne-sur-Somme.*

GARCIN DE TASSY, Membre de l'Institut, Professeur d'indoustani à l'École royale et spéciale des Langues orientales, *à Paris.*

J. **GIRARDIN**, Membre correspondant de l'Institut, Professeur de chimie, *à Rouen.*

HOMBERG, Avocat, *à Rouen.*

LACOUDRAIS Conseiller-d'État, Directeur au ministère de la marine, *à Paris.*

LAFOND DE LURCY, Directeur de la Compagnie l'Union des Ports, *à Paris.*

LAIR, Conseiller de préfecture, *à Caen.*

LAMBERT (J.-L.), Négociant, *à Lyon.*

LE PLAY, Ingénieur en chef, Professeur à l'Ecole royale des mines.

LEUILLIER, Professeur au collége de Beauvais.

E. **MARCHAND**, Pharmacien, *à Fécamp.*

MARION DE PROCÉ, Docteur-Médecin, *à Nantes.*

POUCHET, Professeur d'histoire naturelle, *à Rouen.*

PREISSER, Professeur de chimie, *à Rouen.*

SURIRAY, ancien Médecin, *à Paris.*

THOMAS, ancien Commissaire de marine, *à Honfleur.*

TOULMOUCHE, Docteur-Médecin, *à Rennes.*

VIAU, ancien Négociant, *à Harfleur.*

VILLEMAIN, Membre de l'Institut, ex-Ministre de l'Instruction publique, *à Paris.*

WILLIAMS, Directeur de l'usine à gaz, *à Caen.*

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

SOCIÉTÉ HAVRAISE

D'ÉTUDES DIVERSES.

XIIIe ET XIVe ANNÉES.

AVIS.

— Plusieurs mémoires qui nous ont été adressés par des membres correspondants, ont été égarés ou nous sont parvenus trop tard pour qu'il pût en être rendu compte dans cette publication. — A l'avenir pour éviter toute erreur et tout retard nous invitons les Sociétés et les personnes qui correspondent avec nous, d'adresser leurs envois au siége même de la *Société*, à la *Mairie* du Havre.

Société Havraise d'Études diverses.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

DES

TRAVAUX DE LA XIII[e] ET DE LA XIV[e] ANNÉE.

(1846—1847)

PAR E. BORÉLY

Secrétaire de la Société.

HAVRE

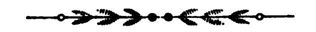
IMPRIMERIE DU COMMERCE — ALPH. LEMALE

1848

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

DES

TRAVAUX DE LA TREIZIÈME ET DE LA QUATORZIÈME ANNÉE



MESSIEURS,

Le soin de reproduire dans ce Compte-Rendu vos travaux et vos discussions est toujours pour le secrétaire de la Société une tâche aussi honorable que difficile. Pour moi, je l'avouerai, lorsque vos indulgents suffrages ont daigné me choisir pour cette rédaction, il m'a semblé que vous consultiez moins mes propres forces que vos usages; et mes yeux se sont alors involontairement portés sur ceux d'entre vous qui, par l'expérience de ce genre de travail, eussent été si bien à même de retracer encore cette fois nos diverses études; sur tous ceux qui, par la maturité et l'étendue de leurs connaissances, eussent mieux que moi, su conserver à vos idées et à vos paroles toute leur autorité et tout leur éclat.

Aussi ai-je été presque effrayé de cette marque de confiance, et la mission, quelque flatteuse qu'elle soit, de rendre dans un si court espace tant d'estimables travaux, tant de choses excellentes, m'a paru comme un fardeau trop lourd pour ma faiblesse et sous le poids duquel je crains bien d'avoir succombé.

En effet, Messieurs, combien sont nombreuses les qualités que réclame ce Compte-Rendu. Il s'agit, dans un espace borné, de reproduire des mémoires qui embrassent souvent de longs développements ; de comprendre dans cette rapide revue toutes les questions qui, sans avoir donné lieu à des mémoires proprement dits, ont cependant été l'objet de discussions quelquefois importantes; il faut tenir compte des rapports qui ont été faits sur les mémoires dont vous avez entendu la lecture ; il faut tenir compte enfin d'une foule d'observations de détail qui souvent pour être brèves n'en sont pas moins dignes d'attention......, et de toutes ces œuvres hétérogènes, faire un ensemble, sans oublier que l'aridité naît souvent de la concision, tandis qu'une trop grande multiplicité d'objets qu'on veut embrasser à la fois, conduit souvent aussi à un manque de clarté et de précision dans l'enchaînement des idées.

Pour reproduire vivement vos conceptions, pour reproduire surtout les jouissances qu'ont fait naître en nous plusieurs de vos œuvres, il faudrait donc que ma pensée eût pu s'identifier avec la pensée de chacune d'elles, se plier à leur variété et revêtir jusqu'aux mêmes formes de langage.

En présence de tant de difficultés je me suis décidé comme le conseille Machiavel à l'égard des choses épineuses. A la dernière page *du Livre du Prince*, Machiavel se demande si la circonspection et la timidité sont préférables à l'énergie dans la conduite des affaires, et lequel vaut mieux en somme de ménager ou de rudoyer la fortune; le célèbre politique s'est prononcé pour l'action hardie.

Je me suis dit, Messieurs, que je devais m'y prendre ainsi pour sortir de ce dédale dans lequel je me voyais emprisonné, et qu'au lieu d'essayer inutilement de faire un tout de ce qui renferme forcément tant d'éléments disparates, il valait mieux, en tenant compte toutefois et autant que possible des divers genres, consacrer successivement un article à chacun des sujets qui nous ont occupés. C'est, je le sais, un peu brusquer le travail; mais cette disposition, en même temps qu'elle a abrégé ma tâche, peut avoir encore un avantage d'un autre genre. Ce Compte-Rendu est destiné à la publicité; or, on ne saurait compter autant sur la bienveillance du public que sur la vôtre; il doit se trouver peu de personnes qui aient le temps de lire tout d'une haleine vos divers travaux. En séparant donc les divers sujets par des intitulations, en multipliant les divisions, chacun trouvera

plus commodément ce qui peut être propre à l'intéresser, et il sera enfin plus aisé d'apprécier l'ensemble et la variété de vos études.

Vous-mêmes, Messieurs, avez reconnu depuis longtemps combien notre mode de publication est insuffisant, et dans le cours de cette dernière année vous vous êtes plusieurs fois occupés de créer à la Société les moyens d'une publicité plus étendue et plus fréquente.

Il est vrai que dans l'origine, la Société ne voulut avoir que des moyens très bornés de publicité : depuis, selon l'esprit de sa fondation, elle s'est peu montrée jalouse d'attirer l'attention et même d'exercer une influence au dehors. Maintenant que la consécration du temps, que vos travaux, que le nombre de vos membres, ont donné à cette institution scientifique et littéraire, pour ainsi dire droit d'existence et de cité, vous avez bien fait de vous demander s'il ne conviendrait pas, s'il ne serait pas utile que la Société renonçât à ce rôle peut-être trop modeste, et qu'elle consentît à avoir avec le public des relations plus immédiates et plus efficaces. La grande majorité a exprimé le vœu qu'il en fût ainsi ; et, en agissant de la sorte, vous le savez, Messieurs, aucun ne s'est décidé par le vaniteux désir de se produire et de faire parler de soi : aujourd'hui les prétentions au bel-esprit et au talent littéraire sont devenues encore plus périlleuses que jamais; sans un talent hors ligne, le moindre mal qui puisse arriver, c'est d'être dédaigné. Aussi, lors même que vous seriez parvenus à donner à vos travaux une publicité plus complète et plus fréquente, vous n'en eussiez pas moins été jaloux d'écarter de votre résolution et de vos œuvres toute ombre même de vaniteuse prétention ; vous eussiez, autant que possible, continué à envelopper vos opinions de ce caractère de modestie qui vous a permis, pendant quatorze années, de continuer sans déceptions et sans tracas ce doux commerce d'idées et d'intelligence qui nous unit.

Mais d'un autre côté, si la publicité a ses dangers, si elle impose de grands ménagements : se renfermer en soi, élever une muraille infranchissable entre le public et soi ; ne vouloir de la littérature, des arts et de la science, qu'au coin du feu, en se distribuant à huis-clos les éloges et les applaudissements ; prétendre, en petit comité, s'occuper des plus nobles exercices de l'intelligence ; être même des hommes de progrès; et puis, dès qu'il s'agirait de se produire au dehors, de conquérir quelque utile influence, s'enfuir au plus vite, en repoussant toute responsabilité, en se montrant presque honteux

d'être pris en flagrant délit, ce serait là tout au moins un jeu d'enfants et un bien triste jeu. C'est là aussi un rôle que la Société n'a jamais voulu jouer, qu'elle ne voudra jouer jamais.

C'est pour cela, Messieurs, qu'on vous saura gré de vos intentions libérales; on vous saura gré de vous être demandé, si dans un temps de progrès, au moment où toutes les sociétés académiques de province, sous l'impulsion d'un ministre ami des lettres, redoublent de zèle et d'efforts, bien moins pour inventer, ce qui n'est ni facile ni nécessaire, mais pour propager les progrès déjà accomplis, pour étudier les besoins des localités où elles tiennent leurs séances; — en un mot, si dans une époque de mouvement et de vie, votre Société qui renferme des hommes spéciaux dans le commerce, la navigation, l'industrie et les diverses branches de la science, pouvait rester stationnaire; s'il n'y avait pas plus que jamais pour elle un rôle vraiment utile à remplir; si elle ne pouvait pas, par exemple, soit par des publications périodiques, soit par des conférences publiques, répandre dans la cité où elle s'est formée et développée, quelques-unes des connaissances qui sont propres à rendre les hommes meilleurs, en les rendant plus éclairés; si elle ne pouvait pas enfin aborder, surtout avec fruit et succès, les questions qui intéressent la navigation, le commerce de la France, le commerce du Havre, l'industrie nationale.

Telles étaient, Messieurs, les préoccupations de la Société, quand un imprimeur de la ville, vous fit offrir d'insérer vos travaux dans un journal qu'il publie. Deux membres de la société ayant profité de cette offre, nous avons eu la faculté de faire tirer des exemplaires à part de leurs mémoires, lesquels se trouveront placés à la suite de ce Compte-Rendu. Vous regretterez sans doute, Messieurs, qu'un plus grand nombre de vos travaux n'aient pu être reproduits de la sorte, dans leur entier.

En effet, Messieurs, pour tenir au public tout ce que la Société se promet à elle-même, vous avez besoin, ainsi qu'on l'a reconnu, d'une publicité complète. Sans doute le Compte-Rendu, quelque imimparfait que soit forcément ce travail, ne pourra être entièrement supprimé. Combien de questions qui sont traitées ici de vive voix, combien de communications non écrites qui nous sont adressées: inventions nouvelles, perfectionnements industriels et commerciaux, perfectionnements de tout genre, qui ne peuvent donner lieu à une

impression particulière, mais qui sont mentionnés dans vos procès-verbaux et qu'il peut être utile de propager par la publicité, même très imparfaite, du Compte-Rendu! — Mais quant aux travaux plus importants, quant aux questions qui demandent à être longuement traitées, il est bien difficile d'en rendre un compte suffisant dans ce résumé. Il y a plus : c'est que bien des membres peuvent être arrêtés dans leur zèle, par la pensée qu'un travail qui leur aura coûté quelquefois de longues recherches et beaucoup de temps, sera ensuite tronqué sinon défiguré, dans votre seule publication annuelle et souvent bis-annuelle.

Ainsi, au commencement de la dernière année, vous avez dressé un programme de questions dont plusieurs ont sans contredit un grand caractère d'utilité. Eh bien ! ces questions qui intéressent ou l'instruction, ou la navigation et le commerce, ou qui se rattachent à quelque branche de l'économie sociale, — croyez-vous qu'il sera bien facile, si elles donnent lieu, comme j'aime à le croire, à de longs et estimables travaux, de répondre d'une manière satisfaisante aux espérances peut-être légitimes des auteurs, par cette dissection sèche et aride, à laquelle votre secrétaire est chargé de se livrer tous les ans ou seulement tous les deux ans ? — D'un autre coté, si, en proposant ce programme, la Société a eu pour but de provoquer des études qui puissent être utiles à la localité, alors ne sera-t-il pas nécessaire de publier ces travaux dans toute leur étendue ?

C'est du moins le vœu que je me permets de formuler devant vous ; je sais que c'est aussi le vœu du plus grand nombre sinon de tous, et je désire bien ardemment que les moyens nous soient donnés de le réaliser.

Du reste, déjà plusieurs de ces questions dont je viens de parler ont été traitées par divers membres de la Société ; mais le plus grand nombre, il est vrai, restent encore à résoudre.

Je me permettrai de rappeler quelques-unes de celles qui m'ont paru devoir principalement fixer l'attention : — L'une a rapport à la responsabilité des Capitaines du commerce qui viennent à perdre leur navire ; — une autre demande une nouvelle organisation des établissements de bienfaisance ; — une autre propose la création d'une nouvelle classe de navigateurs sous le nom de capitaines en second ; enfin une quatrième, demande quelles

ressources peut fournir à la thérapeutique, l'air atmosphérique de notre littoral, etc., etc.

Je crois, Messieurs, qu'indiquer de telles questions, c'est faire assez connaître combien vos études sont sérieuses et aussi combien vous seriez désireux de faire tourner à la solution de grands et louables intérêts, ces moments de loisir que déjà nous remplissons ici ensemble avec quelque douceur.

C'est là un des grands avantages des lettres et des sciences : en même temps qu'elles charment ceux qui s'en occupent ; en même temps qu'elles remplissent de la manière la plus honorable notre vie ou seulement nos moments de loisir, elles peuvent encore tourner aussi au profit de nos semblables, et elles deviennent de la sorte, par un précieux privilége, un agrément pour nous et un bienfait pour autrui.

Je vais maintenant, Messieurs, passer successivement en revue vos divers travaux, et je commencerai par une question qui a rempli plusieurs de vos séances, et qui, si elle est prise un jour en considération, pourra donner lieu pour Le Havre, aux résultats les plus importants. Je veux parler du projet d'annexer au Collége de cette ville, une nouvelle école préparatoire à la marine militaire et marchande et au commerce.

De l'organisation au Havre d'une École préparatoire à la marine militaire et marchande ; et extension des cours commerciaux déjà existants. — M. Levret vous a lu un mémoire relatif à cette question qui est la première de la seconde série du programme soumis à la Société.

M. Levret, dans ce travail, se montra très sobre de développements et se borna à mentionner ce qui s'était fait à Lorient en 1821, et en partie ce qui s'y fait aujourd'hui. Ainsi, la plupart des faits mentionnés dans le travail de M. Levret se rapportaient à un ordre de choses déjà très ancien. Or, depuis 1821, que d'évènements, que d'ordonnances sont venues modifier l'organisation des colléges. L'école même de Lorient a reçu depuis bien des changements : il n'était donc guère possible de trouver dans ce mémoire les éléments d'organisation dont on a surtout besoin quand il s'agit de fonder quelque chose de grand et de durable.

Mais la proposition était excellente, et dans cette circonstance,

vous jugeâtes convenable de charger votre secrétaire d'étudier et de compléter la proposition de M. Levret. Fonctionnaire de l'Université, M. Borély n'hésita pas à accepter l'étude d'une question à laquelle l'Université pouvait paraître intéressée, d'autant plus, Messieurs, que cette question n'était pas une question de personnes, mais bien une simple question d'organisation.

Conformément à votre invitation, M. Borély vous soumit un travail aussi complet qu'il lui fut alors possible de le faire. — Dans ce travail, il constatait les améliorations nombreuses apportées par l'administration locale à l'enseignement universitaire de notre collége; il indiquait, comme cause principale de l'état moins satisfaisant des cours commerciaux, l'absence d'un programme proprement dit et le manque d'une organisation fixe et invariable; il vous parlait des efforts tentés par l'administration actuelle pour remédier à cet état de choses. Abordant ensuite la proposition majeure du mémoire de M. Levret, et qui consiste dans la mise en régie du collége, le rapporteur ne se trouva pas à même de vous éclairer sur ce point délicat.

M. Levret vous a recommandé ce système d'administration comme plus digne d'un grand établissement universitaire que l'entreprise particulière; comme devant faire naître plus de confiance de la part des familles; comme propre à tourner l'attention entière du directeur vers la surveillance et l'amélioration des études. Enfin M. Levret exprimait l'espoir, qu'avec la régie, la Ville pourrait réaliser des bénéfices et recouvrer sinon en totalité dans les premiers temps, du moins en partie, les dépenses qu'elle s'impose pour son collége.

M. Borély, tout en penchant peut-être au fond pour ce mode d'administration, ne put se prononcer catégoriquement, craignant que dans les premières années, les bénéfices fussent peu considérables, et ne voulant pas prendre sur lui de faire concevoir un espoir qui pourrait bien ne pas se réaliser. Il vous cita cependant l'exemple de plusieurs colléges dans lesquels la régie a prospéré, et enfin il formulait les questions que soulevait ce mode d'administration et que votre commission devrait avoir à étudier.

Passant ensuite à ce qui était peut-être la partie la plus difficile de la question, je veux dire l'organisation des études et la distribution des cours, l'auteur du mémoire est entré dans les moindres

détails. Il vous a fait voir comment il serait facile, sans toucher au cadre universitaire qui est appelé à devenir de plus en plus satisfaisant, d'organiser la longue série des cours de commerce et de marine, de les organiser de manière, que loin de s'entre-nuire, les deux grandes divisions d'études se prêtent au contraire un mutuel secours.

Vous avez eu la bonté, Messieurs, d'accueillir avec quelque faveur la lecture de ce long travail, dont à dessein, je me borne ici à mentionner les divisions et les points les plus importants. Il serait en effet, inutile et fastidieux de revenir sur des détails que généralement tout le monde connaît aujourd'hui. Ce plan d'études a eu même quelque retentissement au dehors; on en a rendu compte dans un journal de la localité ; l'autorité universitaire en a pris connaissance, et le haut fonctionnaire qui est à la tête de l'académie de Rouen a bien voulu l'accueillir, du moins dans son ensemble, avec quelque approbation. Enfin, depuis l'époque où ce travail vous fut lu, plusieurs dispositions d'une circulaire ministérielle sont venues fortuitement confirmer l'utilité de la plupart des dispositions qui vous avaient été présentées.

Vous-mêmes, Messieurs, avez nommé une commission qui a été chargée de réviser et de compléter s'il y avait lieu, le travail de M. Borély. Celui-ci mit à la disposition de cette commission diverses pièces; à savoir : 1° le travail de M. Levret; 2° une réponse, article par article, à ce travail; 3° le prospectus du collége de Lorient; 4° son propre travail ; 5° enfin un tableau général, portant la distribution des cours, les matières qui y seraient enseignées, etc.

Votre commission, autant que je puis me le rappeler, n'a contredit la manière de voir de l'auteur du mémoire qu'en un seul point, c'est qu'elle s'est prononcée en faveur de la régie, approuvant en cela la proposition de M. Levret. Enfin, vous avez chargé votre secrétaire de dresser définitivement, et en résumant tout ce qui a été écrit et dit, un tableau général de ce nouveau plan d'organisation. Ce travail est à peu près achevé; il vous sera soumis dès que vous le jugerez convenable ; et grâce à de nouveaux renseignements sur le collége de Lorient et sur l'école centrale de commerce de Paris, il est à espérer que la question vous paraîtra tout-à-fait épuisée, et résolue enfin de manière, si toutefois on donne suite

à votre proposition, si l'organisation projetée est appliquée, si l'exécution en est éclairée et habile, résolue de manière à ce qu'un jour, l'école de commerce et de marine du Havre ne soit peut-être pas sans quelque célébrité.

Des causes de l'indifférence des Havrais en matière d'Instruction ; des moyens de la faire cesser et de répandre des notions exactes sur les points principaux qui intéressent le commerce du Havre. — C'est ainsi qu'a été formulée une autre question de votre programme. Cette fois, notre président, M. BALTAZARD, s'est chargé de répondre. Les idées exprimées par M. Baltazard, ont donné encore plus de poids à ce qui avait été déjà dit touchant la réorganisation de cours commerciaux au Havre. Ce travail qu'on relira avec plaisir se trouve tout entier à la fin du Compte-Rendu. Il est un des deux mémoires qui, par les motifs que j'ai indiqués plus haut, ont été reproduits à part. Je passerai donc sans transition à une autre série de vos travaux.

Étude sur l'Histoire de la Musique chez les anciens Egyptiens. — Tel est le titre d'un long et savant mémoire dont M. PARAVEY vous a donné lecture, et dont je vais essayer de vous faire l'analyse.

Qui parle des Egyptiens, remonte bien haut dans l'histoire des peuples, et essayer de retracer l'histoire d'un art chez ce peuple si reculé, c'est l'obligation pour l'écrivain de prendre comme point de départ l'origine même de cet art.

M. PARAVEY n'y a pas manqué, et il fixe pour origine à la musique, comme aux autres arts, comme à toutes les branches de nos connaissances, la nature même de l'intelligence de l'homme, de ses besoins, de ses tendances ; et ce serait ici le cas de dire avec je ne sais quel philosophe plus spirituel que sérieux, que le premier homme portait en lui toute l'humanité avec le germe de ses progrès et de ses erreurs : le gland renferme le chêne, et Adam avait en lui, bien caché sans doute, dans les replis de son intelligence et de son cœur, entre une foule d'autres choses, le germe de la révolution de 89.

Je n'ai pas besoin de dire que ce n'est pas ainsi que M. PARAVEY

entend son origine de la musique et qu'il n'adopte pas cette parodie du progrès. Il veut seulement combattre la pensée de quelques peuples et de quelques écrivains, qui donnent à la musique un inventeur isolé, comme une machine, un métier, un genre de construction peuvent avoir le leur.

Ici il ne s'agit pas d'un homme, mais d'un fait universel ; il ne s'agit pas d'une tendance isolée, mais d'un besoin général ; et comme il était dans la nature de l'intelligence de l'homme, de trouver des signes pour communiquer ses pensées, il était aussi dans la nature de son cœur, de son imagination, d'élever quelquefois ses pensées plus haut que les objets matériels, que les besoins journaliers, et enfin de traduire ces pensées, ces sentiments, en poésie et simultanément en musique ; car pour nous la musique est inséparable de la poésie, surtout dans l'antiquité. Enfin, comme ce besoin de communication d'idées et de sentiments dut être le premier besoin des hommes réunis en société, il y a lieu de dire que la parole, la poésie et la musique, naquirent en même temps.

Ainsi quand les anciens disent : Tel fut l'inventeur des arts, Tel fut l'inventeur de la musique, cela signifie, qu'Osiris, ou Amphion ou Orphée, ou d'autres hommes privilégiés portèrent ces arts à un degré de progrès auquel ils n'étaient point arrivés avant eux ; ou plutôt qu'ils firent un art, à proprement parler, de ce qui n'était encore qu'un sentiment, sans doute généralement répandu, mais vague, incertain, sans règle et sans méthode dans son universalité.

Quelle dut être l'époque de ces divers perfectionnements dans les arts? Ce ne fut pas à coup sûr celle de la première enfance des peuples. Mais quand les sociétés se furent assises, quand un peu de régularité commença à régner dans ces associations d'hommes, alors les arts, doux enfants de la civilisation, se développèrent en même temps et dans la même progression que l'esprit humain, et devinrent le plus impérieux besoin de ces peuples encore courbés sous tant de misères et d'oppressions.

Les diverses phases que présentent les progrès de la musique dans l'antiquité doivent donc correspondre aux grandes périodes de civilisation dans le monde ancien, et ces périodes sont représentées par quatre peuples qui, selon M. Paravey, sont : les Egyptiens, les Hébreux, les Grecs et les Romains.

La haute antiquité du peuple Egyptien n'est pas contestée et c'est dans l'obscure origine de ce peuple que M. Paravey place celle des arts et trouve les premières notions de la musique.

Dans l'antiquité, tout organisateur de peuple est en même temps législateur, et ses institutions reposent avant tout sur la religion et les arts ; législateur, artiste, prêtre, les institutions civiles et politiques, la religion et les arts, tout cela se tient et se prête un mutuel concours dans les sociétés primitives. C'est ainsi que les Egyptiens furent amenés à attribuer à leurs premiers souverains ce triple caractère, et ensuite, par la reconnaissance et par l'exagération de la faiblesse en présence de la supériorité, à en faire des Dieux.

Les anciens regardèrent toujours l'Egypte comme la mère des arts, et les nombreux monuments qui sont encore debout, attestent à la fois et la haute antiquité de l'art Egyptien et son admirable perfection chez ce peuple, qui fut aussi l'inventeur de la géométrie et peut-être de l'arithmétique. Enfin, s'il est vrai que Pythagore dut aux prêtres de l'Egypte, la majeure partie de ses connaissances, et surtout de ses connaissances musicales, on peut supposer qu'au moins les premières règles de l'harmonie furent découvertes par ce peuple.

Il est vrai que plusieurs auteurs, aux yeux desquels les Chinois sont plus anciens que les Egyptiens, ont pensé, d'après les faits mentionnés dans les annales de la Chine, que la division de l'octave en douze demi-tons était connue dans ce dernier pays bien avant Pythagore, bien avant la fondation du collége des prêtres Egyptiens ; mais notre collègue, n'adoptant pas l'authenticité des annales chinoises, garde donc pour l'Egypte l'honneur de cette découverte.

Cependant bon nombre d'historiens ont encore avancé que les Egyptiens regardaient la musique comme un art aussi inutile que nuisible, et M. Paravey s'appuie sur divers témoignages pour réfuter cette opinion : il fait voir que les Egyptiens ne méprisaient pas la musique, mais qu'ils avaient seulement fixé les limites au-delà desquelles elle eût pu dégénérer en abus. Dans cette société, si régulièrement stationnaire, tout était limité ; la tradition et la règle arrêtaient tout essor, et il en était ainsi non seulement pour la musique mais encore pour les autres arts, pour les beaux-arts comme pour les arts industriels, pour tout en un mot.

Ce fait autoriserait à conclure que le système musical égyp-

tien, si toutefois système il y eut, dut être bien simple et bien barbare. Les arts en effet, sont les enfants de la civilisation, mais surtout de la liberté. Sans liberté l'art est stationnaire, ou pour mieux dire, il n'y a point d'art ; il n'y a plus que des traditions.

Ce qu'il y a de positif, c'est que les Egyptiens avaient trouvé un certain accord entre les tons de leurs gammes et l'ordre des planètes, et le nombre des jours de la semaine et des heures du jour. M. Paravey s'applique ici à expliquer ce que pouvait être, selon lui, ce système, et fait voir que ce ne pouvait être, dans tous les cas, la gamme de sept tons gradués.

Mais s'il est difficile de se rendre un compte satisfaisant de ce système musical, on peut établir du moins quel emploi les Egyptiens faisaient de cet art, et divers passages des historiens anciens, de Moïse, d'Hérodote, etc., prouvent à M. Paravey, que la musique en Egypte était principalement employée dans les fêtes et dans les cérémonies religieuses. Ainsi la musique devait être d'un mode grave et sévère, comme les cérémonies dans lesquelles elle jouait un rôle si important. J'ajouterai ici qu'à part même les travaux de Champollion, les recherches de M. J. J. Ampère, ont confirmé tout récemment l'opinion de M. Paravey.

Enfin, M. Paravey a fait de grandes recherches sur les instruments en usage dès cette antiquité reculée, et il cite la lyre à trois et à quatre cordes ; un instrument à manche gradué, et qui offre une grande ressemblance avec le *colascione* de Naples ; la flûte simple ou *monaulos* ; le sistre, la tymbale, la lyre triangulaire, la trompette, etc.

Notre collègue conclut de tous les faits déjà établis dans son mémoire, que la musique fut appréciée et cultivée chez les Egyptiens ; mais que cet art ne put être chez ce peuple qu'à l'état d'enfance. A l'appui de cette opinion, il fait voir combien la notation dut y être imparfaite. La notation étant aussi importante en musique que l'écriture et la parole le sont pour les sciences, il ne peut y avoir de grands progrès dans cet art, sans de grands progrès dans la notation et réciproquement. Or, il n'est pas même certain que les Egyptiens aient eu une notation particulière pour leur musique ; il faut donc que la musique soit restée chez ce peuple dans une condition de progrès très inférieure, ou plutôt qu'il n'y ait pas eu de progrès.

N'en serait-il pas de la musique des Egyptiens comme de celle des Chinois, et ces deux peuples ont d'ailleurs tant de rapports de ressemblance! Les Egyptiens n'auraient-ils pas employé, comme les Chinois, les lettres mêmes de leur alphabet pour exprimer et conserver leurs idées musicales? Cette opinion a été émise par plusieurs érudits : rien toutefois, selon M. Paravey, n'autorise sérieusement à le penser, et il convient mieux d'admettre que l'art d'écrire la musique fut entièrement inconnu aux Egyptiens et que leurs chants, très simples et très courts, devaient ressembler à ces airs populaires, que l'on trouve chez les Ethiopiens et chez les sauvages, et qui se transmettent sans altération de siècle en siècle, en conservant à travers les âges tous leurs caractères primitifs.

Enfin l'imperfection des instruments, et l'immobilité de la nation Egyptienne, ces institutions ennemies du progrès et qui proscrivaient comme sacrilége, toute amélioration, tout changement, quelque léger qu'il pût être, tout cela prouve amplement que l'art de la musique, comme les autres arts, dut rester, en Egypte, stationnaire et conserver toujours les caractères primitifs, la simplicité, la monotonie et l'imperfection des anciens temps.

Tel est à peu près le sens du travail et de la conclusion de M. Paravey. Nous savons d'ailleurs que cette immobilité de l'Egypte dura jusqu'à la conquête d'Alexandre. L'Egypte une fois ouverte, la civilisation grecque y pénétra et y fit de rapides progrès; puis, ce fut le tour de la civilisation romaine : et l'on sait aussi quel éclat brillant, mais rapide il est vrai, jeta cette école d'Alexandrie qui, un instant, parut non seulement avoir hérité de la Grèce muette depuis la perte de sa liberté, mais être encore devenue le point de réunion de tous les savants et le foyer lumineux où les intelligences d'élite allaient puiser ces connaissances et ce goût distingué que n'offrait plus la Grèce appauvrie.

Ce mémoire de M. Paravey, tout rempli de notes et de faits qui doivent avoir exigé de longues et patientes recherches, eût demandé, pour être dignement reproduit, plus d'espace que n'en comporte cette rapide analyse, et je regrette bien vivement que la nature de votre Compte-Rendu ne m'ait permis de vous donner de ce travail qu'une idée aussi sommaire et aussi incomplète.

Le Baryton de M. Lacorne.— Réformes dans le Plain-Chant.— Dans la même séance où nous avons entendu M. Paravey nous retracer si habilement les premiers et grossiers essais de l'art dans son enfance, quelques mille ans avant notre ère, par une singulière coïncidence, M. Lacorne est venu nous annoncer le succès d'un instrument qui suppose au contraire dans l'art, un perfectionnement savant et, passez-moi le mot, tous les raffinements du progrès.

M. Lacorne qui l'année dernière vous avait déjà fait connaître le nouvel instrument de musique dont il est l'inventeur, a vu ses efforts couronnés d'un plein succès.

Le *Baryton*, comme toutes les améliorations nouvellement proposées, a d'abord été accueilli avec froideur. La commission du Conservatoire chargée d'étudier les qualités du nouvel instrument n'en a pas d'abord reconnu toute l'utilité ; on a trouvé que les sons du *Baryton* se rapprochaient trop de ceux du violoncelle; on eût désiré une voix spéciale ; quelle utilité pouvait-il y avoir à introduire dans la musique d'ensemble ce nouvel instrument?

M. Lacorne a d'abord combattu avec succès la question d'inutilité ; il a fait mieux encore : il a perfectionné le Baryton qui, après diverses épreuves décisives, a été adopté par de grands artistes et par la commission elle-même du Conservatoire, comme étant tout-à-fait propre à remplir une lacune dans l'ancien quatuor, à produire de grands effets dans les concerts et lorsqu'il sera joué isolément. Enfin la commission a exprimé le vœu que, dès à présent, le Baryton fût mis en possession de musique nouvelle et composée expressément pour lui. Ainsi le succès a été complet, et M. Lacorne a déposé dans vos archives la double copie authentique des deux procès-verbaux de la commission du Conservatoire, dans lesquels est consigné ce flatteur résultat.

M. Lacorne vous a encore soumis quelques observations touchant la réforme projetée du plain-chant de nos églises.

Quelques artistes, à la tête desquels se placent MM. Fétis et Danjou, frappés des défauts nombreux que présente le plain-chant actuel, et surtout de la manière vicieuse dont il est interprété tous les jours dans nos églises, ont reconnu, après de patientes recherches, que le chant primitif de saint Grégoire, avait subi de grandes altérations, qu'il y aurait utilité et que ce serait une œuvre presque pieuse, et bien conforme à l'esprit d'unité de la liturgie catholique,

de revenir au chant ancien, au chant pur Grégorien. *Le Journal de Musique Religieuse*, publié sous les auspices de ces deux artistes, a pour but de préparer cette restauration qui, désirée par plusieurs évêques, ne peut manquer de s'accomplir. Par là seront obtenus deux grands résultats : 1° l'unité de liturgie ; 2° le chant sera ramené à sa noble simplicité primitive et plus approprié aux masses et au sentiment religieux.

M. Lacorne vous a fait remarquer qu'il serait ensuite utile de remplacer l'annotation toute particulière du plain-chant, par les notes ordinaires ; mesure selon lui indispensable pour amener de véritables progrès dans le chant religieux.

Les Khouans ou Frères. — Mœurs religieuses de l'Algérie. — M. Paravey vous a soumis une analyse d'un travail de M. De Neveu sur les Khouans ou ordres religieux chez les Musulmans de l'Algérie. La brochure de M. De Neveu ne faisait que de paraître au moment où M. Paravey vous fit cette communication ; depuis, cette publication a été reproduite ou analysée dans plusieurs feuilles et revues périodiques ; je serai donc très bref sur ce sujet.

M. De Neveu avait cru reconnaître que depuis 1842, la guerre en Algérie avait revêtu un caractère nouveau, et que de nationale qu'elle était d'abord, elle était devenue religieuse. En contact suivi avec les populations Algériennes, comme chef du service géodésique, M. De Neveu, eut alors occasion de découvrir qu'il existe dans l'Afrique musulmane des confréries bizarres dont la religion est le lien, et dont les chefs politiques savent se faire les instruments. Les renseignements recueillis à ce sujet excitèrent d'abord une vive curiosité, et eurent pour les administrateurs toute la portée d'une révélation. De là la publication du petit livre dont M. Paravey vous donna connaissance.

Dans la seule province de Constantine, M. De Neveu a compté jusqu'à six ordres différents de *Khouans* ou frères ; chacun de ces ordres porte le nom de son fondateur ; c'est Dieu lui-même qui a révélé à ce dernier sa mission, et qui lui a indiqué les prières par lesquelles lui et ses disciples pourraient se rendre agréables au Tout-Puissant. Chacun aussi a son chef spirituel, son *Khalifa* ou chef suprême, ses chefs inférieurs dépendant du Khalife, ses églises, ses rites, ses mystères pour ainsi dire, ses signes de ralliement.

M. Paravey a tracé rapidement l'histoire des divers ordres dont il a donné l'énumération dans son travail. Cette histoire, comme celle de la plupart des sectes religieuses, a toujours pour origine la révélation ; puis viennent une série de miracles, de traditions merveilleuses, des exploits fabuleux, et un nombreux cortége de superstitions populaires, comme en produit l'Orient, si simples, si naïves, si poétiques, et surtout si pleines de foi.

Mais il est facile pourtant de reconnaître sous cette multitude de superstitions et de pratiques religieuses, l'imposture, et s'il est permis de parler ainsi, la pensée politique des chefs, témoin le parti qu'Abd-el-Kader a su tirer de l'ordre religieux de Sidi-Abd-el-Kader-el-Djelali, le plus ancien des ordres existant en Algérie.

Un autre fait à remarquer, c'est le nombre prodigieux de fois que doivent prier chaque jour les membres de ces affiliations religieuses. La prière ne consiste il est vrai que dans une courte formule, comme celle-ci, *Dieu seul est grand et Mahomet est son prophète ;* mais ces prières répétées trois mille fois et plus par jour, on le comprend, ne laissent pas que d'ôter à l'intelligence toute activité, toute liberté, et elles servent merveilleusement les vues des fondateurs et des chefs.

L'ordre de Sidi-Aissa est celui qui de tout temps a le plus attiré l'attention à cause de la singularité des pratiques qui s'y rattachent. Ces cérémonies des *Aïssaoua* (ou *Jésuites*, c'est le sens de la désignation arabe), ces cérémonies des Aïssaoua ressemblent beaucoup aux tours de forces des jongleurs qui paraissent sur nos théâtres forains et sur nos places publiques.

Après avoir parlé des six ordres religieux principaux, M. Paravey arrive à celui des *Derkaoua*, qui fut d'abord seulement religieux et qui est devenu dans la suite surtout politique. Tout est mystère dans cet ordre de Khouans : leurs statuts, leurs rites, et presque jusqu'à leur manière de vivre. On sait pourtant que leur doctrine repose sur cette maxime : Dieu seul étant le maître de l'univers, les hommes ne doivent se soumettre à aucun autre pouvoir qu'à celui de l'Être-Suprême. De là leur refus de reconnaître d'autre souverain que Dieu, leur haine pour tout homme investi d'un commandement politique, leur mépris pour tout ce qui est étranger à leur croyance, etc.

En terminant, M. Paravey a regretté de ne pouvoir suivre M. De

Neveu, dans les considérations qu'a fait naître chez lui l'étude de ces diverses sociétés religieuses. Le but de M. De Neveu a été de révéler l'existence d'associations contre lesquelles il faut se mettre en garde, et M. Paravey fait des vœux non seulement pour que ce but soit atteint, mais encore, pour que les lumières de la civilisation brillent enfin aux yeux de cette belle race Arabe, et que l'erreur fasse place à la vérité.

— Chargé de vous faire un rapport sur cette intéressante communication de M. Paravey, M. Borély vous a soumis de vive voix diverses observations que je vais reproduire ici.

Si tel est le caractère de la plupart des chefs qui apparaissent périodiquement au milieu de l'Algérie, et qui, au nom du prophète dont ils se disent les descendants et les envoyés, soulèvent si fréquemment le pays contre notre domination, il n'y a pas lieu à coup sûr de s'étonner de leur puissance. Le dogme de la fatalité plane depuis des milliers d'années sur tout l'Orient ; il fut une des armes les plus puissantes dont se servit Mahomet pour ranger les Arabes sous ses lois et tourner contre le monde l'activité et l'esprit belliqueux de ces dures et énergiques populations ; et c'est encore le dogme de la fatalité, soutenu de l'espoir d'une meilleure vie, après la mort sur le champ de bataille, qui entretient parmi les Arabes la haine qu'ils nous portent, le zèle des apôtres et des prosélytes, l'autorité de ces chefs dont nous a parlé M. Paravey. Si tels sont ces chefs, il est évident, comme M. Paravey en a manifesté le désir, que c'est d'abord à les gagner que doivent tendre tous les efforts ; une fois assurés de leurs dispositions, tout le reste obéirait et les affiliations religieuses ne présenteraient plus les mêmes dangers.

Du reste, il ne faut pas l'oublier, c'est en Afrique que l'Islam a le plus dégénéré et a contracté ses plus sauvages allures. Nulle part la légende se forme et s'exalte aussi vite. M. De Neveu a remarqué que plus on approchait du Maroc, plus les sectes religieuses devenaient fortes et nombreuses. C'est qu'en effet le Maroc est de tous les pays musulmans celui où la religion de Mahomet a subi les plus rudes atteintes, et le fanatisme s'est accru d'autant que perdait de son caractère la religion primitive. L'unité sociale et religieuse que le génie de Mahomet réalisa, une fois brisée, les sectes ont engendré les sectes, tous les liens communs se sont relâchés, les races réunies un instant dans la même foi se sont séparées ; et c'est ainsi

que les Arabes même de l'Afrique française sont devenus des hérétiques aux yeux des Marocains. Du reste, ce qui distingue comme ce qui rapproche les deux peuples, ce sont moins les dogmes et la morale, qu'un certain nombre de coutumes et de superstitieuses extravagances.

La plupart des sectes de l'Afrique française ont leurs ramifications et leur centre peut-être dans le Maroc; on ne saurait bien se rendre compte des premières sans connaître celles du Maroc, et il serait difficile de faire ressortir dans toute leur étendue la perfidie et la férocité de leurs instincts.

Cependant on pourra s'en faire une idée par les faits suivants. Dans chaque province de l'empire il existe deux familles de *shérifs* ou de saints qui prétendent remonter l'une à Mahomet, l'autre à Ismaël. Les membres de ces familles jouissent d'une puissance absolue et sont au moins aussi vénérés que l'empereur. Aux portes même de Tétuan, quelques unes de ces familles si étrangement privilégiées sont retournées à l'état sauvage; mais rien n'a pu altérer leur prestige, tous leurs excès sont impunis. La plus dangereuse et la plus barbare de ces sectes, est celle des *Eisaquas*. Une fois par an, elle fond sur les villes, le jour où l'on célèbre la Pâque; des festins magnifiques sont servis à ces sauvages, et bientôt, grâce à un philtre puissant, on les voit tomber dans une sorte de rage qui les fait se jeter sur tous ceux qu'ils rencontrent. Chacun d'eux a adopté le cri d'un animal féroce, et au moment où ils voient couler le sang de leurs victimes, l'un rugit comme le lion ou le tigre, un autre pousse le cri du chacal ou de l'aigle; enfin ces furieux, qui n'ont plus rien d'humain, finissent par se déchirer eux-mêmes.

Voilà ce qu'est devenu l'Islam en Afrique, et c'est ainsi qu'a dégénéré cette belle race arabe qui conquit l'Espagne : superstitions ridicules, fanatisme intraitable, abdication absolue de l'intelligence et du libre arbitre, voilà ce qui a pris la place de l'ancienne et brillante civilisation des Maures au moyen âge.

En présence d'une dégradation si affligeante, la propagande civilisatrice, même par les armes, est légitime, et le bienfait de la France sera d'avoir relevé par l'influence de ses mœurs et de ses principes tant de nobles populations abattues.

Éloge de la Poésie moderne. — Hymne à la Variété par M. Trédos. — Il y a pour les peuples, comme pour les individus, un concours de circonstances qui les rendent plus ou moins sensibles à telle ou telle excitation de l'intelligence. De nos jours, où l'on a repris l'histoire de la Société, celle de ses mœurs, de ses lois, de ses idées ; où l'on s'occupe beaucoup plus de principes politiques et d'organisation sociale, d'intérêts particuliers et généraux, de perfectionnements industriels et de progrès scientifiques, dans ce siècle positif, la poésie a été sujette à un bien triste retour. Ce n'est pas cependant que les poëtes aient manqué, au contraire, ils pullulent ; mais sont-ils de leur temps ? Dans une époque qui s'est éprise de la vérité, qui la recherche par toutes les voies, les poëtes ne semblent-ils pas avoir eu à cœur de se placer constamment ou au dessous ou au dessus de la vérité. Les esprits sont calmes, ils n'aspirent qu'aux lumineuses inspirations de la raison ; quelle impression peuvent produire sur eux les caprices arbitraires, les violences, les exagérations de pensée et de forme, de cette multitude de poëtes mécontents de tout, excepté d'eux-mêmes ? Ces réflexions nous viennent à l'occasion de *l'Éloge de la Poésie moderne* que vous a lu M. Trédos, et dans lequel, tout en reconnaissant que de nos jours on a un peu trop abusé de la muse, notre nouveau collègue se montre pourtant très satisfait de la poésie contemporaine.

« Jamais, vous a-t-il dit, les chants de la poésie n'ont été plus » harmonieux, plus énergiques et plus colorés. » Il est vrai que M. Trédos vous a cité comme preuve, les quelques noms qui, depuis le commencement du siècle, sont seuls parvenus à obtenir les honneurs de la renommée ; mais, citer Casimir Delavigne, Lamartine et Victor Hugo, un ou deux autres, et répudier tout le reste, c'est peut-être se montrer peu charitable envers tant de malheureux confrères ; et dans tous les cas, en présence de ce débordement d'œuvres poétiques et littéraires de tout genre, est-ce bien prouver l'excellence de la *Poésie moderne ?*

Quoi qu'il en soit, M. Trédos passe en revue les sources de cette poésie : « Amour, liberté, religion, mélancolie, s'écrie-t-il, sources » pures et célestes où la poésie de notre époque emplit sa coupe ; » vous êtes les muses modernes ! s'ils sont en petit nombre ceux » que vous pénétrez de vos flammes que leurs accords sont mélo- » dieux ! C'est par vous que notre poésie a retrouvé de mâles accents

» et reconquis ce caractère sacré qui la signalait aux temps antiques, » alors que les poëtes chantaient la création, les arts et les lois. » Par vous elle peut s'élever encore aux plus sublimes tons de » l'épopée et planer dans les vagues régions de la métaphysique. » Nous vous devons ces hymnes où de nouveaux *Tyrtée* ont déploré » les désastres de la moderne Grèce et ressuscité ses héros; par » vous de nouvelles Sapho ont touché le luth des amours ou célébré » les arts et la patrie. »

Après cet éloge pompeux de la poésie moderne, M. Trédos, qui cultive la poésie comme un doux délassement de travaux plus sérieux, vous a donné lecture d'une pièce intitulée *Hymne à la Variété.* La variété est la muse favorite de M. Trédos : il l'invoque, c'est elle qui *doit animer ses tableaux, faire vibrer les cordes de sa lyre, c'est elle enfin dont les enfants de Cypris dispensent les faveurs.* Cette petite pièce renferme une foule d'idées aussi gracieuses qu'élégamment exprimées ; je regrette que les étroites limites de ce travail ne me permettent point de la citer tout entière ; je me bornerai à vous en rappeler le passage suivant :

LA VARIÉTÉ

. . . .

De sites et d'aspects tu disposes sans cesse
Pour décorer les monts et les eaux et les bois.
Dans le monde moral tout reconnaît tes droits
Et tu nous fais bénir la suprême sagesse ;
L'ordre éternel lui-même est soumis à tes lois.

La nuit succède au jour, au plaisir la tristesse,
Les saisons aux saisons, l'orage au ciel d'azur,
Comme à l'enfance la jeunesse
Et la vieillesse à l'âge mûr.

Tout finit mais tout recommence,
En dépit de la faulx du temps.
Rien ne périt entier, tout change d'existence,
Et la destruction, agent de ta puissance,
Des corps qui ne sont plus te rend les éléments,
De nouveaux composés éternels aliments.

. . . .
. . . .

Le Siége de Cadérousse. (*Traduction d'un poème Languedocien par M. Fort-Meu*) M. Fort-Meu, ancien membre résidant, vous a

adressé une traduction d'un poëme languedocien, de l'abbé Favre, *Le Siége de Cadérousse*, petite ville du comtat venaissin. Ce petit poëme burlesque, fort populaire dans une partie du midi de la France, est écrit dans le dialecte de Montpellier.

M. Meu avait à surmonter dans sa traduction un obstacle réellement effrayant : l'esprit même de la langue *languedocienne,* lequel est diamétralement opposé à celui de la langue française, la plus délicate, vous le savez, et la plus chatouilleuse de toutes les langues. Le languedocien, cet idiôme si harmonieux, surtout dans la bouche des femmes, est comme le caractère des méridionaux, gai et enjoué ; il se prêtera très bien à un sujet burlesque, à un sujet léger et badin, aux joies ou aux plaintes d'un berger amoureux ; il conviendrait mal à un sujet grave, sérieux et philosophique ; aussi est-ce une entreprise très difficile que d'essayer de faire passer dans notre langue les facéties quelquefois un peu rabelaisiennes de l'abbé Favre. Mais on peut dire que notre ancien collègue s'est tiré de ce mauvais pas avec un bonheur qui doit surtout étonner quand on connaît l'original.

L'ouvrage de l'abbé Favre est tout empreint de l'esprit de Rabelais; on y retrouve aussi des traces de l'esprit général de ce XVIIIme siècle, dans la seconde moitié duquel il fut écrit. La vive gaieté des populations du midi, le comique de Molière, une foule de facéties auxquelles la traduction n'a pu toujours conserver tout leur sel méridional, caractérisent ce petit poëme ; la critique plaisante des moines, des soldats du pape en particulier et des Avignonais en général, des procureurs et des apothicaires, comme on disait alors ; la description de la famine qui règne dans Avignon ; le siége de la bourgade de Cadérousse par tout Avignon affamé ; vingt passages, si facilement traduits par M. Fort-Meu, ont obtenu les suffrages et excité l'hilarité des membres présents à la séance où cette lecture nous fut donnée. Vous me saurez gré, j'ose l'espérer, d'en avoir reproduit ici quelques fragments :

— Après l'invocation et l'indication du sujet, l'auteur décrit la famine qui régnait dans Avignon :

Dans Avignon, une famine
Fit passer tout par l'étamine...
Tout magistrat dépérissait ;
Tout moine même en maigrissait !

Jugez donc, en ce temps funeste,
Ce que put devenir le reste !
Seul à sa table le légat
Mangeait, buvait pour tout l'État....

Encore la sainte bedaine
Ne fut-elle pas toujours pleine!

Dans la ville et même plus loin,
Certes il n'était pas besoin,
De mettre en grosses écritures;
« Ici ne se font pas d'ordures »....
Tout était net comme la main
Faute de pitance et de pain.

Plusieurs pour toute nourriture
Mettaient leurs souliers en friture.
Le riche ayant mangé les chats,
Le pauvre fit la chasse aux rats.
Enfin dans cette catastrophe
Force fut d'être philosophe;
Et les jeunes gens amaigris
Vivaient comme ayant cheveux gris....

A dire vrai, les pauvres femmes
Allumaient peu d'ardentes flammes...
A travers leur peau de tambour
Perçaient les doux rayons du jour!
Plus secs qu'un paquet d'allumettes,
Leurs maris, ou mieux leurs squelettes,
S'agitaient comme un tournesol
Au moindre vent rasant le sol....
Plus n'était dans la ville entière
Ni cuisinier, ni cuisinière,
Tranchant le lard, plumant oiseaux
Ni même aiguisant les couteaux.
Les chanoines qui d'ordinaire
Sont gras plus que le nécessaire,
Chaque jour, faute de fricot,
Voyaient dégonfler leur jabot.
Des chairs flasques et ridicules
Leur pendillaient aux mandibules.
Ils ressemblaient, tout ahuris,
Des loups qu'un mouton aurait pris.

Les quatre ordres de la besace
Prêchèrent bien pour la fricasse.
Mais, sous cape, chaque auditeur
Disait : Très humble serviteur.
Votre éloquence fait merveilles;
Mais ventre à jeun n'a pas d'oreilles..
Sans compter que frères barbus
Ne sont jamais les moins repus....
. . . .

Le prélat, averti qu'il est arrivé des grains à Cadérousse, envoie une escouade de soldats du pape, fifre en tête, chapelet au cou et parasol à la main, demander à leurs voisins 400 charretées de blé. Les habitants de Cadérousse veulent bien livrer leur grain, mais en le faisant chèrement payer. Ce n'est pas ainsi que l'entendait le Légat, et la guerre s'en suit. Or, dans tout poëme, il y a des héros : Cadérousse eut aussi le sien et ce fut le maréchal-ferrant, un vieillard nommé Lafeuillade, lequel s'amuse d'abord à effrayer ses trop craintifs compatriotes, mais qui relève bientôt leur moral abattu, et prêchant à la fois de paroles et d'exemple, se met enfin à leur tête pour expulser la brigade du Légat. Allons! Enfants, crie-t-il à ses concitoyens,

Allons! Enfants, vive la gloire!
Un jour on lira dans l'histoire,
Que Cadérousse avec éclat
Rossa les troupes du Légat!

Tous répètent : Vive la gloire!
Allons nous ficher dans l'histoire....

La trique en main, bannière au vent,
On sort, le maréchal devant....

Le bon sergent léchait sa gourde :

us lui flanque une falourde !
oldats qui l'aimaient beaucoup
èrent tous du contre-coup...
onneur de cette bourade.
t au brave Lafeuillade.
e peloton sans fusil
Sans parasol et sans babil,
S'en retourne, hélas ! fort en peine,
Des trous à ses capes de laine ;
Et tout piteux il défilait
En récitant son chapelet.

Lorsque le Légat apprit l'accueil qu'on avait fait à son ambas-, il convoqua tous les ordres pour prendre leur avis, et la guerre ésolue. Ce passage n'est pas un des moins piquants, tant du texte nal que de la traduction ; je le citerai tout entier :

. . . .
, sachez donc la nouvelle
ousse, ville rebelle,
nous laisser mourir de faim,
ur nous refuser le pain
trille notre milice.

, pour comble de malice,
nseil même de l'endroit
roya.... vous savez, tout droit !
d'insolence vous étonne !
... moi faire sucre, en personne !
moi !... Le ciel a dû tonner ;
moi qu'on envoit promener !
t que d'en tirer vengeance
oulu savoir ce que pense
votre paternité
areil trait d'iniquité.

. . . .
père lecteur Cordelier,
ensez-vous, bon conseiller,
ot qu'avec impertinence
lresse à mon Excellence ?

eur Légat, dit le Lecteur,
ot n'a pas fort bonne odeur.
sale et sans plus attendre
us conseille de le rendre
un message bien ployé
ux qui vous l'ont envoyé....

. . . .
bien.... à vous, père Pancrace,
lez nous faire aussi la grâce,
Comme capucin de renom,
De nous dire votre raison.

— Oh ! je n'en ferai pas mystère,
Monseigneur, répondit le père.
Le mot sucre, à certains égards,
Peut être pris en bonnes parts.
Si, par exemple, une dévote
Nous adresse quelque compote,
Biscuits, tarte, élixir d'amour
Selon le caprice du jour ;
Refuserons-nous la cassette
Pour tant de sucre qu'on y mette ?
Je crois que dans un pareil cas
Sucre ne scandalise pas.

Mais quand sucre dans la colère,
Veut dire Lanlira, Lanlaire....
Quand c'est un homme qui le dit
Sans crême, compote ou biscuit....
Oh ! monseigneur ! triple ganache
Est le poltron qui ne s'en fâche !
Sucre alors sent trop son soulard
Pour être pris en bonne part.

. . . .
Parfait.... mais voyons dans la clique
Du généreux saint Dominique :
Et ce que pense d'un tel cas
L'interprète de saint Thomas.

Aimable comme fut Pilate
Père Ambroise en montrant la pate :
— Ah ! dit-il, seigneur, autrefois
J'eusse rôti les Albigeois,

Je les aurais mis en purée,
Et mangés d'une cuillerée
Si j'eusse eu le quart de la faim
Qui me dévore ce matin....
Que tout homme qui scandalise,
Expie au bûcher sa sottise! etc....
. . . .
Pour l'outrage à votre brigade.
Qu'on fasse une sainte croisade! etc..
. . . .
Toute la bande monastique
Trouva l'orateur héroïque
Et chaque théologien
Le tint pour un parfait chrétien....
Hélas! La faim qui les talonne.
Cruelle, n'épargne personne!
A l'indulgence on est enclin
Lorsque l'on a le ventre plein :
Mais l'esprit quand le ventre baisse
Prend peu conseil de la sagesse....
La faim qui ne consulte pas
Ni Scott, ni Lombard, ni Thomas
Fit sortir du maigre Concile
La guerre!.... La guerre civile!
. . . .

Ces passages, Messieurs, suffiront, je l'espère, pour vous donner une idée du texte original et de la traduction de M. Fort-Meu, qui n'a pas moins de douze cents vers.

Anciens poëtes français, par M. Paravey. — Vous aviez chargé M. Paravey de vous rendre compte d'un opuscule adressé à la Société par M. Ballin en 1844. Cette brochure est une suite aux recherches relatives à l'académie des *Palinods* de Rouen, publiés par le même auteur en 1834 et 1838.

La brochure de 1844, prêtait peu à l'analyse; elle n'est en effet qu'une nomenclature de lauréats dont les noms avaient été oubliés dans les précédentes publications; mais M. Paravey en a pris occasion pour vous soumettre quelques nouvelles recherches sur nos anciens poëtes. Vous avez écouté cette lecture avec un vif plaisir, et parmi les nombreuses poésies citées par M. Paravey, nous avons surtout remarqué la pièce de Jacques Lelieur, intitulée : *Dialogue sur la conception de la vierge Marie*, entre la nature humaine et la Vierge. Les vers de Jacqueline Pascal, sœur du grand philosophe, et jeune enfant de quinze ans, ont excité encore plus d'étonnement; et les *Stances à la Reyne,* qui méritent surtout d'être remarquées, sont un morceau rempli de grâce et de sentiment, autant que le tour des pensées en est délicat et ingénieux.

Voilà tout ce qu'ont produit les lettres et les arts dans le sein de la *Société*, pendant les deux derniers exercices; ce n'est peut-être pas excessif; mais en revanche, nous avons un grand nombre de travaux d'économie sociale et politique, un grand nombre de questions de commerce et d'industrie, que je vais successivement analyser.

Réflexions sur le commerce des esclaves et leur émancipation, etc.— Un mémoire adressé à la Société par un membre correspondant, M. Lafond de Lurcy, a donné lieu, de la part de M. Poulain, à un travail fort intéressant sur la grande question de l'esclavage.

Le commerce et la liberté des esclaves, voilà un sujet qui a fait naître bien des thèses, bien des discussions depuis cinquante ans, et pourtant la question est loin encore d'être épuisée.

« On marche vers une solution, a dit M. Poulain, c'est-à-dire,
» vers l'émancipation des esclaves ; mais les esprits sont partagés sur
» le point de savoir quels sont les meilleurs moyens à employer
» pour accomplir cette importante mesure; quelles sont les consé-
» quences sociales et économiques qu'elle entraînera. Les uns envi-
» sagent l'avenir avec confiance, les autres avec terreur. »

Notre collègue a signalé dans le travail de M. Lafond de Lurcy, plusieurs idées fort sages touchant les problèmes et les difficultés que présente cette grande question d'humanité et d'économie politique ; mais M. Lafond de Lurcy n'est pas toujours d'accord avec lui-même, et le rapporteur a été forcé de relever plusieurs contradictions que renferme le mémoire de notre honorable correspondant.

Quant à la question elle-même, M. Poulain la regarde comme résolue, et pense avec raison que les partisans même les plus enthousiastes du régime actuel des colonies n'oseraient plus aujourd'hui soutenir l'opinion, trop longtemps admise, que les hommes de telle ou telle couleur sont moins hommes que ceux d'une couleur différente, et qu'il est juste d'établir entre les noirs et les blancs une ligne de démarcation infranchissable.

Les hommes, à quelque couleur qu'ils appartiennent, en leur qualité d'êtres intelligents, sont donc égaux devant Dieu, et ils sont tous également fondés à réclamer les mêmes droits comme ils sont tous soumis aux mêmes devoirs envers leurs semblables et envers Dieu. Voilà ce que chacun dit ; la reconnaissance des droits de l'humanité est ainsi dans toutes les bouches ; mais le sentiment sincère en est-il dans tous les cœurs, c'est-à-dire, tous ceux qui parlent si éloquemment du principe en veulent-ils sincèrement l'application ? C'est ce que ne pense pas le rapporteur, et son opinion à cet égard s'est formée à la vue de ces efforts incessants et ingénieux par lesquels beaucoup d'hommes, qui se piquent pourtant d'une grande

humanité, voudraient faire croire aux douceurs de la condition des esclaves.

Ces philanthropes sont ainsi parvenus à si bien poétiser le sort des pauvres nègres que, si leurs récits entraînaient une entière conviction, nos artisans et nos paysans feraient bien, à coup sûr, de laisser là la liberté et d'aller vite aux colonies solliciter la faveur de vivre sous la loi si douce, si facile et si séduisante de ces bons maîtres, les colons.

Ainsi les mêmes hommes, d'une main signent l'émancipation et de l'autre retiennent l'esclavage. Le secret de cette contradiction entre la théorie et la pratique est toujours ce grand mobile des actions humaines, ce secret qui dans notre siècle est devenu le secret de tant de choses qu'il n'est plus un secret.

Les colons du moins y vont plus franchement et plus logiquement. Pour eux, l'esclavage est l'instrument providentiel de la civilisation. C'est ainsi que l'a jugé le Conseil colonial de Bourbon ; et, pour diriger et conduire cet instrument dans les voies que la Providence lui a tracées, M. Dejean-Labatie, membre du Conseil, a fait connaître en 1841, une méthode d'éducation, la plus simple et la plus facile peut-être de toutes les méthodes ; c'est le *fouet*. « *Le fouet qui corrige sûrement, promptement, prévient la rébellion de l'esprit, ne porte aucune atteinte à la santé, et distingue aussi utilement que moralement ce qui est de discipline de ce qui est justice civile ou criminelle....* » Cette énumération des merveilleuses vertus du fouet, il faut en convenir, peut paraître digne de Molière. « Ce même M. Dejean-Labatie, dit M. Poulain, appelle l'abolition de l'esclavage, *l'œuvre impie de l'abolition*. Les idées de *cet homme libéral et progressif*, c'est ainsi que l'a désigné, dans le temps, un journal de notre localité, furent approuvées par 27 votants sur 28. »

Ces faits prouvent suffisamment les dispositions des colons. Aussi apportent-ils toutes sortes d'entraves à l'émancipation. D'abord, ils s'opposent à l'éducation du nègre. Cependant, la voie la plus courte et la plus sûre, pour arriver à une émancipation complète et heureuse, c'est d'élever l'esclave, de lui inspirer l'amour du travail, de l'ordre et de la famille. Mais, pour les colons, le nègre n'est pas un être susceptible d'éducation, et toutes les mesures prescrites à cet égard par le Gouvernement, ont soulevé les plaintes les plus violentes et l'opposition la plus énergique.

En second lieu, on dit : L'émancipation amènera la cessation du travail, la ruine des colonies et, par suite, l'affaiblissement de la puissance nationale.... Ces craintes sont partagées même par de bons esprits, et tout le débat se concentre sur ce point.

M. Poulain a passé ici en revue les motifs sur lesquels ces craintes reposent et s'est appliqué à les réfuter.

Les nègres sont enclins à la paresse et ne travaillent que par crainte du châtiment : tel est le premier argument.

« Mais desquels nègres parlez-vous ? demande M. Poulain, que » je citerai ici textuellement...., des nègres ignorants, des nègres » esclaves, des nègres qui viennent d'être arrachés à la vie sauvage » dans les déserts de l'Afrique; qui, par conséquent, ne connaissent » pas tous ces besoins que donne l'éducation et qui sont un stimu- » lant au travail. Il est évident qu'en élevant par l'éducation les idées » et les goûts des noirs, on leur inspirerait par cela même l'amour » du travail. La paresse n'est point un vice originel et indestruc- » tible chez un peuple; elle tient à son état moral et intellectuel. » Ce qui le prouve, c'est que tel peuple qui est aujourd'hui plongé » dans une oisiveté dégradante, s'est distingué autrefois par un es- » prit actif, industrieux, entreprenant. Nous citerons les *Espagnols* » et les *Italiens*. Que l'intelligence se réveille en même temps que la » liberté chez ces hommes engourdis, et ils reviendront ce qu'ils » ont été ! »

Ces paroles prononcées, il y a deux ans, par M. Poulain, ne vous apparaissent-elles pas aujourd'hui, Messieurs, comme des vérités prophétiques? N'est-ce pas l'effet d'une pensée intelligente et libérale que ce réveil des peuples italiens ? Pour dissiper cet esprit de mort qui pesait sur l'Italie depuis des siècles, pour faire sortir un peuple du tombeau, ne suffit-il pas de l'impulsion donnée par un grand pontife, prince honnête homme autant qu'éclairé, aux yeux duquel le droit paraît plus fort que les traditions de l'autorité, et les idées libérales plus généreuses, plus nobles, plus conformes à l'esprit du christianisme et ainsi plus agréables à Dieu, que les tristes et funestes maximes du pouvoir absolu. Toute grande question abordée de la sorte, avec franchise et honnêteté est bientôt résolue. Le droit est plus puissant que la force. Qu'on inspire au nègre l'amour de la propriété, qu'on le civilise, il travaillera comme les autres hommes, et tous les nobles sentiments du propriétaire

libre se développeront peu à peu dans son cœur. Ce n'est que dans l'état de civilisation que les individus, comme les peuples, comprennent bien la loi du travail.

Mais revenons au mémoire de M. Poulain. Un autre argument contre l'émancipation, dit notre collègue, c'est l'exemple tant de fois cité de la dépréciation de la propriété dans les colonies anglaises, depuis que la liberté a été accordée aux nègres. M. Poulain pense que cet argument repose sur de fausses données, et il le prouve par des faits. La production coloniale a diminué, il est vrai, depuis l'émancipation ; de combien? à peine d'un quart pour les trois années 1840-41-42, comparées avec les trois années 1831-32-33; diminution qui ne doit pas surprendre quand on se rappelle de quelle manière s'est effectuée l'émancipation dans les colonies de l'Angleterre. La révolution y a été complète, et si brusque que l'on pourrait au contraire s'étonner qu'elle n'ait pas eu des effets plus désastreux.

D'autres disent : Les noirs ne profiteront de la liberté que pour assouvir leurs instincts féroces et massacrer leurs maîtres. — En un seul jour, plus de 500,000 esclaves ont été émancipés dans les colonies anglaises et aucune de ces violences tant redoutées n'a fait regretter cette généreuse mesure.

Ainsi aucune raison vraiment sérieuse ne s'oppose à l'émancipation des noirs. Quelles dispositions ont été prises par la France pour atteindre ce but? — La libre disposition du samedi est accordée à l'esclave; ce jour-là, il peut travailler pour lui, pour sa rançon, pour sa liberté. Le travail seul, en un mot, doit le conduire à l'émancipation.

M. Lafond de Lurcy trouve ces dispositions insuffisantes, et le rapporteur est aussi de cet avis ; mais ce dernier fait remarquer que ce n'est pas au nom de l'humanité que M. de Lurcy demande l'émancipation des noirs. M. de Lurcy envisage surtout la question au point de vue politique. Au premier cri de guerre, dit-il, les nègres esclaves abandonneront nos colonies et passeront dans les colonies anglaises où ils sont assurés de trouver la liberté. Ce point de vue de la question, bien qu'important; ne paraît pas à M. Poulain, devoir être placé au premier rang. — L'Angleterre, en émancipant ses esclaves, dit encore M. de Lurcy, a eu en vue de détruire les colonies occidentales au profit de ses possessions de l'Inde; et, plus loin, il établit

que l'esprit religieux a joué le premier rôle dans cette grande entreprise. — M. Poulain relève cette contradiction, regarde comme absurde l'opinion qui voudrait que l'Angleterre eût déboursé 500 millions pour affranchir les esclaves de ses colonies occidentales dans le seul but de détruire ces colonies au profit d'une possession plus éloignée; et enfin, il pense que la question religieuse a surtout poussé le gouvernement anglais à cette détermination.

Après avoir relevé une autre contradiction du mémoire de M. de Lurcy, le rapporteur fait remarquer que ce travail renferme toutefois des pensées fort justes, et entre autres, celle-ci : « L'émancipation de 800,000 esclaves dans les colonies anglaises n'a pas causé en huit ans la dixième partie des troubles que suscite d'ordinaire chez les nations les plus civilisées de l'Europe, la moindre question politique. »

Enfin, M. Poulain résume son opinion sur cette grave question, en disant : que les mesures prises par le Gouvernement ne lui paraissent pas suffisantes pour atteindre le but qu'on se propose, puisqu'il faudra cinquante ans à un esclave pour amasser sa rançon, et que, la liberté une fois acquise à ce prix, il devra encore justifier d'un engagement de travail pour cinq ans. Les colons ont fini par comprendre que cette loi était toute à leur avantage, et qu'elle leur fournit un expédient très commode pour se débarrasser de leurs esclaves au moment où la vieillesse et les infirmités les rendent impropres au travail. Un système plus juste et plus efficace serait celui qui établirait la liberté pour l'esclave dont le zèle, l'amour du travail et de l'ordre auraient été suffisamment justifiés par une épreuve de 7 à 8 années. L'état viendrait alors en aide au nègre qui aurait ainsi mérité cette faveur; l'état ajouterait au petit pécule, fruit de pénibles économies, la somme nécessaire à son rachat et indemniserait le colon en lui donnant la moitié ou le quart de la valeur de sa propriété, si cette propriété subissait une dépréciation. « De cette manière, a dit M. Poulain, en terminant, la » métropole, les esclaves, les colons contribueraient, chacun pour sa » part, à la réalisation d'une grande mesure que réclament instam» ment la religion et l'humanité. »

Vous vous rappelez, sans doute, Messieurs, qu'après la lecture de ce travail, une assez longue discussion fut engagée sur les opinions présentées par M. Poulain ; vous avez tous été d'accord pour

reconnaître que l'esclavage est l'injustice la plus révoltante que l'homme ait jamais exercée envers l'homme; qu'il a pu exister dans des temps de barbarie; mais dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, et chez un peuple qui se pique de marcher à la tête de la civilisation, il ne serait pas seulement une étrange anomalie, mais encore une tache honteuse; et qu'enfin le grand et noble exemple donné par l'Angleterre, nous devons le suivre; la morale, la religion, les droits les plus sacrés de l'humanité nous en font un devoir impérieux.

De la répartition des bénéfices industriels, par M. Millet-St.-Pierre. — Voici, Messieurs, un travail qui, par plusieurs points se rapproche du précédent. En effet, dans la pensée de l'auteur, si la liberté de l'individu existe parmi nous, la servitude du travail, jusqu'à un certain point, n'a pas disparu; une classe nombreuse de la Société est enchaînée aux intérêts du producteur-capitaliste, et se trouve vis-à-vis de lui dans une condition guère plus légitime que celle du nègre vis-à-vis du colon. La liberté conquise en principe est donc bien loin encore d'exister partout dans l'application.

Cette question si délicate de la répartition des bénéfices industriels et des salaires a déjà été l'objet, dans le sein de la Société, de plusieurs travaux importants. M. Délié, dans un mémoire intitulé *Etudes Sociales*, vous a fait, il y a quelques années, un tableau assez sombre de la position actuelle des classes ouvrières, et s'est efforcé de démontrer combien il serait urgent de réformer, dans l'intérêt des masses, les rapports qui existent entre les maîtres et les travailleurs. M. Gallet a répondu par un nouveau travail, et a soulevé plusieurs objections contre les réformes proposées par M. Délié.

Cette année, M. Millet-St.-Pierre, reprenant de son côté cette question, a voulu par de nouvelles considérations, fortifier l'opinion de M. Délié et réfuter à son tour les objections de M. Gallet.

M. Millet-St.-Pierre pense que, malgré l'abolition des maîtrises et des jurandes faite en faveur de la liberté du travail, cette liberté n'existe pas. Il voit que dans la Société où nous vivons, l'oppression des priviléges en cette matière a été remplacée, surtout de nos jours, par l'action absorbante et absolument despotique de l'association des capitaux. Toute concurrence devient de plus en plus impossible en présence de ces associations des hauts-capitalistes.

De toutes parts disparaissent les petites industries, les industries isolées, sous les coups des grandes entreprises. « La liberté que la « loi donne au travail n'est plus rien devant la réalité des faits, et « l'ouvrier n'a que le choix entre un salaire insuffisant ou le manque « absolu de pain. » L'auteur cite ici plusieurs exemples de ce qu'il avance, et entre autres l'Association des Houilles de la Loire; puis il montre partout la progression de la misère en rapport avec la progression de l'industrie; comment se fait-il que plus l'homme produit, plus il soit malheureux? C'est que des trois éléments dont se compose l'industrie, le capital, le talent et le travail, un seul et le moins noble, a compris l'association; or, le succès des capitaux, n'est obtenu que par une lutte oppressive et que trop facilement triomphante, contre le talent et le travail. Le talent de conception est quelquefois récompensé, il est quelquefois admis dans l'association; quant au talent d'exécution, jamais!

Eh bien! pour remédier à un mal qui sévit surtout dans les contrées où dominent les grandes industries, les grandes exploitations, il est urgent que ces trois éléments de l'industrie, le talent, la richesse et la main-d'œuvre s'appliquent le bienfait de l'association; il faut que tous les agents et tous les intérêts aient une part proportionnée dans les bénéfices acquis en commun. Ainsi l'ouvrier s'intéresserait davantage à son œuvre; assuré d'accroître son salaire par son travail, fier d'être associé à l'entreprise générale, il deviendrait plus laborieux, plus moral, plus fier de son individualité; ce serait désormais un homme, un homme progressif, s'appartenant à lui-même, attaché à son foyer et à sa famille, et non plus une machine, un paria, une force brute clouée au métier. Ainsi, cette sage répartition des bénéfices ne serait pas seulement un acte de justice, mais encore un acte de prudence et de bonne politique, et devant un devoir aussi grand et aussi impérieux, toutes les objections tirées des difficultés de l'application ne peuvent être que spécieuses; il faut les considérer comme des moyens échappatoires, comme autant d'expédients propres à éluder la grande question, habilement ourdis et soigneusement mis en avant par les esprits timides, ou plutôt par des hommes qui, se renfermant satisfaits dans leur bien-être personnel, refusent de voir autour d'eux et d'entendre les voix sourdes et menaçantes qui annoncent pourtant la fin des abus et la venue d'un régime nouveau.

Mais pour ces dernières idées, citons plutôt M. Millet-St.-Pierre :

« Vous voyez qu'en donnant aux capitalistes le conseil de faire
» dans leurs entreprises la part du talent et du travail, on est loin
» de professer une doctrine dangereuse, comme on l'appelle : car elle
» a été qualifiée parmi vous de dangereuse, cette doctrine dont la
» pratique ferait cesser les plaintes des prolétaires, tout en augmen-
» tant les produits de la mise de fonds, et qui, mieux que les discours
» religieux ou philosophiques, mieux que les sociétés de tempé-
» rance et les caisses d'épargnes, introduirait dans les basses classes
» la bonne conduite et l'épuration des mœurs. Elle est dange-
» reuse cette doctrine, comme toutes les améliorations alors qu'elles
» ont commencé à s'infiltrer dans les idées, comme on l'a dit et du
» christianisme à la fin de l'empire romain et de la tolérance reli-
» gieuse à la réaction de l'opinion après la révocation de l'édit
» de Nantes, et du principe de la liberté individuelle quand toutes
» les voix généreuses protestaient contre les lettres de cachet.
» Aujourd'hui on entend de sourdes plaintes, de ténébreux vagis-
» sements ; ce sont des eaux qui sourdissent sous la terre, et dont
» on comprime facilement quelques jets perdus et isolés, mais qui
» minent le sol de plus en plus. Quand l'édifice social tout vermoulu
» craquera subitement par le cataclysme des souffrances physiques
» et morales des régions inférieures, on s'apercevra qu'elle a fait
» son temps, l'époque de transition dans laquelle un petit nombre
» des plus éclairés veut bien avouer que nous nous trouvons. On
» conviendra alors que les voix qui clamaient dans le désert étaient
» celles des hommes clairvoyants n'apercevant que ruines sous le
» recrépissage bien colorié, bien vernis d'une civilisation insou-
» ciante à l'égard de son lendemain. »

C'est ainsi qu'a terminé M. Millet-Saint-Pierre. Son travail, bien que renfermant une foule d'observations dont on ne saurait contester la justesse, a pourtant, par quelques points, et surtout par ces dernières paroles, soulevé de nombreuses et énergiques protestations parmi vous. La question en effet est de celles qui, de nos jours, ont suscité autant d'enthousiasme chez les partisans d'une certaine école qu'elles ont fait naître de craintes dans l'esprit du plus grand nombre, et il est probable que la discussion qui a été ajournée sur le mémoire de notre collègue, permettra cette année aux adversaires de

telles doctrines, de développer leur opinion et leurs motifs d'appréhension.

Ces questions sociales nous conduisent naturellement aux questions d'économie politique.

Rapport de M. Baltazard, sur une brochure de M. Larrieu, intitulée : Des Tabacs.— Question du Libre Échange.— M. Baltazard, chargé de vous faire un rapport sur un travail de M. Larrieu, intitulé : *Des Tabacs*, a analysé et apprécié cet ouvrage important, et a profité de cette occasion pour dire quelques mots de la question du Libre-Échange, grande question qui était alors, sinon nouvelle, du moins nouvellement reproduite et qui depuis est devenue l'objet de tant d'écrits et de discussions.

Je vais essayer de vous rappeler les principales idées du travail de notre honorable Président.

M. Larrieu a voulu prouver qu'il y aurait avantage, pour le trésor et pour le consommateur, à abolir le monopole et qu'au point de vue maritime, la prohibition de la culture indigène serait un bienfait.

D'après les calculs de M. Larrieu, le monopole une fois aboli, la perception du droit sur le tabac importé et vendu par le commerce, et les revenus accessoires qui en découleraient, donneraient à l'Etat un bénéfice supérieur de 22 millions de francs, au bénéfice qu'a produit le régime actuel dans les années précédentes.

Ces résultats offerts par les théories et les chiffres de M. Larrieu, ont paru au moins incertains à M. Baltazard qui, pour cette question comme pour toute question d'économie politique, pense qu'il serait imprudent de se prononcer avant un examen bien approfondi. Et l'entreprise une fois tentée, si elle ne réussissait pas, que de graves inconvénients pourraient en résulter ! A coup sûr, la désorganisation du régime actuel ne serait pas le moins regrettable. Aussi l'Etat ne se montre pas empressé d'adopter les conclusions de M. Larrieu ; il préfère la certitude de son bénéfice net de 80 millions de francs, au bénéfice plus considérable de 20 à 22 millions que lui promet M. Larrieu.

Quant au consommateur, M. Baltazard n'oserait affirmer que la concurrence lui fût favorable. Les frais et les chances de premier établissement, l'emploi peut-être de moyens frauduleux pour

lutter contre les fabriques rivales, les préventions qui pourraient se développer peu à peu contre la concurrence si elle devenait abusive, de fréquentes variations dans les prix, les fraudes de tout genre et la contrebande en particulier, une foule de sérieuses considérations font craindre que l'abolition du monopole n'amenât de graves perturbations dans cette branche importante des revenus de l'Etat.

Quant à la culture indigène qui ne produit que des tabacs de qualité secondaire et qui retire un aliment à la navigation, l'Etat l'encourage probablement en vue de maintenir dans des limites plus modérées les prétentions des vendeurs de tabacs exotiques.

Enfin, le rapporteur tout en désapprouvant le monopole, qu'il regarde comme un contre-sens en économie politique, pense qu'il sera difficile de décider le Gouvernement à y renoncer. De nombreux et impérieux besoins absorbent tous les revenus de l'Etat et aucunes réserves n'ont été faites en vue de cette foule d'améliorations que proposent tous les jours les économistes et le commerce. Parmi tant d'innovations proposées, il faut remarquer celle si vaste de la liberté des échanges, vantée et pratiquée en Angleterre et qui, déjà soulevée en France à l'époque où fut produit le travail que j'analyse, a obtenu depuis l'honneur d'un nombre immense d'adversaires et de partisans.

Après quelques observations sur les soins que la Régie devrait toujours apporter à l'achat des produits qu'elle livre au consommateur : après avoir recommandé la lecture de l'excellent travail de M. Larrieu, M. Baltazard vous a fait connaître, en peu de mots, le but que s'est proposé l'association bordelaise, pour la liberté des échanges ; vous me saurez gré de reproduire ici textuellement cette dernière partie de son travail.

« J'ai déjà fait allusion à l'association pour la liberté des échanges, » qui vient de se constituer à Bordeaux. Permettez-moi, Messieurs, » d'appeler votre attention sur le but que se propose cette Société. » Elle veut faire triompher ce principe : que chaque pays doit » accueillir largement et libéralement les produits naturels prove- » nant des autres pays pour avoir le droit, à son tour, de lui vendre » ce qu'il peut produire lui-même dans des conditions avantageuses. » Elle veut que la France cesse de repousser par des droits trop » élevés, ou par des prohibitions, les produits des autres nations, » sous prétexte d'encourager chez elle les produits similaires qui

» ne peuvent soutenir la concurrence qu'au moyen d'une protection » exagérée et trop prolongée qui tourne au détriment de la con- » sommation.

» Cette tentative n'est pas nouvelle et les travaux de la Com- » mission commerciale du Havre qui fut formée au commencement » de l'année 1834 en font foi; sera-t-elle plus heureuse aujourd'hui? » Si on examine la valeur des hommes qui ont pris l'initiative dans » le département de la Gironde, si on tient compte du progrès que » ces idées d'émancipation commerciale ont fait depuis quelques » années, il est peut-être permis de croire qu'il ressortira quelque » bien des efforts qui vont être tentés. Mais, comme on l'a dit, il » ne s'agit pas seulement de former des convictions disposées à » accueillir la vérité, il ne s'agit pas seulement de combattre l'erreur, » mais de lutter contre des intérêts dont la ligue est compacte, et » résolue à ne pas faire de concessions. Malheureusement, il est » peut-être vrai de dire que ce ne sont pas des modifications par- » tielles qui peuvent amener le triomphe du principe de la liberté » des échanges et qu'il faudrait marcher de suite résolument vers » un système complet, vers un ensemble qui en retirant une protec- » tion au produit manufacturé, lui ferait trouver une compensation » dans l'abaissement des droits sur les éléments de fabrication. Et » comme je l'ai dit, à l'occasion du monopole des Tabacs, la position » financière de la France, les sommes énormes votées chaque année, » bien qu'une grande partie de ces dépenses ait une utilité incon- » testable; la difficulté de trouver au besoin de nouvelles sources » d'impôts alors qu'ils sont déjà si élevés, toutes ces circonstances » réunies, laisseront-elles au Gouvernement assez de liberté d'esprit » et de résolution pour s'engager dans les nouvelles voies qui sont » indiquées? L'avenir répondra à ces questions qui, je le reconnais, » ne sont pas un motif pour s'arrêter dans la propagande, toute » légale, qui doit jeter de grandes lumières sur ce débat; les contro- » verses d'ailleurs ne manqueront pas et ceux dont la patience ne » reculera pas devant cette polémique, qui embrassera à la fois, le » passé, le présent et l'avenir, y trouveront une excellente occasion » de méditer sur bien de ces questions si intéressantes pour les » économistes. »

Mémoire adressé à M. le Ministre du Commerce, contre la liberté des échanges. — Opinions contraires émises à ce sujet dans le sein de la Société. — Quelque temps après la lecture du travail de M. Baltazard, et alors que déjà la question du Libre-Échange avait fait de grands progrès en France, M. Dorey vous donna communication d'un mémoire adressé à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, par la Société d'Agriculture de l'arrondissement, société que préside notre collègue.

Ce mémoire était écrit en faveur du maintien de la loi des céréales et du droit d'entrée sur les bestiaux venant de l'étranger.

Avant de passer à l'importante discussion à laquelle donna lieu cette lecture, j'ai besoin de vous rappeler les points principaux de ce travail qui souleva de si vives protestations parmi vous.

Pleins de craintes pour les doctrines du Libre-Échange, les signataires de ce mémoire, d'une part, s'élevaient contre les partisans de la liberté commerciale qui voulaient, disaient-ils, rendre l'agriculture nationale responsable de la disette de cette malheureuse année ; d'autre part, ils s'appliquaient à réfuter les griefs de leurs adversaires, lesquels griefs peuvent se formuler ainsi : 1° l'agriculture française ne peut produire à aussi bon marché que l'agriculture étrangère ; — 2° l'agriculture française, sous le régime protecteur, reste stationnaire, ou du moins, ne fait pas tous les progrès qu'elle devrait faire; — 3° l'agriculture enfin ne peut suffire aux besoins du pays.

Ces trois imputations étaient successivement examinées et on y répondait ainsi :

Quant à la première on reconnaît qu'en général, l'agriculture étrangère produit à meilleur marché que l'agriculture nationale; mais en admettant le fait, les auteurs du mémoire en repoussent la responsabilité. La parité des conditions de production n'existe pas entre la France et la plupart des autres états : l'impôt, la valeur des terrains, le prix de la main-d'œuvre, tout cela est beaucoup moindre à l'étranger qu'en France. Pour que la concurrence soit possible, il faut donc que le Gouvernement maintienne sur l'entrée des produits étrangers, un droit qui n'est, en définitive, qu'une compensation aux charges supportées par les produits français ; s'il en était autrement, ce serait vouloir la ruine de l'agriculture française. — On ne peut pas non plus changer le régime de notre agriculture ; il est

plus dispendieux, il est vrai, que celui de l'Angleterre ; mais il satisfait à tous les besoins du pays et fournit du travail à un plus grand nombre de bras.

Quant au second reproche, il n'est pas plus fondé que le premier. L'agriculture en France, dans l'espace d'un demi-siècle, a su doubler ses produits : on ne peut donc lui reprocher de rester stationnaire.

Enfin l'agriculture française ne peut-elle suffire aux besoins du pays ? On ne saurait sérieusement le prétendre, puisqu'elle a constamment fait face jusqu'à ce jour à tous les besoins ; mais, comme toutes les industries, elle ne peut produire plus qu'elle n'est assurée de placer.

Après avoir ainsi défendu l'agriculture contre les reproches qui lui sont adressés, les auteurs du mémoire s'appliquaient d'abord à démontrer que la loi des céréales de 1832, dite de l'échelle mobile, n'a eu que de bons résultats ; qu'il serait plus qu'imprudent de la supprimer, puisqu'elle ne présente aucun des inconvénients qu'on lui reproche. Ensuite, ils demandaient avec force le maintien des droits sur les bestiaux étrangers, et ils faisaient voir quel immense préjudice causerait à l'agriculture la suppression de ce droit qui n'est pourtant que de 12 p. °/₀. Ils étaient d'autant plus fondés dans leur opinion, que la suppression ne produirait, disaient-ils, qu'une diminution insignifiante sur le prix de la viande au détail.

Enfin, les auteurs du mémoire demandaient encore, que le droit par tête fût maintenu pour les bestiaux étrangers. Le droit au poids est plus favorable sans doute ; mais c'est un bénéfice qui doit exclusivement appartenir aux cultivateurs nationaux.

En terminant, les auteurs du mémoire déclaraient, que les avantages qu'ils réclamaient ne s'appliquaient point aux circonstances, tout exceptionnelles, dans lesquelles nous nous trouvions et qu'ils n'avaient eu en vue que de protester contre ce que pourraient avoir de dangereux pour l'avenir les doctrines nouvelles des Libres-Echangistes. Quant aux mesures temporaires, propres à remédier aux maux présents, ils s'associaient de cœur à toutes celles, que le Gouvernement, dans sa sagesse, pourrait juger convenable d'adopter.

Au sujet de ce travail, M. Dufaitelle prit la parole et s'attacha à démontrer, que la liberté du commerce n'aurait rien de funeste

pour l'agriculture. Plusieurs autres membres prirent part à la discussion qui s'engagea et que je vais essayer de résumer :

La liberté des échanges est l'un des principes les plus grands et les plus féconds qui aient été agités de nos jours. Comme tout grand principe, il n'est peut-être pas encore absolument réalisable; et il en est en cela, de la liberté du commerce, comme de la liberté politique. Mais appliquée dans de sages mesures, la liberté des échanges favoriserait l'industrie en général, et l'agriculture comme les autres industries. Il est évident que l'émulation s'accroîtrait avec les dangers de la concurrence ; or toute grande lutte, en matière de travail, a toujours un bon résultat.

On ne peut nier qu'en France l'agriculture ne soit en retard: elle y produit 9 pour 1 ; dans certaines contrées de l'Allemagne, par exemple, elle donne 14 pour 1.

La liberté du commerce ne saurait donc qu'activer les perfectionnements. Il y a plus : lors même que le principe de la liberté des échanges serait mauvais, quant à ce qui regarde les autres industries, il est facile de prouver qu'il n'aurait encore rien d'effrayant pour l'agriculture.

En moyenne, la consommation actuelle de la France est de 120,000,000 d'hectolitres environ. La production suffit presque à cette consommation, puisque la moyenne (sur un grand nombre d'années) de l'excédant des importations sur les exportations, n'atteint pas un tiers de million d'hectolitres,— soit à peu près la consommation d'un jour.

Si la législation ne mettait pas un obstacle à l'introduction des grains étrangers, en résulterait-il un grand dommage pour notre agriculture? On conviendra que si les importations ne dépassaient pas et ne pouvaient pas dépasser 1/12 de notre consommation, le préjudice qu'en pourraient éprouver les agriculteurs serait largement compensé par l'immense bénéfice qui en résulterait pour les consommateurs.

Eh bien ! 10,000,000 d'hectolitres, l'hectolitre pesant 75 kilogrammes, pèsent donc 750,000,000 de kilogrammes; ce qui équivaut à 750,000 tonneaux. Or, pour transporter 750,000 tonneaux, il faudrait 3,000 navires de 250 tonneaux chacun. Si on veut prendre pour terme de comparaison les navires qui, dans ce moment, apportent des grains au Havre et à Rouen, on verra que le tonnage

moyen de ces navires ne dépasse pas 100 tonneaux : il faudrait ainsi 7,500 de ces navires pour le transport de 10,000,000 d'hectolitres de blé. — Notre matériel naval et celui des puissances qui pourraient nous aider dans ce transport, sont complètement insuffisants pour un pareil service.

Le blé est aujourd'hui extraordinairement cher, partant le prix du transport des blés extraordinairement élevé. Le prix de fret tout exceptionnel a dû attirer à ce transport bien des navires qu'un prix plus bas, résultant des circonstances ordinaires, n'y eût pas déterminé. Qu'a amené l'importation en France, malgré tout le mouvement du commerce et les encouragements du Gouvernement, et l'excitation de bénéfices assurés? Depuis le 1er Juillet 1846 jusqu'au 30 Avril 1847, il n'est entré en France que 6,000,000 2/3 de million d'hectolitres.

Dira-t-on que la suppression du droit d'entrée, en facilitant l'introduction, mettrait bientôt notre matériel naval en rapport avec la quantité des nouveaux transports qui lui seraient affectés ? Il est impossible qu'il en fût ainsi ; le prix du fret y mettrait obstacle ; puisque aujourd'hui l'élévation anormale de ce fret est impuissante pour attirer à ces opérations tous les navires qui transportent d'autres marchandises.

Après ces renseignements, on fit ressortir les vices de l'échelle mobile, qui est une menace constamment suspendue sur les opérations commerciales; on s'éleva contre cet agiotage, qui doit être placé en dehors des opérations de l'armateur et de la vente de celui-ci au consommateur, contre cet agiotage de mauvais aloi, qui dénature forcément les prix et serait propre, même au sein de l'abondance, à produire tous les effets désastreux de la disette. Aussi, selon l'opinion de plusieurs de nos collègues, le mal a été moins grand en réalité, qu'on ne le pense peut-être généralement ; le mal selon eux, aurait été en grande partie, l'effet de craintes exagérées, de l'influence morale, sans doute aussi de la rareté des céréales, et enfin surtout, des coupables menées des agioteurs qui auraient honteusement profité de toutes ces malheureuses circonstances.

Ainsi, Messieurs, nous avons vu, au sein de la Société, se produire sous diverses formes et dans des occasions différentes, cette grande question de la liberté des échanges. Apportée, pour ainsi dire dès sa naissance, par notre Président, elle nous fut présentée alors,

comme entourée déjà de crédit, appuyée par une chambre d'habiles commerçants et jetée dans le monde, non pas comme une pomme de discorde, mais comme un élément libéral et fécond, qu'il fallait se hâter d'étudier et de propager. Puis, des opinions contraires s'étant manifestées, elles donnèrent lieu à des développements nouveaux. Toutes les questions qui ont si fort occupé les esprits pendant ce malheureux hiver que la France a traversé avec tant de peine, ont été tour-à-tour l'objet de graves discussions ; les mêmes sujets ont été traités dans bien des circonstances, autres que celles dont j'ai parlé plus haut : et ainsi, plusieurs de nos séances ont été fructueusement remplies pour tous, et pour ceux qui savaient déjà, et pour ceux qui, comme moi, avaient à apprendre,... par une étude sur laquelle nous sommes en droit d'attendre de nouveaux travaux, et qui apparaît aujourd'hui à tous les yeux, comme un des sujets les plus élevés, et les plus dignes de fixer l'attention des hommes qui gouvernent notre pays.

De la fabrication des sucres aux colonies. — Saccharimètre, etc... — Des résultats non moins importants pour le commerce et l'industrie que les questions précédentes et relatifs à un nouveau procédé pour le traitement de la canne à sucre, vous ont été communiqués par M. Levret. Il s'agit du procédé de M. Mitchells.

Dans une première séance, M. Levret, vous a annoncé les plus brillants résultats ; il vous a signalé des faits et posé des chiffres, desquels il découlait, que les produits de l'industrie sucrière dans les colonies, seraient au moins doublés. Les produits de l'usine récemment établie pour l'exploitation du procédé de M. Mitchells, ont donné, vous a dit notre collègue, 14 p. 0/0, au lieu de 6 p. 0/0 ; la dépense de combustible n'est que de 0 fr. 03 c. par kilogramme de sucre cristallisé ; le produit est un sucre jaune-paille excessivement sec, ne contenant aucune trace de sirop et possédant un arôme inconnu jusqu'à ce jour.

Du reste dans une séance subséquente, M. Levret, revenant en partie sur ce qu'il avait dit antérieurement, nous a déclaré que des défauts de calculs dans la force des moteurs, bien que les sucres eussent été produits, avaient un peu retardé les grands résultats qu'il avait cru pouvoir déjà nous affirmer, mais qu'on était en droit d'attendre du nouveau procédé. Ainsi s'est trouvé sans doute ajourné, le travail complet que M. Levret nous avait promis sur ce

sujet, lequel sujet vous parut si important que M. le Président crut devoir annoncer à l'avance la nomination d'un rapporteur.

— Tout récemment, M. Levret a déposé sur votre bureau, plusieurs mémoires relatifs à l'instrument de polarisation, inventé par M. Soleil et que l'on peut appliquer à l'analyse des sucres, au moyen des propriétés optiques de leurs dissolutions.

M. Levret vous a expliqué la composition de cet instrument auquel on a donné le nom de saccharimètre, et vous a fait connaître la manière d'en tirer parti.

La première idée du saccharimètre est due à M. Biot; mais l'instrument inventé par ce savant, était trop complexe et fonctionnait mal. C'est en s'appuyant sur les données de M. Biot, que l'ingénieur, M. Soleil, est parvenu à composer un instrument fort ingénieux et tout-à-fait nouveau. D'un autre côté, un chimiste, M. Clerget, attaché comme chef de division aux Douanes, s'est servi du saccharimètre, pour savoir si l'impôt n'était pas quelquefois mal appliqué.

En expérimentant sur les sucres, M. Clerget a reconnu que l'impôt était en effet le plus souvent mal appliqué; de là, le mémoire déposé par M. Levret et dans lequel M. Clerget indique un procédé pratique, au moyen duquel il est facile de constater avec précision, la quantité de sucre réel que contiennent les diverses substances saccharifères.

Il est évident que l'emploi de ce procédé, s'il est adopté, aura pour conséquences de régulariser l'application de l'impôt sur les sucres exotiques et indigènes. L'expérimentation est sûre et elle est si facile qu'en une demi-heure on peut apprécier la richesse comparative de vingt échantillons différents.

Cette belle application de la théorie de la polarisation, a été accueillie comme elle le devait être, dans une ville de commerce, où il entre de si grandes quantités de sucres. Les plus habiles commerçants de la place, les hauts employés des Douanes, se sont émus de cette découverte, et un chimiste, notre collègue M. Leudet, a été chargé d'expertiser divers échantillons, au moyen de l'instrument nouveau.

Huit échantillons de sucres lui ont été soumis, et il a pu reconnaître, d'une part, que la qualité était rarement en rapport avec le prix; d'autre part, que les échantillons jugés dans le commerce de

qualité supérieure, n'étaient pas toujours ceux qui présentaient le plus d'avantages aux raffineurs.

C'est ce que prouvera le tableau suivant des résultats obtenus par M. LEUDET, avec l'appareil de M. Soleil :

Qualité des Sucres.	Prix de Vente	COMPOSITION			Rendement de 100 p. en raffiné.	Revient de 50 kil. raffiné.
		Sucre Réel.	Humidité.	Matières étrangères.		
	F. C.					F. C.
1° Belle et fine 4°.	58 50	90 —	3 —	7 —	83 —	70 50
2° Bonne 4°.....	56 —	87 —	3 40	9 60	77 —	72 85
3° Très bon. ord.	55 —	89 —	3 75	7 25	82 —	66 60
4° Bonne 4°.....	56 —	86 50	4 25	9 25	77 —	72 85
5° Belle 4°......	57 50	89 —	3 40	7 60	81 —	70 95
6° Bonne ord....	54 —	87 —	4 65	8 35	79 —	68 90
7° 4° ordinaire..	52 —	85 —	5 —	10 —	75 —	69 35
8° 4° Très ord...	51 25	80 —	5 35	14 65	65 —	78 85

Industrie séricole en France. — Plantations de Mûriers dans le nord de la France. — A l'occasion d'une notice d'Olivier Deserre, auquel on doit la propagation dû mûrier en France, M. DUFAITELLE a entrenu la Société, avec quelques développements historiques et statistiques, sur l'importance de l'industrie séricole.

Vous savez combien cette industrie a pris de développements, surtout dans le midi de la France. Grâce à cette impulsion qui active la plupart des produits français, la soie, qui était autrefois un objet de luxe permis seulement aux classes les plus élevées et aux plus hautes fortunes, est devenue insensiblement à la portée de toutes les classes de la société, et les ouvriers français ont acquis dans cette fabrication une telle habileté, que la plupart des nations étrangères sont devenues leurs tributaires.

Cependant les matières premières, produites sur le sol français, ne suffisent pas aux besoins de nos fabriques et M. DUFAITELLE vous a fait remarquer qu'une grande partie des soies grèges nous viennent encore de l'étranger ; car on en tisse pour 2,500,000 kilog. et les magnanneries françaises n'en produisent que 1,600,000 kil. La valeur de ce produit indigène, en état brut, n'en est pas moins de 80,000,000 de francs. L'exportation des produits fabriqués s'élève à 185,000,000 ; notre consommation est de 70,000,000 : donc l'importance de l'industrie française de la soie est de 255,000,000 de francs.

L'insuffisance de la production des matières premières en France, a donné l'éveil à quelques agriculteurs des départements du Nord qui ont essayé de faire des plantations de mûriers, et M. Leudet, à l'occasion d'un mémoire publié par la Société libre de l'Eure, vous fit connaître des efforts de ce genre tentés dans ces contrées. M. Leudet, se montra peu favorable à ces tentatives, la plupart du temps peu fructueuses, et nous pensons comme lui, que c'est surtout en agriculture, qu'il est bon de respecter ce que la nature a fait. Il est une culture qu'on ne saurait trop encourager dans nos départements du Nord, c'est celle du blé; qu'on accroisse, si l'on veut, la culture du mûrier dans le Midi.

Du reste, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter beaucoup de ces 900,000 kil. de soie grège achetés à l'étranger, pas plus qu'il ne faut s'effrayer des efforts tentés par les peuples voisins pour secouer la suprématie de nos fabriques. L'entente des couleurs, la perfection des dessins, un goût qui ne se rencontre qu'en France, assureront longtemps cette prééminence et vous savez qu'aujourd'hui la seule fabrique de Lyon occupe plus de 30,000 ouvriers et que ses produits, recherchés et appréciés dans toute l'Europe, sont encore assurés de trouver dans le Nouveau-Monde un écoulement aussi avantageux que certain.

Des roulis des Navires, etc.—Propulseurs Héliçoïdaux.—Bateau de sauvetage.— Porte-Amarre.— J'arrive ici, Messieurs, à des questions qui intéressent encore le commerce, puisqu'elles se rattachent aux progrès de la navigation. Vous savez que bien des fois des communications de cette nature vous ont été faites : perfectionnements nouveaux, tentatives savantes mais non toujours couronnées de réussite, nous avons entendu parler de presque tous les essais heureux ou malheureux, de la navigation de la mer et de la navigation des fleuves; mais vous le savez aussi, ces communications tiennent le plus souvent peu de place dans vos séances. Je trouve pourtant plusieurs travaux qui méritent d'être signalés à votre attention et que je vais essayer de rappeler à votre souvenir.

En première ligne, par ordre de date, se présente le mémoire de M. Lahure, *sur les causes auxquelles les journaux anglais ont attribué les roulis excessifs du Great-Britain*, et dans lequel notre collègue a aussi recherché les causes réelles d'augmentation ou de

diminution des roulis des navires en général, ainsi que l'influence qu'exerce sur ces mouvements l'emploi du propulseur héliçoïdal sous-marin.

Les journaux anglais avaient attribué les roulis excessifs du *Great-Britain* à la grande longueur de ce navire et à l'absence de roues pour propulseurs ; les mêmes journaux avaient annoncé qu'on allait adapter à ce navire, qui depuis a eu un si triste sort, deux quilles, une de chaque bord et placées peu au-dessous de la flottaison.

Ces diverses opinions parurent si extraordinaires à notre collègue, qu'il ne put se les expliquer autrement que par l'habitude, peu loyalement patriotique, de nos voisins de chercher à induire en erreur sur les perfectionnements de la navigation. Ainsi ont-ils fait pour l'emploi des navires en fer ; ainsi pourraient-ils faire pour retarder l'emploi du propulseur héliçoïdal sous-marin.

M. Lahure indiquait en peu de mots quelle était la nature de la construction du *Great-Britain*, il expliquait la cause des roulis de ce navire et prouvait, en s'appuyant sur des raisonnements élémentaires, que la cause des roulis de ce steamer ne pouvait provenir de sa longueur, mais bien de sa grande profondeur avec des formes presque semi-circulaires dans les fonds.

L'accroissement de la longueur d'un navire permet de diminuer les *mouvements de roulis*. M. Lahure l'a démontré, en rappelant les causes de la stabilité des navires et en s'étendant sur le mode de construction le plus propre à assurer cette stabilité. L'auteur du mémoire est entré ensuite dans plusieurs considérations sur les rapports qui doivent exister entre la profondeur d'un navire et sa longueur et sa largeur ; il a indiqué par quelles dispositions de formes, on avait remédié à des inconvénients qui provenaient d'une trop grande largeur, au lieu d'avoir simplement réduit la largeur ; comment il était possible de donner une stabilité suffisante aux navires et à ceux à vapeur surtout, même quand par suite ils sont fort étroits ; comment il se fait que l'on ait tenu longtemps à avoir des navires larges, combien peu étaient fondées les critiques don les navires américains ont été bien longtemps l'objet. Après avo posé en principe et après avoir démontré que les formes des s tions transversales des fonds des navires doivent être tout-à- opposées à celles de leurs sections longitudinales, M. Lahur abordé ensuite la question des conséquences attribuées à l'abs

de roues, et a fait voir qu'elles ne sont pas mieux fondées que celles qu'on a voulu tirer de la grande longueur.

Revenant au *Great-Britain*, M. Lahure pensait que l'emploi d'une haute quille était bien peut-être le seul moyen existant de remédier à l'imparfaite construction de ce navire ; mais cette quille eût dû être placée au fond du navire, dans une mer moins tourmentée qu'au voisinage de la surface. Enfin arrivant à la grave objection faite contre l'emploi des propulseurs héliçoïdaux et qui est celle-ci : *leur seul mouvement de rotation occasionne des roulis aux navires qu'ils mettent en marche*..... notre collègue a réfuté cette objection par des faits, par des raisonnements, dont le principal nous a paru être le suivant : le propulseur en mouvement tend à faire incliner le navire, mais toujours vers le même bord. Cet effet est aussi celui que produisent les voiles quand le vent souffle par le travers du navire, et il est incontestable que cet effet, dans l'un et l'autre cas, tend à arrêter les roulis.

J'ajouterai ici que M. Lahure, revenant plus tard sur un passage de son travail, a voulu justifier ses soupçons à l'égard de la bonne foi des journaux anglais. Deux faits nouveaux venaient confirmer la valeur de ses observations. Les journaux anglais, nous a dit notre collègue, font tous leurs efforts pour décrier les propulseurs héliçoïdaux, et presque tous les bateaux à vapeur anglais, nouvellement mis en construction, sont à vis ; enfin le steamer *Fairy*, à propulseur sous-marin file 14 nœuds à l'heure.

Enfin le mémoire de M. Lahure a fourni à M. Levret l'occasion d'abord de faire connaître à ceux d'entre nous qui ne sont pas versés dans ces matières, les conditions si nombreuses auxquelles doit satisfaire un navire bien construit, et ensuite, de payer un juste tribut d'éloges au travail dont il avait été nommé rapporteur.

— M. Dufaitelle vous a donné lecture d'un rapport sur un *Procédé de Bateau-Sauvetage*, dont les épreuves ont eu lieu dans le bassin du Roi, le samedi 14 août 1847.

Ce n'est pas, à proprement parler, un bateau de sauvetage que M. Tripier, l'inventeur, a expérimenté ; mais plutôt un système d'appareils destinés à garnir un bateau de sauvetage. L'embarcation sur laquelle ce système est adapté a 7 mètres de longueur sur 1 mètre 60 de largeur, et ne présente rien de particulier, ayant été prise au hasard, parmi les embarcations de cette dimension. M. Dufaitelle,

après avoir décrit les appareils de M. Tripier, après avoir exposé les avantages que l'inventeur s'est proposés, a ainsi résumé son opinion sur ce procédé :

« Les appareils de M. Tripier ne présentent rien de nouveau,
» ni en principe, ni dans l'application ; son bateau n'a aucun avan-
» tage sur les bateaux de sauvetage déjà connus et employés. Cepen-
» dant M. Tripier, étranger à la marine, a fait preuve d'un esprit
» d'invention bien remarquable et qui mérite d'être encouragé,
» s'il a imaginé les boîtes à air, dont l'expérience a consacré l'uti-
» lité,... et le lest mobile dont nous ne connaissons pas encore
» d'application bien utile, mais qui pourra en recevoir un jour et
» qui témoigne d'un esprit fort ingénieux. »

— Après la lecture de ce rapport, M. Dufaitelle a rendu compte du *Projectile porte-amarre de M. Delvigne.*

Lors d'un naufrage près des côtes, le salut dépend presque toujours d'une corde qui est tendue du navire au rivage. Ce qu'il faut donc résoudre, c'est de trouver un moyen efficace de lancer cette corde, et d'établir ainsi la communication d'où dépend le salut de l'équipage.

C'est ce qu'a essayé M. Delvigne, déjà connu par plusieurs perfectionnements remarquables dans les armes de guerre.

Il y a dix ans environ (à la fin de 1837), on a expérimenté au Havre, l'envoi d'une amarre au moyen d'une bombe. Ces dernières expériences réussirent en général : cependant elles présentèrent un inconvénient, lequel résultait de l'effort de la bombe, trop grand pour emporter 3 à 400 mètres de corde.

M. Delvigne a imaginé de placer la ligne dans le projectile même : ce projectile consiste en un cylindre de bois, entouré de cercles de cuivre, long de 50 centimètres et pouvant contenir une pelote de 200 mètres de ligne, grosse de 4 millimètres 1/2. Le cylindre, fermé par un cône en bois, peut être lancé à 250 mètres de distance, au moyen d'une charge de 120 grammes de poudre, (ou de 100 grammes, charge moyenne), dans une caronnade de 12.

Mais ce cylindre très prolongé, n'est pas resté parallèle à la trajectoire. Arrivé au milieu de sa course, il fait toutes sortes de tournoiements, et dans une tempête, la résistance plus grande de l'air l'empêcherait, selon toute probabilité, d'arriver au but. Pour remédier à cet inconvénient, on a d'abord essayé de rendre le pro-

jectile plus lourd, au moyen de plaques de plomb ; puis d'adapter des espèces d'ailerons à son extrémité postérieure, dans l'espoir de lui imprimer un mouvement de rotation autour de son axe ; mais aucun de ces expédients n'a réussi. Enfin M. Delvigne a déclaré avoir d'autres moyens de perfectionnement, lesquels sont les mêmes que ceux qu'il a déjà appliqués à la fabrication des fusils à longue portée. Lorsque dans les fusils de rempart on a voulu se servir de projectiles alongés, il est arrivé pour ces projectiles la même chose que pour le cylindre de sauvetage. Une fois lancés, ils ont tourné sur eux-mêmes dans le sens de l'axe ; on sait que M. Delvigne a alors proposé de creuser une raie en hélice dans le canon de l'arme ; la balle forcée dans cette hélice, contracte ainsi un mouvement de rotation elliptique, qui lui permet de poursuivre régulièrement son cours, et qui, rendant moins vive la résistance de l'air, lui donne une portée à la fois plus grande et plus sûre. C'est ce procédé que M. Delvigne va appliquer à son moyen de sauvetage ; mais l'application nécessite la fabrication d'une arme spéciale, dont la Chambre de Commerce a décidé qu'elle ferait tous les frais.

La portée du cylindre de M. Delvigne, dans les conditions actuelles, a été de 250 mètres par un beau temps ; dans une tempête il y aurait plus de résistance ; mais l'emploi du cylindre et du canon rayé, donnera plus de force et permettra ainsi d'atteindre la même distance, quel que soit le temps.

La glu-marine. — Dessalure de l'eau de mer. — Voici encore deux mémoires où sont traitées des questions d'un grand intérêt pour la navigation :

Dans la séance du 13 mars 1846, M. Gallet vous donna connaissance d'une importation d'Outre-Manche, nouvelle conquête de l'industrie, dont les qualités avaient déjà mérité de fixer l'attention du Gouvernement. Des expériences avaient été faites au port de Toulon, et le rapport de la commission chargée d'expérimenter ce produit, fut déposé sur votre bureau et vous parut constater des résultats réellement satisfaisants, sinon merveilleux.

Par suite des expériences faites dans le port de Toulon et dans celui de Cherbourg, on a reconnu que la glu-marine pouvait s'appliquer : 1° à la confection des mâts de hune d'assemblage ; 2° à la préservation des bois immergés et des carènes des navires ; 3° au calfa-

tage des navires ; 4° à l'assemblage des blocs de pierre et à l'enduit des maçonneries ; 5° à la conservation des fers et des tôles en usage dans les constructions des bâtiments en fer.

« La Glu-marine, vous disait M. GALLET, peut présenter bien » d'autres avantages que ceux que je viens d'énumérer, soit qu'on » l'emploie, en solide, comme principe collant ou pour remplacer » le brai dans le calfatage, soit qu'on l'emploie en liquide, comme » peinture préservatrice de l'humidité et de la pourriture. Elle » remplace surtout très avantageusement le brai pour le calfatage » des ponts des navires. Celui-ci est cassant et n'adhère que fort » peu au bois; dans les pays chauds, il fond au soleil et sort des » coutures; la glu résiste au contraire, même aux températures tro- » picales, et lorsque la couture joue, la glu se creuse en gouttière ou » forme un bourrelet extérieur, sans jamais quitter le bordage, au- » quel elle adhère fortement et elle rend en tout temps les ponts » imperméables. On jugera enfin par analogie qu'il existe une » foule d'autres emplois de la glu-marine, que l'expérience seule » peut faire connaître. »

Depuis la séance où M. Gallet vous fit cette communication, la glu-marine sans doute a été l'objet de nombreuses expérimentations ; cependant au Havre, aucune expérience n'avait encore eu lieu, à l'époque assez récente où M. DUFAITELLE vous présenta son rapport sur le mémoire de M. Gallet.

M. DUFAITELLE a donc été obligé de se borner dans ses appréciations et il n'a pu que répéter ce qu'avait déjà dit M. Gallet, en s'appuyant sur les résultats des épreuves faites à Cherbourg et à Toulon. Cependant M. Dufaitelle nous a donné de nombreux détails sur les essais qui ont été faits dans le premier de ces deux ports, touchant l'emploi de la *glu* dans les mâts de hune d'assemblage; ces mâts ont été soumis aux plus rudes épreuves et ont merveilleusement résisté. Le rapporteur vous a encore parlé de deux faits constatés dans une revue anglaise et que voici : dans un numéro de cette revue, il est dit que le *Talbot*, avec un calfatage à la glu-marine, est rentré au port après une navigation de dix-huit mois, sans que le calfatage de ce navire eût sensiblement souffert et par conséquent dans un remarquable état de conservation. Dans un autre numéro de la même publication, il était dit, qu'une frégate enduite de glu-marine en place d'un doublage de cuivre, était revenue dans un état

pitoyable après six mois seulement de navigation.—D'où il faudrait conclure contre l'emploi de la glu pour remplacer le doublage en cuivre, mais non contre le calfatage par la glu.

Du reste, dans cette question comme dans toutes celles de ce genre, il pourra paraître sage de s'en remettre au temps; le temps seul montrera si la glu-marine peut remplir toutes les qualités qu'on lui attribue, et si son emploi doit être à la fois plus salutaire aux navires et moins ou également dispendieux que les anciens procédés.

—Quant au travail de M. Leudet sur la dessalure de l'eau de mer, c'est, vous vous le rappelez, une notice historique très intéressante, où sont mentionnées les principales recherches qui ont été faites dans tous les temps et dans tous les pays, pour rendre potable l'eau de la mer. Ce concours d'efforts et de persévérantes recherches s'explique par l'importance du but à atteindre; mais, à coup sûr, la question n'est pas nouvelle à en juger par les citations que nous a faites notre honorable collègue. L'auteur du mémoire, en effet, cite tour-à-tour les diverses opinions sur ce sujet, d'Aristote, de Pline, de Claude Perrault, de St.-Thomas, de Scaliger, de Leibnitz, etc., qui ont tous admis la possibilité de la dessalure de l'eau de mer et qui ont indiqué plusieurs procédés, lesquels reposent généralement sur la filtration.

Ces procédés furent mis à l'essai et aucun ne réussit; mais on ne renonça à cette opinion de l'efficacité de la filtration, qu'après l'expérience faite par l'abbé Nollet avec l'aide de Réaumur.

La distillation seule, a pu donner des résultats satisfaisants, et l'idée première n'en est pas jeune, témoin l'opinion de Saint Basile, celle d'Aristote, celle de Pline, etc. Toutefois aucun procédé de distillation ne put avoir un emploi pratique avant l'usage de l'*alambic*. M. Leudet, vous a cité les diverses tentatives par lesquelles on est arrivé à employer l'alambic à la dessalure de l'eau de mer. Plusieurs de ces essais ne furent pas heureux; mais l'appareil de M. Poissonnier, médecin de Paris, dont on commença à faire usage vers 1763, fut l'objet d'un grand nombre d'attestations favorables, et Bougainville, dans son voyage autour du monde, lui dut le salut de son équipage. C'était ainsi une invention belle et utile. Le docteur anglais *Irwing* fut du moins de cet avis; il copia l'appareil du docteur français, le présenta au parlement comme étant de son inven-

tion, et bien lui en prit; car il obtint 5,000 livres de pension et l'honneur de la découverte, malgré les efforts que fit un physicien, son compatriote, pour démontrer au parlement le *procédé* peu honorable de l'habile docteur.

Du reste, l'appareil du docteur Poissonnier est tombé en discrédit, et l'on en possède d'autres aujourd'hui, qui permettent de distiller à bord l'eau nécessaire à la consommation. Cette eau, qui n'est pas désagréable, n'altérerait-elle point à la longue et par un usage exclusif la santé des équipages? C'est une question que s'est posée M. Leudet, en terminant son travail, et à laquelle il a répondu par le conseil de filtrer l'eau déjà distillée, à travers une couche de calcaire et de sable.

Je vais aborder maintenant, celles de vos études, qui m'ont paru se rattacher plus spécialement aux sciences spéculatives et d'expérimentation. J'ai réuni dans cette dernière partie de mon travail, tout ce qui se rapporte à la physiologie, à la médecine, à la physique et à l'histoire naturelle; puis viendra un mémoire sur quelques propriétés des nombres et je terminerai ensuite par quelques-unes de vos études agricoles. Je sais bien que plusieurs des questions de la série précédente, auraient pu aussi être rangées parmi ces dernières; mais il m'a semblé que, par un plus grand nombre de points, elles appartenaient aux sciences économiques et aux intérêts commerciaux. Du reste, chacun de vous saura faire ces distinctions et apprécier les motifs qui ont pu, à mes yeux, légitimer cette classification.

De l'incrédulité en matière de magnétisme animal et des organes affectés par le fluide magnétique. — Ici se présente d'abord le travail de M. Marie sur le magnétisme. Ce mémoire est de ceux qui se trouvent imprimés en entier dans le supplément et je n'ai pas, en conséquence, à en rendre compte. Mais cette étude sur le magnétisme, dont la lecture fit une si vive impression sur la Société, a donné lieu à des discussions et à des rapports que je ne puis passer sous silence.

J'ai dit plus haut, je ne sais plus en parlant de quel sujet, que la destinée de certaines questions était d'exciter à la fois la plus énergique opposition et le plus vif enthousiasme. C'est là ce qui est

arrivé parmi vous au sujet du travail de M. Marie. Le magnétisme présente-t-il réellement le caractère d'une science qui commence, ou, toutes les merveilles qu'on en raconte, ne sont-elles que le produit d'imaginations abusées ? Le magnétisme est-il une vérité ou une erreur ?..... Il ne m'appartient pas de me prononcer là-dessus. Mais lors même que le magnétisme ne serait qu'une chimère, il aura eu néanmoins le sort de toutes les grandes vérités. Toutes les fois qu'une grande vérité s'est fait jour ici-bas, elle a été ainsi, dès son aurore, saluée par des acclamations enthousiastes et repoussée en même temps par d'énergiques et violentes protestations : la vérité ne peut être vieille en naissant ; ce qui ne veut pas dire qu'elle doive être arrêtée et proscrite.

C'est la doctrine que vous professez, Messieurs, et qui vous fait accueillir et écouter avec une égale bienveillance toutes les opinions, toutes les discussions. Dans cette circonstance, les partisans et les adversaires du magnétisme ont pu librement soutenir leur thèse ; de brillantes discussions s'en sont suivies ; elles ont animé plusieurs de nos séances et pour ma part j'y ai pris un vif plaisir et puisé plus d'une instruction.

Mais vous trouverez peut-être, qu'il est arrivé ce qui arrive toujours quand les discussions, sans se départir toutefois de cette urbanité de langage qui préside à tous vos rapports, quand les discussions plus chaleureuses que précises et trop souvent interrompues par l'impatience des diverses opinions à se faire jour, le point à débattre n'est pas suffisamment épuisé et éclairé ; il est arrivé qu'on n'a pu s'entendre et MM. les docteurs Marchessaux et Maire, qui tous deux ont fait un rapport sur le mémoire de M. Marie, ont émis sur le point fondamental, un avis diamétralement opposé. C'est ce que va du reste établir l'analyse de leurs travaux.

M. le docteur Marchessaux, pour réfuter le système de M. Marie vous a lu un travail qui porte pour titre, *De l'organisation du système nerveux chez l'homme et dans l'échelle animale.* Ne reconnaissant aucunement, comme légitimes, les assertions de M. Marie, M. Marchessaux s'est proposé de vous démontrer qu'au point de vue physiologique et anatomique, le système de notre collègue, repose tout entier sur une confusion du système nerveux et de l'appareil dit ganglionnaire, et est par conséquent sans valeur.

Ainsi, vous le voyez, la différence d'opinion part, dans le cas

présent, de la base même du nouveau système élevé par M. Marie.

M. Marchessaux, pour expliquer son opposition et en faire sentir la légitimité, vous a soumis une esquisse rapide de la disposition du système nerveux dans l'échelle animale : dans l'homme d'abord, dans les vertébrés en général, enfin dans les animaux inférieurs. Il a établi que l'appareil nerveux est identique dans toute l'échelle animale; que depuis l'homme jusqu'à l'animal radié, tous les êtres possèdent (sans doute dans une gradation successive en rapport avec leurs fonctions intellectuelles et l'organisation plus ou moins complexe de leur corps), mais possédant enfin, et un appareil central analogue à celui de l'animal perfectionné, et un appareil périphérique ou les nerfs, un appareil nerveux viscéral, un *grand sympathique*. Or, depuis longtemps la question est vidée, vous a dit M. Marchessaux, de savoir si l'appareil nerveux central des animaux inférieurs est l'analogue du système dit ganglionnaire des animaux supérieurs; cette similitude, à coup sûr, n'existe pas. M. Marchessaux appuie son affirmation, et sur sa propre expérience, et sur les découvertes des savants les plus distingués. Il est ainsi amené à conclure, en se reportant au mémoire qu'il combat :

« *Anatomiquement* : que c'est une erreur de dire, que les animaux vertébrés ont la division qui répond à nos centres nerveux et que les invertébrés ont la division qui répond au système ganglionnaire; que cette dernière division répond à la première chez les invertébrés; — *physiologiquement*, que c'est encore une erreur de prétendre, que l'appareil périphérique intestinal existe seul, chez les invertébrés, et qu'il est le siége des manifestations instinctives; — enfin, que ces manifestations instinctives, siégeant chez les invertébrés dans l'appareil sympathique, doivent également se reporter dans l'appareil sympathique chez les vertébrés. *Conclusion générale :* Les phénomènes prétendus magnétiques observés chez l'homme ne peuvent se passer dans l'appareil périphérique nerveux du grand sympathique. »

— Dans la même séance, où M. Marchessaux, vous a donné lecture de cette réfutation du système de M. Marie, M. le docteur Maire, par une coïncidence toute fortuite, vous a fait son rapport sur ce même travail. En voici le résumé :

M. Maire, avant d'aborder le travail qu'il a été chargé d'apprécier, est entré dans quelques considérations sur les inconvénients

qu'entraînent l'enthousiasme ou la répulsion, également exagérés, avec lesquels est ordinairement accueillie toute découverte nouvelle et merveilleuse. Rien de plus surprenant, à coup sûr, que les phénomènes attribués au magnétisme, rien de plus propre à faire naître l'incrédulité. La question se résume donc à voir et à croire ; les plus difficiles et les plus sages peut-être, doivent tarder à arrêter leur croyance ; mais qui pourrait *à priori*, repousser la lumière et refuser d'être convaincu ? Le meilleur parti est donc de se placer sur un terrain neutre, si on n'est pas encore convaincu, et d'attendre avec son expérience et sa bonne foi, les faits qui pourront former la conviction pour ou contre. Ainsi M. Maire, dès son début, ne se prononce ni pour ni contre le magnétisme, il a des faits pour, il a des faits contre ; c'est dans ces dispositions de neutralité qu'il aborde le travail de M. Marie, et il s'est appliqué, à garder constamment cette neutralité entre les deux camps, semblant pencher tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, mais en définitive, ne se prononçant pour aucun.

C'est ainsi que M. Maire a passé en revue le travail dont il était rapporteur, l'analysant, en faisant remarquer les points saillants, rendant justice au mérite de l'écrivain, relevant quelques assertions qui lui ont paru erronées, retraçant dans un lucide et rapide exposé, cette admirable identité avec laquelle se reproduisent, à tous les degrés de l'échelle, les phénomènes de la vie animale, et arrivé au point capital du système physiologique émis par M. Marie, reconnaissant avec lui, que chez tous les êtres placés au-dessous des vertébrés, on ne rencontre qu'un système nerveux ganglionnaire et que tous ces animaux ne jouissent que de facultés instinctives plus ou moins développées ; que dans les vertébrés, au contraire, le nerf pneumo-gastrique décroît et le sympathique grossit à mesure qu'on avance vers l'homme, enfin, que *l'instinct existe chez l'homme et que son organe est le système nerveux ganglionnaire.*

Quant aux phénomènes de l'instinct, le rapporteur est quelquefois d'accord avec M. Marie, en ce qui touche les pressentiments, par exemple ; il en diffère d'autres fois, par exemple, quand M. Marie veut compenser les aberrations de l'intellect, par la rectitude de l'instinct ; quand l'auteur du mémoire pense que la magnétisation engourdit les facultés de l'intelligence et surexcite celles de l'instinct. Ici M. Maire, interprétant mal sans doute le pensée de M. Marie,

comme le donnent à croire les réclamations de ce dernier, se prononce avec énergie contre un système, qui d'un côté, éleverait l'homme dans l'état de somnambulisme, jusqu'à une puissance surhumaine, en même temps que pour le doter de ces merveilleuses facultés, on éteindrait en lui l'intelligence, pour ne faire prédominer que l'instinct de la brute. Je terminerai par la citation textuelle de ce passage :

« Comment ! vous dotez votre somnambule de facultés surhu-
» maines ; vous ne craignez pas d'emprunter à la divinité elle-même,
» l'un des rayons de sa toute-puissance et pour arriver à cet impru-
» dent résultat, et comme pour que la profanation soit plus com-
» plète...., vous éteignez l'intelligence de l'homme et vous en appelez
» à l'instinct de la brute. Pour faire un quasi-Dieu de votre homme,
» vous commencez par en faire un animal. Si vous voulez rappro-
» cher la créature de son créateur, ne commencez donc pas par briser
» le seul chaînon qui puisse l'y rattacher, son intelligence, son âme !
» Où serait cette gradation si parfaite et si continue, de la pierre à
» la plante, de celle-ci à l'animal, de l'animal à l'homme et disons-le
» hardiment de l'homme à Dieu ! Ne croyez pas que, pour donner
» raison à vos théories, la nature interrompe la chaîne de ses per-
» fections ou qu'elle rétrograde jamais. Aussi immuable que consé-
» quente dans ses œuvres, elle a toujours marché lentement mais
» sûrement, du simple au composé et au compliqué, et si elle s'est
» arrêtée à l'homme, sur la planète que nous habitons au moins, si
» elle a réuni dans son œuvre de prédilection, toutes les facultés dont
» elle avait isolément doté ses autres créatures ; si bien plus, elle lui
» a concédé un rayon de sa toute-puissance...., elle a pensé qu'elle
» avait assez fait pour lui et elle n'a pas permis, croyez-le bien, qu'à
» l'aide de procédés magiques ou magnétiques ou autres, il pût
» jamais porter une main sacrilége sur les trésors les plus précieux
» de sa suprême sagesse. »

— Après le mémoire de M. Marie sur le magnétisme et après les rapports auxquels ce travail a donné lieu, je placerai successivement deux études physiologiques et zoologiques de MM. Touche et Derome.

Recherches sur les causes de la mort naturelle. — Esquisses zoologiques sur l'homme. — M. TOUCHE avait à faire un rapport sur

deux numéros du *Bulletin de l'Académie Royale de Bruxelles*. Un travail de cette publication lui a paru surtout propre à exciter la curiosité et à fixer l'attention de la société. C'est celui de M. Martens, intitulé : *Recherches sur les causes de la mort naturelle.*— M. Touche a développé à vos yeux le système de l'académicien belge. D'après M. Martens, la mort naturelle est un phénomène *très rare* dans l'espèce humaine, *plus fréquent* chez les animaux, et *général* dans les êtres d'un ordre inférieur. Ce système s'appuie, selon M. Touche, sur des données d'une grande vraisemblance. En étudiant la manière dont la mort se produit chez les plantes, et en remontant par degrés l'échelle animale, M. Martens tend à prouver que, chez l'homme, comme chez les êtres d'un ordre inférieur, comme dans les plantes, la mort naturelle n'est que la suite de l'altération que subissent les tissus avec l'âge; partant de ce principe, M. Martens fait observer, qu'en multipliant les recherches, les investigations, on pourrait arriver à un ensemble de résultats, qui devraient fournir à l'hygiène et à la thérapeutique de nouvelles et précieuses indications. « Si, en effet, dit M. Touche, il est prouvé que les infirmités, la décré» pitude, *la mort* enfin, ne sont que la conséquence de la présence dans » l'économie, d'une surabondance de matières étrangères et inorga» niques dont la nature sera bien spécifiée, pourquoi ne pourrait-on » pas régler l'alimentation, de manière à ne laisser entrer par la » résorption dans le torrent circulatoire, que la plus petite quantité » possible de ces matières?...... Déterminer la quantité de matières » inorganiques, insolubles, qui existent dans les diverses substances » alimentaires..., tel est donc le but vers lequel les chimistes doivent » diriger leurs recherches. Enfin, et comme déduction de son sys» tème, l'auteur recommande, *pour éloigner le terme de la mort natu» relle* chez les vieillards, de favoriser les excrétions qui servent à » charrier au dehors une grande quantité de phosphate calcaire et » magnésien. Car on sait que les sécrétions diminuent avec l'âge et » l'on peut dès lors assigner pour cause à ce fait, l'accumulation » des matières inorganiques dans l'économie et par suite la décré» pitude et les infirmités de la vieillesse, qui sont la conséquence de » cette accumulation. »

M. Touche vous a témoigné combien il avait été séduit par ces études du savant Bruxellois; et, encore sous l'émotion bien naturelle d'une espérance qu'on voudrait ne pas croire chimérique,

notre collègue s'est étendu avec une visible satisfaction, sur ce que renferment de généreux et de consolant les travaux des hommes de cœur et de progrès. De tous les phénomènes qui sont du domaine de la physiologie *il n'en est pas de plus digne de solliciter l'attention du savant que celui de la mort ; de quelques voiles que la nature ait entouré cet accident fatal, de quelque vertige qu'aient été saisis ceux qui en ont voulu sonder le mystère, il est pourtant des hommes que n'effraient pas les obstacles.*— Avec M. Touche, nous crierons donc à ces hommes, *Courage !*.... Avec lui nous ferons des vœux pour que la seconde partie du travail de M. Martens, laquelle n'a pas encore paru, contienne la solution de la grande difficulté ; nous en concevrons même l'espérance,

Audax omnia perpeti
Gens humana ruit per vetitum, nefas !

Et nous dirons enfin, que si les Belges parviennent à cette précieuse découverte, à reculer plus ou moins indéfiniment l'heure de la mort, cette fois on n'aura pas à les accuser de plagiat ; ils auront bien réellement en cela découvert quelque chose de nouveau !

— Vous aviez invité M. Derome à vous faire un rapport sur un discours qui a été lu par M. le docteur Lereboullet à la Société des sciences du Bas-Rhin, et qui est intitulé *Esquisses zoologiques sur l'homme*... M. Derome a saisi cette occasion, pour vous présenter une foule de savantes recherches sur la difficile question des races humaines.

M. Lereboullet, dans son discours, s'est proposé de résoudre trois questions qui constituent l'étude zoologique de l'homme : 1° Rapports de l'homme avec les autres animaux et distance qui doit le séparer d'eux dans les cadres zoologiques ; 2° Existe-t-il plusieurs espèces dans le genre homme ? 3° Y a-t-il eu dans l'origine plusieurs centres de création, ou bien l'humanité ne dérive-t-elle que d'une souche unique ?

Notre collègue a abordé successivement chacune de ces trois propositions, et il a formulé et critiqué successivement les conclusions de M. Lereboullet.

Dans la première proposition, M. Lereboullet énumère les principaux caractères qui distinguent l'homme des autres animaux, et en conclut, que si la brute se rapproche de l'homme par son orga-

nisation et par quelques-unes de ses facultés, elle s'en trouve bien éloignée par l'intelligence et par l'absence de cet ordre d'idées supérieures, qu'on trouve non seulement dans l'homme civilisé, mais dont il apparaît encore des traces chez les peuplades les plus sauvages. C'est par là que l'homme est vraiment le roi de la création.

M. Derome est bien loin de nier cette supériorité; mais il ne pense pas que l'auteur dont il analyse le travail, ait suffisamment éclairci cette question de classification. Il supplée donc à ce que le travail de M. Lereboullet a d'incomplet, et fait voir que plusieurs animaux et entre autres *l'orang* sont loin d'être dépourvus d'intelligence comme on l'a prétendu. Toute cette partie de la discussion de M. Derome tend à démontrer, que l'intelligence des *orangs*, bien qu'inférieure à celle de l'homme, n'en est pas moins réelle, et qu'elle est supérieure à celle des autres animaux ; que sans regarder *l'orang* comme une sous-division du genre *homme*, on doit néanmoins, dans la classification générale des êtres, et dans l'ordre des bimanes, le placer à côté de l'homme; enfin, que dans l'échelle ascendante des êtres animés, on ne peut pas dire qu'il y ait interruption, quelque distance que l'on veuille trouver entre le dernier degré de l'humanité et le degré le plus élevé de la brute, entre telle peuplade sauvage et *l'orang*.

La seconde proposition consistait à savoir si le genre homme comprend plusieurs espèces, à étudier les caractères distinctifs de ces espèces, leurs affinités, etc.... C'est la deuxième partie du travail de M. Lereboullet.

M. Lereboullet ne reconnaît dans le genre homme, qu'une seule espèce, et laisse de côté les variétés ou races, se bornant à la défense du principe de l'unité spécifique.

Dès le début de l'appréciation que fait M. Derome de cette seconde partie du travail qu'il a entre les mains, on sent que notre collègue est loin de partager la même opinion : en effet, il s'applique à démontrer successivement : 1° *relativement au principe de la reproduction,....* que de ce que tous les individus des diverses races d'hommes peuvent se reproduire ensemble, on ne doit pas en conclure l'existence d'une seule espèce.... 2° que la coloration doit être considérée comme un caractère spécifique ; elle n'est pas le résultat de l'influence du climat, elle est un caractère constant et indélébile ; elle coïncide dans les diverses races avec certaines dis-

semblances de formes, de types, d'organisations bien tranchées; 3° qu'entre les diverses races, on remarque encore plus de dissemblances tant au moral qu'au physique, et qu'il est impossible de prétendre que ces différences proviennent du climat, puisqu'elles se présentent à la fois et d'une manière bien tranchée, sur vingt points du globe, chez des peuplades qui vivent sous les mêmes zones et les mêmes latitudes, et qui ne sont séparées quelquefois que par de très faibles distances; 4° enfin, M. Derome s'arrête un instant sur plusieurs faits que M. Lereboullet a avancés à l'appui de son opinion; et tels, par exemple, que l'existence dans l'intérieur de l'Afrique d'hommes blancs, à côté de nations à la peau noire; que la durée de la vie se balance dans toutes les races entre les mêmes limites, ce que n'admet pas M. Derome; — que chez toutes les nations, on trouve des traces non équivoques de la culture des arts et de l'industrie : M. Derome s'applique à prouver le contraire,—que l'idée universellement répandue d'un Être-Suprême est une preuve puissante de l'unité d'espèce : notre collègue regarde ce fait comme très contestable, et cite plusieurs peuplades, chez lesquelles, les voyageurs n'ont pu découvrir des traces de quelques croyances religieuses, etc.

— La troisième proposition du travail de M. Lereboullet, n'était que le corollaire de la deuxième. — Ne reconnaissant qu'une espèce dans le genre homme, M. Lereboullet est naturellement amené à ne reconnaître qu'une origine. M. Derome admettant au contraire plusieurs espèces, chacune avec ses caractères particuliers, était naturellement amené, de son côté, à reconnaître plusieurs origines; et il a ainsi formulé ses conclusions :

« L'homme forme un genre unique dans la première famille » des bimanes; ce genre se compose d'un certain nombre d'espèces, » ayant eu chacune son origine distincte; espèces assez nombreuses » sans doute, mais dont la détermination est rendue difficile par les » variétés hybrides qui sont sorties de leur mélange. »

— Dans les études plus spécialement médicales, nous allons encore retrouver les noms de MM. les docteurs Maire et Derome je parlerai ensuite de deux mémoires de M. le docteur Lecadre.

Emploi de l'huile de foie de morue dans la médecine. — I maladies de l'oreille. — M. le docteur Maire a lu à la Société résumé de trente-cinq observations, faites par lui, sur des cas de m

die, puisés dans sa pratique, et dans lesquels l'huile de foie de morue a été presque exclusivement employée comme agent thérapeutique. Tous les sujets cités étaient plus ou moins entachés du vice scrophuleux. Chez dix-huit, l'huile de poisson a amené une guérison complète : c'étaient spécialement des sujets atteints de rachitisme, de tumeurs blanches au genou ou à la hanche, souvent avec abcès et ulcérations étendues de carie, de gibbosité vertébrale, etc. Dans huit cas rangés à peu près dans les catégories précédentes, il n'y a eu qu'une amélioration plus ou moins prononcée ; enfin chez les neuf derniers dont cinq phthisiques, l'effet de l'huile de morue a été nul et n'a semblé ni hâter ni retarder une issue funeste.

En s'appuyant, et sur les faits qu'il a indiqués, et sur des faits de même nature, qu'il a depuis longtemps observés ou dont il a eu connaissance, M. Maire a pu, en réunissant toutes ces observations, établir les corollaires suivants :

1° L'huile de foie de morue ou de raie jouit d'une efficacité incontestable dans les maladies des os ou de leurs annexes, et en général des tissus blancs de notre économie, lorsque ces maladies reconnaissent pour cause le vice strumeux.

2° Son efficacité est douteuse lorsque la scrophule envahit les glandes ou les membranes.

3° Elle est nulle dans la tuberculisation des organes parenchymateux.

M. Maire s'est demandé ensuite dans son travail, pourquoi les résultats qu'il annonce ont été contestés ; pourquoi beaucoup de praticiens avaient renoncé à l'emploi des huiles de poisson, et il a indiqué quatre causes à cette dissidence d'opinion :

1° La mauvaise qualité de l'huile employée ; 2° le défaut de persistance dans son usage ; 3° la non-indication de son emploi ; 4° Un mauvais mode d'administration.

1° Pour la mauvaise qualité de l'huile, notre collègue établit que la plus impure, celle qui contient encore quelques détritus organiques, celle qui est la plus foncée en couleur, est la seule efficace. L'huile épurée ou filtrée est inerte ou à peu près. — Quant au défaut de persistance dans son emploi, M. Maire a observé qu'il était souvent indispensable d'en faire un usage plus ou moins continu, pendant trois et même six mois. — Pour l'indication et la contre indication, les corollaires cités plus haut répondent à cette question.

nfin, un mauvais mode d'administration rend souvent inutile
ıploi thérapeutique de cette huile et par un mauvais mode, notre
.ègue entend tous les moyens employés pour en déguiser la saveur
l'odeur.

M. Maire a ajouté que les enfants chez lesquels il a le plus souənt employé l'huile de morue et chez lesquels il l'emploie encore ous les jours, la prennent souvent sans répugnance et quelquefois même avec plaisir; et que chez les adultes il se borne à leur faire rincer la bouche avant et après l'ingestion de l'huile avec une cuillerée d'une liqueur alcoolique.

—M. le docteur Derome avait été prié de vous faire un rapport sur l'ouvrage de M. le docteur Hubert-Valleroux, ouvrage portant pour titre : *Des maladies de l'oreille.* M. Derome vous a donné une analyse de ce travail, il vous en a signalé les faits les plus importants, et il en a pris occasion d'exposer à la Société quelles sont les principales maladies de l'oreille. Avec l'auteur qu'il avait sous les yeux, il a établi d'abord deux grandes divisions : les lésions vitales et les lésions anatomiques, classification qui permet non seulement de répartir les affections déjà signalées, mais qui donne place encore aux nouvelles maladies qu'on pourra découvrir; car toutes les maladies de l'oreille sont loin d'être connues. En approuvant la plupart des opinions du docteur Hubert, notre collègue a été amené par conséquent à faire connaître les siennes sur la même matière et il a établi qu'il fallait repousser généralement l'usage des saignées et surtout des vésicatoires derrière l'oreille. Quant à l'électricité, le docteur Hubert la juge inutile contre la surdité et il propose d'employer en certains cas la cautérisation du larynx à cause de ses relations avec l'appareil auditif.

De la cholérine qui a régné au Havre et dans ses environs da l'été de 1846. — M. le docteur Lecadre, dans ce mémoire, don pour cause principale de cette épidémie, la chaleur insolite de l' de 1846. Il a rappelé et déterminé d'une manière précise, la ten rature et la constitution atmosphérique du Havre, pendant les ı de Mai, Juin, Juillet, Août et Septembre de cette année; puis fait la description de cette cholérine qui, dès la fin du mois de atteignit enfants, adultes, et vieillards; mais qui sévit prin ment sur les enfants en tout bas-âge; il en a assigné les dif

caractères, selon les divers âges, les divers symptômes et modifications.

Quelle est la place nosologique de la cholérine ? M. Lecadre a passé en revue la plupart des maladies avec lesquelles elle a des rapports de ressemblance et a conclu que la maladie, vulgairement appelée *cholérine*, n'est autre que la *diarrhée catarrhale*, mais accrue par le caractère d'épidémie.

La cause première de cette cholérine épidémique a été la chaleur soutenue et considérable de l'atmosphère pendant l'été de 1846; mais une foule de causes secondaires sont venues se joindre à cette cause principale et contribuer à la propagation et à la gravité du mal. M. Lecadre range parmi ces causes : l'abus des boissons froides, des aliments dits raffraîchissants, des vêtements légers, etc., etc.

Quels étaient les pronostics de la maladie? quels organes en étaient particulièrement lésés et quelle était la nature de ces lésions ? enfin quel était le traitement le plus convenable ? M. Lecadre a étudié toutes ces questions et a terminé son travail par un tableau statistique et comparatif des décès qui ont eu lieu pendant les mois de Mai, Juin, Juillet, Août et Septembre (1845 et 1846), dans les communes du Havre, d'Ingouville et de Graville-l'Eure. (*)

Ce tableau statistique présente des faits dignes de remarque et qui prouvent, combien ont été considérables les ravages de l'épidémie.

La somme des décès en 1846, presque dans tous les âges, a de beaucoup dépassé le chiffre de 1845 ; mais la différence est énorme chez les enfants en bas-âge, c'est-à-dire, de l'époque de la naissance à deux ans.

Sur la totalité des décès pendant les cinq mois, pour le Havre seulement, le chiffre de 1846 a dépassé de 113 celui de 1845. De la naissance à 2 ans, le chiffre qui en 1845, s'élevait à 63, a été de 152 en 1846, présentant ainsi un excédant de 89.

A Ingouville, le chiffre des décès de 1846, a dépassé de 167 celui de 1845 ; de la naissance à 2 ans, pendant tout le temps qu'a duré la cholérine, l'excédant a été de 88.

(*) Le Havre renferme trois communes qui se touchent : Le Havre proprement dit, Ingouville et Graville qui sont en dehors des fortifications.

Dans la commune de Graville, la différence a été encore plus grande que dans les deux autres. Le nombre des décès de 1846 a été près de trois fois plus considérable qu'en 1845. De la naissance à 2 ans, l'excédant a atteint le chiffre énorme de 81. Or il ne faut pas oublier que la population de Graville équivaut à peu près au quart de celle du Havre.

M. Lecadre a assigné plusieurs causes à cette différence notable; entre autres, l'état des habitations généralement plus basses et plus humides; l'entassement plus considérable d'individus dans les mêmes lieux; une plus grande misère; plus d'incurie, plus de malpropreté, etc....

« Chez les gens de la classe pauvre, a dit M. Lecadre en termi-
» nant, les premiers symptômes de la cholérine étaient négligés;
» aucune précaution n'était prise pour faire cesser la diarrhée; les
» parents ne demandaient aucun secours et le médecin n'était
» réclamé qu'à la période de refroidissement. Alors l'art échouait
» presque toujours et le médecin ne pouvait plus qu'être spectateur
» de l'agonie d'un petit être qu'il eût probablement arraché à la
» mort quelques heures auparavant.

« Au milieu de cette épidémie, l'homme de l'art, bien qu'ins-
« truit des causes du mal, n'était pas assez puissant pour neutra-
» liser les funestes effets d'une température peu ordinaire; mais
» consulté par l'administration, il devait surtout faire ressortir
» l'avantage des précautions hygiéniques et bien démontrer que la
» chose la plus importante était de s'entourer ou d'entourer les
» enfants de soins éclairés et prompts. L'administration l'avait
» senti; elle employa tous les moyens dont elle pouvait disposer
» pour engager les parents à requérir le médecin de bonne heure;
» et nous constatons avec satisfaction que l'influence des magis-
» trats de la cité, des prêtres, des chefs des salles-d'asile, des institu-
» teurs primaires, ne fut pas sans résultat; elle fit sortir plus d'une
» mère de cette espèce d'engourdissement si préjudiciable à leur
» jeune famille. »

—M. Derome vous a lu un rapport sur le mémoire de M. Lecadre.

Dans son travail, le rapporteur a émis quelques doutes sur la légitimité du nom de *cholérine* donné à la maladie que son honorable confrère a décrite. Il lui a semblé que ce nom de cholérine n'était pas suffisamment justifié par l'énonciation des symptômes et

des caractères de la maladie de 1846, et que, d'après ces symptômes mêmes, il est facile d'indiquer la place de cette épidémie dans les cadres nosologiques sans être forcé d'avoir recours à une désignation selon lui inexacte.

Le rapporteur a rappelé ensuite les principales données de la description faite par M. Lecadre; il y a ajouté quelques nouvelles considérations, et a conclu que la maladie qui a régné pendant l'été de 1846, était une diarrhée bilieuse liée à une inflammation des voies digestives.

M. Derome a d'ailleurs donné de nombreux éloges au mémoire de son confrère, et il pense que ce qui ajoute surtout un haut prix à ce travail pathologique, c'est l'étude de la constitution atmosphérique avant et pendant la durée de l'épidémie. C'est par de semblables travaux, a dit M. Derome, qu'on pourrait arriver à se procurer relativement à l'influence des climats et des saisons sur le développement et la marche des maladies, des renseignements qui manquent trop souvent à la science.

Rapport sur les travaux du conseil de salubrité. — Dans une séance précédente, M. Lecadre vous avait déjà donné communication de son rapport sur les travaux du conseil de salubrité de l'arrondissement du Havre (années 1844 et 1845). Chaque année les travaux du conseil de salubrité constatent les progrès de l'industrie dans notre arrondissement. En présence de cette extension rapide de l'industrie, qui est toujours une preuve de l'accroissement de la richesse et de la population, le conseil de salubrité voit tous les ans s'accroître l'importance et les difficultés de sa mission. Dans les années 1844, 1845, une foule de questions lui ont été soumises; le conseil en y répondant, a su à la fois ménager l'intérêt des industriels, et garantir, ce qui est plus précieux encore, la sécurité publique. — C'est ce que prouvent les nombreux faits mentionnés par M. Lecadre dans son rapport. Une foule d'établissements industriels se sont élevés récemment autour du Havre et le conseil a veillé, autant qu'il était en lui, à ce qu'on ne négligeât aucune des mesures que recommandent la sagesse et l'humanité.

Mais notre collègue regrette que le conseil n'ait qu'une influence purement morale. — Quand les conditions ont été imposées et quand un établissement marche parce qu'il a reconnu ces conditions, ce

serait à l'autorité à s'assurer par de fréquentes descentes dans les ateliers, si toutes les conditions prescrites par le conseil de salubrité sont exactement remplies. L'industrie n'y perdrait rien et le peuple, mieux rassuré, cesserait de porter contre les invasions de l'industrie, des plaintes qui sont quelquefois exagérées, mais qui, quelquefois aussi, ne sont que trop fondées.

— Les sciences physiques et naturelles ont donné lieu parmi vous à plusieurs travaux que je vais successivement passer en revue.

Nouvelle branche de physique. — Etudes sur les corps à l'état sphéroïdal. — La Société a reçu de M. Fort-Meu, un mémoire sur les travaux de M. Boutigny. La Société avait déjà accueilli antérieurement plusieurs autres communications sur les recherches de ce hardi savant ; mais elle n'en a pas moins entendu avec plaisir les appréciations de M. Fort-Meu et les faits merveilleux que signale son travail.

Nouveau système d'éclairage pour les cadrans d'horloges. — Le cadran de notre Musée offre depuis bientôt deux ans, une nouveauté qui a donné lieu à bien des commentaires, à bien des explications souvent très peu scientifiques. Ce magnifique cadran, inventé par notre collègue, M. Jules Dorey, a résolu, comme vous le savez, le problème longtemps et inutilement cherché, d'éclairer les chiffres et les aiguilles à la fois sur un fond noir.

Les nombreux étrangers qui fréquentent notre ville pendant l'été, ont également vu avec étonnement et admiration, ces aiguilles qui se meuvent sans cesser jamais d'être lumineuses, sans qu'il soit possible de découvrir d'où part la lumière qui les éclaire.

Des savants de l'Institut y ont été embarrassés comme les simples mortels et à l'instigation de l'un d'eux, qui s'est mis en rapport avec notre collègue, communication du nouveau mode d'éclairage a été faite à la savante assemblée de la capitale, et enfin il est actuellement question d'établir un cadran semblable à celui de notre Musée sur le monument même où l'Institut tient ses séances.

M. Dorey vous a fait la description des moyens qu'il a employés, des obstacles qu'il a eu à vaincre, de nouvelles améliorations qu'il

est sur le point de réaliser. J'emprunterai à sa notice le passage dans lequel il vous a expliqué son système.

— « Tout le système est basé sur cet effet de dioptrique, qu'une » glace plane et polie peut être traversée par un rayon lumineux » sans changer d'aspect et que le rayon lumineux lui-même, lorsque » le foyer en est caché, reste insensible à l'œil tant qu'il ne ren- » contre pas dans sa course un corps autre que la glace, lequel en » le réfléchissant permette de l'apercevoir.

» Le cadran se compose d'une glace plane et polie, d'un seul » morceau, sur laquelle les chiffres et les minutes sont tracés exté- » rieurement avec une peinture blanche semi-transparente imitant » le dépoli ; le reste de la glace est libre de toute peinture et peut » laisser voir les objets qui sont derrière.

» Les aiguilles sont en glace peinte de la même manière que » les chiffres et sont enchassées dans de légères montures en laiton » pour leur donner de la solidité.

» A l'intérieur de la chambre où se trouve l'horloge, est dis- » posé un écran ou abat-jour en velours noir, fixé contre la partie » supérieure du cadran, descendant obliquement en s'écartant de la » muraille jusqu'à la ligne horizontale inférieure du cadran, mais » le rejoignant de chaque côté de manière à former un entonnoir » renversé, ouvert par en bas.

» Dans cet état l'aspect du cadran, pendant le jour, est noir » avec les signes blancs, l'écran formant le fond.

» Pour opérer l'éclairage, on place à une certaine distance der- » rière le cadran (à un mètre soixante-quinze environ), à quelques » centimètres au-delà de la limite de l'écran et à quelques centi- » mètres plus bas que sa partie inférieure, quatre becs de gaz dont » la lumière est dirigée à l'aide de réflecteurs paraboliques oblique- » ment et en montant sur toute la surface du cadran.

» Les rayons lumineux traversent la glace dans toutes ses par- » ties libres et se perdent dans l'espace sans qu'on puisse les distin- » guer ; mais tous les points sur lesquels on a appliqué de la pein- » ture, et les aiguilles elles-mêmes, deviennent lumineux et se » détachent vigoureusement sur le fond noir formé par l'écran qui » par sa position ne reçoit aucune lumière. »

La Société a applaudi à cette belle découverte d'un de ses mem-

bres, et je suis heureux pour ma part de pouvoir la consigner dans le Compte-Rendu de nos travaux. (*)

— L'histoire naturelle nous a également fourni plusieurs études intéressantes, et j'ai à vous parler ici de deux mémoires de MM. Bourlet de la Vallée et Derome.

L'Ibis et les Serpents ailés d'Hérodote. — Hérodote dans son histoire parle du culte que les Egyptiens rendaient à l'Ibis, et l'explique par la croyance où l'on était alors, que cet oiseau détruisait les serpents. Il y a longtemps de nos jours que l'on sait fort bien que l'Ibis ne se nourrit pas de serpents, et qu'ainsi se trouve fausse l'assertion d'Hérodote.

M. Bourlet revient cependant sur cette assertion, et cherche à en démontrer le peu de valeur; il décrit pour cela la construction du bec de l'Ibis, il en conclut que ce bec n'est pas assez fort pour tuer des serpents, etc... M. Bourlet se demande ensuite ce qu'Hérodote et les Egyptiens pouvaient entendre par ces serpents ailés dont se nourrissait l'Ibis, et il pense, sans apparence de doute, que ces serpents ailés, n'étaient autre chose que les sauterelles, l'une des plaies de l'Egypte.

La conclusion du mémoire de M. Bourlet, a été accueillie avec quelque étonnement par plusieurs membres de la Société, lesquels n'ont pas paru en reconnaître la légitimité. M. Borély vous a dit qu'il lui semblait en effet, que rien dans Hérodote n'autorisait sérieusement à conjecturer et à conclure, comme l'a fait notre collègue.

Il importait d'être fixé sur ce point, et dans la séance suivante, M. Borély a mis sous vos yeux plusieurs passages de l'historien grec, et vous a présenté quelques considérations que je vais vous rappeler :

Dans le livre II, Hérodote dit : « Il y a dans l'Arabie, assez près de la ville de Buto, un lieu où je me rendis pour m'informer des serpents ailés. Je vis à mon arrivée une quantité prodigieuse d'os et d'épines du dos de ces serpents. Il y en avait des tas épars de tous les côtés, de grands, de moyens et de petits. Le lieu où sont ces os amoncelés, se trouve à l'endroit où une gorge resserrée entre des montagnes, débouche dans une vaste plaine qui touche à celle de

(*) Un brevet d'invention dont s'est pourvu M. Dorey, lui garantit la *propriété* de son nouveau système d'éclairage de cadrans d'horloges.

l'Egypte. On dit que ces serpents ailés volent d'Arabie en Egypte dès le commencement du printemps; mais que les Ibis allant à leur rencontre, à l'endroit où ce défilé aboutit à la plaine, les empêchent de passer et les tuent. Les Arabes assurent que c'est en reconnaissance de ce service que les Egyptiens ont une grande vénération pour l'Ibis; et les Egyptiens conviennent eux-mêmes que c'est la raison pour laquelle ils honorent ces oiseaux. »

Tel est le passage sur lequel a argumenté M. BOURLET, pour en conclure que ces serpents ailés n'étaient autres que les sauterelles.

Plus bas, Hérodote ajoute que le serpent volant ressemble pour la figure aux serpents aquatiques; ses ailes ne sont point garnies de plumes; elles sont entièrement semblables à celles de la chauve-souris.

Dans le IIIe livre, l'historien revient encore sur ces serpents, et M. Bourlet n'a pas dit un mot de ces nouveaux renseignements.— Ici l'historien nous apprend qu'en Arabie, les arbres qui portent l'encens, sont couverts d'une multitude de serpents volants qui gardent ces arbres; que ce sont ces sortes de serpents qui volent par troupes vers l'Egypte; qu'au dire des Arabes tout le pays serait rempli de ces serpents s'il ne leur arrivait la même chose que l'on a cru longtemps arriver aux vipères. « C'est la providence divine, continue l'historien grec, dont la sagesse a voulu, comme cela est vraisemblable, que tous les animaux timides et qui servent de nourriture, fussent très féconds, de crainte que la grande consommation qu'on en fait n'en détruisît l'espèce et qu'au contraire tous les animaux nuisibles et féroces fussent beaucoup moins féconds...... Si donc les vipères et les serpents volants d'Arabie ne mouraient que de leur mort naturelle, il serait impossible aux hommes de vivre; mais lorsqu'ils fraient ensemble, la femelle, dans l'accouplement.... prend le mâle à la gorge, s'y attache fortement et ne lâche point prise qu'elle ne l'ait dévoré. Ainsi périt le mâle. La femelle en reçoit la punition. Ses petits étant prêts à sortir, lui rongent la matrice et le ventre, se font un passage et vengent de la sorte la mort de leur père. Les autres serpents, qui ne font point de mal aux hommes, pondent des œufs, d'où l'on voit éclore une grande quantité de petits serpents. Au reste, il y a des vipères par toute la terre; mais on ne voit qu'en Arabie des serpents ailés; ils s'y trouvent en très grand nombre. » (Hér. livre III. ch. CVII, CVIII, CIX.)

Evidemment, Messieurs, il ne s'agit pas de sauterelles, dans tous ces divers passages. L'Ibis, comme le dit Champollion, se nourrit de vers aquatiques et de petits poissons, il paraît en Egypte pendant l'inondation et disparaît avec elle. — Les sauterelles au contraire ne paraissent que pendant l'été et encore leur apparition n'est-elle pas régulière et périodique; ce fléau est même assez rare. Et cette vallée remplie d'ossements et d'épines, qu'Hérodote dit avoir vue; ces ossements qu'il a classés en grands, moyens et petits; tout cela selon M. Bourlet de la Vallée, pourrait bien n'avoir été que des débris de sauterelles mangées par les ibis. Quoi! des os de sauterelles! des épines de sauterelles entassées dans une vallée, aux courants d'air rapides et violents! Et si les ibis mangeaient les sauterelles est-ce qu'ils y auraient mis tant de délicatesse? Il est à croire qu'ils eussent bien avalé en même temps, et sans être taxés de gloutonnerie, chair, os et arête, si os et arête il y a. — Enfin Hérodote, représente ces serpents ailés, comme des animaux venimeux et malfaisants, il les place sur le même rang que la vipère; il ne les regarde pas comme ovipares tandis que les sauterelles le sont; il devait lui-même connaître les sauterelles, puisqu'il y en a Grèce; et il était impossible que chez les Egyptiens et les Arabes, tant d'erreurs fussent commises à la fois, tant de fausses attributions aient eu lieu sur un insecte si répandu. Que conclure donc et des récits d'Hérodote et du travail de M. Bourlet?

« Pour ma part, vous a dit M. Borély, comme plusieurs de » vous, Messieurs, je vois dans ces récits de l'historien grec, une de » ces fables, si nombreuses dans Hérodote, une de ces traditions, » de ces croyances erronées du peuple Egyptien, et dont l'origine » se perdait si bien dans la nuit des temps, que les Egyptiens eux- » mêmes ne pouvaient en donner une explication admissible. Si » l'on voulait raisonnablement expliquer tous les faits du même » genre qui se trouvent dans Hérodote et dans une foule d'auteurs » anciens, il faudrait, comme l'a fait notre honorable collègue, dans » sa brochure qui n'a pas moins de 32 pages in-8°, dépenser une » grande quantité d'érudition, s'ingénier à trouver des arguments » spécieux, se livrer à de savants aperçus, forcer souvent le sens des » textes, et tout cela, pour aboutir la plupart du temps, à de bien » faibles résultats; car je ne pense pas que la science ait beaucoup à

» gagner à des travaux de cette nature, quelque mérite d'ailleurs » qu'ils fassent supposer à leur auteur. »

Nous ajouterons en terminant, que ce mémoire de M. Bourlet nous a paru renfermer une foule de faits propres à intéresser ceux qui s'occupent de l'étude des sciences naturelles.

Quelques considérations sur la nature de la corolle des fleurs.— Dans le travail qui porte ce titre, M. le docteur Derome, vous a rappelé d'abord quel est le rôle de la fleur dans la végétation ; il vous a cité des faits nombreux qui confirment l'opinion aujourd'hui généralement admise et qui consiste à considérer la fleur comme un véritable bourgeon terminal, composé de plusieurs verticilles de feuilles. Ce bourgeon ayant attiré à lui une plus grande abondance de sucs végétaux subit une transformation particulière qui en fait la fleur. Cette théorie s'appuie sur de nombreuses considérations physiologiques ainsi que sur des faits d'observation directe. Ainsi l'on voit fréquemment des bourgeons se transformer en boutons et réciproquement.

La fleur d'ailleurs n'est autre chose qu'un organe au sein duquel doit se former l'embryon, lequel n'est à tout prendre qu'un bourgeon susceptible de développement après sa séparation du végétal qui lui a donné naissance. L'observation directe de sa composition intime le prouve suffisamment ; et de plus, on trouve dans certaines plantes, à la place des graines des bourgeons complets.

Le naturaliste Lindley qui a composé, sous forme d'aphorismes, un livre fort intéressant de physiologie botanique, établit, comme conséquence rigoureuse de cette théorie, que les enveloppes florales sont sujettes aux mêmes lois de disposition que les fleurs régulièrement formées. D'après cette opinion, il semblerait que les fleurs ne devraient être irrégulières qu'en raison de l'irrégularité des organes foliacés, ce qui est contraire à l'observation, puisqu'on trouve à la fois des fleurs régulières avec des feuilles alternes, éparses, plus ou moins profondément divisées et des fleurs irrégulières avec des feuilles opposées, verticillées, plus ou moins entières.

Toutefois, il ne faudrait pas conclure de ces faits contre l'identité admise entre les bourgeons et les boutons ; pour nous, dit M. Derome, la régularité des enveloppes florales est la règle ; l'irrégularité, l'exception ; et cette exception même est soumise à cer-

taines lois dont l'étude est difficile sans doute, mais n'est pas impossible. Des avortements partiels, des adhérences en sont les causes les plus ordinaires.

Remarquons d'abord que les diverses parties dont se compose la fleur régulière, forment un certain nombre de verticilles concentriques, à divisions numériquement semblables entre elles. L'irrégularité peut affecter chacun des organes en particulier, ou tous les organes à la fois. Certaines irrégularités sont le résultat de la disposition de l'inflorescence : ainsi dans les ombellifères, les pétales extérieurs de l'ombelle sont les plus grands. D'autres fois, l'irrégularité est due à un excès de développement de certaines parties comme les filets staminaux ; d'autres fois, c'est l'adhérence de ces mêmes filets staminaux.

L'avortement simple de quelques étamines n'entraîne pas toujours l'irrégularité de la corolle : exemple, les crucifères, dont deux étamines appartenant au premier verticille avortent ; ici l'irrégularité porte sur le calice.

L'avortement des pétales s'observe souvent indépendamment de la disposition des étamines. Les exemples d'avortement complet sont très nombreux. Pour l'avortement incomplet, on peut citer le genre *amorpha* de la famille des légumineuses.

Les fleurs *bilabiées* présentent des anomalies fort remarquables et telles qu'il est fort difficile pour ne pas dire impossible de s'en rendre compte. Ici, M. Derome a mis sous vos yeux une petite plante qu'il a trouvée au bois de Boulogne, et dont il lui fut d'abord impossible d'assigner le classement. Enfin, il a reconnu que cette plante n'était autre qu'un échantillon monstrueux de la *linaria supina*.

M. Derome vous a expliqué les caractères étranges que présente cet échantillon dont la monstruosité ne saurait être considérée, selon lui, autrement que comme un retour au type normal des fleurs de ce genre. « Enfin, ajoute-t-il, il est excessivement probable que » toutes les fleurs bilabiées sont soumises aux mêmes lois de déve» loppement. Et, comme conséquence générale des faits exposés » dans ce mémoire, la régularité dans les fleurs est l'état normal, » l'irrégularité n'est qu'une anomalie, dont les causes sont, soit » des adhérences, soit l'avortement de certaines parties ou leur excès » de nutrition. »

—Après tous ces mémoires qui appartiennent par leur nature à

des branches diverses des sciences médicales et naturelles, je placerai ici le travail de M. Gallet sur *quelques propriétés des nombres*; et je terminerai de la sorte cette longue série d'études à proprement parler scientifiques.

— *Recherches sur les lois et les propriétés des séries résultant des différences entre les termes de la suite naturelle des nombres commençant par 0, élevés à une même puissance quelconque.*

M. Gallet dans ce mémoire fait connaître les lois et les propriétés de ces séries qu'il nomme séries différentielles du 1er, 2e, 3e, etc. degré, suivant qu'elles sont formées des différences des 1re, 2e ou 3e puissances de la suite naturelle des nombres.

M. Gallet a déclaré, 1° que l'idée première de ces recherches appartenait à M. Alex. Bréard de cette ville ; 2° qu'il n'avait voulu faire cette communication à la Société qu'après s'être assuré par tous les moyens en son pouvoir qu'elle avait au moins le mérite de la nouveauté et que le rapport fait à l'académie des sciences pendant le 4e trimestre de 1846 par M. Cauchy sur un mémoire de M. Adhémar, sur la théorie des nombres, dans lequel ce dernier présente comme une découverte la propriété de la suite des nombres impairs, avait levé tous ses doutes à cet égard.

M. Gallet, après avoir déposé plusieurs tableaux de ses séries, afin que chaque membre pût en suivre les développements, nous a fait remarquer que si l'on ajoutait ensemble un nombre quelconque des premiers termes de chaque série, on aurait pour somme la puissance de ce nombre de termes indiqués par la série : ainsi la somme des cinq premiers termes de chaque série donne

pour la 1re série le nombre 5.
pour la 2e » 25 qui est la seconde puissance de 5.
pour la 3e » 125 qui est la troisième puissance de 5.
pour la 4e » 625 qui est la quatrième puissance de 5.

Les séries différentielles pourraient donc fournir un moyen prompt de former la puissance quelconque d'un nombre, de revenir de la puissance à la racine même avec une fraction très rapprochée, enfin de trouver de suite et directement la différence qui existe entre les mêmes puissances de deux nombres donnés.

Quant à la loi de la formation des séries, celle du premier degré

est une suite d'unités : elle ne présente aucun intérêt, mais elle rentre dans la règle générale.

La série du second degré est la suite des nombres impairs, soit une progression arithmétique dont le premier terme est 1 et la raison 2.

La série du troisième degré est une progression arithmétique à raison croissante dont la raison fixe est 6.

Celle du quatrième degré est à raison doublement croissante et la raison fixe est 24.

Celle du cinquième degré est triplement croissante et la raison fixe est 120.

Enfin pour un degré quelconque *m*, la série est à raison croissante *m*-2 de fois, et la raison fixe est *m*. (*m*-1). (*m*-2). (*m*-3.), etc.

Quant au premier terme c'est toujours l'unité pour chaque série.

L'inspection des tableaux formés de lignes horizontales, composées chacune de ses termes, fait reconnaître une propriété fort remarquable et commune à toutes les séries, c'est que la somme de chaque dizaine de termes reproduit les premiers termes de chaque série avec un nombre de zéros égal au degré de la série; — et que la somme de tous les termes de la série reproduit à chaque dizaine les chiffres qui indiquent la puissance correspondante avec le même nombre de zéros.

Les séries étant disposées par dizaines, il existe aussi des lois constantes qui pourraient servir à déduire un terme de son correspondant supérieur.

En résumé, la loi des séries différentielles paraît offrir un attrait à la curiosité, mais n'offrira probablement aucun avantage à la science qui trouve dans l'admirable invention des logarithmes, mieux que tout ce qu'on pourra lui offrir en ce genre.

— M. Michaud a été invité à prendre connaissance du travail de M. Gallet et à faire connaître à la Société, si cette théorie, qui est longuement développée dans le mémoire, offre réellement quelque chose de nouveau.

Le rapporteur dans son travail, a exposé le parti que les auteurs du mémoire ont cru pouvoir tirer de leurs tableaux, il a

établi par des exemples et de longues considérations que ces diverses propriétés étaient depuis longtemps connues et il a conclu ainsi :

« En résumant les divers résultats auxquels je suis arrivé, je » crois pouvoir conclure, avec toute assurance de ne point me » tromper, que les séries présentées par MM. Bréard et Gallet, et les » propriétés de ces séries, sont des résultats acquis à la science, » depuis le jour où Newton l'a enrichie de la loi qui porte son nom. » Je crois également pouvoir affirmer que les corollaires dont les » séries sont une expression, ne peuvent se prêter plus facilement » que la loi générale elle-même aux opérations de la formation des » puissances et de l'extraction des racines. Je crois que la forma- » tion des puissances par la multiplication de plusieurs facteurs » égaux entre eux, l'extraction des racines par la division, sont » encore les opérations les plus commodes et les plus sûres ; et que » si l'on voulait absolument une table propre à ces opérations, il » faudrait préférer celle qui présenterait simplement la série natu- » relle des nombres avec leurs puissances en regard, si l'on n'avait » pour but que d'obtenir les parties entières des racines.

» Mais de la forme même de tous les calculs auxquels j'ai dû » me livrer, des considérations, longues, difficiles, dans lesquelles » je suis entré, avant de pouvoir conclure, on doit tirer cette autre » conséquence, qu'il fallait bien de l'inspiration, bien de la saga- » cité, ou bien de la patience, pour démêler ces lois par le fait » d'une observation attentive. Aussi c'est avec sincérité que » j'adresse à MM. Bréard et Gallet, mes félicitations.

» Bien souvent, et l'histoire des mathématiques en fait men- » tion, il est arrivé, comme il arrive aujourd'hui dans cette théorie » même des nombres, que d'importants résultats se soient révélés » à l'expérience du calculateur, lesquels ont été démontrés plus » tard par les secours de l'analyse. D'autres fois il est arrivé, et ce » fait est beaucoup plus général, que deux bons esprits à la même » époque, ou à des époques plus ou moins éloignées, absolument » étrangers l'un à l'autre, suivant des routes plus ou moins sem- » blables, aient atteint le même résultat. C'est ainsi que Newton et » Leibnitz sont les deux inventeurs du calcul différentiel. Si je » cite ce fait et ces deux grands noms, ce n'est point pour arriver, » par une comparaison démesurée, à exagérer mes louanges ; c'est » pour rappeler, qu'un auteur tardif d'une invention déjà faite,

» peut encore revendiquer les justes éloges de ceux qui savent,
» combien il est difficile de découvrir une vérité. »

Si l'agriculture nationale a fait de rapides progrès depuis quelques années, il est incontestable que l'honneur en revient pour la plus grande part, au développement des comices agricoles et aux efforts éclairés et persévérants des sociétés d'agriculture. Votre Société ne s'occupe pas spécialement d'études agricoles; mais vous accueillez avec plaisir les travaux de cette nature publiés par les sociétés correspondantes; votre attention a souvent été fixée sur ces publications, par les rapports auxquels elles ont donné lieu parmi vous; enfin, comme les perfectionnements dans les diverses industries, reposent avant tout sur les sciences, vous avez vu souvent la chimie par exemple, vous fournir des expériences, des applications propres à intéresser le commerce, l'industrie en général, et l'agriculture en particulier.

Les questions qui suivent et qui termineront cette série d'analyses, présentent ce caractère d'expériences ou d'observations scientifiques faites en faveur de l'agriculture.

Nouvelles expériences sur le chaulage des blés. — Emploi dans l'agriculture de l'eau des chaudières à gaz, etc... — M. Leudet vous a rendu compte d'une petite brochure de M. Girardin, membre correspondant, *sur le chaulage des blés*. M. Girardin dans ses expériences a essayé de plusieurs substances pour préserver les grains de la carie : lavage à l'eau, lavage dans un mélange de chaux et de sel, dans l'arsenic, dans l'arsenic mêlé à la chaux, etc. Le sulfate de soude combiné avec une certaine quantité de chaux, a paru le procédé le plus efficace; les sels de cuivre ont également donné des résultats satisfaisants; mais il est à penser que le même procédé ne peut convenir également à tous les terrains : les expériences de M. Girardin ont été faites dans un sol argileux. Il y a des sols, où le chaulage n'est pas nécessaire; d'autres où l'on ne peut éviter la carie sans cette précaution, et il résulte de toutes ces considérations qu'on ne peut tirer de conséquence générale d'une expérience isolée, malgré tout le soin apporté par M. Girardin dans ses essais, et que

la question n'est pas suffisamment éclairée. Tel est du moins l'avis de M. LEUDET.

— Dans la même séance, M. MARIE a donné connaissance à la Société de l'usage où sont généralement les agriculteurs anglais, d'employer sur leurs terres, les eaux qui proviennent des cornues dans lesquelles se fait le gaz. Cette eau contient entre autres matières, une quantité considérable de carbonate d'ammoniaque en dissolution.

M. MARIE a rapporté qu'en Angleterre, on partagea en trois régions un acre de terre. Sur la région du milieu on répandit de l'eau ammoniacale en diverses quantités : sur les deux autres régions on fit l'emploi d'engrais ordinaire. On a semé sur ces terres ainsi préparées, de l'orge et du blé. Dans la partie arrosée avec l'eau des usines, la germination a été plus rapide ; la paille plus abondante, plus haute, la quantité de grain plus considérable, et le grain plus pesant. Enfin dans cette région, on n'a trouvé ni insectes, ni larves, tandis qu'ils étaient en plus grand nombre qu'à l'ordinaire dans les deux portions de terrain adjacentes.

M. Marie a fait en France des expériences semblables sur la pelouse d'un jardin, sur des prés épuisés, et l'herbe s'est produite avec rapidité, haute et abondante ; tantôt l'herbe ainsi arrosée revêt une couleur pâle, tantôt au contraire elle devient d'un vert très foncé ; elle est toujours plus mince, plus légère, plus tendre pour ainsi dire, et les bestiaux s'en montrent très friands, y sont attirés de loin et y accourent.

Il ne faut pas employer cette eau telle qu'elle sort de l'usine, mais l'étendre d'eau ordinaire, (une partie d'eau ammoniacale pour dix parties d'eau environ), et un seul arrosage suffit. Des expériences faites sur le jardinage ont produit peu d'effet.

La *chaux* employée à la purification du gaz, aurait aussi d'après les expériences de M. MARIE, une propriété bien précieuse : cette chaux s'empreint d'une quantité notable d'acide sulfureux, et a pour vertu de faire disparaître les insectes des murs de jardin où on l'emploie.

De l'emploi et des qualités du guano, par M. Leudet. — De l'emploi de divers engrais. — Le guano a eu en France et en Angleterre le privilége de tout ce qui est nouveau : il a fait beaucoup de

bruit. M. LEUDET n'a jamais partagé l'enthousiasme excité par ce produit transatlantique, et des expériences dont il venait de recueillir les résultats, à l'époque où il vous a présenté son travail, avaient déjà légitimé ses premières défiances et lui permettaient d'affirmer que cet engrais si vanté, ne réaliserait pas toutes les espérances que son introduction avait d'abord fait concevoir.

Cependant l'Angleterre l'a employé avec succès, et, en France même, les premiers essais n'ont pas été sans résultats satisfaisants. Mais ces essais, de part et d'autre, ont été faits sur des terres habituellement et abondamment pourvues d'engrais, et c'est ce qui explique la fertilité des premières années.

L'emploi du guano réitéré plusieurs années de suite, aurait d'autres effets selon M. LEUDET qui, à l'appui de cette assertion, cite l'expérience faite, à son instigation, sur un champ de trèfles, dont la moitié a été préparée avec du plâtre et l'autre moitié avec du guano. Les deux parties du champ ont présenté des résultats tout différents. A la première coupe, du côté du guano, brillante prospérité, et du côté du plâtre, produits inférieurs d'un tiers. A la seconde coupe, mince produit du côté du guano, et double récolte du côté du plâtre. De plus, le guano employé, ayant coûté cent francs, tandis que le plâtre n'en avait coûté que soixante-dix, celui-ci a donc présenté un immense avantage.

Ce qui a été fait pour le champ de trèfles, a été fait aussi pour une *prairie fauchable* ; et ici, le guano en concurrence avec le fumier ordinaire, n'a pas été plus heureux qu'avec le plâtre. D'abord, pousses rapides et vigoureuses du côté du guano, et, à la première fauchaison, produits inférieurs de moitié du côté du fumier. A la deuxième coupe, le fumier l'emporte et donne ensuite, la deuxième année, des produits plus beaux que ceux même de la deuxième coupe de la première année, tandis que le guano ne produit plus rien. Enfin une troisième expérience, faite sur un herbage, a donné les mêmes résultats.

Le guano n'est donc qu'un puissant stimulant de la végétation et non un engrais.

Les agronomes et les cultivateurs, ne sont pas les seuls qui aient regardé le guano comme un engrais et qui aient cru à sa puissance fécondante. Les savants sont aussi intervenus et, Français, Anglais et Allemands, les chimistes, ont cru reconnaître qu'il pour-

rait suffire de l'emploi même d'une petite quantité de cette substance pour obtenir de merveilleux effets.

M. Leudet pense, qu'il en est des tables d'estimation de la valeur des engrais, comme de ces tables d'estimation de la valeur des aliments, dressées par M. Boussingault, en prenant l'azote, pour base de la valeur relative des aliments. Sans prétendre attaquer des théories qui n'ont pas encore été combattues, M. Leudet cite cependant plusieurs exemples, qui prouvent d'une manière irrécusable, que ces tables renferment des anomalies et des appréciations inexactes. L'expérience a, plusieurs fois déjà, contredit les appréciations indiquées sur la table de la valeur des aliments, aussi bien que sur celle de la valeur des engrais. Ainsi, on a reconnu au guano une valeur égale à 50 fois celle du meilleur fumier: tandis que d'après les faits déjà cités, M. Leudet, croit pouvoir tirer ces conclusions : que le guano n'est pas un engrais ; que, son effet se bornant à stimuler la végétation, il pourra être employé avec succès, soit isolément, dans les terres grasses ; soit, mêlé à une grande quantité de fumier, dans les terres maigres ; et enfin, que son emploi immodéré, pourrait amener, après une rapide abondance, une rapide stérilité.

La discussion a été ouverte par M. le Président, sur le travail de M. Leudet. Plusieurs membres y ont pris part et leurs diverses opinions peuvent se résumer ainsi :

Il y a une différence indispensable à établir entre les fumiers qui conviennent à l'agriculture et ceux qui ne conviennent qu'à l'horticulture, entre ceux qui, comme le guano, peuvent activer la végétation dans des terres d'ailleurs bien préparées, mais épuiser rapidement, par leur action trop prompte, les quelques ressources que présentent les terres faibles ou mal entretenues ;— et ceux au contraire, qui, par une action lente, mais continue, apportent pendant plusieurs années et, dans une progression croissante, des éléments de fertilité aux terres qui les ont reçus.

La *Colombine*, étendue sur les terres qui ont produit une forte récolte, contribue à prévenir leur épuisement ; — le *fumier de ville*, composé de matières déjà arrivées à un état avancé de décomposition, a un effet rapide, mais de courte durée ; — c'est tout le contraire pour le *fumier d'étable* ;—le *varech* et tous les engrais imprégnés de matières salines, jouissent également d'une grande et prompte activité et ils contribuent si fort au développement des

végétaux, que les jardins dans lesquels on en fait usage, produisent des légumes d'une grosseur peu commune, mais qui, à la vérité, en atteignant à ces proportions, perdent peut-être de leur délicatesse et de leur parfum ;—Le *guano*, comme le varech, a la propriété de faire parvenir à un très grand développement les légumes sur lesquels il est semé et de plus il fait disparaître les limaçons. — Enfin, M. Oursel, a fait remarquer que l'usage du guano, dans la culture des terres, n'est pas aussi nouveau qu'on pourrait le croire ; les anciens peuples de l'Amérique en connaissaient l'emploi, et les relations des premiers voyageurs, en montrant, dans l'empire des Incas une agriculture florissante, citent le guano, comme un des engrais en usage dans ce pays.

Faits pour servir à l'histoire chimique de la Gratiole. — Une brochure sous ce titre, vous a été adressée par M. Marchand, membre correspondant. M. Touche ayant été prié de vous rendre compte de ce travail, vous a lu un rapport dont voici l'analyse :

La *Gratiole*, plante douée de propriétés purgatives d'une grande énergie, a déjà été analysée par Vauquelin vers 1809. Vauquelin a signalé dans cette plante la présence d'une matière résinoïde extrêmement amère, à laquelle il a attribué ses propriétés purgatives ; mais il n'a fait aucune mention de l'acide tannique que renferme la gratiole. M. Marchand a essayé de compléter l'analyse de Vauquelin et il signale dans cette plante, non seulement la présence de l'acide tannique mais encore un autre principe qu'il nomme le *Gratiolin* et dont les caractères les plus saillants, sont : 1° d'être très peu soluble dans l'eau à laquelle il communique cependant une saveur amère ; 2° d'être très soluble dans l'alcool ; cette solution devient laiteuse par l'addition d'une petite quantité d'eau ; 3° traité par l'acide sulfurique, il jaunit d'abord, puis acquiert en se dissolvant, une couleur pourpre, laquelle fait place à une couleur verte, si l'on étend d'eau cette solution, etc., etc.

M. Marchand présente ici quelques réflexions sur la coloration rouge que plusieurs substances contractent sous l'influence de l'acide sulfurique concentré.

M. Raspail et plusieurs autres chimistes, ont reconnu au sucre la faculté de développer une très belle couleur rouge quand, après l'avoir mélangé d'albumine ou d'huile, on le soumet à l'action de

l'acide sulfurique. Notre correspondant s'appuyant sur les expérimentations de ces chimistes se demande si la digitaline et le gratiolin qui présentent la même réaction que la salicine où la présence du sucre a été reconnue, ne renfermeraient pas aussi, une quantité plus ou moins considérable de sucre. M. Touche a combattu cette opinion en faisant remarquer que le sucre isolé n'éprouve point cette coloration par l'acide sulfurique, tandis que les corps avec lesquels il faut qu'il soit mélangé pour l'éprouver la subissent tous au contraire isolément; d'où le rapporteur a conclu que rien dans les expérimentations citées par M. Marchand ne l'autorisait à penser que le sucre doive entrer dans la composition du gratiolin, de la digitaline, de la salicine, etc....

J'arrive, Messieurs, au terme de ma tâche; j'ai eu l'honneur de mettre sous vos yeux, le résumé des principales études qui ont rempli nos séances; il est pourtant d'autres sujets de méditations scientifiques qui ont été soulevés devant vous, sans avoir donné lieu toutefois à des travaux assez complets pour mériter un article à part : ce sont de simples communications, des observations scientifiques isolées, la notification de nouvelles mesures administratives, prises soit dans l'intérêt du commerce et de la navigation, soit dans l'intérêt de toute autre branche de l'industrie; des renseignements de tout genre puisés dans les publications des sociétés correspondantes; une multitude de petits faits, pour ainsi dire, qu'il serait impossible de rapporter ici et qui fournissent néanmoins un aliment aussi abondant que rapide, aussi instructif que varié, aux discussions et aux conversations qui terminent habituellement vos séances.

Permettez-moi de vous rappeler seulement comme souvenir, les explications que M. Dellié vous a données sur la formation de la traînée lumineuse des comètes; — les renseignements que M. Lecadre vous a fournis sur un enfant phénomène qui se trouvait au Havre, lequel enfant avait trois jambes, deux *scrotum*, etc., et dont l'organisme présentait encore plusieurs autres faits aussi étranges que curieux à étudier; — la communication anatomique, faite par M. Gallet, et consistant en une soudure très curieuse qui s'était naturellement formée à l'os cassé d'une pate de chien ; — l'analyse

très intéressante, faite par M. PARAVEY; d'un discours prononcé à l'académie de Lille, par M. Culmann, et ayant pour titre *de la destinée de l'Homme sur cette terre*; —les observations que M. MARIE, a empruntées à un numéro du *Journal du Génie civil*, sur les propriétés du sable considéré comme moyen de fondation en mauvais terrain; — le projet d'élever au Havre un observatoire pour la rectification des chronomètres et les explications que M. LEVRET, vous a données sur l'utilité qu'aura cet établissement; enfin, toutes les observations de critique aussi spirituelle que savante, fournies à ce dernier, par diverses publications dont il a eu à vous rendre compte.

J'eusse désiré, Messieurs, que vous choisissiez pour la rédaction de ce *Résumé analytique*, un plus digne interprète. Cependant quelque imparfait que soit ce travail, j'espère qu'il suffira pour donner une idée au moins générale des études qui vous ont occupés dans ce dernier exercice. Il en ressortira toujours une chose, à savoir, que les sujets sérieux, que le désir de vous occuper de sérieux travaux, ne vous ont pas manqué. Ce fait qui dénote un véritable progrès, est le résultat, non seulement d'une plus grande activité, mais encore de l'adjonction de nouveaux membres, dont plusieurs ont déjà mis avec succès au service de nos études, leur spécialité dans les diverses branches de la science. C'est ainsi que la Société a vu successivement s'accroître ses ressources intellectuelles, par l'admission en qualité de membres résidants, de MM. LAHURE, DEROME, MARIE, LEVRET, JULES DOREY, MICHAUD, BOURLET, TRÉDOS et LÉPAULARD.

D'un autre côté nous avons perdu M. FALIZE, qui n'a figuré que très peu de temps parmi nous; M. FORT-MEU, dont la séparation n'est heureusement pas si absolue, qu'il ne songe quelquefois à nous, et qu'il ne nous envoie parfois quelques-unes de ces intéressantes productions; enfin, M. LACORNE, dont la démission occasionnée par son départ du Havre, a fait naître tant de regrets parmi vous. M. Lacorne, vous le savez, fut l'un des fondateurs de la Société, il en fut longtemps un des membres les plus actifs, comme il en était un des plus éclairés; cette séparation devait être également pénible pour tous. Dans cette extrémité, une dernière espérance restait à la Société : elle a offert le titre de membre correspondant que M. Lacorne a accepté, et ainsi ce nom qui vous est cher, restera inscrit sur votre tableau.

Parmi vos membres correspondants, la mort vous a enlevé MM. SURIRAY, LAMBERT et DARTTEY. MM. MILLET-SAINT-PIERRE et LECADRE vous ont lu des notices biographiques, celui-ci sur M. Suriray et celui-là sur MM. Lambert et Darttey. Permettez-moi de vous rappeler ici, d'après ces biographies, ce que furent les collègues que nous avons perdus.

M. Darttey. — M. CHARLES-JOSEPH-VICTOR DARTTEY naquit en Provence. M. MILLET-St-PIERRE, vous a retracé ses premières années consacrées à l'étude des lettres, dans lesquelles il fit de rapides progrès. Sa santé ne lui permit pas de poursuivre la carrière de la marine qu'il avait d'abord embrassée ; il entra alors dans les douanes, où il devint receveur. Remercié à la restauration, M. Darttey se mit dans le commerce en compagnie de M. Marie Aycard qui depuis s'est acquis une brillante réputation dans le roman et le feuilleton. Les deux associés firent partie du cercle académique de Marseille et s'y firent remarquer par des lectures pleines d'intérêt. Mais c'est à Paris et après la mauvaise réussite de ses affaires, que M. Darttey se consacra tout entier à la profession d'homme de lettres. Sa brochure intitulée, *De la Guerre avec l'Espagne et de ses causes immédiates*, eut un véritable succès; puis M. Darttey, travailla à plusieurs publications, il rédigea même des discours politiques destinés à être prononcés à la tribune. Enfin, de Paris M. Darttey vint au Havre, où il fut rédacteur en chef du journal libéral nommé le *Phare du Havre* ; cette nouvelle entreprise n'ayant pas réussi, M. Darttey servit la cause libérale par ses écrits et même par ses actes, car il se rendit dans le Calvados, pour y faire triompher la candidature de M. Guizot. Après 1830, il obtint la sous-préfecture de *Sisteron* ; de là il passa en la même qualité, à *Savenay*, où il fut décoré; puis à *Ste-Menehould*, d'où il fut appelé au ministère de l'intérieur, avec l'emploi de sous-chef de bureau. — Membre correspondant de la Société, M. Darttey, a justifié la collation de ce titre par un grand nombre de communications, et avant de mourir, il a pu terminer un ouvrage important *sur l'origine des peuples du Nord et de l'Occident de l'Europe*.

M. Lambert. — M. Lambert, est un de ces hommes qui ont passé leur vie dans l'obscurité; mais dont tous les jours semblent

avoir été marqués par une action vertueuse. Elevé dans la médiocrité, sa première éducation fut fort négligée ; mais poussé par un désir ardent de connaître, entraîné par cette belle passion des âmes nobles, on le vit passer les premières années de sa jeunesse, à travailler le jour pour vivre et la nuit pour acquérir les connaissances qui lui manquaient. Comme ami, comme parent, comme fils ou frère, M. Lambert montra en maintes occasions un dévouement aussi beau que rare, et telles étaient les précieuses qualités de son cœur et de son esprit, que sa perte a été pour tous ceux qui l'ont connu un sujet de douloureux et éternels regrets.

Quant à son talent d'écrivain et de poëte, je ne saurais mieux faire que de rapporter ici, l'une des pièces dont M. MILLET-ST-PIERRE, vous a donné lecture.

LE CHIEN MALADE

Toi qui jamais ne connus l'art de feindre,
Toi dont le cœur m'est consacré,
Doux animal, tu souffres sans te plaindre :
Repose en paix, je veillerai.

Si l'on est mal sur cette pierre,
Ensemble au moins on cherche le sommeil :
J'attends du pain... nous en aurons, j'espère ;
Mais pauvre ami, retarde ton réveil.

Je n'ai que toi : ne quitte pas ton maître,
Evite la faux du trépas :
Le même coup nous frapperait peut-être :
Sans ami, que faire ici-bas ?
Mets fin à mes vives alarmes :
S'il me fallait ne mourir qu'après toi,
Sur mon tombeau qui verserait des larmes ?
Pour quelques jours, ô Nestor ! survis-moi.

Qu'entends-je ? un songe augmente ta souffrance !
Oui, je fus injuste, inhumain,
Lorsqu'à mes pieds, soumis à ma vengeance,
Tu me léchais encore la main.
Songe plutôt je t'y convie,
Qu'un soir, les miens m'ayant abandonné,
Tu me sauvas, au péril de ta vie....
Mon pauvre ami, tu m'avais pardonné.

Et l'on voudrait te refuser une âme !
L'aveugle instinct serait ta loi !
Mais dans nos yeux brille la même flamme ;
Réponds : qu'ai-je de plus que toi ?
Quand l'Eternel forma le monde,
Ta race eut part à son rayon divin ;
Lorsqu'en vertus il la créa féconde,
Ah ! pour moi seul ouvrirait-il son sein ?

M. le docteur Suriray. — Lorsque dans la séance du 13 Mars 1845, M. Lecadre donna connaissance à la Société de la perte qu'elle venait de faire d'un de ses membres correspondants et ancien membre résidant, M. le docteur Suriray, cette triste nouvelle impressionna vivement tous ceux qui avaient pu apprécier par eux-mêmes les nombreux mérites de cet honorable collègue. La notice nécrologique que M. Lecadre nous a lue, eût suffi pour justifier ces regrets, hommage légitime rendu à la mémoire d'un savant et d'un homme de bien.

Dès le collége et dès la plus tendre enfance, M. Suriray montra ce qu'il devait être toute sa vie, un homme d'observation. Après de brillantes études médicales, il fut employé comme officier de santé dans l'armée de la Vendée, sous le commandement du général Hoche. Il exerça ensuite à Harcourt et d'Harcourt il passa au Havre où il fut appelé par le docteur Lechevrel.

M. Lecadre nous a montré M. le docteur Suriray, au milieu des préoccupations sans nombre d'une laborieuse et absorbante profession, trouvant encore du temps pour la science; se plaisant à approfondir les découvertes de ses illustres contemporains, préludant par l'étude de la langue anglaise à l'étude des savants d'outre-Manche ; entreprenant enfin et accomplissant des travaux dignes de ces grandes corporations du moyen-âge, tout entières livrées à l'étude et à la méditation.

Nommé successivement médecin en chef de l'hôpital du Havre, médecin des épidémies de l'arrondissement, membre du comité de salubrité, M. Suriray trouva dans ces charges diverses, plus d'une occasion de déployer un zèle honorable et d'étendre le cercle de ses recherches et de ses connaissances.

Mais la pratique de sa profession était une gêne permanente pour cette intelligence désireuse de tout apprendre : un beau jour il rompit ses liens et fut à Paris, étudier comme un enfant, à un âge

où la plupart des hommes jugeant leur carrière achevée, consacrent au repos le peu qu'il leur reste de vie. A plus de soixante ans, M. Suriray suivait les cours des écoles, les séances de l'Institut, fréquentait les savants et consultait les collections. Ce vieillard-écolier avait aussi ses vacances : il les employait à parcourir la chaîne des Pyrénées, la Suisse et les Alpes, l'Italie dans toute sa longueur, étudiant par lui-même la flore si riche de ces contrées, les eaux thermales qui y abondent, ou les monuments artistiques des siècles passés. Enfin à l'âge de soixante-dix ans, poussé toujours par la curiosité du savant, il s'embarquait pour l'Angleterre et allait demander à cette contrée le secret de son industrie et de ses progrès.

M. Lecadre, en terminant, vous a rappelé que M. Suriray fut l'un des fondateurs de notre Société; et il vous a énuméré les principaux mémoires dont le vénérable docteur a enrichi nos archives.

Après ce pieux devoir payé à la mémoire des membres que la mort nous a ravis, je n'ai plus, Messieurs, qu'à clore ce Compte-Rendu déjà peut-être trop long, bien que très incomplet, de vos nombreux travaux. Votre zèle et votre activité, comme je l'ai déjà dit, ont donné cette année à nos études une impulsion des plus heureuses et qui est d'un bon augure pour l'avenir. Mais il me siérait mal de me poser ici en distributeur de l'éloge. Une autre voix que la mienne vous a déjà adressé, et avec plus d'autorité que je ne saurais en avoir, des félicitations et des encouragements. Avant de prononcer la clôture des séances de notre quatorzième année, M. Baltazard, président de la Société, dans une rapide allocution, vous a rappelé combien en général, nos séances avaient été remplies par d'utiles études ; il vous a exprimé toutes ses espérances : les travaux de l'exercice dernier lui donnaient pour ainsi dire l'assurance, que ceux de l'exercice prochain répondraient également à cette activité bien désirable, avec laquelle la Société s'est occupée d'une foule de questions qui se rattachent aux progrès de la localité et à l'intérêt général. M. le Président, vous a félicités de l'urbanité qui préside à tous vos rapports : les opinions les plus diverses se sont rencontrées dans cette enceinte, sans entraves pour la liberté de discussion, sans que cette bienveillance et ce sentiment parfait des

convenances, l'un des plus doux et des plus nobles priviléges des lettres, aient jamais fait défaut à aucun de vous.

M. Baltazard a ensuite remercié l'un de nos collègues, M. LEVRET, d'avoir associé le nom de la Société au *Cours d'astronomie* professé par lui l'été dernier, dans une des salles de l'Arsenal; et il a terminé par ces paroles :

« Après avoir remercié en vôtre nom M. le Maire du Havre » de l'accueil qu'il a fait à notre institution, autorisée par lui, » avec un obligeant empressement, à tenir ses séances dans le local » de la Mairie, qu'il me soit permis, Messieurs, de vous dire avec » un sentiment profond de reconnaissance et de cordialité, que » votre Président n'oubliera jamais, combien vous lui avez rendu » faciles et agréables les fonctions dont vous l'avez honoré. »

— Nous nous sommes tous associés, Messieurs, à ces remerciements adressés par notre Président à M. le Maire du Havre. La Société, vous le savez, depuis son origine jusqu'au mois d'avril 1846, avait tenu ses séances au Palais de Justice dans le cabinet même de M. OURSEL, président du Tribunal Civil. L'année dernière des démarches furent faites auprès de M. le Maire, à l'effet d'obtenir un local à la Mairie et lorsque M. BALTAZARD vint nous apprendre que ce magistrat mettait à notre disposition la salle que nous occupons actuellement, cette nouvelle fut accueillie parmi vous avec la plus grande satisfaction. Mais avant de se transporter sur le nouveau théâtre de ses réunions, la Société, reconnaissante envers M. OURSEL de la gracieuse hospitalité qu'elle avait trouvée depuis tant d'années au Palais de Justice et pleine de gratitude en même temps, pour la flatteuse marque de bienveillance dont elle était l'objet de la part de M. LEMAISTRE, consigna à la fois dans son procès-verbal et à l'unanimité, la double expression de ses plus vifs remerciements.

Quant aux paroles encourageantes de notre honorable Président, nous les accueillerons, Messieurs, comme un nouveau mobile de zèle et d'activité et s'il m'est permis à moi-même d'ajouter quelques mots, je vous dirai en terminant :

Ce XIXe siècle qui va toucher au milieu de sa course et dont les débuts furent si brillants, a-t-il réalisé toutes ses promesses? L'impartiale postérité pourra lui conserver ce titre pompeux de siècle des lumières que les contemporains lui ont un peu vite octroyé; mais sera-t-elle beaucoup émerveillée, s'il est vrai que ce soit surtout

d'après le plus ou moins de progrès dans l'entente du beau, le plus ou moins d'élévation dans les inspirations et les tendances, qu'on doive apprécier la valeur réelle d'une époque? Les sciences positives et les sciences historiques ont fait des progrès rapides et presque inespérés; mais les lettres, ce vivant témoignage du goût et de la moralité d'un peuple, les lettres que sont-elles devenues? Que sont devenus pour les féconds auteurs de nos jours, le respect de soi-même et les saines traditions du goût? Le dévergondage de la littérature, joint à des causes d'un autre ordre, a enfanté ce déplorable affadissement des cœurs et des esprits, l'une des plaies les plus menaçantes de notre temps.

Ce n'est sans doute pas du milieu de nous que partira l'éclair régénérateur; mais les Sociétés du genre de la nôtre, ont pourtant un rôle utile à remplir, sinon un rôle brillant : dispersées sur tous les points du royaume, elles peuvent à défaut d'une grande impulsion, donner du moins un exemple encourageant; elles peuvent, comme vous le faites, montrer une Société d'hommes qui, au milieu des occupations positives de la vie, trouvent encore du temps pour les plaisirs et les délassements de l'esprit. Enfin, nous sommes dans une localité où des études plus sérieuses doivent encore fixer votre attention : vous êtes déjà entrés dans cette voie; la conviction, la volonté persévérante ne vous feront pas défaut; et s'il en est ainsi, vous pourrez avoir une belle tâche à accomplir, au milieu d'une population dont il vous sera longtemps facile et toujours honorable d'accroître les lumières et de hâter les progrès.

Edmond BORÉLY.

Le Havre.— Novembre 1847.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ,

PENDANT LA TREIZIÈME ET LA QUATORZIÈME ANNÉE (1846-1847.)

Avec les noms des Membres qui ont été chargés d'en faire le rapport.

Annales de la Société d'agriculture de Caen (Années 1836-1842-1844.)

Manuel des Justices de Paix, par M. Toussaint, avocat.
M. **LACORNE**, *rapporteur*.

Mémoire sur la fabrication de l'acier en Yorkshire, par M. Leplay ingénieur.
MM. **MICHAUD** et **MILLET-ST-PIERRE**, *rapporteurs*.

Des maladies de l'oreille, par M. le docteur Hubert-Valleroux.
M. **DEROME**, *rapporteur*.

De la maladie des pommes de terre, par MM. Girardin et Bidard, de Rouen.
M. **DOREY**, *rapporteur*.

De la question des tabacs, par M. Eug. Larrieu.
M. **BALTAZARD**, *rapporteur*.

Mémoires de l'Académie royale de Metz. (1844-45.)
M. **PARAVEY**, *rapporteur*.

Trois opuscules publiés par M. Garcin de Tassy : *La rhétorique des nations musulmanes* ; *la proclamation de lord Ellenborough*.
M. **MILLET-ST-PIERRE**, *rapporteur*.

Annales de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 1845.
M. **GALLET**, *rapporteur*.

Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure, année 1845.
M. **LEUDET**, *rapporteur*.

Annuaire de la Société de Falaise. Année 1845.

M. LEUDET, *rapporteur*.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen. Année 1845.

M. MARCHESSAUX, *rapporteur*.

Mémoires de l'Académie royale de Caen. Année 1845.

M. MARCHESSAUX, *rapporteur*.

Quatre petites brochures sur la fabrication du sucre, le chaulage des blés, par M. Girardin, de Rouen.

M. LEUDET, *rapporteur*.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par la Société normande.

Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques.

M. POULAIN, *rapporteur*.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, etc., de l'Aube. (1845.)

M. GALLET, *rapporteur*.

Compte-Rendu de la séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne. (1846.)

M. GALLET, *rapporteur*.

Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Falaise, (1846.)

M. LEUDET, *rapporteur*.

Bulletin de la séance publique, de la Société archéologique de Béziers, (1846.)

M. BORÉLY, *rapporteur*.

Mémoires de la Société d'agriculture, de sciences, etc., de Meaux, (1845.)

M. MARCHESSAUX, *rapporteur*.

Des avantages de la presse hydraulique, dans la fabrication du cidre, publié par la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen.

M. LEUDET, *rapporteur*.

Plusieurs livraisons du Journal du Génie civil.

M. LEVRET, *rapporteur*.

Bulletin des travaux de l'Académie royale d'Aix. (1846.)

M. PARAVEY, *rapporteur*.

De la fabrication et du commerce des fers à acier, par M. Le Play.

MM. MILLET-St.-PIERRE et **MICHAUD**, *rapporteurs*.

La série complète des petites brochures publiées par la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen.

M. GALLET, *rapporteur*.

Du patronage ou de l'influence par la charité. Discours prononcé par le président de la Société royale d'émulation d'Abbeville.
M. POULAIN, *rapporteur.*

Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis. (2e semestre 1846.)
M. MILLET-St.-PIERRE, *rapporteur.*

Les Lointains, poésies, par M. Fleury.
M. PARAVEY, *rapporteur.*

Trois livraisons des mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
M. LAHURE, *rapporteur.*

Actes de l'Acad. royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, (1846.)
M. MARIE, *rapporteur.*

Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen, (1846.)
M. LECADRE, *rapporteur.*

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts, de Meaux. (1846.)
M. GALLET, *rapporteur.*

Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle. (1846.)
M. MARIE, *rapporteur.*

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. (1845-46.)
M. MILLET-St.-PIERRE, *rapporteur.*

Un bulletin trimestriel de la Société des sciences, etc., du Var. (1846)
M. MILLET-St-PIERRE, *rapporteur.*

Eloge d'Alexandre Choron, par M. Gautier; et rapport sur le concours ouvert pour l'éloge de Choron, à l'Académie royale de Caen
M. LAHURE, *rapporteur.*

Eloge du contre-amiral Dumont-d'Urville, par M. Roberge.
M. LEVRET, *rapporteur.*

Notice biographique sur Moisant de Brieux, fondateur de l'Académie royale de Caen.
M. BORÉLY, *rapporteur.*

Deux numéros de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. (1847.)
M. BORÉLY, *rapporteur.*

TABLEAU

DES MEMBRES

A l'ouverture de la quinzième Année

Bureau de la treizième année (1845-1846.)

MM. **C. OURSEL**, Président.
BALTAZARD, Vice-Président.
BORÉLY, Secrétaire-Archiviste.
MILLET-ST-PIERRE, Trésorier et Secrétaire-Adjoint.

Bureau de la quatorzième année (1846-1847.)

MM. **BALTAZARD**, Président.
PARAVEY, Vice-Président.
BORÉLY, Secrétaire-Archiviste.
MILLET-ST-PIERRE, Trésorier et Secrétaire-Adjoint.

Bureau nouvellement élu pour la quinzième année (1847-1848.)

MM. **BALTAZARD**, Président.
MILLET-ST-PIERRE, Vice-Président.
BORÉLY, Secrétaire-Archiviste.
J. DOREY, Trésorier et Secrétaire-Adjoint.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM. BALTAZARD, Directeur de la Banque du Havre.
E. BORÉLY, Professeur d'histoire au Collége.
J. BOURLET DE LA VALLÉE, Naturaliste.
BUYS.
DÉLIÉ, Notaire.
DEMONDESIR, Négociant.
DENOUETTE, Docteur-Médecin.
DEROME, Docteur-Médecin.
J. DOREY, Receveur-Municipal.
DUFAITELLE, Négociant, Capitaine au long-cours.
V. FLEURY, Secrétaire de la mairie d'Ingouville.
GALLET, Négociant, ancien Officier de marine.
LAHURE, Négociant.
LECADRE, Docteur-Médecin.
LÉPAULARD, Avocat, Docteur en droit.
LEUDET, Pharmacien.
LEVRET' Professeur d'Hydrographie.
A. MARIE, Directeur de l'usine à gaz de la Compagnie anglaise.
MARCEL, Notaire.
MARCHESSAUX, Docteur-Médecin.
MICHAUD, Professeur de chimie et de physique au collége.
MILLET-St-PIERRE, Courtier d'assurances.
C. OURSEL, Président du Tribunal de première instance.
E. PARAVEY, Négociant.
POULAIN, Pasteur protestant.
TOUCHE, Pharmacien.
TRÉDOS, ancien receveur des Douanes.

MEMBRES RÉSIDANTS HONORAIRES

MM. Le comte de PARDIEU, Propriétaire.
DE LAUNAY (J. B.), Négociant.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. **ALLUARD**, Professeur à l'Ecole normale, *à Paris*.

BALLIN, Directeur du Mont-de-Piété, *à Rouen*.

BAUMANN, Professeur d'histoire naturelle, *à Lucerne* (Suisse).

BUSCHE, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, *à Lille*.

E. CARRAULT, Docteur-Médecin, *à Rouen*.

L'abbé **COCHET**, *à Rouen*.

COURNAULT, Colonel du Génie en retraite, *à Langres*.

FERRY, Ingénieur du domaine privé, Professeur à l'École des arts et manufactures, *à Paris*.

FRISSARD, Inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées, *à Paris*.

GAILLON, Receveur des Douanes, *à Boulogne-sur-Somme*.

GARCIN DE TASSY, Membre de l'Institut, Professeur d'indoustani à l'École royale et spéciale des langues Orientales, *à Paris*.

GAY (Honoré), Chimiste, Professeur à l'école de pharmacie de *Montpellier*.

J. GIRARDIN, Membre correspondant de l'Institut, Professeur de chimie, *à Rouen*.

HUMBERT, Avocat, *à Rouen*.

LACORNE, Avocat, *à Paris*.

LACOUDRAIS, Conseiller-d'État, Directeur au ministère de la marine, *à Paris*.

LAFOND DE LURCY, Directeur de la compagnie l'Union des Ports, *à Paris*.

LAIR, Conseiller de préfecture, *à Caen*.

LE PLAY, Ingénieur en chef, professeur à l'École royale des mines.

LEUILLIER, Professeur de philosophie, *à Boulogne-sur-Mer*.

E. MARCHAND, Pharmacien, *à Fécamp*.

MARION DE PROCÉ, Docteur-Médecin, *à Nantes*.

POUCHET, Professeur d'histoire naturelle, *à Rouen*.

PREISSER, Professeur de Chimie, *à Rouen*.

THOMAS, ancien commissaire de Marine, *à Honfleur*.

TOULMOUCHE, Docteur-Médecin, *à Rennes*.

VIAU, ancien négociant, *à Harfleur*.

VILLEMAIN, Membre de l'Institut, ex-ministre de l'Instruction publique, *à Paris*.

WILLIAMS, Directeur de l'usine à gaz, *à Caen*.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

SUPPLÉMENT

AU

COMPTE-RENDU

DES ANNÉES 1846—1847.

MÉMOIRES

DONT LA PUBLICATION A ÉTÉ CONSENTIE PAR LES AUTEURS.

SUPPLÉMENT

AU

COMPTE-RENDU

DES ANNÉES 1846—1847.

MÉMOIRES

DONT LA PUBLICATION A ÉTÉ CONSENTIE PAR LES AUTEURS.

HAVRE

IMPRIMERIE DE **F. HUE**, *RUE DE PARIS*, 89.

Des causes de l'indifférence des Havrais en matière d'instruction ; des moyens de le faire cesser et de répandre des notions exactes sur les points principaux qui intéressent le Commerce du Havre.

MESSIEURS

On s'est demandé bien des fois s'il y a chez la population havraise indifférence en matière d'instruction, je pense que ceux qui ont tranché affirmativement cette question se sont rendus coupables d'une véritable injustice, ou qu'ils ont, du moins, commis une erreur faute d'un examen suffisant des hommes qu'ils ont voulu juger. Au Havre, autant que dans toute autre ville de France, on désire que l'instruction se perfectionne, et chaque père de famille aspire à voir son fils occuper dans le monde commercial un rang supérieur, même au point de vue intellectuel. Mais au Havre, moins que dans beaucoup d'autres localités, le père de famille trouve des loisirs suffisants pour s'occuper lui-même de diriger son fils dans les voies qui doivent le conduire au but qui, cependant, est l'objet de sa plus chère ambition.

Il est nécessaire, pour se bien rendre compte de cette situation, d'apprécier la vie constamment active d'une population vouée aux affaires commerciales. Il faut bien comprendre tout ce que cette existence a

d'absorbant, non seulement pour les chefs de maisons, mais encore pour tous les employés qui composent le personnel des bureaux. Ici, ce n'est pas cette vie industrielle qui, également très occupée, offre néanmoins la régularité d'un mouvement considérable, mais presque uniforme, et permet à l'esprit de se dégager, de temps à autre, de la spécialité qui le préoccupe, pour se mouvoir dans un autre cercle d'idées.

Au Havre, chaque jour, chaque heure pour ainsi dire, donne lieu à des impressions nouvelles, à des combinaisons qui embrassent à la fois, le passé, le présent et l'avenir.

L'arrivage qui est signalé, le courrier, dont les dépêches sont lues avec avidité, peuvent influer sensiblement, sous le rapport commercial ou politique, sur les grands intérêts qui sont constamment engagés dans les affaires de place ou dans les opérations lointaines.

Est-il donc étonnant qu'au milieu de toutes ces fluctuations, plus fréquentes, plus rapides à notre époque qu'à aucune autre, transmises et favorisées qu'elles sont à la fois par les chemins de fer et par les bateaux à vapeur, est-il étonnant, dis-je, qu'on ne puisse retrouver cette tranquillité d'esprit, cette sérénité de l'âme, qui, seules, conviennent à l'étude des questions scientifiques ? La prostration de forces morales qui résulte de cette agitation perpétuelle sert également à expliquer l'emploi du peu de loisirs dont disposent nos négocians. C'est une espèce de *far niente* dont ils éprouvent alors le besoin ; les délassemens qu'ils recherchent sont ceux qui leur permettent de laisser reposer à la fois le corps et l'imagination. Leurs idées et leur conversation peuvent ainsi se reporter encore, de temps en temps, sur ce qui a fait leur préoccupation du jour. Ils semblent redouter non seulement un travail, mais une causerie qui les obligerait à s'isoler pendant quelques instants, d'une manière complète, de leur pensée dominante. Dans tout et partout, vous reconnaîtrez la vérité de ce portrait. S'agit-il d'actes de bienfaisance,

nos négocians laisseront à d'autres le soin de signaler, de rechercher les infortunes, mais leur bourse ne sera jamais fermée aux philantropes qui se chargent de recueillir et de distribuer les secours. S'agit-il de bonnes et utiles publications, ils souscriront sur la renommée des auteurs, sur l'indication du but que ceux-ci se sont proposé, mais il n'est pas certain qu'ils liront entièrement l'ouvrage dont ils auront ainsi fait l'acquisition.

Il en est de même avec eux, à l'égard de l'instruction. Que des administrateurs, dans le caractère et les lumières desquels ils auront confiance, viennent leur dire : « Nous avons trouvé des hommes capables de donner à vos enfants une bonne et solide instruction, mais pour les attacher à notre localité il faut leur faire une position honorable. » D'accord en cela avec le conseil municipal, nos négocians paieront, sans hésitation, tout ce qu'on leur demandera, surtout si l'effet doit suivre de près la promesse ; car c'est encore un des traits distinctifs de leur caractère qu'ils sont toujours prêts à doubler les sacrifices s'ils ont l'espoir fondé de voir réduire les délais de l'attente. S'occuper longtemps d'un projet en dehors de leurs affaires est pour eux une espèce de supplice. En politique même, ils se fatiguent et s'irritent d'une prévision prolongée et se résignent avec un calme parfois admirable à un événement accompli.

C'est donc surtout au Havre qu'il est indispensable de voir l'autorité administrative remplir pour ainsi dire le rôle du père de famille. Il est urgent qu'elle comprenne toute l'importance de la tutelle qu'elle est appelée à exercer, qu'elle prépare les voies et moyens, qu'elle fasse cesser cette incertitude qui nous jette dans de fausses routes, faute d'en avoir tracé une véritablement droite et bonne, qu'elle inspire à chacun une confiance entière dans les mesures qu'elle adopte dans l'intérêt de tous.

Mais hâtons-nous de le dire, le zèle de l'autorité locale sera insuffisant s'il n'est soutenu et dirigé par le ministère de l'instruction publique. On

l'a déjà dit, et c'est une vérité, le gouvernement a su imprimer à certaines parties des études une excellente impulsion ; il a tracé à leur égard la voie dans laquelle elles doivent avancer progressivement et fructueusement. Il en a confié l'enseignement à des professeurs d'un mérite réel. Mais il est également vrai que les études commerciales sont restées privées de cette haute direction, et, dès lors, on conçoit que dans les villes où les conseils municipaux ont cherché à suppléer à cet abandon, on n'a rencontré qu'un faible concours dans des professeurs portés à ne prendre en sérieuse considération que ce qui émane de l'université. Celle-ci s'est longtemps montrée indifférente sur ce point et elle a malheureusement trouvé trop d'imitateurs.

Et cependant, est-ce à l'époque actuelle, au sein d'une paix générale appelée par les vœux du commerce, consolidée par les rapports internationaux , qu'il est permis de traiter encore avec une espèce de dédain la *science* commerciale? Devrait-il se rencontrer aujourd'hui des hommes capables de supposer qu'un négociant peut se borner à connaître quelques règles de l'arithmétique, un peu de comptabilité et suffisamment sa langue, pour les besoins de sa correspondance ?

Quand je me suis servi du mot *science commerciale*, je n'ai pas cru hasarder une expression susceptible d'être qualifiée de trop présomptueuse. Il suffit, en effet, pour la justifier, de se rendre compte du cercle si vaste dans lequel se meuvent le commerce et l'industrie, de l'horizon si étendu et presque sans limites que doit embrasser et pénétrer leur perspicacité, de ces calculs, de ces combinaisons, dans lesquels il faut apprécier les goûts de chaque pays, les influences de chaque climat, des législations si diverses, les possibilités et les conditions d'échanges, et, par dessus tout, leur opportunité.

Voici entr'autres connaissances, pour ne parler que du négociant, celles qu'il doit acquérir pour être à la hauteur de cette profession.

Il faut qu'il soit bon comptable, non comme simple théoricien, mais que ses notions de comptabilité soient basées sur tous les genres d'opérations qui pourraient passer sous ses yeux.

Le principe sur lequel repose la comptabilité est, en effet, si simple, qu'il est facilement compris par une intelligence très ordinaire; mais si l'élève n'a pas eu sous les yeux des *exemples* empruntés à des opérations diverses, présentés sous toutes leurs faces et dans toutes leurs phases, et non à des formules banales et insignifiantes, il ne saura pas analyser, disséquer en quelque sorte, et résumer sur un livre Journal ces factures, ces comptes de vente, d'armement et autres, ces affaires en participation, ces opérations de changes, qui fournissent des élémens multiples aux comptes personnels ou généraux.

Il faut qu'un négociant ait des notions suffisantes du droit pour apprécier les termes d'un marché, d'une police d'assurance, d'un contrat de garantie, les règles applicables en matière de lettres de change, de faillites, etc. On doit également prévoir le cas où il peut être appelé, comme juge d'un tribunal de commerce, ou comme arbitre, à prononcer sur la fortune et quelquefois sur l'honneur de ses concitoyens, car la mesure de ses connaissances devra s'accroître alors de toute l'étendue de ses devoirs.

Il faut que sa correspondance soit claire, précise, de nature à ne comporter aucun engagement irréfléchi et à ne pas donner matière à des interprétations diverses; c'est dire assez que la valeur des mots, que la portée des phrases, ne peuveut jamais sans danger être ignorées de celui qui est appelé à faire ce qu'on a souvent nommé avec dérision *du style de négociant*.

Il faut qu'il soit bon géographe, non seulement à la manière de certains auteurs qui ont écrit des compilations géographiques, mais qu'il

connaisse les produits de chaque pays, l'importance, la nature et l'époque des récoltes ; qu'il y joigne l'étude des législations douanières, des usages commerciaux, des rapports de poids et monnaies de ces mêmes pays avec la place où est le siége de ses opérations, des besoins et même des caprices des consommateurs pour les envois qu'il leur destine.

Il faut qu'il se familiarise avec les questions d'économie politique, si vivaces, si riches aujourd'hui d'actualité, si difficiles dans quelques-unes de leurs applications, car il peut recevoir, comme membre d'une chambre de commerce, la haute mission de préparer des réformes importantes, et, comme négociant, il doit pouvoir puiser dans son propre jugement ses premières convictions sur des matières qui sont d'un grand intérêt pour l'avenir de son pays.

Il doit savoir acheté et vendre, et, pour cela, se rendre compte par lui-même de la qualité et des prix des marchandises, si variables pour tout ce qui est articles de fabriques, si différents même pour tout ce qui est désigné par un même nom et qui offre cependant tant de nuances et tant de degrès de valeur et de conservation.

S'il est armateur, il faut qu'il procède avec une grande intelligence et une économie bien étendue, car qui dit armement dit une série de combinaisons qui embrassent plusieurs points du globe, et au succès desquelles toutes les prévisions doivent tendre à concourir.

La science linguistique est également indispensable pour lui, car il est cosmopolite par ses intérêts et la connaissance des langues étrangères facilite et étend ses relations. Eh bien, pense-t-on après avoir parcouru cette rapide et imparfaite nomenclature, que le soin de préparer la jeunesse pour un pareil avenir soit indigne des hommes de science? Croit-on que le programme de pareilles études ne mérite pas d'être l'objet d'une haute méditation et que les professeurs qui se consacreront

à lui faire porter des fruits convenables n'auront pas, eux aussi, mérité leur part de la reconnaissance publique? Je n'ignore pas que beaucoup de bons esprits sont d'opinion que ces diverses connaissances ne peuvent s'acquérir que dans les bureaux du commerce. J'admettrai volontiers que c'est là qu'elles peuvent surtout se perfectionner, mais ne serait-ce pas avoir fait un pas immense que d'avoir préparé les apprentis-négociants par de bonnes études capables de leur donner l'aptitude nécessaire pour entrer dans une carrière qui présente tant de chances et qui exige une si grande maturité de jugement? Qu'on n'oublie pas d'ailleurs que tous ceux qui étudieront la science commerciale ne sont pas appelés par leur fortune à être des chefs d'établissement. Le plus grand nombre viendra grossir l'armée des employés qui remplissent les bureaux, et ceux-là n'ont pas le temps d'attendre. Il est indispensable pour eux que l apprentissage classique, que l'étude de la théorie, précèdent l'apprentissage pratique. Autrement, il leur faudra une intelligence toute particulière et un heureux concours de circonstances exceptionnelles pour leur créer la position qui doit assurer leur bien-être et affranchir leur famille de charges souvent bien pesantes.

Dans l'esquisse que j'ai présentée, j'ai surtout envisagé le commerce au point de vue des affaires de notre place. Mon cadre se fût beaucoup étendu si j'eusse voulu y comprendre les connaissances indispensables à ceux qui sont appelés à travailler dans ces grands établissements industriels qui exigent des études toutes spéciales. Je m'empresse, d'aillenrs, de reconnaître qu'on à mieux préparé les voies pour ces mêmes études qui ont paru sans doute tenir de plus près à la science et qui ont été ainsi garanties de l'indifférence qui s'est attachée aux cours proprement dits commerciaux. Mais il ne faudrait pas oublier que le manufacturier, le fabricant, ne sont pas désintéressés dans la question que j'ai soulevée. En effet, si le négociant, si l'armateur, peuvent se dispenser d'acquérir les connaissances spéciales que doivent posséder les futurs

soutiens de l'industrie française, ceux-ci ont besoin d'être initiés à la plupart des connaissances qui constituent la science du négociant.

A ceux qui exprimeraient la crainte que de longues années seraient nécessaires pour acquérir les connaissances dont j'ai parlé, je répondrais qu'on avance plus vite dans des études bien dirigées que dans celles dont la progression et le but sont mal déterminés.

Je regretterais beaucoup qu'on vît dans ces lignes une intention critique à l'égard de ce qui se passe dans notre ville; j'ai voulu seulement faire ressortir la nécessité d'une impulsion supérieure sans laquelle il sera difficile d'obtenir des résultats capables de dédommager des sacrifices qui ont été faits et de prémunir contre un découragement qui serait fatal, alors surtout qu'on a déjà fait quelques pas dans la voie des améliorations.

Th. BALTAZARD.

DE L'INCRÉDULITÉ

EN MATIÈRE DE MAGNÉTISME ANIMAL

ET DES ORGANES AFFECTÉS PAR LE FLUIDE MAGNÉTIQUE

Si la science du magnétisme animal est encore dans son enfance, du moins le nombre de ses partisans s'est considérablement accru depuis quelques années : ils n'en sont plus réduits à se réfugier dans l'ombre et le silence contre les anathêmes du sacerdoce, le dédain des savants, ou les sarcasmes des gens du monde pour qui une blessante épigramme a souvent plus de prix qu'une utile vérité. Les faits se multiplient sur tous les points du globe et s'offrent à notre méditation sous l'égide de la plus irrécusable authenticité. Des docteurs de toutes les facultés, des magistrats de tous les ordres, des citoyens de toutes les conditions attestent avec empressement, par leurs signatures qu'ils livrent à la plus active publicité, des faits naguère déclarés impossibles, des phénomènes rélégués, la veille encore, dans le monde des chimères. Ces témoins manquent-ils de sincérité ou de lumières ? On ne saurait le prétendre. Hasardent-ils leur réputation devant les séductions de l'intérêt ? On ne peut l'admettre. Il y a, dans la liste des auteurs qui proclament le magnétisme animal comme une vérité, des esprits trop élevés pour qu'ils s'exposent, en vue d'un profit douteux, à la réprobation certaine qui suit le mensonge.

L'aveu d'une erreur est au moins un gage de sincérité, l'indice d'un examen consciencieux. La plupart des magnétistes conviennent de leur incrédulité première ; ils avouent leurs anciennes préventions ; ils déclarent s'être présentés aux épreuves avec une superbe assurance, forts des arrêts de l'académie, de leur propre raison et de l'assentiment que la foule promettait d'avance à toutes leurs dénégations. Et cependant ces mêmes hommes sont aujourd'hui convertis. Ils disent tout haut : « Ce que nous avons cru impossible » s'est réalisé : Ce que nous poursuivions comme une erreur, nous le soutiendrons dé- » sormais comme une vérité. Nous avons vu.....................................!

Quels sont donc les adversaires du magnétisme animal? Des hommes également de bonne foi sans doute; tout aussi éclairés, je le veux; mais leur opinion se réduit à une pure négation. Ils n'ont point vu.. .

Toutefois, il en est qui, après avoir assisté à des séances d'expérimentation, persistent dans leur incrédulité. Les faits qu'ils ont vus peuvent se produire par d'autres moyens : donc on y a eu recours. Des compères fouillent subtilement dans vos poches, ou explorent avec adresse, les circonstances de votre vie pour vous mystifier devant la foule : donc les magnétiseurs recourent aux mêmes artifices. Ce sont de très adroits jongleurs, selon les uns; de grossiers charlatans, selon les autres.

Mais c'est ainsi trancher la question et nullement la résoudre.

Deux ordres de faits se présentent dans le magnétisme animal. Les uns sont ou une répétition, ou une imitation de ce qui se produit dans la vie usuelle, les autres défient tous les moyens connus et constituent toute une révélation sur des facultés qu'on n'avait point soupçonnés dans l'espèce humaine. On trouve, il est vrai, dans les pharmacopées, des soporifiques qui endorment, des narcotiques qui engourdissent, des toxiques qui impriment au corps vivant l'aspect du cadavre, et l'on n'ignore point que de savantes sections, opérées avec précision dans le dédale des nerfs, frappent de paralysie un membre désigné. Cela est incontestable. Mais il importe de constater si la nature n'avait point en réserve, pour arriver aux mêmes résultats, des ressources négligées jusqu'à présent; et si, sans élixirs et sans scalpel, on ne parvient point à imposer le sommeil, à suspendre l'inexplicable phénomène de la sensibilité, à ravir et à rendre spontanément à un membre le mouvement qui lui est naturel. L'affirmative doit trouver des opposans passionnés parmi ceux qui ont une répugnance irréfléchie contre toute nouvelle théorie; quelques-uns ne rejettent celle-ci que par le seul motif qu'ils n'ont rien vu de semblable dans le rudiment des écoles; d'autres parce qu'ils s'imaginent reconnaître dans le magnétisme animal, au lieu d'un précieux auxiliaire, un rival dangereux.

Quant aux phénomènes psychologiques, ils peuvent être jugés par les esprits les plus vulgaires. Il y a, dans la vie de chacun, des circonstances qu'il peut seul apprécier : il y a des confidences que n'expliquent point les subtilités de la ruse, ni l'adresse des prestidigitateurs. Les livres qui enseignent les tours de cartes, le jeu des gobelets, les illusions de la fantasmagorie sont en assez grand nombre. On n'en a pas encore publié un seul qui dévoile la prétendue supercherie des sujets magnétiques ; dont l'un se laisse amputer une cuisse sans accuser la moindre douleur ; dont l'autre livre son sein défiguré par un cancer au chirurgien surpris du calme de son patient; dont un troisième, s'étant fait couper la gorge pour en extraire une glande, dans laquelle était engagée l'artère carotide, doute au

réveil de la réalité d'une opération que lui attestent de nombreux témoins et que démontrent les bandelettes qui protègent une plaie effroyable. Enfin, on n'a point jusqu'ici tenté de faire connaître par quel art menteur des individus qui, dans leur état ordinaire, ne sont remarquables par aucune capacité intellectuelle, se trouveraient tout à coup doués de mémoire, de raisonnement et de jugement, au point d'imposer aux gens renommés pour la solidité de leur esprit et l'étendue de leurs connaissances.

Des charlatans ont voulu exploiter le magnétisme : qui le nie? Autant on en peut dire de la médecine, du droit, de la religion. Des imposteurs se sont offerts pour sujets magnétiques qui n'étaient rien moins que cela : qu'en peut-on conclure contre les sujets vraiment magnétisables? Quelle que soit l'impudence de ceux-là ; ils ne décriront jamais la nature d'une maladie, ils ne prescriront point le remède qui lui convient, ils ne parviendront pas à lire des caractères imprimés à travers des corps opaques ; et surtout ils ne consentiront jamais à se laisser couper les seins ni la gorge.

Tout dans la nature est merveilleux pour qui sait méditer. La chute d'une pomme, le cailloux inerte, tout à coup animé d'une vertu que lui communique mon bras pour lui faire traverser l'espace comme ferait l'oiseau agile ; l'immobilité ou le repos ; les propriétés physiques des corps et la pensée, tout est également inexplicable. Les efforts du plus grand génie se bornent à découvrir ce qui est ou à saisir quelques rapports nouveaux entre les choses connues. Si la douleur n'était découverte que d'hier, elle exciterait bien autrement l'incrédulité que ne le fait l'insensibilité magnétique. Si le somnambulisme, dit naturel, n'avait acquis droit de cité, il ne manquerait pas de gens aujourd'hui qui s'inscriraient en faux contre tout ce qu'on en raconte. Un cas tout récemment rapporté par les journaux nous représente une femme marchant d'un pas assuré sur les toits et s'occupant ensuite à coudre au milieu d'une profonde obscurité. Or, ce que l'on admet sans conteste pour le somnambulisme naturel, on le récuse dès qu'il s'offre dans la rubrique du magnétisme animal, comme si les deux états n'étaient pas également en dehors des conditions ordinaires et également inexplicables.

Le magnétisme animal n'est point une puissance nouvelle, insolite ; quelque chose qui n'existait pas hier et qui soit éclos d'aujourd'hui. C'est une propriété de la matière animée qui date du jour de la création ; qui, dans des circonstances convenables, agit dans l'homme, et qui, j'espère le démontrer, se manifeste constamment sous une infinité de formes, dans toute la série des animaux. Elle nous est d'ailleurs si familière dans un certain ordre et sous une dénomination particulière, que nous l'avons voulu méconnaître, dès qu'elle a attiré nos regards dans un ordre différent et qu'elle nous fut signalée sous un nom nouveau : semblables, en cela, aux enfants qui admettent un soleil et des étoiles, mais qui répugnent à leur attribuer les mêmes propriétés ou à les comprendre sous une dénomination commune.

La prévention contre le magnétisme animal s'est fortifiée de ses propres bévues : pour souscrire à l'extraordinaire, elle a demandé la production de l'impossible. Sans tenir compte des lois qui le régissent et qui sont encore très imparfaitement connues, on a voulu que le magnétisme agit d'après les lois propres à des systèmes avec lesquels il n'a aucune analogie : à peu près comme si l'on essayait d'évaluer l'affinité de deux gaz par le seul emploi d'une mesure linéaire. Si vous apercevez ce qui se passe à l'extrémité de la ville, disait-on au sujet magnétisé, à plus forte raison devez-vous apercevoir ce que je tiens dans cette boîte. Et cependant, à la confusion de cette logique, il est arrivé fréquemment que le fait imprévu, improbable, annoncé à de grands intervalles de temps et d'espace, donnait raison à la faculté magnétique, tandis que celle-ci échouait daus l'effort de décrire un objet voisin. Que dirait-on de celui qui, ne croyant pas aux lois de la réfraction, s'étayerait de cet argument pour nier les propriétés du télescope : si vous voulez que j'admette la puissance de voir avec cet instrument ce qui se passe dans les cieux, déchiffrez par le même moyen la lettre que je tiens à la main. Vous ne le pouvez! donc vous vous abusez ou me voulez tromper.

J'ai lu quelque part que deux européens, naufragés sur la côte d'Afrique, furent recueillis par un prince sauvage : il leur enseigna sa langue et reçut d'eux des services importans. Un jour ils entreprirent de lui faire comprendre les avantages de l'écriture : ce qu'ils en dirent lui parut fabuleux; et tout en redoutant d'être l'objet d'une mystification, il se promit bien, s'il lui était démontré qu'il existait un art,

« de peindre la parole et de parler aux yeux »

de considérer les initiés comme des sorciers et des gens à pendre. Pour déjouer toute collusion, l'un des européens fut placé dans une tente éloignée et l'autre retenu près du prince. Ecrivez, dit celui-ci, que dans un combat, je crevai l'œil à mon compétiteur au trône. Ces mots, tracés sur une écorce d'arbre, furent répétés, sans aucune hésitation, par celui qui avait été soigneusement placé au-delà de la plus grande portée de l'ouïe. Le prince fut transporté d'étonnement. C'était pour lui de la magie, du surnaturel, de l'impossible. En vain interrogea-t-il l'écorce : elle se montra sourde à sa voix; elle demeura muette devant sa puissance. Il médita long-temps sur un fait qu'il ne pouvait récuser ni expliquer; puis, se ravisant tout à coup, il demanda : lequel des deux yeux ai-je crevé? et, lorsqu'il vit qu'on ne pouvait lui répondre, il rendit gravement cette décision : Vous n'êtes ni des savants ni des magiciens : Vous n'êtes que des imposteurs qui voulez vous faire un jeu de ma crédulité. S'il était vrai que vous vissiez sur cette écorce, que j'ai crevé un œil à mon ennemi, *il est évident* que vous distingueriez aussi facilement si c'est l'œil du côté droit, ou celui du côté gauche

Ce prince mourut persuadé que l'art d'écrire était une chimère et les écrivains des jongleurs : il appliqua aussi, lui, une mesure linéaire à l'évaluation des affinités; et une erreur de logique le priva d'une des plus utiles inventions des sociétés civilisées.

On ne triomphe pas de pareilles préventions : aussi je ne m'adresse qu'à ceux qui ont déjà vu un nombre de faits suffisant pour les convaincre qu'il y a dans le domaine de l'humanité, une condition qui fut ou complétement méconnue ou singulièrement défigurée ou bien mal étudiée jusqu'à ces derniers temps. Quant à moi, je réponds à ceux qui me demandent si je crois au magnétisme : non. Par la même raison que *je crois* à Uranus, à Jupiter, aux Astéroïdes; mais que *j'ai la certitude* qu'il existe une ville qu'on nomme Le Havre. En effet, on ne croit pas seulement à ce que le témoignage de tous les sens atteste, à ce que toutes les facultés de l'intelligence concourent à démontrer. On a la certitude, en pareil cas, que donne une conscience pleinement satisfaite.

Je ne dirai rien des procédés qui amènent l'état magnétique: ils sont suffisamment connus, on les a pratiqués sur les théâtres, sur le foyer domestique, et jusques dans les hôpitaux où ils ont détrôné la souffrance. Ils ne constituent pas encore un art; ils sont seulement à l'état d'empirisme; bientôt, je l'espère, ils prendront rang dans les sciences humaines.

Et d'abord, il y a entre tous ceux qui ont écrit sur cette intéressante matière, un accord unamine sur l'espèce d'agent qui soumet le patient à son magnétiseur. C'est un *fluide* dont les propriétés l'assimilent aux fluides impondérables et incoërcibles déjà connus sous les noms de *Magnétisme terrestre*, de *Calorique*, de *Lumière*, d'*Electricité* et de *Galvanisme*. La parfaite coïncidence de toutes les révélations des sujets magnétiques sur ce point, depuis Mesmer jusqu'à nos jours, à quelque nation qu'ils appartiennent et quelque soit le dialecte qui traduit leurs pensées, est trop remarquable pour qu'elle ne soit pas basée sur la vérité. Un enfant que magnétisait une dame de mes amies désignait les personnes sous le mot générique de *fluides*. Voilà, disait-il, un fluide qui passe : il y a dans cette chambre, un fluide de plus que tantôt. Une pauvre fille que j'ai soumise à de nombreuses expériences, m'assura un jour qu'elle voyait les objets que j'avais touchés, empreints de mon fluide. Tous ceux que j'ai été à même d'interroger dans l'état magnétique, se servent de la même expression et en décrivent l'objet comme étant d'un aspect lumineux et analogue à l'électricité que dégagent les machines de nos cabinets de physique.

M. De la Salzède, docteur en médecine, de la faculté de Paris, vient de publier un écrit sur le magnétisme animal, où la rigueur du raisonnement le dispute à la profondeur des aperçus. Il y démontre le principe magnétique présidant à l'évolution des phénomènes physiques et moraux dans le règne animal, comme président, dans l'ordre pure-

ment matériel, les principes jadis contestés et maintenant professés sans contradiction dans toutes les Universités. Rapprochant sans cesse par l'analogie, les effets communs à des causes de même nature, il écarte savamment le merveilleux qui soulevait les scrupules des esprits forts ou égarait la raison des enthousiastes.

Mais ce qui depuis longtemps excite ma surprise et me décide enfin à élever ma faible voix, au milieu d'enseignemens qui ont pour eux l'autorité de grands noms, c'est qu'on n'ait pas encore songé à l'identité de phénomènes qui éclatent dans tous les degrés de l'échelle animale et qui paraissent être produits par l'action de mêmes organes, depuis le scarabée jusqu'à l'homme. Je cèderais avec empressement une tâche qui dépasse mes forces et je ne prétends qu'à l'honneur d'indiquer une lacune qu'il sera facile à d'autres de combler. C'est une thèse dont je n'entreprends de tracer que le programme. Dieu permet parfois que la sagesse sorte de la bouche des enfants; et si l'on explore aujourd'hui avec tant de succès, la profondeur des cieux, il ne faut pas oublier que ce fut un enfant qui, en se jouant avec un cylindre de carton, mit sur la voie de confectionner les télescopes.

Toutes les méthodes tendent à classer les êtres naturels dans un ordre progressif qui s'élève du simple au composé. Si l'on dispute encore sur le point où commence le règne animal, du moins est-il parfaitement entendu que l'homme domine toute la série des êtres que comprend ce règne; que l'homme résume dans la construction de son corps, tantôt par l'extention et tantôt par la réduction de ses organes, toutes les facultés réparties dans l'infinie variété des animaux. Il est l'harmonieuse combinaison d'élémens épars sur un vaste champ, le tableau perfectionné à la suite d'une multitude d'ébauches, le complément d'une grande œuvre.

A chaque organe répond une fonction ou une faculté. Gratifié d'organes analogues à ceux qui furent départis aux autres animaux, l'homme jouit en commun avec eux des propriétés qui y furent attachées par le créateur. S'il exerce dans la nature une domination incontestable, c'est que, dans sa construction physique, et par suite, dans sa composition morale, existe un élément qui manque ailleurs. A tout effet il y a une cause.

En considérant les caractères de l'animalité, depuis ses manifestations rudimentaires, on voit successivement poindre, puis se développer, et, enfin, se combiner entr'eux, la contractilité musculaire, l'instinct, l'intelligence et la moralité, suprême attribut de l'homme. Le zoophyte laisse entrevoir des syptômes de contractilité; l'insecte joint à une grande énergie musculaire la jouissance d'un instinct admirablement développé; les vertébrés réunissent à la fois la contractilité musculaire, l'instinct à divers degrés d'expansion et l'intelligence réparties à des doses inégales, soit entre les différentes espèces, soit d'un individu à l'autre Enfin dans l'homme, à une intelligence incomparable relati-

vement aux autres animaux, s'unit une faculté divine, la conscience de sa supériorité, le sentiment du beau et du bien ; faculté morale qui établit des rapports entre lui et le reste de l'univers, entre lui et son créateur ; faculté sans laquelle, en un mot, la magnificence de la création serait demeurée une lettre morte, une énigme sans mot, le néant revêtu d'une forme.

Mais la chaîne des combinaisons serait-elle rompue dans la créature la plus parfaite ? Peut-on croire qu'il y ait une lacune dans l'admirable synthèse tracée de la main de Dieu, dans le microscosme vivant qu'il annoblit de son souffle? La raison répugne à l'admettre, et, pour compléter le tableau des forces animales, dans l'énumération des caractères de l'humanité, il faut résolument y comprendre *l'instinct*.

Ainsi, l'homme est enrichi à la fois de tous les dons départis avec plus ou moins de profusion aux espèces qui composent le règne animal. Il a tout ensemble, la contractilité, l'instinct, l'intelligence et la moralité.

On ne fera aucune difficulté pour attribuer au cerveau l'exercice des fonctions intellectuelles et morales ; mais je m'attends à ce que, d'une part, on rejette la faculté de l'instinct chez l'homme, et à ce que de l'autre, on assigne exclusivement aux vices d'un encéphale incomplet, les aberrations de l'intelligence qui, chez quelques individus, sont rectifiées par des impulsions dont ils ne paraissent pas avoir la conscience.

Je crois qu'il est facile de démontrer, que l'organe et la faculté co-existent en nous et concourent à notre état normal.

Dans une progression de causes et d'effets aussi merveilleusement graduée que celle que nous présente la nature, il est utile, pour nous faciliter les déductions que se propose la raison, de comparer entr'eux des termes éloignés et qui, par leur contraste, frappent plus sûrement notre attention. Ainsi l'homme étant le type auquel on peut rapporter le degré d'intelligence des autres animaux, et les insectes en étant un autre qui peut servir à comparer les développemens de l'instinct ; examinons en quoi les organes de ces deux types diffèrent ou se ressemblent.

Dans l'homme, le volume de l'encéphale correspond assez correctement au degré d'intelligence de l'individu. Ce rapport subsiste encore d'une manière sensible entre les diverses espèces de vertébrés. Mais dans la classe des insectes, l'encéphale est sinon complètement oblitéré au moins réduit à un état purement rudimentaire. Or, il est démontré que ce sont de tous les animaux les plus surprenans pour les exercices de l'instinct et en même temps les plus dénués d'intelligence, les plus rebelles à toute espèce d'éducation.

A défaut de l'organe auquel les vertébrés doivent leurs diverses doses d'intelligence, les insectes sont pourvus d'un appareil nerveux particulier auquel il faut bien rapporter les

facultés qui leur sont éminemment propres. Cet appareil se compose principalement d'une double série de ganglions réunis entr'eux par des cordons longétudinaires et disposés sur l'axe du corps de manière à correspondre en quelque sorte, à l'axe cérébro-spinal des vertébrés.

D'un autre côté, le caractère distinctif de l'instinct est de ne relever que de lui-même, d'établir une relation directe entre un besoin et l'objet qui lui correspond ; d'imprimer à l'être qui lui est soumis, une impulsion fatale, irrésistible, et indépendante de tout contrôle de la part de l'intelligence, quand, d'ailleurs, celle-ci existe concurremment avec lui.

Une jeune fille dont toute l'instruction se bornait à savoir lire son missel, me disait pendant son sommeil magnétique : « L'ame est une essence distincte de la matière et qui lui est unie pour un temps; elle se manifeste dans l'exercice de la raison. Mais l'instinct, ajoutait-elle, c'est la raison, moins la conscience. » (1)

D'innombrables exemples du tyranique empire de l'instinct, agissant sans connexité entre lui et l'intelligence, se passent constamment sous nos yeux. Des cannetons, à peine éclos sous l'aile d'une poule, se précipitent dans l'eau de la mare voisine qu'ils n'avaient jamais vue et se livrent incontinent à un exercice qu'ils n'ont pu apprendre. L'oiseau né dans une cage, d'où il n'est jamais sorti, construit un nid dont il n'a jamais vu le modèle. Une larve prépare un berceau et des aliments à une progéniture qu'elle ne connaîtra pas. En un mot, l'instinct agit sûrement mais fatalement ; et ne saurait être détourné de son objet sans qu'il s'en suive un désordre funeste à l'animal qui lui est soumis.

Dans le nombre des fonctions qui constituent la vie collective de chaque individu de la classe des vertébrés, y compris l'homme, il en est qui présentent les mêmes caractères Ainsi, tous les viscères agissent à la façon de l'instinct et en dehors du contrôle de l'intelligence sans que la conscience en reçoive aucun avertissement. Toutes les fonctions de la vie organique sont ou totalement ou partiellement soumises à cette loi. La respiration, la digestion, la sanguification, les sécrétions biliaires, urinaires, lacrymales et autres se font sans que nous en ayons la conscience et sans que notre intelligence ait rien à y voir. Ce sont véritablement des actes de l'*instinct*.

Et, par une coïncidence qui ne saurait être fortuite, tous les organes qui président à ces fonctions *instinctives* sont enveloppés ou accompagnés, ou sous l'influence d'un immense réseau nerveux parsemé de ganglions que les physiologistes désignent sous les noms de

(1) C'est à-dire un acte conforme à la raison sans que l'animal en ait la conscience : un acte tel que le lui dicterait sa raison s'il était doué de cette faculté.

Plexus Coronaire, Hépathique, Splénique, Mésentérique, Diaphragmatique, Pulmonaire, etc., selon la région qu'ils occupent.

Les anciens devinaient la plus part des choses qu'ils n'étaient point parvenus à démontrer et souvent ils devinaient juste : Il me semble d'un augure favorable à ma théorie qu'ils aient tour-à-tour assigné pour siége à l'ame chacun des viscères. Selon les uns, elle réside dans le foie, selon d'autres, dans l'estomac; l'un la niche dans les intestins, l'autre dans le cœur. Substituez le mot *Instinct* à celui d'*Ame* et je serai d'accord avec les uns et les autres. Ils voyaient bien que les fonctions de ces organes ne se bornaient pas uniquement à des sécrétions, à la digestion, à des actions vitales et physiques : mais la confusion qui régnait de leur temps sur la diversité des facultés intellectuelles et sur le rapport de celles-ci avec l'encéphale ou un autre centre quelconque, dut les empêcher de conclure avec justesse sur les relations d'organes mal connus à des facultés mal définies.

L'inspection des entrailles des victimes immolées devant les autels, pour y découvrir la volonté des dieux, les secrets de l'avenir, ne seraient-elles point la symbolisation de l'instinct ? Le signe extérieur d'une vertu dont le siége aurait été entrevu? Assurément, si les connaissances physiologiques avaient pu amener une pareille découverte, il eût été conforme à l'esprit du temps de le consacrer par un symbole, et de confier le soin d'en perpétuer le souvenir aux institutions éminemment conservatrices du culte religieux.

L'instinct se manifeste encore chez les vertébrés par des actes extérieurs qui ne se rapportent à aucun des organes de la vie animale. Ainsi, quand un pigeon est transporté de Bruxelles à Bayonne, dans un panier que recouvre la bâche d'une diligence, on ne saurait supposer qu'il prenne connaissance de la route et de ses sinuosités par les yeux, les oreilles ou le nez ; et cependant, il n'est pas plutôt affranchi de sa contrainte que, sans aucune hésitation, il dirige son vol en droite ligne vers la demeure qu'il affectionne. Pour prendre cette direction exclusivement à toute autre, il faut qu'il y ait en lui une perception quelconque en rapport avec ses mouvements ; il faut qu'il y ait une relation entre le lieu où il aspire et lui ; quelque chose d'analogue à ce qui s'établit entre notre cerveau, viscère affecté aux actes de l'intelligence, et le lieu que nous voyons ; entre cet organe et l'objet que nous flairons, entre ce même organe et le corps sonore dont notre oreille recueille les vibrations. Sans ces relations indescriptibles, les animaux s'égareraient à chaque instant ; ils seraient le jouet de continuelles déceptions et périraient faute de savoir trouver l'aliment qui leur convient, le climat qui sied à leur constitution, les objets propres à protéger leurs petits. Quelle que soit la nature de ces mystérieuses relations elles sont plus précises, plus nettes, plus parfaites que celles qu'ils doivent à l'intermédiaire des sens de la vie animale. Ces sens sont des sources d'erreurs que l'intelligence ne corrige que lentement et laborieusement quand elle y parvient, tandis que les suggections de l'instinct sont proverbiablement promptes et infaillibles.

Un professeur de zoologie me raconta qu'il avait capturé dans les champs, à plusieurs lieues de sa demeure, un lépidroptère qui manquait à sa collection: il l'enferma dans une boîte de carton qu'il déposa au fond d'une armoire vitrée, placée dans son, cabinet, et à laquelle on ne parvenait qu'en traversant plusieurs pièces. A quelques jours delà, un lépidroptère de même espèce mais d'un sexe différent, s'agitait violemment contre les carreaux de la croisée du professeur. Celui-ci ouvrit successivement toutes les portes et fenêtres qui séparaient notre amoureux, car c'en était un, de l'objet de ses ardeurs; et quand il fut constaté que sa visite s'adressait au prisonnier enfermé dans des murs de carton, le couvercle fut levé et les amants, après l'échange de quelques tendresses, reprirent ensemble le chemin des champs et de la liberté.

A la vue de pareils traits nous nous contentons d'un mouvement d'admiration et nous nous bornons à dire : *C'est de l'instinct.*

Si les sens avaient pu agir et transmettre des perceptions à l'intellect, nous verrions le rapport entre cette série de mouvements et leur fin. Mais il est évident que les sens, tels que nous les connaissons, n'ont pu être affectés chez le petit animal dont je viens de raconter les exploits : Seulement nous sommes assurés qu'une faculté quelconque, analogue à l'intelligence, a dû dicter des efforts coordonnés et qui avaient un but positif : Il est donc rationnel de conclure que cette *faculté* a ses *organes propres* et des affections *sui generis*. La loi des analogies nous oblige à accepter comme siége et organes de ces affections, le tissu nerveux dont la disposition particulière chez les insectes annonce une destination spéciale.

Eh bien, dans l'homme, se rencontre un système de nerfs ganglionaires subordonnés pour l'ordre de ses fonctions, au système nerveux cérébro-spinal, mais indépendant de lui pour l'accomplissement de ces mêmes fonctions. Il préside à la vie organique et en dirige tous les détails avec l'infaillibilité qui caractérise l'instinct. Je ne puis donc me défendre de lui attribuer aussi ces manifestations extérieures qui, chez l'espèce humaine, ne sauraient s'expliquer par des actes de l'intelligence ni par l'intervention d'aucun des cinq sens de relation.

Le monde est rempli du bruit de ces anomalies qu'on nomme *pressentiments*. La raison est réduite à se contenter de ce mot pour désigner un effet dont elle n'aperçoit pas l'origine Si l'oiseau à cent lieues de distance, si l'insecte à travers les parois d'un mur, perçoivent des impressions qu'on rapporte à l'instinct, pourquoi donc, l'homme, pourvu d'un appareil qui agit évidemment à la manière de l'instinct dans les fonctions organiques, ne jouirait-il pas aussi de perceptions semblables ? Il peut répugner d'abord à notre délicatesse d'admettre que quelques nodosités nerveuses, égarées dans le mésentère ou les cavités

de la poitrine, soient le centre de perceptions résultant des rapports du monde extérieur: Mais la nature ne tient point compte de nos scrupules et elle ne se montrerait pas plus étrange dans cette hypothèse, que dans le choix d'une masse pulpeuse, profondément labourée de sillons, pour constituer un *organe de la pensée.*

Une mère, dans le calme de ses occupations domestiques et d'une vie routurière, reçoit tout à coup une impression indéfinissable. Elle se trouble : son enfant, absent depuis long temps et bien éloigné d'elle, est frappé de mort: du moins elle l'annonce...... aucune nouvelle reçue, aucun indice dont se contente la raison ne justifie ses allarmes. On lui reprocherait volontiers l'absurdité de sa douleur. Cependant quelque temps se passe et dans le cours ordinaire des événements, une nouvelle survient qui confirme ses *pressentiments.* A l'instant même où elle ressentit la funeste impression, son enfant expirait sous des climats lointains...... Les exemples de pareils faits ne sont pas rares. Ne pouvant les expliquer, on se paie d'un mot et l'on n'y songe plus. Si quelque chose de semblable se manifestait dans une bête, ce qui peut être sans que nous le remarquions, on l'attribuerait de suite à l'*instinct.* Mais l'orgueil de l'homme se révolte contre l'application de ce mot à une classe de ses facultés. Si cet orgueil était logique il nierait aussi la digestion dans l'homme, parce qu'elle est incontestable dans les animaux. Cependant, dans le cas cité, il faut se résigner à voir une communication quelconque entre la mère et l'enfant, un rapport analogue à celui qu'établissent les sens de la vie animale, mais pourtant différent dans ses moyens et sa fin; semblable, en un mot, à celui qui guidait le papillon à travers les plaines de l'air, qui traçait au pigeon sa course d'une frontière à l'autre, et qui présente à la larve le modèle du maillot qu'elle doit préparer à sa chrysalide.

Quand on n'aurait devant soi que le recueil de faits qui ne peuvent être attribués à l'action des sens ni à l'exercice des facultés intellectuelles, mais qui offrent une irrécusable analogie avec les manifestations de l'instinct, il faudrait bien conclure de leur certitude que l'organe existe; comme, l'organe une fois constaté oblige à conclure qu'il est au service d'une faculté. Car la même nécessité lie la cause aux conséquences que les conséquences à la cause.

On me pardonnera de rappeler une autre anecdote dont je ne saurais garantir l'authenticité, mais qui, si elle est vraie, prouve qu'il peut y avoir des communications à distance et nonobstant l'intervention de corps opaques, entre les facultés perceptives de l'homme et les objets extérieurs, sans l'intermédiaire des sens de la vie animale.

» Un savant, de Dijon, s'était fatigué tout le jour sur un passage essentiel d'un poète
» grec, sans y pouvoir rien comprendre; rebuté et fâché de l'inutilité de sa longue appli-
» cation, il se couche, son chagrin l'endort, et comme il est dans le fort de son sommeil,

» son génie le transporte en esprit à Stockholm, l'introduit dans le palais de la reine » Christine et le conduit dans sa bibliothèque. Il suit des yeux tous les livres et les re- » garde. Étant tombé sur un petit volume dont le titre lui paraissait nouveau, il l'ouvre ; » et après avoir feuilleté dix ou douze pages, il voit des vers grecs, dont la lecture lève » entièrement la difficulté qui l'a tant occupé. La joie qu'il ressent à cette découverte l'é- » veille, son imagination est si remplie de cette poésie grecque qu'elle revient et qu'il la » répète sans cesse; il ne veut pas l'oublier, et pour cela il bat le briquet, allume sa » chandelle et, avec le secours de sa plume, il s'en décharge sur le papier, après quoi il » tâche de rattraper son sommeil. Le lendemain à son lever, il réfléchit sur son aventure » nocturne, et la trouvant des plus extraordinaires dans toutes les circonstances, il se » résout de la suivre jusqu'au bout.

» Le célèbre Descartes était alors en Suède, auprès de la reine, qui apprenait sa belle » philosophie. Le savant de Dijon le connaissait de réputation, mais il avait plus de liaison » avec M. de Chanut qui était ambassadeur pour la France. C'est à lui qu'il s'adressa pour » faire présenter une de ses lettres à M. Descartes et pour l'engager à lui répondre. Il » le supplia de lui marquer précisément si la bibliothèque de la reine, son palais à Stock- » holm, sont situés de telle manière, si dans une des tablettes de cette bibliothèque et » qui est dans le fond de tel côté, il y a un livre de tel volume, de telle couverture et » avec tel titre sur la tranche, et, enfin, si dans ce livre, qu'il le conjure de lire exacte- » ment pour l'amour de lui, en cas qu'il s'y trouve, il n'y a pas dix vers grecs tout sem- » blables à ceux qu'il a mis au bas de sa lettre.

» M. Descartes, qui était d'une civilité sans pareille, satisfit bientôt notre savant et lui » répondit : Que le plus habile ingénieur n'aurait pas mieux tiré le plan de Stockholm, » que le palais et la bibliothèque étaient parfaitement dépeints dans sa lettre, qu'il avait » trouvé le livre en question dans la tablette désignée, qu'il avait lu les vers grecs men- » tionnés, que ce livre était très rare, mais néanmoins qu'un de ses amis lui en avait » promis un exemplaire qu'il enverrait en France par la première commodité; qu'il le » suppliait d'agréer le présent qu'il lui en faisait par avance et de le regarder comme une » marque de l'estime particulière qu'il avait pour sa personne. Cette histoire a été publique » et il est peu de gens de lettres qui l'aient ignorée. » (Science du diable.)

Il y a peu d'hommes à qui il ne soit arrivé quelque chose de semblable au moins une fois dans sa vie. Mais on confond la vision avec le rêve et l'on ne s'y arrête pas.

L'histoire raconte qu'Alexandre-le-Grand, arrêté devant la ville du roi Ambigere, dont les habitans blessaient ses soldats avec des flèches empoisonnées, *vit en songe* une herbe propre à arrêter l'effet du poison. Ptolémée en prit une potion et fut à l'instant hors de

danger ; le même remède sauva la plus grande partie de l'armée. (Justin, lib. 12, cap. 10.) Tous les somnambules lucides exercent cette *faculté instinctive* : c'est-elle qui donne au chien la sagacité infaillible qui lui fait découvrir, dans l'ordre des graminées, précisément la plante qui doit le purger. Les Alexandre et les somnambules, à l'état de veille, ont assurément plus d'*Intelligence* qu'à l'état de *Sommeil* et de *Songe* ; mais étant ainsi en dehors des conditions de l'*Instinct*, ils restent privés des avantages attachés à cette faculté.

La variété dans l'unité est un élément du beau dans les arts : c'est un moyen de puissance dans la nature et une des règles qu'elle suit avec le plus de constance dans ses opérations. Une substance en apparence toute semblable constitue le cerveau et les Plexus : l'un produit les phénomènes de l'intelligence, les autres sont aussi appropriés à ceux de l'instinct. Si la masse encéphalique se partage en circonvolutions qui paraissent présider à autant de modifications de l'intellect, le réseau plexiforme se répartit, avec des complications diverses, entre les viscères qui président, selon moi, à autant de modifications des perceptions instinctives. Une même masse cérébrale est l'intermédiaire de cinq affections sensoriales sans analogie entr'elles ; et un même tissu nerveux, diversifié par des ganglions de différentes grandeurs, ayant en toute apparence des propriétés indentiques, stimule l'action de viscères dont les formes, les tissus et les produits sont également variés. Il en résulte, enfin, des liquides qui ne se ressemblent en rien. Les uns et les autres sont essentiels à l'existence de l'individu ; pourquoi ne le rattacheraient-ils pas concurremment à l'univers dont il fait partie, par les deux conditions immatérielles sous lesquelles se présente la vie, c'est-à-dire *l'instinct* et *l'intelligence* ?

Dans l'état normal, les fonctions de la vie organique s'accomplissent sans que nous en ayons la conscience ; mais qu'il survienne un trouble et, à l'instant, la douleur en avertit l'intellect ; c'est la conséquence des communications nerveuses qui relient les deux ordres d'organes et sur lesquels l'anatomie ne permet aucun doute.

Cependant une subordination existe entre les facultés de l'instinct et celles de l'intelligence. Celles-ci sont évidemment d'un ordre supérieur : à leurs développemens l'homme est redevable du rôle qu'il remplit dans la création : chez lui l'intelligence domine l'instinct ; c'est le contraire chez les animaux ; et si par accident cet ordre se trouve interverti, comme il arrive dans les êtres imparfaits, ou d'une organisation gravement altérée, tels que les crétins, les hypocondriaques, les hystériques, les abberrations de l'intellect sont ordinairement compensées par la rectitude des suggestions de l'instinct.

Maintenant, si l'on considère que les sujets magnétisables sont tous, ou affectés de maladies organiques, ou remarquables, en dehors de cette condition, plutôt par la médiocrité que par l'excellence de leurs facultés mentales, on comprendra que s'il existe un procédé

qui surexcite les organes de l'instinctivité, il en doit résulter des phénomènes qui, semblables dans leur nature à ce qui se passe chez les animaux, ne nous surprennent d'avantage que par la raison qu'ils se traduisent au moyen du langage. Sans aucun doute nous serions également émerveillés des perceptions instinctives et habituelles des animaux, dont une grande partie doit nous échapper si, au moyen de la parole, ils pouvaient nous en entretenir et nous dire les maladies qui se revèlent à eux, les remédes qui s'y rapportent et qu'ils aperçoivent, les évènemens et les objets qui, malgré les distances et l'interposition de corps opaques, ne peuvent être soustraits à leurs investigations.

Or, ce procédé existe : la magnétisation met en relation deux individualités dont l'une agit, tandis que l'autre est passive. L'une donne et l'autre reçoit. Dans l'être passif, les organes de la vie animale sont ou totalement ou partiellement assoupies, leurs fonctions suspendues dans la même proportion; tandis que l'activité des fonctions de la vie organique reçoit une impulsion inusitée, dont le résultat final est presque toujours le rétablissement de la santé.

Ce qui semble prouver, du reste, que ce sont bien les organes placés sous l'influence des plexus nerveux ou plutôt ces plexus même qui se trouvent affectés par la magnétisation, c'est que les effets du fluide magnétique sont toujours plus sensibles et plus prompts quand il est dirigé vers l'épigastre; que les patients témoignent souvent du malaise quand l'action magnétique s'attaque à la région céphalique et qu'ils sollicitent par fois, de leur propre mouvement, un soin particulier pour les poumons, le cœur, les reins, ou telle portion des intestins qui recèle la cause de leur maladie.

D'un autre côté, il arrive fréquemment que le magnétisé qu'on invite à décrire un objet, le pose sur sa poitrine, son estomac ou son abdomen, rarement à la hauteur de ses yeux.

Les perceptions ainsi reçues doivent, de toute nécessité, être différentes de celles qui nous arrivent, dans l'état normal, par les organes sensorieux : aussi voyons-nous les sujets lucides presque toujours pousser des exclamations de surprise quand on leur fait faire des explorations dans le monde inconnu où le magnétisme les introduit.

Le langage souvent leur fait défaut, et l'importance de leurs révélations est considérablement limitée par l'insuffisance des expressions. Une personne que je pressais de m'initier aux mystères qui, tour à tour, la faisaient passer de la terreur à l'extase, me répondit : « Je vois ce qui n'a jamais frappé les regards humains : Je vois ce qui n'a pas de ressemblance dans la vie, ce qu'aucun mot n'exprime, ce qu'aucune image ne peut peindre. »

Et je dois faire observer, que jusqu'à cette expression : *Je vois* accuse l'impuissance du langage ordinaire : tous les magnétisés lucides emploient ce mot à défaut d'un plus convenable. Ils ne *voient* point réellement à la manière des sensations dont le nerf optique est

l'intermédiaire : ce nerf n'est, dans ce cas, nullement affecté. Les magnétiques ont une perception dont la netteté et l'étendue paraît avoir plus d'analogie avec les sensations de la vision qu'avec celles des autres sens. C'est proprement l'action d'un sixième sens, dans le domaine duquel les cinq autres, limités au service de la vie animale et occupés à fournir des matériaux à l'intelligence, ne peuvent pas plus pénétrer que l'œil, en particulier, ne peut empiéter sur les attributs de l'ouïe, ou le toucher sur ceux de l'odorat. (1)

Je résumerai ainsi les explications que je viens de donner :

1° Tous les organes corporels qui concourent à composer la série des animaux se retrouvent dans l'homme, soit à l'état de contraction, soit à celui d'extension.

2° A chaque organe est attribuée une faculté : donc l'homme possède avec plus ou moins de développement, l'ensemble des facultés departies au règne animal. On ne saurait faire d'exception en faveur de l'*instinct*.

3° Chez les animaux inférieurs, l'instinct prévaut sur l'intelligence: ces deux facultés sont réparties, dans des proportions diverses, sur les divers degrés de l'échelle zoologique. Dans l'homme, à son état normal, l'intelligence domine l'instinct. La raison est son caractère spécifique.

4° L'action magnétique, s'exerçant par l'intermédiaire d'un fluide impondérable et incoërcible, n'est que la surexcitation des facultés instinctives.

Auguste MARIE.

(1) Je connais un médecin devenu aveugle, et qui, dans la conversation, se sert constammemt de cette locution : *Je vois bien*. Il voit, c'est-à-dire, il perçoit par les facultés intellectuelles, comme les magnétisés voient, c'est-à dire perçoivent par les facultés instinctives.



